This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

Digitized by Google

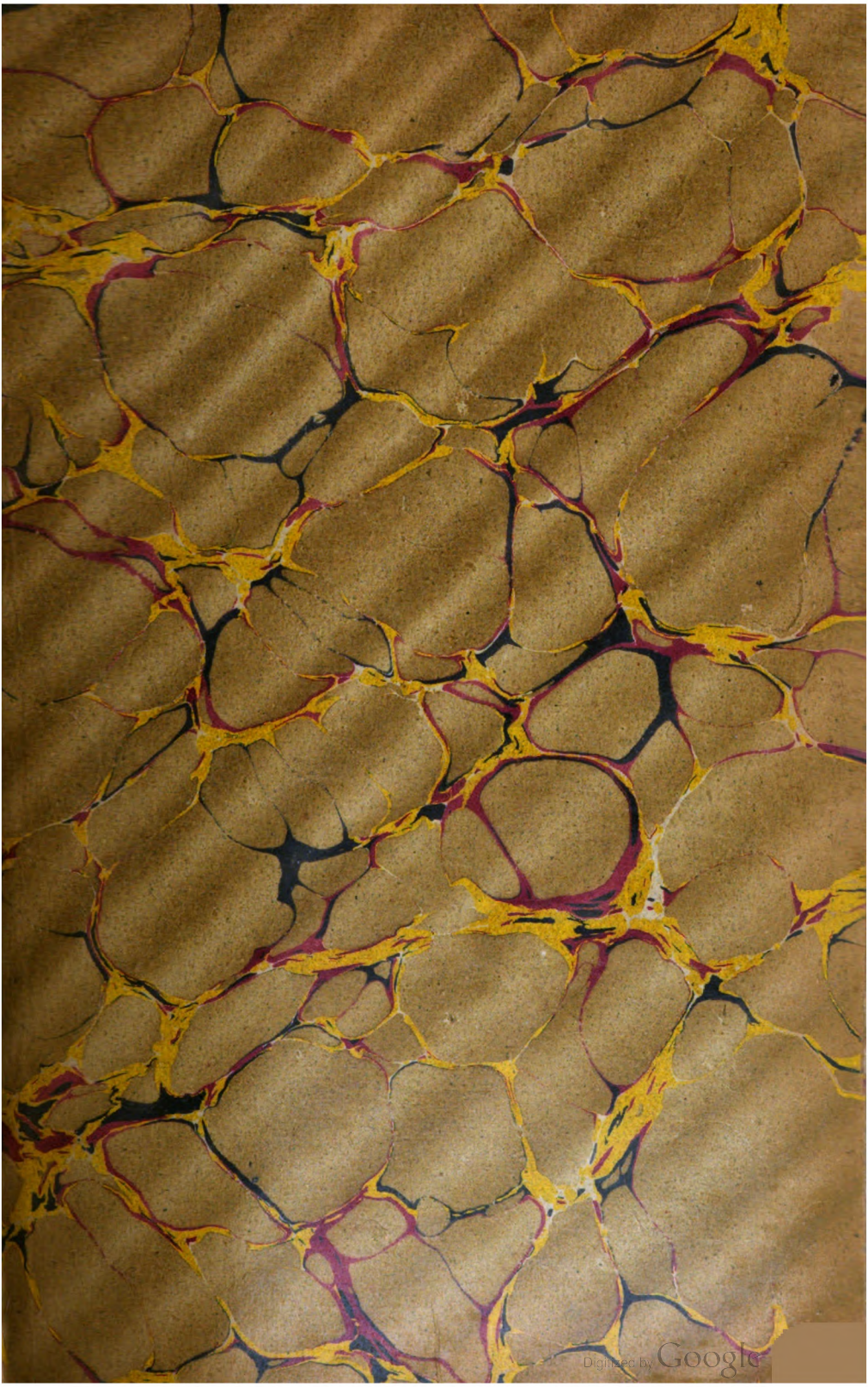
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

Société d'Archéologie lorraine

ET DU

Musée Historique lorrain

TOME LVIII^e (4^e Série, 8^e Volume)

1908

NANCY

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

PALAIS DUCAL

GRANDE-RUE (VILLE-VIEILLE)

—

1908

Digitized by Google

~~Fr 28.9~~ Fr 27.3.92

HARVARD COLLEGE
MAY 23 1913
LIBRARY.
J. C. Lowell fund

Digitized by Google

LES ORIGINES DE LA HAUTE-LORRAINE

ET

SA PREMIÈRE MAISON DUCALE

(959-1033)

(Suite et fin)

PAR

ROBERT PARISOT

PROFESSEUR D'HISTOIRE DE L'EST DE LA FRANCE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY
ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

LIVRE III

Les trois premiers ducs de Haute-Lorraine, Frédéric Ier, Thierry Ier et Frédéric II ; leur famille; leur rôle politique et militaire (959-1033).

C'est au comte Frédéric, nous l'avons dit (1), qu'en 959 l'archevêque duc Brunon confia l'administration de la Haute-Lorraine. Il nous faut maintenant revenir sur ce personnage : après avoir recherché à quelle famille il appartenait, raconté ce que l'on sait de sa vie antérieurement à 959, nous parlerons de son mariage, de ses enfants, de son rôle politique et militaire comme duc de Mosellane. Des études semblables seront ensuite consacrées à Thierry Ier et à Frédéric II. Toutefois, dans la vie du premier nous distinguerons trois époques, attendu que Thierry se trouva placé — de 978 à 987 environ — sous la tutelle de sa mère Béatrice, et qu'à partir de 1019 — au plus tard — son fils Frédéric II lui fut associé : entre ces deux périodes se place celle où Thierry exerça tout seul l'autorité ducale.

(1) Voir le volume précédent des *Mém. S. A. L.*, p. 211-223.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

Frédéric Ier (9 ? ? - 978).

§ Ier. — Les ancêtres et la famille de Frédéric.

Trois des frères de Frédéric, Adalbéron (1), Gozlin (2) et Sigefroy (3) ont pris soin de nous informer qu'ils étaient d'une illustre famille, et plusieurs historiens rapportent la même chose de Frédéric, d'Adalbéron Ier et d'Adalbéron II (4). Suivant d'autres sources, Frédéric ou l'un de ses descendants avaient des rois parmi leurs ancêtres (5) ;

(1) « Quapropter ad multorum venire desidero memoriam qualiter parentes mei in palatio regum suis temporibus existentium inter primores regni qui virtute ac sapientia claruerunt fuerunt sublimati, et quomodo eorum liberalitate multorum rerum ac prædiorum, auxiliante Deo, possessores extiterunt, et magnam in regno dignitatis gratiam obtinuerunt » (Charte de l'évêque Adalbéron Ier pour Sainte-Glossinde, du 8 octobre 944, dans CALMET, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. I, pr., col. 359, 2e éd., t. II, pr., col. CC.).

(2) « Fuit igitur Gozlinus nomine miles quidam ex nobilissimis regni Chlotarii ducens prosapiam, etc. » (Charte d'Uda, veuve de Gozlin, pour Saint-Maximin, de 943, dans *MR. UB.*, t. I, n° 179, p. 241).

(3) « Sigefridus comes de nobili genere natus » (Echange entre Sigefroy et les moines de Saint-Maximin, de 963, dans *MR. UB.*, t. I, n° 211, p. 271).

(4) « Adalbero, primus hujus nominis Mettensis episcopus, qui nobilium christianissimus, et christianorum nobilissimus, erat quippe frater Fritherici ducis » (SIGEBERT DE GEMBLOUX, *Vita Wicberti*, c. 8, *SS.*, t. VIII, p. 511). — « Adalbero (II) ... genus ab attavis et supra nobillimum.... patre Friderico » (CONSTANTIN, *V. Adalberonis II*, c. 1, *SS.*, t. IV, p. 659).— « Adalbero (II) summis parentibus ortus » (*Poema de sanctis et de fundatione Metensium ecclesiarum*, *N. A.*, t. V, p. 436).

(5) « ... Frederici, quem proavi fudere duces a sanguine regum » (*Epitafium ducis Frederici*, *Lettres de Gerbert*, n° 76, p. 71). — « Hic civis egregius regali stirpe decorus » (*Epitaphium Adalberonis II*, v. 5, *SS.*, t. IV, p. 672). — « Stirpe fuit genita regali pulchra Beatrix, Majorum mundi stirpe fuit genita » (DONIZO, *Vita Mathildis*, l. I, c. 9, v. 783-784, *SS.*, t. XII, p. 367).

Digitized by Google

enfin, allant encore plus loin et précisant davantage, la *Vita Johannis Gorziensis abbatis* affirme que les parents de l'évêque de Metz Adalbéron Ier, frère de Frédéric, étaient l'un et l'autre de race royale (1). L'assertion de la *Vita* nous paraît certaine en ce qui concerne la mère d'Adalbéron ; mais pour son père les preuves font défaut. Aucun historien ne nomme les parents de Frédéric. Il semble, à première vue, qu'on doive lui attribuer ceux de son frère l'évêque de Metz, qui s'appelaient Voiry (Wigeric) et Cunégonde (2). Pourtant, l'on peut concevoir des doutes à cet égard. Cunégonde en effet et probablement aussi Wigeric ont été mariés deux fois.

Il est possible, d'une part, qu'il faille identifier Voiry (Wigeric), le père d'Adalbéron, avec le comte Wederic, mari d'Eve (3), et, de l'autre, nous avons la certitude qu'après la mort de Voiry Cunégonde convola en secondes noces avec Ricuin, comte de Verdun (4). Toutefois, quand

(1) « Adalbero... cum esset regii quidem paterna simul ac materna stirpe longe retro usque ab hominum memoria sanguinis » (*V. Johannis Gorziensis*, c. 40, *SS.*, t. IV, p. 348).

(2) D'après un diplôme par lequel Charles le Simple fit don à l'église de Liège de la petite abbaye d'Hastières, Adalbéron avait pour père Windric (évidemment Wigeric) et pour mère Cunégonde (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, n° XI, p. 16). Outre le passage cité plus haut, p. 6, n. 4, de *Sigebert de Gembloux*, un diplôme d'Otton Ier pour Saint-Pierre de Metz, du 3 juin 960 (B. O. 282, O.[1] 210, *DD. Sax.*, t. I, p. 289), nous apprend qu'Adalbéron Ier était frère de Frédéric.

(3) Le comte Eilbert, fondateur de l'abbaye de Waulsort, avait pour mère Berthe, fille elle-même du comte Wederic et d'Eve (*Historia Walciodorensis monasterii*, c. 1, *SS.*, t. XIV, p. 505). Pourtant, si Ebroïn, mari de Berthe, ne fait qu'un avec le comte du même nom à qui Louis le Bègue concéda quelques domaines en 879 (Galliot, *Histoire de Namur*, t. V, p. 274), il nous paraît difficile d'identifier Wederic, son beau-père, avec Voiry (Wigeric) père d'Adalbéron Ier. Cette difficulté n'a pas arrêté Schötter (*Einige kritische Erörterungen über die frühere Grafschaft Luxemburg*, p. 26), Eltester (*MR. UB.*, t. II, p. LIV), Witte (*Genealogische Untersuchungen*, etc., *Jahrb. G. L. G.*, 5e année, 2e fascicule, p. 40), ni Vanderkindere (*H. F. T. P. B.*, t. II, p. 204, 328-329 et tab. III), qui admettent que Wederic et Voiry (Wigeric) sont un seul et même personnage.

(4) Cela ressort d'un passage de la *Vita Johannis Gorziensis*, c. 107,

Digitized by Google

bien même Voiry (Wigeric) et Wederic ne feraient qu'une seule personne, Eve n'aurait pu être la mère de Frédéric. Adalbéron, frère aîné du premier duc de Mosellane (1), étant fils de Cunégonde, il faut bien que Frédéric ait eu celle-ci pour mère et non pas Eve, qui était la première femme (2).

Il nous semble d'autre part vraisemblable que Frédéric ait été fils de Voiry (Wigeric), dont un frère, d'abord moine, puis abbé de Saint-Hubert, portait justement le nom de Frédéric (3) ; ce religieux a été sans doute le par-

cf. c. 40 (*SS.*, t. IV, p. 367 et 348), où Ricuin est qualifié de *vitricus* (parâtre) d'Adalbéron Ier. Mais, comme la *Vita* appelle Ricuin « Richizo », beaucoup d'historiens modernes ne se sont pas doutés qu'elle parlait du comte de Verdun. Les noms propres à terminaison *uinus* ont une forme secondaire en (*i*) *zo* ; de « Ricuinus-Richizo » on peut rapprocher « Balduinus-Baldzo ».

(1) Adalbéron, en effet, devint évêque de Metz en 929 et mourut dès 962, tandis que Frédéric, qui n'est mentionné pour la première fois qu'en 942, prolongea son existence jusqu'à l'année 978.

(2) Seul parmi les auteurs contemporains, Schötter (*op. cit.*, p 27), avance que Frédéric a pu, comme Gozlin, être fils d'Eve. Dans un ouvrage postérieur, il est vrai (*Geschichte des Luxemburger Landes*), il fait de Cunégonde la mère de Frédéric.

(3) « Patruus.... Adalberonis fuit Fridericus, qui infantulus quidem monasterio sancti Huberti fuerat mancipatus » (*V. Johannis Gorziensis*, c. 55, *SS.*, t. IV, p. 352). On sait que « patruus » a le sens d'oncle paternel.

Otton, fils de Ricuin, est donné faussement comme père à Frédéric par les auteurs suivants : Wassebourg, *Antiquitez de la Gaule Belgique*, f° 185 v°, de Rosières, *Stemmata Lotharingiæ ac Barri ducum*, f°s 177 r°, 374 r°, 386 v°, 389 v°, Blondel, *Genealogiæ francicæ assertio plenior*, tab. 34, Brower et Masen, *Antiquitates et Annales Trevirenses*, t. I, p. 464, col. 2, Pfeffinger, *Vitriarius illustratus*, t. II, p. 268, de Maillet, *Essai chronologique sur l'histoire du Barrois*, p. 7. André du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Bar-le-Duc*, p. 2 et 4, et Leibniz, *Annales imperii occidentis*, t. II, p. 390 et t. III, p. 31, tout en déclarant qu'Otton n'était pas le père de Frédéric, avouent ignorer de quels parents celui-ci était né. Benoit Picart, après avoir démontré que Frédéric n'a pu être fils d'Otton (*La vie de saint Gérard*, p 335), avance qu'il a eu Richizon pour père (*L'origine de la tres illustre maison de Lorraine*, p. 36-37). Nous avons rappelé plus haut (n. 2) les deux opinions que Schötter avait successivement émises. L'abbé Clouet commence par rappeler sans commentaires quelques-unes des assertions de ses devanciers (*H. V.*,

Digitized by Google

rain de son neveu et homonyme. Ajoutons que, dans un diplôme d'Otton Ier pour l'abbaye messine de Saint-Pierre (aux-Nonnains), Frédéric est qualifié de frère germain de l'évêque Adalbéron Ier (1) : l'on sait que ce terme de *germanus* s'applique aux frères nés d'un même père et d'une même mère. Frédéric était donc, comme Adalbéron lui-même, fils de Voiry (Wigeric) et de Cunégonde (2).

Nous ignorons quels étaient les parents de Voiry (Wigeric) ; les historiens modernes qui les ont identifiés avec Roric et Ansdrude ont certainement commis une erreur (3).

t. I, p. 300-301) ; puis, un peu plus loin (p. 342), il suppose que Frédéric pouvait appartenir à la maison d'Ardenne. D'après Alberdingk-Thijm (*Les ducs de Lotharingie*, p. 19 et 21) Voiry (Wigeric), père de Frédéric, ne ferait qu'un avec Ricuin. Les autres érudits des deux derniers siècles font de Voiry et de Cunégonde les parents de Frédéric : citons entre autres Kremer, *Genealogische Geschichte des Ardennes-chen Geschlechtes*, p. 13, Ernst, *Dissertation historique... sur la maison royale des comtes d'Ardenne* (*Bulletins de la commission royale d'histoire de Belgique*, 2e série, t. X, p. 212, 243, 248), Wilmans, *Jahrbücher Ottos III*, p. 22, Eltester, *MR. UB.*, t. II, p. LIV, Meyer, *De Brunone*, p. 28, Jærschkerski, *Godfrid der Bärtige*, p. 8-9, Köpke et Dümmler, *K. O. G.*, p. 95 et n. 3, Dieckmann, *Gottfried III der Bücklige*, p. 6, Lot, *D. C.*, p. 63 et n. 6, p. 64 et 409, Wichmann, *Adalbero Bischof von Metz* (*Jahrb. G. L. G.*, 3e année, 1891, p. 107 et suiv., 174), H. Witte, *Genealogische Untersuchungen* (*Jahrb. G. L. G.*, 5e année, 2e fascicule, p. 40-41), Vanderkindere, *H. F. T. P. B.*, t. II, p. 18, 328-329, 472 et Tab. gén. n° 3.

(1) « Adelbero, egregius videlicet sanctæ Mettensis ecclesiæ præsul, una cum germano suo Friderico duce » (B. O. 282, O.I 210, *DD. Sax.*, t. I, p. 289).

(2) Nous avons vu plus haut, p. 8, n. 3, que c'était l'avis de la plupart des historiens modernes.

(3) Pour quiconque lit avec attention la donation faite à Saint-Maximin par un certain Roric (*MR. UB.*, t. I, n° 154, p. 218), il est évident que Wigeric, fils de ce personnage, n'a rien de commun avec Widric (Voiry), comte du p. *Bedensis*, dont il est question dans l'acte. Meyer (*De Brunone*, p. 36) n'en a pas moins fait de Roric le père du comte Voiry (Wigeric) ; mais son opinion a été réfutée par Jærschkerski, *Godfrid der Bärtige*, p. 8, n. 4, et par Wichmann, *Adalbero* etc. (*Jahrb.* etc., p. 107, n. 3) ; ce dernier auteur a en outre relevé une erreur de Sackur, qui appelle Hoachrius le père de Voiry (*Der Rechtsstreit der Klöster Waulsort und Hastières*, dans la *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, t. II [1889], p. 386). Il est surprenant que Schötter (*Einige kritische Erörterungen*, etc., p. 29-30), trouvant dans

Digitized by Google

Nous avons ailleurs longuement parlé de Voiry (Wigeric), qui, d'abord comte du *Bidgau*, devint ensuite, sous le règne de Charles le Simple en Lorraine, comte du palais (1). Un diplôme de Charles, du 19 janvier 916, est le dernier document qui fasse mention de Voiry comme d'un personnage encore vivant (2). Voiry ne figure pas au nombre des grands de Lorraine qui, réunis à Herstal le 13 juin 919, prononcèrent la restitution de Saint-Servais de Maëstricht à l'archevêque de Trèves (3). Comme d'autre part Cunégonde se remaria avec Ricuin, comte de Verdun (4), qui fut assassiné en 922, on peut en conclure que le père d'Adalbéron et de Frédéric mourut entre les années 916 et 919 (5).

Cunégonde, avons-nous dit plus haut (6), était de naissance royale. Un tableau généalogique destiné à montrer de quelle façon la femme du roi d'Allemagne et empereur Henri II, appelée, elle aussi, Cunégonde, se rattachait à la famille carolingienne, nous apprend que Sigefroy, père de cette princesse, avait eu pour mère une autre Cunégonde,

les chartes de Liutgarde et d'Henri, fils de Voiry, pour Saint-Maximin (*MR. UB.*, t. I, nos 206 et 233, p. 266 et 290), le terme de *seniores*, l'ait traduit par « ancêtres » ; en conséquence de cette fausse interprétation, SCHÖTTER voit dans les *seniores* de Liutgarde et d'Henri, Eberhard et Adalbert, le margrave de Frioul, gendre de Louis le Pieux, et son fils Adalard, qui aurait été le père de Voiry. La charte d'Henri est fausse, et les *seniores* de Liutgarde ne sont autres que ses deux maris (WITTE, *Genealogische*, etc., *Jahrb. G. L. G.*, 5e année, 2e fascicule, p. 43, n. 2, VANDERKINDERE, *H. F. T. P. B.*, t. II, p. 329, 333-334, 350-352, 360, Tab. gén. III).

(1) Se reporter à notre *Ro. L. C.*, *passim*. Une autre mention de Voiry, que nous n'avions pas indiquée dans cet ouvrage, est fournie par une charte de Saint-Mihiel de 944, relative à la destruction de la chapelle de Maizerais (*H. S. M.*, p. 438). Cf. le précédent vol. des *Mém.*, p. 344 et n. 3.

(2) B. 1949, *MR. UB.*, t. I, n° 159, p. 222-223.

(3) B. 1962, *MR. UB.*, t. I, n° 160, p. 223-224.

(4) Voir plus haut, p. 7, n. 4.

(5) C'est l'opinion de WICHMANN, *op. cit.* (*Jahrb.*, p. 108).

(6) P. 7, n. 1.

Digitized by Google

fille d'Ermentrude et petite-fille de Louis le Bègue (1). On ne saurait trop regretter que la généalogie précitée ne mentionne ni le mari de la première Cunégonde, ni celui d'Ermentrude. Or la *Genealogia Arnulfi comitis* [*Flandriæ*], de Witger, attribue justement une fille nommée Ermentrude au roi Louis le Bègue, qui l'aurait eue de sa seconde femme Adelaïde, la mère de Charles le Simple (2). La fille d'Ermentrude, la première Cunégonde, mère de Sigefroy, ne serait-elle pas la femme de Voiry (Wigeric) et de Ricuin ?

Le fait nous paraît devoir être admis, bien qu'on ait quelque peine, nous en convenons, à le concilier avec les âges probables d'Adalbéron et de Sigefroy. Adalbéron, qui monta sur le siège épiscopal de Metz en 929 (3), devait avoir à cette date une vingtaine d'années, peut-être vingt-cinq ans. Supposons-le né vers 904 ou 905 (4), il faudrait que sa mère eût vu le jour entre 885 et 890, son aïeule entre 870 et 875. Ces hypothèses sont-elles conformes et à la vraisemblance, et aux faits certains dont nous avons la connaissance ? Les sources par malheur n'indiquent pas la date du mariage de Louis le Bègue et d'Adelaïde. C'est en 862 que le jeune prince avait épousé, à l'insu de son père, Ansgarde, fille du comte Hardouin (5) ; un peu plus tard, Charles le Chauve le contraignit de quitter Ansgarde, pour prendre une autre femme, Adelaïde (6). Les chroniqueurs du temps ne nous apprennent pas quand ces événements eurent lieu, mais nous croyons la répudiation d'Ansgarde de 867 au plus tard, attendu qu'en cette année Louis était

(1) *Tabula genealogica ex codice bibliothecæ regiæ Monacensis* (*SS.*, t. II, p. 314).

(2) *SS.*, t. IX, p. 303.

(3) Flodoard, *Ann.* 929, p. 44.

(4) Wichmann, *Adalbero Bischof von Metz* (*Jahrb. G. L. G.*, 3e année, 1891, p. 109-110), place au début du xe siècle la naissance d'Adalbéron.

(5) *Ann. Bert.* 862, p. 58.

(6) Réginon, *Chron.* 878, p. 114 ; cf. Flodoard, *Hist. Rem. ec.*, l. III, c. 19, éd. Lejeune, t. II, p. 186.

Digitized by Google

réconcilié avec son père, qui fit de lui un roi d'Aquitaine (1). Si, comme il est probable, Louis prit bientôt après pour seconde femme Adelaïde, Ermentrude aurait pu naître vers 870. En supposant, ce qui n'a rien d'invraisemblable, qu'Ermentrude et Cunégonde se soient mariées jeunes, à quinze ou seize ans par exemple, Adalbéron pouvait, en venant au monde vers 904-905, être le fils de l'une et le petit-fils de l'autre (2). Charles le Simple, frère d'Ermentrude, aurait donc été le grand-oncle d'Adalbéron.

D'un autre côté, en admettant que Sigefroy a eu pour mère Cunégonde, pour père Voiry ou Ricuin, il est né au plus tard en 924, puisque Ricuin, second mari de Cunégonde, périt assassiné en 923 (3). L'on pourrait objecter, et l'objection en effet a été formulée, qu'il était difficile à Sigefroy de prolonger son existence jusqu'à la fin du x^e^ siècle, et d'avoir un fils, Thierry II, évêque de Metz mort seulement en 1047 (4) : à cela nous avons déjà répondu et nous répondons encore que, d'après Gerbert (5), il y a eu deux Sigefroy, le père et le fils, et que, selon toute vraisemblance, Cunégonde, la femme d'Henri II, ainsi que ses frères étaient les enfants de Sigefroy II (6).

Mais nous n'en sommes pas réduit à simplement présenter comme possible l'identité de la mère d'Adalbéron I^er^ et de Frédéric avec celle du premier comte de Luxembourg.

(1) *Ann. Bert.* 867, p. 86.

(2) Le premier parmi les historiens contemporains, KRÜGER (*Der Ursprung des Hauses Lothringen-Habsburg*, p. 13-14) a supposé que Cunégonde, femme de Voiry, était la petite-fille de Louis le Bègue. Cette opinion est admise par DEPOIN, *Sifroi Kunuz, comte de Mosellane*, p. 4.

(3) FLODOARD, *Ann.* 923, p. 12-13.

(4) VANDERKINDERE, *H. F. T. P. B.*, t. II, p. 332.

(5) *Lettres de Gerbert*, n° 51, p. 48. Cf. l'article cité à la note suivante (*Ann. E. N.*, 1^re^ année, 1905, p. 81-82).

(6) Nous avons essayé de réfuter dans un article intitulé *Sigefroy, le premier des comtes de Luxembourg, était-il fils de Wigeric?* (*Ann. E. N.*, 1^re^ année, 1905, p. 76-83) les objections faites par M. VANDERKINDERE (*H. F. T. P. B.*, t. II, p. 329-333) à la théorie que nous avions soutenue — après beaucoup d'autres — dans notre *De prima domo*, p. 4 et 6.

Digitized by Google

Notre hypothèse peut s'appuyer sur des arguments plus directs et d'une plus grande force probante.

Nous en trouvons un tout d'abord dans le diplôme par lequel Charles le Simple confirme la donation d'Hastières faite par Voiry à l'église de Liége : le roi y traite de neveu Adalbéron, fils de Voiry et de Cunégonde (1).

Gerbert, dont nous invoquions quelques lignes plus haut le témoignage, nous fournira une deuxième preuve que la mère de Sigefroy (Ier) d'une part, la femme de Voiry (Wigeric) et de Ricuin de l'autre, ne font qu'une seule et même personne. Dans une de ses lettres, adressée à l'impératrice Théophano, Gerbert parle d'un comte Sigefroy, oncle paternel (*patruus*) de Godefroy l'Ancien (2). Gerbert, secrétaire et confident de l'archevêque Adalbéron, frère de Godefroy, en relations avec ce dernier ainsi qu'avec Sigefroy, ne pouvait se tromper sur les liens de parenté qui unissaient les uns aux autres ces différents personnages. D'un autre côté, un aussi bon latiniste que l'écolâtre de Reims ne se serait pas rendu coupable du défaut d'impropriété, si commun au xe siècle. Nous devons conclure de la lettre de Gerbert, qu'un comte Sigefroy était l'oncle paternel de Godefroy l'Ancien, le frère par conséquent de Gozlin, le fils enfin de Voiry (Wigeric) (3) et de Cunégonde. Comme, du reste, on ne connaît à cette époque en Lotharingie d'autre Sigefroy que le comte de Luxembourg, il faut de toute nécessité que celui-ci ait eu Voiry pour père (4).

Voici une dernière preuve à l'appui de notre hypothèse ;

(1) « Ea scilicet ratione quatenus eandem abbatiam (Hastières)..... diebus vitæ suæ (il s'agit de Voiry, appelé dans l'acte « Windricus ») et uxoris ejus nomine Cunegundis et unius filiorum ipsorum videlicet *nostri nepotis Adelberonis*, possideant... » (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, n° XI, p. 16.)

(2) *Lettres de Gerbert*, n° 52, p. 48.

(3) Ou de Ricuin.

(4) Nous reproduisons presque textuellement un passage de l'article mentionné plus haut (*Ann. E. N.*, 1re année, 1905, p. 81).

Digitized by Google

l'on retrouve les mêmes noms portés par les descendants de Sigefroy et par ceux que l'on peut attribuer avec certitude à Voiry. Comment s'appellent en effet les fils (1) du comte de Luxembourg ? Henri, Frédéric, Gilbert, Thierry et Adalbéron. Or, Gozlin et Frédéric ont eu l'un et l'autre un fils du nom d'Henri. Deux ducs de Haute-Lorraine, le premier, fils, le second, arrière petit-fils de Voiry, ainsi qu'un comte de Verdun, fils de Godefroy l'Ancien, se sont appelés Frédéric. Le nom de Gilbert a été porté par un des fils de Voiry, celui de Thierry par le plus jeune des fils de Frédéric Ier, qui fut duc de Mosellane après la mort de son père. L'on ne compte pas moins de cinq Adalbéron, descendants authentiques de Voiry : un archevêque de Reims, fils de Gozlin, un évêque de Verdun, neveu du précédent, deux évêques de Metz, l'un fils de Voiry, le second de Frédéric Ier, enfin l'un des fils de Thierry Ier, destiné, lui aussi, au siège épiscopal de Metz. En outre, l'une des filles de Sigefroy, mariée, d'après M. Vanderkindere (2), au comte Arnoul de Westfrise, s'appelait Liutgarde, comme la plus jeune des filles de Voiry (3). Ainsi, les noms de six des enfants de Sigefroy (II) se retrouvent chez les enfants ou les petits-enfants de Voiry et de Cunégonde : est-ce là l'effet d'un hasard ? Nous ne le croyons pas, et toute personne sans parti pris l'admettra comme nous (4).

Quelques mots maintenant sur les frères et sœurs de Frédéric.

Le plus connu des frères du premier duc de Mosellane est l'évêque de Metz, Adalbéron Ier, dont les liens de parenté avec Frédéric sont attestés par de nombreux docu-

(1) Ou plutôt ses petits-fils, les fils de Sigefroy II.

(2) *H. F. T. P. B.*, t. II, p. 79, 281 et Tab. gén. n° V.

(3) Voir, pour la descendance de Voiry et pour celle de Sigefroy, VANDERKINDERE, *op. cit.*, Tab. gén. nos III, IV et V, ainsi que les tableaux généalogiques joints à notre *De prima domo* et au présent travail.

(4) Tout ce passage est presque mot pour mot emprunté à l'article déjà cité plusieurs fois (*Ann. E. N.*, 1re année 1905, p. 80).

Digitized by Google

ments (1). A plusieurs reprises, nous parlerons de lui dans ce travail.

La *Vita Johannis Gorziensis* qualifie Gozlin de frère germain d'Adalbéron (2), ce qui indiquerait qu'il avait, comme l'évêque, Voiry pour père et Cunégonde pour mère ; Frédéric lui-même est dit frère de Gozlin dans la charte d'Uda, veuve de Gozlin, dont nous parlerons tout à l'heure (3). Gozlin, à qui Adalbéron avait donné en fief la *villa* de Varangéville (4), était comte d'un *pagus* inconnu. Le 15 mars 942, il souscrivit une charte par laquelle son frère Adalbéron rappelait qu'il avait expulsé de Saint-Arnoul les chanoines pour leur substituer des moines bénédictins (5). Gozlin mourut soit au cours de cette même année, soit au plus tard l'année suivante. On doit en effet voir en lui le Gozilon que l'on trouve mentionné à la date du 18 octobre dans le *Necrologium sancti Maximini* (6) ; et d'autre part Uda, femme de Gozlin, était veuve, quand en 943 elle fit une donation à Saint-Maximin. La charte d'Uda ne portant pas d'indication de mois ni de jour (7) nous

(1) Voir ci-dessus p. 6, n. 4, et p. 7, n. 2.

(2) *V. Joh. Gorz.*, c. 99 (*SS.*, t. IV, p. 365). — Tandis que WICHMANN, *Bischof Adalbero* (*Jahrb. G. L. G.*, 3e année, 1891, p. 110), fait de l'évêque l'aîné de la famille, WITTE, *Gen. Untersuchungen* (*Jahrb. G. L. G.*, 5e année, 2e fascicule, p. 41), attribue cette qualité à Gozlin. Nous ne serions pas éloigné de donner raison à WITTE.

(3) *MR. UB.*, t. I, n° 179, p. 241. Le « magnus Adalbéro » qui, selon CONSTANTIN, *V. Ad.*, c. 1 (*SS.*, t. IV, p. 659), a pour « fratruelis » Adalbéron II de Metz, est le frère de Frédéric Ier, et non Adalbéron de Reims, comme nous l'avions dit à tort dans le *De prima domo*, p. 5, n. 2 ; ici « fratruelis » ne signifie pas « cousin-germain », mais bien « neveu ».

(4) *V. Johannis Gorziensis*, c. 99, *Miracula s. Gorgonii*, c. 10 (*SS.*, c. 4, p. 365 et 241).

(5) CALMET, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. I, pr., col. 350, 2e éd., t. II, pr., col. CXC : « Signum Ottonis ducis Signum Adalberti comitis Signum Rodulphi comitis Signum *Gozlini comitis*, etc. »

(6) *Necrologium s. Maximini* (*Jahrbücher der Altertumsfreunde im Rheinland*, t. LVII, p. 117). D'après le même nécrologe (p. 412), Uda serait morte le 7 avril.

(7) « Acta est hæc traditio anno dominicæ Incarnationis DCCCCXLIII, regni domini Ottonis VII, indictione II, temporibus domini Ogonis

Digitized by Google

ignorons si elle est — ou non — antérieure au 18 octobre 943; par suite, il est impossible de savoir en laquelle des deux années — 942 ou 943 — Gozlin termina son existence. Dans la donation d'Uda on ne trouve mentionné qu'un seul de ses fils, Régnier, qui fut probablement comte de Bastogne (1). Par une seconde charte de 963 (2), nous connaissons trois autres fils de Gozlin et d'Uda, Henri, Godefroy et Adalbéron, dont les deux derniers joueront un rôle considérable durant la seconde moitié du x^e^ siècle. Godefroy sera comte du Methingowe, du Hainaut et du Verdunois (3), Adalbéron, archevêque de Reims. Nous les retrouverons tous deux au cours de ce livre.

Un troisième frère de Frédéric est le comte Gilbert, dont on lit la souscription au bas de la charte d'Uda; il était probablement comte d'un *pagus* de l'Ardenne (4), et l'abbaye de Moyenmoutier se trouva entre ses mains avant d'appartenir à Frédéric (5). Nous devons peut-être l'identifier avec un comte Gilbert qui souscrivit la donation de la comtesse Eve à Saint-Anoul (6). L'acte a beau ne pas être

abbatis » (*MR. UB.*, t. I, n° 179, p. 241). Comme la septième année du règne d'Otton I^er^ avait pris fin en juin 943, tandis que la seconde indiction ne commençait qu'au mois de septembre de la même année, on voit qu'il n'y a pas concordance entre deux des indications chronologiques que donne ce document.

(1) C'est l'hypothèse, d'ailleurs très vraisemblable, de VANDERKINDERE, *H. F. T. P. B.*, t. II, p. 234-235.

(2) *MR. UB.*, t. I, n° 212, p. 272.

(3) Sur les comtés de Godefroy l'Ancien (ou le Captif) consulter VANDERKINDERE, *op. cit.*, t. II, p. 22-31, 62-79, 171-179, 329-332, 342-346, 353-356, 381-383. Nous avons déjà parlé de Godefroy et d'Henri à propos du comté de Verdun (p. 261-262 du précéd. vol. des *Mém. S. A. L.*).

(4) Cela ressort de la charte de 963, par laquelle Sigefroy conclut un échange avec l'abbaye de Saint-Maximin : « In comitatu Giselberti comitis in pago Arduennæ in villa quæ dicitur Viulna. » (*MR. UB.*, t. I, n° 211, p. 271). Voir VANDERKINDERE, *op. cit.*, t. II, p. 235 et 352 et suiv. Le même auteur, nous l'avons dit (p. 346, n. 1, du précéd. vol. des *Mém*), croit que Gilbert devint comte du *p. Calvomontensis* après la mort de ses cousins Hugues et Arnoul.

(5) Se reporter au précéd. vol. des *Mém. S. A. L.*, p. 399 et n. 4.

(6) CALMET, *H. E. C. L.*, 1^re^ éd., t. I, pr., col. 357, 2^e^ éd., t. II, pr., col. CXCVIII. — Pourtant, comme nous l'avons dit (p. 260, n. 5, du préc. vol.

Digitized by Google

authentique sous sa forme actuelle (1) ; les souscriptions, qui s'appliquent à des personnages du x^e^ siècle, ont été empruntées à un acte authentique. Gilbert mourut avant 965, puisqu'à cette date sa femme Avoie était veuve, comme le prouve une donation qu'elle fit à l'abbaye de Gorze (2).

Nous ne savons rien de Sigebert, ce frère de Gozlin qui souscrivit en 943 la charte de sa belle-sœur. Quelques-uns des historiens modernes ont identifié Sigebert avec Sigefroy (3), tandis que d'autres en faisaient deux personnages différents (4). Il n'y a, selon nous, aucune raison d'adopter l'une plutôt que l'autre de ces deux opinions.

Nous avons essayé plus haut (5) de prouver que Cunégonde, femme de Voiry, puis de Ricuin, était la mère de

des *Mém.*), il y avait à cette époque deux comtes nommés Gilbert. Nous ignorons d'ailleurs quel était le comté du second de ces personnages.

(1) Voir WOLFRAM, *Kritische Bemerkungen zu den Urkunden des Arnulfsklosters (Jahrb. G. L. G.*, 1^re^ année, p. 62-69). Il existe deux exemplaires de ce document ; l'un d'eux, celui qui portait la souscription de Frédéric, aurait été d'après WOLFRAM (p. 66) fabriqué vers 1073. Du reste, WOLFRAM admet qu'il a existé une donation authentique de la comtesse Ève.

(2) *Cartulaire de Gorze*, *Mettensia*, t. II, n° 98, p. 181 (avec la date de 939). Nous adoptons, en ce qui concerne cette charte, les conclusions de M. VANDERKINDERE, *op. cit.*, t. II, p. 353-354.

(3) Parmi les auteurs qui ont, implicitement ou en termes exprès, adhéré à cette opinion, nous citerons KREMER, *Genealogische Geschichte des Ardenneschen Geschlechts*, p. 17, 55 et suiv., ERNST, *Dissertation... sur la maison royale des comtes d'Ardenne (Bulletins de la commission d'histoire de Belgique*, 2^e^ série, t. X, p. 212, 251-252). SCHÖTTER, *Einige kritische Erörterungen*, etc., p. 19, 33 et Tab. gén., ELTESTER, *MR. UB.*, t. II, p. LIV, LOT, *D. C.*, p. 64, ALBERDINGK-THIJM, *Les ducs de Lotharingie*, etc., p. 21, DEPOIN, *Sifroi Kunuz*, p. 19, 21.

(4) JÆRSCHKERSKI, *Godfrid der Bärtige*, Beilage 2, n. 3, déclare ne pouvoir décider si le premier comte de Luxembourg doit être identifié avec Sigebert. WICHMANN, *Bischof Adalbero*, WITTE, *Gen. Untersuchungen (Jahrb. G. L. G.*, 3^e^ année, 1891, p. 110 et 174, 5^e^ année, 1893, 2^e^ fascicule, p. 42 et n. 3, p. 44) et VANDERKINDERE, *op. cit.*, t. II, p. 235, n. 1, 329 et Tab. gén. n° III, distinguent tous trois Sigebert de Sigefroy ; mais le premier et le dernier font de Sigebert seul un fils de Voiry, tandis que, pour WITTE, Voiry est le père de l'un comme de l'autre.

(5) P. 10-14.

Digitized by Google

Sigefroy de Luxembourg. Celui-ci était donc le frère de Frédéric. Qui, de Voiry ou de Ricuin, devons-nous lui attribuer pour père ? Nous n'osons nous prononcer (1). Il est infiniment probable, il est même certain que Sigefroy eut un fils qui portait le même nom que lui. L'on a confondu trop longtemps les deux Sigefroy, et c'est le second qui fut le père de Cunégonde et de ses frères (2). Toutefois, nous identifions avec le frère de Frédéric le comte Sigefroy qui, en 963, fit un échange avec Saint-Maximin de Trèves et apposa la même année sa souscription à la deuxième donation d'Uda en faveur de cette abbaye.

Frédéric a-t-il eu un dernier frère nommé Henri ? Nous possédons une charte de l'année 970 (3), par laquelle un certain Henri concède quelques terres à Saint-Maximin pour le repos de l'âme de ses parents Voiry et Cunégonde. Mais il est hors de doute que cet acte a été fabriqué d'après un document antérieur, la charte de Liutgarde, dont nous parlerons tout à l'heure (4).

Frédéric a eu au moins une et peut-être deux ou trois sœurs. Si Voiry (Wigeric) et Wederic ne sont qu'un seul

(1) A l'exception d'Eltester et de Dieckmann, *Gottfried der Bücklige*, p. 6, presque tous les érudits modernes donnent Voiry pour père à Sigefroy. Pourtant H. Witte, *art. cit.*, p. 47, n. 3, se trompe lorsqu'il soutient que Sigefroy n'aurait pas été qualifié par Gerbert de *patruus* de Godefroy, s'il avait été le fils de Ricuin. *Patruus*, en effet, a simplement le sens d' « oncle paternel », de « frère du père » ; peu importe en la circonstance que Gozlin, père de Godefroy, ait été le frère germain, le frère consanguin ou le frère utérin de Sigefroy ; dans un cas comme dans l'autre, ce dernier était bien le *patruus* du comte de Verdun.

(2) Voir notre article *Sigefroy*, etc., (*Ann. E. N.*, 1re année, 1905, p. 81-83).

(3) *MR. UB.*, t. I, n° 233, p. 289.

(4) L'authenticité de cet acte a été admise par Crollius, *Westricher Abhandlungen*, p. 17, par Ernst, *art. cit.*, p. 212, par Schötter, *Einige kritische Erörterungen*, p. 28-30 et *Geschichte des Luxemburger Landes*, p. 19, par Lot, *D. C.*, p. 64 (tab. gén.) et par Wichmann, *art. cit.*, p. 110 et 174 (tab. gén.). Mais Görz, *Mittelrheinische Regesten*, n° 1024, et H. Witte, *art. cit.*, p. 43, ont démontré que la charte d'Henri était un faux.

Digitized by Google

et même personnage, Berthe, fille de Wederic et d'Ève, femme du comte Ebroïn, est la sœur consanguine de Frédéric (1). M. Vanderkindere suppose qu'Ève, femme du comte Rodolphe du *p. Evodiensis*, était fille de Voiry et d'Ève (2); elle serait donc, elle aussi, la demi-sœur du premier duc de Mosellane.

Quant à Liutgarde, il ne peut y avoir aucun doute sur les liens de parenté qui l'unissaient à Frédéric, attendu que dans une donation à Saint-Maximin, de l'année 960, elle se dit fille de Voiry et de Cunégonde (3). Liutgarde, comme ses parents, avait été mariée deux fois; ce même document, dont nous venons de parler, mentionne ses deux époux, Albert et Eberhard (4). Quels étaient ces deux personnages ? Bien des hypothèses ont été émises à leur sujet par les érudits allemands, suisses, autrichiens ou belges, qui ont échafaudé sur eux différents systèmes généalogiques (5). Sans entrer dans le détail ni dans la

(1) Voir ci-dessus, p. 7, et n. 3.

(2) *H. F. T. P. B.*, t. II, p. 329, 343 et Tab. gén., n° III.

(3) *MR. UB.*, t. I, n° 206, p. 266. A notre connaissance, tous les auteurs contemporains ont admis que Liutgarde avait pour père Voiry et pour mère Cunégonde.

(4) Nous avons relevé ci-dessus, p. 9, n. 3, l'erreur où était tombé Schötter, en faisant d'Eberhard et d'Albert les ancêtres de Liutgarde.

(5) Crollius, *Westricher Abhandlungen*, p. 17-18, et Krüger, *Der Ursprung des Hauses Lothringen-Habsburg*, p. 13-14, font d'Albert le comte de Metz assassiné par Uto en 944, et voient dans Eberhard un comte du Nordgau alsacien, Eberhard IV. H. Witte, *art. cit.*, p. 43 et n. 3, rejette l'opinion des deux précédents érudits, mais admet pourtant qu'Eberhard IV de Nordgau avait épousé la fille du comte Albert (*ibid.*, p. 64-65).

Pour Vanderkindere, *op. cit.*, t. II, p. 329, 350-352, 360, et Tab. gén. n° III, Albert est bien le comte de Metz, mais Eberhard serait le duc de Bavière déposé par Otton I^er^ en 938; de son mariage avec Eberhard Liutgarde aurait eu Wicfrid, devenu en 959 évêque de Verdun. Elle aurait donné à son second époux Albert deux filles, mariées l'une à Eberhard de Nordgau, et la seconde à Liétard, comte de Longwy. Le baron Schenck de Schweinsberg, *Genealogische Studien zur Reichsgeschichte*, p. 16 et suiv., beaucoup plus hardi dans ses hypothèses que les précédents historiens, supprime Liutgarde, purement et simplement; d'après lui, c'est la fille d'un Gérard, qu'il crée de toutes pièces,

Digitized by Google

discussion de ces nombreuses théories, disons seulement que, d'une façon ou d'une autre, presque toutes s'accordent à faire descendre Gérard d'Alsace de Liutgarde.

Pour ce qui est des autres enfants attribués à Voiry ou à Cunégonde, les uns sont ou nous paraissent des personnages de fantaisie, nés de l'imagination de quelques érudits modernes ; les autres, qui ont réellement existé, sont probablement étrangers à la famille d'Ardenne (1).

§ II. — Premières années, mariage et enfants de Frédéric.

Nous ignorons en quelle année Frédéric vint au monde. Si, comme nous le supposons, il eut Voiry pour père, sa naissance ne peut être postérieure à l'année 920 (2). Nous

frère ou cousin du comte Albert assassiné en 944, qui aurait successivement épousé Eberhard IV d'Egisheim et Richard, comte de Metz.

(1) Benoît Picart (*L'origine de la très illustre maison de Lorraine*, p. 35,36-37), s'appuyant sur un manuscrit, aujourd'hui détruit, de l'abbaye Saint-Remi de Reims (voir préc. vol. *Mém. S. A. L.*, p. 326, n. 5), donne à Frédéric deux autres frères : l'un d'eux aurait été mis à mort par ordre d'Olry, archevêque de Reims ; l'autre, Folmar, comte de Saulnois, possédait le château d'Amance, dont son neveu Thierry, duc de Mosellane, hérita après sa mort. Nous avons déjà dit que les faits racontés dans ce manuscrit avaient un tel caractère de légende qu'on ne pouvait y ajouter aucune foi.

Tout récemment, le baron Schenck de Schweinsberg, *op. cit.*, p. 7, 8, 15 et Tab. gén. I, a donné pour fils à Ricuin et à Cunégonde, pour demi-frère par conséquent à Frédéric, Godefroy, créé en 953 (*sic*) duc de Basse-Lorraine par Brunon, et père 1° d'un autre duc Godefroy, mort en 964, 2° de Richard de Châtenois, comte de Metz, etc. Ce système, échafaudé à l'aide d'hypothèses ingénieuses, n'est pas seulement dépourvu de preuves, il se trouve en contradiction avec les faits les plus certains. Voir notre critique du travail du baron Schenck de Schweinsberg dans les *Ann. E. N.*, 1re année, 1905, p. 417-420.

Nous ne savons ce qui a pu amener M. Lot, *D. C.*, p. 287, n. 1, à gratifier Voiry d'une fille, qui aurait épousé Régnier III au Long Col, et à faire de Liutgarde la mère de Baudry II, évêque de Liège.

(2) Voiry, père de Frédéric, était mort, nous l'avons dit plus haut (p. 10, n. 3), avant le 13 juin 919, attendu qu'un diplôme de Charles le Simple, rendu à cette date, ne fait plus mention de lui. A supposer que Frédéric soit un fils posthume de Voiry, il est au plus tard venu au monde dans les premiers mois de l'année 920. Si le premier duc de Haute-Lorraine avait eu Ricuin pour père, on ne pourrait reculer sa naissance que de quatre ans, Ricuin ayant été assassiné en 923.

Digitized by Google

ne savons rien de l'enfance ni de la jeunesse de Frédéric. Il est mentionné pour la première fois dans la charte que son frère Adalbéron accorda en 942 à l'abbaye Saint-Arnoul de Metz (1). A cette date, il avait au moins 22 ans (2). En 943, Frédéric souscrivit la donation faite par sa belle-sœur Uda, veuve de Gozlin, à Saint-Maximin de Treves (3). Dans aucun de ces documents, il n'est qualifié de comte. Pendant huit ans, il n'est plus question de Frédéric, que l'on retrouve seulement en 951. Nous relevons alors deux événements de la première importance qui le concernent. Au cours de cette année, en effet, eurent lieu les fiançailles de Frédéric avec Béatrice, fille de Hugues le Grand et d'Hathuis (Avoie) (4) ; un peu plus tard, il construisait sur le territoire de la *villa* de Fains (5) une forteresse, d'où il

(1) CALMET, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. I, pr., col. 350, 2e éd., t. II, pr., col. CXC.

(2) A supposer que Voiry fût son père.

(3) *MR UB.*, t. I, n° 179, p. 241.

(4) FLODOARD, *Ann.*, 951, p. 130.

(5) Meuse, Bar-le-Duc. La construction par Frédéric d'une forteresse à Fains a suscité au XVIIe et au XVIIIe siècle des hypothèses variées de la part des érudits, et donné lieu à des polémiques entre les historiens français et leurs confrères étrangers. Le nom de la localité ayant été mal lu (*Banis* pour *Fanis*), ANDRÉ DU CHESNE. *Histoire généalogique de la maison de Bar-le-Duc*, p. 3, et BLONDEL, *Barrum Francico-campanum*, p. 6, suivis, chose extraordinaire, par BROWER et MASEN, *Annales et Antiquitates Trevirenses*, t. I, p. 465, col. 1, avaient identifié *Banis* avec Bar-le-Duc ou Bar-la-Ville, et ils en avaient tiré argument pour démontrer que le Barrois dépendait de la France. CHIFFLET, *Commentarius lothariensis*, p 2 et suiv., qui acceptait la leçon *Banis*, voyait dans ce village Bagneux, près de Paris. Le même auteur, ainsi que CONRING, *De finibus imperii Germanici*, p. 37-44, et LEIBNIZ, *Ann. imp. occid.*, t. II, p. 601-608, s'efforcèrent de prouver, contre les érudits français, que le Barrois faisait partie de l'Empire. Pourtant la véritable orthographe du nom avait été rétablie, et CONRING, *op. cit.*, p. 38, MABILLON, *Ann. O. S. B.*, t. III, p. 510, LEIBNIZ, *op. cit.*, t. II, p. 610, ERNST, *Dissertation... sur la maison... d'Ardenne* (*Bulletins de la commission royale d'histoire de Belgique*, 2e série, t. X, p. 249, n. 5) savaient qu'il s'agissait de Fains. Après avoir dit (*Vie de saint Gérard*, p. 304 et 308) que *Fanis* était Fains, et non Bar-le-Duc, B. PICART revint plus tard en arrière, et rapporta (*Histoire de Toul*, p. 95-96) les diverses

Digitized by Google

allait ravager les campagnes voisines (1). Y aurait-il corrélation entre ces deux faits ? La paix avait été conclue, en 950, sous les auspices d'Otton Ier, entre ses deux beaux-frères, le roi et le duc ; mais, bientôt après, de nouveaux dissentiments avaient éloigné l'un de l'autre Louis et Hugues le Grand (2). Peut-être donc celui-ci avait-il excité son futur gendre à occuper un territoire appartenant au Carolingien et à en faire un centre de courses de pillage. Le Barrois dépendait alors de Louis IV, à qui Otton Ier l'avait cédé en 940-942 (3). Aussi le roi de France pro-

opinions émises par les historiens au sujet de *Banis* ou de *Fanis*, mais sans dire à laquelle il se ralliait.

Ce qui est particulièrement curieux, c'est de relever les variations successives de dom Calmet. On sait qu'il existe de la 1re édition de l'*H. E. C. L.* deux sortes d'exemplaires : les premiers contiennent le texte primitif de Calmet, les seconds le texte remanié sur l'ordre des censeurs. Pour ce qui est de la 2e édition, la censure fit opérer les changements sur le manuscrit, avant que l'ouvrage eût été remis à l'imprimeur (Beaupré, *Dom Calmet aux prises avec la censure*, *Journal S. A. L.*, 15e année, 1860, p. 6-28).

Dans les exemplaires non cartonnés de la 1re édition (t. I, col. 912), Calmet place en 951 la construction du château de Fains, en 964 celle du château de Bar ; il ajoute à la note *z* que la vraie leçon des mss. est *Fanis* et non *Banis*. Ouvrons maintenant les exemplaires cartonnés : l'historien de la Lorraine y rejette (t. I, col. 911-912) à la fois Fains et Bar, parce qu'aucune de ces localités ne dépendait de Louis IV, et il semble adopter l'opinion de ceux qui identifient *Banis* avec Bagneux près de Paris ; quant au château de Bar, il aurait été bâti après 951. Arrivons enfin à la 2e édition, nous y voyons (t. II, col. 12) Calmet hésiter entre *Banis* (Bagneux) et *Fanis* (Fains) ; il a d'ailleurs bien soin de ne pas reproduire les passages des exemplaires cartonnés où il soutenait que ni Fains ni Bar ne relevaient du roi de France.

De nos jours, Clouet, *H. V.*, t. I, p. 328, ne se prononce pas entre Fains et Bar-le-Duc. Quant à Lot, *D. C.*, p. 13, n. 2, il accepte la leçon *Banis*, et traduit ce mot par Bains, sans d'ailleurs indiquer où se trouve cette localité.

A notre avis, *Fanis* ne peut être que Fains, près de Bar-le-Duc, et, comme nous l'avons montré dans le travail cité à la n. 3 de la p. 22, la réclamation du roi de France s'explique par le fait qu'en 951 le Barrois était soumis à son autorité.

(1) Flodoard, *Ann.* 951, p. 130.

(2) Voir Lauer, *Louis IV*, p. 205-210.

(3) Se reporter à notre article *De la cession faite à Louis d'Outremer par Otton Ier de quelques « pagi » de la Lotharingie (Lorraine) occidentale [940-942]* (*Ann. E. N.*, 2e année 1906, p. 88-90, 92-93).

Digitized by Google

testa-t-il auprès d'Otton, souverain de Frédéric, contre les déprédations que celui-ci commettait. Faisant droit à la requête de son beau frére, Otton défendit à tous ses sujets en général, et à Frédéric en particulier, de construire aucune forteresse sur les domaines de Louis IV sans l'autorisation de ce prince (1). Hugues, le futur beau-père de Frédéric, était allé trouver le roi d'Allemagne et de Lorraine en même temps que les ambassadeurs de Louis IV (2); et l'on peut supposer que la visite qu'il faisait à son beau-frère était motivée par la réclamation du roi de France. Son intervention ne fut peut-être pas inutile à Frédéric, qui paraît n'avoir subi aucun châtiment ; il dut simplement évacuer le pays usurpé, et de plus, on peut le supposer du moins, détruire la forteresse qu'il avait élevée.

Flodoard, en parlant des fiançailles de Frédéric et de l'occupation de Fains, qualifie de « comte » le frère d'Adalbéron, et nous le voyons prendre ce même titre dans une charte pour Saint-Arnoul de 952 (3). Nous sommes disposé à croire qu'il avait reçu de son frère, l'évêque de Metz, le comté de cette ville et du pays qui en dépendait (4).

Toujours est-il que Frédéric se trouvait à Metz en 952, comme le prouve sa souscription mise au bas des chartes d'Adalbéron Ier et du comte Rodolphe en faveur de l'abbaye

(1) Flodoard, *Ann.* 951, p. 130-131. Sur ces événements, consulter Köpke et Dümmler, *K. O. G.*, p. 188 et n. 2 et 3, Kalckstein, *G. F. K.*, p. 277, Ottenthal, *Reg. sächs.*, p. 91, Lauer, *op. cit.*, p. 214-218, Heil, *Die politischen Beziehungen zwischen Otto dem Grossen und Ludwig IV von Frankreich*, p. 98.

(2) Il résulte du récit de Flodoard que Hugues se rendit auprès d'Otton Ier un peu avant la fête de Pâques qui, en cette année, tombait le 39 mars.

(3) *H. M.*, t. III, pr., p. 70. Cette charte, du 24 novembre 952, émane d'Adalbéron Ier. Frédéric souscrivit une autre donation, faite à la même abbaye par un comte Rodolphe, le 11 juillet de la même année, mais sans qu'aucun titre accompagne son nom (*H. M.*, t. III, pr., p. 69).

(4) Voir le préc. vol. *Mém.*, p. 331-336.

Digitized by Google

de Saint-Arnoul. Le moment approchait où la Lotharingie et l'Allemagne allaient être secouées par une crise des plus violentes. La révolte du fils et du gendre d'Otton Ier, l'invasion des Hongrois, appelés par Conrad le Roux, duc dépossédé de Lotharingie, faillirent amener la ruine et la dislocation de la monarchie saxonne. Fort heureusement pour Otton, les Lorrains, qui détestaient leur duc, ne le suivirent pas dans sa révolte ; ils prirent même les armes contre lui et le battirent. D'autre part, Louis IV n'intervint pas en faveur des rebelles, comme il l'avait fait en 939. Le roi d'Allemagne et de Lorraine parvint à triompher de tous ses ennemis, intérieurs et extérieurs. Conrad et Liudolf firent leur soumission, et les Hongrois, écrasés à Augsbourg en 955, ne renouvelèrent plus leurs incursions en Allemagne (1).

La ville de Metz avait été en 953 assaillie à l'improviste par Conrad, qui s'en empara, puis la mit au pillage (2). Cet acte de violence prouve que ni l'évêque, ni le comte de la ville n'avaient pris le parti de Conrad. Toutefois, nous ne savons rien de précis quant au rôle que Frédéric joua dans ces circonstances. Il se montra probablement fidèle à Otton, sans quoi l'on ne s'expliquerait pas qu'en 959 il eût été nommé duc de Mosellane.

Trois années s'étaient écoulées depuis les fiançailles de Frédéric et de Béatrice ; pourquoi le mariage ne fut-il pas célébré plus tôt ? D'abord, à cause du jeune âge de Béatrice, qui, nous allons le voir, n'a pu naître qu'en 938 ou 939. Puis les troubles qui agitèrent l'Allemagne et la

(1) Sur ces événements, consulter Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 211-244, Ottenthal, *Reg. sächs.*, p. 104-118, Lauer, *op. cit.*, p. 226-230.

(2) Flodoard, *Ann.* 953, p. 137, Roger, *V. Brunonis*, c. 24, p. 26. Cf. Köpke et Dümmler, p. 227-228, Ottenthal, p. 112, et Lauer, p. 227-228, qui, interprétant mal la *V. Brunonis*, a cru à tort que Conrad avait mis à sac la ville de Metz pour punir Adalbéron de sa défection. En réalité, Roger ne dit rien de pareil et ne fait même aucune allusion à l'évêque de Metz.

Digitized by Google

Lotharingie amenèrent sans doute un nouveau retard. Si Flodoard, qui d'habitude suit assez exactement l'ordre chronologique, s'y est conformé en la circonstance, Frédéric aurait célébré son union avec Béatrice entre le 10 septembre, date de la mort de Louis IV, et le 12 novembre, jour du couronnement de Lothaire (1). C'était un beau mariage que faisait là Frédéric. Béatrice avait pour père Hugues le Grand, duc de France, le premier personnage du royaume après le roi ; Avoie, mère de Béatrice, était sœur d'Otton le Grand et de Brunon (2). L'on peut même être surpris que Hugues le Grand ait donné sa fille à un homme dont la situation n'était pas équivalente à la sienne et qui, de plus, devait être beaucoup plus âgé que sa femme.

Si la naissance de Frédéric ne peut être postérieure à 920 (3), celle de Béatrice doit se placer au plus tôt en 938 ou 939. C'est en effet dans le courant de 937 ou de 938 que Hugues le Grand avait épousé Avoie (4), et, en supposant, ce que nous ne savons d'ailleurs par aucun texte certain, que Béatrice fût l'aînée des enfants de Hugues et d'Avoie,

(1) Flodoard, *Ann.* 954, p. 138-139.

(2) Flodoard, *Ann.* 938, 951, 954, p. 69, 130, 139, charte de Hugues le Grand du 14 septembre 937 (*Rec. H. Fr.*, t. IX, p. 721).

(3) En admettant que Voiry soit son père ; voir ci-dessus, p. 20 et n. 2.

(4) Quelque extraordinaire que la chose puisse paraître, la date du mariage de Hugues le Grand et d'Avoie ne peut être fixée avec certitude. D'une part, en effet, Flodoard, relate l'événement à l'année 938 (*Ann.*, p. 69), et, de l'autre, une charte de Hugues le Grand du 14 septembre 937 (*Rec. H. Fr.*, t. IX, p. 721), en parle comme d'un fait accompli. S'il est bien difficile de croire que Flodoard ait attendu plusieurs mois, ou même une année, pour annoncer le mariage d'un personnage aussi considérable que l'était le duc de France, on peut encore bien moins supposer une erreur de la part de Hugues lui-même. Pourtant, d'après Lauer, *Louis IV*, p. 27 et n. 4, le chroniqueur rémois a pu se tromper. Ne vaudrait-il pas mieux, pour résoudre la difficulté, admettre que le rédacteur de la charte précitée, ou l'un des copistes qui nous l'ont transcrite, a mal indiqué l'an de l'Incarnation ?

Digitized by Google

elle n'aurait pu venir au monde qu'en 938 ou en 939 (1). Il y avait donc une différence d'environ vingt ans entre Frédéric et sa femme.

Flodoard, en parlant des fiançailles, puis du mariage de la fille de Hugues le Grand, oublie de mentionner son nom ; c'est par d'autres auteurs et par des sources diplomatiques que nous savons qu'elle s'appelait Béatrice (2). Nous connaissons la future duchesse de Mosellane un peu mieux que son mari ; elle paraît avoir été intelligente, énergique, avoir eu du goût pour la politique et des aptitudes à traiter les affaires de l'État (3). C'est en partie grâce à ses efforts que fut terminée la révolte d'Henri (4) duc de Bavière; elle travailla en même temps avec succès au rétablissement de la paix entre la France et l'Allemagne.

Béatrice donna trois enfants à Frédéric, Henri ou Heze-

(1) Nous ne croyons pas, d'ailleurs, devoir faire descendre plus bas que 940 la naissance de Béatrice. La fille de Hugues le Grand, fiancée dès 951, était probablement formée trois ans plus tard, lorsqu'elle épousa enfin le comte Frédéric ; on avait sans doute attendu, pour célébrer le mariage, qu'elle eût atteint l'âge nubile.

(2) Béatrice est expressément qualifiée de femme de Frédéric dans deux chartes de Saint-Mihiel, l'une émanant de Frédéric lui-même (962), l'autre de l'abbé Eudes (972), ainsi que dans un diplôme d'Otton III pour l'église de Toul, de 984 (De l'Isle, *H. S. M.*, p. 440-441 et 435, St. 872, O.^{III} 2, *DD. Sax.*, t. II, p. 396) Le nom de la première duchesse de Mosellane est fourni par d'autres documents, dont les principaux sont la *Tabula Ottonum*, une autre *Genealogia*, le Continuateur de Bertaire, *Gesta ep. Vird.*, c. 5, Constantin, *V. Adalberonis II*, c. 1, Aubry de Trois-Fontaines, *Chronica* (*SS.*, t. III, p 215, t. IV, p. 32, 47, 659, t. XXIII, p. 767 et 772), le *Chronicon s. Michaelis*, c. VII, p. 12, le *Poema de sanctis et de fundatione Mettensium ecclesiarum* (*N. A.*, t. V, p. 437), Jean de Bayon, *Chron. Mediani Monasterii*, l. II, c. XLIII et XLVI (Calmet, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. II, pr., col. LXIV et LXVI, 2e éd., t. III, pr., col. CCXIV et CCXVII).

(3) Wilmans, *Jahrb. O. III*, p. 23, Sepet, *Gerbert et le changement de dynastie* (*R. Q. H.*, t. VII, p. 486-487), D. J. Witte, *Lothringen in der zweiten Hälfte des zehnten Jahrhunderts*, p. 68 et suiv.

(4) Voir le § I du c. II du présent livre.

Digitized by Google

lin (1), Adalbéron (2) et Thierry (3). Le premier portait le nom de son arrière-grand-père maternel le roi de Germanie, fondateur de la dynastie saxonne, le deuxième, celui de son oncle paternel l'évêque de Metz ; le troisième enfin avait pu avoir pour parrain son cousin et homonyme l'évêque de Metz.

Henri et Aldabéron sont mentionnés dans une charte de leur père pour Saint-Mihiel, de l'année 962 (4), Hezelin et Thierry dans un autre document, de 972, concernant la même abbaye (5). Hezelin étant un diminutif d'Henri (6), l'on doit admettre qu'Hezelin et Henri ne forment qu'un seul et même personnage. Comme Henri est mentionné avant Adalbéron en 962 (7), et Hezelin avant Thierry en 972 (8), comme d'autre part la charte de 962 ne parle pas

(1) Les chartes de Saint-Mihiel de 962 et de 972 (DE L'ISLE, *H. S. M.*, p. 440-441 et 435) font expressément d'Henri-Hezelin un fils de Frédéric et de Béatrice.

(2) Outre la charte ci-dessus mentionnée, de 962, les documents suivants font de Frédéric le père et de Béatrice la mère d'Adalbéron : le CONTINUATEUR DE BERTAIRE, *Gesta ep. Vird.*, c. 5, CONSTANTIN, *V. Adalberonis II*, c. 1 et 2, SIGEBERT DE GEMBLOUX, *Chronographia*, 984, et la *Gestorum abbatum Trudonensium cont*[ue] III[a], pars I[a], c. 15 (*SS.*, t. IV, p. 47, 659-660, t. VI, p. 352, t. X, p. 382) ainsi que le *Poema de sanctis et de fundatione Mettensium ecclesiarum* (*N. A.*, t. V, p. 437).

(3) Thierry est qualifié de fils de Frédéric par la charte déjà citée de 972, par le *Chron. s. Michaelis*, c. IX, p. 12, par LAURENT DE LIÉGE, *Gesta ep. Vird*, c. 2, par la *Tabula Ottonum*, par la *Genealogia regum Saxoniæ* (*SS.*, t. X, p. 492, t. III, p. 215, t. VI, p. 32), enfin par JEAN DE BAYON, *Chron. Med. Mon.*, l. II, c. XLIII et XLVI (CALMET, *H. E. C.L.*, 1[re] éd., t. I, pr., col. LXIV et LXVI, 2[e] éd., t. III, pr., col. CCXIV et CCXVII). Les mêmes sources (sauf le *Chron. s. Michaelis*), ainsi que la *Genealogia e stirpe sancti Arnulfi*, c. 3 (*SS.*, t. XXV, p. 382) nomment Béatrice comme mère de Thierry.

(4) *H. S. M.*, p. 440-441.

(5) *Ibid.*, p. 435.

(6) FÖRSTEMANN, *Altdeutsches Namenbuch*, t. I, 2[e] éd., col. 734.

(7) « Ex nomine... filiorum nostrorum Henrici et Alberonis... Signum filiorum ipsorum potentum Henrici videlicet et Alberonis » (Charte de Frédéric, de 962, *H. S. M.*, p. 440-441).

(8) « Una cum filio eorum Hezelino alioque Theoderico consentientibus » (Charte de l'abbé Eudes, de 972, *H. S. M.*, p. 435).

Digitized by Google

de Thierry, nous nous croyons en droit d'admettre qu'Henri-Hezelin était l'aîné des enfants de Frédéric, Adalbéron le cadet et Thierry le plus jeune. C'est à Henri-Hezelin que devait revenir la dignité ducale. Adalbéron fut tout jeune destiné à l'Église par ses parents, qui espéraient sans doute qu'un jour il monterait sur l'un des sièges épiscopaux de la Haute-Lorraine, peut-être sur celui de Metz, qu'occupait son parrain et homonyme. Il est vraisemblable qu'Adalbéron fut élevé à Metz, sous la haute direction de son oncle d'abord, puis de son cousin Thierry.

Henri-Hezelin mourut avant son père, à une date que nous ne pouvons préciser (1). Adalbéron étant déjà clerc, ce fut le troisième des fils de Frédéric, Thierry, qui recueillit dans la succession paternelle la dignité de duc de Haute-Lorraine (2).

Après le mariage de Frédéric et de Béatrice, annales et documents diplomatiques ne nous parlent plus de Frédéric jusqu'en 959, année où Brunon le prit pour lieutenant, et lui confia le gouvernement de la Lorraine méridionale.

§ III. — Frédéric duc de Haute-Lorraine (959-978)

Nous avons exposé dans un chapitre précédent les motifs qui avaient déterminé Brunon à diviser la Lotharingie en deux provinces, et à faire de Frédéric un duc de

(1) La mort de l'aîné des fils de Frédéric Ier se place entre les années 972 et 978 : Henri-Hezelin est, nous l'avons vu, mentionné dans la charte de l'abbé Eudes (972), mais il avait cessé de vivre avant son père († 978). Le comte Hezelon, que l'*Obituaire de Saint-Mihiel*, du XVIIe siècle, commémore à la date du 21 octobre (Archives de la Meuse, série H., fonds Saint-Mihiel, N 2), est-il le fils de Frédéric et de Béatrice, comme le suppose Calmet (*H. E. C. L.*, 1re éd., t. I., col. CXCIII, 2e éd., t. I, col. CCLXXXV) ? Il est permis d'en douter.

(2) Dans un des appendices joints au présent travail, nous nous occuperons de Werner et d'Ita, qui, d'après les *Acta Murensia*, auraient été les enfants de Frédéric et de Béatrice.

Digitized by Google

Mosellane (1). En dehors de sa noble extraction, de son mariage avec une nièce d'Otton Ier et de Brunon lui-même, et de sa fidélité, d'éminentes qualités expliquent-elles la nomination de Frédéric au poste de confiance où l'avait élevé son oncle par alliance l'archevêque-duc ? A cela nous ne pouvons rien répondre. Comme beaucoup de ses contemporains, Frédéric ne nous apparaît que comme une sorte de fantôme, que nous entrevoyons à peine dans le brouillard, et nous ne savons presque rien de sa personne morale. Bon frère (2) et bon mari (3), fonctionnaire et vassal fidèle (4), à ce qu'il semble, nous l'avons vu, dans ses rapports avec l'église, travailler avec un zèle louable à la réforme de quelques abbayes lorraines, et cependant s'approprier, sans le moindre scrupule, des biens qui appartenaient au clergé séculier ou régulier (5). Voilà, en définitive, les seuls traits de caractère que nous puissions relever à propos de Frédéric.

Au moment où Frédéric devenait duc de Haute-Lorraine, les sièges épiscopaux de la province étaient occupés, celui de Trèves par Henri (6), ceux de Metz et de Toul par Adalbéron Ier et par Gauzlin (7) : quant au diocèse de Verdun, il était — ou allait être — privé de son premier pasteur. Adalbéron, nous l'avons vu (8), était le frère aîné de

(1) Au c. II du l. I.

(2) L'union semble avoir régné entre les enfants de Voiry ; ils se viennent en aide et se soutiennent.

(3) Béatrice apparaît à côté de son mari dans deux chartes de Saint-Mihiel ; voir ci-dessus, p. 26, n. 2.

(4) S'il s'était révolté, les chroniqueurs nous l'apprendraient.

(5) Voir les c. I et II du l. II, et la suite de ce chapitre.

(6) Henri, un parent d'Otton Ier, était depuis 956 archevêque de Trèves (Continuateur de Réginon 956, p. 169, Flodoard, *Ann.* 956, p. 143, *Ann. Hildesheimenses* 956, p. 21). Cf. Dümmler, *K. O. G.*, p. 282, n. 5, Ottenthal, *Reg. sächs.*, p. 127, Hauck, *KG. D.*, t. III, p. 31 et n. 4, p. 998.

(7) Saint Gauzlin était devenu en 922 évêque de Toul (*Ro. L. C.*, p. 647 et n. 5). Consulter sur lui abbé Martin, *H. D. T.*, p. 141-159.

(8) Se reporter aux p. 6, 7, 9, 14 et 15 du présent travail. Adalbéron Ier a été l'objet d'une savante biographie écrite par le Dr Wich-

Digitized by Google

Frédéric, qui lui devait le comté de Metz et peut-être plus encore ; nous ne serions pas surpris en effet que, par son crédit auprès d'Otton Ier et de Brunon, l'évêque de Metz eût contribué à faire nommer Frédéric duc de Mosellane. Celui-ci ne pouvait qu'être fortifié dans son autorité par la présence, à la tête du principal diocèse de son duché, d'un proche parent, dont le dévouement lui était assuré.

Bérenger, évêque de Verdun, mourut en 959 (1), soit avant, soit après la division de la Lotharingie en deux duchés. Son successeur, Wicfrid, qui ne fut peut-être nommé qu'au début de 960, était d'origine bavaroise ; nous devons pourtant ajouter que M. Vanderkindere lui donne pour mère Liutgarde, fille de Voiry. Dans ce cas, Wicfrid aurait été le neveu du nouveau duc (2).

MANN, *Adalbero Bischof von Metz* (*Jahrb. G. L. G.*, 3e année, 1891, p. 104-174).

(1) Bérenger était un cousin d'Otton Ier, qui lui donna l'évêché de Verdun en 940 (CONTINUATEUR DE BERTAIRE, *Gesta ep. Vird.*, c. 2, *Ann. s. Benigni Divionensis* 940, *SS.*, t. IV, p. 45, t. V, p. 40). C'est le 12 août 959 (*Necrologium s. Vitoni*, dans le *Jahrb. G. L. G.*, 14e année, 1902, p. 144) que mourut Bérenger ; les *Ann. s. Vitoni Virdunensis* (*SS.*, t. X, p. 526) placent à tort en 958 l'événement, qui est plutôt de l'année suivante. En tout cas, ce ne peut être plus tard, car nous allons bientôt voir que la consécration de Wicfrid, successeur de Bérenger, est antérieure au 25 février 960. HUGUES DE FLAVIGNY, *Chron.* (dans le FLODOARD de M. LAUER, p. 210-211) a recueilli et rapporté une fable, d'après laquelle Bérenger aurait été dépossédé de son siège et remplacé, étant encore vivant, par Wicfrid. Cette légende a trouvé crédit auprès de ROUSSEL, *H. V.*, 2e éd., t. I, p. 206-207, de CLOUET, *H. V.*, t. I, p. 323-325, même de KÖPKE et DÜMMLER, *K. O. G.*, p. 338-339 et p. 339, n. 1.

(2) Le CONTINUATEUR DE BERTAIRE, *Gesta ep. Vird.*, c. 3 (*SS.*, t. IV, p. 46), nous apprend que Wicfrid était Bavarois ; d'après SIGEBERT DE GEMBLOUX, *Vita Deoderici I Mettensis episcopi*, c. 7 (*SS.*, t. IV, p. 467) le successeur de Bérenger avait été élevé à Cologne par Brunon. Aucune chronique n'indique l'année ni le jour de sa consécration, mais nous savons par une charte de Wicfrid pour Saint-Mihiel, du 25 février de la sixième année du règne d'Otton, fils de l'empereur Otton, que le prélat était alors dans la huitième année de son épiscopat (DE L'ISLE, *H. S. M.*, p. 442). Otton II ayant été couronné le 26 mai 961, le 25 février de la sixième année de son règne correspond au 25 février 967. La consécration de Wicfrid est donc antérieure au

Digitized by Google

Sans aller jusqu'à se désintéresser de la désignation des évêques, Henri Ier (l'Oiseleur) avait dû le plus souvent l'abandonner aux ducs nationaux (1), qui l'avaient usurpée sur la royauté (2). Otton Ier, au contraire, voulut, et ses efforts furent couronnés de succès, recouvrer les droits que les anciens rois francs avaient possédés en matière de nominations épiscopales (3).

Dans le but de tenir en échec les seigneurs laïcs, toujours prêts à la révolte, il entendait s'appuyer sur les évêques ; afin d'être sûr de ces derniers, il désignait, pour occuper les sièges vacants, soit des membres de sa maison ou de familles alliées à la sienne, soit tout au moins des clercs originaires d'une autre province. Les prélats ainsi recrutés, bien loin de songer à faire cause commune avec les grands du pays, avaient tout intérêt à servir fidèlement le souverain qui les avait nommés. Cette politique d'alliance, d'union étroite entre la royauté et le haut clergé, n'était du reste pas nouvelle ; les Carolingiens l'avaient déjà pratiquée, les successeurs d'Otton Ier y resteront fidèles, sauf en de rares circonstances, où d'impérieuses nécessités leur dicteront une conduite différente. Nulle part plus qu'en Lorraine on ne constate le parti pris d'Otton Ier d'écarter de l'épiscopat les membres des grandes familles indigènes (4). L'esprit d'insubordination

25 février 960, elle a même dû avoir lieu dans l'automne de 959 ; il est dit en effet dans la charte d'Hildegonde pour Saint-Pierre d'Amel (959) que la donation est faite dans l'année où Wicfrid a été consacré : « anno ordinationis domni Wicfridi sancte Virdunensis ecclesie antistitis » : et, vers la fin de l'acte, on trouve l'annonce de la souscription de Wicfrid, puis la souscription elle-même (*Cart. Gorze*, *Mett.*, t. II, n° 108, p. 198, 199, 200). Sur Wicfrid, consulter Clouët, *H. V.*, t. I, p. 343 et suiv., Köpke et Dümmler, *K. O. G.*, p. 338-339, Vanderkindere, *H. F. T. P. B.*, t. II, p. 351, Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 1000.

(1) Hauck, *KG. D.*, t. III, p. 16-20.

(2) Hauck, *ibid.*

(3) Hauck, p. 21 et suiv.

(4) Pour ne parler que de la province ecclésiastique de Trèves, nous constatons que Trèves même eut successivement pour archevêques,

Digitized by Google

de celles-ci lui inspirait une défiance, que l'on n'a pas de peine à comprendre. Il nous faut bien reconnaître que le souverain allemand n'avait pas eu à se féliciter de l'élévation sur le siège de Liége de Baudry (Ier), neveu de Régnier III au Long Col (1). On a même lieu d'être surpris, nous l'avons déjà dit, qu'en 959 Brunon eût pris dans le pays même les comtes auxquels il confia l'administration des provinces qu'il avait découpées dans la Lotharingie (2). Si Wicfrid, le nouvel évêque de Verdun, était, comme le suppose M. Vanderkindere (3), le neveu d'Adalbéron Ier et de Frédéric, le roi, en le choisissant pour succéder à Bérenger, avait donné satisfaction à la puissante famille de Voiry (Wigeric), dont la mère de Wicfrid faisait partie, sans toutefois rompre entièrement avec la politique qu'il avait adoptée, puisque le nouvel évêque était Bavarois par son père.

Tandis que les agitations, qui depuis tant d'années troublaient la Basse-Lorraine, se renouvelèrent encore plusieurs fois après 959 (4), la Mosellane continua, on peut le

Robert, frère de la reine Mathilde, et Henri, apparenté, lui aussi, à la dynastie régnante. A Metz, on rencontre Thierry Ier, neveu par sa mère Amalrade de Mathilde, à Toul Gérard, un clerc du diocèse de Cologne, à Verdun Bérenger, un cousin d'Otton, et plus tard Wicfrid, un Bavarois.

(1) Baudry prit en 933 la place de Rathier, qui venait pour la seconde fois d'être chassé de son siège. L'évêché de Liége et toute la Lotharingie du reste sortaient à peine d'une crise redoutable, qu'avait provoquée la révolte de Conrad le Roux, duc dépossédé de la province. Otton Ier et Brunon n'avaient pas alors les mains libres, et ils jugèrent prudent de laisser Régnier III, qui avait pris parti contre Conrad, donner son neveu Baudry pour successeur à Rathier.

(2) Se reporter aux p. 220-223 du préc. vol. des *Mém.*

(3) *H. F. T. P. B.*, t. II, p. 350.

(4) En 960 (Flodoard, *Ann.* 960, p. 149), puis en 973 et en 976, lors des tentatives faites par les fils de Régnier III pour recouvrer les domaines dont leur père et eux-mêmes avaient été dépouillés (*Ann. Laubienses* et *Leodienses* 973 et 976, *Ann. Blandinienses* 974, Sigebert de Gembloux, *Chronographia* 973 et 976, *Gesta ep. Camer.*, l. I, c. 95 et 96, *Ann. Altahenses majores* 974, *SS.*, t. IV, p. 17, t. V, p. 25, t. VI, p. 351 et 352, t. VII, p. 439 et 440, t. XX, p. 787, Flodoard, *Additamentum*, p. 161-162, etc.).

Digitized by Google

croire, à jouir de la tranquillité relative qu'elle avait connue précédemment. Toujours est-il que les sources annalistiques ne parlent presque jamais de la Haute-Lorraine ni de son duc. Aussi ne savons-nous rien de l'action exercée par Frédéric de 959 à 978, du rôle qu'il a joué durant ces dix-neuf années, soit en Allemagne, soit dans la province qu'il administrait. N'a-t-on pas le droit de conclure du silence des documents que ce rôle a été dépourvu d'importance ?

A l'époque où Frédéric fut institué duc de Mosellane, un enfant, Lothaire, fils de Louis d'Outremer, gouvernait la France sous la tutelle de sa mère Gerberge. Nous avons dit qu'en plusieurs circonstances il fit appel au bon vouloir et à l'appui de ses oncles, Otton Ier et Brunon, contre les adversaires qu'il rencontrait dans ses Etats, en particulier contre ses cousins, les fils de Hugues le Grand (1).

Vers la fin de 959, puis de nouveau en 960, Brunon se rendit avec une armée de Lorrains dans le duché de Bourgogne, où le comte de Troyes, Robert, fils d'Herbert II de Vermandois, avait pris le château de Dijon (2). Il ne semble pas que Frédéric ait suivi l'archevêque de Cologne dans ces expéditions. Par contre, nous le voyons faire restituer à l'archevêque de Reims, Artaud, partisan fidèle de Lothaire comme il l'avait été de Louis IV, la forteresse de Mézières (3). Ce château appartenait à l'église de Reims, bien que situé en Lorraine ; un certain Lambert, qui s'en était emparé, dut le rendre à son propriétaire légitime en présence de Frédéric (4).

(1) P. 213-214 du préc. vol. *Mém.* Cf. Lot, *D. C.*, p. 18, 19, 25, 28, 29, 31, 32.

(2) Flodoard, *Ann.* 959 et 960, p. 147 et 148. Cf. Witte, *Lothringen in der zweiten Hälfte des zehnten Jahrhunderts*, p. 15-17, Köpke et Dümmler, *K. O. G.*, p. 306-308, Kalckstein, *G. F. K.*, p. 299-301, Lot, *D. C.*, p. 27-32.

(3) Ardennes. Mézières se trouvait dans le *p. Castricensis*.

(4) Flodoard, *Ann.* 960, p. 148. Cf. Köpke et Dümmler, *K. O. G.*, p. 306-307, Lot, *D. C.*, p. 30.

Digitized by Google

Nous ignorons si le duc de Mosellane aida Brunon à réprimer la révolte que fomentèrent en 960 Robert et Immon dans la Basse-Lorraine (1). Il est certain d'autre part que Frédéric et son frère l'évêque de Metz se trouvaient en juin 960 à Cologne, auprès du roi Otton Ier, qui tint dans cette ville une assemblée de grands laïcs et de prélats (2). Saint Gauzlin, évêque de Toul, était venu, lui aussi, à Cologne. C'est peut-être alors, comme nous allons le voir, qu'il porta plainte au roi contre Frédéric, qui avait usurpé des terres de son église, et que le duc fut obligé par Otton de dédommager le prélat, en lui abandonnant l'abbaye de Moyenmoutier.

Les chroniques font ensuite de nouveau le silence sur Frédéric, en sorte que nous sommes réduit à des conjectures au sujet de son rôle politique. On peut admettre comme vraisemblable sa présence à Worms, où Otton le Jeune, fils du souverain allemand, fut proclamé roi du consentement des grands et de tout le peuple (3).

A supposer que Frédéric ne se fût pas trouvé à Worms, il a certainement dû se rendre à Aix-la-Chapelle, où eut lieu une nouvelle cérémonie. Le 26 mai 961, jour de la Pentecôte, les grands laïcs et ecclésiastiques de la Lorraine, réunis dans la ville de Charlemagne, élurent pour roi le jeune fils d'Otton le Grand, qui fut ensuite sacré par un archevêque, probablement par son oncle Brunon, dans le diocèse de qui se trouvait Aix-la-Chapelle (4). Comme duc de Mosellane, Frédéric devait être là.

(1) Flodoard, *Ann.* 960, p. 149. Cf. Witte, *Lothringen*, etc., p. 20, Köpke et Dümmler, *K. O. G.*, p. 309 et Lot, *D. C.*, p. 33.

(2) Adalbéron et Frédéric interviennent en effet auprès d'Otton en faveur de l'abbaye messine de Saint-Pierre (B. O. 282, O. I 210, *DD. Sax.*, t. I, p. 289). Cf. Köpke et Dümmler, *K. O. G.*, p. 312 et Ottenthal, *Reg. sächs*, p. 139.

(3) Voir Köpke et Dümmler, p. 322, Ottenthal, p. 144-145.

(4) Le lieu, l'année et le jour du sacre d'Otton le Jeune sont donnés par les *Annales Lobienses* (*SS.*, t. XIII, p. 234), le lieu et l'année par le Continuateur de Réginon, p. 171, par les *Ann. Bessenses*, par Lambert de Hersfeld, *Ann.*, et par les *Ann. s. Benigni Divionensis*

Digitized by Google

Vers la fin de cette même année, Otton Ier quitta l'Allemagne pour aller en Italie. Godefroy, duc de Basse-Lorraine, accompagna le roi de l'autre côté des Alpes (1), mais il n'en fut pas de même de son collègue de la Mosellane. Nous trouvons en effet Frédéric à Saint-Mihiel le 7 septembre 962 (2), à Saint-Maximin de Trèves le 17 avril 963 (3). Peut-être Otton avait-il jugé dangereux, en raison de l'esprit turbulent des Lorrains et des attaques dont la province pouvait être l'objet, d'enlever pour plusieurs années à la Mosellane le duc qui avait pour mission d'y maintenir l'ordre et de la protéger.

Durant la longue absence d'Otton Ier, le haut personnel ecclésiastique de la Mosellane s'était en grande partie renouvelé. L'année 962 vit disparaître l'un après l'autre les évêques de Metz et de Toul, Adalbéron Ier (4) et saint

(*SS.*, t. II, p. 249, t. III, p. 61, t. V, p. 25) — l'année seulement par les *Ann. Colonienses*, les *Ann. s. Maximi Trevirensis*, les *Ann. Einsidlenses*, les *Ann. Laubienses* et les *Ann. Leodienses*, les *Ann. Blandinienses*, par Hermann de Reichenau, *Chron.*, par les *Ann. Aquenses* (*SS.*, t. I, p. 98, t. II, p. 213, t. III, p. 142, t. IV, p. 17, t. V, p. 25 et 215, t. XXIV, p. 36). Les *Ann. Thiclenses* indiquent bien le lieu, mais placent à tort l'événement en 962 (*SS.*, t. XXIV, p. 23). — Il est intéressant de rapporter les termes dont se servent les *Ann. Aquenses* : « Et filius ejus (Otton Ier) Otto efficitur *rex in Franciam* ». Si le nouveau roi a rendu des diplômes en faveur d'églises et d'abbayes de l'Allemagne aussi bien que de la Lorraine, au début, c'est ce dernier pays plutôt que l'autre qui semble placé sous son autorité ; un certain nombre de chartes lorraines sont datées des années de règne du jeune souverain, et cela du vivant d'Otton Ier.

(1) Continuateur de Réginon, 964, p. 174.

(2) Charte de Frédéric lui-même (de l'Isle, *H. S. M.*, p. 440).

(3) Echange entre Sigefroy et Saint-Maximin (*MR. UB.*, t. I, n° 211, p. 271).

(4) Adalbéron mourut le 26 avril (*Catalogus episcoporum Mettensium* et *Gestorum abbatum Trudonensium cont. tertia*, pars prima, l. III, c. 12, *SS.*, t. XIII, p. 306 et t. X, p. 378), 962 (Continuateur de Réginon, 962, p. 172, *Ann. Mettenses brevissimi*, 962, Sigebert de Gembloux, *Vita Deoderici I*, *SS.*, t. III, p. 155, t. IV, p. 465). La *Gest. abb. Trud. cont. tertia* place la mort d'Adalbéron II (*sic*) en 964, en la 26e année du règne et en la 3e année de l'empire d'Otton. Le *Catalogus ep. Mett.* attribue à Adalbéron Ier 35 ans, 9 mois et 25 jours d'épiscopat.

Digitized by Google

Gauzlin (1) ; au milieu de 964, ce fut le tour d'Henri, archevêque de Trèves (2). Alors que saint Gauzlin avait, dès le printemps de 963, pour successeur Gérard, un clerc de l'archidiocèse de Cologne (3), le diocèse de Metz allait demeurer sans pasteur pendant près de trois années. Ce fut en 965 seulement que Thierry, cousin par sa mère Amalrade d'Otton Ier, monta sur le siège de saint Clément (4). Quelles sont les causes de cette longue vacance ? Les sources ne nous les faisant pas connaître, nous sommes réduit à des hypothèses. Frédéric aurait-il voulu que son jeune fils Adalbéron fût nommé évêque de Metz ? Brunon, partagé entre le désir de ne pas mécontenter Frédéric et la crainte de lui laisser prendre une trop forte situation dans son duché, aurait-il fait traîner les choses en longueur, pour laisser à Otton lui-même la responsabilité de la décision ? Quoi qu'il en soit, ce fut à l'un de ses parents que l'empereur donna la succession d'Adalbéron Ier. Quant au nouveau métropolitain de Trèves, désigné également en 965,

(1) C'est le 7 septembre 962 que saint Gauzlin termina son existence ; le jour est donné par les *Miracula s. Mansueti*, c. 8, par les *Ann. s. Benigni Divionensis*, et par les *Gesta ep. Tull.*, c. 33 (*SS.*, t. IV, p. 511, t. V, p. 41, t. VIII, p. 640), l'année par les *Ann. s. B. D.*

(2) La mort d'Henri est du 3 juillet (*Necrologium s. Maximini* dans les *Jahrbücher der Alterthumsfreunde im Rheinland*, t. LVII, p. 114) 964 (Continuateur de Réginon, 964, p. 174, *Annales necrologici Fuldenses*, *SS.*, t. XIII, p. 200). Les *Ann. Hildesheimenses*, p. 22, indiquent à tort 963.

(3) Voiry, *Vita s. Gerardi*, c. 1-3 (*SS.*, t. IV, p. 493). Saint Gérard fut consacré le 29 mars 963 (*Ann. Besuenses*, *Ann. s. Benigni Divionensis*, *Gesta ep. Tullensium*, c. 34, *SS.*, t. II, p. 249, t. V, p. 41, t. VIII, p. 642).

(4) C'est le Continuateur de Réginon, 965, p. 176, qui donne l'année : d'après les *Ann. Mettenses brevissimi*, Thierry serait devenu évêque en 963, et d'après les *Ann. s. Vincentii Mettensis*, en 964 (*SS.*, t. III, p. 155 et 157). La parenté de Thierry et d'Otton Ier nous est connue par le Cont. de Réginon, par les *Ann. Laubienses*, par Sigebert de Gembloux, *Vita Deoderici I Mettensis episcopi*, c. 1, par la *Vita Kaddroæ*, etc. (*SS.*, t. IV, p. 17, 464, 483). Sur l'éducation de Thierry, cf. Sigebert, *op. cit.*, c. 2 et 3 (*SS.*, t. IV, p. 464-465). La vie de Thierry a été écrite par Reuss, *Das Leben des Bischofs Theoderich I von Metz.*

Digitized by Google

il s'appelait, lui aussi, Thierry, et sortait des rangs du clergé mayençais ou trévirois (1).

On remarquera que, de ces trois prélats, deux au moins n'étaient pas originaires de la Mosellane (2) ; Otton, fidèle à la politique dont nous parlions plus haut, persistait à écarter des sièges épiscopaux de la Lotharingie les membres des grandes familles indigènes, dont il continuait à se méfier.

Frédéric avait-il été consulté lors de la désignation de Gérard et des deux Thierry ? Nous n'en avons pas la moindre preuve, et rien ne le donne à penser (3). Il se pourrait même que la nomination de l'évêque de Metz eût été indirectement dirigée contre le duc de Haute-Lorraine, et que l'empereur, en choisissant Thierry, se fût proposé de faire échec à Frédéric, de lui donner un surveillant et un modérateur. Quand bien même telle n'aurait pas été l'intention secrète du souverain, la situation de Frédéric se trouva, dans une certaine mesure, amoindrie par suite du changement de personne qui venait de s'opérer à la tête du diocèse de Metz. Son frère Adalbéron Ier avait été pour lui un conseiller et un auxiliaire, dont le concours ne lui aurait jamais manqué ; Frédéric ne pouvait naturellement vivre sur le même pied d'intimité avec Thierry, qui n'était que son cousin par alliance (4), ni espérer de lui le même

(1) Suivant le CONTINUATEUR DE RÉGINON 965, p. 176, Thierry était diacre de Trèves ; par contre un diplôme d'Otton Ier pour Thierry lui-même, du 29 mai 961 (B. O. 300, O.[1] 226, *DD. Sax.*, t. I, p. 310) ainsi que les *Gesta Treverorum*, c. 29 (*SS.*, t. VIII, p. 169) font de ce personnage un prévôt du chapitre de la cathédrale de Mayence ; le même privilège d'Otton Ier nous apprend que Thierry était l'un des familiers du souverain.

(2) Nous en avons la certitude pour les évêques de Toul et de Metz ; il y a doute en ce qui concerne le métropolitain de Trèves.

(3) Se reporter à ce que nous avons dit dans le préc. vol. des *Mém.*, p. 305.

(4) L'évêque Thierry, neveu, par sa mère Amalrade, de la reine Mathilde, était le cousin-germain d'Avoie, mère de Béatrice, l'oncle à la mode de Bretagne de celle-ci et de Frédéric.

Digitized by Google

dévouement, les mêmes services. En outre, proche parent de la famille régnante, conseiller influent d'Otton Ier et surtout d'Otton II, jouissant d'un crédit très supérieur à celui que possédait Frédéric, Thierry reléguait forcément le duc au second plan, aussi bien dans la Mosellane que dans le comté de Metz. Que l'empereur l'ait — ou non — voulu, la nomination de Thierry se trouva porter atteinte à l'autorité et au prestige de Frédéric.

Pourtant, ce ne fut pas avec le nouvel évêque de Metz, mais avec celui de Toul, que le duc devait entrer en conflit. Il est même probable que les premières difficultés avaient surgi, non pas sous l'épiscopat de Gérard, mais du vivant de son prédécesseur.

On se rappelle qu'en 951 Frédéric avait élevé à Fains un château, d'où il portait la dévastation dans les campagnes voisines. Les réclamations adressées par Louis d'Outremer, alors maître du Barrois, à son beau-frère Otton Ier, avaient été entendues, et, sur l'ordre du roi d'Allemagne, Frédéric dut faire démolir la forteresse qu'il avait construite sur le terrain d'autrui (1). Quelques années plus tard, il devenait, en même temps que duc de Mosellane, comte du *c. Barrensis*, que Gerberge et Lothaire venaient de restituer à Brunon (2). Voulant protéger la vallée de l'Ornain contre les incursions des pillards venus de la Champagne, Frédéric résolut d'élever une nouvelle forteresse. Une hauteur, située sur la rive gauche de l'Ornain, vis-à-vis de Bar-la-Ville, lui parut offrir un emplacement favorable. Le terrain appartenait bien à la cathédrale de Toul, mais ce détail n'arrêta pas le comte-duc, qui fit bâtir son château à l'endroit qu'il avait choisi, sans se préoccuper autrement des droits du légitime propriétaire (3). Seulement, l'évêque de Toul, défenseur

(1) Voir plus haut, p. 21-23.
(2) Se reporter à la p. 360 du précédent vol. des *Mém. S. A. L.*
(3) *Chron. s. Michaelis*, c. VII, p. 11, *Lib. de s. Hildulfi successori-*

Digitized by Google

naturel des droits de son église, ne souffrit pas en silence l'usurpation dont elle avait été la victime.

Nous avons la certitude qu'il y eut réclamation de la part d'un évêque ; mais qui, de saint Gauzlin, ou de saint Gérard en fut l'auteur ? Si nous savions en quelle année Frédéric bâtit le château de Bar, nous aurions déjà pour la date de la protestation épiscopale un *terminus a quo* ; par malheur, les sources ne nous apprennent rien à cet égard.

Nous avions autrefois cru pouvoir placer la construction de la forteresse dans les derniers mois de 962, entre la mort de saint Gauzlin et l'avènement de son successeur. Il nous avait semblé naturel que Frédéric eût choisi, pour s'installer à Bar, le moment où l'église de Toul se trouvait privée de son chef et de son protecteur. Comme l'empereur était alors en Italie, saint Gérard, consacré évêque de Toul le 29 mars 963, aurait attendu le retour d'Otton en Allemagne, pour lui présenter sa réclamation, et nous pensions qu'il la lui avait soumise en juin 965, lors de l'assemblée tenue à Cologne. Le souverain, reconnaissant le bien-fondé de la plainte du prélat, aurait obligé le duc de Haute-Lorraine à dédommager saint Gérard, en lui cédant les abbayes de Moyenmoutier et de Saint-Dié (1).

Notre hypothèse n'avait pas seulement pour elle la vraisemblance ; des chroniques (2) la venaient appuyer de leur témoignage. Par malheur, nous avions eu le double tort de ne pas prêter une attention suffisante à d'autres documents, qui contredisent en partie les premiers, et de ne pas reconnaître, d'autre part, que Moyenmoutier, Saint-Dié et Bergheim ont été abandonnés par Frédéric à l'église

bus, c. 10 (*SS.*, t. IV, p. 91) ; Cf. Voirv, *Vita s. Gerardi*, c. 21 (*SS.*, t. IV, p. 503).

(1) *De prima domo*, etc., p. 24.

(2) *Chron. s. Mich.*, c. VII, p. 11, *Lib. de s. Hild. succ.*, c. 10, Voirv, *Vita s. Gerardi*, c. 21 (*SS.*, t. IV, p. 91 et 503).

Digitized by Google

de Toul, en compensation de Bar-la-Ville et des autres localités barroises dont le duc l'avait dépouillée. Aussi, avions-nous commis une erreur au sujet de l'évêque qui, s'étant plaint de Frédéric, obtint d'Otton Ier une indemnité. En réalité, comme nous l'avons vu plus haut (1), c'est, non pas saint Gérard, mais son prédécesseur qui protesta auprès d'Otton Ier contre la construction du château de Bar et se fit céder l'abbaye de Moyenmoutier.

A quel moment placer la réclamation du prélat ? Soit en juin 960, lors d'une assemblée tenue à Cologne par le souverain allemand (2), assemblée où se trouvaient l'évêque de Toul (3) et le duc de Mosellane (4), soit encore en mai 961, quand le jeune Otton II fut couronné roi à Aix-la-Chapelle. Aucun diplôme, il est vrai, ne signale la présence à la cérémonie ni de Frédéric ni de Gauzlin, mais il nous paraît probable qu'ils y ont assisté (5). Si la plainte de l'évêque et la décision d'Otton étaient de juin 960, le château de Bar aurait été bâti soit au début de cette année, soit à la fin de la précédente ; au cas où elles se placeraient en mai 961, la construction serait de 959, de 960 ou des premiers mois de 961 (6).

(1) Voir p. 407-408 du précédent vol. des *Mém. S. A. L.*

(2) La présence à Cologne à cette date de Frédéric, de son frère Adalbéron Ier et de saint Gauzlin nous paraît démontrer qu'il y eut alors dans la métropole rhénane une assemblée qui réunit au moins les grands de la Lotharingie. Cf. Köpke et Dümmler, *K. O. G.*, p. 312.

(3) Saint Gauzlin intervient avec la reine Adelaïde en faveur de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames (Diplôme d'Otton Ier du 4 juin 960, B. O. 283, O.[1] 211, *DD. Sax.*, t. I. p. 291).

(4) Frédéric et son frère l'évêque de Metz figurent comme intercesseurs dans le privilège d'Otton Ier, pour Saint-Pierre de Metz, du 3 juin 960 (B. O. 282, O.[1] 210, *DD. Sax.*, t. I, p. 289).

(5) En ce qui concerne Frédéric, voir ci-dessus, p. 34.

(6) Suivant le *Chron. s. Michaelis*, c. VII, p. 11, Frédéric aurait élevé le château de Bar avant d'épouser Béatrice. Jean de Bayon, *Chron. Med. Mon.*, l. II, c. 28 (Bibliothèque publique de Nancy, ms. 597, f° 25 v°°, col. 2) croit que le fait eut lieu vers 967. — Les historiens lorrains ou barrois du XVIIIe siècle ne sont pas tombés d'accord sur la date de l'événement. B. Picart, après s'être (*Vie de saint Gérard*,

Digitized by Google

Frédéric, nous l'avons dit précédemment, ne mit aucune hâte à rendre Moyenmoutier. Otton Ier partit pour l'Italie en août 961, et Gauzlin termina son existence un an plus tard : Frédéric profita, il est permis de le supposer, de ces conjonctures favorables pour ne pas obéir aux ordres du roi. Mais Gérard, successeur de saint Gauzlin, n'entendait pas que les droits de son église fussent méconnus. Avec une persévérance inlassable, il allait travailler à les faire triompher. Nous croirions volontiers que, dès l'année 965, il présenta une plainte à l'empereur, quand celui-ci réunit dans la ville de Cologne une grande assemblée, où nous constatons la présence de Gérard lui-même et de Frédéric (1). Otton confirma la décision qu'il avait prise quelques années plus tôt (2).

L'affaire pourtant n'était pas terminée ; bien des années se passeront avant qu'un accord définitif intervienne entre les descendants de Frédéric et les évêques de Toul au sujet des abbayes vosgiennes, et de l'indemnité due à l'église Saint-Etienne pour les *villæ* barroises dont elle avait été dépouillée (3).

Après une absence de trois ans et demi, Otton était

p. 263) prononcé pour 964, hésite ensuite entre 951 et 964 (*H. T.*, p. 98) ; CALMET (*H. E. C. L.*, 1re éd., t. I, col. 911, et 2e éd., t. II, col. 2) adopte 964, DE L'ISLE (*H. S. M.*, p. XLIX et 42), 961, et DE MAILLET (*Essai chronologique sur l'histoire du Barrois*, p. 8), 967.

(1) Le duc de Mosellane et Gérard souscrivirent en effet une charte d'Everacle, évêque de Liége, datée de Cologne le 2 juin 965, et rendue en faveur de l'église Saint-Martin de Liége (MARTÈNE, *Amplissima collectio*, t. VII, col. 55 et 56). Le même document nous fait connaître la présence à Cologne de l'archevêque de Trèves, ainsi que des évêques de Metz et de Verdun.

(2) KÖPKE et DÜMMLER, *K. O. G.*, p. 377, ont déjà supposé que la plainte de saint Gérard et la décision de l'empereur étaient contemporaines de l'assemblée tenue à Cologne en juin 965. Ni l'abbé JÉRÔME, *L'abbaye de Moyenmoutier*, ni l'abbé MARTIN, *H. D. T.*, t. I, n'ont tenté de préciser l'époque à laquelle saint Gérard aurait saisi l'empereur de sa réclamation.

(3) Se reporter aux p. 365-367 et 409-410 du précédent vol. des *Mém. S. A. L.*

Digitized by Google

rentré en Allemagne au mois de janvier 965 ; il s'occupa de la Lotharingie, pourvut les sièges vacants de Metz et de Trèves et tint en juin à Cologne l'assemblée générale dont nous venons de parler (1). On sait que saint Gérard et Frédéric y assistaient ; l'archevêque de Trèves ainsi que ses suffragants de Metz et de Verdun étaient, eux aussi, venus à Cologne (2).

L'archevêque-duc Brunon mourut quelques mois plus tard le 11 octobre 965 (3). A la fin de décembre, Otton se rendit de nouveau à Cologne, où il régla les affaires de la Lotharingie. Par malheur, le Continuateur de Réginon ne nous fait pas connaître les mesures prises par l'empereur (4). Folmar (Poppon), successeur de Brunon sur le siège de Cologne, ne semble pas avoir hérité de la situation politique qu'avait eue le défunt (5) ; la Basse-Lorraine, dont le duc Godefroy était mort en Italie, ne reçut pas de

(1) Au sujet de l'assemblée de Cologne lire Köpke et Dümmler, *K.O.G.*, p. 371-377, Ottenthal, *Reg. sächs.*, p. 182-184.

(2) C'est la charte citée à la n. 1 de la p. 41 qui nous fait connaître la présence des deux Thierry et de Wicfrid à l'assemblée de Cologne.

(3) Sur la mort de Brunon, consulter le Continuateur de Réginon, 965, p. 176, Roger, *V. Brunonis*, c. 43 et suiv., p. 44 et suiv., Thietmar, *Chron.*, l. II, c. 23, p. 33, les *Ann. Hildesheimenses*, p. 22, les *Ann. Colonienses*, Lambert de Hersfeld, *Ann.*, les *Ann. Einsidlenses*, Hermann de Reichenau, *Chron.* (*SS.*, t. I, p. 98, t. III, p. 61, 142, t. V, p. 115). Cf. Köpke et Dümmler, *K. O. G.*, p. 395-399, Ottenthal, *Reg. sächs.*, p. 189-190.

(4) « Imperator Coloniæ Natale Domini celebravit cunctaque ibi Lothariensis regni negotia, prout sibi videbatur, disposuit » (Cont. de Réginon, 966, p. 177). Si le chroniqueur relate l'événement au début de 966, c'est qu'à cette époque l'année, en Allemagne et en Lotharingie, commençait à Noël.

(5) Ficker, *Engelbert der Heilige*, p. 62, 223-228, est le seul historien moderne qui ait admis que les successeurs de Brunon sur le siège de Cologne ont possédé l'autorité ducale dont le frère d'Otton Ier avait été revêtu. Giesebrecht, *G. D. K.*, t. VI, p. 327, Bernhardi, *Jahrb. K. III*, p. 873, Vanderkindere, *H. F. T. P. B.*, t. II, p. 24-25, 260-261, ont combattu l'opinion de Ficker : pour eux, c'est vers le milieu du XIIe siècle seulement qu'Arnold III, archevêque de Cologne, reçut de Conrad III les pouvoirs ducaux sur la partie de l'ancienne Basse-Lorraine qui correspondait à la Ripuairie.

Digitized by Google

nouveau chef (1). Quant à Frédéric, nous ignorons quels changements furent apportés à sa situation. Son autorité ne s'étendit certainement pas sur la Lorraine du Nord (2); toutefois, la disparition de Brunon supprima un intermédiaire entre l'empereur roi et le duc, qui devint le lieutenant du souverain lui-même et non plus seulement celui de son frère. Sans porter de nouveau titre, sans même recevoir de nouveaux pouvoirs, Frédéric s'élevait d'un degré dans la hiérarchie, gagnait en autorité et en prestige.

Dans le courant de cette même année 965, et postérieurement au 2 février, Frédéric fit un séjour à Metz, comme le prouve sa présence lors de la donation que sa belle-sœur Avoie, veuve de Gilbert, consentit en faveur du monastère de Gorze (3).

En août 966, Otton Ier reprit le chemin de l'Italie, où il ne demeura pas moins de six années. Le duc de Mosellane ne le suivit pas plus que la première fois dans la Péninsule. Les motifs qui, en 961, avaient déterminé Otton à laisser Frédéric dans la province qu'il administrait, n'avaient sans doute pas perdu de leur valeur. Le 26 octobre 966, le duc régla le différend qui avait surgi entre Léry et l'abbaye de Bouxières (4). Il disparaît ensuite pendant près de cinq ans; nous ne le retrouvons que le 6 octobre 971, auprès de l'évêque Gérard, dont il souscrit une donation faite au prieuré de Salone (5). Pourtant, des causes de mésintelligence subsistaient toujours entre le

(1) Voir Vanderkindere, *op. cit.*, t. II, p. 25.

(2) Se reporter à ce que nous avons dit, p. 215-216 du préc. vol. *Mém.*

(3) *Cartulaire de Gorze*, *Mettensia*, t. II, n° 98, p. 181. Nous avons, à plusieurs reprises déjà, parlé de ce document; voir en particulier le précédent vol. des *Mém. S. A. L.*, p. 244 et n. 4, p. 331 et n. 7, p. 332 et n. 1.

(4) Calmet, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. I, pr., col. 377, 2e éd., t. II, pr., col. CCXXI. Cf. p. 291-295 du préc. vol. *Mém.*

(5) Imprimé dans les pièces justificatives du présent travail.

Digitized by Google

prélat et Frédéric, qui s'obstinait à garder Moyenmoutier. Nous avons dit que Gérard, revenant à la charge, avait adressé de nouvelles plaintes à Otton II, et, qu'après s'être fait confirmer par ce prince la possession de Moyenmoutier, il obtint de lui Saint-Dié deux ans plus tard. Le duc ne se tint pas pour satisfait d'avoir conservé l'avouerie de Moyenmoutier, que lui avaient réservée Otton Ier et Otton II ; jusqu'à sa mort, il continua de tenir en échec l'évêque de Toul, et de rendre à peu près illusoires les droits que celui-ci avait acquis sur les deux abbayes vosgiennes (1).

Otton le Grand avait terminé son existence le 7 mai 973 (2), laissant ses Etats au fils qu'il avait eu d'Adelaïde, Otton II ; celui-ci, né en 954 ou en 955 (3), avait été couronné roi le 26 mai 961 (4) et empereur le 25 décembre 967 (5). Sans aucun doute, Frédéric dut prêter serment de fidélité au nouveau souverain (6), qui lui confirma les pouvoirs ducaux et comtaux dont il avait été précédemment investi.

On ne trouve que de rares mentions de notre duc sous le règne d'Otton II. Au mois de mai 977, ce prince parcourut la Lotharingie, et s'arrêta quelques jours à Thionville (7). Frédéric alla l'y saluer et traiter avec lui des

(1) Voir le précédent vol. des *Mém. S. A. L.*, p. 408-409.

(2) Voir KÖPKE et DÜMMLER, *K. O. G.*, p. 510 et n. 1 et 2, OTTENTHAL, *Reg. sächs*, p. 251.

(3) KÖPKE et DÜMMLER, *op. cit.*, acceptent 955 dans le texte de la p. 292, et à la note 2 ils se prononcent pour 954 ; OTTENTHAL, *op. cit.*, p. 118, hésite entre les deux années ; enfin, d'après UHLIRZ, *Jahrb. O. II*, p. 1 et n. 2, Otton II aurait vu le jour vers la fin de 955.

(4) Cf. KÖPKE et DÜMMLER, p. 322 et n. 3, OTTENTHAL, p. 145, UHLIRZ, p. 4 et n. 5.

(5) KÖPKE et DÜMMLER, p. 429 et n. 4, OTTENTHAL, p. 208, UHLIRZ, p. 9 et n. 23.

(6) Il est possible, probable même, que Frédéric avait déjà rempli une première fois cette formalité le 26 mai 961, lors du couronnement d'Otton II à Aix-la-Chapelle.

(7) UHLIRZ, *Jahrb. O. II*, p. 86 et 90.

Digitized by Google

affaires de la province. On le voit intervenir auprès de l'empereur pour appuyer les demandes faites par les abbayes de Bouxières-aux-Dames et de Saint-Pierre-de-Metz (1).

Si la Mosellane jouissait, à ce qu'il semble, d'une tranquillité complète sous l'administration de Frédéric, il n'en allait pas de même de la Basse-Lorraine, où, depuis la mort d'Otton Ier, les fils de Régnier III, Régnier IV et Lambert, s'efforçaient de reconquérir dans le Hainaut les domaines paternels confisqués en 958. La seconde tentative qu'ils firent en 976 fut couronnée de succès ; Otton II se résigna enfin à leur rendre — sinon la totalité — du moins une grande partie de leurs biens patrimoniaux. En même temps, il résolut de confier le gouvernement de la Basse-Lorraine à Charles, fils cadet de Louis IV, qui venait de se brouiller avec son frère Lothaire. Profiter des dissensions de la famille carolingienne pour en opposer les membres les uns aux autres, obtenir ainsi la sécurité de la Lotharingie, parut sans doute au jeune empereur un acte d'habile politique. L'événement ne devait pourtant qu'à moitié justifier ses espérances ; sans trahir complètement la confiance qu'il avait inspirée, Charles ne rendit pas non plus tous les services qu'on attendait de lui (2).

La nomination de Charles ne modifiait en rien la situation de Frédéric. D'ailleurs, le duc de Mosellane survécut de peu à cet événement, ayant cessé de vivre en 978.

(1) St. 707 et 708, O.II 157 et 159, *DD. Sax.*, t. II, p. 177 et 179. — Suivant Giesebrecht, *G. D. K.*, t. I, p. 578, et Wenning, *Ueber die Bestrebungen Französischer Könige des zehnten Jahrhunderts Lothringen zu gewinnen*, p. 18, Otton II aurait alors donné des témoignages de sa bienveillance à Frédéric et à Béatrice, pour s'assurer de leur fidélité.

(2) Voir Giesebrecht, *G. D. K.*, t. I, p. 578, D. J. Witte, *Lothringen*, etc., p. 28-29, Kalckstein, *G. F. K.*, p. 338-339, Matthæi, *Die Händel Ottos II mit Lothar von Frankreich*, p. 41-42, Wenning, *op. cit.*, p. 18, Lot, *D. C.*, p. 82-92, Vanderkindere, *op. cit.*, t. II, p. 25, Uhlirz, *op. cit.*, p. 86-88.

Digitized by Google

Chose curieuse, les chroniqueurs du Moyen Age et les historiens modernes ont ignoré la date exacte de la mort du premier duc de Mosellane : les uns proposaient 983 (1), la plupart 984 (2), quelques-uns enfin 990 (3) ou 994 (4). Il ressort pourtant des *Annales necrologici Fuldenses* que l'événement se place en 978 (5). Bien que cette source dise simplement *Fredericus dux*, sans spécifier qu'il s'agisse du premier duc de Haute-Lorraine, aucune hésitation n'est possible, le seul duc du nom de Frédéric que l'on rencontre alors dans l'occident chrétien étant celui de la Mosellane.

Sur le jour de la mort il y a doute. D'après l'épitaphe en

(1) Olleris, *Œuvres de Gerbert*, préface, p. LXXXII, Kalckstein, *op. cit.*, p. 361, n. 1, J. Havet, *Lettres de Gerbert*, p. 71, n. 1, Lot, *D. C.*, p. 137.

(2) De Rosières, *Stemmata Lotharingiæ ac Barri ducum* f° 390 r°, Chantereau Le Febvre, *Considérations historiques sur la généalogie de la maison de Lorraine*, p. 167, Brower et Masen, *Antiquitates et Annales Trevirenses*, t. I, p. 488, col. 2, Mabillon, *Ann. O. S. B.*, t. III, p. 51, Leibniz, *Annales imperii occidentis*, t. III, p. 469, B. Picart, *La vie de saint Gérard*, p. 340, *L'origine de la très illustre maison de Lorraine*, p. 45, *L'histoire de Toul*, p. 98, Calmet, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. I, col. CXCIII et 930 (col. 922 il hésite entre 983 et 984), Bouquet, *Rec. H. Fr.*, t. LX, p. 103, n. c, de Maillet, *Essai chronologique sur l'histoire du Barrois*, p. 8, Ernst, *Dissertation... sur la maison royale des comtes d'Ardenne* (*Bulletins de la commission royale d'histoire de Belgique*, 2e série, t. X, p. 250), Digot, *H. L.*, t. I, p. 205, Huhn, *Geschichte Lothringens*, t. I, p. 93. — Jærschkerski, *Godfrid der Bärtige*, Beilage 3, croit la mort de Frédéric postérieure à 984.

(3) Jean de Bayon, *Chron. Med. Mon.*, l. II, c. XLIII (Calmet, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. II, pr., col. LXIV, 2e éd., t. III, pr., col. CCXIV), et à sa suite Kremer, *Genealogische Geschichte des Ardenneschen Geschlechts*, p. 26, et Schötter, *Einige kritische Erörterungen*, etc., p. 32.

(4) Jean Herkel ou Herquel (Herculanus), de Plainfaing, *Historia de antiquitatibus Vallis Galileæ* (dans Hugo, *Sacræ antiquitatis monumenta*, t. I, p. 197).

Il y a enfin des historiens modernes qui ne se prononcent pas, comme D. J. Witte, *Lothringen* etc., p. 68; Wilmans, *Jahrb. O. III*, p. 22, croit la mort de Frédéric antérieure à 984, et Jærschkerski au contraire, place l'événement après cette même année (*Godfrid der Bärtige*, Beilage 3).

(5) *Ann. necr. Fuld.*, 978, codex 1b (*SS.*, t. XIII, p. 204).

Digitized by Google

vers composée par Gerbert pour Frédéric, l'événement serait du 17 juin (1), tandis que divers nécrologes, ceux de Saint-Mihiel (2), de Saint-Vanne de Verdun (3), de Saint-Clément de Metz (4), de Saint-Maximin de Trèves (5), en font mention le 18 mai, celui de Senones (6) le 17 mai, celui de Fulda (7) le 20 mai (8).

(1) J. Havet, l'éditeur des *Lettres de Gerbert* (p. 72, n. 4), était arrivé, par une interprétation ingénieuse des vers de Gerbert, à déterminer le jour du décès de Frédéric.

(2) *Nécrologe* du XVII^e^ siècle (Arch. Meuse, série H., fonds Saint-Mihiel, N 2). Ce nécrologe, avons-nous dit, n'a pas de pagination.

(3) *Jahrb. G. L. G.*, 14^e^ année, 1902, p. 140. Déjà H. Bloch, l'éditeur de ce *Nécrologe*, avait pensé que la mention « Fredericus dux » se rapportait au premier duc de Mosellane (*ibid.*, n. 4).

(4) Une copie ou des extraits du *Necrologium s. Clementis* se trouvent dans les *Anecdota alsatica* (Bibliothèque nationale, fonds latin, ms. n° 11902, f° 165 v°).

(5) *Jahrb. des Vereins von Altertumsfreunden im Rheinland*, t. LVII, p. 113.

(6) Le *Necrologium Senoniense* se trouve en partie reproduit dans les *Anecdota alsatica* (B^que^ N^le^, etc., f° 60 r°).

(7) Dans les *F. D. G.*, t. XVI, p. 173.

(8) Uhlirz, *Jahrb. O. II*, p. 108, n. 13, avait cru devoir exprimer un doute au sujet de la date que J. Havet avait assignée à la mort de Frédéric I^er^ en s'appuyant sur l'épitaphe composée par Gerbert. Celui-ci, d'après l'historien d'Otton II, n'aurait fait connaître que d'une manière approximative l'époque à laquelle l'événement avait eu lieu. Tout en approuvant les réserves d'Uhlirz, Bresslau estime qu'il faut tenir compte des indications de Gerbert ; à son avis, la mort du premier duc de Mosellane serait survenue alors que le soleil se trouvait dans le signe du Cancer, c'est-à-dire pendant la période comprise entre le milieu de juin et le milieu de juillet (*Ueber die Zusammenkunft zu Deville zwischen Konrad II und Heinrich I von Frankreich und über das Todesdatum Herzog Friedrichs II von Oberlothringen*, dans le *Jahrb. G. L. G.*, 18^e^ année, 1906, p. 461, n. 4). M. Bresslau applique à Frédéric II les mentions d'un duc Frédéric que l'on trouve à la date du 18 mai (ou du 20) dans divers nécrologes ; quant au duc Frédéric, mort le 22 mai, d'après les *Nécrologes de Saint-Maximin* et de *Wissembourg*, ce serait le fils de Frédéric II, mort avant son père (*ibid.*, p. 460-461). Il est invraisemblable au plus haut point, déclare notre savant contradicteur, de rapporter à Frédéric I^er^ la notice que l'on trouve à la date du 18 mai dans différents nécrologes ; et, revenant à la charge un peu plus loin (p. 461, n. 4), il répète encore qu'il serait de la dernière invraisemblance que la mémoire de Frédéric I^er^, dont le nom était à peine connu en dehors de la Lorraine, eût été conservée dans un aussi grand nombre d'obituaires, et en particulier dans celui

Digitized by Google

Frédéric disparaissait au moment où Lothaire envahissait brusquement la Basse-Lorraine et tentait, d'ailleurs

de Fulda, où ne sont nommés que deux autres ducs (Henri de Bavière + 995 et Hermann de Souabe + 1038), alors que nulle part on n'aurait enregistré le décès de son petit-fils ; Frédéric II était pourtant beaucoup mieux connu que lui, tenait de près à la famille impériale et de plus sa fin entraîna de très graves conséquences.

Ainsi, d'après M. Bresslau, plusieurs nécrologes donneraient l'obit de Frédéric II ou celui de son jeune fils, mort encore enfant, mais aucun d'eux ne contiendrait celui du premier duc de Mosellane ! Le *Chron. s. Michaelis* parle longuement de Frédéric Ier, et ne dit presque rien de son petit-fils ; et, par une contradiction singulière, le *Nécrologe* de la même abbaye aurait gardé le souvenir de Frédéric II, mais non celui de son grand-père ! Voilà, pour reprendre les expressions de M. Bresslau, qui serait de la dernière invraisemblance.

Nous ferons en outre observer que sur les six nécrologes qui mentionnent un duc Frédéric à la date du 17, du 18 ou du 20 mai, un seul, celui de Fulda (20 mai), provient d'une abbaye étrangère à la Mosellane ; or, il se trouve justement que les *Annales necrologici* de ce monastère parlent en 978 de la mort d'un duc nommé Frédéric, qui ne peut être que celui de la Haute-Lorraine. Frédéric Ier était donc connu, quoi qu'en dise M. Bresslau, en dehors de la province qu'il administrait.

Mais toutes les autres abbayes dont les nécrologes commémorent le 17 ou le 18 mai le souvenir d'un duc Frédéric, Saint-Maximin, Saint-Clément, Senones, Saint-Vanne et Saint-Mihiel se trouvaient dans la Mosellane.

Nous accordons à notre contradicteur que Frédéric II a joué un rôle plus important que son grand-père, mais, s'il est exact que le dernier duc de la maison de Bar était apparenté à la maison régnante, il en était de même de Frédéric Ier, qui avait épousé, M. Bresslau l'oublie, une nièce d'Otton le Grand.

Aussi croyons-nous devoir identifier avec le mari de Béatrice le duc Frédéric mort le 18 mai ; c'est par suite d'une erreur que le *Nécrologe de Senones* indique le 17 mai. La date du 20, fournie par le *Nécrologe de Fulda*, est peut-être celle des funérailles.

Quant au duc Frédéric mentionné le 22 mai, nous voyons en lui, non pas le jeune fils de Frédéric II, mais bien Frédéric II lui-même. Nous reviendrons du reste un peu plus tard sur cette question.

Reprenons maintenant le texte de Gerbert ; voici de quelle façon nous essayons de l'expliquer. Gerbert trouvant, nous ne savons d'ailleurs où, l'indication que Frédéric avait cessé de vivre un 18 mai, c'est-à-dire un « XV kal. junii », n'aurait-il pas fait une confusion, et placé par distraction en juin l'événement, qui était en réalité du mois de mai ? De pareilles erreurs ont dû plus d'une fois se produire au Moyen Age par suite de la façon rétrograde — alors usitée — de compter les jours des mois.

Digitized by Google

sans succès, d'enlever à Aix-la-Chapelle Otton II et Théophano.

Il nous est bien difficile de porter un jugement sur le premier duc de Mosellane : nous le connaissons si mal ! Que savons-nous de son caractère, de son intelligence, de sa vie ? Presque rien. Il a, semble-t-il, servi fidèlement Otton Ier et Otton II ; son administration n'a provoqué aucune révolte, ce dont on doit peut-être lui faire un mérite. Il s'est préoccupé de restaurer la discipline dans quelques-unes des abbayes dont il possédait l'avouerie, mais en même temps on constate que les biens temporels de ces monastères et d'autres établissements religieux avaient pour lui un attrait auquel il ne savait pas résister. S'approprier des terres d'église était sans doute à ses yeux une peccadille; du reste, il faut bien le dire, la plupart des féodaux pensaient et agissaient comme lui. Enfin, nous devons reconnaître qu'en dehors de la Mosellane on ne trouve aucune trace de l'action politique de Frédéric Ier.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Thierry Ier (978-1027 [?]) (1)

Thierry a gouverné la Haute-Lorraine durant près d'un demi-siècle. Si, au début, il a dû, étant encore très jeune, laisser le pouvoir à sa mère Béatrice, vers la fin de sa vie, il l'a partagé avec son fils Frédéric, qui dès l'année 1019 porte le titre de duc. Le règne de Thierry se divise donc naturellement en trois périodes.

De 978 à 1027 (?), la Mosellane ne connaîtra plus la tranquillité relative dont elle semble avoir joui alors qu'elle avait pour duc Frédéric Ier. A l'intérieur, nous la voyons troublée sous Henri II par les menées ambitieuses et les révoltes des membres de la maison de Luxembourg ; au début du règne de Conrad II, ce seront Thierry lui-même et son fils Frédéric qui refuseront de reconnaître le nouveau souverain. Les dangers extérieurs ne présenteront pas une gravité moindre. Par deux fois, Lothaire de France revendiquera la Lotharingie, patrimoine de sa famille ; plus tard, le pays sera en butte aux attaques et aux incursions du comte de Blois et de Troyes Eudes II. Ces agitations et ces guerres ne laisseront pas que d'entraîner soit pour la cohésion de la Mosellane, soit pour le prestige et la force de l'autorité ducale, des conséquences funestes, qui pourront bien, sur le moment, rester inaperçues, mais qui ne s'en feront pas moins sentir à une époque ultérieure.

Les documents nous parlent trop peu de Thierry, les actes qu'ils mentionnent de lui sont trop rares pour que nous arrivions à nous faire une idée précise de ses qualités

(1) Il est possible, nous le verrons plus loin, que Thierry ait terminé son existence — non en 1027 — mais en 1026.

Digitized by Google

et de ses défauts. En définitive, le deuxième duc de Moselane ne nous est pas mieux connu que son père. Pourtant, nous avons le droit de dire que, comme Frédéric lui-même, Thierry est un personnage de second ou de troisième ordre. Brave soldat, mais capitaine et politique médiocre, il a joué un rôle des plus effacés ; de plus, il a essuyé au cours de sa longue carrière plusieurs graves échecs, sans que, du reste, aucun succès vînt l'en dédommager.

§ Ier. — Thierry sous la tutelle de sa mère Béatrice (978-9??).

La charte de Frédéric Ier pour Saint-Mihiel de l'année 962 ne fait pas mention de Thierry ; on peut donc supposer qu'alors il n'était pas encore venu au monde. Mais sa naissance est antérieure à 972, puisqu'il est nommé dans un autre acte rendu au cours de cette dernière année en faveur de la même abbaye (1). Nous croyons même devoir la placer entre 964 et 970 : après 964, attendu qu'en 978, à la mort de son père, il était encore mineur et fut placé sous la tutelle de sa mère (2), ce qui indique qu'il n'avait pas 15 ans ; avant 970, car, de concert avec Godefroy et d'autres seigneurs lorrains, il reprit Verdun en 985 sur Lothaire de France, et concourut ensuite à la défense de la ville contre ce prince (3). Le jeune duc devait alors avoir atteint l'âge de porter les armes, être entré par conséquent dans sa seizième année.

Nous ne savons si Thierry fut, à la mort de son père, immédiatement investi de la dignité ducale, ou si la cérémonie officielle fut retardée jusqu'au moment de sa majorité. Dans tous les cas, la succession de son père lui fut réservée, sinon accordée tout de suite, et en attendant que

(1) DE L'ISLE, *H. S. M.*, p. 435.
(2) Voir plus bas.
(3) Nous nous occuperons tout à l'heure de ces événements.

Digitized by Google

Thierry eût l'âge requis, le pouvoir fut exercé par sa mère Béatrice.

En vertu de quel droit remplit-elle les fonctions de tutrice et de régente ? Théophano, veuve d'Otton II, fut chargée en 984 par les grands de l'Allemagne et de la Lorraine de gouverner au nom de son jeune fils Otton III, alors âgé de cinq ans (1). Y a-t-il eu en 978 intervention combinée d'Otton II ainsi que des prélats et des comtes de la Haute-Lorraine, pour confier à Béatrice la tutelle de Thierry et l'administration de la province ? Nous n'avons là-dessus aucun renseignement ; toutefois, il nous paraît hors de doute qu'Otton II, s'il n'a pas eu l'initiative des dispositions prises en faveur de Béatrice, les a tout au moins sanctionnées (2).

Nous voyons en effet la veuve de Frédéric exercer effectivement le pouvoir, et jouer un rôle politique important : de 984 à 987, elle s'occupe avec la plus grande activité des affaires de la Lorraine, de l'Allemagne et de la France, elle s'efforce — non sans succès — d'une part, d'amener l'ex-duc de Bavière Henri (le Querelleur) et ses partisans à reconnaître l'autorite d'Otton III, et d'autre part, de rétablir la paix entre le gouvernement allemand et les rois de France, Lothaire et Louis V. Ajoutez à cela qu'elle intercède en 983 pour l'évêque Notker de Liége, qu'en 984 elle conclut un accord avec saint Gérard, évêque de Toul, au sujet de Moyenmoutier et de Saint-Dié, qu'à la même époque elle fait donner successivement à son fils cadet Adalbéron l'évêché de Verdun, puis celui de Metz (3). Nous savons que

(1) La question de la tutelle des souverains allemands a été traitée par KRAUT, *Die Vormundschaft nach den Grundsätzen des deutschen Rechts*, t. III, p. 120, 130-135, etc., et par WAITZ, *D. VG.*, t. II, p. 277-279. En ce qui concerne Otton III, voir KEHR, *Zur Geschichte Ottos III*, p. 416 et suiv.

(2) Consulter KRAUT, *op. cit.*, p. 175, 181.

(3) Nous exposerons tous ces faits en détail un peu plus loin. — RICHER et JEAN DE BAYON font gouverner la Mosellane par Béatrice : « Anno 1003... Beatrix quædam ducissa.... viro suo viduata, Lotha-

Digitized by Google

Béatrice prit elle-même le titre de « duc » (1), et nous voyons Gerbert (2), Charles, duc de Basse-Lorraine (3), Otton II (4) enfin lui donner le même titre ; Otton III la qualifie de *ductrix* (5).

On peut s'étonner, vu la situation critique où la brusque attaque de Lothaire plaçait la Lorraine, qu'Otton II ait cru pouvoir laisser le duché à une femme et à un enfant. Pour le comprendre, il faut se rappeler que par sa mère Avoie, sœur d'Otton le Grand, Béatrice était la cousine-germaine d'Otton II. Là, très certainement, se trouve l'explication de la mesure bienveillante dont la duchesse fut l'objet.

A peine Frédéric avait-il terminé son existence que Lothaire envahit la Basse-Lorraine. Le temps était loin où le jeune Carolingien, protégé d'Otton Ier et de Brunon, faisait appel à ses oncles contre les grands révoltés de son royaume. Les morts successives de Brunon (965), de Gerberge (969), d'Otton Ier (973) avaient peu à peu refroidi les relations entre Lothaire et la maison de Saxe. Le mariage

riensem ducatum pro modulo suo regebat » (Richer, *Gesta Sen. ec.*, l. II, c. 15, *SS.*, t. XXV, p. 276). — « Friderico, duce Lotharingiæ defuncto, Beatrix uxor ejus aliquanto tempore, ut dictum est, ducatum rexit » (Jean de Bayon, *Chron. Med. Mon.*, l. II, c. XLVI, Calmet, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. II, pr., col. LXVI, 2e éd., t. III, pr., col. CCXIII). — Cf. Waitz, *D. VG.*, t. VII, p. 114 et n. 2.

(1) « Signum Beatricis *ducis* » (Charte d'Adalbéron II pour l'abbaye de Senones dans *Gal. Christ.*, t. XIII. pr., col. 453).

(2) « Id quoque quod regalis potestas *duce* Beatrice ac vestris primatibus exigit ». — « Beatrici *duci* ex persona Adalberonis ». — « Eidem *duci* Beatrici ». — « Domna *dux* (Béatrice) » (*Lettres de Gerbert*, éd. Havet, nos 55, 61, 63, 101, p. 53, 60, 61, 93). Les trois premières lettres sont de 985, la dernière de 987.

(3) « Cur dominam *ducem* Beatricem.... nobis praetendit ? », écrit Charles de Basse-Lorraine à Thierry Ier, évêque de Metz. La lettre d'ailleurs n'a peut-être été écrite ni par Charles lui-même, ni par Gerbert (*Lettres de Gerbert*, n° 32, p. 30), à qui, d'habitude, on l'attribue.

(4) « *Dux* Beatrix » (St. 855, O.II 308, *DD. Sax.*, t. II, p. 365).

(5) « Nostræ neptì *ductrici* » (St. 872, O.III 2, *DD. Sax.*, t. II, p. 396). Le Continuateur de Bertaire, *Gesta ep. Vird.*, c. 5, se sert du terme *ductrix* en parlant de Béatrice, et Richer, *Gesta Sen. ec.*, l. II, c. 15, de celui de *ducissa* (*SS.*, t. IV, p. 47, t. XXV, p. 276).

Digitized by Google

du jeune roi avec Emma, fille née du premier mariage d'Adelaïde, demi-sœur par conséquent d'Otton II, n'avait pas, comme on aurait pu le croire, resserré les liens qui unissaient l'une à l'autre les familles royales de France et de Germanie.

Lothaire favorisa peut-être sous main les expéditions que les fils de Régnier III au Long-Col, Régnier IV et Lambert, firent successivement en 973 et 976 pour rentrer en possession des domaines confisqués sur leur père en 958. Otton II, de guerre lasse, finit, à la suite de leur deuxième tentative, par restituer aux deux frères les biens patrimoniaux dont ils avaient été dépouillés ; nous avons dit qu'à la même époque il fit de Charles, fils cadet de Louis d'Outremer, un duc de Basse-Lorraine.

Ce fut l'année suivante que Lothaire crut l'instant venu de faire valoir, les armes à la main, ses droits sur l'ancien patrimoine de la maison de Charlemagne. Son plan consistait à surprendre dans Aix-la-Chapelle l'empereur et sa femme, à s'emparer de leurs personnes, à exiger d'eux, comme rançon, l'abandon de la Lotharingie. Quoique Lothaire eût obtenu l'appui de quelques-uns de ses grands vassaux et de Hugues Capet lui-même, quoique ses préparatifs eussent été tenus secrets, son coup de main échoua. Prévenus au dernier moment, Otton et Théophano eurent tout juste le temps de monter à cheval et de gagner Cologne à franc étrier (1). Lothaire ne les y poursuivit pas : mais, avant de rentrer dans ses Etats, il se tourna contre la Haute-

(1) Richer, *Historiæ*, l. III, c. 68-71, p. 110-111, *Ann. Sangallenses majores* 984, Lambert de Hersfeld, *Ann.* 978, *Ann. Laubienses* et *Ann. Leodienses* 978, Alpert, *De episcopis Mettensibus libellus*, c. 1, *Gesta ep. Cameracensium*, l. I, c. 97, etc. (*SS.*, t. I, p. 80, t. III, p. 65, t. IV, p. 17 et 697, t. VII, p. 449). — Cf. Witte, *Lothringen*, etc., p. 30-32, Giesebrecht, *G. D. K.*, t. I, p. 580-583, Kalckstein, *G. F. K.*, p. 340-341, Matthæi, *Die Händel Ottos II*, etc., p. 17-18, Wenning, *Die Bestrebungen*, etc., p. 19-20, Richter et Kohl, *Annalen des deutschen Reichs*, 3e partie, t. I, p. 129-130, Lot, *D. C.*, p. 92-97, Uhlirz, *Jahrb. O. II*, p. 105 et suiv.

Digitized by Google

Lorraine. Celle-ci, privée du chef qui aurait pu la défendre, semblait une proie facile à conquérir. Là encore une déception attendait le Carolingien : la tentative qu'il fit pour s'emparer de Metz, la ville la plus importante de la Mosellane, échoua devant l'énergique résistance de l'évêque Thierry (1) ; découragé, Lothaire revint dans son royaume.

Il n'avait, semble-t-il, trouvé aucun appui dans la Lotharingie, ni dans la Haute ni dans la Basse, alors qu'en 939 son père, Louis d'Outremer, avait été appelé par le duc Giselbert, par plusieurs des principaux comtes du pays, et que même un certain nombre d'évêques s'étaient déclarés en sa faveur (2). On peut voir par là que l'attachement à la dynastie carolingienne, encore très vif en 939, s'était beaucoup affaibli durant la seconde moitié du x^e^ siècle, et que les grandes familles au moins acceptaient désormais la domination des souverains de la maison de Saxe.

Otton II entendait se venger de l'agression dont il avait failli être la victime, et, dans sa pensée, il ne s'agissait pas de donner une simple leçon à Lothaire, en dévastant ses États ; le roi de France devait perdre sa couronne, qui serait donnée à son frère Charles, duc de Basse-Lorraine, dont l'empereur se croyait sûr. Au mois d'octobre, Otton envahissait la France à la tête d'une grande armée d'Allemands et de Lorrains, et s'avançait jusqu'à Paris sans ren-

(1) Alpert, *De ep. Mett. lib* , c. 1 (*SS.*, t. IV, p. 697). Guillaume de Nangis, dans sa *Chronique*, prétend à tort que Lothaire soumit la Lorraine à son autorité, reçut à Metz l'hommage des barons et se rendit ensuite à Aix-la-Chapelle (*Rec. H. Fr.*, t. IX, p. 81). Ces fables ont trouvé créance auprès de Meurisse, *Histoire des évêques de Metz*, p. 330-331, de Calmet, *H. E. C. L.*, 1^re^ éd. t. I, col. 923, 2^e^ éd., t. II, col. 26, des Bénédictins, *H. M.*, t. II, p. 84, de Digot *H. L.*, t. I, p. 201, de Huhn, *Geschichte Lothringens*, t. I, p. 91. Witte, *Lothringen*, etc., p. 32 et n. 6, admet la prise de Metz par Lothaire, et la prestation de l'hommage par les seigneurs lorrains au roi de France, mais il place ces événements après la surprise d'Aix-la-Chapelle. Au contraire, Matthæi, *op. cit.*, p. 18-19 et 46, Lot, *D. C.*, p. 97 et Uhlirz, *op. cit.*, p. 109, rejettent dans le domaine des fictions le récit de Guillaume de Nangis.

(2) Voir Lauer, *Louis IV*, p. 40 et suiv.

Digitized by Google

contrer de résistance. N'ayant pas encore l'âge de porter les armes, Thierry ne prit sans doute aucune part à l'expédition. Elle n'eut pas plus de résultat que celle de Lothaire. Otton ne réussit ni à s'emparer de Paris, ni à faire de Charles un roi de France; pendant la retraite, son arrière-garde fut détruite sur les bords de l'Aisne par Lothaire et Hugues Capet, qui s'étaient mis à la poursuite de l'armée impériale (1).

Les hostilités en demeurèrent là. Pourtant la paix ne fut officiellement rétablie que deux ans plus tard. C'est à Margut (2), dans la Haute-Lorraine, que Lothaire et Otton se rencontrèrent pour traiter. Le Carolingien abandonnait ses prétentions sur la Lotharingie; s'il possédait encore dans ce royaume quelques territoires, le *p. Dulcomensis* et le *p. Mosomensis* par exemple, il dut alors les céder au

(1) Richer, *Historiæ*, l. III, c. 72-77, p. 111-114, *Ann. Hildesheimenses*, p. 23, *Ann. Sangallenses majores*, *Ann. Colonienses*, Lambert de Hersfeld, *Ann.*, Alpert, *De ep. Mett. lib.*, c. 1, *Gesta ep. Cameracensium*, l. I, c. 97 (*SS.*, t. I, p. 80 et 98, t. III, p. 65, t. IV, p. 697, t. VII, p. 440-441), *Lettres de Gerbert*, nos 31 et 32, p. 26 et 30. Cf. Witte, *Lothringen*, etc., p. 33-35, Giesebrecht, *G. D. K.*, t. I, p. 582-583, Kalckstein, *G. F. K.*, p. 341-345, Matthæi, *Die Händel*, etc., p. 25,46-55, Richter et Kohl, *op. cit.*, p. 130-132, Lot, *D. C.*, p. 98-107, Uhlirz, *Jahrb. O. II*, p. 105 et suiv.

(2) Ardennes, Sedan, Carignan (Ivoy). Cette localité, appelée *Margolius* par Richer, *Historiæ*, l. III, c. 80, p. 115, et *Margoil* par le diplôme d'Otton II, du 3 juin 980 (St. 765, O.II 218, *DD. Sax.*, t. II, p. 245), a fait l'objet de diverses hypothèses de la part des historiens contemporains. Ainsi Giesebrecht, *G. D. K.*, t. I, p. 841, Stumpf, t. II, p. 68 et Matthæi, *op. cit.*, p. 39, l'identifiaient à tort avec Marville (Meuse, Montmédy). Clouet, *H. V.*, t. I, p. 351, n. 1, le premier, proposa Margut, et son hypothèse fut adoptée par Lot, *op. cit.*, p. 118 et n. 4 et 5. Sickel, *Erläuterungen zu den Diplomen Ottos II* (*Mitth. I. Œ. GF.*, *Ergänzungsband*, t. II, 1888, p. 178), rejette Marville, mais hésite pourtant à voir Margut dans « Margoil », parce que Margut appartenait à Otton II, alors que le notaire qui a rédigé le diplôme de ce prince, place « Margoil » dans le royaume de Lothaire. Il n'a d'ailleurs pas échappé à Sickel que les mots « regnum Lotharii » pouvaient signifier, non pas le royaume de Lothaire de France, mais bien celui de feu Lothaire II, c'est-à-dire la Lotharingie. Il ne nous paraît pas douteux qu'ici « regnum Lotharii » a bien ce dernier sens.

Digitized by Google

souverain allemand (1). Le traité de Margut intéressait directement la duchesse de Haute-Lorraine et son fils, puisque Lothaire renonçait à ses prétentions sur la province qu'ils administraient, et que de plus il restituait peut-être à l'empereur certains *pagi* lorrains jadis abandonnés par Otton le Grand à Louis d'Outremer, *pagi* qui, naturellement, devaient être incorporés à la Mosellane. Nous sommes donc en droit de supposer, malgré le silence des documents, que Béatrice et Thierry se trouvaient à Margut dans l'entourage d'Otton II.

Quelques mois plus tard, l'empereur partit pour l'Italie, où, bien entendu, Thierry ne l'accompagna pas. Au cours de l'année qui suivit son arrivée dans la péninsule, Otton dut faire venir d'Allemagne et de Lorraine des renforts. Nous possédons un état où est marqué le nombre de soldats armés de cuirasses que les grands ecclésiastiques ou laïcs furent requis de conduire eux-mêmes ou d'envoyer en Italie (2). On constate avec surprise que cet état, qui ne

(1) Richer, *Historiæ*, l. III, c. 78-81, p. 114-115, *Ann. Hildesheimenses*, p. 23, *Ann. Laubienses* et *Ann. Leodienses*, *Ann. Elnonenses majores*, Sigebert de Gembloux, *Chronographia*, *Gesta ep. Camer.*, l. I, c. 104 (*SS.*, t. IV, p. 17, t. V, p. 19, t. VI, p. 352, t. VII, p. 444); cf. O.[II] 218, *DD. Sax.*, t. II, p. 245. — Sur ce traité, consulter Giesebrecht, *G. D. K.*, t. I, p. 584, Witte, *Lothringen*, etc., p. 37-39, Matthæi, *Die Händel*, etc., p. 39, Richter et Kohl, *op. cit.*, p. 131-132, Lot, *D. C.*, p. 118-119, Vanderkindere, *H. F. T. P. B.*, t. II, p. 380, Parisot, *De la cession*, etc. (*Ann. E. N.*, 2[e] année, 1906, p. 94, 96), Uhlirz, *Jahrb. O. II*, p. 133-134. L'assertion tendancieuse de l'*Historia Francorum Senonensis* (*SS.*, t. IX, p. 367), d'après laquelle Lothaire aurait donné la Lotharingie en fief à Otton II, avait trouvé autrefois quelque crédit auprès des historiens français; même Calmet l'accepte dans la 2[e] édition de son *H. E. C. L.*, t. II, col. 26 (la 1[re] éd., t. I, col. 921 ne soufflait mot de cette prétendue inféodation de la Lorraine à l'empereur). Tous les historiens du XIX[e] siècle l'ont rejetée, sauf l'abbé Clouet, qui déclare ignorer si Otton a — ou non — promis de rendre hommage à Lothaire pour la Lotharingie (*H. V.*, t. I, p. 351).

(2) *Numeri loricatorum a principibus partim mittendorum, partim ducendorum* (*Mon. Germ.*, *CC.*, t. I, n° 436, p. 633). Jaffé, le premier éditeur de ce document, plaçait en 980 l'appel adressé par l'empereur aux grands ecclésiastiques et laïcs de ses royaumes du nord (*B. R. G.*, t. V, *Monumenta Bambergensia*, p. 471-472). Mais tous les autres auteurs qui se sont occupés du *Catalogus*, en particulier Wei-

Digitized by Google

nous est du reste parvenu que mutilé, ne mentionne ni le duc (1) ni les comtes de la Haute-Lorraine. L'archevêque de Trèves, l'évêque de Toul et celui de Verdun sont taxés le premier à 70 hommes, le second à 20, le dernier à 60. S'il n'est pas question de Thierry, évêque de Metz, c'est qu'il se trouvait auprès de l'empereur (2).

On pourrait supposer que Béatrice, suivie — ou non — de son fils, s'était rendue en Italie dans le courant de 983. Vers le milieu de cette année, Otton II réunit à Vérone une grande assemblée, où figurèrent des représentants de tous les peuples soumis à son autorité (3). Un diplôme rendu à ce moment par l'empereur le 13 juin en faveur de Notker, évêque de Liége, est délivré à la prière de Béatrice et de Thierry de Metz (4). Pourtant, nous devons dire que des grands pouvaient, bien qu'absents, figurer comme intercesseurs dans un privilège royal ou impérial (5).

Lothaire n'avait pas mis à profit l'éloignement d'Otton II

LAND, qui l'a publié dans les *Mon. Germ.*, et UHLIRZ, qui lui a consacré un appendice dans ses *Jahrb. O. II*, p. 247-253, se sont prononcés pour 981.

(1) Comme le manuscrit qui donne une copie de l'état porte en marge, à gauche des mentions concernant le fils de Siccon et l'abbé de Prum, les mots suivants, en partie effacés : « D... fi... LX mittat », nous avions autrefois cru pouvoir émettre l'hypothèse qu'il s'agissait de Thierry dans cette note, que nous proposions de rétablir ainsi : « Deodericus Frederici filius LX mittat » (*De prima domo*, p. 87). Il paraît que la distance entre « D » et « fi », n'autorise pas notre restitution du passage tronqué (UHLIRZ, *Jahrb. O. II*, p. 248, n. 9).

(2) SIGEBERT, V. *Deoderici*, c. 16, ALPERT, *De ep. Mett. lib.*, c. 1 (*SS.*, t. IV, p. 474 et p. 698-699); cf. les nombreux diplômes d'Otton II où Thierry figure comme intercesseur, diplômes délivrés en Italie depuis le 13 août 981 jusqu'au 20 juin 983 (ST. 803, 810, 811, 821, 823, 847, 853, 855, 859, O.II 257, 263, 264, 275, 280, 298, 306, 308, 313, *DD. Sax.*, t. II, p. 298, 305, 306, 319-320, 326, 351, 363, 365, 370). Voir REUSS, *Das Leben des Bischofs Theoderich von Metz*, p. 38-42 et UHLIRZ, *Jahrb. O. II*, p. 139, 156, 160, 162, etc.

(3) *Annalista Saxo* 983 (*SS.*, t. VI, p. 630).

(4) ST. 855, O.II 308, *DD. Sax.*, t. II, p. 365.

(5) UHLIRZ, *Jahrb. O. II*, p. 186, admet la présence de Béatrice à Vérone.

Digitized by Google

pour renouveler ses tentatives sur la Lorraine. La situation intérieure de ses États et surtout l'hostilité persistante de Hugues Capet le paralysait. Il avait vu, non sans irritation ni inquiétude, le duc de France passer les Alpes en 981, se rendre à Rome, où l'empereur l'avait bien accueilli et même avait conclu avec lui une alliance (1). Peut-être Béatrice, qui était, ne l'oublions pas, la sœur de Hugues, joua-t-elle un rôle en la circonstance, et facilita-t-elle le rapprochement de son frère et du souverain allemand.

Si le roi de France était demeuré inactif pendant les trois années qui s'écoulèrent depuis le traité de Margut jusqu'à la mort d'Otton II, ce dernier événement allait provoquer une agitation et des compétitions dont le Carolingien essaya de tirer parti. La Lorraine, de nouveau l'objet de ses revendications, sera le théâtre d'événements considérables ; durant cette période troublée, Béatrice jouera un rôle des plus actifs. De 984 à 987, elle interviendra dans les affaires de la Lorraine, de l'Allemagne et de la France, cherchant à réconcilier Otton III, sa mère Théophano, et sa grand'mère Adelaïde, soit avec les seigneurs allemands révoltés, soit avec les souverains français.

C'est le 7 décembre 983 qu'une mort imprévue enleva Otton II à l'âge de vingt-huit ans (2). Sa femme et sa mère se trouvaient en Italie, mais son jeune fils Otton, alors âgé de cinq ans (3), était alors en Allemagne. Élu roi à Vérone en juin 983 (4), l'enfant avait été couronné le jour de Noël, à Aix-la-Chapelle, par les archevêques Wiligis de Mayence et Jean de Ravenne (5). On ignorait encore à cette date en

(1) Lot, *D. C.*, p. 120-125, Uhlirz, *op. cit.*, p. 153.

(2) Voir Giesebrecht, *G. D. K.*, t. I, p. 606-607, 850 et Uhlirz, *op. cit.*, p. 206 et n. 57.

(3) Sur la naissance d'Otton III, consulter Uhlirz, *op. cit.*, p. 135 et n. 15.

(4) Uhlirz, *op. cit.*, p. 197 et n. 29.

(5) Thietmar, *Chron.*, l. III, c. 26, p. 64, *Ann. Hildesheimenses* 984, p. 24, *Ann. Colonienses* 983, *Ann. Quedlinburgenses* 984, Lambert de

Digitized by Google

Allemagne la fin prématurée de l'empereur. Mais à peine cette couronne avait-elle été posée sur la tête d'Otton III qu'elle faillit lui être enlevée par son cousin Henri le Querelleur, duc destitué de Bavière (1).

En 976, Otton II avait dû enlever la Bavière à Henri, qui s'était révolté contre lui, et deux ans plus tard, à la suite d'un jugement du tribunal impérial, le duc dépossédé avait été banni à Utrecht, et mis sous la surveillance de l'évêque de cette ville Folmar (2). Dès que la mort de l'empereur eut été connue en Allemagne, fin de 983 ou début de 984, Henri reprit ses intrigues et ses menées. L'évêque d'Utrecht lui rendit la liberté (3). L'un de ses premiers actes fut d'aller à Cologne et d'intimer à l'archevêque Warin l'ordre de lui remettre son petit cousin Otton III. Henri prétendait qu'en qualité de plus proche parent de l'orphelin, il devait exercer la régence (4). Gagné ou intimidé, l'archevêque de Cologne confia l'enfant-roi à l'ex-duc de Bavière (5). En possession de ce précieux otage, Henri allait pouvoir mettre à exécution ses projets ambitieux. Au fond, il portait ses vues beaucoup plus loin qu'il ne le disait, et la régence ne lui suffisait pas. C'était sur le trône qu'il voulait monter, soit qu'il se contentât de le partager avec Otton III (6), soit qu'il projetât d'en écarter son jeune cou-

Hersfeld, *Ann.* 984, *Ann. Ottenburani* (*SS.*, t. I, p. 99, t. III, p. 64, 65, t. V, p. 5). Cf. Wilmans, *Jahrb. O. III*, p. 3.

(1) Sur ce personnage, voir Giesebrecht, *G. D. K.*, t. I, p. 571-580, Lot, *D. C.*, p. 131, Uhlirz, *op. cit.*, p. 34, 35, 49, 55, etc.

(2) Uhlirz, *op. cit.*, p. 76-79 et 103.

(3) Thietmar, *Chron.*, l. III, c. 26 et l. IV, c. 1, p. 64.

(4) Thietmar, *Chron.*, l. IV, c. 1, p. 64, *Ann. Quedlinburgenses* 984 (*SS.*, t. III, p. 66). Sur le droit qu'avait Henri de réclamer la tutelle d'Otton III, consulter Kraut, *Die Vormundschaft nach den Grundsätzen des deutschen Rechts*, t. III, p. 122 et Waitz, *D. VG.*, t. VI, p. 277-279.

(5) Thietmar, *Chron.*, l. IV, c. 1, p. 64, Richer, *Historiæ*, l. III, c. 97, p. 122, *Ann. Hildesheimenses* 984, p. 24, *Ann. Einsidlenses* 983 et *Ann. Quedlinburgenses* 984 (*SS.*, t. III, p. 14 et 66).

(6) *Lettres de Gerbert*, n° 26 (à Egbert, archevêque de Trèves), p. 20.

Digitized by Google

sin pour régner seul (1). On ne tarda pas du reste à connaître les secrets desseins d'Henri. Le jour de Pâques 984, il fut salué du titre de roi par ses partisans réunis à Quedlinbourg (2). C'était là une grosse faute, qui devait compromettre le succès des projets de l'ancien duc de Bavière.

Ses ambitions, une fois dévoilées, se heurtèrent à de sérieux obstacles ; de nombreux adversaires allaient se dresser contre lui en Allemagne, en Lorraine et jusqu'en France. Lothaire, en effet, qui était à la fois le cousin et l'oncle maternel d'Otton III (3), protesta contre l'attitude d'Henri, et déclara hautement « qu'il se proposait de ruiner les desseins tyranniques d'Henri, qui, sous le nom de régent, voulait se faire roi (4) ». Au fond, le beau zèle du

(1) Lettre que Gerbert est censé avoir écrite au nom de Charles, duc de Basse-Lorraine, à Thierry, évêque de Metz (*Lettres de Gerbert*, n° 32, p. 30), Richer, *Historiæ*, l. III, c. 97, p. 122, *Ann. Hildesheimenses* 984, p. 24 et *Ann. Queldinburgenses* 984 (*SS.*, t. III, p. 66).

(2) Thietmar, *Chron.*, l. IV, c. 2, p. 65, *Ann. Quedlinburgenses* 984, Alpert, *De ep. Mett. lib.*, c. 2 (*SS.*, t. III, p. 66 et t. IV, p. 699).

(3) Le cousin, puisque sa mère Gerberge était la sœur d'Otton I^er^, grand-père d'Otton III, l'oncle maternel, sa femme Emma étant la sœur utérine d'Otton II.

(4) « Reges Francorum (Lothaire et Louis V) filio suo (le fils de Théophano, Otton III) favere dicite, nichilque aliud conari, nisi tyrannide Heinrici velle regem se facere volentis sub nomine advocationis destruere » (*Lettres de Gerbert*, n° 22 [à Imiza, p. 18 ; cf. n° 27 [à Wiligis, archevêque de Mayence], 32 [à Thierry, évêque de Metz, au nom de Charles], 35 [à Gérard, abbé d'Auvillers], p. 21, 30, 34). — Bentzinger, *Das Leben der Kaiserin Adelheid*, p. 5, suppose que c'est par affection pour Adelaïde, sa belle-mère, que Lothaire se déclara en faveur d'Otton III ; d'après Lot, *D. C.*, p. 134, l'archevêque de Reims Adalbéron aurait décidé le roi à revendiquer la tutelle de son jeune cousin, en lui faisant craindre qu'Henri ne voulût s'emparer de la Lorraine. — Sur le rôle joué à cette époque par Lothaire, consulter encore Wilmans, *Jahrb. O. III*, p. 9, Olleris, *Œuvres de Gerbert*, préface, p. LXIV et suiv., Mourin, *Les comtes de Paris*, p. 309 et suiv., Sepet, *Gerbert et le changement de dynastie* (*R. Q. H.*, t. VII, 1869, p. 477 et suiv.), Witte, *Lothringen*, etc., p. 49, Giesebrecht, *G. D. K.*, t. I, p. 616. Olleris, qui a interverti l'ordre des lettres de Gerbert, et les historiens qui ont adopté son système, ont été entraînés à commettre de nombreuses erreurs.

Digitized by Google

Carolingien n'était pas désintéressé; Lothaire voulait ou la régence pour lui-même, ou quelque autre avantage, comme le gouvernement de la Lorraine (1).

Dans ce dernier pays, Henri n'avait trouvé que peu de partisans. Nous ne lui en connaissons que deux : l'archevêque de Trèves Egbert et l'évêque Thierry de Metz. Encore ressort-il des lettres de Gerbert qu'Egbert, fils du comte de Frise Thierry II (2), désirait uniquement voir Henri associé à Otton III dans le gouvernement de l'Allemagne et de la Lorraine (3). Quant à l'évêque de Metz, cousin et conseiller influent d'Otton II (4), il nourrissait une haine violente contre Théophano ; à l'entendre, l'impératrice aurait eu le tort grave d'accabler de railleries et d'outrages son mari, battu par les Grecs à Basentello, et d'exalter les vainqueurs, ses compatriotes, aux dépens des Allemands (5). La mort d'Otton II détermina Thierry à

(1) D'après KURTH, *Notger de Liége*, p. 73-74, Notker se défiait de Lothaire plus que d'Henri ; il aurait été disposé à laisser l'ex-duc de Bavière devenir le tuteur du petit roi.

(2) Thierry mort le 5 juin (*Necrologium s. Maximini* dans les *Jahrb. der Altertumsfreunde im Rheinland*, t. LVII, p. 114) 977 (*Ann. necrol. Fuldenses*, *SS.*, t. XIII, p. 204), avait eu pour successeur Egbert, fils de Thierry II, comte de Westfrise, dont la consécration se place entre le 30 juillet et le 8 septembre 977, comme cela ressort de trois diplômes d'Otton II (ST. 710-712, O.[II] 161-163, *DD. Sax.*, t. II, p. 181, 182 et 183) ; les deux premiers sont en effet contresignés par Egbert, qui était encore à cette date attaché à la chancellerie de l'empereur, tandis que le troisième l'est par son successeur Gerbert.

(3) « Forte quia Grecus est (Otton III) ut dicitis, more Grecorum conregnantem instituere vultis » (*Lettres de Gerbert*, n° 26 [à Egbert], p. 20).

(4) Se reporter à la p. 38, p. 58, n. 2, du présent travail.

(5) ALPERT, *De ep. Mett. lib.*, c. 1 (*SS.*, t. IV, p. 698-699). Pour GIESEBRECHT, *G. D. K.*, t. I, p. 612, cf. p. 848, les propos prêtés à l'impératrice sont des calomnies inventées par Thierry ; c'est aussi l'avis de REUSS, *Das Leben Bischofs Theoderich*, p. 41, et de UHLIRZ, *op. cit.*, p. 179, n. 8. Suivant MOLTMANN, *Theophano die Gemahlin Ottos II*, p. 60, et MÜLLER-MANN, *Die auswärtige Politik Kaiser Ottos II*, p. 32-33, Théophano a pu tenir certains propos, qui auraient été mal compris par l'évêque de Metz, et auxquels ce dernier aurait donné un sens qu'ils n'avaient pas dans la pensée de l'impératrice. Sur les partisans

Digitized by Google

quitter l'Italie pour rentrer dans son diocèse. En route, comme il songeait aux moyens d'enlever à Théophano la tutelle de son fils et la régence, il apprit les projets d'Henri.

Se détournant de son chemin, il se rendit auprès de ce prince, qui lui fit l'accueil le plus aimable, le combla de cadeaux et le gagna finalement à ses vues (1). Mais les autres prélats, ainsi que la grande majorité, sinon la totalité des seigneurs laïcs de la Lorraine restèrent fidèles à Otton III, seul héritier légitime du trône. Nous savons que ce fut en particulier le cas des ducs Charles (2) et

d'Henri le Querelleur en Lorraine, voir WILMANS, *op. cit.*, p. 5 et p. 13, où cet auteur, s'appuyant à tort sur une lettre de Gerbert à l'archevêque Adalbéron (*Lettres de Gerbert*, n° 102, p. 94-95) croit que Sigefroy de Luxembourg s'était prononcé au début de 984 pour l'ex-duc de Bavière, WITTE, *Lothringen*, etc., p. 45-46, GIESEBRECHT, *G. D. K.*, t. I, p. 612, MANITIUS, *Deutsche Geschichte unter den sächsischen und salischen Kaisern*, p. 194, LOT, *op. cit.*, p. 131-132, 136-138.

(1) ALPERT, *De ep. Mett. lib.*, c. 1 (*SS.*, t. IV, p. 699).

(2) Lettre de Thierry, évêque de Metz, au duc Charles, et réponse de Charles (*Lettres de Gerbert*, nos 31 et 32, p. 26, 28 et 30). Quelle confiance peut-on accorder aux dires de ces deux lettres ? Et d'abord quel en est l'auteur ? Sont-elles l'une de Thierry, l'autre de Charles ? Doit-on les attribuer toutes deux à Gerbert, qui aurait pris la plume tour à tour pour chacun des deux adversaires ? Ou enfin ne seraient-ce pas de simples déclamations d'école, des exercices de rhétorique ? Les érudits qui ont fait des lettres de Gerbert une étude spéciale ne s'accordent pas sur la réponse à donner : tandis que pour J. HAVET, *Lettres de Gerbert*, introduction, p. XXXVI et p. 25, n. 2, Gerbert n'a pas écrit la lettre de Thierry, attendu qu'on n'y retrouve pas le style de cet écrivain, J. LAIR, *Etudes critiques sur divers textes des Xe et XIe siècles*, p. 142-143, la croit de Gerbert, qui l'aurait fabriquée dans une intention hostile à l'évêque de Metz, pour se donner la tâche facile de la réfuter et de mettre l'auteur supposé en fâcheuse posture. Quand bien même d'ailleurs ces morceaux épistolaires émaneraient effectivement l'un de Thierry et l'autre de Charles, il ne faudrait les utiliser qu'avec défiance ; ils ne seraient dans ce cas que des réquisitoires et des plaidoyers, présentant les défauts habituels à ce genre d'écrits, où l'on ne se fait aucun scrupule d'altérer la vérité. On peut encore consulter au sujet de ces lettres WILMANS, *op. cit.*, p. 10-11, WITTE, *Lothringen*, etc., p. 51-52, REUSS, *op. cit.*, p. 45-46, LOT, *op. cit.*, p. 137-140. La lettre de Thierry (*Lettres de Gerbert*, p. 28) semble insinuer que Charles voulait étendre son autorité sur toute la Lotharingie, évincer par conséquent ou se subordonner le duc de Mosellane Thierry.

Digitized by Google

Thierry, de la duchesse Béatrice (1), du comte de Verdun Godefroy (2), du comte Sigefroy de Luxembourg (3), etc. Dans une réunion — tenue nous ne savons où — prélats et seigneurs lorrains se prononcèrent en faveur d'Otton III, et décidèrent qu'ils emploieraient tous les moyens pour tirer le jeune roi des mains d'Henri (4). Lothaire, nous l'avons dit, s'était déclaré le défenseur de son petit cousin ; sur sa demande, ou de leur propre mouvement, évêques et grands laïcs de la Lotharingie lui donnèrent des otages en garantie de leur fidélité (5).

En Allemagne, l'archevêque Wiligis de Mayence, le duc de Souabe Conrad, ainsi que de nombreux prélats et seigneurs laïcs n'étaient pas demeurés inactifs. A la suite des pourparlers qu'ils avaient engagés avec Henri, celui-ci

Cette accusation a trouvé créance auprès de LEIBNIZ, *Annales imperii occidentis*, t. III, p. 469, et de LOT, *op. cit.*, p. 137 et n. 2, qui croit que dans un autre passage du même document (p. 26), « et quid mirum si in nepotem pestem tui sordidissimi cordis evomis », il s'agit non pas d'Henri de Bavière, comme le croit HAVET (*ib.*, n. 3), mais bien du jeune duc de Haute-Lorraine Thierry. Dans la Basse-Lorraine l'épiscopat s'était également prononcé pour Otton III. Voir KURTH, *Notger de Liège*, p. 71 et suiv.

(1) Cela ressort de la lettre de Charles (*Lettres de Gerbert*, n° 32, p. 30), et surtout de la conduite ultérieure de Béatrice et de Thierry.

(2) Voir la lettre de Gerbert à Notker, évêque de Liége (*Lettres de Gerbert* n° 30, p. 24). Godefroy, surnommé l'Ancien ou le Captif, était fils de Gozlin, petit-fils de Voiry. Son frère Adalbéron, monté en 969 sur le siège archiépiscopal de Reims, devait jouer dans les affaires de la France et de la Lotharingie un rôle considérable.

(3) On peut le supposer, puisqu'un peu plus tard Sigefroy défendra Verdun contre le roi Lothaire.

(4) « Secundo Ottone augusto rebus humanis exempto, dux Bajoariorum Heinricus Ottonem ejus filium adhuc infantem in cunis rapuit, imperiumque sibi gestiens usurpare, eum in captionem posuit. Nostri ergo patriotæ principem degenerum non patientes suscipere, fideli eligunt consilio dominum proprium aut vi aut ratione reposcere. In hoc peragendo venerandus Gerardus ad solatium avocatur ; sed debili fractus senio excusatus redditur » (VOIRY [WIDRIC], *V. Gerardi*, c. 16, *SS.*, t. IV, p. 500 ; cf. La lettre de Charles dans les *Lettres de Gerbert*, n° 32, p. 30).

(5) Lettres de Gerbert à Géraud, à l'archevêque de Treves, Apologie d'Adalbéron (*Lettres de Gerbert*, n°s 35, 54, 57, p. 34, 51, 55).

Digitized by Google

leur promit de se trouver à Rara le 29 juin 984 et d'y amener Otton III, pour le remettre entre les mains de sa mère et de son aïeule (1). Au jour dit eut lieu l'entrevue. Fidèle à ses engagements, Henri se trouvait là ainsi que l'enfant-roi, qui fut rendu aux deux impératrices, en présence de Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne, et d'une nombreuse assistance de grands laïcs ou ecclésiastiques (2).

L'ex-duc de Bavière, en se dessaisissant du précieux gage qu'il détenait, avait perdu l'un de ses plus puissants moyens d'action. Pourtant, il s'en fallait de beaucoup qu'il eût entièrement renoncé à ses projets ambitieux. Plusieurs mois devaient s'écouler avant que la paix fut conclue, trêve plutôt que paix, d'ailleurs, vu sa courte durée. La duchesse de Haute-Lorraine se remua beaucoup pour réconcilier Henri avec les impératrices, qui gouvernaient au nom d'Otton III. Ce fut lors de l'assemblée qui se tint à Worms, en octobre 984, qu'elle déploya le plus d'activité (3). Dans cette ville, nous voyons réunis Otton III, sa mère, son aïeule, les grands demeurés fidèles au souverain légitime, ainsi qu'Henri et ses adhérents. Béatrice montra tant de prudence et d'adresse qu'Henri et les siens, convertis par son éloquence persuasive, prirent enfin le parti de faire leur soumission (4). Si les promesses et les moyens

(1) THIETMAR, *Chron.*, l. IV, c. 4 et 7, p. 66 et 68, *Ann. Quedlinburgenses* 984, *SS.*, t. III, p. 66. Cf. WILMANS, *op. cit.*, p. 16 et suiv., GIESEBRECHT, *op. cit.*, t. I, p. 618 et suiv.

(2) THIETMAR, *Chron.*, l. IV, c. 8, p. 68, *Ann. Quedlinburgenses* 984, VOIRY (WIDRIC), *V. Gerardi*, c. 16, *Gesta ep. Camer.*, l. I, c. 105 (*SS.*, t. III, p. 66, t. IV, p. 500, t. VII, p. 445). Cf. WILMANS, p. 26-27, GIESEBRECHT, t. I, p. 624-625, HAVET, *Lettres de Gerbert*, p. 35, n. 3. KEHR, *Zur Geschichte Otto III* (*Hist. Zft.*, t. LXVI, 1891, p. 419), prétend à tort que la remise d'Otton III à sa mère et à sa grand-mère eut lieu à Quedlinburg.

(3) Vers la même époque, Béatrice conclut avec l'évêque de Toul, saint Gérard, une transaction au sujet des abbayes de Moyenmoutier et de Saint-Dié. Durant le séjour qu'il fit à Spire, avant d'arriver à Worms, Otton III sanctionna cet arrangement (ST. 872,O.III 2, *DD.Sax.*, t. II, p. 395), dont il a été parlé en détail au § I du c. II du l. III.

(4) CONSTANTIN, *V. Adalberonis II*, c. 3 (*SS.*, t. IV, p. 660). Il ressort

Digitized by Google

auxquels recourut la duchesse pour arriver à ses fins ne nous sont pas connus, par contre nous savons de quelle magnifique récompense furent payés les services qu'elle rendit alors et ceux que l'on attendait encore de son habileté.

L'aîné de ses fils, Adalbéron, avait été en septembre 984 nommé évêque de Verdun à la place de Wicfrid, mort le 31 août précédent (1). Cette désignation, faite dans des

d'un diplôme d'Otton III pour Saint-Paul de Verdun que le jeune roi se trouvait à Worms le 20 octobre 984 (St. 873, O.III 3, *DD. Sax.*, t. II, p. 396). Cf. Wilmans, p. 29-31, Olleris, *op. cit.*, p. LXXXII-LXXXIII, Witte, *Lothringen*, p. 70, Giesebrecht, t. I, p. 625-626, Kalckstein, *G. F. K.*, p. 371, Bentzinger, *Das Leben der Kaiserin Adelheid*, p. 9-10 Wenning, *Die Bestrebungen*, p. 23-24, Manitius, *op. cit.*, p. 199, Lot, p. 141.

(1) Wicfrid était mort le 31 août (*Necrol. s. Vitoni*, dans le *Jahrb. G. L. K.*, 14e année, 1902, p. 145, Continuateur de Bertaire, *Gesta ep. Vird.*, c. 3, *SS.*, t. IV, p. 46), de l'année 984 (*Ann. necrologici Fuldenses*, codices 1 et 2, *SS.*, t. XIII, p. 205). Les *Ann. s. Vitoni Virdunensis* (*SS.*, t. X, p. 526) indiquent à tort l'année 986. La plupart des historiens modernes semblent n'avoir pas connu les *Ann. necrologici Fuldenses*, attendu que les uns placent la mort de Wicfrid à la fin de 983, ou au début de 984, comme Roussel (*H. V.*, t, I, p. 211), d'autres entre 980 et 984 (Clouet, *H. V.*, t. I, p. 349), la plupart enfin en 983 (Wilmans, p. 7, Olleris, p. LXIV, Sepet, *Gerbert*, etc., dans la *R.Q.H.*, t. VII, p. 475, Witte. *Lothringen*, p. 47, Lot, p. 141, Uhlirz, p. 201 et n. 42). Seul Hauck, *KG. D.*, t. III, p. 1001, se prononce pour 984. Le Continuateur de Bertaire (*Gesta*, c. 5, *SS.*, t. IV, p. 47) raconte ainsi les événements qui se déroulèrent à Verdun après la mort de Wicfrid : « Factum est autem post hæc ut Hugo quidam clericus susciperet episcopatum. Hic itaque ingressus civitatem, vocatis ad se ministris, unde viveret exquisivit : quibus respondentibus se penitus carere expensis quæ fuerant pontificis et designantibus exterminationem villarum, quarum reditibus vivere solebat, ascenso mox equo, reversus est. Quo egresso, susceperunt cives nostri, sine regio dono, Adalberonem filium Beatricis, nobilissimæ ductricis, matris Theoderici ducis ; qui, cum aliquantisper episcopatum tenuisset, defuncto Metense episcopo, ad eandem se contulit civitatem, episcopatu isto relicto ; ad quem cum venissent nostri, susceptis eis cum honore, baculum reddidit ». Après avoir été accepté par Kremer, *Genealogische Geschichte des Ardenneschen Geschlechts*, p. 27, par Roussel, *H. V.*, t. I, p 212-213, par Clouet *H. V.*, t. I, p. 361-372, le récit du chroniqueur verdunois a été attaqué et certains faits qu'il contenait mis en doute par Wilmans, p. 146-151, et par Sepet, p. 501-502 ; ces deux derniers historiens, trompés par une chronologie défectueuse des lettres de Gerbert,

Digitized by Google

conditions irrégulières, en dehors de toute intervention du pouvoir royal (1), était probablement en grande partie l'œuvre de Béatrice, désireuse d'augmenter dans la Mosellane le prestige et l'autorité de sa famille. Mais le diocèse de Verdun était le plus petit et le plus pauvre de la province (2). Aussi, le siège beaucoup plus important de Metz étant devenu vacant par la mort de Thierry (3), Béatrice, atten-

croyaient que Verdun avait été pris par Lothaire en 984 et qu'Adalbéron, fils du comte Godefroy, était devenu évêque de cette ville avant la mort de Thierry de Metz; aussi rejetaient-ils Adalbéron, fils de Frédéric Ier et de Béatrice, de la liste des évêques de Verdun. J. HAVET a rendu le grand service de dater — aussi exactement qu'il est permis actuellement de le faire — la plupart des lettres de Gerbert; bien des erreurs ont pu ainsi être redressées. HAVET lui-même, *Lettres de Gerbert*, p. 55, n. 4, LOT, p. 141, SACKUR, *Richard Abt von St Vanne*, p. 3, n. 1, et *Die Cluniacenser*, t. II, p. 118, UHLIRZ, p. 201 et n. 42, HAUCK, *KG. D.*, t. III, p. 1001, admettent que le fils de Béatrice a effectivement occupé le siège de Verdun, avant de s'asseoir sur celui de Metz. SACKUR, *Richard*, etc., p. 3, n. 1, a prétendu à tort que, dans CALMET, le passage du CONTINUATEUR DE BERTAIRE concernant Adalbéron Ier, de Verdun, était autrement libellé que dans les *Scriptores*; en réalité, les deux éditions de l'*H. E. C. L.* donnent le même texte que les *Monumenta Germaniæ*.

(1) C'est ce que dit expressément le passage, cité dans la note précédente, du CONTINUATEUR DE BERTAIRE. On comprend d'ailleurs, vu la situation troublée où se trouvait alors la Lotharingie, qu'après la mort de Wicfrid le clergé et le peuple de Verdun ne se soient pas adressés à un pouvoir central, qui n'était pas encore organisé. Dans ces conditions, il était facile à une femme intelligente et énergique, comme l'était Béatrice, d'agir sur les Verdunois et de les décider à prendre l'un de ses fils pour évêque.

(2) Le même passage, rapporté plus haut, du chroniqueur verdunois, parle de la pénurie où se trouvait la mense épiscopale. Toutefois, a-t-on le droit de traduire, comme le font les historiens modernes, « exterminatio » par « dévastation » ? Dans aucun des exemples que rapporte DU CANGE dans son *Glossarium* (éd. HENSCHEL, t. III, p. 169, col. 3) « exterminatio » ne signifie « pillage, destruction ».

(3) Thierry finit ses jours le 7 septembre (*Kalendarium necrologicum Einsidlense* et *Kal. necr. Beatæ Virginis Mariæ in monte Fuldensi*, dans BÖHMER, *Fontes rerum germanicarum*, t. IV, p 144 et 454, *Necrologium Merseburgense* dans les *Neue Mittheilungen aus dem Gebiet historisch-antiquarischen Forschungen*, t. XI, p. 240, SIGEBERT, *V. Deoderici*, c. 22, *SS.*, t. IV, p. 482), de l'année 984 (*Ann. s. Vincentii Mettensis*, *Ann. necrol. Fuld.*, *SS.*, t. III, p. 157, t. XIII, p. 205). Quoique SIGEBERT, *ibid.*, fasse mourir Thierry en 983, il fournit

Digitized by Google

tive à profiter d'une occasion aussi favorable, obtint-elle d'Adelaïde qu'il serait donné à son fils. Adalbéron quitta donc Verdun, et fut consacré comme évêque de Metz le 16 octobre 984 (1). C'était là déroger aux usages et même enfreindre les lois de l'Église, qui interdisaient de passer d'un siège épiscopal sur un autre. Si Adelaïde ne craignit pas de commettre une grave irrégularité, si elle donna ainsi à Béatrice une marque éclatante de sa faveur, c'est qu'elle voulut lui témoigner sa gratitude et l'encourager dans sa fidélité. Il y avait intérêt pour le gouvernement allemand à conserver l'amitié de la duchesse : Béatrice ne gouvernait-elle pas un duché limitrophe de la France, et dans ce dernier royaume son frère Hugues Capet n'était-il pas, après Lothaire, le premier personnage de l'État ? On comprend, d'autre part, que Béatrice attachât un grand prix à ce qu'un des siens occupât le siège épiscopal le plus important de la Mosellane ; on le comprend mieux encore si l'on se rappelle que Thierry, après son père Frédéric, était probablement comte épiscopal de Metz. L'évêché se trouvait ainsi entre les mains d'un membre de la famille

d'autres indications chronologiques, qui se rapportent toutes à 984 ; c'est d'ailleurs cette dernière année que donne le même auteur dans sa *Chronographia* (*SS.*, t. IV, p. 352). Les *Ann. Mettenses brevissimi*, les *Ann. Laudunenses* et les *Ann. s. Vincentii Mettensis breves* (*SS.*, t. III, p. 155, t. XV, p. 1295) rapportent l'événement à la date de 983. Voir Wilmans, p. 147, Reuss, p. 48 et 205, Lot, p. 140-141.

(1) Constantin, *V. Adalberonis II*, c. 2 (*SS.*, t. IV, p. 660). Les *Ann. S. Vinc. Mett.* et Sigebert, *Chronographia* (*SS.*, t. III, p. 157 et t. VI, p. 352), placent en 984 l'élévation d'Adalbéron (II) sur le siège de Metz. De ces témoignages on peut rapprocher celui que nous fournit une charte de Gorze : « Actum Gorzie publice sub die XVI kal. sept. anno ab Incarnatione Domini DCCCCLXXXIIII, indictione XII, in obitu Ottonis II et in adeptione regni Ottonis tercii et ipso eodemque anno Deoderico defuncto Adelbero II cathedram Mettensem accepit » (*Cartulaire de Gorze, Mettensia*, t. II, n° 116, p. 212-213). Il est de toute évidence que cette charte a été rédigée après le 16 octobre, date de la consécration d'Adalbéron, ou que les mentions qui concernent Thierry et son successeur ont été ajoutées après coup au document ; peut-être sont-elles l'œuvre du moine qui a transcrit le cartulaire. — Presque tous les historiens modernes admettent l'année 984 pour la mort de Thierry et pour la désignation d'Adalbéron II.

Digitized by Google

ducale, ou, pour mieux dire, il s'y retrouvait, puisqu'autrefois, de 929 à 962, le siège de Metz avait été occupé par l'aîné des frères de Frédéric, par l'oncle du nouveau prélat. La maison de Haute-Lorraine ne faisait donc que regagner les avantages qu'elle avait perdus en 962.

La tranquillité paraissait rétablie en Allemagne, le trône d'Otton III affermi. Mais de nouvelles difficultés allaient surgir, de nouveaux dangers menacer l'autorité du jeune souverain. D'un côté, l'ex-duc de Bavière se repentait d'avoir fait sa soumission, estimant qu'on ne l'avait pas payée d'un prix suffisamment élevé (1). D'autre part, Lothaire, après s'être posé tout d'abord en protecteur d'Otton III, modifia son attitude. Évidemment, des mobiles généreux et désintéressés ne lui avaient pas dicté sa conduite ; il espérait bien trouver son avantage personnel à défendre ou à paraître défendre les droits du petit prince saxon. Peut-être s'était-il imaginé qu'on lui confierait pendant la minorité d'Otton l'administration de la Lorraine. L'irritation le prit, quand il vit qu'on le laissait de côté, et que sur aucune affaire on ne le consultait (2). Un rapprochement allait se produire entre les deux adversaires de la veille, auxquels la tournure prise par les événements causait une égale déception. Ce fut, à ce qu'il semble, Henri qui le premier en conçut l'idée. Il pensa que, s'il abandonnait la Lorraine au Carolingien, celui-ci l'aiderait en retour à devenir roi d'Allemagne. En conséquence, il envoya au roi de France des ambassadeurs, qui firent part à ce prince des intentions de leur maître. Ils prièrent Lothaire, au cas où les propositions d'Henri lui agréeraient, de jurer un traité d'alliance et de promettre par serment qu'il se rendrait à Brisach sur le Rhin, où Henri viendrait de son côté (3).

(1) Il n'avait pas recouvré son duché de Bavière.
(2) C'est une conjecture très plausible de Lot, p. 142.
(3) Richer, *Historiæ*, l. III, c. 97, p. 122.

Digitized by Google

Le Carolingien écouta d'une oreille favorable des ouvertures qui répondaient trop bien à ses désirs, et prêta le serment demandé. Il fut convenu que l'entrevue aurait lieu le 1er février 985 à l'endroit indiqué (1).

Par malheur, ces intrigues et ces négociations ne furent pas tenues assez secrètes pour rester ignorées de tout le monde. Les envoyés d'Henri parlèrent sans doute plus que la prudence ne le voulait, si bien qu'Adalbéron de Reims et Gerbert finirent par savoir ce qui se tramait entre le roi de France et l'ancien duc de Bavière. L'un et l'autre, l'archevêque et son secrétaire, étaient tout dévoués à la dynastie saxonne et, bien que le prélat fût devenu le vassal de Lothaire, que Gerbert fût par sa naissance le sujet de ce prince, ils ne devaient pas hésiter à sacrifier ses intérêts pour sauvegarder ceux d'Otton III (2). Informés

(1) Lettre de Gerbert à Notker, évêque de Liége (*Lettres de Gerbert*, n° 39, p. 37). — Tous les historiens modernes qui, avant la publication par J. Havet de la correspondance de Gerbert, avaient eu à s'occuper de la conférence de Brisach, l'avaient placée en 984; c'est le cas en particulier de Wilmans, p. 13 et 177, de Sepet, p. 481-482, de Witte, p. 53, de Giesebrecht, t. I, p. 617, de Richter et Kohl, *op. cit.*, p. 143, de Manitius, p. 196. Ces auteurs croyaient à tort que Lothaire avait assiégé Verdun en 984. Havet, qui a rétabli l'ordre chronologique des lettres de Gerbert, a prouvé que l'entrevue de Brisach et les deux sièges de Verdun par le roi de France appartiennent à 985 (*Lettres de Gerbert*, p. XV, LXXXII et 37). Lot, p. 142 et 144, ainsi que Kurth, *Notger de Liége*, p. 76-78, se sont ralliés aux conclusions de J. Havet. Plus récemment J. Lair, *Études critiques sur divers textes des* x^e^ *et* xi^e^ *siècles*, t. I, p. 144 et suiv., a essayé de combattre la thèse de son devancier. Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question, sur laquelle nous reviendrons dans un appendice.

(2) On peut plaider en faveur de Gerbert, qu'aucun lien personnel ne rattachait à Lothaire, les circonstances atténuantes, comme l'a fait Havet (*Lettres de Gerbert*, introd., p. XXXVI), mais la conduite d'Adalbéron est sans excuses. Lorrain, membre d'une famille alliée, semble-t-il, à la maison carolingienne, devenu, par son élévation sur le siège de Reims, le fidèle de Lothaire, il était, plus qu'un autre, tenu de remplir loyalement les devoirs que ses fonctions lui imposaient vis-à-vis de son roi. Assurément, les tentatives de Lothaire pour reprendre la Lotharingie mettaient le métropolitain de la seconde Belgique dans une position délicate : les plus proches parents d'Adalbéron, restés dans leur pays, n'étaient-ils pas les serviteurs et les vassaux des souverains saxons ? L'archevêque devenait en quelque

Digitized by Google

des projets du roi de France, ils se hâtèrent de les dévoiler à l'évêque Notker de Liége, le priant d'avertir aussitôt l'impératrice Adelaïde (1).

Il est possible que celle-ci ait pris des dispositions pour empêcher la rencontre des deux conspirateurs. On s'expliquerait ainsi qu'Henri, manquant à sa parole, ne se soit pas rendu à Brisach. Richer donne de l'abstention d'Henri une autre explication, qui ne manque pas non plus de vraisemblance ; à l'en croire, l'ex-duc de Bavière craignait, en s'abouchant avec Lothaire, de s'aliéner les seigneurs allemands, qui l'auraient accusé de trahir son pays au profit du roi de France (2). Sans rejeter la version de Richer, on peut admettre l'adoption de mesures militaires par le gouvernement allemand. Le duc de Souabe et d'Alsace Conrad (3) avait, en effet, comme nous allons le voir, pris les armes et réuni des troupes pour s'opposer à Lothaire. S'il est possible que l'attitude menaçante de Conrad ne permit pas à Henri de s'avancer jusqu'à Brisach, elle décida certainement Lothaire à rebrousser chemin. Le roi de France, accompagné d'une troupe de cavaliers, avait été exact au rendez-vous. Arrivé à Brisach soit le 1er février 985, soit dans les derniers jours de janvier, il y trouva — au lieu de son allié — un adversaire, le duc de Souabe, qui le contraignit de reprendre la route

sorte l'adversaire des membres de sa famille et de son propre frère en particulier, et nous comprenons sans peine ce qu'une pareille situation avait pour lui de pénible. On lui pardonnerait encore d'avoir mis peu d'empressement à favoriser les projets ambitieux de son roi, mais rien ne saurait le justifier de les avoir contrecarrés et d'avoir en définitive joué le rôle d'un traître.

(1) *Lettres de Gerbert*, n° 39, p. 37. Cf. Lot, p. 142-143, Kurth, *Notger de Liége*, p. 77-78.

(2) « Hezilo sese metuens in suspitionem principum venire, si Lothario occurreret, acsi eum in regnum recipere vellet, perjurii reus, occurrere distulit » (Richer, *Historiæ*, l. III, c. 98, p. 122).

(3) Le comte du *Rheingau* Conrad, fils d'Udon, avait été en 983 nommé par Otton II duc de Souabe et d'Alsace (Uhlirz, p. 186 et n. 7). Sur ce personnage, voir encore Giesebrecht, t. I, p. 619-620.

Digitized by Google

de ses États. La situation de Lothaire allait même devenir critique au passage des Vosges. Béatrice ne paraît pas avoir essayé d'entraver la marche en avant de Lothaire à travers la Mosellane. Mais, au retour, quand le roi, poursuivi par le duc de Souabe, arriva aux défilés des Vosges, il se heurta aux montagnards qui, soit d'eux mêmes, soit à l'instigation de Béatrice ou de Conrad, essayèrent de lui barrer la route, à l'aide d'abattis d'arbres et de fossés remplis d'eau. Au prix de grands efforts, mais sans perte sérieuse du côté des siens, Lothaire parvint à tourner les obstacles, à déloger les ennemis des positions qu'ils occupaient ; il franchit ainsi les défilés sans avoir été rejoint par le duc de Souabe. Conrad pourtant continua de le poursuivre, traversa lui-même les Vosges et ne s'arrêta qu'une fois arrivé sur les bords de la Meurthe. Lothaire regagna ensuite sans encombre son royaume (1).

(1) Outre le récit de Richer, *Historiæ*, l. III, c. 98, p. 122, nous avons celui de Jean de Bayon, qui, bien qu'imprimé dans l'*Historia Mediani Monasterii* de dom H. Belhomme, a échappé à presque tous les historiens modernes, l'abbé Jérôme excepté. Nous le reproduisons ici, en le complétant à l'aide du manuscrit de Jean de Bayon, conservé à la Bibliothèque publique de Nancy : « Quo (Otton le Grand, par erreur pour Otton II) defuncto anno DCCCCLXXXII (*sic*), Henricus, dux Baioariæ, filium ejus Ottonem, cupiens imperium, vi rapuit. Contra quem ceteri optimates, collecto agmine bellatorum procedentes, intercurrentibus nunciis principem suum Ottonem tertium sine sanguine recipiunt, consentientes paci. Rex Lotharius Francorum, mota expeditione, anno DCCCCLXXXIIII, ut prædicti infantis imperium invaderet, ad Rheni alveum pergens, Chuononis ducis Sueviæ, qui ejusdem imperatoris tuebatur infantiam, occursu fugatur. Fratres autem Medianenses hostilem dicti regis Franciæ timentes impetum, corpus s. Hidulphi cum sanctorum reliquiis, omneque decus ecclesiæ suæ transtulere sub Balma, quam Altam Petram vocant ; campanas vero misere sub fluminis pontem. Porro Chuono dux prædictus usque flumen Mortam regem Franciæ prosecutus est, et dum rediit ad propria, pernoctatus sub cella B. Erardi, quæ est contigua Medio cœnobio, supra Horbach fluviolum sita, pro quodam miraculo exercitui suo interdixit ne quidquam vastationis rebus Medianensibus inferrent. Quo ita abeunte, Beati Hidulphi artus et cætera cuncta ad suum monachi locum referre. Ea tempestate Adelbertus, de quo supra memorati sumus, viam universe carnis est ingressus, sepultusque est a tergo et fronte sanctorum Marie atque Hydulphi II nonas aprilis DCCCCLXXXV » (Jean de Bayon, *Chron.*

Digitized by Google

Le coup était manqué. La défection d'Henri ne découragea cependant pas le Carolingien, et ne le fit pas renoncer aux espérances que son peu fidèle allié avait fait naître en lui. En 978, Lothaire avait échoué dans sa tentative sur la Lotharingie. Les circonstances en 985 semblaient beaucoup plus favorables à une nouvelle entreprise. L'Allemagne et la Lorraine avaient pour souverain — non plus un homme — mais un enfant de cinq ans, à qui Henri disputait le pouvoir ; le pays était divisé. Qui pourrait cette fois arrêter Lothaire dans sa marche (1) ? Était-il, d'autre part, en droit de compter sur l'appui du clergé et de l'aristocratie laïque ? Nous avons vu qu'en 978 il n'avait pas rencontré d'allié. Cela s'explique pour les hauts dignitaires ecclésiastiques, nommés par les souverains

Mediani Monasterii, l. II, c. 30, dans BELHOMME, *Historia Med. Mon.*, p. 203, et *Manuscrit* 537 de la Bibliothèque publique de Nancy, f° XXVII v°, col. 2).

Malgré les erreurs, souvent très graves, commises par JEAN DE BAYON, nous croyons exact le fond de son récit, qu'il a dû emprunter à des notes prises au x^e^ siècle par un moine de Moyenmoutier. Conrad ayant été réellement, nous le savons par ailleurs, l'un des partisans d'Otton III, il nous paraît très naturel qu'il ait contrecarré les projets d'Henri et de Lothaire, et qu'il ait empêché ces deux personnages de se réunir à Brisach dans le duché qu'il administrait. En vain, objectera-t-on que JEAN DE BAYON place en 984 l'expédition de Lothaire, qui en réalité est de 985 ; nous avons vu que, suivant le même chroniqueur, Otton II serait mort en 982. La chronologie de JEAN laisse fort à désirer. Nous nous permettrons en outre de faire observer qu'au XIV^e^ siècle, c'est-à-dire à l'époque de JEAN DE BAYON, l'année en Lorraine commençait à l'Annonciation (25 mars). D'après cette manière de compter, l'expédition de Lothaire appartiendrait bien à l'année 984 ; la mort d'Adalbert, survenue le 5 avril suivant, devait au contraire être rapportée à la date de 985. — Le passage suivant du chroniqueur « Lotharius... Chuononis... occursu fugatur » peut signifier ou bien que le roi a été vaincu et mis en déroute par le duc de Souabe, ou bien encore qu'apprenant l'arrivée prochaine de Conrad il a battu en retraite ; nous ne savons à laquelle des deux interprétations il convient de donner la préférence. D'ailleurs, il nous semble difficile d'identifier les montagnards, dont parle RICHER, avec les soldats de Conrad.

Sur ces événements, on consultera WILMANS, p. 175-176, SEPET, p. 481-482, WITTE, p. 53, GIESEBRECHT, t. I, p. 617, MANITIUS, p. 196, LOT, p. 144-145, abbé JÉRÔME, *L'abbaye de Moyenmoutier*, p. 194-195.

(1) RICHER, *Historiæ*, l. III, c. 99, p. 123.

Digitized by Google

allemands et recrutés de préférence en Allemagne. Quant aux grandes familles indigènes, jadis dévouées à la dynastie carolingienne, elles avaient fini par se rallier à la maison de Saxe, qu'elles avaient si longtemps combattue. En Mosellane, Lothaire ne recrutera pas de partisans dans la noblesse ; mais dans la Basse-Lorraine, son frère Charles, réconcilié avec lui, ainsi que les deux fils de Régnier III au Long-Col, Régnier IV et Lambert, se prononceront en sa faveur (1). Quant à la masse de la population, nous ne savons ce qu'elle pensait ; d'ailleurs, dépourvue d'influence, soumise au pouvoir des grands laïcs et ecclésiastiques, elle n'avait ni les moyens ni même sans doute l'idée d'agir par elle-même. Pourtant, on constate qu'à Verdun une partie des habitants avait conservé l'attachement traditionnel à la maison de Charlemagne, et que leur attitude facilita la reddition de la place, lors du premier siège de cette ville par Lothaire (2).

Bien décidé à tenter la conquête de la Lotharingie, le roi entendait employer à cette expédition des forces suffisantes pour en assurer le succès. Son plus puissant vassal Hugues, comte de Paris et duc de France, était en même temps son plus redoutable ennemi ; au surplus, le frère de Béatrice devait être peu disposé à seconder une entreprise dont sa sœur et son neveu seraient les premiers à souffrir. En conséquence, Lothaire ne pouvait compter sur son appui. Mais, par des promesses et des concessions de

(1) Pour Charles et pour Régnier IV, cela ressort d'une lettre de Gerbert à l'évêque de Metz Adalbéron II (*Lettres de Gerbert*, n° 58, p. 56; cf. n° 59, p. 58). En ce qui concerne Lambert, nous ne pouvons, vu le silence des sources, que conjecturer son attitude; mais il est vraisemblable, en raison de l'union étroite dans laquelle il vivait avec son frère, qu'en cette circonstance il avait, comme lui, embrassé le parti de Lothaire.

(2) Voir ci-dessus. C'est à dessein que nous ne parlons pas de « parti français » ni de « parti allemand »; il est absurde d'employer de semblables expressions, quand on écrit l'histoire du x^e^ siècle, et nous avons peine à comprendre qu'en Allemagne et en France des érudits sérieux aient pu s'en servir.

Digitized by Google

fiefs, le Carolingien réussit à gagner les comtes Eudes de Blois et Herbert de Troyes (1); bien que vassaux de Hugues,

(1) Parmi les auteurs modernes, DIGOT, *H. L.*, t. I, p. 204 et WILMANS, p. 13, sont les seuls qui aient identifié Eudes avec un fils de Hugues le Grand, Eudes-Henri, duc de Bourgogne. Tous les autres historiens voient dans ce personnage le comte de Blois et de Chartres, fils de Thibaud le Tricheur et de Liégeard (Leudegarde), petit-fils par sa mère du célèbre Herbert II, comte de Vermandois (D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *H. D. C C.*, t. I, p. 158, OLLERIS, p. LXXI, SEPET, p. 483, KALCKSTEIN, p. 362, LOT, p. 145 et 370). Mais pour ce qui est de Herbert, les opinions sont très partagées. Tandis que, d'après OLLERIS et SEPET, Herbert serait un comte de Vermandois, WILMANS, D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, KALCKSTEIN, HAVET, p. 13 et n. 7, LONGNON (dans LOT, p. 370-374) et LOT, p. 374-376, font avec raison de lui un comte de Troyes. Seulement, quel était ce comte Herbert ? Ici encore nous nous trouvons en présence de différents systèmes. Jusqu'à MM. LONGNON et LOT, l'on ne connaissait que deux comtes de Troyes du nom d'Herbert, le comte de Vermandois, qui trahit Charles le Simple, devenu maître du Trotésin vers 937, puis son fils et homonyme; c'est, bien entendu, ce dernier qui aurait été le compagnon d'armes d'Eudes Ier. Le premier, M. LONGNON, a eu le mérite de voir que trois comtes de Troyes s'étaient appelés Herbert, Herbert le Traître, son fils Herbert II (le Vieux) et son petit-fils Herbert III (le Jeune), fils — selon lui — de Thibaud le Tricheur et de Liégeard (*Atl. hist., Texte*, p. 221, n. 1, et LOT, *D. C.*, p. 370-374). M. LOT, tout en admettant (p. 374-376) la distinction entre Herbert le Vieux et Herbert le Jeune, n'a pas cru pouvoir accepter pour ce dernier l'identification proposée par M. LONGNON ; il a lui-même, par rapport à Herbert III, émis successivement deux hypothèses. La première est qu'Herbert le Jeune avait pour père le comte Albert Ier de Vermandois (*D. C.*, p. 374-376) ; la seconde qu'il était fils de Robert, comte de Troyes, mort en 967 ; Herbert II, frère de Robert, aurait évincé son neveu, Herbert le Jeune, qui lui aurait succédé vers 983, Herbert II n'ayant pas eu d'enfant. M. LOT suppose en outre qu'Eudes Ier et son cousin Herbert III avaient reçu de Lothaire et possédé par indivis les domaines de leur oncle ; on s'expliquerait ainsi que les deux comtes aient été constamment associés l'un à l'autre, et que plus tard Eudes II ait pu facilement mettre la main sur les fiefs de son cousin Etienne, fils d'Herbert III, qui ne laissa pas d'héritier direct (*Études sur le règne de Hugues Capet*, p. 397-413). Nous ne voulons pas discuter ici le dernier système de M. LOT, que nous trouvons du reste ingénieux et habilement présenté par son auteur. Contentons-nous de dire que la charte sur laquelle s'appuie M. LOT pour démontrer que Herbert, fils de Robert, survécut à son père, ne nous paraît pas fournir de preuve concluante. D'après M. LOT, si Robert ne souscrit pas ce document, où l'on rencontre parmi les témoins sa femme Adelaïde et son fils Herbert, c'est qu'à cette date il avait cessé de vivre ; mais Robert pouvait tout simplement être absent ou malade, quand l'acte a été dressé.

Digitized by Google

ils consentirent à servir les intérêts du roi. Ce furent eux qui lui conseillèrent de porter son premier effort sur Verdun, la ville lorraine la plus voisine — ou l'une des plus voisines — de son royaume ; ils s'engagèrent par serment à lui prêter aide et assistance, jusqu'à ce qu'il eût pris Verdun et soumis à son autorité toute la Lorraine (1).

Le roi et les deux comtes, réunissant une armée, entrèrent dans la Mosellane et vinrent assiéger Verdun. Il semble que leur attaque ait été imprévue, et que la ville n'ait pas été mise en état de défense. Elle n'avait comme garnison que les soldats de l'évêque, auxquels se joignirent les habitants. Ni le comte de Verdun Godefroy, ni son fils Adalbéron, qui avait succédé comme évêque à son cousin et homonyme (2), ne se trouvaient dans la place. Le com-

(1) RICHER, *Historiæ*, l. III, c. 100, p. 123.

(2) *Lettres de Gerbert*, nos 43, 57, 89, p. 41, 54-55, 81, CONTINUATEUR DE BERTAIRE, *Gesta ep. Vird.*, c. 7 (*SS.*, t. IV, p. 47). C'est la correspondance de Gerbert qui nous instruit des difficultés auxquelles se heurta le jeune Adalbéron, avant d'être consacré comme évêque de Verdun. Fils du comte Godefroy, destiné de bonne heure à l'Eglise, il avait été sans doute élevé par son oncle, l'archevêque de Reims, qui l'avait fait entrer dans son clergé. Le siège de Verdun étant devenu libre par la mort de Wicfrid et par la résignation d'Adalbéron, fils de Béatrice, le comte de Verdun estima que, s'il pouvait être attribué à son fils, la situation de sa famille dans le Verdunois s'en trouverait singulièrement fortifiée. Il pria donc son frère, l'archevêque de Reims, de permettre au jeune clerc de venir à la cour allemande solliciter l'évêché vacant. Bien entendu, Adalbéron donna l'autorisation demandée. Le gouvernement de la régence d'autre part semble n'avoir fait aucune difficulté pour accorder le siège de Verdun au fils de Godefroy, bien que ce fût une nouvelle dérogation aux pratiques de la dynastie saxonne ; mais, la situation restant toujours menaçante en Allemagne et en Lotharingie, les impératrices se croyaient tenues à des concessions pour s'assurer le dévouement d'un personnage aussi influent que le comte de Verdun. Il ne restait plus au jeune Adalbéron qu'à recevoir la consécration des mains de son métropolitain ; seulement, l'hostilité de Lothaire et la mauvaise volonté de l'archevêque de Trèves, Egbert, devaient retarder la cérémonie, qui, d'abord fixée au 3 janvier 985, fut renvoyée de mois en mois, et finalement n'eut lieu qu'à la fin de 985 ou qu'au début de 986. Il est probable, en outre, qu'Adalbéron ne put entrer dans sa ville épiscopale qu'en 987, lorsque celle-ci eut été évacuée par les troupes françaises. — WILMANS, p. 7 (cf. p. 148 et suiv.), WITTE, p. 47, et SEPET, p. 475, 499-501, croient qu'Adalbéron,

Digitized by Google

mandement appartenait très probablement à l'un des principaux vassaux de l'évêque, Gobert, l'ancêtre de la famille d'Apremont (1). Lothaire commença par dévaster la campagne tout autour de la ville. Les Verdunois de leur côté firent une sortie, au cours de laquelle ils perdirent du monde tant en tués qu'en prisonniers ; le reste fut rejeté dans la place par les Français.

Les défenseurs de Verdun n'avaient, semble-t-il, aucun secours à espérer ni de leur comte, ni de Béatrice. En outre, l'accord ne régnait pas entre eux ; il y avait un parti qui penchait en faveur de Lothaire. Dans ces conditions, il ne fallait pas songer à prolonger davantage la résistance, et l'on se décida en conséquence à capituler. Gobert entama les pourparlers avec le roi de France, et lui rendit la ville, obtenant en retour la mise en liberté des Verdunois faits prisonniers (2).

fils de Godefroy, succéda directement à Wiefrid en 983 ; ROUSSEL, *H. V.*, t. I, p. 219, place l'événement en 984, CLOUET, *H. V.*, t. I, p. 362 et suiv., en 985 ; d'après HAVET, p. 39, n. 3, et LOT, p. 141, c'est vers la fin de 984 que le fils de Godefroy aurait succédé à son cousin et homonyme sur le siège de Verdun. Nous nous rallions à l'opinion de ces deux auteurs, que HAUCK *KG. D.*, t. III, p. 1001, a cru devoir adopter.

(1) C'est là une supposition, du reste très plausible, de l'abbé CLOUET, t. I, p. 357, qui a d'autre part le tort de ne faire intervenir Gobert que lors du second siège.

(2) RICHER, *Historiæ*, l. III, c. 101, p. 123-124, CONTINUATEUR DE BERTAIRE, *Gesta ep. Vird*, c. 3, cf. *Gesta ep. Camer*, l. I, c. 105 (*SS.*, t. IV, p. 46, t. VII, p. 445). Dans un appendice, nous reviendrons sur les dates que nous avons cru devoir assigner à l'entrevue de Brisach, ainsi qu'aux sièges de Verdun. Ce problème, qui offre de sérieuses difficultés, ne se posait pas avant que RICHER (de Reims) eût été exhumé. Le seul auteur alors connu était le CONTINUATEUR DE BERTAIRE, qui ne fait mention que d'un seul siège. Après la découverte de RICHER, les historiens des deux derniers tiers du XIX^e^ siècle allaient se partager en deux camps : d'un côté, ceux qui repoussaient le récit du chroniqueur rémois, l'accusant d'être un tissu de fables et de mensonges ; de l'autre, ceux qui l'acceptaient. C'étaient naturellement les érudits allemands, WILMANS, p. 13-14, 176-177, WITTE, p. 55-56, GIESEBRECHT, t. I, p. 617, REUSS, p. 46, qui se rangeaient dans la première catégorie ; ils n'avaient pas d'autre guide que le CONTINUATEUR DE BERTAIRE, par conséquent, d'après eux, Lothaire n'avait pris Verdun qu'une seule

Digitized by Google

Au lieu de poursuivre ses succès, et de tenter la conquête de toute la Lorraine, Lothaire revint dans son royaume. Rien ne prouve mieux que cette attitude du Carolingien qu'il n'avait pas à compter sur l'appui des grands de la Mosellane ; s'ils lui avaient été favorables, il aurait marché de l'avant. En quittant Verdun, Lothaire y avait laissé la reine Emma avec des troupes (1).

Ni Béatrice, ni Thierry, ni Godefroy n'avaient rien tenté pour venir au secours de la ville assiégée. Du moins, s'ils avaient réuni des soldats, ils ne s'étaient pas trouvés prêts assez tôt pour empêcher Verdun de capituler. Nous ne les voyons entrer en scène qu'après le départ de Lothaire. Le duc Thierry lui-même (2), son oncle le comte de Luxembourg Sigefroy (3), son cousin germain le comte Godefroy de Verdun (4), les comtes Bardon et Gozelon, neveux de Godefroy (5), d'autres seigneurs encore vin-

fois. Comme eux, KALCKSTEIN, p. 362-363, ainsi que RICHTER et KOHL, *op. cit.*, p. 143-144, ne connaissent qu'un siège, mais à la différence de leurs compatriotes ils s'appuient exclusivement sur RICHER, et ne font du CONTINUATEUR DE BERTAIRE aucune mention. Quant aux auteurs français, ils ont combiné les deux chroniqueurs, le Rémois et le Verdunois, et admis que Verdun avait soutenu deux sièges contre Lothaire. Toutefois, tandis que DIGOT, t. I, p. 204-207, D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, t. I, p. 158-162, CLOUET, t. I, p. 351-357, OLLERIS, p. LXXI-LXXII, MOURIN, *Les comtes de Paris*, p. 310, placent les deux sièges en 984, SEPET, p. 483, 489, 490, 502-507, et J. LAIR, *Études critiques*, etc., t. I, p. 156-159, attribuent le premier à 984, le second à 985. HAVET, enfin, p. XV et 45, n. 1, et LOT, p. 145-148, adoptent cette dernière année pour l'un comme pour l'autre. C'est l'opinion de ces deux historiens que nous avons suivie.

(1) RICHER, *Historiæ*, l. III, c. 102, p. 124.

(2) RICHER, l. III, c. 103, p. 124, cf. *Lettres de Gerbert*, n° 59, p. 58.

(3) RICHER, *ibid.*, cf. *Lettres de Gerbert*, n°s 51 et 52, p. 48.

(4) RICHER, *ibid.*, cf. *Lettres de Gerbert*, n°s 47 et 50, p. 45-46 et 47. L'un des fils de Godefroy, Frédéric, se trouvait avec son père.

(5) RICHER, *ibid.*, cf. *Lettres de Gerbert*, n° 58, p. 56. De cette lettre, ainsi que des lettres 131 et 135, p. 118 et 122, il ressort que Bardon et Gozelon étaient les frères d'un évêque Adalbéron ; HAVET, p. 56, n. 12, p. 114, n. 1, p. 122, n. 5, hésitait entre l'archevêque de Reims de ce nom et l'évêque de Laon ; mais LOT, p. 87, n. 3, p. 146 et n. 2, p. 158, n. 5, a prouvé qu'il s'agissait de ce dernier. C'est également l'avis de

Digitized by Google

rent, à la tête d'une petite armée, faire le siège de Verdun. Sur la rive gauche de la Meuse s'élevait le quartier des marchands, qu'entourait une enceinte fortifiée. C'est dans ce quartier que pénétrèrent par ruse les assiégeants; franchissant ensuite les deux ponts qui conduisaient à la ville proprement dite, ils s'emparèrent de cette dernière(1). Nous ne savons ce qu'il advint d'Emma et de la garnison française; elles avaient eu sans doute le temps de s'enfuir, car les chroniqueurs ne disent pas qu'elles soient tombées au pouvoir des Lorrains.

Comme il y avait lieu de craindre un retour offensif du roi de France, Thierry, Godefroy et les seigneurs lorrains s'occupèrent de mettre Verdun en état de défense. Par leurs soins, des vivres et du bois pour faire des machines furent accumulés dans la place (2).

Les craintes ou les prévisions des Lorrains ne devaient pas tarder à se vérifier. Lothaire se trouvait à Laon, sa capitale, et venait d'étudier avec ses conseillers les moyens de conquérir la Lorraine, quand lui parvint la nouvelle qu'une armée ennemie avait repris Verdun (3). C'était une campagne à recommencer. Sans se laisser

VANDERKINDERE, *H. F. T. P. B.*, t. II, p. 235, qui donne pour père à l'évêque de Laon, à Gozelon et à Bardon, le comte Régnier, fils de Gozlin et frère de Godefroy. D'après un diplôme d'Otton II pour Gorze de 982 (ST. 825, O.II 280, *DD. Sax.*, t. II, p. 325), Gozelon détenait le *pagus Osning*, fragment du *p. Leodiensis*, rattaché d'après VANDERKINDERE, t. II, p. 344-345, au comté de Bastogne, dont Gozelon aurait été titulaire (*H. F. T. P. B.*, t. II, p. 235-237). Plusieurs chartes de l'abbaye de Stavelot nous apprennent que Gozelon possédait l'avouerie de ce monastère (RITZ, *NR. UB.*, nos 28, 29, 30, p. 40-44); cf. VANDERKINDERE, t. II, p. 235-236.

(1) RICHER, *Historiæ*, l. III, c. 103, p. 124. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *H. D. C. C.*, t. I, p. 160, prétendait que les seigneurs lorrains avaient bien repris le quartier des marchands, mais non la ville proprement dite. Selon CLOUET, au contraire, *H. V.*, t. I, p. 354, l'ensemble de la cité verdunoise tomba au pouvoir des assiégeants; nous croyons qu'il a raison, malgré le silence de RICHER.

(2) RICHER, *ibid.*

(3) RICHER, l. III, c. 102 et 103, p. 124.

Digitized by Google

abattre par ce malheur imprévu, le roi, secondé sans doute par les comtes Eudes et Herbert, réunit de nouvelles troupes, Richer parle de dix mille combattants, et se dirigea sur Verdun, qu'il assiégea pour la seconde fois (1).

Les Français avaient construit une grande machine, que des bœufs, à l'aide de roues et de poulies, tirèrent et firent avancer contre les murailles de la place. Une machine semblable fut opposée par les Verdunois à celle des assiégeants, mais moins haute et moins solide. De part et d'autre, on se battit avec beaucoup d'acharnement ; une balle de fronde atteignit à l'œil le roi, qui s'était trop approché des remparts. Enfin, les Français réussirent à fixer des crampons de fer sur la machine des Verdunois, et tirant sur ces crampons au moyen de cordes, ils la firent pencher et la démolirent à moitié. Craignant d'être massacrés au cas où la ville serait prise d'assaut, les Lorrains offrirent au roi de capituler, s'il leur accordait la vie sauve. Lothaire consentit à épargner les Verdunois, bien qu'il les jugeât coupables envers lui du crime de lèse-majesté. Quant aux seigneurs lorrains, il les emmena en captivité et les confia pour la plupart à la garde de ses vassaux (2). C'était un moyen de reconnaître les services de ces derniers, qui devaient tirer des captifs de grosses rançons. Aucun historien ne nous apprend à qui fut remis le duc de Mosellane, mais on peut conclure de deux lettres de Gerbert que le roi se l'était réservé (3) ; Lothaire entendait ne rendre Thierry à sa mère que moyennant une grosse somme d'argent, ou contre une cession de territoire. Si, un peu plus tard, le même Gerbert écrit que le sort de Thierry est entre les mains de son oncle, le duc

(1) Richer, l. III, c. 104, p. 125.

(2) Richer, *Historiæ*, l. III, c. 104-108, p. 125-127. Cf. Clouet, t. I, p. 355-357, Lot, p. 146-148.

(3) *Lettres de Gerbert*, nos 55 et 59, p. 53 et 58.

Digitized by Google

de France (1), c'est qu'à ce moment le roi, désireux de se faire de Hugues un ami, lui avait remis son neveu. Nous savons, toujours par Gerbert, que Godefroy de Verdun et son fils Frédéric (2), ainsi que son oncle Sigefroy de Luxembourg (3), avaient été confiés aux comtes Eudes et Herbert, qui les firent enfermer dans un château situé sur les bords de la Marne (4).

Les historiens ne nous font pas connaître la date du second siège de Verdun, mais on ne peut pas le placer plus tard que la fin de mars 985, attendu que le 31 de ce mois Gerbert eut une entrevue avec Godefroy, déjà en captivité (5). Le comte de Verdun chargea Gerbert d'écrire à sa femme Mathilde (6), et à ceux de ses fils qui avaient gardé leur liberté, Hermann et l'évêque de Verdun Adalbéron (7) : ils devaient, c'était leur époux et père qui les en priait instamment, persévérer dans leur fidélité à l'égard d'Otton III, rester sourds aux promesses comme aux menaces, ne remettre enfin entre les mains des Français aucune de leurs forteresses, ni Scarpone, ni Hattonchâtel (8). Enfin, l'impératrice Théophano fut mise

(1) *Lettres de Gerbert*, n° 59, p. 58.

(2) *Lettres de Gerbert*, n° 51, p. 48, cf. n°s 50, 52, 89 et 93, p. 47-48, 81 et 86.

(3) *Lettres de Gerbert*, n° 51, p. 48.

(4) *Lettres de Gerbert*, n°s 50 et 51, p. 47 et 48.

(5) *Ibid.* et n° 47, p. 46. Comme Masson et Du Chesne, éditeurs des lettres de Gerbert, avaient lu « XVII kal. aprilis » au lieu de « II kal. aprilis », Wilmans, p. 177, et Witte, p. 56, n. 3, en avaient conclu que la prise de Verdun par Lothaire était antérieure au 16 mars.

(6) *Lettres de Gerbert*, n° 50, p. 47.

(7) *Lettres de Gerbert*, n° 47, p. 45.

(8) Voir en particulier la lettre aux fils de Godefroy ; cf. n° 49 (à Notker de Liége), p. 46 et 47. Scarpone, ancienne ville romaine, complètement détruite aujourd'hui, se trouvait sur le territoire de la commune de Dieulouard (Meurthe-et Moselle, Nancy, Pont-à-Mousson). Hattonchâtel, qui tire son nom de l'évêque de Verdun Hatton (847-870), est un village du département de la Meuse, de l'arrondissement de Verdun et du canton de Vigneulles.

Digitized by Google

par Gerbert au courant de ce qui se passait, et priée de donner des ordres en conséquence (1).

On s'étonnera peut-être qu'après avoir pris Verdun pour la seconde fois, Lothaire n'ait pas cherché, fort de ce nouveau succès, à tenter la conquête de toute la Lorraine. Mais il n'avait pas, semble-t-il, de partisans dans le pays. Ses ressources personnelles en hommes étaient trop faibles pour qu'il pût se lancer dans une entreprise de ce genre ; Hugues Capet lui refusait toute assistance ; les comtes Eudes et Herbert, dont l'aide avait permis à Lothaire de prendre Verdun, n'avaient sans doute pas voulu continuer la campagne. Contents du butin et des prisonniers qu'ils avaient faits à Verdun, ils se reposaient, ne songeant qu'à tirer le plus d'avantages possibles de leurs captifs. Enfin, l'archevêque de Reims, dont les prédécesseurs avaient été les plus fermes soutiens de la dynastie carolingienne, s'apprêtait à trahir, trahissait même déjà son maître. Le malheur de son frère Godefroy et de son neveu Frédéric, faits prisonniers à Verdun, le remplissait d'inquiétude et de colère ; Gerbert, toujours reconnaissant à la dynastie saxonne des bienfaits qu'il en avait reçus, excitait le prélat, dont il était le secrétaire et l'ami, contre le roi de France, et le fortifiait dans ses bonnes dispositions à l'égard d'Otton III (2). Quoique la prudence conseillât à l'archevêque de dissimuler ses vrais sentiments, il lui

(1) *Lettres de Gerbert*, n° 52, p. 48 ; cf. n° 51, p. 48.

(2) Voici quelques passages tirés de la correspondance de Gerbert, qui nous renseignent sur les vrais sentiments de l'archevêque et de son confident : « Fidissimum vobis Adalberonem Remorum archiepiscopum nullo modo harum rerum conscium facietis, qui quanta prematur tyrannide testantur epistolæ ad archiepiscopos vestros directæ. In quibus nihil eorum quæ voluerit scripsit, sed quæ tyrannus (Lothaire) extorserit oscitavit » (*Lettres de Gerbert*, n° 49 [à Notker de Liége], p. 47). « Noveritis etiam reges Francorum nos non æquis oculis intueri, eo quod de vestra fidelitate eis contraria sentiamus, simulque quod multa familiaritate fruamur Adalberonis archiepiscopi Rhemorum, quem simili de causa insectantes infidissimum sibi putant » (*Ibid.*, n° 52 [à Theophano], p. 49).

Digitized by Google

était cependant impossible de ne pas les laisser percer. Lothaire lui avait enjoint de se rendre à Verdun, avec des vassaux de son église, pour y tenir garnison; Adalbéron obéit, mais il n'en fut pas de même, quand le roi lui prescrivit de prolonger le service de ses hommes, et de détruire l'abbaye de Saint-Paul qui, en raison de sa situation hors des murs de la ville, risquait d'être surprise par les ennemis et convertie par eux en forteresse. L'archevêque cette fois protesta contre les ordres de son souverain, surtout contre le premier, déclarant que ses vassaux ne voulaient pas rester plus longtemps à Verdun (1).

Cette réponse du prélat mécontenta Lothaire, qu'elle fortifia dans les soupçons, trop justifiés d'ailleurs, qu'il commençait à concevoir sur la fidélité d'Adalbéron ; par des voies que nous ne connaissons pas, le roi savait quelque chose des intrigues de son archichancelier avec les ennemis de la dynastie carolingienne. S'attaquer à un dignitaire ecclésiastique aussi puissant que l'archevêque de Reims était une entreprise difficile. Pourtant, le roi se résolut à jouer cette grosse partie ; il accusa formellement le prélat de lèse-majesté et de haute trahison. L'archevêque, disait Lothaire, n'avait-il pas, quelque temps auparavant, donné à son neveu et homonyme, fils du comte Godefroy et clerc de l'église de Reims, l'autorisation d'aller demander à un souverain étranger, Otton III, l'évêché de Verdun, sis dans la Lorraine, c'est-à-dire dans un pays que Lothaire, seigneur de l'archevêque de Reims, revendiquait pour lui (2) ? Cette vive attaque troubla le métropolitain, qui tenta pourtant de se justifier : Lothaire,

(1) *Lettres de Gerbert*, n° 53 (au roi Lothaire), p. 49. HAVET, p. 49, n. 2, a démontré qu'en la circonstance Gerbert avait été le secrétaire de l'archevêque de Reims, et non pas celui de son neveu, l'évêque de Verdun.

(2) *Objectio in Adalberonem* (*Lettres de Gerbert*, n° 57, p. 54).

Digitized by Google

répondit-il, n'avait élevé aucune prétention sur la Lorraine à l'époque où lui, Adalbéron, avait laissé partir son neveu, et cela sur la demande expresse du père du jeune homme (1).

Que faisait-on d'autre part en Allemagne et en Lorraine, soit pour reprendre Verdun, soit pour rendre aux seigneurs captifs leur liberté ? Peu de chose, à ce qu'il semble. En Allemagne, le gouvernement, paralysé par l'attitude toujours hostile d'Henri le Querelleur, ne pouvait rien entreprendre. La Mosellane était désemparée, privée qu'elle était depuis la prise de Verdun de ses principaux chefs. Béatrice, pourtant, ne restait pas inactive. Désireuse d'obtenir la libération de son fils Thierry, elle avait engagé avec Lothaire des négociations qui demeurèrent sans résultat : le roi élevait de telles prétentions. nous ignorons d'ailleurs lesquelles, que la duchesse refusa d'y souscrire (2). Il y avait un moyen de rendre le roi plus accommodant, c'était de déterminer Hugues Capet à se prononcer ouvertement contre lui. On peut supposer que Béatrice ne ménagea pas à son frère les exhortations de sortir enfin de la neutralité où il s'était enfermé jusqu'alors, et de se déclarer nettement l'ennemi de Lothaire. Sous l'influence de Béatrice (3) et sans doute aussi de Gerbert, le duc de France parut un instant disposé à secouer sa torpeur.

Après avoir reçu un envoyé d'Henri, Lothaire avait

(1) *Adalberonis purgatio* (*Lettres*, etc., n° 57, p. 54). Lot, p. 155 et suiv., suppose qu'Adalbéron de Reims, sommé par Lothaire de comparaître devant lui, présenta sa justification à l'assemblée qui se tint à Compiègne le 11 mai 986.

(2) « Id quoque quod regalis potestas duce Beatrice ac vestris primatibus exigit » (*Lettres de Gerbert*, n° 55 [à l'archevêque de Trèves Egbert], p. 53).

(3) Ce n'est qu'une hypothèse, mais elle nous semble vraisemblable, en raison de l'attitude hostile qu'allait prendre Hugues à l'égard du roi de France.

Digitized by Google

tenu le 11 mai conseil à Compiègne avec son frère Charles, duc de Basse-Lorraine, le comte Régnier et quelques évêques ou seigneurs français. A ce moment, le duc de France réunit une petite armée de six cents hommes. Sans même attendre qu'ils eussent été attaqués, les grands réunis autour du roi se séparèrent. Auparavant, ils avaient réglé le sort de quelques-uns des seigneurs lorrains prisonniers; c'est ainsi que Gozelon, frère d'Ascelin-Adalbéron, évêque de Laon, fut mis en liberté, non sans avoir promis de livrer en otage le fils de son frère Bardon et de conformer sa conduite à celle de Godefroy et de Sigefroy (1). Ces deux derniers comtes, ainsi que Thierry, restaient en captivité.

Hugues ne devait pas persévérer dans l'attitude qu'il venait de prendre, quoiqu'elle eût produit des résultats immédiats. D'un caractère indécis, redoutant de se compromettre, il reculait devant une rupture ouverte avec son suzerain (2). Peut-être craignait-il d'être abandonné de ses vassaux, en particulier des comtes Eudes et Herbert, dont le concours avait été si précieux à Lothaire. Toujours est-il que le duc de France ne tarda pas à se rapprocher de Lothaire: le 18 juin 985, il alla trouver le roi et la reine Emma, et les embrassa publiquement. Toutefois, Lothaire dut payer de retour le revirement de son puissant

(1) *Lettres de Gerbert*, n° 58 (à l'évêque de Metz [Adalbéron II]), p. 55-57. Masson, le premier des éditeurs de Gerbert, avait, de sa propre autorité, ajouté à la suscription de la lettre le nom de Thierry, qui ne se trouvait pas dans les manuscrits. Havet, p. 55, n. 4, a démontré que le véritable destinataire de cette lettre était Adalbéron II. Cette rectification, adoptée par Lot, p. 156, n. 1, a la plus grande importance pour l'histoire de cette période; elle permet, en effet, de rétablir l'ordre chronologique des événements, si profondément troublé par suite des dates fausses arbitrairement assignées aux lettres de Gerbert. — Sur l'assemblée de Compiègne, voir Lot, p. 155-158.

(2) Sur le caractère de Hugues Capet, voir Lot, *D. C.*, p. 295, cf. *Etudes sur le règne de Hugues Capet*, p. 185. M. Pfister est plus favorable que M. Lot à Hugues Capet, *Soutenance des thèses de doctorat de M. F. Lot* (*Ann. E.*, 18e année, 1904, p. 464).

Digitized by Google

vassal et les sentiments amicaux que celui-ci lui témoignait. Hugues obtint en effet que le roi lui remit le duc Thierry, et l'on peut supposer qu'il rendit la liberté à son neveu, sans exiger de lui aucune rançon (1).

En même temps que le duc de France se rapprochait pour un instant de son suzerain, de l'autre côté du Rhin s'opérait la réconciliation définitive d'Henri et d'Otton III. Venu à Francfort, où se trouvaient l'enfant roi et les impératrices (2), Henri avait fait sa soumission, moyennant la promesse qu'on lui rendrait le duché de Bavière. Nous avons vu que, l'année précédente, Béatrice s'était activement employée à rétablir la concorde entre le gouvernement allemand et Henri ; cette fois encore, elle fut mêlée aux négociations qui aboutirent à la conclusion d'une paix durable (3).

La duchesse de Haute-Lorraine avait accompli une

(1) *Lettres de Gerbert*, n° 59, p. 57-58. WILMANS, p. 28, n. 3, et KALCKSTEIN, p. 361, n. 1, qui croyaient que Frédéric I[er] de Mosellane était mort en 984, avaient proposé de substituer dans le passage suivant de la lettre de Gerbert : « Finis Theoderici ducis Hugonem ducem respicit » « Frederici » à « Theoderici », et de donner à « finis » le sens de « mort ». C'est là une hypothèse fantaisiste, qui n'a même pas besoin d'être réfutée. LOT, p. 158, a bien compris le sens qu'il convenait de donner à cette phrase de la lettre de GERBERT. Cette même lettre nous fait connaître les conditions mises par les comtes Eudes et Herbert à la libération de Godefroy : celui-ci devait restituer la forteresse de Mons et le comté de Hainaut à Régnier IV, renoncer au comté de Verdun, prêter serment aux rois de France et livrer des otages ; son fils Adalbéron résignerait d'autre part l'évêché de Verdun. On comprend que Godefroy ait refusé d'obtempérer à des exigences aussi dures. Plus heureux que son cousin, Gozelon, comte de Bastogne, était sorti de captivité, en donnant pour otage son neveu, fils de Bardon, et en prenant certains engagements (*Lettres de Gerbert*, n° 58, p. 56). Cf. LOT, p. 159-160.

(2) Otton III était arrivé à Francfort le 26 juin 985 au plus tard, et nous l'y trouvons encore le 2 juillet (ST. 885 et 886, O.[III] 14 et 15, *DD. Sax.*, t. II, p. 410 et 412).

(3) *Lettres de Gerbert*, n° 63 (à Béatrice), p. 61, THIETMAR, *Chron.*, l. IV, c. 8, p. 69, *Ann. Quedlinburgenses*, 985 (*SS.*, t. III, p. 67). Cf. WILMANS, p. 33-34, LOT, p. 160 161.

Digitized by Google

double tâche : son fils lui avait été rendu, et les troubles qui agitaient l'Allemagne depuis la mort d'Otton II avaient pris fin. Restaient les affaires de France et de Lorraine. L'archevêque Adalbéron recherchait les bonnes grâces de Béatrice, parce que cette princesse, sœur de Hugues Capet, pouvait intéresser son frère au sort du prélat ; en écrivant à la duchesse, Adalbéron protestait de son dévouement au duc de France (1). Nous ne savons si Béatrice agit en faveur du métropolitain, mais elle songeait à rétablir la paix entre les souverains de la France et de l'Allemagne. Grâce à elle, il avait été décidé qu'il se tiendrait dans la ville de Metz un congrès, qui réunirait avec la reine Emma, accompagnée de quelques seigneurs français, les impératrices Adelaïde et Théophano, le duc Henri et l'évêque Notker de Liége (2). Mais le programme primitif de la conférence eut à subir des modifications; il fut décidé que du côté allemand Henri viendrait seul à l'entrevue (3). Celle ci eut-elle finalement lieu ? Nous n'en savons rien (4). En tous cas, la situation ne se trouva pas sensiblement modifiée, et les choses paraissent être demeurées dans le *statu quo*.

Vers la même époque, on fit courir le bruit qu'Egbert, archevêque de Trèves, qui s'était dès l'origine prononcé en faveur d'Henri (5), avait pris la résolution, conjointe-

(1) *Lettres de Gerbert*, n° 61 (à Béatrice), p. 60.

(2) *Lettres de Gerbert*, n°s 62 (à Béatrice), 65 et 66 (à Notker de Liége), p. 60-61, 63 et 64.

(3) *Lettres de Gerbert*, n° 62 (à Béatrice), p. 61.

(4) Voir Lot, p. 161 et n. 4. — Il nous est parvenu d'Adalbéron II, évêque de Metz, une charte pour l'abbaye de Senones, ainsi datée : « Mettis, III kal. januari anno III regnante Ottone rege » ; elle est donc du 30 décembre 985, si le scribe, rédacteur du document, a exactement compté les années de règne d'Otton III à partir du 25 décembre 983, jour où le petit prince fut couronné à Aix-la-Chapelle. On trouve au bas de l'acte la suscription du « duc » Béatrice (*Gal. Christ.*, t. XIII, p. 453). Peut-être Béatrice s'était-elle rendue à Metz pour assister à la conférence projetée.

(5) Voir ci-dessus, p. 62, n. 3.

Digitized by Google

ment avec le duc de Bavière, d'appeler Lothaire et de lui livrer toute la Lotharingie (1). Ce qui pouvait donner quelque fondement à ces rumeurs, c'étaient les retards apportés par le métropolitain de la première Belgique à consacrer Adalbéron, fils de Godefroy, évêque désigné de Verdun (2). Il remettait la cérémonie de jour en jour, et l'on savait d'autre part que le roi de France s'opposait de toutes ses forces à la consécration du jeune prélat (3). D'où tendance naturelle à croire qu'Egbert subissait l'influence de Lothaire. Ces on-dit causaient une vive inquiétude à Gerbert, qui exhortait Béatrice à ne pas se départir de sa vigilance habituelle, à surveiller de près les intrigues d'Egbert et à ne pas permettre qu'Henri violât ses engagements (4).

Sur ces entrefaites, Lothaire mourut à Laon le 2 mars 986 (5). Sa veuve Emma, fille d'Adelaïde et de Lothaire, roi d'Italie, voyait naturellement avec regret la guerre qui, depuis deux ans, mettait en conflit deux familles auxquelles elle tenait de si près par les liens du sang. Comme son fils Louis, jeune homme de dix-neuf ans, subit au début de son règne l'influence maternelle (6), on put supposer que la paix ne tarderait pas à être conclue entre les rois de France et d'Allemagne. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les grands de la Lorraine qui se trouvaient encore détenus aient alors été relâchés, à l'exception de Godefroy (7), ni qu'Emma et son fils aient résolu de se

(1) *Lettres de Gerbert*, n° 63 (à Beatrice), p. 61. Cf. Lot, p. 252 et n. 1.

(2) Adalbéron ne fut consacré qu'à la fin de 985 ou même qu'au début de 986; voir ci-dessus, p. 76 et n. 2.

(3) *Lettres de Gerbert*, n°s 63 (à Béatrice) et 89 (à Théophano), p. 61-62 et 81.

(4) *Lettres de Gerbert*, n° 63 (à Béatrice), p. 62.

(5) Voir Lot, p. 164 et n. 1.

(6) Lot, p. 186-187.

(7) *Lettres de Gerbert*, n° 71 (au diacre Étienne), p. 67. Le comte Sigefroy de Luxembourg dut obtenir alors sa liberté.

Digitized by Google

rencontrer, le 18 mai 986, à Remiremont, avec Adelaïde et son frère Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne (1). Remiremont (2), siège d'une importante abbaye de femmes, se trouvait en Lorraine, non loin à la fois de la France et de la Bourgogne.

Nous ne sommes pas sûr que l'entrevue ait eu lieu (3). Il est certain d'ailleurs que la paix, qui semblait près d'être conclue, fut encore différée. Louis, en effet, à l'instigation de son oncle Charles, s'était éloigné de sa mère et de l'archevêque Adalbéron, qui l'exhortaient à se réconcilier avec Otton III (4). Nous ne serions nullement surpris que cette volte-face du roi de France eût déterminé les Verdunois à ne pas laisser entrer dans la ville leur évêque (5), qui avait enfin été consacré par Egbert, soit à la fin de 985, soit au début de 986 (6). L'attitude de Louis à l'égard de l'Allemagne devint même si provocante que Théophano résolut de réunir une armée pour attaquer le jeune roi, s'il ne revenait à des sentiments plus pacifiques (7).

(1) *Lettres de Gerbert*, n° 74 (à l'impératrice Adelaïde au nom d'Emma), p. 69-70.

(2) Chef-lieu d'arrondissement des Vosges.

(3) Lot, p. 187, s'exprime à cet égard en termes dubitatifs. Sepet, p. 511, non content d'admettre qu'Emma, Louis, Adelaïde et Conrad s'étaient rencontrés à Remiremont, croyait à tort qu'ils y avaient conclu la paix.

(4) *Lettres de Gerbert*, n° 97 (à l'impératrice Adelaïde, de la part d'Emma), p. 89. Cf. Lot, p. 191, 193-194 ; Clouet, t. I, p. 368, me paraît dépasser la mesure, quand il accuse Emma d'avoir méconnu les intérêts de son fils et de son pays. Le reproche de trahison serait avec plus de raison adressé à l'archevêque de Reims.

(5) *Lettres de Gerbert*, n° 79 (invective contre la cité de Verdun), p. 72. Cf. Havet, p. 72, n. 2, et Lot, p. 187-188.

(6) Se reporter à la lettre précédente. D'une lettre de Gerbert à la duchesse Béatrice, lettre que Havet, p. 62, n. 3, suppose avoir été écrite vers le mois de juillet 985, il ressort qu'à cette date Adalbéron de Verdun attendait toujours d'être consacré (*Lettres de Gerbert*, n° 68, p. 61).

(7) *Lettres de Gerbert*, n° 89 (à l'impératrice Théophano et à son fils de la part de l'archevêque de Reims), p. 80-81, Richer, *Historiæ*, l. IV, c. 2-5. Cf. Lot, p. 191 et suiv.

Digitized by Google

Toutefois, les projets que le Carolingien pouvait nourrir à l'égard de la Lorraine furent remis à plus tard. Était-il prudent de partir en campagne, alors qu'on laissait des ennemis derrière soi ? Or, Louis était convaincu de la trahison d'Adalbéron de Reims; il l'en accusa formellement, le contraignit de donner des otages et de s'engager à comparaître devant le tribunal royal (1).

Pourtant, les négociations continuaient entre la France et l'Allemagne. Le 29 mars 987, Béatrice alla, au nom de l'impératrice Adelaïde, trouver le roi de France à Compiègne; là, il fut décidé que Louis, sa mère et Hugues Capet se rencontreraient à Montfaucon (2) le 25 mai avec Adelaïde elle-même et le duc de Souabe Conrad (3). A cette nouvelle, Gerbert, redoutant quelque piège, car les pourparlers avaient lieu à l'insu de Théophano, écrivit à l'archevêque de Cologne Everger, le priant d'avertir la mère et tutrice d'Otton III de l'entrevue projetée (4). Ni cette conférence, ni la comparution de l'archevêque de Reims devant le tribunal royal ne devaient avoir lieu : une mort prématurée enleva en effet Louis V dans sa vingtième année, le 21 ou le 22 mai 987 (5).

Une des premières conséquences fut le rétablissement de la paix entre la France et l'Allemagne. Deux compétiteurs se disputèrent la succession du prince défunt,

(1) Se reporter, pour les textes, à la n. 7. de la p. 89.

(2) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montmédy (Meuse).

(3) *Lettres de Gerbert*, n° 101 (à l'archevêque Ebrard [Everger] de Cologne), p. 93-94. Sur le rôle alors joué par Béatrice, voir WILMANS, p. 44-45, CLOUET, t. I, p. 369, SEPET, p. 509, WITTE, p. 76-77, GIESEBRECHT, t. I, p. 640-642, KALCKSTEIN, p. 381-382, LOT, p. 195.

(4) Se reporter à la lettre que mentionne la note précédente.

(5) Voir LOT, p. 196 et n. 1 et 2. C'est à tort que WILMANS, p. 46, WITTE, p. 77, KALCKSTEIN, p. 382, et MANITIUS, p. 208, ont cru que la paix entre les souverains de la France et de l'Allemagne avait été conclue à Compiègne le 18 mai 987. L'assemblée qui se réunit alors dans cette ville avait pour mission de juger l'archevêque Adalbéron, et non point de s'occuper des relations avec Otton III. Cf. HAVET, p. 94, n. 5, et LOT, p. 196.

Digitized by Google

Charles, duc de Basse-Lorraine, seul représentant mâle de la dynastie carolingienne, et Hugues Capet, duc de France. Ce dernier comptait dans le nord du royaume de nombreux partisans, et l'archevêque de Reims se déclara pour lui (1). Mais quelle attitude le gouvernement allemand allait-il prendre ? Si Charles, comme duc de Basse-Lorraine, était le vassal d'Otton III, il avait, au cours des dernières années, paru favoriser les projets de son frère et de son neveu sur la Lorraine (2). En outre, il appartenait à la dynastie carolingienne, et de ce chef il avait sur la Lotharingie des droits qu'il aurait pu, s'il montait sur le trône de France, être tenté de faire valoir. L'Allemagne n'avait donc pas intérêt à le soutenir.

D'un autre côté, l'on peut supposer que Hugues chercha par tous les moyens à s'assurer, sinon l'appui, du moins la neutralité des régentes qui exerçaient le pouvoir au nom d'Otton III. Sa sœur Béatrice, duchesse de Mosellane, pouvait en la circonstance lui être d'un grand secours, vu le crédit dont elle jouissait à la cour d'Allemagne (3). Ni Gerbert, ni les chroniqueurs ne nous font connaître les négociations, les marchandages auxquels donna lieu l'élection de Hugues Capet. Mais nous sommes en mesure d'en saisir les résultats : Théophano favorisa l'élection de Hugues Capet, ou tout au moins n'y mit pas d'obstacles (4) ; le nouveau roi la paya de sa bienveillance, en lui restituant Verdun sans conditions (5).

(1) Sur ces événements, consulter Lot, *D. C.*, p. 202 et suiv., *Etudes sur le règne de Hugues Capet*, p. 1 et suiv.

(2) Se reporter plus haut aux p. 74 et 85.

(3) Il est également permis de supposer qu'Adalbéron de Reims et Gerbert employèrent en faveur de Hugues le crédit dont ils jouissaient auprès des impératrices. Cf. Lot, *D. C.*, p. 203.

(4) Sur l'appui donné par Théophano à Hugues Capet, voir G. Monod, *R. H.*, t. XXIX, 1885, p. 233 (compte rendu d'Hennebert, *Les comtes de Paris*), Lot, *D. C.*, p. 203, n. 2, p. 214, *Etudes*, etc., p. 4 et n. 3.

(5) C'est en effet Hugues qui rendit Verdun à Otton III, et non Louis V, comme nous l'avions admis dans le *De prima domo*, p. 100, trompé

Digitized by Google

Le comte de cette ville, Godefroy, et son fils ne devaient pas se tirer à aussi bon compte de la captivité où Eudes et Herbert les tenaient depuis deux ans et quatre mois. L'archevêque Adalbéron, qui n'avait cessé de négocier avec les deux comtes la libération de son frère et de son neveu (1), finit par l'obtenir, sans doute grâce à l'appui du nouveau roi, qui lui devait en partie son élection (2).

Selon toute vraisemblance, Hugues exhorta ses vassaux à se montrer moins exigeants qu'ils ne l'avaient été jusqu'alors. S'ils se départirent de leur première rigueur, les conditions qu'ils imposèrent au comte de Verdun n'en restaient pas moins très dures : l'archevêque et son frère les jugeaient même exorbitantes. Godefroy et son fils Adalbéron, l'évêque de Verdun, se voyaient contraints d'abandonner aux deux comtes différentes *villæ* appartenant à l'église verdunoise, et de les autoriser à construire des forteresses sur le territoire de ces localités (3). L'ar-

par la date que J. HAVET avait assignée à l'une des lettres de GERBERT, dont l'archevêque de Cologne est le destinataire (*Lettres de Gerbert*, n° 100, p. 91, n. 3). J. LAIR, *Etudes critiques sur divers textes des* x^e^ *et* xi^e^ *siècles*, t. I, p. 199, a démontré que cette lettre était postérieure à celle qui porte le n° 103 dans l'édition HAVET, et qu'au moment où elle a été écrite Hugues avait déjà été couronné roi. LOT, qui avait tout d'abord (*D. C.*, p. 195) attribué à Louis la restitution de Verdun, s'est rendu dans ses ÉTUDES, etc., p. 4 et n. 3, aux arguments de LAIR, et il a en conséquence admis que la responsabilité de cet abandon devait retomber sur Hugues Capet. Les *Gesta ep. Camer*, l. I, c. 105, et SIGEBERT DE GEMBLOUX, *Chronographia* 985 (*SS.*, t. VII, p. 445 et t. VI, p. 352), commettent une double erreur, en annonçant que Lothaire rendit Verdun à Otton III et relâcha le comte Godefroy.

(1) Voir *Lettres de Gerbert*, n^os^ 59, 71, 89, 93, 94, 103, p. 58, 67, 81, 86, 95.

(2) Cf. LOT, *D. C.*, p. 214.

(3) *Lettres de Gerbert*, n° 103 (à Theophano), p. 95-96. Deux des anciens éditeurs de Gerbert, MASSON et DU CHESNE, ayant lu « XV kal. *junii* » au lieu de « XV kal. *julii* », WILMANS, p. 46, CLOUET, t. I, p. 371, WITTE, p. 77, KALCKSTEIN, p. 382, en avaient conclu que Godefroy avait recouvré sa liberté le 18 mai. En réalité, ce fut le 17 juin qu'eut lieu l'événement. Cf. HAVET, qui a rectifié l'erreur de ses devanciers, p. 95 et n. 4, et LOT, *D. C.*, p. 214. — GERBERT, par malheur, ne nous donne pas les noms des *villæ* verdunoises qu'avait dû céder Godefroy.

Digitized by Google

chevêque de Reims ne manqua pas de représenter à Théophano combien cette convention était désastreuse pour son frère et pour l'évêché de Verdun ; il la supplia de ne pas la ratifier (1). On ne voit pas que ses prières aient été écoutées. L'impératrice laissa faire les aliénations de terres qu'avaient consenties le comte Godefroy et son fils (2).

Il est possible, probable même, nous l'avons déjà dit, que d'autres seigneurs lorrains, faits prisonniers avec Godefroy, durent payer leur liberté d'un prix analogue. On s'explique ainsi les droits de suzeraineté qu'Eudes, Herbert et leurs descendants ou successeurs, les comtes de Champagne, possédaient sur des localités ou des châteaux situés en Lorraine à l'ouest et à l'est de la Meuse (3). Le seigneur de Commercy, par exemple, devint à cette époque le vassal de l'un des deux comtes (4).

Si les Carolingiens avaient échoué dans leurs tentatives pour s'emparer de la Mosellane, si les Capétiens ne devaient pas de longtemps les renouveler, quelques seigneurs français n'en avaient pas moins pris pied dans le pays. Ce sera pour les premiers ducs de Haute-Lorraine et pour leurs successeurs une source de difficultés et d'ennuis, qui iront en grandissant et qui atteindront leur maximum d'intensité le jour où les rois de France, devenus comtes

(1) Se reporter à la lettre dont fait mention la n. 3. de la p. précédente.

(2) Suivant l'abbé Clouet, t. I, p. 372, 379, et t. II, p. 5, Théophano, sans déchirer la convention conclue par Godefroy, aurait pris les mesures suivantes pour en annuler les effets : Adalbéron, fils de Godefroy, aurait été obligé par elle de céder l'évêché de Verdun à Haymon, et le nouveau prélat, sur l'ordre de l'impératrice, aurait refusé de tenir les clauses d'un engagement qu'il n'avait pas souscrit, en particulier d'abandonner aux comtes Eudes et Herbert les localités verdunoises que Godefroy leur avait promises. Il nous paraît difficile d'admettre l'ingénieuse hypothèse du savant abbé, qui ne s'appuie sur aucune preuve.

(3) Se reporter au livre I.

(4) Voir le précédent vol. des *Mém. S. A. L.*, p. 257-259.

Digitized by Google

de Champagne, feront valoir, en les exagérant, les droits dont ils avaient hérité.

Revenons maintenant au duc Thierry, qui avait été remis en liberté dès 986, avant la mort de Lothaire (1). Le 18 janvier 987, nous le trouvons dans la *villa* d'Andernach (2), où séjournait alors la cour allemande. Il intercède auprès d'Otton III en faveur de l'abbaye de Vilich, avec l'impératrice Théophano et les ducs Cono (Conrad de Souabe) et Henri (de Bavière) (3).

Quelques mois plus tard, Thierry est dans l'ouest de son duché, où il prend la forteresse de Stenay. Nous nous sommes déjà prononcé contre l'opinion des auteurs qui ont prétendu que cette localité appartenait à la reine Adelaïde, femme de Hugues Capet (4). En vain allègue-t-on deux lettres écrites par Gerbert à Théophano, l'une au nom de l'archevêque de Reims, l'autre de la part de Hugues Capet. Il est dit dans la première, à propos de la prise de Stenay par Thierry, que les comtes Eudes et Herbert parlent de venger l'injure faite à la reine (5). Par la seconde, le roi de France annonce à l'impératrice régente que sa femme Adelaïde ira la trouver à Stenay (6). Mais comment Adelaïde, princesse aquitaine (7), aurait-

(1) Nous l'avons dit plus haut, p. 86 et n. 1.

(2) Thierry, nous l'avons montré p. 419-420 du préc. vol. des *Mém. S. A. L.*, a eu en fief la *villa* royale d'Andernach, qui se trouvait englobée dans le territoire de la Mosellane, sans du reste faire partie de ce duché. Mais rien ne prouve qu'elle lui ait été donnée sous le règne d'Otton III ; on possède en effet des deniers au nom de ce prince frappés dans l'atelier d'Andernach.

(3) St. 902, O.^{III} 32, *DD. Sax.*, t. II, p. 432.

(4) Se reporter à la p. 326 du préc. vol. *Mém.* Kalckstein, p. 392, Havet, p. 96, n. 5, et Lot, p. 215, admettent que Stenay appartenait à la reine Adelaïde.

(5) *Lettres de Gerbert*, n° 103, p. 96.

(6) *Lettres de Gerbert*, n° 120, p. 109.

(7) Lot, p. 74, 267, n. 2, et p. 358-361. Comment M. Lot, après avoir démontré qu'Adelaïde était fille de Guillaume Tête d'Étoupes, a-t-il pu admettre qu'elle possédait Stenay dans la Haute-Lorraine ?

Digitized by Google

elle été maîtresse de Stenay dans la Mosellane ? Pour quel motif Thierry, neveu de Hugues et d'Adelaïde, aurait-il pris une forteresse appartenant à sa tante ?

Quoi qu'il en soit, d'après la lettre déjà citée de Gerbert, Eudes et Herbert, sous prétexte de venger l'injure faite à la reine, auraient feint d'attaquer Juvigny, forteresse qui dépendait de Thierry. Si les origines de ce conflit sont obscures, nous n'en connaissons pas mieux la suite ni le dénouement. Stenay paraît d'ailleurs être resté, nous l'avons dit, aux ducs de Mosellane (1).

On sait que le duc de Basse-Lorraine ne tarda pas à revendiquer le trône de France, qu'avait usurpé Hugues Capet (2). Béatrice et Thierry intervinrent-ils dans cette lutte en faveur de leur frère et oncle ? Nous n'avons là-dessus aucun renseignement.

A partir de l'année 987, les chroniqueurs ne mentionnent plus aucune intervention de Béatrice dans les affaires de l'Allemagne, de la Lorraine ou de la France, et les diplômes ne prononcent plus son nom. Intelligente, énergique, ambitieuse, la duchesse aimait l'exercice du pouvoir. Elle ne put se résigner à l'abandonner, même quand son fils fut arrivé à l'âge d'homme ; un conflit éclata entre la mère et le fils, et Thierry, pour se délivrer d'une tutelle qui lui pesait, fit arrêter et emprisonner Béatrice. La date de cet événement ne nous est pas connue, mais on doit le placer postérieurement à 987. La conduite dénaturée de Thierry lui attira les censures de l'Église. Un pape, nous ne savons pas lequel, intervint, réprimanda le duc et lui infligea une pénitence (3). Béatrice fut rendue à la liberté ; on peut du moins le supposer.

(1) Voir le préc. vol. *Mém. S. A. L.*, p. 322-326, Cf. Lot, p. 214-215.

(2) Sur ces événements, consulter Lot. *D. C.*, p. 220 et suiv., *Etudes sur le règne de Hugues Capet*, p. 6 et suiv.

(3) *Fundatio ecclesiæ s. Maximi Barrensis*, Jean de Bayon, *Chron. Med. Mon.*, l. II, c. XLVI (Calmet, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. I, pr., col. 400, t. II. pr., col. LXXI, 2e éd., t. II, pr., col. CCII, t. III, pr., col.

Digitized by Google

S'il fallait en croire certains auteurs, la vie de Béatrice ne se serait pas terminée là. Sortie de prison, elle aurait quitté la Mosellane avec sa fille Ita et se serait réfugiée en Alsace, où elle aurait épousé en secondes noces un seigneur bourguignon.

De la seconde union de Béatrice seraient nés Werner, évêque de Strasbourg, et Cuno (Conrad) de Rheinfelden.

Cette question devant faire l'objet d'une étude détaillée dans l'un des appendices joints au présent travail (1), disons simplement ici que, non contents de rejeter Ita du nombre des enfants de Frédéric et de Béatrice, nous refusons en outre d'admettre et le départ de la duchesse pour l'Alsace et son remariage avec un comte originaire de la Bourgogne.

Précédemment, nous avons parlé d'une visite qu'aurait faite en 1003 (?) (2) Béatrice à la collégiale de Saint-Dié. Après avoir menacé de la servitude les chanoines et les habitants du pays, si le corps du saint, fondateur et patron de l'abbaye, ne lui était montré, la duchesse, ayant obtenu satisfaction, revint à des sentiments plus chrétiens, et fit même reconstruire, deux ans plus tard, avec l'aide d'un comte Louis, l'église qui tombait en ruines (3). Il y a lieu

CCXVII). JEAN DE BAYON rapporte l'événement à l'an 1011, mais on aurait tort d'attacher de l'importance aux indications chronologiques de cet auteur. Il est regrettable que la *Fundatio* ne donne pas le nom du pape qui imposa une pénitence à Thierry ; nous aurions de ce chef un *terminus ad quem*.

(1) Enfants et second mari faussement attribués à la duchesse Béatrice.

(2) Voir le préc. vol. *Mém. S. A. L.*, p. 412-413.

(3) RICHER (de Senones), *Gesta Senoniensis ecclesiæ*, l. II, c. 15 (*SS.*, t. XV, p. 276-277), JEAN DE BAYON, *Chron. Med. Mon.*, l. II, c. XLIII (CALMET, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. I, pr., col. LXIV, 2e éd., t. III, pr., col. CCXIV-CCXV). Le comte Louis, qui aurait collaboré avec la duchesse à la restauration de l'église de Saint-Dié, ne serait-il pas le comte de Bar, père de Richianus-Ricuin et grand-père du mari de Sophie ? CALMET, 2e éd., t. III, pr., col. CCXV, n. *s*, suppose que ce personnage était un oncle maternel de saint Léon IX, parce que JEAN DE BAYON en fait un ancêtre (avus) de la maison de Dachsburg.

Digitized by Google

de faire les plus expresses réserves en ce qui concerne la date ; mais nous ne nous croyons pas en droit de rejeter entièrement le fond même de l'histoire.

L'année de la mort de Béatrice ne nous est pas connue ; en définitive, postérieurement à 987, on ne sait plus rien de certain sur la première duchesse de Mosellane.

§ II. Thierry seul duc (9??-101?).

Voilà Thierry seul maître de la Haute-Lorraine. Son rôle pendant les quinze dernières années du règne d'Otton III fut des plus effacés ; ni les chroniques ni les diplômes ne mentionnent son nom, et l'on peut se demander si l'acte de violence dont il s'était rendu coupable à l'égard de Béatrice ne lui avait pas valu — de la cour allemande — une sorte de disgrâce.

C'est pendant cette période que, selon toute vraisemblance, il se maria. Sa femme se nommait Richilde, d'après la *Fundatio ecclesiæ sancti Maximi Barrensis* (1), et Richuvara, suivant un diplôme d'Henri II pour Saint-Vanne de Verdun (2) ; ce sont d'ailleurs deux formes différentes d'un même nom. Les auteurs qui ont cru que la femme de Thierry s'appelait Sconehilde (3) ont confondu le duc de Mosellane avec le comte de Bar, son homonyme,

H. Witte, *Genealogische Untersuchungen*, etc. (*Jahrb. G. L. G.*, 7e année, 1895, t. I, p. 103) fait de Louis un comte de Dachsburg (Dabo) et le grand-père de saint Léon IX.

(1) Calmet, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. I, pr., col. 400, 2e éd., t. II, pr., col. CCLI.

(2) St. 1639, H.n 340, *DD. Sax.*, t. III, p. 433.

(3) Wassebourg, *Antiquitez de la Gaule Belgique*, f° 203 v°. — Suivant de Rosières, *Stemm. Lothar. ac Barri ducum*, f° 393 r°, et Pfeffinger, *Vitriarius illustratus*, t. II, p. 270, la femme de Thierry s'appelait Richilde, Sconehilde ou Gertrude. Ni du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Bar-le-Duc*, p. 6, ni Kremer, *Genealogische Geschichte des Ardenneschen Geschlechts*, p. 28, n'ont su découvrir qui Thierry avait épousée. Il était réservé à B. Picart, *La vie de saint Gérard*, p. 340-342, *L'origine*, etc., p. 47, *L'histoire de Toul*, p. 99, de découvrir la vérité.

Digitized by Google

que nous avons déjà mentionné (1). Les chroniqueurs du Moyen Age ne nous disent rien de la famille à laquelle appartenait Richilde ; avec quelques érudits modernes, nous la croyons fille de Folmar, comte de Lunéville et d'Amance (2) ; Thierry, nous le savons, hérita de ce dernier *castrum*, et cette succession avait dû lui échoir du chef de sa femme (3).

Richilde donna deux fils à son mari : Frédéric II (4) et Adalbéron (5), ainsi qu'une fille, Adèle ou Adelaïde (6). Les dates de naissance de ces enfants ne nous sont pas

(1) Voir la charte du comte Thierry de l'année 1005 (DE L'ISLE, *H. S. M.*, p. 432).

(2) CALMET, *H. E. C. L.*, 2e éd., t. I, col. CLVI, H. WITTE, *Genealogische Untersuchungen* (*Jahrb. G. L. G.*, 7e année, 1re partie, p. 87-88).

(3) Charte de Pibon, évêque de Toul, pour Saint-Mihiel, de l'an 1076 (CALMET, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. I, pr., col. 475, 2e éd., t. II, pr., col. CCCXLVIII-CCCXLIX).

(4) « Duce Deoderico et Friderico filio ejus » (Charte de Berthold, évêque de Toul, de 1019, dans *Gal. Christ*, t. XIII, pr., col. 463). Voir encore LAURENT DE LIÉGE, *Gesta ep. Vird*, c. 2, *Tabula Ottonum* et *Genealogia e stirpe s. Arnulfi*, c. 3 (*SS.*, t. X, p. 492, t. III, p. 215, et t. XXV, p. 382), JEAN DE BAYON, *Chron. Med. Mon.*, l. II, c. XLVII (CALMET, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. II, pr., col. LXVI, 2e éd., t. III, pr., col. CCXVIII).

(5) VUIBERT, *V. s. Leonis*, l. I, c. 3 (WATTERICH, *Pontificum romanorum vitæ*, t. I, p. 130), JEAN DE BAYON, l. II, c. XXXII (Bibliothèque publique de Nancy, ms. 537, f° 30 v°, col. 2), *Gestorum abbatum Trudonensium continuatio III*a auctarium (*SS.*, t. X, p. 384).

(6) *Chronicon s. Huberti Andaginensis*, c. 19 (27), AUBRY DE TROIS-FONTAINES, *Chron.* et *Genealogia e stirpe s. Arnulfi* (*SS.*, t. VIII, p. 578, t. XXIII, p. 790, t. XXV, p. 382 et 383).

DE ROSIÈRES, *op. cit.*, f° 393 r°, et PFEFFINGER, *op. cit.*, *ibid.*, attribuent à Thierry d'autres enfants, que nous croyons inutile de mentionner. B. PICART, *L'origine*, etc., p. 47, CALMET,, *H. E. C. L.*, 1re éd., I. I, col. CXCIII, 2e éd., t. I, col. CCLXXXV, DIGOT, *H. L.*, t. I, p. 216, HUHN, *Geschichte Lothringens*, t. I, p. 98, n'accroissent la famille de Thierry que d'un seul fils, Simon ou Sigefroy, comte de Briey. Mais DU CHESNE, *op. cit.*, p. 7, DE MAILLET, *Essai chronologique sur l'histoire du Barrois*, p. 13, KREMER, *op. cit.*, p. 28, et STENZEL, *Geschichte Deutschlands unter den fränkischen Kaisern*, t. II, p. 115 et 121, n'ont pas admis Simon-Sigefroy à figurer parmi les enfants du second duc de Mosellane, qui n'aurait eu d'après eux que deux fils, Frédéric et Adalbéron.

Digitized by Google

connues. Toutefois, comme d'après Vuibert, l'historien de saint Léon IX, Adalbéron était un peu plus âgé que Brunon, né en 1002, on peut placer sa venue au monde aux environs de l'an 1000 (1). Thierry voulut en 1005 faire de son fils encore enfant un évêque de Metz, mais Adalbéron ne tarda pas à être chassé par un de ses cousins, Thierry de Luxembourg, administrateur de l'évêché. Vuibert nous apprend que le petit Adalbéron fut enlevé d'une mort prématurée (2). En rapprochant une mention du *Nécrologe de Saint-Vanne* concernant un clerc, Adalbéron, à propos duquel l'abbaye avait reçu deux vignes à Arnaville (3), d'un passage du diplôme d'Henri II pour Saint-Vanne, où il est dit que la duchesse Richuvara avait donné des vignes dans la même localité (4), Bloch conjecture que le « clericus Adalbero » du *Nécrologe* doit être identifié avec le fils de Thierry (5) ; la mort du jeune clerc serait donc antérieure à 1015, date du privilège d'Henri.

Nous n'avons que peu de chose à dire d'Adèle, qui épousa Waleran (Gualeran), comte d'Arlon, dont elle eut deux fils, Foulque et Waleran (Gualeran) (6). Pourtant, le nom de Foulque mérite d'être relevé ; il était en effet, à ce qu'il semble, inconnu jusqu'alors en Lorraine. Que l'on consulte la table alphabétique du tome II de la *Formation territoriale*, on n'y trouvera sous le nom de Foulque

(1) *Vita s. Leonis*, l. I, c. 4, cf. c. 2 (Watterich, *Pont. rom. vitæ*, t. I, p. 130 et 129).

(2) *Vita s. Leonis*, l. I, c. 3 (Watterich, t. I, p. 130).

(3) *Jahrb. G. L. G.*, 14e année, 1902, p. 138.

(4) St. 1659, H.II 340, *DD. Sax.*, t. III, p. 433.

(5) *Jahrb. G. L. G.*, 10e année, 1898, p. 420. — Jean de Bayon, *Chron. Med. Mon.*, l. II, c. XXXII (Bibliothèque publique de Nancy, ms. 537, f° 30 v°, col. 2) fait mourir Adalbéron, fils du duc Thierry, en 1018 ; mais la chronologie de cet auteur ne mérite aucune confiance.

(6) *Chron. s. Huberti*, c. 19 (27), *Gesta Treverorum*, c. 5, Additamentum et continuatio I^a, *Genealogia e stirpe s. Arnulfi*, c. 3 (*SS.*, t. VIII, p. 578 et 189, t. XXV, p. 383).

Digitized by Google

que des comtes d'Arlon et un comte d'Anjou (1). Or, ce nom, étranger à la Lorraine avant le XIe siècle, a été justement porté par plusieurs comtes d'Anjou dès le Xe, et l'un d'eux, Foulque Nerra avait épousé une Lorraine, Hildegarde (2). Foulque Nerra, contemporain d'Adelaïde, plus âgé qu'elle, n'aurait-il pas été le parrain de son fils aîné, auquel il aurait donné son nom ? Hildegarde, femme de Foulque Nerra, aurait donc été une proche parente, sinon d'Adelaïde, du moins de Waleran. Ainsi, l'on peut admettre que des alliances de famille rattachaient par des liens plus ou moins étroits la maison d'Anjou à celle de Mosellane ; on s'expliquerait par là qu'à un moment donné Foulque Nerra et les ducs de Haute-Lorraine aient combiné leurs efforts contre un ennemi commun, le comte de Chartres et de Blois Eudes II.

Bien que le *Chronicon sancti Huberti* (3) et Aubry de Trois-Fontaines (4) appellent Sigefroy le premier des fils de Thierry Ier, nous préférons le témoignage des sources qui lui donnent le nom de Frédéric (5). Celui ci, qui était l'aîné d'Adalbéron, dut naître quelques années avant l'an 1000. Nous verrons que, du vivant de son père, Frédéric fut associé à la dignité ducale (6).

Il est singulier que, de 987 à 1002, Thierry n'ait joué aucun rôle, et que les sources ne fassent de lui aucune mention. Durant cette période, Otton III fit deux voyages en Haute-Lorraine, le premier en 992, le second l'année suivante. Différents actes signalent sa présence à Laneu-

(1) *H. F. T. P. B.*, t. II, Table, p. 27, col. 2.

(2) HALPHEN, *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, p. 11 et n. 1.

(3) *Chron. s. H.*, c. 19 (27) [*SS.*, t. VIII, p. 578].

(4) *Chron.* (*SS*, t. XXIII, p. 790).

(5) Se reporter à la n. 4 de la p. 98. A elle seule, la charte de Berthold, document contemporain de Thierry et de son fils, suffirait à lever tous les doutes.

(6) Voir plus bas, p. 126.

Digitized by Google

ville-sur-Meuse (1), à Margut (2), à Trèves lors de son premier séjour (3), à Thionville ainsi qu'à Metz au cours du dernier (4). Dans aucun de ces documents le duc ne figure comme intercesseur, bien que plusieurs d'entre eux concernent la Mosellane (5). Il est à supposer pourtant que Thierry avait dû se rendre auprès du jeune souverain.

Nous avons d'autre part la certitude que Thierry n'était pas auprès d'Otton III, lorsque l'empereur mourut à Rome le 23 janvier 1002 (6).

La fin prématurée du fils d'Otton II faillit de nouveau bouleverser l'Allemagne. Le prince défunt n'avait pas été marié et ne laissait point d'enfants. Toutefois, la maison de Saxe comptait encore un représentant mâle, Henri le Boiteux, duc de Bavière, fils du Querelleur. Henri revendiqua la couronne, mais il allait voir se dresser contre lui deux compétiteurs, Hermann II, duc de Souabe, et le margrave de Misnie Ekkehard (7).

L'Allemagne, menacée d'une guerre civile, assaillie à l'est par les Polonais, vit-elle en outre surgir à l'ouest un autre ennemi en la personne du roi de France ? Robert

(1) Meuse, Montmédy, Stenay.

(2) Ardennes, Sedan, Carignan.

(3) St. 965, 966, 967, 967a, O.III 93-96, *DD. Sax.*, t. II, p. 504-507. Le roi était à Laneuville le 19 mai, on le trouve encore à Trèves le 30 mai.

(4) St. 992 et 993, O.III 122, 123, *DD. Sax.*, t. II, p. 534-535. Cf. Erben, *Excurse zu den Diplomen Otto III* (*Mitth. I. Œ. GF.*, t. XIII, p. 562-564). Otton était à Thionville le 9 mai, à Metz le 13 du même mois.

(5) Ce sont O.III 95 (pour Saint-Maximin), 96 (pour Saint-Goar) et 123 (pour Echternach).

(6) Thierry ne figure pas dans la liste des grands qui, d'après Adalbold, *V. Heinrici II imperatoris*, c. 3 (*SS.*, t. IV, p. 684), se trouvaient en Italie auprès d'Otton III, quand ce prince termina son existence. Par contre, on constate la présence d'Otton, duc de Basse-Lorraine et fils de Charles, le compétiteur de Hugues Capet.

(7) Thietmar. *Chron.*, l. IV, c. 50 et suiv., l. V, c. 1 et suiv., p. 92 et suiv., *Ann. Quedlinburgenses* 1002, Adalbold, *V. Heinrici II.* c. 4 et suiv. (*SS.*, t. III, p. 78, t. IV, p. 684) : cf. Hirsch, *Jahrbücher Heinrichs II*, t. I, p. 193 et suiv., Richter et Kohl, *Annalen des deutschen Reichs*, 3e partie, t. I, p. 172-177.

Digitized by Google

aurait-il profité du trouble causé par la mort imprévue d'Otton III, des dissensions que provoquait la vacance du trône, de la révolte des Italiens et des attaques de Boleslas pour tenter de conquérir la Lotharingie ? Étranger à la dynastie carolingienne, il n'avait pas les droits incontestables des princes de cette famille sur l'ancienne Austrasie. Seulement, les souverains de la maison de Saxe, détenteurs de la Lorraine, n'avaient en fin de compte d'autre titre à faire valoir qu'une possession de trois quarts de siècle. Au fond, Capétiens et Ottoniens avaient, en ce qui concerne la Lotharingie, autant ou, si l'on préfère, aussi peu de droits les uns que les autres (1). D'ailleurs, en cas de conflit, la question de droit n'avait aucune importance. Si le fils de Hugues Capet essayait de disputer au roi d'Allemagne la rive gauche du Rhin, il était bien évident que la lutte se terminerait par le triomphe du plus fort des deux adversaires ; et, sans aucun doute, le résultat final devait dépendre en grande partie des seigneurs laïcs et du haut clergé de la Lotharingie qui, en se prononçant pour l'un des compétiteurs, pouvaient assurer la victoire du prince auquel ils se rallieraient.

Robert et d'une façon générale les premiers Capétiens nous apparaissent comme des souverains peu puissants; l'histoire de leurs démêlés avec quelques-uns de leurs grands vassaux fournit des preuves péremptoires de leur faiblesse. Un roi d'Allemagne à cette époque disposait d'une force qui manquait aux princes français. D'un autre côté, Robert n'était qu'un étranger pour les prélats et pour la presque totalité des seigneurs lorrains (2). Ce n'est

(1) Nous ne pouvons accepter la théorie développée par M. Flach sur la transmission de la prééminence franque à la dynastie capétienne (*Les origines de l'ancienne France*, t. III, p. 199 et suiv.) Hugues Capet n'était qu'un usurpateur.

(2) Si l'un des fils de Régnier au Long-Col, Régnier IV, avait épousé Avoie, fille de Hugues Capet, l'autre, Lambert de Louvain, était marié à Gerberge, fille de Charles de Lorraine.

Digitized by Google

assurément pas le Carolingien Otton, duc de Basse-Lorraine, qui aurait soutenu les Capétiens ; n'était-il pas le fils de ce Charles, sur lequel le père de Robert avait usurpé le trône de France ? Restait, il est vrai, le duc de Mosellane, Thierry, qui, par sa mère Béatrice, était le cousin germain du roi de France. La parenté de Frédéric Ier avec la maison issue de Robert le Fort avait pu être, nous l'avons dit (1), une des raisons qui avaient déterminé Otton Ier et Brunon à choisir le gendre de Hugues le Grand pour en faire un duc de Mosellane. Mais les précautions prises par les Saxons n'allaient-elles pas se retourner contre eux, maintenant que les Carolingiens, écartés du trône de France, avaient été remplacés par leurs anciens adversaires ? Il n'y avait évidemment jamais eu lieu de craindre que la famille ducale de Haute-Lorraine servît les projets de Lothaire ou de Louis V ; elle pouvait au contraire avoir la tentation de faire cause commune avec Hugues Capet ou avec Robert.

Le cas s'est-il produit en 1002, après la fin subite d'Otton III, comme l'a supposé M. Davillé (2) ? Cette hypothèse a été suggérée à notre savant collaborateur par une charte de Saint-Mihiel, datée de la huitième année du règne de Robert, bien qu'il s'agisse dans ce document d'une localité du *comitatus Barrensis* (3). Très certainement, M. Davillé attache à cette pièce une importance qu'elle n'a pas en réalité, et nous ne saurions admettre les conclusions qu'il se croit en droit d'en tirer. L'alliance qu'il conjecture entre Thierry et le roi de France ne nous paraît pas conciliable avec l'attitude que prêtent au duc les sources annalistiques.

(1) Voir le préc. vol. *Mém. S. A. L.*, p. 222-223.

(2) *Note sur la politique de Robert le Pieux* (*Ann. E.*, 14e année, 1900, p. 78-81).

(3) C'est la donation de Thiébert, que nous avons publiée dans notre *De prima domo*, p. 137, et que nous reproduisons à la fin de ce travail.

Digitized by Google

Le duc de Mosellane fût sorti de la neutralité que lui attribue Thietmar (1), et il eût méconnu les droits d'Henri de Bavière à la couronne d'Allemagne, ce qui est en contradiction avec le témoignage d'Adalbold (2), si, faisant appel au roi de France, il lui avait rendu hommage.

Au surplus, les velléités conquérantes que M. Davillé prête au souverain français auraient été de courte durée. D'une part, Henri de Bavière finit, dans le courant de 1002, par être reconnu et en Allemagne et en Lotharingie; d'un autre côté, la mort d'Eudes-Henri, duc de Bourgogne, allait appeler du côté de cette province et absorber toute l'attention et toutes les forces du roi de France (3).

En définitive, il nous semble tout à fait improbable qu'après la mort d'Otton III Thierry ait songé à se tourner vers son cousin, et à le reconnaître pour suzerain. Voyons maintenant ce que les Annales ou les Chroniques nous apprennent sur le rôle joué par le duc de Mosellane.

Au début du conflit, Thierry garda la neutralité, attendant pour se prononcer, dit Thietmar, que la majorité du peuple eût fait son choix (4). D'après la *Vita Heinrici*, écrite par Adalbold, le duc de Haute-Lorraine, sachant qu'Henri était l'héritier légitime du trône, ne voulut pas se lancer dans une entreprise qu'il savait ne pouvoir mener à bonne fin (5); en d'autres termes, Thierry ne se porta pas candidat à la couronne d'Allemagne et de Lorraine. S'il était naturel que notre duc s'abstînt de briguer le trône vacant, puisqu'il n'avait aucune chance de l'obtenir, il aurait dû, semble-t-il, se prononcer tout de suite

(1) THIETMAR, *Chron.*, l. V, c. 103, p. 108.

(2) *Vita Heinrici II*, c. 5 (*SS.*, t. IV, p. 685).

(3) PFISTER, *R. L. P.*, p. 225 et suiv.

(4) « Quo se pars populi major et melior inclinaret securus exspectabat » (THIETMAR, l. V, c. 103, p. 108).

(5) « Theodericus, Heinricum ducem in regno esse sciens heredem, noluit incipere quod non posset finire » (ADALBOLD, *V. H. II*, c. 5, *SS.*, t. IV, p. 685).

Digitized by Google

en faveur d'Henri, dont il était le cousin ; Avoie, grand-mère de Thierry, était en effet la sœur d'Henri, grand-père d'Henri le Boiteux. En outre, Cunégonde, femme de ce dernier, était fille ou mieux petite-fille de Sigefroy Ier de Luxembourg, oncle de Thierry (1).

Ce ne fut point par une assemblée générale des prélats et des grands laïcs de l'Allemagne et de la Lorraine qu'Henri fut élu roi. Successivement, les Francs de l'Est et de la Moselle, les Thuringiens, les Saxons, les Francs de la Basse-Lorraine et en dernier lieu les Souabes avec leur duc Hermann, dont Henri avait ravagé le duché, firent leur soumission au nouveau souverain (2). Henri fut donc tout d'abord élu à Mayence par les Francs du Rhin et de la Moselle ; s'il faut voir dans les premiers les Franconiens, les seconds ne seraient-ils pas les grands de la Haute-Lorraine ? Les uns et les autres prêtèrent serment à Henri. Ensuite l'archevêque de Mayence Wiligis et ses suffragants le sacrèrent roi le 6 ou le 7 juin 1002 (3). Vu le silence des Annales, la présence de Thierry à Mayence est incertaine, tout en nous paraissant probable (4). On

(1) Voir les tableaux généalogiques joints à notre travail.

(2) Hirsch, *op. cit.*, t. I, p. 214-230.

(3) Hirsch, p. 215 et n. 4, p. 216 et n. 1.

(4) « Francorum et *Muselenensium* primatus regi manus tunc applicans gratiam ejusdem meruit » dit Thietmar (*Chron.*, l. V, c. 11, p. 114. Nous avons vu (préc. vol. *Mém. S. A. L.*, p. 286, n. 5), que le titre de « dux Mosellanorum » était donné par plusieurs chroniqueurs à Frédéric et à Thierry. Pourtant, Thietmar se sert tantôt d'une appellation, tantôt d'une autre pour désigner les habitants de la Haute-Lorraine ou leur duc ; le « Muselenorum pagus » où, d'après lui (l. V, c. 27, p. 122), Henri II fit une tournée (en 1003), n'est autre que la Mosellane ; mais, quelques pages plus haut le même chroniqueur qualifie Thierry de « dux Liuthariorum » (l. V, c. 3, p. 108) Hirsch (p. 247, n. 2) croit que dans les Liuharienses » et les « Liutharii » qui reconnurent Henri pour souverain à Aix-la-Chapelle (Thietmar, l. V, c. 20, p. 118-119), on doit voir uniquement les seigneurs de la Basse-Lorraine, et il admet (p. 216, n. 1) la présence de Thierry à Mayence. Suivant Giesebrecht au contraire (*G. D. K.*, t. II, p. 28 et 593), Thierry n'aurait rendu hommage à Henri II qu'en 1003, à l'assemblée de Thionville.

Digitized by Google

pourrait encore supposer que Thierry se prononça pour Henri II, non à Mayence, mais à Aix-la-Chapelle, où le duc de Bavière fut reconnu roi, le jour de la Nativité de la Vierge (8 septembre), par les grands de la Lorraine, et installé suivant le cérémonial accoutumé sur le trône de Charlemagne (1). Pourtant, cette cérémonie d'Aix devait plutôt avoir pour acteurs uniques les évêques et les seigneurs de la Basse Lorraine, à l'exclusion de ceux de la Mosellane.

Après qu'Henri eut passé en Bavière les mois de novembre et de décembre, nous le trouvons en janvier 1003 sur les bords de la Moselle, à Thionville (2), où il avait convoqué à une diète les habitants de la Haute-Lorraine et de l'Alsace. Nous croyons, malgré le silence des sources, que tout d'abord le roi reçut l'hommage des prélats et des seigneurs laïcs de ces deux provinces. Puis il déclara qu'il écouterait les plaintes de tous ceux qui avaient des réclamations à formuler, et qu'il rendrait justice à chacun. En vain, les ducs de Mosellane et de Souabe, qui étaient présents, essayèrent-ils de mettre obstacle au projet d'Henri : celui-ci tint bon, et force fut à Thierry et à Hermann de le laisser faire. Le roi, non content de réparer diverses injustices, ordonna la destruction du château de Mulsberg (3), appartenant au duc Thierry, et dont la garnison désolait par ses violences et ses pillages la région d'alen-

(1) THIETMAR, l. V, c. 20, p. 118-119 ; cf. la note précédente.

(2) Lorraine, chef-lieu de cercle.

(3) Il est assez difficile d'identifier Mulsberg. Faudrait-il voir dans ce château celui de Morsberg, appelé aussi Molzberg, en français Marimont (Lorraine, Château Salins, Albestroff), que mentionnent différentes chartes du Moyen Age (LEPAGE, *Dict. top. Meurthe*, p. 86, col. 2) ? On peut rappeler à ce propos que Thierry de Montbéliard, comte de Bar, eut pour gendre un seigneur de Morsberg (voir le préc. vol. *Mém. S. A. L.*, p. 337, n. 2 et 3). Mais ce « castrum » portait-il déjà au début du XIe siècle le nom de « Morsberg », ou ne l'aurait-il pas plutôt reçu soit à la fin du même siècle soit au début du suivant, lorsqu'il tomba au pouvoir du comte de ce nom, mari d'une fille du comte Thierry II de Bar ?

Digitized by Google

.tour; défense fut faite par lui de jamais reconstruire cette forteresse (1).

Le duc de Mosellane ne semble pas avoir accompagné le souverain dans le voyage que ce dernier fit à travers la Basse-Lorraine pendant les mois de janvier et de février 1003 (2); nous ne croyons pas non plus qu'il ait pris part à l'expédition dirigée en août 1003 par Henri II contre le margrave Henri de Nordgau, qui s'était allié au roi de Pologne Boleslas (3), ni à celle que le même prince conduisit en Lombardie l'année suivante (4).

En 1004 ou en 1005, Henri réunit, nous ne savons d'ailleurs dans quelle ville (5), de nombreux grands

(1) THIETMAR, *Chron.*, l. V, c. 27, p. 122-123, ADALBOLD, *V. Heinrici II*, c. 19 (*SS.*, t. IV, p. 688). Deux diplômes d'Henri signalent sa présence à Thionville le 15 janvier 1003 (ST. 1341 et 1342, H.[II] 34 et 35, *DD. Sax.*, t. III, p. 37 et 39). Sur cette assemblée, voir HIRSCH, t. I, p. 243-244, GIESEBRECHT, *op. cit.*, t. II, p. 28. Les termes de THIETMAR « Herimannus ac Theodoricus solo nomine duces, sed non re » signifient — non pas qu'ils avaient seulement l'apparence du pouvoir — mais bien plutôt qu'ils s'acquittaient mal de leurs fonctions, qu'ils abusaient de leur autorité.

(2) THIETMAR, l. V, c. 28, p. 123, ST. 1343-1349, H.[II] 36-41, *DD. Sax.*, t. III, p. 40-48; cf. HIRSCH, t. I, p. 247-249.

(3) THIETMAR, l. V, c. 32, p. 125, ADALBOLD, *V. Heinrici II*, c. 25 (*SS.*, t. IV, p. 690); cf. HIRSCH, t. I, p. 264 et suiv.

(4) THIETMAR, l. VI, c. 7 et 8; cf. HIRSCH, t. I, p. 301-314.

(5) Au sujet de cette assemblée, diverses hypothèses ont été faites par les érudits allemands. PERTZ, *SS.*, t. IV, p. 663, et GFRÖRER, *Kirchengeschichte*, t. IV, 1[re] partie, p. 46, étaient d'avis qu'il fallait y voir celle, tenue en 1005 ou en 1006, dont THIETMAR a fait mention dans sa *Chronique* (l. V, c. 28, p. 150); suivant HIRSCH (t. I, p. 244-247), il s'agit de l'assemblée tenue par Henri II à Thionville en janvier 1003. Mais USINGER, l'un des continuateurs de HIRSCH, a démontré qu'aucune de ces hypothèses n'était admissible (*Jahrb. H. II.*, t. I, p. 244, n. 5). A l'encontre de PERTZ et de GFRÖRER, il rappelle que le concile dont parle THIETMAR ne comprenait que des évêques saxons, tandis qu'il n'y en avait aucun au synode où se trouvait Adalbéron II; il fait valoir en outre qu'Otton, père de Conrad, et l'évêque de Metz n'existaient plus lorsque se réunit le premier de ces conciles. USINGER montre ensuite que HIRSCH s'est également trompé: rien n'indique que l'assemblée à laquelle Adalbéron et son frère prirent part se soit tenue à Thionville; de plus, les expressions dont se sert CONSTANTIN, le bio-

Digitized by Google

ecclésiastiques ou laïcs tant de l'Allemagne que de la Lotharingie. Parmi eux, nous remarquons le duc Thierry, son frère Adalbéron II de Metz, ainsi que les évêques Berthold de Toul (1) et Haymon de Ver-

graphe d'Adalbéron II (*V. Adalberonis*, c. 19, *SS.*, t. IV, p. 664) « ex propria patria ad regale colloquium pervenerat », suffisent à détruire l'hypothèse de HIRSCH : « patria » en effet a le sens de « diocèse », or, Thionville dépendait de l'évêché de Metz. Tout en nous ralliant aux conclusions d'USINGER, nous croyons devoir faire des réserves à l'égard de l'un des arguments qu'il a employés, celui qui concerne le père de Conrad : il ne nous paraît pas ressortir du récit de CONSTANTIN qu'Otton fût encore en vie, au moment où l'évêque de Metz attaqua la régularité de l'union conclue par Conrad. — Adalbéron II étant mort en décembre 1005, il faut que l'assemblée soit antérieure à cette date. Comme, d'autre part, Conrad est qualifié de « dux Austrasiorum » (CONSTANTIN. *V. Ad. II*, c. 16, *SS.*, t. IV, p. 663), nous croyons, contrairement à ce que pense USINGER, qu'il avait déjà succédé à son père dans ces fonctions, et qu'Otton avait cessé de vivre. Ce dernier étant mort le 4 novembre 1004 (HIRSCH, t. I, p. 326 et n. 5), l'assemblée où fut soulevée la question du mariage de Conrad serait de la fin de 1004 ou des premiers mois de 1005. Nous serions disposé à croire qu'elle fut convoquée en 1005, dans la première quinzaine d'avril, à Aix-la-Chapelle; deux diplômes d'Henri II nous signalent la présence du souverain dans cette ville à la date indiquée (5 et 9 avril) [ST. 1400 et 1401, H.[II] 93 et 94, *DD. Sax.*, t. III, p. 117 et 118].

(1) A saint Gérard, mort le 23 avril 994 (VOIRY, *Vita s. Gerardi*, c. 22, et *Ann. s. Benigni Divionensis*, dans les *SS.*, t. IV, p. 503, et t. V, p. 41), avait succédé Etienne, de la maison de Lunéville, qui fut consacré à Metlach le 24 juin 994 (*Gesta ep. Tull.*, c. 35, *SS.*, t. VIII, p. 642). Ce prélat termina son existence à Bonmoutier le 12 mars (*Gesta ep. Tull.*, c. 35, *SS.*, t. VIII, p. 642) 996 (*Ann. necrol. Fuld.*, *SS.*, t. XIII, p. 207). Les *Ann. s. Benigni Div.* (*SS.*, t. V, p. 41) indiquent exactement le jour, mais se trompent sur l'année (1000 au lieu de 996).

Etienne fut-il remplacé par un moine de Metlach appelé Robert, dont l'épiscopat n'aurait duré que quelques mois ? Les *Gesta ep. Tull.* ne font de lui aucune mention. Mais, suivant B. PICART (*H. T.*, p. 340), l'évêque Berthold le nommait dans une charte, aujourd'hui perdue, qu'il accorda en 1012 à Bonmoutier. De plus, il y a lieu de relever que VUIBERT, le biographe de saint Léon IX, qualifie son héros de cinquième successeur de Gérard sur le siège de Toul (*Vita s. Leonis IX*, l. I, c. 4, WATTERICH, *Pontificum romanorum vitæ*, t. I, p. 131), ce qui n'est exact que si l'on admet Robert au nombre des évêques de Toul. Enfin, il y a quelques années, un numismate suédois, H. HILDEBRAND, ayant découvert une monnaie frappée à Saint-Dié au nom d'un évêque appelé Robert, crut devoir l'attribuer à l'évêque de Toul, successeur présumé d'Etienne (*Une monnaie de Robert, évêque de*

Digitized by Google

dun (1). Pendant une des séances de l'assemblée, le roi se plaignit de la tolérance que montraient les évêques à l'égard des mariages entre proches parents ; il fit même une allusion à Conrad, duc des Austrasiens, c'est-à-dire de Carinthie, qui avait épousé sa cousine Mathilde. Adalbéron, prenant ensuite la parole,

Metz [sic], dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, t. XII, 1884, p. 375). Pour Engel et Serrure, *T. N. M. A.*, le denier appartient bien à Robert, évêque de Toul. L'abbé Martin, *H. D. T.*, t. I, p. 181 et n. 7, accepte Robert, en faisant observer que le pontificat de cet évêque a dû n'avoir qu'une très courte durée. Le nom de Robert ne figure pas sur la liste des évêques de Toul des IX-XII^e^ siècles que Hauck a dressée dans sa *KG. D.*, t. III, p. 1000.

Berthold, à qui fut donné ensuite le siège de Toul, était originaire de la Souabe (*Gesta ep. Tull.*, c. 36, *SS.*, t. VIII, p. 642). Entré à Toul le 25 août 996, il aurait été consacré le 11 octobre de la même année (ou de 997) [*Ann. s. Ben. Div.*, *SS.*, t. V, p. 41] ; les *Gesta* (*ibid.*) indiquent bien le jour, mais non l'année de la cérémonie.

(1) En ce qui concerne la mort d'Adalbéron II, de Verdun, nous savons qu'elle se produisit un 18 avril (*Necrol. s. Vitoni*, dans le *Jahrb. G.L.G.*, 14^e^ année, 1902, p. 139, Hugues de Flavigny, *Chron.*, l. I, *SS.*, t. VIII, p. 367), mais il est difficile de déterminer l'année ; si les *Ann. s. Vitoni Virdunensis*, qui font monter en 986 Adalbéron II sur le siège de Verdun, mentionnent sa mort en 990, les *Ann. necrol. Fuld.* la retardent jusqu'à 991 (*SS.*, t. IV, p. 47, t. X, p. 526, t. XIII, p. 206). Le Continuateur de Bertaire, *Gesta ep. Vird.*, c. 7, attribue une durée de trois ans et demi à l'épiscopat d'Adalbéron (*SS.*, t. IV, p. 47). C'est, nous l'avons vu, vers la fin de 984 que l'évêché de Verdun avait été accordé au fils de Godefroy, et, en comptant à partir de cette date les trois ans et demi du chroniqueur verdunois, on est amené à placer en 988 la mort du jeune prélat. Mais ne serait-ce pas plutôt sa consécration, différée par suite de diverses circonstances pendant une année et peut-être plus encore, qui serait le terme initial de l'épiscopat ? Supposons, ce qui n'a rien d'impossible, qu'Adalbéron II n'ait pas reçu avant le début de 986 la consécration épiscopale, et que les *Ann. s. Vit. Vird.* aient relaté ce dernier événement, et non la nomination elle-même, nous constatons alors qu'il y a concordance entre les dires de cette source et ceux du Continuateur de Bertaire ; nous pouvons donc adopter 990 comme date de la mort d'Adalbéron II. Il est vrai que, si l'épiscopat d'Haymon, successeur d'Adalbéron, a duré trente-six ans, comme le rapporte le Continuateur de Bertaire, il a dû commencer en 989, s'étant terminé le 30 avril 1025. Roussel, *H. V.*, 2^e^ éd., t. I, p. 219-220, admet que le fils de Godefroy occupa de 984 à 988 le siège de Verdun. Clouet, *H. V.*, t. I, p. 373-374, tout en accordant à l'épiscopat d'Adalbéron une durée de trois ans et demi, s'abstient de

Digitized by Google

exposa la généalogie de Conrad et celle de Mathilde, et s'efforça de prouver qu'ils étaient cousins au deuxième degré (1). Le discours de l'évêque de Metz provoqua un violent tumulte : peu s'en fallut que, dans leur irritation, Conrad et les siens ne se jetassent sur le prélat pour le tuer. Après de vains efforts pour rétablir le calme, le roi finit par dissoudre l'assemblée ; chacun reprit le chemin de sa province. Adalbéron partit avec son frère Thierry, qui avait, lui aussi, condamné les unions réprouvées par l'Eglise (2). Comme l'évêque n'avait amené qu'une faible escorte, le duc et lui, craignant que Conrad ne leur tendît une embuscade, retournèrent dans la Mosellane par un chemin détourné et voyagèrent à grandes journées. Mais, bien loin de songer à les assaillir, Conrad s'était imaginé qu'Adalbéron et Thierry se proposaient de le poursuivre ; il s'enfuit donc de son côté, et ce fut enfin après deux jours de marche que, se croyant en sûreté, il prit un peu de repos (3).

L'évêque de Metz devait mourir à quelque temps de là,

dire en quelle année, selon lui, mourut le prélat. Hauck, *KG. D.*, t. III, p. 1001, se prononce pour 988. Haymon, à qui fut donné le siège de Verdun, était, comme Wicfrid, d'origine bavaroise (Continuateur de Bertaire, *Gesta ep Vird.*, c. 7, *SS.*, t. IV, p. 47). Les *Ann. s. Vit. Vird.* placent en 990 son avènement (*SS.*, t. X, p. 526), mais cette date n'est admissible que si l'on commence par accepter celle qu'indique la même source pour la mort d'Adalbéron II. Hugues de Flavigny, *Chron.*, l. I (*SS.*, t. VIII, p. 367), propose 988. Haymon, selon Roussel, *H. V.*, 2e éd., t. I, p. 221, devint évêque en 988, et suivant Clouet, *H. V.*, t. II, p. 3, vers 990.

(1) En réalité, Conrad et Mathilde étaient cousins au 4e degré, suivant la manière de compter les degrés de parenté usitée dans l'Eglise, au 8e, d'après la nôtre. Voir les tableaux généalogiques joints à notre travail.

(2) Nous verrons plus bas que Mathilde, devenue veuve, se remaria justement avec Frédéric II, fils de Thierry, qui était son cousin au même degré que Conrad.

(3) Constantin, *V. Adalberonis II*, c. 15-20 (*SS.*, t. IV, p. 663-665). Cf. Hirsch, t. I, p. 244-247.

Digitized by Google

le 14 décembre 1005 (1). Le duc de Haute-Lorraine assista aux funérailles de son frère, avec lequel il semble avoir toujours vécu en bonne intelligence (2). La possession du siège épiscopal de Metz avait pour les ducs de Mosellane, probablement comtes de cette ville, une importance sur laquelle nous avons attiré déjà l'attention. On s'explique donc que Thierry ait voulu y faire monter un de ses fils, appelé comme son oncle défunt Adalbéron (3). C'était un enfant encore en bas âge, qui ne pouvait être consacré. Tournant la difficulté, le duc donna comme tuteur à son fils, et comme administrateur au diocèse de Metz, son

(1) CONSTANTIN rapporte qu'Adalbéron mourut le 14 décembre, la sixième férie, en l'an 1005, la troisième indiction et la sixième année du règne d'Henri (*V. Adalberonis II*, c. 1 et 34, *SS.*, t. IV, p. 659 et 671). Si, en 1005, le 14 décembre tombe en effet un vendredi, le chiffre de l'indiction est trop faible d'une unité (on était depuis le mois de septembre dans la quatrième indiction), et celui des années de règne d'Henri II trop élevé au contraire de deux. Le jour de la mort du prélat est encore donné par le *Necrologium s. Arnulfi* et par le *Necrologium s. Clementis* (*Anecdota alsatica*, Paris, Bque Nle, fonds latin, n° 11902, f° 135 r° et 465 v°), par le *Necrol. Merseburgense* (*Neue Mittheilungen*, etc., t. XI, p. 246), par les *Gesta ep. Mettensium*, c. 47, qui indiquent à tort le 15 décembre (*SS.*, t. X, p. 542), l'année et le jour, par les *Ann. necrologici Fuldenses*, qui donnent le 19 décembre au lieu du 14 (*SS.*, t. XIII, p. 209). — Plusieurs historiens modernes ont fait mourir Adalbéron II en 1004; c'est le cas de MEURISSE (*Histoire des évêques de Metz*, p. 342), de CALMET (*H. E. C. L.*, 1re éd., t. I, col. 938, 2e éd., t. II, col. 40), de HIRSCH (*Jahrb. H. II*, t. I, p. 359), de FICKER (*Beiträge zur Urkundenlehre*, t. II, p. 131). La date de 1005 a été adoptée par les auteurs suivants : les BÉNÉDICTINS (*H. M.*, t. II, p. 108 et 113), KREMER (*Genealogische Geschichte des Ardennes-chen Geschlechts*, p. 27), DIGOT (*H. L.*, t. I, p. 212), ERNST (*Dissertation... sur la maison... des comtes d'Ardenne* dans le *Bulletin de la commission d'histoire de Belgique*, 2e série, t. X, p. 251), SAUERLAND (*Die Immunität von Metz*, p. 65), BRESSLAU (*Ueber das Todesjahr Adalberos II*, dans le *Jahrb. G L. G.*, 6e année, p. 283-286), HAUCK (*KG. D.*, t. III, p. 404 et 999). BRESSLAU, dans l'article que nous venons de citer, a résolu toutes les difficultés, démontré qu'Adalbéron était réellement mort en 1005, et que le prélat du nom de Thierry qui se trouvait en 1005 au concile de Dortmund était l'évêque de Minden.

(2) CONSTANTIN, c. 34 (*SS.*, t. IV, p. 671).

(3) Voir ci-dessus, p. 98 et n. 5.

Digitized by Google

cousin et homonyme Thierry de Luxembourg, frère de la reine Cunégonde (1).

Mais Thierry ne tarda pas à trahir la confiance qu'avait mise en lui le duc de Mosellane : avec l'appui, semble-t-il, du clergé et du peuple, il s'empara de la dignité épiscopale et renvoya probablement le petit Adalbéron à son père (2). C'était pour Thierry un sérieux échec, qui allait être bientôt aggravé par la perte des pouvoirs comtaux qu'il exerçait à Metz. Ainsi, la ville la plus importante de la Haute-Lorraine échappait à l'autorité ducale, et, comme nous le verrons, ni Thierry ni son fils ne devaient recouvrer la situation perdue.

Nous ne sommes pas au courant des efforts que fit le duc pour rentrer en possession de Metz et chasser de cette ville l'intrus qui s'en était emparé. Se sentant trop faible pour triompher par la force de son adversaire, il dut se plaindre au roi de l'injure faite à son fils et à lui-même. Ses réclamations ne furent pas écoutées. L'usurpateur du siège de Metz était, nous l'avons dit, le frère de la reine Cunégonde, qui s'entremit probablement en sa faveur ; de plus, Henri II, prince faible, mais scrupuleux, n'avait sans doute autorisé qu'avec répugnance le petit Adalbéron à recueillir la succession de son oncle; les canons de l'Église interdisaient en effet de nommer évêques des enfants (3).

(1) Sigebert de Gembloux, *Chronographia*, 1009 (*SS.*, t. VI, p. 354). Tandis qu'Usinger (*Jahrb. H. II*, t. I, p. 260, n. 3) appliquait faussement au jeune fils de Thierry Ier un passage de Thietmar (*Chron.*, l. VI, c. 35, p. 154), qui concerne le frère de Cunégonde, le beau-frère d'Henri II, Kurze, l'éditeur de Thietmar (*Chron.*, p. 154 et n. 4), tout en réfutant l'erreur d'Usinger, en commet lui-même une autre, lorsqu'il prétend que le petit Adalbéron succéda plus tard à Thierry II ; en réalité, l'évêque Adalbéron III appartenait à la maison de Luxembourg.

(2) Sigebert, *Chronographia*, 1009, Alpert, *De episcopis Mettensibus libellus*, c. 3 (*SS.*, t. VI, p. 354, t. IV, p. 700) ; cf. Hirsch, t. I, p. 360.

(3) Hirsch, *Jahrb. H. II*, t. I, p. 360, s'étonne que le roi ait pu permettre que, contrairement aux lois de l'Eglise, le petit Adalbéron fût

Digitized by Google

Toutes ces raisons, il est permis de le supposer, déterminèrent le souverain à s'incliner devant le fait accompli; il confirma donc l'élection de son beau-frère, et autorisa le métropolitain de Trèves à le consacrer évêque (1). Peut-

pourvu de l'évêché de Metz. D'après cet auteur (*ibid.*, n. 6), Henri se serait désintéressé de la désignation du successeur d'Adalbéron II, et seules les deux maisons de Moselland et de Luxembourg seraient intervenues dans l'affaire. — Nous avons précédemment (p. 99 et n. 1-3) raconté ce qu'était devenu le fils de Thierry I^er^. — Plusieurs historiens modernes ont cru que la guerre avait immédiatement éclaté entre l'évêque et le duc, et que celui-ci, vaincu par son adversaire, avait été en outre fait prisonnier (CALMET, *H. E. C. L.*, 1^re^ éd., t. I, col. 938-939, 2^e^ éd., t. II, col. 41, BERTHOLET, *Histoire du Luxembourg*, t. III, p. 60, DIGOT, *H. L.*, t. I, p. 212-213, HUHN, *Geschichte Lothringens*, t. I, p. 96). En réalité, c'est en 1011 seulement que le duc Thierry tomba au pouvoir de l'évêque de Metz et de son frère Henri.

(1) Aucun chroniqueur ne mentionne ni le consentement accordé par le roi à la désignation de Thierry, ni la consécration que celui-ci dut recevoir des mains de l'archevêque de Trèves ; pourtant, il faut bien que Thierry soit devenu, au spirituel comme au temporel, un évêque régulier, attendu qu'on le voit en 1007 assister au concile de Mayence. HIRSCH, t. I, p. 350, essaie en vain de prétendre le contraire. Mais le passage suivant de THIETMAR, sur lequel il s'appuie, « rex prioris non immemor in germano ejusdem Thiederico non premeditæ constitutionis » (*Chron.*, l. VI, c. 35, p. 154), n'a pas du tout le sens que lui attribue l'historien d'Henri II. Il ressort de cette phrase que le roi, à l'origine, ne voulait pas élever son beau-frère à l'épiscopat, nullement qu'Henri eût interdit au métropolitain de Trèves de consacrer Thierry. Cf HAUCK, *KG. D.*, t. III, p. 404-405.

D'après M. DAVILLÉ, *Notes sur la politique de Robert le Pieux* (*Ann. E.*, 14^e^ année, 1900, p. 78-85), le duc de Haute-Lorraine aurait en 1005, comme en 1002, reconnu l'autorité du roi de France. C'est encore une charte de Saint-Mihiel, du 27 décembre 1005, datée du règne de Robert, qui a conduit M. DAVILLÉ à faire cette hypothèse. Elle nous paraît moins vraisemblable encore que la précédente. A la rigueur on comprendrait que, durant l'interrègne qui suivit la mort d'Otton III, Thierry se fût rapproché de son cousin, et qu'il eût conçu le projet de le reconnaître pour suzerain. Mais à la fin de 1005, rien n'expliquerait l'attitude prêtée par M. DAVILLÉ au duc de Moselland. Pour ce qui est des négociations d'Henri II avec Robert durant l'année 1006, et de l'entrevue qui réunit ensuite sur la Meuse les deux souverains, elles avaient pour cause non point, comme le suppose M. DAVILLÉ (*art. cit.*, p. 81), l'attitude de Thierry, mais bien plutôt, autant du moins que le silence des chroniqueurs permet de le conjecturer, le désir qu'avaient les rois de France et d'Allemagne de travailler en commun à la réforme de l'Eglise, et de s'entendre pour résister aux entreprises du comte de Flandre Baudouin IV (PFISTER, *op. cit.*, p. 219 et 363).

Digitized by Google

être, en outre, permit-il à Thierry de choisir un autre comte épiscopal ; après ce qui s'était passé entre le nouveau prélat et le duc, ils ne pouvaient plus rester à Metz en présence l'un de l'autre. L'évêque aurait alors confié la dignité de comte à son beau-frère Gérard (1), d'une noble famille alsacienne, qui, probablement, se rattachait par les femmes à cette maison des Matfrid (2), dont quelques membres avaient, durant le IXe et le Xe siècles, rempli à Metz les fonctions de comtes royaux (3).

La consécration de Thierry doit se placer en 1006, et avant le 14 mai, attendu que, le 14 mai 1030, le prélat était déjà entré dans la vingt-cinquième année de son épiscopat (4). Nous trouvons Thierry avec son métropolitain et les deux autres évêques de la première Belgique, Berthold de Toul et Haymon de Verdun, au concile qui se tint à Mayence, vers la fin de mai 1007, pour approuver la création de l'évêché de Bamberg (5).

(1) Sur Gérard, comte de Metz, voir H. WITTE, *Genealogische Untersuchungen*, etc., abbé CHATELAIN, *Le comté de Metz et la vouerie épiscopale*, etc. (*Jahrb. G. L. G.*, 5e année, 1893, t. II, p. 52 et suiv., 13e année, 1901, p. 295-296), VANDERKINDERE, *H. F. T. P. B.*, t. II, p. 331, 334, 335, 407, 408, 423, 424, etc.

(2) La fille ou la petite-fille d'Adalbert, le dernier représentant de la maison matfridienne, et de Liutgarde, fille de Voiry (Wigeric), avait peut-être épousé l'un des ancêtres de Gérard. Celui-ci aurait donc été apparenté à la première maison ducale de Haute-Lorraine.

(3) Sur les Matfrid, voir notre *Ro. L. C.*, *passim*.

(4) SIGEBERT DE GEMBLOUX, *V. Deoderici I*, c. 2-3 (*SS.*, t. IV, p. 483). La date d'un échange entre un certain Gondeland et l'abbé de Gorze Immon est ainsi libellée : « Anno Incarnationis 1006, imperante Lotharingis Heinrico anno quarto regni ejus, Mettensium civitate illustrissimo presule Teoderico » (*Cartulaire de Gorze, Mettensia*, t. II, n° 122, p. 221). Henri II ayant été couronné le 7 juin 1002, la quatrième année de son règne se terminait le 6 juin 1006 ; l'acte ci-dessus mentionné est donc antérieur à cette dernière date, si toutefois le moine de Gorze qui a rédigé la pièce n'a pas commis d'erreur. HIRSCH, qui fait mourir en 1004 Adalbéron II (*op. cit.*, t. I, p. 359), et qui admet la présence de Thierry II de Metz au concile de Dortmund (*ibid.*, p. 362), place la consécration de l'usurpateur entre le 14 mai et le 7 juillet 1005.

(5) *Concilium Francfurtanum* (*Mon. Germ.*, *CC.*, t. I, p. 60). — Par contre, Thierry n'assista pas au concile de Francfort, où l'on relève la

Digitized by Google

Les sources ne nous apprennent pas si le duc Thierry se trouvait à Mayence. Il est possible qu'il ait assisté à l'entrevue qui réunit en 1006, sur les bords de la Meuse, Henri II et Robert, et qu'il ait ensuite pris part aux expéditions qu'Henri dirigea la même année contre Rodolphe III, roi de Bourgogne, et l'année suivante contre Baudouin IV, comte de Flandre (1).

En 1008 se produisit un événement qui entraîna des conséquences désastreuses pour la Haute-Lorraine ; si les diocèses de Trèves et de Metz eurent matériellement beaucoup à souffrir, l'autorité et le prestige de Thierry Ier ne furent pas moins atteints.

Au milieu de cette année, Liudolf, archevêque de Trèves, vint à mourir (2) ; le clergé et le peuple de cette ville, guidés plutôt par le désir d'être agréables à Henri II que par l'intérêt bien entendu de l'Église, élurent pour évêque Adalbéron, frère de la reine Cunégonde, et archichapelain du métropolitain défunt. Contrairement à ce qu'avaient supposé les gens de Trèves, ce choix ne satisfit nullement le roi : nous ne serions pas surpris qu'Adalbéron eût

présence du métropolitain de Trèves ainsi que de deux de ses suffragants, les évêques de Toul et de Verdun (*Conc. Francfurt., ibid.*). Cf Hirsch, t. I. p. 52, 62, etc.

(1) Consulter au sujet de cette entrevue et de ces guerres : Hirsch, t. I, p. 375-408, t. II, p. 10-14, Pfister, *R. L. P.*, p. 219-221, 363-364, Poupardin, *Le Royaume de Bourgogne*, p. 120-121. Nous avons précédemment, p. 113, n. 1, dit quelques mots d'une hypothèse de M. Daviller concernant l'entrevue de Robert et d'Henri.

(2) Liudolf était le successeur d'Egbert, mort en 993 (*Ann. necrol. Fuld., SS.*, t. XIII, p. 206), le 8 ou le 9 décembre (*Necrol. s. Maximini* dans le *Jahrb. d. Alterlumsfreunde im Rheinland*, t. LVII, p. 118, *Necrol. Merseburgense*, dans les *Neue Mittheilungen*, etc., t. XI, p. 246, *Necrol. Wizenburgense*, dans Böhmer, *Fontes*, etc., t. IV, p. 314). Les *Ann. Colonienses* et les *Ann. Quedlinburgenses* (*SS.*, t. I, p. 99 et t. III, p. 72) nous apprennent que Liudolf fut consacré en 994. Ce prélat mourut le 7 avril (*Necrol. s. Max., ibid.*, p. 112 : le 6, d'après le *Necrol. Merseb., ibid.*, p. 232), 1008 (*Ann. Hildesheimenses*, p. 29, Hermann de Reichenau, *Chron.* et *Ann. necrol. Fuld.*, *SS.*, t. V, p. 119 et t. XIII, p. 209).

Digitized by Google

induit les Trévirois en erreur sur les intentions du souverain. Henri commençait à trouver la maison de Luxembourg par trop entreprenante; il redoutait qu'elle ne mît l'État en péril, si elle continuait à grandir. L'un de ses beaux-frères, Henri, avait le duché de Bavière ; un autre, Thierry, l'évêché de Metz. C'était assez de dignités et d'honneurs dévolus aux membres d'une seule famille. Aussi Henri allait-il déployer une fermeté à laquelle il n'avait pas habitué jusqu'alors ses sujets ni ses vassaux. Sourd aux prières de Cunégonde et de ses familiers, qui l'exhortaient à sanctionner l'élection d'Adalbéron, Henri octroya le siège de Trèves à Meingaud, clerc de noble naissance, que l'archevêque Wiligis de Mayence avait pris pour camérier (1). L'événement allait démontrer combien étaient fondées les craintes du roi à l'égard de ses beaux-frères. Bien loin en effet de se soumettre à la décision du roi, Adalbéron se préparait à la résistance, avec l'appui des Trévirois ; il fortifiait le palais épiscopal, situé à l'intérieur de la ville, ainsi que le pont de la Moselle (2). Voyant que l'usurpateur de Trèves osait le braver, Henri réunit des troupes, bien résolu à employer la force pour mettre Meingaud en possession de sa ville métropolitaine. L'armée royale arriva, entre le 3 et le 12 septembre, au pied des murailles du palais archiépiscopal, qu'elle investit durant seize semaines (3). D'après

(1) Thietmar, *Chron.*, l. VI, c. 35, p. 154-155, *Ann. Hildesheimenses*, 1008, p. 29, *Ann. Quedlinburgenses*, *Ann. Augustani*, 1008, Hermann de Reichenau, *Chron.*, *Gesta Treverorum*, c. 30 (*SS.*, t. III, p. 79, 124, t. V, p. 119, t. VIII, p. 171-172). Cf Hirsch (Pabst), t. II, p. 200 et suiv., Lesser, *Erzbischof Poppo von Trier*, p. 18 et suiv., Hauck, *KG. D.*, t. III, p. 402.

(2) Thietmar, *Chron.*, l. VI, c. 35, p. 154-155, *Gesta Treverorum*, c. 30 (*SS.*, t. VIII, p. 171-172 ; cf. Hirsch (Pabst), t. II, p. 202-203.

(3) Ce sont les *Ann. Quedlinburgenses* (*SS.*, t. III, p. 79) qui attribuent au siège une durée de seize semaines. Hirsch (Pabst), t. II, p. 206 et 207, et Bresslau, *Erläuterungen zu den Diplomen Heinrichs II* (*N. A.*, t. XXII, p. 148 et n. 1), qui ont consacré des études très

Digitized by Google

Hermann de Reichenau, Adalbéron aurait été secondé dans la défense de la place par ses frères. Thierry, évêque de Metz, Henri, duc de Bavière, Frédéric, comte d'Ardenne, ainsi que par le nouveau comte de Metz, Gérard, son beau-frère (1). A vrai dire, nous n'oserions affirmer que ces quatre personnages se soient immédiatement déclarés en faveur d'Adalbéron. Il semble, en effet, qu'Henri, duc de Bavière, se trouvait dans le camp du roi; toutefois, il travailla en faveur de son frère et des alliés de celui-ci. Au moment où Adalbéron et les siens, réduits par la famine, étaient sur le point de capituler, le duc de Bavière s'entremit comme médiateur. Les assiégés feignirent de se soumettre au roi qui, trompé par leurs promesses mensongères et par les assurances d'Henri, consentit à se retirer (2). Seulement, quand il s'aperçut qu'on l'avait joué, il fit retomber le poids de sa colère sur Henri, auquel il enleva le duché de Bavière pour crime de haute trahison (3). Le duc destitué alla demander asile à son frère l'évêque de Metz (4). L'appui donné par Thierry à

serrées à la question des dates initiale et finale du blocus de Trèves, ont prouvé que les *Gesta Treverorum* (c. 30, *SS.*, t. VIII, p. 171) s'étaient trompés en donnant comme limites le deuxième dimanche après la Pentecôte et le 1er septembre; en réalité le siège, commencé au début de ce dernier mois, se prolongea jusqu'à la fin de novembre.

(1) Hermann de Reichenau, *Chron.* (*SS.*, t. V, p. 119).

(2) Thietmar, *Chron.*, l. VI, c. 35, p. 155. Cf Hirsch (Pabst), t. II, p. 204-205, Giesebrecht, *G. D. K.*, t. II, p. 102-103, Richter et Kohl, *op. cit.*, p. 198-200.

(3) Thietmar, *Chron.*, l. VI, c. 40, p. 158. Cf Hirsch (Pabst), t. II, p. 212-213.

(4) Thietmar, l. VI, c. 51, p. 164. Un numismate fantaisiste Gariel, dont nous avons plus d'une fois relevé les erreurs (Cf. *Le Royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, passim) trouvant au droit d'un denier de Metz, dont le revers portait DEODERICO PRESUL, une légende à demi effacée, crut pouvoir la lire : HINRI REX HLOT ou, en complétant les mots, HEINRICUS REX HLOTHARINGORUM (*Un roi de Lorraine inédit* dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, t. V, 1877, p. 440-449). Voulant avoir l'honneur de doter la Lotharingie d'un nouveau souverain, Gariel attribua cette pièce non à Henri II, mais à l'ex-duc de Bavière Henri, que son frère l'évêque Thierry II aurait

Digitized by Google

ses deux frères Adalbéron et Henri irrita le roi, qui résolut d'en tirer vengeance. Vers le milieu de l'année 1009, il réunit des troupes, à la tête desquelles il alla mettre le siège devant Metz; commencé au début de l'été, l'investissement se termina soit vers la fin du mois d'août, soit dans le courant d'octobre (1).

Bien que n'étant attestée par aucune source, la présence de Thierry aux sièges de Trèves et de Metz ne nous paraît pas pouvoir être mise en doute. Trèves et Metz, ne l'oublions pas, se trouvaient dans la Haute-Lorraine; très certainement Henri II a convoqué le duc de la province, et l'a requis d'amener son contingent militaire pour attaquer les deux villes rebelles. Thierry a dû répondre à la convocation royale avec d'autant plus d'empressement qu'il voyait là une excellente occasion de se venger des Luxembourgs, devenus ses ennemis personnels depuis l'usurpation par Thierry du siège de Metz (2). Nul plus que le duc

créé roi de Lorraine. Nous n'avons pas besoin de réfuter les divagations de GARIEL : la besogne a déjà été faite par des numismates autorisés. L. QUINTARD, qui a eu entre les mains d'autres exemplaires de la même pièce, découverts en 1886, a lu ainsi l'inscription : HEINRICUS REX METT, et il a démontré que ces deniers avaient été frappés dans l'atelier de Metz au nom du roi Henri II et de l'évêque Thierry II (*Description d'une trouvaille de monnaies messines des X^e^ et XI^e^ siècles*, dans le *Journal S. A. L.*, 35^e^ année, 1886, p. 231-232). MAXE-WERLY, qui a repris la question, a conclu dans le même sens que QUINTARD (*Considérations historiques et numismatiques au sujet de deniers messins découverts à Thionville et de leur description par M. L. Quintard*, dans la *Revue de numismatique*, 3^e^ série, t. VI, 1888, p. 160-162).

(1) Les érudits contemporains ne s'entendent pas sur la durée qu'il convient d'assigner au blocus de Metz. HIRSCH (PABST), t. II, p. 281, et BRESSLAU, *Erläuterungen zu den Diplomen Heinrichs II* (*N. A.*, t. XXII, p. 153-154), admettent bien tous deux qu'Henri investit Metz au début de juillet; mais tandis que, suivant le premier (t. II, p. 284), le roi n'aurait levé le siège qu'en octobre, pour se rendre à Strasbourg (ST. 1524 et 1525), le second (*ibid.*, p. 153-154) place l'événement vers la fin du mois d'août, un peu avant le séjour d'Henri à Ingelheim (ST. 1506 et 1507 [diplômes attribués faussement par STUMPF à l'année 1009]).

(2) DIGOT, *H. L.*, t. I, p. 214, estime que Thierry prit part au siège de Metz.

Digitized by Google

de Mosellane n'a dû souhaiter ardemment le succès des campagnes dirigées par Henri II contre ses beaux-frères.

On ne trouve malheureusement pas dans les chroniqueurs du XI^e^ siècle de détails sur le blocus de Metz. Thietmar lui-même se contente de dire que les campagnes voisines de la cité furent tellement ravagées par les troupes royales que huit cents serfs, dépendant de l'église Saint Étienne, se virent contraints d'émigrer pour ne pas mourir de faim (1). Henri ne fut pas plus heureux devant Metz qu'il ne l'avait été devant Trèves l'année précédente. Découragé, il finit par lever le siège, soit dans les derniers jours d'août, soit vers le milieu d'octobre (2).

Il semble qu'en 1010 il y ait eu comme une trêve ; du moins les chroniqueurs ne parlent d'aucune expédition militaire. En 1011, au début de juillet, le roi tint à Mayence une diète à laquelle assistèrent le duc Thierry, les évêques Berthold et Haymon, l'ex-duc de Bavière Henri, son frère l'évêque de Metz et le comte palatin de Lorraine, Ezzon, qui paraît avoir été à cette époque l'allié des Luxembourgs (3). Dans cette assemblée, l'on s'occupa du conflit

(1) THIETMAR, *Chron.*, l. VI, c. 51, p. 164-165, *Ann. Quedlinburgenses*, 1009, ALPERT, *De diversitate temporum*, l. I, c. 5, CONSTANTIN, *V. Adalberonis II*, c. 27, SIGEBERT DE GEMBLOUX, *Chronographia*, 1009, *Gesta ep. Mett.* c. 48, *Miracula s. Pirmini Hornbacensia*, c. 12, *Ann. Altahenses majores*, 1009 (*SS.*, t. III, p. 80, t. IV, p. 704 et 668-669, t. VI, p. 354, t. X, p. 543, t. XV, p. 33-34, t. XX, p. 790). Cf. DIGOT, *H.L.*, t. I, p. 213-214, HIRSCH (PABST), t. II, p. 281-284, GIESEBRECHT, *G. D. K.*, t. II, p. 110, RICHTER et KOHL, *op. cit.*, p. 200-201, MANITIUS, *Deutsche Geschichte unter den sächsischen und salischen Kaisern*, p. 281.

(2) Tandis que SIGEBERT, *Chron.*, 1009 (*SS.*, t. VI, p. 354) parle de la conclusion de la paix, les *Ann. Quedlinburgenses* (*SS.*, t. III, p. 80) déclarent que le roi revint en Saxe sans avoir traité. Le passage de THIETMAR (*Chron.*, l. VI, c. 56, p. 167), où il est question des ennemis soumis par la prudence et la valeur du roi, ne peut s'appliquer à l'évêque de Metz. Les historiens modernes sont en désaccord, comme les sources elles-mêmes : HIRSCH, t. II, p. 283, et GIESEBRECHT, *op. cit.*, t. II, p. 110 et 610-611, croient qu'Henri II accorda une trêve à ses beaux-frères ; PABST, au contraire (*Jahrb. H. II*, t. II, p. 283, n. 2), est plutôt disposé à soutenir l'opinion contraire, en s'appuyant sur les *Ann. Quedlinburgenses*.

(3) THIETMAR, *Chron.*, l. VI, c. 52, p. 165, *Brunwilarensis monasterii*

Digitized by Google

qui s'était élevé entre le souverain et trois de ses beaux-frères, et l'on chercha les moyens d'y mettre fin. Les efforts tentés dans ce sens n'eurent aucun succès, Henri II ayant refusé de souscrire aux clauses de l'arrangement qu'avaient proposé les Luxembourgs ; ceux-ci n'obtinrent qu'une trêve, mais non la paix définitive qu'ils souhaitaient. Mécontents de leur échec, ils s'en vengèrent sur le duc Thierry et sur les évêques lorrains, qu'ils soupçonnaient peut-être d'avoir indisposé le roi contre eux. Alors que le duc de Mosellane, les évêques Berthold et Haymon regagnaient sans défiance leur pays, ils tombèrent près d'Odernheim (1), entre Oppenheim et Alzey, dans une embuscade que leur avaient tendue l'ex-duc de Bavière, son frère Thierry et le comte Ezzon. Cet acte de violence et de perfidie n'eut qu'un succès partiel ; les évêques de Toul et de Verdun réussirent à prendre la fuite, mais le duc Thierry, grièvement blessé, tomba entre les mains de ses agresseurs. Beaucoup de soldats périrent en outre dans le combat. En raison des liens de parenté qui unissaient le duc à ses vainqueurs et de l'ancienne amitié qui avait existé entre eux et lui, il fut épargné (2). Mais on le garda

fundatorum actus, c. 11 (*SS.*, t. XIV, p. 131-132). Nous savons par un diplôme d'Henri II pour l'église de Bamberg que le roi se trouvait à Mayence le 2 juillet 1011 (St. 1550, H.[II] 234, *DD. Sax.*, t. III, p. 270). Sur Ezzon, consulter Usinger (*Jahrb. H. II*, t. I, p. 447-454), Schmitz, *Die Geschichte der lothringischen Pfalzgrafen*, p. 11-24, cf p. 67-70.

(1) Il existe deux villages de ce nom, l'un en Bavière (Palatinat rhénan, cercle de Kirchheimbolanden), l'autre dans le Grand-Duché de Hesse (Hesse rhénane, cercle d'Alzey) ; c'est évidemment de ce dernier qu'il s'agit.

(2) Thietmar, *Chron.*, l. VI, c. 52, p. 165, *Ann. Quedlinburgenses*, 1011, Hermann de Reichenau, *Chron.*, 1011, *Chron. suevicum universale*, 1011, *Brunwilarensis monasterii fundatorum actus*, c. 11, *Ann. Altahenses majores*, 1011 (*SS.*, t. III, p. 80, t. V, p. 119, t. XIII, p. 70, t. XIV, p. 131-132, t. XX, p. 790). Sur ces événements, consulter Usinger (*Jahrb. H. II*, t. I, p. 452), Hirsch (Pabst), *ibid.*, t. II, p. 310-311, Giesebrecht, *op. cit.*, t. II, p. 113-114 et 611. Pour tous ces auteurs, le récit des *Brunw. mon. fund. actus* est en partie légendaire, mais il en ressort quand même qu'Ezzon était l'allié de l'évêque de Metz et de son frère Henri.

Digitized by Google

prisonnier et on le conduisit à Metz, où sa présence est signalée le 13 janvier 1012 par un acte d'échange conclu par l'abbaye de Saint-Arnoul avec celle de Sainte-Glossinde (1). D'après Thietmar, Thierry aurait été longtemps retenu en captivité ; enfin, lorsqu'il eut donné des otages et promis sans doute une rançon, dont nous ignorons la nature et le montant, il fut remis en liberté. Cet arrangement, ajoute l'évêque-chroniqueur, ne fit aucun tort au duc dans l'esprit du roi (2). On le comprend sans peine. Il fallait bien que Thierry cherchât seul à se tirer d'affaire, puisque son souverain n'avait rien tenté ou rien pu pour lui. Rien ne montre mieux que cet épisode combien le pouvoir royal avait perdu de terrain depuis Otton Ier. Jamais, sous le règne de ce dernier prince, au moins dans les dernières années, des grands et des évêques n'auraient osé tendre une embuscade à des collègues ; et, à supposer qu'un pareil attentat eût été commis, Otton n'aurait pas tardé à infliger aux coupables un châtiment exemplaire.

Nous n'oserions prétendre que le duc était déjà relâché quand, au mois de juin ou de juillet 1012, le roi vint attaquer Metz pour la seconde fois (3). Si nous savons par les *Gesta episcoporum Cameracensium* que Gérard, évêque

(1) Voir cette charte aux pièces justificatives.

(2) Thietmar, *Chron.*, l. VI, c. 152, p. 65. Cf. Hirsch (Pabst), t. II, p. 310, Richter et Kohl, *op. cit.*, p. 200.

(3) Thietmar, *Chron.*, l. VII, c. 16, p. 176, cf l. VII, c. 21, p. 188, *Ann. Altahenses majores*, 1012 (*SS.*, t. XX, p. 790). L'époque du deuxième siège de Metz par Henri II peut être approximativement fixée ; nous devons la placer entre le séjour fait par le roi à Mersebourg le 1er juin (Thietmar, *Chron.*, l. VII, c. 1, p. 169), et son passage à Niderstein (Grand-Duché de Hesse, Hesse rhénane, cercle d'Oppenheim) le 18 août (Sr. 1559, H.II 247, *DD. Sax.*, t. III, p. 284). — Un peu auparavant, lors d'un concile tenu à Bamberg en mai 1012, Henri II avait fait une violente sortie contre Thierry, son beau-frère, parce que celui-ci s'était plaint auprès du pape Sergius IV (Thietmar, *Chron.*, l. VI, c. 60, p. 169) de la conduite du roi à son égard. Cf. Hirsch (Pabst), t. II, p. 324-325. Thietmar ne dit pas expressément que l'évêque de Metz assistât au concile de Bamberg ; Henri II a fort bien pu le prendre à partie, sans qu'il fût présent.

Digitized by Google

de Cambrai, prit part à ce nouveau siège (1), par contre, aucune chronique ne mentionne la présence de notre duc. Henri II n'obtint pas plus de succès que la première fois (2). Comprenant qu'il ne pourrait par la force réduire son beau-frère, le roi résolut de recourir à d'autres armes. Sur son ordre, un concile se réunit à Coblenz le 11 novembre 1012, pour juger l'évêque de Metz, ainsi que les autres seigneurs rebelles. Les évêques, au nombre desquels nous trouvons Gérard de Cambrai et Baudry de Liége, interdirent à Thierry de Metz de célébrer la messe, tant qu'il n'aurait pas fait sa soumission au roi (3). Mais, nous ignorons ce que décidèrent les prélats à l'égard de l'ex-duc de Bavière et des autres grands laïcs révoltés.

Pendant la tenue du concile, ou un peu après, les frères de Cunégonde et leurs complices firent une démarche auprès d'Henri II ; leurs envoyés sollicitèrent pour eux la paix et le pardon. Le roi ne voulut pas leur donner satisfaction. Pourtant, sur le conseil de son entourage, il consentit à recevoir les coupables à Mayence. Seulement, tandis qu'une partie des rebelles se rendit à l'entrevue, d'autres s'abstinrent de venir ; en fin de compte, la paix générale ne fut pas encore conclue (4). Toutefois, il semble que l'évêque de Metz, renonçant à prolonger la résistance, se soit alors réconcilié avec son beau-frère, dont il recouvra même les bonnes grâces. L'année suivante, en effet, nous le trouvons, avec sa sœur Cunégonde, intercesseur

(1) *Gesta ep. Camer.*, l. III, c. 5 (*SS.*, t. VII, p. 468). Cf. Hirsch (Pabst), t. II, p. 335, n. 3, Pfister, *R. L. P.*, p. 364.

(2) Tandis que Hirsch (Pabst), t. II, p. 335, n. 3, croit qu'Henri II subit devant Metz un échec, Giesebrecht, *G. D. K.*, t. II, p. 115 et 612, soutient que la ville fut prise. Des deux opinions, c'est la première qui nous paraît la plus vraisemblable.

(3) Thietmar, *Chron.*, l. VII, c. 28, p. 184, *Ann. Quedlinburgenses* 1012, *Gesta ep. Camer.*, l. III, c. 5 (*SS.*, t. III, p. 81, t. VII, p. 468). Cf. Hirsch (Pabst), t. II, p. 343.

(4) *Ann. Quedlinburgenses*, 1012 (*SS.*, t. III, p. 81). Cf. Hirsch (Pabst), t. II, p. 343, et Giesebrecht, *G. D. K.*, t. II, p. 116.

Digitized by Google

dans un diplôme dépourvu de date, il est vrai, mais que des érudits tels que Pabst, Stumpf, Wilmans et Bresslau estiment avoir été rendu à Grona, en Saxe, le 24 avril 1013 (1).

La Basse-Lorraine n'avait guère été moins troublée que la Mosellane. Le nouveau duc de la province, Godefroy, fils de Godefroy le Captif, et cousin de Thierry, eut à soutenir de longues luttes contre la remuante famille des Régnier, alors représentée par deux frères, Régnier IV et Lambert, le premier, comte de Hainaut, le second, de Louvain. Nous voyons également intervenir dans ces conflits le turbulent comte Gérard, le beau-frère des Luxembourgs, qui fit cause commune avec Régnier IV et Lambert (2). Quant au duc de Haute-Lorraine, nous ne voyons pas qu'il soit allé porter secours à son cousin et collègue.

La ville de Trèves, dont Henri II n'avait pu s'emparer, demeura pendant plusieurs années au pouvoir de l'usurpateur Adalbéron. Meingaud, l'archevêque nommé par le roi, ne pouvant s'installer à Trèves, capitale de son archidiocèse, dut prendre Coblenz pour résidence. C'est là qu'il mourut le 24 décembre 1015 (3). La disparition de Mein-

(1) Pabst, *Jahrb. H. II*, t. II, p. 343, n. 3, p. 394, n. 1, Stumpf, *Die Kaiserurkunden*, etc., n° 1582, p. 129, Giesebrecht, *G. D. K.*, t. II, p. 116 et 612, Wilmans, *Kaiserurkunden der Provinz Westphalien*, t. II, n° 136, p. 158, Bresslau, dans les *DD. Sax.*, t. III, n° 265, p. 314, Hirsch, qui rejette en 1016 le diplôme non daté d'Henri II (t. II, p. 394, n. 1), n'admet pas que l'évêque de Metz se soit réconcilié avec le roi dès 1012 (t. II, p. 343). Tout en adoptant, comme nous venons de le dire, l'année 1013 pour l'acte, objet du débat, Pabst (*op. cit.*, t. II, p. 394, n. 1 [Cf. Bresslau, *ibid.*, t. III, p. 53]) et Giesebrecht (*op. cit.*, t. II, p. 137 et 615) croient que la réconciliation d'Henri avec ses beaux-frères eut lieu seulement en 1017; il en est de même de Manitius, *op. cit.*, p. 285.

(2) Sur ces événements, on consultera les *Jahrb. H. II*, t. II, p. 340 et suiv., t. III, p. 26, 62 et suiv., 99 et suiv.; cf. Vanderkindere, *H. F. T. P. B.*, t. II, p. 29.

(3) Thietmar, *Chron.*, l. VIII, c. 26, p. 208-209, *Ann. Hildesheimenses*, 1017, p. 32, *Ann. Quedlinburgenses*, 1015, Lambert de Hersfeld, *Ann.*,

Digitized by Google

gaud n'avança pas les affaires d'Adalbéron, bien au contraire. Henri II nomma, pour remplacer Meingaud, Poppon, administrateur du diocèse de Bamberg, et fils du margrave Liutpold (1). Le nouveau métropolitain, homme énergique, disposant de ressources et de moyens matériels qui avaient manqué à son prédécesseur, était un redoutable adversaire, contre lequel Adalbéron ne se sentit pas de taille à prolonger la lutte. Comprenant que l'heure de la soumission avait sonné, l'usurpateur du siège de Trèves alla trouver Poppon, lui remit ensuite le palais et le château, dont il était jusqu'alors resté maître, et se retira dans l'abbaye Saint-Paulin de Trèves, où il termina paisiblement son existence (2).

Les troubles qui depuis si longtemps agitaient la Haute-Lorraine avaient donc pris fin. Le prestige aussi bien que la puissance matérielle de Thierry en avaient également souffert. Par malheur, la soumission de Thierry de Metz et celle de son frère Adalbéron ne devaient pas faire regagner au duc le terrain perdu. Thierry ne recouvra pas le comté de Metz, et dans l'archidiocèse de Trèves le nouveau métropolitain allait fortifier l'autorité qu'avaient possédée ses prédécesseurs; le pouvoir ducal ne pouvait qu'en être diminué.

En 1018, l'empereur dirigea une nouvelle expédition

1017, *Ann. Augustani*, 1015, *Gesta Treverorum*, c. 30 et 31, Addimentum et Continuatio III[a], *Ann. necrol. Fuldenses*, 1015 (*SS.*, t. III, p. 84, 95, 124, t. VIII, p. 172-175, t. XIII, p. 210), *Necrol. s. Max.* (*Jahrb. des Vereins der Altertumsfreunde im Rheinland*, t. LVII, p. 112). Cf. HIRSCH (BRESSLAU), t. III, p. 27, et HAUCK, *KG. D.*, t. III, p. 998.

(1) Les sources se trouvent indiquées à la note précédente. Cf. HIRSCH (BRESSLAU), t. III, p. 28-33, LESSER, *Erzbischof Poppo von Trier*, p. 21-25.

(2) *Gesta Treverorum*, c. 30 (*SS.*, t. VIII, p. 172). Voir HIRSCH (BRESSLAU), t. III, p. 28-29, et LESSER, *op. cit.*, p. 24. — D'après THIETMAR, *Chron.*, l. VIII, c. 19, p. 209, Thierry, évêque de Metz, aurait, mais en vain, revendiqué pour lui l'honneur de consacrer son nouveau métropolitain ; cf. HIRSCH (BRESSLAU), t. III, p. 28, et LESSER, p. 23.

Digitized by Google

contre son oncle maternel Rodolphe III, roi de Bourgogne, infidèle à ses engagements. Nous savons cette fois que Thierry de Haute-Lorraine accompagna le souverain. Henri II passa par Bâle et parvint jusqu'au Rhône ; toutefois, n'ayant pas obtenu les résultats sur lesquels il comptait, il rebroussa chemin et revint à Zurich (1). Le duc de Mosellane ne l'y suivit probablement pas ; après avoir été congédié par l'empereur, qui n'avait plus besoin de ses services, Thierry reprit la route de la Lorraine. Un seigneur bourguignon, nommé Étienne (2), ennemi d'Henri II et de Thierry, tendit à celui-ci un guet-apens dans une région déserte. Malgré l'imprévu de l'attaque, Thierry opposa une si vigoureuse résistance que la victoire lui resta tout d'abord. Par malheur, ses soldats se dispersèrent pour piller, et l'ennemi, revenant à la charge, les mit en déroute. Le duc et quelques-uns des siens parvinrent, non sans peine, à s'échapper. Henri II, nous dit Thietmar, fut très affligé de ce revers, quand il en eut connaissance, car il tenait le duc pour l'un de ses plus fidèles chevaliers (3).

Est-ce à la même période qu'appartient la lutte que le duc de Mosellane eut à soutenir contre Voiry, comte de Clefmont, et son frère Aimery, archidiacre de Langres, lutte dont nous avons déjà parlé et qui se termina par la victoire de Thierry (4) ? Nous n'avons aucun indice qui nous permette de fixer la date de cet événement.

(1) Thietmar, *Chron.*, l. IX, c. 34, p. 258-259 ; cf. Hirsch (Bresslau), t. III, p. 81, Giesebrecht, *G. D. K.*, t. II, p. 146, Poupardin, *Le royaume de Bourgogne*, p. 134-135.

(2) Nous ne savons absolument rien d'Etienne. *Le royaume de Bourgogne*, de M. Poupardin, ne nous a pas appris quel était ce personnage. Nous serions tenté de croire que l'attaque dont Thierry fut la victime se produisit lorsqu'il traversait le Jura.

(3) Thietmar, *ibid.*

(4) Se reporter à la p. 290 du préc. vol. *Mém. S. A. L.* Aux auteurs que nous avons cités (même p., n. 5) ajouter Simonnet, *Essai sur l'histoire et la généalogie des sires de Joinville*, p. 10-11.

Digitized by Google

§ III. — Thierry et Frédéric II (101?-1027 [?])

Dans les dernières années de sa vie, Thierry allait avoir pour associé l'aîné de ses fils, appelé Frédéric comme son grand-père. Nous ne pouvons mettre en doute ce fait, qu'attestent des documents de nature différente. Voici d'abord une charte de Berthold, évêque de Toul, qui a été rendue en 1019 sous le duc Thierry et son fils Frédéric (1). En second lieu, le comte Foulque Nerra (2) et le chroniqueur Wipon (3) donnent à Frédéric le titre de duc, alors que Thierry Ier vivait encore. On a des deniers d'Andernach représentant deux personnages affrontés dans lesquels on doit reconnaître Thierry et Frédéric (4). Enfin, le rôle considérable joué en 1024-1025 par Frédéric est une nouvelle preuve de l'autorité qu'il exerçait dans la province.

Nous ignorons d'ailleurs à quelle époque et pour quels motifs Frédéric fut associé à son père. Le duc Thierry, on s'en souvient, avait été pris en 1011 par les Luxembourgs et retenu captif assez longtemps ; Henri II n'aurait-il pas confié par intérim le gouvernement de la Mosellane à Frédéric ? Mais une autre hypothèse se présente à l'esprit. Les rois, à cette époque, prenaient volontiers, aussi bien en Allemagne qu'en France, la précaution de s'associer de leur vivant leur fils aîné avec l'assentiment des grands de leurs États (5). Thierry Ier n'aurait-il pas agi de même, avec cette différence toutefois qu'il aurait dû, en premier lieu, obtenir l'agrément de son souverain,

(1) « Duce Deoderico et Friderico filio ejus » (*Gal. Christ.*, t. XIII, col. 463).

(2) *Rec. H. Fr.*, t. X, p. 500.

(3) Wipon, *Gesta Chuonradi imperatoris*, c. 2, p. 15.

(4) Voir le préc. vol. *Mém. S. A. L.*, p. 420.

(5) Consulter pour l'Allemagne Waitz, *D. VG.*, t. VI, p. 173-176, pour la France Luchaire, *Manuel des institutions françaises*, p. 465-466, Flach, *Les Origines de l'ancienne France*, t. III, p. 389-405.

Digitized by Google

c'est-à-dire d'Henri II (1) ? Vingt ans plus tard, Godefroy le Barbu fut, lui aussi, associé à son père Gozelon dans le gouvernement de la Mosellane (2).

Comme Frédéric est déjà qualifié de duc en 1019, nous ne croyons pas pouvoir l'identifier avec un comte Frédéric, qui, en avril 1020, se trouvait au concile de Bamberg, et qui souscrivit alors le diplôme par lequel Henri II confirma au pape Benoît VIII les domaines et les privilèges que ses prédécesseurs avaient octroyés à l'église romaine. Mais le duc Thierry était venu à Bamberg, comme le prouve sa souscription placée au bas de l'acte précédent, après celles de Godefroy de Basse-Lorraine et de Bernard de Saxe (3).

Tandis que nous ignorons tout du physique de nos deux premiers ducs, nous savons par Donizo que Frédéric II était roux (4). Au moral, Frédéric paraît avoir été sinon plus actif, du moins plus ambitieux et d'humeur plus indépendante que son père et que son grand-père ; Frédéric Ier et Thierry s'étaient toujours effacés, et n'avaient cessé de servir fidèlement les princes de la maison de Saxe. Nous verrons Frédéric II essayer, ce qui d'ailleurs était son droit, de faire donner à son beau-fils Conrad le Jeune la couronne d'Allemagne. La tentative échoua. Mais, non content de se refuser à reconnaître Conrad II, Frédéric, à l'exemple de nombreux seigneurs, poussera l'oubli de ses devoirs vassaliques jusqu'à réclamer contre son suzerain l'appui de princes étrangers, tels que les rois de France et de Pologne.

(1) Les seigneurs et les prélats de la Mosellane furent-ils en outre consultés ? La chose est possible, mais nous n'oserions nous montrer affirmatif à cet égard.

(2) Voir Duprèel, *Histoire critique de Godefroid le Barbu*, p. 9-15.

(3) *Mon. Germ.*, *CC.*, t. I, p. 69-70; cf. Hirsch (Bresslau), t. III, p. 162 et n. 5.

(4) « Primitus hunc (Boniface) noscit quantum sit Gallia fortis, Cum natam *rutili* ducis expetiit Frederici » (Donizo, *Vita Mathildis*, l. I v. 797-798, *SS.*, t. XII, p. 367).

Digitized by Google

Frédéric devait être l'auxiliaire, le bras droit de son père, dans la lutte que celui-ci soutenait depuis quelques années déjà contre Eudes II, comte de Blois et de Chartres, plus tard de Meaux et de Troyes. Ni les causes du conflit qui mit aux prises Eudes et Thierry, ni l'époque à laquelle il commença, ni les péripéties qui en marquèrent les phases ne sont indiquées par les chroniqueurs; toutefois, on peut, dans une certaine mesure, deviner l'origine de ces longs démêlés. Nous avons vu plus haut que le père et l'oncle d'Eudes II, les comtes Eudes Ier et Herbert, après avoir aidé Lothaire à s'emparer de Verdun, avaient obligé le comte Godefroy, devenu leur prisonnier, à racheter sa liberté moyennant la cession de quelques villages appartenant à l'église de Verdun et l'autorisation d'élever des forteresses sur le territoire de ces localités (1). D'autres seigneurs lorrains n'avaient probablement été relâchés qu'à des conditions analogues, et c'est alors sans doute que l'un d'eux, celui de Commercy, dut se reconnaître le vassal d'Eudes ou d'Herbert (2). Les deux comtes français avaient donc, dès la fin du xe siècle, pris pied dans la Haute-Lorraine. Lorsqu'Étienne, fils d'Herbert, mourut (3), son cousin et héritier Eudes II, fils d'Eudes Ier, joignit à ce qu'il tenait de son père dans la Mosellane ce qu'y avaient possédé Herbert et Étienne.

Eudes et Thierry étaient donc voisins; de là à être ennemis il n'y avait qu'un pas, qui se trouva bientôt franchi. Quel fut l'agresseur, nous ne savons. D'après les *Gesta episcoporum Cameracensium*, Thierry reprochait au comte de Blois d'avoir, sans aucun droit, élevé des châteaux sur des terres qui appartenaient au duc (4). Mais,

(1) P. 92 et n. 3.

(2) P. 93 et n. 4.

(3) L'événement est postérieur au 1er juin 1019. M. Pfister le place en 1023 (*R. L. P.*, p. 234, n. 1 et p. 239), M. Lot, vers 1022 (*Etudes sur le règne de Hugues Capet*, p. 409, et *Fideles ou Vassaux*, p. 163).

(4) *Gesta ep. Camer.*, l. III, c. 38 (*SS.*, t. VII, p. 481).

Digitized by Google

par contre, des chroniques rédigées en Anjou (1) attribuent à Eudes une attitude simplement défensive. Ainsi, d'après les *Gesta consulum Andegavorum*, Foulque Nerra, comte d'Anjou, profita d'une attaque du duc de Lorraine contre Eudes pour s'emparer de Saumur (2). Les *Gesta Ambaziensium dominorum* prétendent qu'Eudes était souvent obligé de s'éloigner de Tours et de Blois, pour aller repousser le comte de Toul, Frédéric, et les Allemands que ce même Frédéric amenait sur les terres du comte de Troyes (3). Un peu plus loin, nous lisons dans cette chronique : « A la nouvelle que les Allemands se trouvaient en Lorraine et avaient envahi ses domaines, Eudes revint à Blois par Tours et la Roche-Corbon (4). » Enfin, toujours à en croire les mêmes *Gesta*, Eudes, après le combat de Pontlevoy, revint rapidement dans la Champagne, que les ennemis avaient attaquée (5): ces agresseurs ne seraient-ils pas les Lorrains ?

Pourtant, les *Gesta consulum Andegavorum* (6) et Raoul le Glabre (7) rappellent à l'occasion de l'invasion du *pagus Tullensis*, et de la prise de Bar par Eudes II en 1037, que le comte de Blois et de Troyes avait à plusieurs reprises déjà

(1) Ces chroniques ne sont d'ailleurs pas favorables au comte de Blois, qui avait été le grand ennemi des princes angevins.

(2) « Sequenti anno, cum Odo Campaniensis a duce Lothoringiæ impugnaretur, vir prudens et modestus Fulco, etc. » (*Gesta consulum Andegavorum* dans les *Chroniques des comtes d'Anjou*, p. 108).

(3) « Odo vero comes in Lotharingia cum Alemannis, qui sibi infesti erant, et cum Frederico Tullensi consule, qui eos in terram prædicti comitis adducebat, sæpe pugnans, diu his impeditus a Turonia et Blesis aberat » (*Gesta Ambaziensium dominorum*, dans les *Chroniques des comtes d'Anjou*, p. 164).

(4) « Odo, audito nuncio Alemannos in Lotharingia esse terramque suam invasisse, per urben Turonicam et Rupes Corbonis Blesis rediit » (*Gesta A. d.*, *ibid.*, p. 166).

(5) « Postea Odo in Campaniam, quam inimici sui pernimium impugnabant, cito rediit » (*Gesta A. d.*, *ibid.*, p. 167).

(6) *Chroniques des comtes d'Anjou*, p. 114.

(7) *Historiæ*, l. III, c. 9, par. 38, p. 86 ; cf. Vosrv, *Vita s. Gerardi*, c. 5 (*SS.*, t. IV, p. 505).

Digitized by Google

ravagé la province. Le témoignage des deux auteurs français est confirmé par celui du clergé et du peuple de Toul : une lettre qu'ils écrivirent à Conrad II en 1026 rappelle « qu'ils sont assaillis de tous côtés, en butte à des agressions et à des pillages presque quotidiens. C'est, disent-ils, une conséquence de leur situation aux confins de trois royaumes, à la frontière de l'État auquel ils appartiennent ; les ennemis s'acharnent sur eux avec d'autant plus d'âpreté qu'une vaste étendue de territoire les sépare de la personne du souverain » (1). Les Toulois ne nomment pas le comte de Troyes, mais il est permis de croire qu'ils pensaient à lui, quand ils se plaignaient à Conrad II des attaques auxquelles ils se voyaient exposés.

A quelle époque le conflit avait-il commencé ? Quelles en furent les péripéties ? Ce ne sont pas les sources angevines déjà mentionnées qui nous fournissent une réponse précise. Elles commettent en effet de grossières erreurs chronologiques (2), qui ne permettent guère d'avoir confiance dans les dates qu'elles donnent, même quand rien ne vient infirmer leur témoignage. Ainsi les *Gesta*

(1) Vuibert, *Vita s. Leonis IX*, l. I, c. 9 (Watterich, *Pontificum romanorum vitæ*, t. I, p 137).

Les historiens contemporains diffèrent d'avis sur les causes de la guerre entre Eudes et les ducs de Mosellane. Pour Giesebrecht, *G.D.K.*, t. II, p. 197, ce sont les affaires de Bourgogne qui amenèrent la brouille ; suivant Hirsch (Bresslau), *Jahrb H. II*, t. III, p. 265, et Landsberger, *Graf Odo von der Champagne*, p. 34, c'est la construction par le comte de Blois de châteaux sur les domaines de Thierry ; Pfister, *R. L. P.*, p. 239, suppose que Robert s'était allié avec le duc de Mosellane dans le but d'enlever à Eudes les comtés de Meaux et de Troyes ; ainsi menacé, le comte de Blois aurait alors élevé les forteresses dont parlent les *Gesta ep. Camer.* Ni d'Arbois de Jubainville, *H. D. C. C.*, t. I, p. 251, ni Lex, *Eudes II*, etc.. (*Mém. soc. ac. Aube*, t. LV, p. 221) ne s'expliquent sur les causes de la lutte.

(2) Halphen (*Etudes sur les chroniques des comtés d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, p. 29-31, 34-35, 40-42) a mis en lumière l'inexactitude ou le caractère légendaire des renseignements que les divers rédacteurs des *Gesta consulum Andegavorum* avaient tirés des sources par eux consultées, et plus loin (p. 61), il a relevé quelques-unes des erreurs chronologiques des *Gesta Ambazienstium dominorum*.

Digitized by Google

consulum Andegavorum, qui croient que la prise de Saumur par Foulque Nerra est contemporaine d'une absence d'Eudes, retenu au loin par une attaque du duc de Lorraine, placent l'événement en l'année qui suivit la bataille de Pontlevoy (1) : or, cette bataille est de 1016 (2), mais c'est en 1026 seulement que Saumur tomba au pouvoir du comte d'Anjou (3). Quant aux *Gesta Ambaziensium dominorum*, ils parlent d'une première attaque de Frédéric et des Allemands contre le comte de Blois et de Troyes avant de raconter la bataille de Pontlevoy (4) ; puis on y trouve, à la suite du récit de cette bataille, la mention d'une nouvelle agression dont la Champagne aurait été l'objet (5). Seulement, les *Gesta Ambaziensium dominorum* font précéder l'engagement de Pontlevoy (1016) de la prise de Saumur par Foulque (6), alors que ce dernier événement est postérieur de dix ans au premier. Pourtant, nous croyons pouvoir conclure des renseignements contenus dans les chroniques angevines qu'Eudes était déjà en guerre avec les ducs de Mosellane à l'époque du combat de Pontlevoy. C'est donc un peu avant cette bataille, en 1015 ou en 1016, à ce qu'il semble, que les hostilités auraient commencé (7).

(1) *Chroniques des comtes d'Anjou*, p. 108. Lex, *Eudes II, comte de Blois*, etc. (*Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. LV, p. 221), et Halphen, *Le comté d'Anjou au* xi^e^ *siècle*, p. 37, n. 2, admettent que les *Gesta c. A.* ont pu placer par erreur en 1017 une campagne d'Eudes en Lorraine.

(2) Halphen, *Le comté d'Anjou au* xi^e^ *siècle*, p. 35 et n. 3.

(3) Halphen, *op. cit.*, p. 41 et n. 2.

(4) Se reporter à la n. 4 de la p. 129.

(5) Voir plus haut, p. 129, n. 5.

(6) *Chroniques des comtes d'Anjou*, p. 165.

(7) Pour la plupart des historiens contemporains (d'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, t. I, p. 251, Hirsch [Bresslau], *op. cit.*, t. III, p. 265, Landsberger, *op. cit.*, p. 34, Pfister, *op. cit.*, p. 239, Lex, *Eudes II* [*Mém.* etc., p. 221]), la guerre d'Eudes avec les ducs de Mosellane serait postérieure à la mort d'Etienne, comte de Troyes; elle se placerait ainsi entre 1019 et 1023. Eudes, une fois comte de Troyes, serait devenu le voisin — et l'adversaire — de Thierry. Seulement, ces auteurs perdent

Digitized by Google

On a pu remarquer précédemment que les *Gesta Ambaziensium dominorum* donnent pour adversaire à Eudes II un comte de Toul appelé Frédéric (1). Or, le premier comte épiscopal du nom de Frédéric que l'on trouve à Toul vivait au milieu du XI^e^ siècle (2). Le titulaire de cette dignité au temps d'Eudes et de Thierry s'appelait Rambaud (3). Les *Gesta A. d.* se sont donc trompés : si, comme nous le croyons, l'erreur qu'ils ont commise porte sur la qualité de l'adversaire du comte de Blois et de Troyes, si le nom du personnage a été exactement rapporté, c'est bien du fils de

de vue qu'avant d'hériter du Troiésin Eudes avait déjà des terres et des châteaux dans la Haute-Lorraine. Il est possible aussi, comme nous allons le voir, que Thierry et Frédéric II aient été les alliés de Foulque Nerra, et que leurs attaques contre les possessions du comte de Blois aient eu le caractère d'une diversion destinée à faciliter les opérations militaires du comte d'Anjou.

(1) Se reporter à la n. 3 de la p. 129

(2) On le trouve mentionné pour la première fois dans une charte d'Udon, évêque de Toul, pour l'abbaye de Bleurville, du 16 septembre 1052 (CALMET, *H. E. C. L.*, 1^re^ éd., t. I, pr., col. 444, 2^e^ éd., t. II, pr., col. CCCVIII). A cette date, il avait perdu, en punition des fautes de sa femme, la dignité de comte épiscopal, qu'il avait héritée de son beau-père Renard III (?) ; Frédéric ne l'avait d'ailleurs gardée que très peu de temps. D'une part, en effet, nous savons par une bulle de saint Léon IX pour Bleurville (J. L. 4243, CALMET, 1^re^ éd., t. I, pr., col. 427, 2^e^ éd., t. II, pr., col. CCLXXXIV) que Renard était encore comte de Toul le 6 décembre 1050 ; et, d'autre part, dans la charte qu'il accorda le 16 septembre 1052 à Bleurville, Udon nous apprend que ce fut son prédécesseur Brunon (saint Léon IX) qui dépouilla Frédéric de sa dignité ; or Brunon abandonna vers le milieu de 1051 l'évêché de Toul à Udon, qui fut consacré le 18 août de cette même année (HAUCK, *KG. D.*, t. III, p. 1000). C'est donc seulement durant les premiers mois de 1051 que Frédéric a été comte de Toul pour la première fois.

(3) Nous voyons en effet un comte de Toul dans le comte Rambaud qui souscrivit en tête des seigneurs laïcs la charte de l'évêque Berthold de l'année 1019 (*Gal. Christ*, t. XIII, col 462). On trouve ce même Rambaud mentionné parmi les grands qui souscrivent une charte de Berthold pour Saint-Bénigne de Dijon, du 11 juin 1005 (?) [PÉRARD, *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*, p. 169]. Rappelons enfin que, dans la charte de 1069 où il détermine les droits du comte de Toul, l'évêque Udon rappelle les anciens comtes de sa ville épiscopale, et nomme parmi eux Rambaud avant Renard l'Ancien (CALMET, *H. E. C. L.*, 1^re^ éd., t. I, pr., col. 466, 2^e^ éd., t. II, pr., col. CCCXXXVIII).

Digitized by Google

Thierry, du futur duc de Haute-Lorraine que les *Gesta* ont voulu parler. Dans le cas contraire, l'antagoniste d'Eudes serait Rambaud. Mais, nous le répétons, il nous paraît plus vraisemblable de supposer que les *Gesta A. d.* aient qualifié à tort Frédéric de comte de Toul que d'admettre de leur part une confusion de nom (1).

Quels sont d'autre part ces Allemands qui, d'après les *Gesta Ambaziensium dominorum*, vinrent à l'appel de Frédéric, dévaster les possessions du comte Eudes (2) ? A première vue nous aurions incliné à voir en eux des Franconiens ou des Souabes, dont les ducs de Mosellane auraient demandé le concours (3). Mais les *Gesta Ambaziensium dominorum* ne nous permettent pas de nous arrêter à cette hypothèse. Si l'on poursuit en effet la lecture des *Gesta*, on y apprend qu'Eudes périt en Lorraine dans une bataille livrée aux Allemands (4). Or, l'armée qui vainquit Eudes à Bar en 1037 n'était composée que de Lorrains. Il faut donc que le chroniqueur des seigneurs d'Amboise ait abusivement traité d'Allemands les habitants de la Lorraine. Aussi devons-nous probablement voir des Lorrains dans les Allemands que mentionnent les passages cités plus haut des *Gesta*.

Nous avons déjà vu que, suivant différentes sources, Eudes II avait été attaqué à la fois par Foulque Nerra et par Frédéric : la simultanéité de ces agressions venues l'une de l'est, l'autre de l'ouest, est-elle un simple effet du hasard ? Nous ne le pensons pas. Hildegarde, seconde

(1) Lex, *Eudes II* (*Mém. Soc. ac. Aube*, T. LV, p. 221, n. 6), voit dans Frédéric, comte de Toul, le fils de Thierry.

(2) Se reporter aux n. 3 et 4 de la p. 129.

(3) Frédéric II ayant épousé Mathilde, fille d'Hermann II duc de Souabe, veuve de Conrad de Carinthie, mère de Conrad le Jeune, aurait très bien pu trouver des auxiliaires en Souabe ou en Franconie.

(4) « Succedente paucorum annorum curriculo, *Odo cum Alemannis in Lothoringia pugnans*, graviter vulneratus obiit. » (*Gesta A. d.*, dans les *Chroniques des comtes d'Anjou*, p. 168).

Digitized by Google

femme du comte d'Anjou, était d'origine lorraine (1), et cousine ou des ducs de Mosellane ou des comtes d'Arlon ; grâce à elle, sans doute, des relations se nouèrent entre son mari et ses parents de Lorraine. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris que Foulque et les ducs de Mosellane, ayant un ennemi commun, aient concerté contre lui leurs attaques (2). Toutefois, nous devons reconnaître que le comte d'Anjou sut tirer de cette alliance plus de profit que Thierry et Frédéric II.

Quoi qu'il en soit des origines et des péripéties de cette lutte, aussi mal connues les unes que les autres, nous avons la certitude que le conflit durait encore en 1023, l'année même où l'empereur et le roi Robert se rencontrèrent à la frontière de leurs États. D'Aix-la-Chapelle, où il avait tenu en juillet une assemblée, Henri II se rendit à Ivoy (Carignan) (3), ville située sur la Chiers, tandis que de son côté le roi de France gagnait Mouzon (4). Les *Gesta episcoporum Cameracensium* nous apprennent que l'empereur était accompagné de Piligrim, archevêque de Cologne,

(1) Voir HALPHEN, *Le comté d'Anjou au XI^e siècle*, p. 11 et n. 1.

(2) Nous sommes étonné qu'HALPHEN, qui a relevé l'origine lorraine d'Hildegarde, n'ait pas songé que la seconde femme de Foulque Nerra avait pu servir d'intermédiaire entre son époux d'une part, les ducs Thierry et Frédéric de l'autre.

(3) Ardennes, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Sedan.

(4) Ardennes, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Sedan. Les renseignements concernant cette entrevue sont fournis par SIGEBERT DE GEMBLOUX, *Chronographia*, 1023., et par les *Gesta ep. Camer.*, l. III, c. 35 et 37 (*SS.*, t. VI, p. 353, t. VII, p. 479 et 480) ; cf. St. 1807 et 1809. Parmi les historiens contemporains qui se sont occupés de la rencontre de Robert et d'Henri, citons D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *H. D. C. C.*, t. I, p. 251-253, GIESEBRECHT, *G. D. K.*, t. II, p. 196-198, HIRSCH (BRESSLAU), *Jahrb H. II*, t. II, p. 257-265, LANDSBERGER, *Graf Odo*, p. 34-35, PFISTER, *R. L. P.*, p. 369-371, W. MICHAEL, *Die Formen des unmittelbaren Verkehrs zwischen den deutschen Kaisern und souveränen Fürsten*, p. 22, p. 29, n. 1, p. 33, 34, 37, 38, RICHTER et KOHL, *Annalen des deutschen Reichs*, 3^e partie, t. I, p. 245 et n. a, LEX, *Eudes II* (*Mém.* etc., p. 222). Ces auteurs ne sont pas d'accord sur le lieu où s'abordèrent le roi de France et l'empereur.

Digitized by Google

de l'évêque de Cambrai Gérard, enfin de Gozelon (1), qui venait de succéder dans la Basse-Lorraine à son frère Godefroy, mort au cours de cette même année 1023. Ni le duc Thierry ni son fils ne sont mentionnés par les *Gesta*, dont l'auteur ne semble pas avoir recherché quels étaient, en dehors des grands de la Lorraine du nord, les prélats ou les seigneurs qui se trouvaient dans l'entourage d'Henri II. Les ducs de Mosellane devaient pourtant assister à l'entrevue, d'abord parce qu'elle avait lieu sur leur territoire (2), en second lieu parce qu'ils avaient intérêt à voir le roi de France, suzerain d'Eudes, et à lui demander justice des dommages que leur avait causés le comte de Blois. Or, il se trouvait que Robert lui-même avait à se plaindre d'Eudes, vassal aussi indocile que voisin incommode (3). Le roi de France pria même Henri II de servir de médiateur entre lui et le comte de Blois ; Eudes consentit d'ailleurs à cet arbitrage. L'empereur ayant accepté le rôle que lui offrait Robert, les deux souverains convinrent qu'Henri, Eudes et les envoyés de Robert se rendraient à Verdun, peu de temps après l'entrevue d'Ivoy. Il fut très probablement décidé en même temps que la querelle d'Eudes et des ducs de Mosellane serait soumise à l'empereur. Celui ci partit pour Verdun, où il se trouvait dès le début de septembre, car il célébra dans cette ville la fête de la Nativité de la Vierge (4). Les ducs de Mosellane, ou tout au

(1) *Gesta ep. Camer.*, l. III, c. 37 (*SS.*, t. VII, p. 480).

(2) Le *pagus Evodiensis*, nous l'avons vu, faisait partie de la Haute-Lorraine, ainsi que le *Mosomensis* (voir le préc. vol. *Mém. S. A. L.*, p. 240, 265 et 270).

(3) Sur le conflit qui mettait aux prises Robert et le comte de Blois voir D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *H. D. C. C.*, t. I, p. 243 et suiv., LANDSBERGER, *Graf Odo*, p. 31 et suiv., PFISTER, *R. L. P.*, p. 233 et suiv., LEX, *Eudes II* (*Mémoires de la société académique de l'Aube*, t. LV, 1891, p. 227 et suiv.)

(4) *Gesta ep. Camer.*, l. III, c. 38 (*SS.*, t. VII, p. 480-481) ; cf. ST. 1810 et 1811, H.[II] 493 et 495, *DD. Sax.*, t. III, p. 630 et 632). Tandis que GIESEBRECHT, *G. D. K.*, t. II, p. 624 et LANDSBERGER, *Graf Odo*, p. 35,

Digitized by Google

moins l'un d'eux, avaient dû se rendre aussi à Verdun pour y défendre leur cause.

S'il ne parvint pas à réconcilier Robert et Eudes, Henri II fut plus heureux dans ses efforts pour terminer le conflit de Thierry et du comte de Troyes : ce dernier consentit à détruire les forteresses qu'il avait illégalement élevées sur des terres appartenant au duc de Haute-Lorraine (1).

Non seulement la guerre cessa entre le comte et les ducs mosellans, mais nous allons voir bientôt le comte de Blois devenir un instant l'allié de ses anciens adversaires. Les ducs lorrains se refusant à reconnaître Conrad II, successeur d'Henri, recherchèrent partout des appuis, pour mieux résister au nouveau souverain de l'Allemagne.

Henri II était mort le 13 juillet 1024 (2), après un règne de vingt-deux ans, alors qu'il travaillait avec le plus grand zèle à cette œuvre de la réforme ecclésiastique pour laquelle il s'était passionné. S'il avait de belles qualités d'homme privé, une piété sincère, des intentions droites, Henri II par malheur manquait de vigueur et d'énergie, c'est-à-dire des qualités les plus nécessaires aux souverains, en un temps où l'on ne respectait que la force. La Mosellane, nous l'avons constaté (3), avait eu gravement à souffrir de la faiblesse et de l'impuissance du dernier descendant mâle d'Henri Ier (l'Oiseleur).

n. 125, croient que les *Gesta ep. Camer.* se sont trompés en faisant coïncider avec la Nativité le séjour à Verdun de l'empereur, qui en réalité se trouvait dans cette ville le jour de l'Assomption, Hirsch, (Bresslau), *Jahrb. H. II*, t. III, p. 265, accepte l'indication fournie par le chroniqueur cambrésien.

(1) *Gesta ep. Camer.*, l. III, c. 38 (*SS.* t. VII, p. 481). Cf. d'Arbois de Jubainville, *H. D. C. C.*, t. I p. 253, Giesebrecht, *op. cit.*, t. II, p. 198, Landsberger, *op. cit.*, p. 34-35, Hirsch (Bresslau), t. III, p. 265, Pfister, *R. L. P.*, p. 243, Lex, *op. cit.*, (*Mém.* etc., p. 222).

(2) Voir Hirsch (Bresslau), *Jahrb. H. II*, t. III, p. 299-300, Giesebrecht, *G. D. K.*, t. II, p. 204 et 624, Richter et Kohl, *op. cit.*, p. 240 et n. b.

(3) Lors de l'usurpation de Metz par Thierry de Luxembourg, et surtout de la tentative du même genre faite à Trèves par Adalbéron, frère du précédent.

Digitized by Google

Avec Henri II en effet s'éteignait la maison de Saxe, qui avait occupé cent cinq ans le trône d'Allemagne et quatre-ving-dix-neuf ans celui de Lorraine. Les Francs allaient recouvrer enfin la suprématie que leur avait fait perdre la mort de Conrad Ier, et c'était justement un descendant de ce dernier prince qui devait avoir l'honneur de fonder une nouvelle dynastie franque.

Deux compétiteurs, Francs de l'est l'un et l'autre, briguèrent la succession du souverain défunt. Parents éloignés d'Henri II, ils étaient cousins germains et portaient le même nom ; pour éviter les confusions, on appelle d'habitude le plus âgé des deux Conrad l'Ancien (1), l'autre Conrad le Jeune. Leur grand-père paternel Otton était lui-même fils de Conrad le Roux, duc de Lotharingie, et de Liutgarde, fille d'Otton le Grand et d'Eadhild. Adelaïde, mère de Conrad l'Ancien, appartenait à une noble famille alsacienne, qui se rattachait par les femmes à cette dynastie lorraine des Matfrid, dont un membre avait été comte d'Orléans au temps de Louis le Pieux (2). Nous avons déjà parlé d'un frère d'Adelaïde, Gérard, beau-frère des Luxembourgs, devenu après 1006 comte de Metz, et l'un des seigneurs les plus turbulents de cette époque. Après avoir été l'allié de l'évêque de Metz, d'Adalbéron et d'Henri, ses beaux-frères, contre le roi et le duc Thierry, nous le trouvons dans la Basse-Lorraine avec son neveu Conrad l'Ancien ; tous deux soutinrent Régnier et Lambert dans leurs luttes

(1) Suivant SIGEBERT DE GEMBLOUX, *Chron.*, 1024 (*SS.*, t. IV, p. 356), et d'autres sources postérieures, Henri II, avant de mourir, aurait désigné Conrad l'Ancien au choix des grands de l'Allemagne.

(2) BRESSLAU, *Jahrb. Konrads II*, p. 2-4 ; cf. KRUGER, *Der Ursprung des Hauses Lothringen-Habsburg*, p. 19-25, H. WITTE, *Geneatogische Untersuchungen*, (*Jahrb. G. L. G.*, 5e année, 1893, 2e partie, p. 62-65). Ces deux derniers auteurs rattachent Adelaïde au comte de Metz Adalbert, fils de Matfrid (IV) et descendant de Matfrid, comte d'Orléans au IXe siècle ; mais le premier lui donne pour père Gérard, fils d'Adalbert, au lieu que l'autre la fait naître d'une fille de ce même Adalbert.

Digitized by Google

contre le duc Godefroy (1). Mathilde, mère de Conrad le Jeune, était fille d'Hermann II, duc de Souabe ; devenue veuve, elle s'était remariée, comme nous le savons, avec Frédéric II de Mosellane (2). Ce court exposé suffit à expliquer l'attitude qu'allaient prendre les ducs de Haute et de Basse Lorraine à la mort d'Henri II.

Gozelon, devenu depuis 1023 le successeur de son frère Godefroy, devait avoir peu de sympathie pour Conrad l'Ancien, qui avait été quelques années auparavant l'adversaire de Godefroy et le sien propre (3). Si les ducs de Mosellane n'avaient pas eu, semble-t-il, à se plaindre de Conrad l'Ancien, des motifs intéressés les déterminèrent à mettre en avant la candidature de Conrad le Jeune, beau-fils de Frédéric. D'ailleurs ni Gozelon, ni Thierry, ni Frédéric ne paraissent avoir songé à briguer personnellement la couronne (4). Peut-être les évêques et les grands de l'Allemagne et de la Lorraine désiraient-ils n'élire qu'un seigneur apparenté à la dernière maison régnante. Si cette hypothèse ne manque pas de vraisemblance (5), nous rejetons par contre celle qu'a émise M. H. Bresslau : d'après le savant historien de Conrad II, le conflit que la question de la réforme ecclésiastique avait soulevé en Allemagne, vers la fin du règne d'Henri II, aurait eu sa répercussion sur l'élection du successeur de ce prince. Les

(1) Consulter Hirsch, *Jahrb. H. II*, t. II, p. 209, 349, t. III, p. 62 et suiv., Bresslau, *Jahrb. K. II*, t. I, p. 3, Krüger, *Der Ursprung des Hauses Lothringen-Habsburg*, p. 19-25, Vanderkindere, *H. F. T. P. B.*, t. II, p. 29-31, 334, etc.

(2) Cf. ci-dessous, p. 165.

(3) « Gothelone duce, qui propter privatum odium gravabat regnum Cuonradi » (Sigebert de Gembloux, *Chronographia* 1026, *SS.*, t. II, p. 356).

(4) C'est ce que reconnaît Bresslau, *Jahrb. K. II*, t. I, p. 11.

(5) Elle a été émise ou adoptée par Wagner, *Die Wahl Konrad II*, p. 23, Giesebrecht, *G. D. K.*, t. II, p. 218, Bresslau, *Jahrb. K. II*, t. I, p. 10, Manitius, *Deutsche Geschichte unter den sächsischen und salischen Kaisern*, p. 357, Waitz, *D. VG.*, t. VI, p. 185.

Digitized by Google

adversaires de la réforme, à leur tête l'archevêque de Mayence Aribon, auraient eu pour candidat Conrad l'Ancien ; au contraire les partisans de la réforme, c'est-à-dire les prélats, les ducs et les comtes de la Lotharingie se seraient prononcés en faveur de Conrad le Jeune. Ces derniers auraient été dès l'origine hostiles à Conrad l'Ancien, et s'ils avaient choisi Conrad le Jeune, c'était pour avoir un candidat parent, au même degré que son concurrent, de la maison de Saxe (1). Malgré la grande autorité de M. Bresslau, nous avons peine à croire que la question de la réforme ecclésiastique ait eu sur des seigneurs laïcs assez d'importance pour les décider à soutenir tel prétendant plutôt que tel autre. Des considérations de cette nature ne dictaient pas leur conduite aux grands du XIe siècle.

Nous préférons expliquer par la haine ou par l'intérêt l'attitude des deux partis (2) Ne peut-on voir en outre dans la conduite des Lorrains une nouvelle manifestation de l'esprit particulariste qui les animait ? Sentant qu'ils n'avaient aucune chance de faire monter un d'entre eux sur le trône, n'ont-ils pas voulu se donner au moins un souverain qui fût en quelque sorte leur créature ? Conrad le Jeune n'était encore en 1024 qu'un adolescent, uni par une étroite amitié à son cousin et homonyme, et de lui-même il ne se serait pas porté candidat contre Conrad l'Ancien : sa mère et son beau-père, désireux de régner sous son nom, ont dû le pousser à se mettre en avant (3). Gozelon, qui voyait dans Conrad l'Ancien un ennemi de sa famille, se rallia tout naturellement à la candidature du

(1) Bresslau, *Jahrb. H. II*, t. III, Excurs X, p. 357-358, et *Jahrb. K. II*, t. I, p. 13-14, 17 et t. II, p. 526 ; cf. Lesser, *Poppo von Trier*, p. 67.

(2) D'après Schnürer, *Erzbischof Piligrim von Köln*, p. 55, il est difficile d'indiquer les motifs qui ont déterminé les grands et les évêques à prendre parti pour l'un ou pour l'autre des deux prétendants.

(3) Cf. Wagner, *Die Wahl Konrad II*, p. 53 et 55.

Digitized by Google

jeune Conrad (1). Ce qui peut sembler plus étonnant, c'est que le comte Régnier V de Hainaut, l'ancien adversaire de Godefroy, ait fait cause commune avec le duc de Basse-Lorraine (2). Par contre, Ezzon, le comte palatin de Lorraine, se prononça très probablement pour Conrad l'Ancien, si toutefois il se trouvait alors en Allemagne 3) Quant aux prélats des deux Lorraines, ils se partagèrent, quoique la majorité ait suivi l'impulsion donnée par les ducs (4).

Nous savons que Piligrim, archevêque de Cologne, vivait

(1) Nous avons reproduit plus haut une phrase de SIGEBERT DE GEMBLOUX, qui explique l'attitude de Gozelon. Cf. WAGNER, *op. cit.*, p. 53-55, GIESEBRECHT, *G. D. K.*, t. II, p. 221, SACKUR, *Die Cluniacenser*, t. II, p. 184, et n. 5.

(2) *Gesta ep. Camer*, l. III, c. 50, *SS.*, t. VII, p. 484.

(3) Nous le conjecturons d'après la conduite que tint un peu plus tard le comte palatin de Lorraine. Se basant sur le silence que gardent les sources à l'égard d'Ezzon, SCHMITZ, *Geschichte der lothringischen Pfalzgrafen*, p. 21-22, croit que ce personnage n'était pas en Allemagne lors de la mort d'Henri II.

(4) « Tandem collecti principes Saxonum apud Moguntiam præfecerunt sibi in regem Conradum. Quorum ordinationi dux Gothilo princeps Lotharingensium contraire voluit, episcoposque Coloniæ, Noviomagi, Virduni, Trajecti, Leodii allocutus, sacramentum a singulis accepit nonnisi ejus consensu manus se ei daturos neque ad eum ituros. Hoc idem dux Theodericus comesque Haynoensium Raginerius cum sibi complicibus sacramento firmaverunt. Quod episcopi primi infringerunt, qui se primos dederunt, canticumque populi malum facti sunt » (*Gesta ep. Camer.*, l. III, c. 50, *SS.*, t. VII, p. 484). Les érudits allemands ne sont pas d'accord sur la façon d'interpréter la deuxième phrase du passage que nous venons de citer. D'après ARNDT, *Die Wahl Conrad II*, p. 9, PABST, *Frankreich und Konrad der Zweite in den Jahren 1024 und 1025* (*F. D. G.*, t. V, p. 354-355, WAGNER, *Die Wahl Konrad II*, p. 54, et SACKUR, *Die Cluniacenser*, t. II, p. 685, les *Gesta ep. Camer.* parlent d'entretiens qu'eut le duc Gozelon avec les évêques de Cologne, de Nimègue, etc. Au contraire, GIESEBRECHT, *op. cit.*, t. II, p. 227 et 629, BRESSLAU, *Jahrb. K. II*, t. I, p 31, n. 2 et p. 32, ainsi que (PFLUGK-)HARTTUNG, *Untersuchungen zur Geschichte Kaiser Konrads II*, p. 95, estiment qu'il s'agit de conférences tenues à Cologne, à Nimègue, etc., entre le duc et les évêques lorrains. Outre que cette deuxième interprétation s'accorde mieux avec les règles grammaticales et avec les façons de s'exprimer habituelles de l'auteur des *Gesta*, nous devons faire observer que la ville de Nimègue ne possédait pas d'évêque. Au surplus, quand BRESSLAU, p. 32, déclare que tous les évêques des deux Lorraines, sauf Poppon de Trèves et Thierry de Metz (auxquels il faut

Digitized by Google

en assez mauvaise intelligence avec Aribon; celui-ci patronnant Conrad l'Ancien, il n'en fallait pas davantage pour que Piligrim se déclarât en faveur de Conrad le Jeune (1). Les deux suffragants lorrains de Piligrim, Durand de Liége et Adalbold d'Utrecht, prirent le même parti que leur métropolitain (2). Gérard de Cambrai resta neutre (3). Dans la Mosellane, l'archevêque Poppon de Trèves et l'évêque Hermann de Toul en firent peut-être autant (4). Haymon de Verdun se prononça pour le jeune Conrad (5). Quant à Thierry de Metz, il devait tout naturellement adopter la candidature de Conrad l'Ancien,

ajouter Gérard de Cambrai, p. 33) firent cause commune avec Gozelon, il reconnaît implicitement que l'archevêque de Cologne, les évêques d'Utrecht, de Liége et de Verdun étaient entrés dans le complot.

A l'encontre de Roussel, *H. V.*, t. I, p. 229, et de Clouet, *H. V.*, t. II, p. 22-23, qui faisaient mourir Haymon de Verdun en 1024, Bresslau, t. I, p. 85 et n. 6, a prouvé que le prélat n'avait cessé de vivre que l'année suivante. C'est donc Haymon, et non Rambert, comme le croyait à tort Clouet, t. II, p. 25, qui s'est associé aux ducs des deux Lorraines.

(1) Cf. Wagner, *op. cit.*, p. 42-43, 53, Schnürer, *op. cit.*, p. 59-61, Giesebrecht, *op. cit.*, t. II, p. 221.

(2) Pour ces deux évêques, se reporter à la n. 4 de la p. 140.

(3) *Gesta ep. Camer.*, l. III, c. 50, *SS.*, t. VII, p. 484.

(4) Poppon, d'après (Pflugk-)Harttung (*Die Anfänge Konrads II*, dans les Picks *Monatsschrift für rheinisch-westfalische Geschichtsforschung*, 3e année, 1877, p. 32-33) n'aurait pas pris parti; au contraire, Lesser (*Poppo von Trier*, p. 67-68) fait de l'archevêque un partisan de Conrad l'Ancien — En ce qui concerne Hermann de Toul, Calmet (*H. E. C. L.*, 1re éd., t. I, col. 1037, 2e éd., t. II, col. 148), le range parmi les adversaires de Conrad II, tandis que suivant Bresslau (*Jahrb. K. II*, t. II, p. 526), l'évêque de Toul, hostile à la réforme ecclésiastique (cf. *op. cit.*, t. I, p. 191, t. II, p. 404) et à ses partisans, se serait abstenu de faire opposition à l'aîné des Conrad. La vérité est que nous ignorons absolument quelle fut en la circonstance l'attitude d'Hermann. Ce dernier, originaire de la Basse-Lorraine, appartenait à une noble famille de Cologne; il avait été consacré le 20 décembre de l'année 1019, probablement (*Gesta ep. Tull.*, c. 37, *SS.*, t. VIII, p 643), en remplacement de Berthold, mort le 25 août de cette même année, après vingt-deux ans d'épiscopat (*Gesta ep. Tull.*, c. 36, *SS.*, t. VIII, p. 643); le *Necrol. Wizenburgense* (Böhmer, *Fontes*, t. IV, p. 383) indique le 24 août.

(5) Voir plus haut, p. 140, n. 4.

Digitized by Google

puisque ses adversaires, les ducs de Haute-Lorraine, se rangeaient dans l'autre camp (1).

Ainsi, la majorité des prélats et des grands laïcs de la Lotharingie constitua le parti de Conrad le Jeune. Nous croyons qu'ils s'étaient concertés avant de se rendre à l'assemblée qui devait élire le nouveau roi, et qu'ils avaient décidé de soutenir le jeune Conrad (2).

Grands ecclésiastiques et laïcs, tant de la Lorraine que de l'Allemagne, se réunirent le 4 septembre 1024 à Camba, sur les bords du Rhin, dans une vaste plaine (3). Le nombre des électeurs n'était point alors limité, comme il le sera quelques siècles plus tard. Du côté des ecclésiastiques, les archevêques, les évêques et peut-être aussi les abbés des grands monastères royaux, du côté des laïcs,

(1) Une autre raison nous donne à supposer que l'évêque de Metz s'était prononcé pour Conrad l'Ancien : ce dernier avait l'appui de l'impératrice-veuve Cunégonde, sœur de Thierry. Cf. Bresslau, *Jahrb. K. II*, t. I, p. 14, t. II, p. 526, et *Jahrb. H. II*, t. III, p. 358.

(2) D'après le passage cité plus haut (p. 140, n. 4) des *Gesta ep. Camer.*, il semblerait que Gozelon n'eût conféré avec les évêques lorrains que postérieurement à l'élection de Conrad II. Seulement, est-il possible que du 8 septembre (jour où fut désigné le nouveau roi) au 21 du même mois (jour du sacre de Gisèle, femme de Conrad, par l'archevêque Piligrim, l'un des alliés de Gozelon) le duc de Basse-Lorraine ait eu le temps d'avoir avec les évêques de la région les différents entretiens que mentionnent les *Gesta* ? Arndt, *op. cit.*, p. 9, et Schnürer, *op. cit.*, p. 57-58, ne l'ont pas pensé ; suivant ces auteurs, Gozelon se serait déjà concerté avec les évêques et les grands des deux Lorraines avant que Conrad eût été nommé roi. Ont au contraire pris à la lettre l'indication des *Gesta* les historiens suivants : Pabst, *Frankreich*, etc. (*F. D. G.*, t. V, p. 354 et n. 2), Giesebrecht, *op. cit.*, t. II, p. 227, (Pflugk-)Harttung, *Die Anfänge K. II* (Picks *Monatsschrift*, etc., p. 36) et *Untersuchungen zur Geschichte Kaiser Konrad II*, p. 95-96, Bresslau, *Jahrb. K. II*, t. I, p. 31 et n. 2, p. 32-33, Pfister, *R. L. P.*, p. 374, Manitius, *Deutsche Geschichte*, etc., p. 361.

Faisons observer que d'après Wipon, *Gesta Chuonradi imperatoris*, c. 1, p. 10, évêques et grands (le chroniqueur ne précise pas), avant de se rendre au lieu fixé pour l'élection du nouveau roi, s'étaient rencontrés ou s'étaient écrit, échangeant entre eux leurs impressions et se faisant part de leurs intentions.

(3) Wipon, *Gesta Chuonradi*, c. 2, p. 11, Bernon, abbé de Reichenau, *Lettre à un évêque italien* (dans Giesebrecht, *G. D. K.*, t. II, p. 696), Hermann de Reichenau, *Chron.*, 1024 (*SS.*, t. V, p. 120).

Digitized by Google

les ducs, les margraves, et sinon la totalité, du moins quelques-uns des comtes avaient le droit de participer à la nomination du souverain (1).

Prélats et seigneurs s'étaient installés les uns à l'est, les autres à l'occident du Rhin : on voyait sur la rive droite les Francs orientaux, les Souabes, les Bavarois, les Thuringiens, les Saxons et les Slaves ; une partie d'entre eux était favorable à Conrad l'Ancien, tandis que le reste ne savait à quel parti se ranger. Au contraire, les Francs du Rhin et ceux des deux Lorraines, favorables au jeune Conrad, avaient dressé leurs tentes sur la rive gauche du fleuve (2). S'il est certain que les archevêques Piligrim et Poppon, l'évêque Thierry et le duc Frédéric se trouvaient à Camba (3), aucun chroniqueur ne mentionne la présence ni de Gozelon, ni des autres prélats ou seigneurs de la Lotharingie ; on serait tenté d'en conclure qu'ils s'étaient abstenus de venir ; il faut d'ailleurs renoncer à connaître les motifs pour lesquels ils avaient adopté cette tactique (4).

Une fois l'assemblée ouverte, Conrad l'Ancien prit la parole, et pria son cousin de souscrire à un arrangement, en vertu duquel celui des deux qui serait battu, acceptant de bonne grâce sa défaite, ne chercherait pas à créer de difficultés à son concurrent plus heureux. Conrad le Jeune fit la promesse qui lui était demandée (5). On procéda

(1) Sur le corps électoral qui désignait à cette époque le souverain allemand, voir Waitz, *D. VG.*, t. VI, p. 189 et suiv., Schröder, *L. D. RG.*, p. 468.

(2) Voir les sources à la n. 3 de la p. 142.

(3) Wipon, c. 1, p. 8, c. 2, p. 15; cf. Bresslau, *Jahrb. K. II*, t. I, p. 19 et n. 1. Sans aucun doute, c'est par inadvertance que Schnürer, *Piligrim*, etc., p.61, parle de la présence de Thierry Ier à Camba ; à la p. 63, en effet, il mentionne exactement Frédéric.

(4) Aucun historien moderne n'a prétendu que Gozelon fût venu à Camba. Cf. Bresslau, t. I, p. 20 et n. 3.

(5) Presque tous les érudits modernes ont suivi le chroniqueur Wipon, qui présente ainsi les faits (c. 1, p. 12-14). Exception doit être faite en

Digitized by Google

ensuite au vote. Le premier appelé à donner son suffrage fut naturellement le plus élevé en dignité des prélats allemands, l'archevêque de Mayence, et le malheur voulut qu'Aribon fût justement l'un des plus déterminés partisans de Conrad l'Ancien. Non content de voter pour lui, il prononça un discours où il vanta les mérites de son candidat. Les paroles d'Aribon produisirent une vive impression sur les évêques et les abbés présents qui, à son exemple, donnèrent leur voix à Conrad l'Ancien.

Jugeant la partie perdue pour lui, Conrad le Jeune alla trouver les Lorrains, qui se tenaient à l'écart ; peut-être avaient-ils quitté l'assemblée lorsqu'ils avaient vu la majorité des prélats se prononcer en faveur de Conrad l'Ancien. Nous ne savons ce que le beau-fils de Frédéric dit à ses partisans, mais il est permis de supposer qu'il les prévint de l'intention où il était de se désister. Peut-être leur donna-t-il en outre le conseil de se rallier à Conrad l'Ancien. Puis, retournant à l'assemblée, il vota pour son cousin. Ni les exhortations, ni l'exemple de Conrad le Jeune ne convertirent Frédéric, non plus que les prélats ni les seigneurs lorrains; ils manifestèrent leur opposition en s'abstenant de revenir à l'assemblée, et quittèrent Camba sans avoir fait acte de soumission au nouveau roi (1).

faveur de Bresslau, *op. cit.*, t. I, p. 21-23 ; d'après le savant historien de Conrad II, il n'y aurait pas eu d'arrangement entre les deux compétiteurs, ou du moins il n'aurait pas été tel que Wipon le rapporte : en réalité Conrad l'Ancien, après avoir acheté, au prix de certaines compensations, le désistement de son cousin, aurait oublié, une fois devenu roi, les promesses qu'il avait faites alors qu'il était candidat. Si Wipon a cru devoir altérer la véritable physionomie des choses, c'est qu'il tenait à pallier les torts de Conrad, son protecteur et son héros. L'hypothèse de Bresslau nous paraît ingénieuse, mais nous n'oserions prétendre qu'elle soit juste.

(1) Wipon, *Gesta Chuonradi*, c. 2, p. 14-16. Consulter sur l'élection de Conrad Stenzel, *Geschichte Deutschlands unter den fränkischen Kaisern*, t. I, p. 10 et suiv., Arndt, *Die Wahl Conrad II*, p. 6 et suiv., Wagner, *Die Wahl Konrad II*, p. 55 et suiv., Giesebrecht, *G. D. K.*,

Digitized by Google

Conrad cependant se rendit à Mayence, où il fut sacré par Aribon le 8 septembre (1). Est-ce Aribon lui-même ou Piligrim qui sacra Gisèle, femme de Conrad ? Sur cette question, il y a désaccord entre les sources (2). Mais très probablement ce fut l'archevêque de Cologne qui couronna la nouvelle reine, quand il eut, vers la fin de septembre, fait sa soumission au successeur d'Henri II.

Cependant, les ducs et les évêques de la Lotharingie

t. II, p. 217 et suiv., (Pflugk-)Harttung, *Die Anfänge Konrad II* (Picks *Monatsschrift*, etc., 3e année, 1877), et *Untersuchungen zur Geschichte Konrad II*, passim, Bresslau, *Jahrb. K. II*, t. I, p. 17-26, Schnürer, *Piligrim*, etc., p. 55-63, Manitius, *op. cit.*, p. 356-358, Maurenbrecher, *Geschichte der deutschen Königswahlen*, etc., p. 88-96, Richter et Kohl, *Annalen des deutschen Reichs*, 3e partie, t. I, p. 263 et n. c.

En ce qui concerne Piligrim et Frédéric, Digot, *H. L.*, t. I, p. 217, avance faussement que ce dernier finit par voter, quoique malgré lui, pour Conrad l'Ancien; Arndt, *op. cit.*, p 21, se demande si les évêques et les seigneurs laïcs de la Lotharingie, partisans du jeune Conrad, s'en allèrent après avoir voté, mais en évitant de prêter serment au nouveau roi, ou si, au contraire, ils partirent sans avoir donné leur suffrage; Wagner, *op. cit.*, p. 61, Giesebrecht, *op. cit.*, t. II, p. 223 et 628, (Pflugk-)Harttung, *Studien zur Geschichte Konrad II*, p. 37-38, *Die Anfänge K. II*, (Picks *Monatsschrift*, etc., p. 35), Bresslau, *Jahrb. K. II*, t. I, p. 22, n. 3 et p. 24, Schnürer, *Piligrim*, etc., p. 63, Manitius, *op. cit.*, p. 358, Maurenbrecher, *op. cit.*, p. 93, croient que Piligrim et Frédéric se sont abstenus.

(1) Wipon, *Gesta Chuonradi*, c. 3, p. 16-18; cf. Bresslau, *op. cit.*, t. I, p. 25 et n. 4, p. 26-27.

(2) Hermann de Reichenau, *Chron.*, 1024 (*SS.*, t. V, p. 120) fait couronner Gisèle par Piligrim, sur le refus d'Aribon; au contraire, d'après les *Ann. Quedlinburgenses*, 1024. (*SS.*, t. III, p. 90), c'est l'archevêque de Mayence qui se serait acquitté de cette tâche. Seuls, parmi les historiens modernes (Pflugk-Harttung, *Studien*, etc., p. 28-30, *Untersuchungen*, etc., p. 39 et suiv., p. 98-99, et Maurenbrecher, *op. cit.*, p. 94-95, ont adopté la version des *Ann. Quedlinburgenses*; encore (Pflugk-)Harttung admet-il que plus tard Piligrim bénit l'épouse de Conrad II. Mais tous les autres érudits ont préféré le témoignage d'Hermann de Reichenau: Arndt, *op. cit.*, p. 32, Giesebrecht, *op. cit.*, t. II, p. 228, Bresslau, *op. cit.*, t. I, p. 28, 35-37, 351-352, Schnürer, *op. cit.*, p. 64-66, Manitius, *op. cit.*, p. 361, Pfenninger, *Kaiser Konrads II Beziehungen zu Aribo von Mainz, Pilgrim von Köln, Aribert von Mailand*, p. IX et suiv., p. XXVII, Sackur, *Die Cluniacenser*, t. II, p 187.

Digitized by Google

persistaient dans leur attitude hostile à Conrad. Gozelon, nous l'avons dit, ne se trouvait probablement pas à Camba. Apprenant l'élection de Conrad l'Ancien, il s'entendit avec Thierry, Régnier et quelques autres grands, évêques ou seigneurs laïcs, qui lui promirent par serment de ne pas reconnaître le nouveau roi sans l'avoir consulté (1). Que se proposaient les ducs et leurs alliés ? Quel était le mobile qui les poussait à prolonger ainsi leur résistance ? On ne le voit pas bien. Seulement, pour être efficace, l'opposition des Lorrains devait rester unie. Par malheur, pour eux, des défections n'allaient pas tarder à se produire. Si Thierry et Régnier paraissent avoir tenu leurs promesses, il n'en fut pas de même des évêques qui allaient, l'un après l'autre, se rallier à Conrad. Le premier, Piligrim de Cologne, se soumit lorsqu'il vit le roi pénétrer dans la Ripuairie (2). Sans aucun doute, Durand de Liége (3) et Adalbold d'Utrecht (4) suivirent bientôt l'exemple de leur métropolitain. Le haut clergé de cette époque, en raison de son mode de nomination et de ses intérêts, était dévoué à la royauté, quel qu'en fût le titulaire ; le rôle d'opposant ne lui convenait pas, et l'on peut croire qu'il ne l'avait adopté que malgré lui. C'est à Aix-

(1) *Gesta ep. Camer*, l. III, c. 50 (*SS.*, t. VII, p. 484-485). Se reporter à la n. 4 de la p. 140. On remarquera que, d'après les *Gesta*, c'est Gozelon qui joue le principal rôle; seulement, il ne faut pas oublier que l'auteur de cette chronique, qui vivait dans la Basse-Lorraine, a naturellement mieux connu et mieux mis en lumière ce qui se rapporte au duc de sa province que l'action des ducs de Mosellane.

(2) Sur la soumission de Piligrim voir ARNDT, p. 32, GIESEBRECHT, t. II, p. 228, BRESSLAU, t. I, p. 35-37, SCHNÜRER, p. 64-66, PFENNINGER, p. IX et suiv., p. XXVII.

(3) Le 2 octobre 1024, Conrad II rendit à Liége même un diplôme en faveur de Durand (ST. 1857); cf. BRESSLAU, t. I, p. 38 et n. 5, p. 39, t. II, p. 338-340.

(4) Les premiers privilèges qu'Adalbold obtint de Conrad sont du 27 juillet 1025 (ST. 1896, 1897). Mais peut-être BRESSLAU, t. I, p. 91 et n. 2, a-t-il eu tort d'en conclure que l'évêque d'Utrecht a persisté jusqu'à cette date dans l'attitude hostile qu'il avait prise vis-à-vis du nouveau souverain.

Digitized by Google

la-Chapelle que les évêques de Liége et d'Utrecht firent leur soumission à Conrad, qui visita ensuite Liége et Nimègue. Après avoir parcouru durant deux mois la Basse-Lorraine, Conrad se rendit en Saxe (1).

Dans la Mosellane, les affaires ne prenaient pas une meilleure tournure pour les adversaires du successeur d'Henri II. Nous avons vu que, dès la première heure, l'évêque de Metz avait dû se prononcer pour Conrad l'Ancien ; si l'archevêque Poppon et l'évêque de Toul Hermann avaient à l'origine gardé la neutralité, on peut supposer que, l'élection faite, ils avaient reconnu le nouveau roi. Le seul, parmi les prélats de la Haute-Lorraine, qui se fût nettement rallié au parti de l'opposition, Haymon de Verdun, termina son existence le 30 avril 1025 (2), et Conrad lui donna pour successeur Rambert,

(1) WIPON, *Gesta Chuonradi*, c. 6, p. 21-22, ST. 1856-1860 ; cf. BRESSLAU, t. I, p. 37-40.

(2) Le jour est donné par le *Necrologium s. Vitoni* (*Jahrb. G. L. G.*, 14e année, 1902, p. 139) et par les *Ann. s. Vitoni* (*SS.*, t. X, p. 526) ; une plaque de métal découverte en 1612 dans le cercueil d'Haymon, mais aujourd'hui perdue, aurait porté : « *XI* kal. maii » ; mais ROUSSEL, *H. V.*, 2e éd., t. I. p. 230, CLOUET, *H. V.*, t. II, p. 22, et BRESSLAU, *Jahrb. K. II*, t. I, p. 85, n. 6, croient qu'il y a eu erreur de lecture et que sur la plaque étaient inscrits en réalité « *II* kal. maii ». Le *Nécrologe de Saint-Airy*, suivant CLOUET (*op. cit.*, p. 23, n. 2), donne « *V* kal. maii », et le *Nécrologe de Saint-Germain-des-Près* « *III* kal. maii », d'après ROUSSEL, (*op. cit.*, p. 230).

Il n'y a pas non plus accord entre les sources au sujet de l'année durant laquelle Haymon termina son existence. Tandis que les *Ann. s. Vitoni* (*SS.*, t. X, p. 526) placent l'événement en 1026, HUGUES DE FLAVIGNY, *Chron.*, l. II, c. 16 (*SS.*, t. VIII, p. 392), l'attribue à 1024. Il y a un fait qui semble donner raison à Hugues : s'il fallait en croire RUPERT, *Chron. s. Laurentii Leodiensis* (*SS.*, t. VIII, p. 271, cf. RÉGNIER, *Vita Reginardi*, c. 3, dans les *SS.*, t. XX, p. 572), Conrad, avant de donner à Reinard l'évêché de Liége l'aurait nommé à celui de Verdun ; mais Durand de Liége étant mort sur les entrefaites, Reinard sollicita et obtint le siège que le défunt avait occupé. Durand ayant cessé de vivre le 14 ou le 25 janvier 1025 (voir les textes dans BRESSLAU, *Jahrb. H. II*, t. I, p 87, n. 3), il faudrait donc que la mort d'Haymon, qui tombait un 30 avril, fût de l'année 1024. Seulement la vacance du siège de Verdun aurait eu dans ce cas une durée bien

Digitized by Google

dont la désignation est antérieure au 8 juillet de cette année (1). Au lieu d'un allié, les ducs lorrains avaient désormais un adversaire dans l'évêque de Verdun.

Malgré la soumission des prélats, Gozelon, Thierry, Frédéric et Régnier ne déposèrent pas les armes. Puisque le haut clergé de la Lotharingie les abandonnait, ils allaient se chercher à l'étranger des alliés. Ce n'était pas seulement en Lorraine que Conrad avait rencontré de l'oppo-

longue, et l'on ne comprendrait pas qu'Henri, mort le 13 juillet 1024, n'eût pas trouvé le temps de désigner le successeur d'un prélat décédé le 30 avril précédent.

D'autre part, Hugues de Flavigny et le Continuateur de Bertaire, *Gesta ep. Vird.*, c. 9 (*SS.*, t. IV, p. 49), font durer trente-six ans l'épiscopat d'Haymon. Si, comme nous le croyons, ce prélat est devenu évêque en 990, ou au plus tôt en 989, il n'a pu mourir en 1024, s'il a occupé trente-six ans le siège de Verdun.

Roussel, *H. V.*, 2e éd., t. I, p. 229, et Clouet, *H. V.*, t. II, p. 22, ont adopté 1024 pour la mort d'Haymon, Bresslau, *Jahrb. K. II*, t. II, p. 22, et Hauck, *KG. D.*, t. III, p. 1001, se prononcent pour 1025.

(1) Nous avons dit dans la note précédente que, d'après Rupert, Reinard, avant de succéder à Durand sur le siège de Liége, avait été d'abord désigné par Conrad pour occuper celui de Verdun. Toutefois, il ne nous semble pas que l'on doive accueillir en toute confiance le récit du chroniqueur liégeois, Durand ayant cessé de vivre plus de trois mois avant Haymon.

En fin de compte, le siège de Verdun fut donné à Rambert, sur le passé duquel nous ne savons rien. Les *Ann. s. Vitoni* (*SS.*, t. X, p. 526) le font succéder à Haymon en 1025; Hugues de Flavigny n'indique pas d'année, mais il raconte l'événement avant de relater la mort d'Henri II, et, de plus, comme, d'après lui, Rambert serait mort en 1038, après 14 ans de pontificat (*Chron.*, l. II, c. 16 et 30, *SS.*, t. VIII, p. 392 et 402), il faudrait donc que la consécration du prélat fût de 1024. Mais les *Ann. necrol. Fuld.* rapportent la mort de Rambert à l'année 1039; étant donné que l'épiscopat de cet évêque dura, nous venons de le dire, 14 ans (le Continuateur de Bertaire, c. 10, *SS.*, t. IV, p. 49, donne le même chiffre), il a nécessairement commencé au plus tôt en 1025.

Le premier document qui nous montre Rambert en possession de l'évêché de Verdun est un diplôme rendu à Spire, le 8 juillet 1025, par Conrad II en faveur de l'abbaye Sainte-Marie-Madeleine (St. 1893, Calmet, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. I, pr., col. 400, 2e éd., t. II, pr., col. CCLII; cf. Clouet, *H. V.*, t. II, p. 45, n. 1, et Bresslau, *op. cit.*, t. I, p. 87, n. 2).

Les auteurs contemporains ont adopté pour l'avènement de Rambert 1024 ou 1025, suivant qu'ils plaçaient en l'une ou en l'autre de ces deux années la mort d'Haymon. (Voir la note précédente.)

Digitized by Google

sition ; beaucoup de seigneurs italiens ne voulaient pas non plus de lui pour roi. Ils offrirent la couronne d'abord à Robert le Pieux, qui la refusa, puis à Guillaume V, duc d'Aquitaine, qui l'accepta sous conditions pour son fils (1). Tout en déclinant les offres des Italiens, Robert se proposait d'agir contre Conrad, et des pourparlers s'engagèrent entre lui et les Lorrains : il était, ne l'oublions pas, cousin germain de Thierry (2). Nous voyons à ce moment le comte d'Anjou, Foulque Nerra, écrire, sur l'ordre de Guillaume V, au roi de France une lettre où nous lisons : « Maintenant donc Guillaume prie humblement votre Grâce de détourner les Lorrains, le duc Frédéric et tous les autres que vous pourrez, de faire la paix avec le roi Conrad, et de vous efforcer dans la mesure du possible de lui venir en aide (3). » Cette lettre fournit une preuve péremptoire que les ducs lorrains avaient recherché l'alliance du roi de France. On peut se demander où finalement ils en voulaient venir, en faisant appel au Capétien (4). Celui-ci, pour avoir la pleine liberté de ses mouvements, fit la paix avec son turbulent vassal, le comte de Blois et de Troyes (5). Ainsi, Conrad était menacé par une coalition

(1) Consulter sur ces faits Pabst, *Frankreich und Konrad der Zweite*, etc. (*F. D. G.*, t. V, p. 337 et suiv.), Bresslau, t. I, p. 76 et n. 2, Pfister, *R. L. P.*, p. 374 et suiv.

(2 Hugues Capet, père de Robert, était le frère de Béatrice, mère de Thierry.

(3) *Rec. H. Fr.*, t. X, p. 500. Cf. Pabst, p. 356 et n. 1, Bresslau, t. I, p. 76 et n. 2, Pfister, p. 376.

(4) Se proposaient-ils de reconnaître Robert pour suzerain ? La faiblesse du roi de France leur faisait sans doute espérer qu'ils jouiraient d'une indépendance à peu près complète sous l'autorité nominale de ce prince.

Il est permis de supposer que l'abbé de Saint-Mihiel, Nanthère, servit d'intermédiaire entre Thierry et Robert. Nous avons vu que le duc de Mosellane recourait d'habitude à ses services, quand il voulait négocier avec son cousin.

(5) Pabst, *Frankreich*, etc. (*F. D. G.*, t. V, p. 356-358), Bresslau, t. I, p. 76-77, Pfister, p. 376. Il est vraisemblable, comme le supposent ces historiens (Pabst, p. 360, Bresslau, *ibid.* et Pfister, p. 377), que

Digitized by Google

formidable, qui comprenait, outre les grands de la Lorraine et de l'Italie, le roi de France et quelques-uns de ses plus puissants feudataires. Bientôt, d'autres adversaires allaient surgir contre lui en Allemagne même, et jusque dans sa propre famille. C'étaient Conrad le Jeune qui, aux fêtes de Pâques 1025, eut une violente altercation avec son cousin-germain, puis le propre beau-fils du roi, le duc Ernest de Souabe, et le comte Welf. Les sources ne disent pas s'ils s'étaient entendus avec les Lorrains, mais nous ne serions pas éloigné de croire que Conrad le Jeune, en particulier, agissait à l'instigation de son beau-père Frédéric. Toujours est-il qu'ils conspirèrent contre le roi, et mirent des garnisons dans leurs villes et leurs châteaux (1).

Conrad paraissait donc se trouver dans une situation des plus critiques, exposé qu'il était aux attaques d'adversaires nombreux. Mais le successeur d'Henri II n'était pas homme à s'effrayer des dangers qui le menaçaient de toutes parts. A côté du vaillant soldat qui avait, à maintes reprises, fait ses preuves, il y avait chez le nouveau roi d'Allemagne un politique clairvoyant, avisé et tenace. S'il avait de l'énergie, s'il entendait être respecté au dehors comme au dedans de ses États, s'il ne redoutait pas de se mesurer avec ses ennemis sur un champ de bataille, il était également prêt à employer contre eux les ressources d'une habile diplomatie, il savait négocier, temporiser et se servir adroitement de toutes les occasions favorables qui s'offraient à lui. En 1025, justement, d'heureuses circonstances devaient lui venir en aide et le tirer d'embarras : au lieu de l'incendie qui semblait devoir embraser

Robert et le comte de Troyes se proposaient d'envahir la Lorraine et d'y rallier les ducs Gozelon et Thierry.

(1) *Ann. Sangallenses majores*, 1031, *Ann. Augustani*, 1025, Hermann de Reichenau, *Chron.*, 1025 (*SS.*, t. I, p. 83, t. III, p. 125, t. V, p. 120). Cf. Pabst, p. 359, Bresslau, t. I, p. 57-58, 92-94.

Digitized by Google

tout l'Occident, il n'y eut finalement qu'un simple feu de paille en Lorraine.

Vers le milieu de l'année 1025, le roi de France, après avoir dessiné un mouvement offensif du côté de Cambrai (1), se tourna vers la Mosellane et menaça la ville de Metz, la plus forte place du pays, dont l'évêque Thierry II, nous l'avons vu, s'était prononcé pour Conrad II. Mais le nouveau roi d'Allemagne marcha contre Robert et le contraignit à la retraite (2).

(1) *Gesta ep. Camer.*, l. III, c. 50 (*SS.*, t. VII, p. 485); cf. PFISTER, p. 377.

(2) Le siège de Metz par Robert, ou plutôt le projet qu'avait fait ce prince de s'emparer de Metz nous est connu par un fragment de chronique, que M. PROST a tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Vienne, et que M. DAVILLÉ a textuellement reproduit dans sa *Note sur la politique de Robert-le-Pieux en Lorraine* (*Ann. E.*, 14e année, 1900, p. 75-76). Voici le passage de cette chronique concernant l'attaque esquissée par le roi de France contre la ville de Metz : « *Robertus Francorum rex ad invadendam* Mettim *animum intendit*, sed Corardus imperator ei resistit. » Il est à remarquer que SIGEBERT DE GEMBLOUX, *Chron.*, 1026 (*SS.*, t. VI, p. 356) et le frère ANDRÉ, *Chron.* (*Rec. H. Fr.*, t. X, p. 290) parlent presque dans les mêmes termes d'une tentative de Robert sur la Lorraine. Voici le passage de SIGEBERT : « *Robertus rex Francorum ad invadendam* Lotharingiam *animum intendit*, sed cito ab hoc conatu destitit. » Le frère ANDRÉ s'exprime ainsi : « Post mortem Heinrici imperatoris potentissimi *Robertus rex Francorum ad invadendam* Lotharingiam *animum intendit*, sed videns magnanimitatem Conradi illius successoris cito ab hoc conatu destitit. » On voit par les mots écrits en italiques quelle ressemblance frappante offrent les trois phrases : ou deux des auteurs ont copié le troisième, ou tous trois ont puisé à une même source. Comment se fait-il que SIGEBERT et le frère ANDRÉ parlent de la Lorraine en général, tandis que la chronique publiée par M. DAVILLÉ précise et indique la ville de Metz comme l'objet visé par Robert ?

M. DAVILLÉ, dans l'article cité plus haut, a recherché (*Ann. E.*, p. 84-85) l'époque à laquelle le roi de France avait pu marcher sur Metz et Conrad aller à sa rencontre; finalement, il se prononce pour le mois de juillet (p. 85), ce qui ne laisse pas que de surprendre, car à la page précédente il avait montré que l'itinéraire de Conrad, durant le mois de juillet, ne se conciliait pas avec un séjour de ce prince en Lorraine. Il vaudrait mieux, nous semble-t-il, adopter le mois d'août, pour lequel on ignore, faute de diplômes, où le roi d'Allemagne a résidé pendant cette période.

Digitized by Google

Cette tentative ne se renouvela pas, et la redoutable coalition qui s'était formée contre Conrad n'allait pas tarder à se dissoudre. Robert perdit son fils aîné Hugues, et la douleur qu'il en ressentit lui fit abandonner ses velléités de conquêtes. D'autre part, la guerre s'était rallumée entre les comtes de Tours et de Blois; Eudes II, battu par Foulque Nerra, ne songeait plus qu'à prendre sa revanche (1). En Italie, l'archevêque de Milan Herbert, ainsi que plusieurs évêques ou seigneurs laïcs, avaient fait leur soumission à Conrad (2). Se voyant abandonné par quelques-uns de ceux qui lui avaient promis leur appui, Guillaume V d'Aquitaine se hâta de renoncer à une entreprise où, du reste, il ne s'était engagé qu'avec réserves (3). Ainsi les Lorrains voyaient se dérober l'un après l'autre les alliés dans lesquels ils avaient placé leur espoir. Force leur fut, en conséquence, de se soumettre à Conrad II (4).

Au mois de novembre 1025, le comte palatin de Lorraine Ezzon réunit à Aix-la-Chapelle une assemblée, où vinrent de très nombreux seigneurs de tout le royaume de Lorraine (5). Or, comme Ezzon était certainement un partisan de Conrad (6), il est hors de doute qu'il n'agissait ainsi

(1) Voir Pabst, p. 361 et suiv., Bresslau, t. I, p. 106-111, Pfister, p. 378-381.

(2) Bresslau, t. I, p. 79-81.

(3) Se reporter à la n. 1 de la p. 149. Ce n'était pas pour lui, nous l'avons dit, mais pour son fils, qu'il avait accepté les offres des Italiens.

(4) S'appuyant sur Sigebert de Gembloux, *Chron.*, 1026 (*SS.*, t. VI, p. 356), Manitius, *Deutsche Geschichte*, p. 371, n. 1, soutient que la soumission des ducs des deux Lorraines empêcha Robert et Eudes II d'attaquer Conrad. C'est une erreur, et Bresslau ainsi que Pfister me paraissent dans le vrai, quand ils attribuent la nouvelle attitude de Gozelon et de Thierry au découragement que leur inspirait la certitude de ne recevoir aucun secours du roi de France ni du comte de Troyes.

(5) *Brunwilarensis monasterii fundatorum actus*, c. 16 (*SS.*, t. XIV, p. 134-135). Cf. Bresslau, t. I, p. 112 et n. 1.

(6) Schmitz, *Die Geschichte der lothringischen Pfalzgrafen*, p. 23, n'a pas recherché quel rôle avait alors joué le comte palatin de Lorraine.

Digitized by Google

que sur l'ordre du souverain. L'objet de la réunion, à n'en pas douter, était de mettre fin à la révolte des ducs et de leurs adhérents. On peut conjecturer en outre que Piligrim de Cologne et Poppon, abbé de Stavelot, l'un des chefs du parti clunicien en Lorraine, s'entremirent pour ramener la paix entre le roi et ses adversaires (1).

Enfin, la réconciliation eut lieu à Aix-la-Chapelle, où Conrad célébra en 1025 la fête de Noël (2). Les ducs Gozelon et Thierry ainsi que l'évêque Gérard de Cambrai se rendirent dans cette ville, reconnurent Conrad pour roi, lui prêtèrent hommage et reçurent en retour une nouvelle investiture de leurs fiefs et dignités (3). Les sources ne disent pas que Frédéric eût accompagné son père. Conrad, à ce qu'il semble, n'avait encore fait qu'une courte apparition dans la Mosellane, quand il avait contraint Robert de

(1) Pour Piligrim, on peut le conclure du fait que l'archevêque assista aux obsèques de Mathilde, femme d'Ezzon, qui furent célébrées au mois de novembre 1025 (*Brunw. mon. fund. actus*, c. 16, *SS.*, t. XIV, p. 235). — En ce qui concerne Poppon, voir la *Vita Popponis Stabulensis abbatis*, c. 18 (*SS.*, t. XI, p. 304); cf (Pflugk-)Harttung, *Die Anfänge* etc., p 203, Bresslau, t. I, p. 112 et n. 4, Sackur, *Die Cluniacenser*, t. II, p. 187.

(2) *Ann. Sangallenses majores*, 1026, *Gesta ep. Camer.*, l. III, c. 50 (*SS.*, t. I, p. 83, t. VII, p. 485).

(3) « Ducibus tandem post annum et fere medium ad pacem flexis, cum eis ad Aquasgrani palatii ivit (Gérard, évêque de Cambrai), seque deditioni regis libens obtulit » (*Gesta ep. Camer.*, l. III, c. 50, *SS.*, t. VII, p. 485). Du moment que les *Gesta* se servent du terme « ducibus », c'est que Thierry et peut-être aussi Frédéric avaient, comme Gozelon, fait leur soumission à Conrad. Sur ces événements consulter Pabst, p. 365, Bresslau, t I, p. 112-113, Pfister, p. 381 (Pflugk-) Harttung, *Untersuchungen*, etc., p. 98, Richter et Kohl, *op. cit.*, p. 276 et n. d. Bresslau, t. I, p. 113, n. 1, a combattu victorieusement, à ce qu'il nous semble, l'hypothèse de Giesebrecht (*G. D. K.*, t. II, p. 237), qui prétendait que Conrad avait décidé Gozelon à déposer les armes, en lui promettant le duché de Mosellane après la mort de Frédéric. Comment le roi, en effet, aurait-il pu prendre des engagements semblables, et comment Gozelon aurait-il eu l'idée de les exiger ? A la fin de 1025, ni Conrad, ni Gozelon ne savaient à quelle époque se terminerait l'existence de Frédéric ; ils ignoraient de même si le duc de Haute-Lorraine ne laisserait pas soit un fils, soit un gendre apte à lui succéder.

Digitized by Google

renoncer à sa tentative sur Metz. Le moment lui sembla venu de se montrer à nouveau dans cette province, et d'y faire acte de souverain. D'Aix-la-Chapelle il partit pour Trèves, en compagnie de Thierry et de plusieurs prélats. Nous relevons l'intercession du duc de Mosellane en faveur de Saint-Maximin le 11 janvier 1026 (1). L'exemple donné par les Lorrains allait être suivi par Ernest, qui vint solliciter son pardon en février 1026 ; il finit par l'obtenir, grâce aux supplications de sa mère Gisèle et de son demi-frère Henri (2). Bien que Conrard le Jeune ne semble pas avoir alors fait sa soumission, le roi partit tout de même pour l'Italie (3). Nous ne savons d'ailleurs si le duc de Mosellane eut à fournir des troupes pour cette expédition (4).

C'est dans le diplôme de Conrad pour Saint-Maximin que nous trouvons la dernière mention de Thierry, qui dut mourir en 1026 ou en 1027. Les chroniqueurs du Moyen Age ayant omis de nous faire connaître la date de l'événement (5), les historiens modernes l'ont conjecturée les uns d'une façon, les autres d'une autre, et ne sont pas arrivés à s'entendre. D'après Wipon, l'auteur des *Gesta Chuonradi imperatoris* (6), Frédéric (II), fils de Thierry et duc de Haute-Lorraine, aurait été surpris par la mort au moment où il

(1) St. 1901, *MR. UB.*, t. I, n° 301, p. 352. Cf. Bresslau, t. I, p. 114-116.

(2) Wipon, *Gesta Chuonradi*, c. 10 et 11, p. 20-24, Hermann de Reichenau, *Chron.*, 1026 (*SS.*, t. V, p. 120). Cf. Bresslau, t. I, p. 116.

(3) Wipon, c. 11, p. 24.

(4) Par contre, la *Vita s. Leonis IX* (l. I, c. 7), de Vuibert (Watterich, *Pontificum romanorum vitae*, t. I. p. 134) nous apprend que Brunon accompagna Conrad en Lombardie, au lieu et place de son évêque Hermann.

(5) Sauf toutefois Jean de Bayon, *Chron. Med. Mon.*, l. II, c. XLVIII (Calmet, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. II, pr., col. XLVII, 2e éd., t. III, pr., col. CCXVIII), qui fait mourir Thierry en 1029.

(6) *Gesta Chuonradi imperatoris*, c. 19, p. 29. Selon Jean de Bayon, *Chron. Med. Mon.*, *ibid.* (Calmet, *ibid.*), Frédéric, fils de Thierry, mourut avant son père : serait-ce Wipon qui l'aurait induit en erreur ?

Digitized by Google

préparait une révolte contre l'empereur, qui se trouvait alors en Italie. Wipon a très certainement commis ici une erreur, puisqu'une charte de 1032 en faveur du prieuré d'Amel mentionne le duc Frédéric (1). On peut supposer que le biographe de Conrad a confondu Frédéric II avec son père, et que c'est ce dernier qui a terminé ses jours à l'époque indiquée. Un des *Obituaires de Saint-Mihiel* place le 11 avril la mort de Thierry (2) : comme le duc vivait encore le 11 janvier 1026 (3), comme d'autre part nous savons par les diplômes de Conrad que ce prince séjourna en Italie du mois de mars 1026 au 25 mai 1027 (4), il faut que le fils de Frédéric Ier soit mort en 1026 ou en 1027, si toutefois l'événement s'est produit, comme l'avance Wipon, pendant l'absence de l'empereur-roi (5). Nous ne savons

(1) *Cartulaire de Gorze*, *Mettensia*, t. II, n° 126, p. 227.

(2) On lit à la date du 11 avril « Commemoratio Theodorici ducis » dans l'*Obituaire* du XVIIe siècle (Archives de la Meuse, série H., fonds Saint-Mihiel, N 2). Selon CALMET, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. I, col. CXCIII, 2e éd., t. I, col. CCLXXXV, l'*Obituaire de Saint-Mihiel* aurait donné pour le décès de Thierry la date du 2 janvier; en réalité, c'est le comte Thierry, fils de Louis et de Sophie, qui mourut à cette date, comme l'indique clairement la mention que lui accorde l'*Obituaire* du XVe siècle : « Pour Theodoric comte fondateur du prioré d'Asmenge » (Archives de la Meuse, série H., fonds, Saint-Mihiel, N 1 ; le premier feuillet de N 2 manque). Nous verrons tout à l'heure que CALMET a commis une erreur du même genre à propos de Frédéric II, qu'il a confondu avec son arrière petit-fils et homonyme, Frédéric, comte de Ferrette.

(3) Comme le prouve le diplôme rendu ce jour-là parle roi en faveur de Saint-Maximin (voir ci-dessus, p. 154, n. 1).

(4) ST. 1905-1953.

(5) Si WASSEBOURG, *Les antiquités de la Gaule Belgique*, f° 230 r° et DE ROSIÈRES, *Stemmata Lotharingiæ ac Barri ducum*, f° 394 r°, placent en 1032 la mort de Thierry, la plupart des historiens modernes adoptent 1024, ou même croient l'événement antérieur à cette dernière année. Citons en particulier CHANTEREAU LE FEBVRE, *Considérations historiques, etc.*, p. 167, BENOIT PICART, *La vie de saint Gérard*, p. 341-345, *Histoire de Toul*, p. 99, CALMET, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. I, col. CXCIII et col. 941, 2e éd., t. I, col. CCLXXXV, DE MAILLET, *Essai sur l'histoire du Barrois*, p. 13, DIGOT, *H. I.*, t. I, p. 216, JÆRSCHKERSKI, *Godfrid der Bärtige*, Beilage 3, HUHN, *Geschichte Lothringens*, t. I, p. 98. Pour KREMER, qui a eu connaissance et du privilège de Conrad II

Digitized by Google

trop, du reste, à laquelle de ces deux années il convient de donner la préférence.

Les cinquante années qu'avait duré le règne de Thierry n'avaient pas été favorables à la maison ducale ni à la Mosellane ; une série de malheurs, les uns personnels au duc, les autres d'une portée plus générale, avait marqué cette longue période : invasion de la Haute-Lorraine par Lothaire, occupation de Verdun et prise de Thierry lui-même, perte de l'évêché de Metz pour le petit Adalbéron, de la dignité comtale pour Thierry, nouvelle captivité de ce dernier à la suite du guet-apens que lui avaient tendu les Luxembourgs, deuxième guet-apens en Bourgogne, d'où le duc sortit blessé, attaques d'Eudes contre la Lorraine, enfin échec de Thierry et de son fils dans leur tentative pour faire donner la couronne à Conrad le Jeune. Tous ces événements n'avaient pas, tant s'en faut, la même importance ; mais l'effet de quelques-uns d'entre eux devait être profond et durable. La perte de la dignité comtale à Metz a été particulièrement fâcheuse : elle marque pour la Haute-Lorraine le début d'une désagrégation qui va se poursuivre durant tout le XI^e^ siècle. Enfin, les échecs subis par Thierry à l'intérieur de son duché ou au dehors nuisaient

pour Saint-Maximin, et du *Chron. Medii Monasterii*, le duc Thierry du diplôme n'est pas le duc de Haute-Lorraine ; il soutient en outre, avec plus de raison, que l'autorité de JEAN DE BAYON a peu de poids ; aussi estime-t-il que Thierry finit ses jours avant 1024 (*Genealogische Geschichte des Ardenneschen Geschlechts*, p. 29 et n. 11). Le premier, STENZEL, *Geschichte Deutschlands unter den fränkischen Kaisern*, t. II, p. 113-115, s'est douté que WIPON avait commis une erreur, et qu'au lieu de Frédéric il avait voulu écrire Thierry ; par conséquent, d'après cet auteur, Thierry n'avait pu mourir qu'après le 2 janvier 1026. BRESSLAU, *Jahrb. K. II.*, t. I, p. 202 et n. 5, en rapprochant les renseignements fournis par le diplôme pour Saint-Maximin, par WIPON, et par l'*Obituaire de Saint-Mihiel*, était arrivé à la conclusion que Thierry avait terminé son existence en 1027. Nous avions, dans notre *De prima domo*, p. 12 et n. 8, adopté l'opinion du savant historien de Conrad II. Notre manière de voir s'est naturellement un peu modifiée, par suite de la découverte de l'erreur où était tombé CALMET.

Digitized by Google

au prestige de l'autorité ducale ; ils semblaient prouver que le duc n'était pas à la hauteur de sa tâche, et qu'il ne possédait ni les qualités personnelles, ni les moyens matériels nécessaires au maintien de l'ordre dans la Mosellane ainsi qu'à la défense de la province contre les attaques des ennemis extérieurs.

Pour être juste, il est bon d'ajouter que les malheurs de Thierry ne sont pas uniquement imputables à son insuffisance. La faiblesse d'Henri II en est dans une certaine mesure responsable. Sous Otton le Grand, par exemple, on n'aurait vu ni l'usurpation du siège de Metz par Thierry de Luxembourg, ni la tentative du même genre que fit Adalbéron à Trèves, ni la capture de Thierry de Mosellane par les Luxembourgs.

Quelles qu'aient été du reste les causes des revers subis par le second duc de Haute-Lorraine, le mal qu'ils avaient produit ne devait point être réparé ; jamais la Mosellane ne retrouvera l'unité ni la force qu'elle avait perdue pendant le premier quart du XI^e^ siècle.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Frédéric II (1) seul duc (1027 (?)-1033).

Le rôle de Frédéric II pendant les six dernières années de sa vie nous est à peine connu. Pourtant, nous savons que son humeur inquiète et brouillonne ne l'avait pas abandonné. Profitant de la longue absence de Conrad II, qui passa quinze mois dans la Péninsule (2), Frédéric lui-même, son beau-fils et le duc Ernest de Souabe, recommencèrent d'intriguer et de s'agiter contre le souverain allemand (3). Nous ignorons si Thierry fut mêlé à ces complots, qui semblent s'être renoués alors qu'il était encore vivant.

En 1024, les ducs de Mosellane avaient fait appel à leur cousin Robert de France. Ne pouvant plus compter sur l'appui de ce prince, Frédéric tourna ses regards vers l'orient. C'est l'alliance d'un autre ennemi de l'empire celle de Micislas (Miesko) roi de Pologne, que cette fois il rechercha (4). Il ne semble pas que les négociations aient

(1) Il est bon de faire observer que, pour Jean de Bayon, *Chron. Med. Mon.*, l. II, c. XLVIII (Calmet, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. II, pr., col. LXVII, 2e éd., t. III, pr., col. CCXVIII), Frédéric II est le petit-fils de Thierry ; il fait mourir Frédéric, fils de Thierry, avant son père.

(2) St. 1905-1953. Cf. Bresslau, *Jahrb. K. II*, t. I, p. 121-188.

(3) « Chuono, dux Wormatiensis, patruelis imperatoris, nec fidus imperatori, nec tamen multum noxius illi, interim quietus manebat. Fridericus dux Liutharingorum, vitricus prædicti Chuononis, imperatori inimicando morte propria præventus est. Ernestus dux Alamanniæ, privignus imperatoris Chuonradi, nuper ab eo beneficiis et muneribus sublimatus discedens, iterum instigante diabolo rebellionem moliebatur » (Wipon, *Gesta Chuonradi*, c. 19, p. 29-30). Cf. Bresslau, t. I, p. 197-203, 460-461, Giesebrecht, *G. D. K.*, t. II, p. 252-255.

(4) On peut du moins le conjecturer d'après la lettre qu'écrivit à Micislas la femme de Frédéric. Mathilde en apparence ne s'adresse au roi de Pologne que pour lui annoncer l'envoi d'un livre liturgique,

Digitized by Google

abouti à une entente entre le Polonais et le Lorrain. Du moins, nous ne croyons pas que Frédéric ait pris les armes. Il a pu se faire que la mort de Thierry empêchât son fils de recommencer les hostilités : Frédéric avait à craindre en effet que le roi, pour le punir de sa rébellion, ne lui refusât l'investiture de la Haute-Lorraine et ne donnât le duché à un autre (1). Quoi qu'il en soit des secrets desseins de Frédéric, il évita de se joindre au duc Ernest, qui par deux fois, en 1026, puis en 1030 se révolta contre son beau-père (2). Aussi Frédéric demeura-t-il jusqu'à sa mort en possession de la dignité ducale (3). Nous savons de plus qu'en 1030 Mathilde, sa femme, se trouvait à Ingelheim auprès de sa sœur Gisèle et de Conrad II, qui célébrèrent dans cette *villa* royale les fêtes de Pâques (4). Mathilde et son mari étaient donc rentrés dans les bonnes grâces de leur beau-frère. Rappelons enfin qu'après la mort de Frédéric ses filles Béatrice et Sophie furent recueillies par Gisèle, qui se chargea de les élever (5).

Vers la fin de 1027, l'empereur se montra dans la Haute-Lorraine. Le 9 décembre de cette année, on le trouve à Toul, où il renouvelle et confirme les privilèges anté-

mais pourquoi ce cadeau à un prince ennemi de l'empire, si elle n'avait attendu de lui en retour quelque service ? Les éloges hyperboliques dont elle le comble, le titre de roi qu'elle lui donne, alors qu'aux yeux de Conrad et des Allemands Micislas était un simple duc, font supposer que l'envoi du livre était un prétexte, une entrée en matière, et que le porteur du message avait sans doute pour mission principale de proposer au souverain polonais une alliance contre Conrad II. GIESEBRECHT, *G. D. K.*, t. II, p. 699, a reproduit la lettre de Mathilde.

(1) Voir BRESSLAU, t. I, p. 202-203, 237-238, 461-462.

(2) Cf. BRESSLAU, t. I, p. 200-202, 217-220, 287-289, 301-303.

(3) La charte de Rambert, évêque de Verdun, de 1032, en fournit la preuve.

(4) EKKEHARD, *Casus sancti Galli*, c. 6 (*SS.*, t. II, p. 111), WIPON, *Gesta Chuonradi*, c. 25, p. 33. Cf. BRESSLAU, t. I, p. 286-287.

(5) Voir ci-dessous, p. 167, n. 2.

Digitized by Google

rieurement accordés à l'abbaye de Bouxières aux-Dames (1). Frédéric n'est pas nommé dans ce document ; nous ne savons pas non plus, quoique la chose soit vraisemblable, s'il se trouvait à Aix-la-Chapelle en 1028, lorsqu'Henri, le jeune fils de Conrad II et de Gisèle, fut dans cette ville créé et couronné roi (2). La charte de Rambert du 6 septembre 1032 est, depuis 1027, le seul document où l'on trouve mentionné le duc de Mosellane (3).

L'année 1032 vit se produire un événement qui entraîna les plus graves conséquences. Rodolphe III, roi de Bourgogne, mourut le 5 ou le 6 septembre 1032 (4), sans laisser d'enfant, et sa succession fut revendiquée par ses cousins, l'empereur Conrad et le comte de Troyes Eudes II (5).

La Bourgogne elle-même, la Champagne et la Mosellane devaient servir de théâtre aux hostilités. En 1032 et au début de l'année suivante, ce fut sur la Bourgogne que se concentra l'effort des deux adversaires, qui du reste ne se rencontrèrent pas (6). Mais dans le courant de 1033, un rapprochement de Conrad et d'Henri Ier allait amener dans la vallée de la Moselle le comte de Blois et de Troyes. Résolu d'attaquer Eudes dans ses fiefs français, l'empereur avait désiré s'assurer l'alliance — ou tout au moins la neutralité — du roi de France, suzerain du comte. Brunon, évêque de Toul (7), et Poppon, abbé de Stavelot,

(1) St. 1965, Calmet, *H. E. C. L.*, t. I, pr., col. 402, 2e éd., t. II, pr., col. CCLIV. Cf. Bresslau, t. I, p. 237-238.

(2) C'est le 14 avril 1028 qu'eut lieu la cérémonie (Bresslau, t. I, p. 240-241). Le séjour de Conrad II à Aix-la-Chapelle s'étend sur les mois d'avril et de mai (St. 1967-1970).

(3) *Cartulaire de Gorze, Mettensia*, t. II, n° 126, p. 227.

(4) Poupardin, *Le royaume de Bourgogne*, p. 144 et n. 2.

(5) Poupardin, *op. cit.*, p. 145 et suiv.

(6) Poupardin, *op. cit.*, p. 154-162.

(7) Hermann était mort en 1026 (Vuibert, *Vita s. Leonis IX*, l. I, c. 8 [Watterich, *Pontificum romanorum vitæ*, t. I, p. 135], le 1er avril, après un épiscopat de sept années (*Gesta ep. Tull.*, c. 37, *SS.*, t. VIII, p. 643). Conrad, à la demande du clergé et du peuple de Toul, lui donna

Digitized by Google

furent envoyés par Conrad à Henri Ier (1), qui, redoutant l'ambition de son puissant vassal, prêta une oreille favorable aux ouvertures dont les deux prélats lorrains étaient porteurs. Il fut décidé en conséquence que l'empereur et le roi de France se rencontreraient à la limite de leurs États, comme c'était alors l'usage ; Deville (2), sur les bords de la Meuse, fut le lieu choisi pour l'entrevue (3).

Conrad et Henri se trouvèrent en effet dans les derniers jours de mai à l'endroit indiqué (4). Un accord se conclut entre les deux princes, et, si le Capétien ne s'engagea

pour successeur Brunon, fils du comte Hugues de Dachsburg et clerc de l'église de Toul, qui fut intronisé le 20 mai 1026 et consacré le 9 septembre 1027 (Vuibert, *V. s. L. IX*, l. I, c. 8-12, dans Watterich, *op. cit.*, t. I, p. 135-142).

(1) Vuibert, *Vita s. Leonis IX*, l. I, c. 14 (Watterich, *Pontificum romanorum vitæ*, t. I, p. 145), et *Vita Popponis*, c. 18 (*SS.*, t. XI, p. 304).

(2) Ardennes, Mézières, Monthermé.

(3) Consulter sur les pourparlers entre Conrad et Henri Bresslau, t. II, p. 76-78, Richter et Kohl, *Ann. d d. r.*, 3e partie, t. I, p. 297, n. b, Sackur, *Die Cluniacenser*, t. II, p. 240, Poupardin, *Le royaume de Bourgogne*, p. 162.

(4) La date de l'entrevue des deux princes n'est donnée par aucun document, mais il est permis de la fixer avec une assez grande vraisemblance à la fin de mai. Conrad a sans aucun doute tenu à s'aboucher avec le roi de France avant d'attaquer la Champagne ; l'événement est donc antérieur au mois d'août 1033. L'itinéraire de l'empereur, tel que nous le font connaître ses diplômes, exclut pour la conférence toute période autre que celle qui s'étend du milieu de mai au milieu de juin. Enfin le duc de Mosellane Frédéric II était déjà mort au moment où les deux souverains se réunirent à Deville ; il ressort en effet d'une charte d'échange entre Stavelot et Saint-Martin de Metz, charte sans date, mais qui est contemporaine de l'entrevue et qui a été dressée à Deville même, qu'à ce moment Gozelon avait déjà l'avouerie de Saint-Martin et par suite la dignité de duc de Haute-Lorraine. Sur cette question voir Bresslau, *op. cit.*, t. II, p. 483-484, Sackur, *Die Cluniacenser*, t. II, p. 241, n. 2, et Bresslau, *Ueber die Zusammenkunft zu Deville zwischen Konrad II und Heinrich I von Frankreich, und über das Todesdatum Herzog Friedrichs II von Oberlothringen* (*Jahrb. G. L. G.*, 18e année, 1906, p. 456-462). Sans accepter toutes les conclusions de Bresslau, surtout en ce qui concerne la mort de Frédéric II, nous croyons qu'il a raison de maintenir la fin de mai pour l'époque de l'entrevue.

Digitized by Google

pas à combattre son vassal, le comte de Troyes, il laissa tout au moins pleine liberté à l'empereur pour venir l'attaquer en Champagne (1).

Avant même que Conrad eût profité de l'autorisation qu'Henri lui avait accordée, Eudes, prenant l'offensive, se jeta sur la Haute-Lorraine, où il exerça d'affreux ravages, sans toutefois réussir à prendre la ville de Toul (2). Son vieil adversaire, le duc Frédéric, n'était plus là pour lui tenir tête : il avait dû en effet, comme nous allons le voir, mourir le 22 mai précédent, quelques jours avant la réunion à Deville des deux souverains.

Au surplus, nous ne savons rien du rôle qu'avait joué Frédéric lors des derniers événements, ni de l'attitude qu'il avait adoptée. Sa femme était cousine du dernier roi de Bourgogne (3), et le duc de Haute-Lorraine aurait donc pu être tenté de réclamer la succession vacante, non pour lui-même, mais pour le fils de Mathilde, Conrad le Jeune. Toutefois, il semble que ni Frédéric ni son beau-fils n'aient élevé de prétentions sur l'héritage de Rodolphe III (4).

On croyait, sur la foi de Calmet, que, d'après le *Necrologium sancti Michaelis*, le duc de Mosellane était entré le 7 août dans la voie de toute chair (5). Mais le personnage du nom de Frédéric mort en août est en réalité un comte de Ferrette, fils du comte de Bar Thierry II, arrière-petit-fils par conséquent de Frédéric II (6). Peut-être devrait-on

(1) Cf. Bresslau, *op. cit.*, t. II, p. 77 et suiv., Poupardin, *Le royaume de Bourgogne*, p. 162-163.

(2) *Chron. s. Michaelis*, c. XXVIII, p. 21. Cf. Bresslau, t. II, p. 87, Poupardin, *op. cit.*, p. 163.

(3) Nous nous occuperons un peu plus loin de la généalogie de Mathilde.

(4) Poupardin, *op. cit.*, p. 151.

(5) Calmet, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. I, col. CXCIII, 2e éd., t. I, col. CCLXXXV.

(6) « Friderich, comte fondateur du priore de Laitre dessoulz Ama(n)ce » (Archives de la Meuse, série H., fonds de Saint-Mihiel, *Obituaire* du xve siècle, f° 21, r° N 1, *Obituaire* du xviie siècle [non paginé]).

Digitized by Google

identifier ce dernier avec le « Fridericus dux » commémoré à la date du 22 mai par le *Necrologium Wizenburgense* (1). Admettons qu'il en soit ainsi ; étant donné d'autre part que Frédéric vivait encore le 6 septembre 1032, comme le prouve la charte de l'évêque Rambert pour le prieuré d'Amel (2), la mort du dernier duc de Mosellane n'a pu se produire avant 1033. D'un autre côté, le *Chronicon sancti Michaelis* affirme que Frédéric était déjà mort quand Nanthère, abbé de Saint-Mihiel, alla rappeler à Conrad II une promesse que celui-ci lui avait faite lors d'un séjour à l'abbaye (3). Or, comme l'empereur s'arrêta en août 1033 à Saint-Mihiel (4), et que très vraisemblablement Nanthère n'attendit pas une année entière pour lui remettre en mémoire ses engagements, nous voyons là une nouvelle raison de placer la mort de Frédéric II en mai 1033 ; l'événement serait donc antérieur de quelques jours à l'entrevue qui réunit à Deville les souverains de la France et de l'Allemagne (5).

(1) Böhmer, *Fontes*, t. IV, p. 310. Le *Necrologium sancti Maximini* (*Jahrbücher der Altertumsfreunde im Rheinland*, t. LVII, p. 113) mentionne à la même date un « Fridericus dux juvenis », dans lequel Bresslau avait cru voir le fils de Frédéric II, mort avant son père (*Jahrb. K. II.*, p. 72, n. 4) ; nous avions tout d'abord (*De prima domo*, p. 17) adopté l'hypothèse du savant professeur de Strasbourg, qui l'a maintenue récemment dans son travail *Ueber die Zusammenkunft zu Deville*, etc. (*Jahrb. G. L. G.*, 18e année, 1905, p. 461). Aujourd'hui, il ne nous est plus possible d'adopter cette manière de voir ; nous avons essayé de démontrer plus haut (p. 47, n. 8), contrairement aux assertions de Bresslau, que c'est Frédéric Ier, et non Frédéric II, qui est mort un 18 mai ; aussi nous paraît-il naturel d'appliquer plutôt à Frédéric II qu'à son fils, mort en bas âge, la mention des *Nécrologes de Wissembourg* et de *Saint-Maximin*.

(2) *Cartulaire de Gorze*, *Mettensia*, t. II, n° 126, p. 227.

(3) *Chron. s. Michaelis*, c. XXXII, p. 23.

(4) Le *Chron. s. Michaelis* n'indique pas à quelle époque l'empereur est passé à Saint-Mihiel, mais un diplôme de Conrad pour Saint-Evre, du 20 août 1033, est daté de Saint-Mihiel (St. 2048, Mabillon, *Ann. O. S. B.*, t. IV, p. 384).

(5) Nous avons déjà dit, p. 161, n. 4, que c'était aussi l'avis de Bresslau. La divergence de nos opinions en ce qui concerne la mort de Frédéric II

Digitized by Google

Ajoutons à ces preuves qu'il n'est point parlé de Frédéric dans les documents qui racontent l'invasion de la Champagne par Conrad II. Si enfin l'on ajoute foi à la majorité des manuscrits de Sigebert de Gembloux, c'est en 1033 que Gozelon, déjà duc de Basse-Lorraine, fut en outre chargé de la Mosellane par Conrad (1), qui avait intérêt à ce que

n'a en fait aucune importance, puisqu'il ne s'agit que d'une différence de quatre jours.

(1) C'est Bresslau, *op. cit.*, t. II, p. 72, n. 4, qui a mis ce fait en lumière. Un autre argument du même auteur ne nous paraît pas avoir la même valeur : une église bâtie par Nanthère dans une des *villæ* dont il avait obtenu la restitution après la mort de Frédéric II fut terminée, nous apprend le *Chron. s. Mich*, c. XXXV, p. 25, vers le 1er juin, trois ou quatre jours avant l'Ascension. Comme cette fête tombait le 31 mai en 1033, le 23 mai en 1034, le 7 mai en 1035, Bresslau estime que l'on ne peut songer à cette dernière année, où plus de trois semaines séparent alors l'Ascension du 1er juin. 1033 est également hors de cause, car Frédéric vivait encore le 6 septembre 1032, et la construction de l'église a dû prendre environ un an. D'ailleurs, on a la certitude que Frédéric n'était plus au monde en 1034. C'est donc en 1034 que se placerait la consécration de l'église d'Harréville, et la mort du dernier duc de Mosellane de la maison de Bar aurait eu lieu l'année précédente. Sans méconnaître la justesse de ces remarques, nous ferons observer que la construction de l'église a bien pu durer plus longtemps que ne le suppose M. Bresslau ; pourquoi n'aurait-elle pas été terminée en 1036, année où l'Ascension fut célébrée le 27 mai ?

Les historiens modernes ne s'accordent pas sur la date de la mort de Frédéric II. Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Bar*, p. 7, Kremer, *Genealogische Geschichte des Ardenneschen Geschlechts*, p. 31, Ernst, *Dissertation sur la maison... d'Ardenne* (*Bulletin de la commission royale d'histoire de Belgique*, 2e série, t. X, p. 296), placent l'événement en 1027 ; Digot, *H. L.*, t. I, p. 218, et Huhn, *Geschichte Lothringens*, t. I, p. 99, se prononcent pour 1028 ; Benoit Picart, *H. T.*, p. 99, pour 1032 ; Calmet propose successivement 1032 (*H. E. C. L.*, 1re éd., t. I, col. CXCIII, 2e éd., t. I, col. CCLXXXV) et 1033 (*op. cit.*, 1re éd., t. I, col. 947, 2e éd., t. II, col. 49) dans chacune des deux éditions de son grand ouvrage. Parmi les auteurs qui ont adopté 1033 citons de Riguet, *Observations sur les titres de l'insigne église de Saint-Dié en Vosges*, p. 145, les Bénédictins, *H. M*, t. II, p. 134, Stenzel, *op. cit.*, t. II, p. 115, Jærschkerski, *op. cit.*, p. 12, Meyer von Knonau, *Die Heiraten der burgundischen Mathilde*, etc. (*F. D. G.*, t. VIII, p. 155, n. 1), Bresslau, *op. cit.*, t. II, p. 72 et n. 4, Manitius, *op. cit.*, p. 403, Richter et Kohl, *Ann. d. d. R.* 3e partie, t. I, p. 299 et n. b, Pfenninger, *Kaiser Konrads II Beziehungen zu Aribo*, etc., p. XXXII, Vanderkindere, *H. F. T. P. B.*, t. II, p. 32.

Digitized by Google

la province menacée fût sans tarder pourvue d'un nouveau chef.

Frédéric avait épousé Mathilde (1), fille d'Hermann II, duc de Souabe et de Gerberge, fille elle-même de Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne et de Mathilde (2). Comme la reine Gerberge de France, mère de cette dernière, avait pour sœur Avoie, bisaïeule de Frédéric II (3), celui-ci et sa femme étaient cousins au quatrième degré suivant la manière de compter en usage dans l'Eglise (4), dont les canons interdisaient les mariages entre parents aussi proches.

Par une coïncidence curieuse, Mathilde était cousine au même degré de son premier mari, Conrad duc de Carinthie. Nous avons vu que cette première union de Mathilde avait

(1) « Conjuge cum propria Mathildis denique dicta — Iste Beatricem Fredericus donat habere — Huic Bonefacio » (Donizo, *Vita Mathildis*, l. I, c. 10, vers 799-801, *SS.*, t. XII, p. 367). Wipon nous apprend successivement que Conrad le Jeune était fils de Mathilde, petite-fille elle-même de Conrad roi de Bourgogne, et qu'il avait pour beau-père (parâtre) le duc de Lorraine Frédéric (*Gesta Chuonradi*, c. 2 et 19, p. 12 et 29). D'après Jean de Bayon, *Chron. Med. Mon.*, l. II, c. XLVII (Calmet, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. II, pr., col. LXVI, 2e éd., t. III, pr., col. CCXVIII), Frédéric, fils de Thierry, avait pris pour femme la mère de Brunon ou de Chuonon (Conrad), qui avait épousé en premières noces Hermann (*sic*), duc de Carinthie.

(2) Constantin, *Vita Adalberonis II*, c. 17 (*SS.*, t. IV, p. 664), Wipon, *Gesta Chuonradi*, c. 12, p. 12, lettre écrite en 1043 par Sigefroy, abbé de Gorze, à Poppon, abbé de Stavelot (Giesebrecht, *G. D. K.*, t. I, p. 703), *Tabula Ottonum* et *Genealogia Saxonicae domus* (*SS.*, t. III, p. 215, t. VI, p. 32). Cf. Hirsch, *Jahrb. H. II*, t. I, p. 245-246 et p. 246, n. 2, Meyer von Knonau, *Die Heiraten der burgundischen Mathilde* (*F. D. G.*, t. VIII, p. 149-159), qui a prouvé contre Secrétan, *Notice sur l'origine de Gérold, comte de Genève* (*Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XVI, 2e livraison [1867], p. 201 et suiv.) que Mathilde, femme de Conrad, puis de Frédéric II, était la petite-fille, et non la fille de Conrad le Pacifique, Poupardin, *Le royaume de Bourgogne*, p. 384 et suiv.

(3) Waitz, *Jahrb. H. I.*, p. 118, Köpke et Dümmler, *K. O. G.*, p. 16, etc., Lauer, *Le règne de Louis d'Outremer*, p. 27, 48, etc. Cf. le tableau généalogique joint au présent travail.

(4) Au huitième d'après la nôtre.

Digitized by Google

été dénoncée comme irrégulière par l'oncle même de Frédéric II, par Adalbéron II, qui fit entendre dans une assemblée de grands et d'évêques (1002-1005) sa protestation, sans aucun succès d'ailleurs (1) : Mathilde resta la femme de Conrad. Adalbéron mourut longtemps avant que son neveu épousât Mathilde : sans quoi, il se fût sans doute opposé à cette union, dont personne, au surplus, ne semble avoir relevé l'irrégularité. Il eût été amusant qu'un évêque rigoriste renouvelât, à propos du second mariage de Mathilde, la protestation que jadis Adalbéron II avait élevée contre le premier. Conrad de Carinthie étant mort en 1011 (2), le mariage de sa veuve avec Frédéric II est de 1012 au plus tôt (3). Il est du reste fort possible qu'il ait été célébré quelques années plus tard : au dire de la *Chronique de Saint-Mihiel*, Béatrice et Sophie, filles de Frédéric II, n'étaient que des fillettes (*puellulæ*), quand mourut leur père (4). Meyer von Knonau suppose que Mathilde a dû venir au monde vers 983 (5). Quoique nous ignorions en quelle année naquit Frédéric, nous ne serions pas surpris qu'il eût été un peu plus jeune que sa femme.

Mathilde vivait encore en 1030, attendu qu'en cette année, au témoignage d'Ekkehard, moine de Saint-Gall, elle célébra les fêtes de Pâques à Ingelheim, avec sa sœur

(1) Nous avons raconté cet événement plus haut, p. 109-110.

(2) *Ann. necrologici Fuldenses* 1011 (*SS.*, t. XIII, p. 210). Cf. Hirsch, *Jahrb. H. II*, t. II, p. 311.

(3) Ou de la fin de 1011, car à cette époque l'on voit des veuves se remarier tout de suite après la mort de leur premier mari. Ce fut le cas de Gerberge de Saxe ; il y avait à peine quelques semaines que le duc Giselbert de Lotharingie s'était noyé dans le Rhin, quand Gerberge convola en secondes noces avec le roi de France Louis d'Outremer. De Maillet, *Essai chronologique sur l'histoire du Barrois*, p. 14, commet une grave erreur en plaçant le mariage de Frédéric après la mort de Thierry. Gisi, *Der Ursprung des Hauses Savoien (Anzeiger für schweizerische Geschichte*, Neue Folge, t. V [1887], p. 149), estime au contraire que le veuvage de Mathilde fut de courte durée.

(4) *Chron. s. M.*, c. XXXII, p. 23.

(5) *Die Heiraten* etc. (*F. D. G.*, t. VIII, p. 154).

Digitized by Google

Gisèle et son beau-frère Conrad II. Depuis lors, il n'est plus fait d'elle aucune mention (1). Comme Sophie et Béatrice furent, après la mort de leur père, recueillies par leur tante maternelle, l'impératrice Gisèle (2), nous pouvons en conclure que Mathilde était morte avant son mari, entre 1030 et 1033. Outre Béatrice et Sophie, sur lesquelles nous allons revenir, Frédéric et sa femme avaient eu un fils, dont le *Chronicon sancti Michaelis* nous fait connaître l'existence. En effet, le moine qui rédigea l'histoire de cette abbaye, raconte que tous les membres de la famille ducale, le duc Thierry, son fils et le fils de son fils ayant été enlevés par la mort, l'abbé Nanthère, jugea le moment venu de réclamer différents domaines dont Saint-Mihiel avait été dépouillé par les princes défunts (3). Cette phrase prouve l'existence d'un fils de Frédéric II. Mais ce n'est pas tout. Nous avons vu que Jean de Bayon avait par erreur placé la mort de Frédéric II avant celle de son père (4) : il est possible qu'il ait fait une confusion, et que ce soit du fils de Frédéric II qu'il ait voulu parler (5). Si, comme

(1) Ekkehard (IV), *Casus s. Galli*, c. 6 (*SS.*, t. II, p. 111). Cf. Bresslau, *Jahrb. K. II*, t. I, p. 286 et n. 4.

(2) *Chron. s. M.*, c. XXXII, p. 23.

(3) « Cunctis morbis assumptis, duce Theoderico, filio ejus et filio filii etc. » (*Chron. s. M.*, c. XXXII, p. 23). Nous ne croyons pas que l'on puisse rendre ce passage autrement que nous ne l'avons fait. Si en effet le premier « filio » se rapportait à « Theoderico », le pronom « ejus » devrait représenter « Fredericus I », ce qui est inadmissible, attendu que dans la phrase précédente on ne trouve aucune mention du premier duc de Mosellane. Il faut donc que « ejus » soit mis pour « Theoderici », et qu'une virgule sépare « Theoderico » de filio. Ainsi la phrase a le sens suivant : « La maladie ayant enlevé tous les membres de la famille ducale, le duc Thierry, le fils de Thierry (Frédéric II) et le petit-fils de Thierry (le fils de Frédéric II) etc. »

(4) *Chron. Med. Mon.*, l. II, c. XLVIII (Calmet, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. II, pr., col. LXVII, 2e éd., t. III, pr., col. CCXVIII) : « Cui (Thierry) Fridericus ex filio nepos, quia ipse æquivocus filius ante obierat, succedens, parvis diebus Lotharingis præfuit. »

(5) B. Picart, *L'origine* etc., p. 50, avait déjà fait cette hypothèse, à laquelle s'est rallié Bresslau, *op. cit.*, t. II, p. 73, n. 1.

Digitized by Google

semblerait l'indiquer ce passage de Jean de Bayon, le fils de Frédéric II avait porté le même nom que son père, l'erreur du chroniqueur s'expliquerait aisément (1).

On ignore en quelle année naquirent les filles de Frédéric II, Béatrice et Sophie (2). Elles sont qualifiées de *puellulæ* (3) par le moine de Saint-Mihiel qui rédigea entre 1035 et 1040 la chronique de son abbaye (4), ce qui suppose qu'elles ne devaient pas avoir beaucoup plus d'une dizaine d'années. Leur tante Gisèle, nous l'avons dit, les recueillit et se chargea de leur éducation (5). Béatrice, qui était pro-

(1) B. Picart, *La vie de saint Gérard*, p. 348, déclare ignorer le nom du fils de Frédéric II. Suivant Kremer, *Genealogische Geschichte des Ardenneschen Geschlechts*, p. 30, les historiens lorrains se seraient trompés en attribuant à Frédéric II un fils portant le même nom que lui. Stenzel, *op. cit.*, t. II, p. 115-116, ne parle pas du fils de Frédéric II. Nous avons déjà vu, p. 47, n. 8, que Bresslau croyait que le dernier duc de Mosellane de la maison de Bar avait eu un fils, mort avant son père, et s'appelant, lui aussi, Frédéric. Un des principaux arguments dont l'éminent professeur avait appuyé son hypothèse, à savoir la mention, dans le *Necrologium s. Maximini*, d'un « Fridericus dux juvenis », n'a plus à nos yeux aucune valeur, puisque, d'après nous, il s'agit dans le *Necrol. s. M.* de Frédéric II lui-même, et non plus de son fils. Tout en estimant très plausible l'opinion qui donne à ce dernier le nom de son père, nous n'oserions plus nous montrer aussi affirmatif que nous l'étions autrefois (*De prima domo*, p. 16).

(2) *Chron. s. Michaelis*, c. XXXII, p. 23, Aubry de Trois-Fontaines, *Chron.* (*SS.*, t. XXIII, p. 784), qui donne Sigefroy pour père à Béatrice et à Sophie, Jean de Bayon, *Chron. Med. Mon.*, l. II, c. XLVIII (Calmet, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. I, pr., col. LXVII, 2e éd., t. III, pr., col. CCXVIII). Donizo, *Vita Mathildis*, vers 797-800 (*SS.*, t. XII, p. 367), ne nomme qu'une des filles de Frédéric II, Béatrice. Nous savons par une charte de Pibon, évêque de Toul, de 1076, que Thierry était le grand-père de Sophie (Calmet, 1re éd., t. I. pr., col. 475, 2e éd., t. II, pr., col. CCCXLVIII-CCCXLIX). D'après Jean de Bayon, *ibid.*, Frédéric II aurait eu une troisième fille, Pétronille, qui aurait épousé un seigneur alsacien. Mais presque aucun historien moderne n'a, sur la foi de Jean de Bayon, admis l'existence de cette Pétronille.

(3) *Chron. s. M.*, c. XXXII, p. 23.

(4) C'est l'opinion de Waitz, l'éditeur du *Chron. s. M.* dans les *Mon. Germaniæ* (*SS.*, t. IV, p. 78).

(5) *Chron. s. M.*, *ibid.* — Il convient de reproduire un passage de Laurent de Liége, un autre de Jean de Bayon, et d'examiner la valeur des assertions qui s'y trouvent contenues. D'après ces deux chroniqueurs,

Digitized by Google

bablement l'aînée, car c'est elle que les auteurs du Moyen-Age mentionnent la première, épousa Boniface, margrave de Toscane, dont elle eut la célèbre comtesse ou marquise Mathilde (1). Devenue veuve, elle se remaria avec son cousin Godefroy le Barbu, duc dépossédé de la Haute-Lorraine,

Gozelon et son fils Godefroy le Barbu auraient été les tuteurs ou baillistres de Béatrice et de Sophie. Voici d'abord ce que dit LAURENT, *Gesta ep. Vird.*, c. 2 (*SS.*, t. X, p. 492) : « Illis diebus contra imperatorem Henricum secundum rebellaverat dux et marchio *Godefridus*, dictus Gibbosus, Gozelonis ducis filius, pro sublato sibi *Mozellano ducatu*, *quem cum patre duce tenuerat loco patroni* post obitum Theodorici ducis Barrensis, qui filius nobilissimi ducis Frederici et Beatricis Hugonis Capitonis, Francorum regis sororis.... Ducatus autem patris earum (Béatrice et Sophie), quia neutri ipsorum (Boniface et Louis cessit, sed datus est a rege Girardo Castiniensi comiti, ideo idem *Godefridus qui patronus eis datus erat* justa in imperatorem arma movere visus est.» JEAN DE BAYON s'exprime ainsi en racontant la bataille de Bar-le-Duc de 1037 : « Qui (Eudes II) etiam Barrense castrum, quod sororum (*sic*) Friderici ducis praedium erat vi ceperat ; *Gozilo, qui erat tunc tutor earum*, praemisso Godefrido etc. » (*Chron. Med. Mon.*, l. II, c. XLVIII, CALMET, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. II, pr., col. LXII, 2e éd., t. III, pr., col. CCXIX). Il est à peine besoin de faire observer que le récit de LAURENT DE LIÉGE offre de graves inexactitudes ; il donne à tort le surnom de « bossu » au fils de Gozelon, il fait de Thierry le père de Béatrice et de Sophie ; en outre, la conduite du Barbu y est étrangement défigurée. Très certainement, si Godefroy a pris les armes contre Henri III, c'était dans son intérêt personnel. Godefroy, ne l'oublions pas, détenait le duché de Mosellane, et la pensée de s'en dessaisir au profit de Boniface ou de Louis ne lui est jamais venue à l'esprit. Pourquoi en voulait-il à l'empereur ? Etait-ce parce qu'Henri aurait lésé les droits de Béatrice et de Sophie, pupilles de Godefroy ? En aucune façon, mais bien parce que ce prince lui avait refusé la Basse-Lorraine. Un récit, où la vérité est aussi altérée, ne mérite qu'une confiance médiocre, et d'autre part, l'autorité de JEAN DE BAYON n'a pas beaucoup de poids. Pourtant, comme Gozelon et Godefroy étaient à la fois ducs de Haute-Lorraine et cousins de Béatrice et de Sophie, il se pourrait que Conrad II leur eût confié l'administration des biens patrimoniaux des jeunes princesses, jusqu'au mariage de celles-ci. Cf. DUPRÉEL, *Histoire critique de Godefroid le Barbu*, p. 16 et 61, qui ne se prononce pas.

(1) DONIZO, *Vita Mathildis*, l. I, c. 10, vers 797-801, LAURENT DE LIÉGE, *Gesta ep. Vird.*, c. 2, AUBRY DE TROIS-FONTAINES, *Chron.*, *Genealogia e stirpe s. Arnulfi*, c. 3 (*SS.*, t. X, p. 492, t. XII, p. 367, t. XXIII, p. 790, t. XXV, p. 382). Cf. BRESSLAU, *Jahrb. K. II*, t. II, p. 190-191. Quoi qu'en dise DONIZO, Frédéric et Mathilde étaient morts, lorsque Béatrice épousa Boniface.

Digitized by Google

veuf lui-même de Doda (1). Sophie épousa de son côté Louis, comte de Montbéliard, de Ferrette, de Mousson (2), dont les ancêtres avaient gouverné pour les trois premiers ducs de Mosellane une partie ou la totalité du comté féodal de Bar (3). Sept enfants naquirent de cette union, quatre fils Brunon, Thierry, Frédéric et Louis, trois filles, Béatrice Sophie et Mathilde (4). Tandis que les enfants de Sophie eurent une nombreuse descendance, Mathilde, fille de

(1) Hermann de Reichenau, *Chron.*, 1054, Lambert de Hersfeld, *Ann.*, 1053, Sigebert de Gembloux, *Chron.*, 1053, *Ann. Altahenses majores*, 1054, Aubry de Trois-Fontaines, *Chron.* (*SS.*, t. V, p. 123, 427, t. VI, p. 359, t. XX, p. 807, t. XXIII, p. 790). A ces textes de chroniqueurs on pourrait joindre la charte de Godefroy lui-même et de Béatrice, de 1069, pour Saint-Dagobert de Stenay (Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° I, p. 54), et beaucoup d'autres documents diplomatiques de la seconde moitié du XI^e^ siècle. Cf. Steindorff, *Jahrb. H. III*, t. II, p. 272 et suiv., Dupréel, *Histoire critique de Godefroid le Barbu*, p. 61 et suiv. Nous ne croyons pas pouvoir admettre la supposition de Dupréel, qui rejette sur Godefroy la responsabilité de l'assassinat de Boniface.

(2) Chartes de Vaufroy pour Saint-Mihiel, de 1064, de la comtesse Sophie (sans date) en faveur de la même abbaye, d'Ermentrude pour Cluny, du 8 mars 1105 (de l'Isle, *H. S. M.*, p. 449, Calmet, *H. E. C. L.*, 1^re^ éd., t. I, pr., col. 476, 2^e^ éd., t. II, pr., col. CCCL, Bruel, *Recueil des chartes de Cluny*, t. V, n° 3830, p. 190) ; Bernold, *Chron.*, 1093, Laurent de Liège, *Gesta ep. Vird.*, c. 2, Gilon, *Vita Hugonis abbatis Cluniacensis* (*SS.*, t. V, p. 456, t. X, p. 492, t. XV, p. 940). Sur les ancêtres de Louis voir Tuefferd, *Histoire des comtes souverains de Montbéliard* (*Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*, 3^e^ série, t. I, [1877], p. 3-4), Viellard, *Documents et mémoire pour servir à l'histoire du territoire de Belfort*, p. 8-17, Vanderkindere, *H. F. T, P. B.* t. II, p. 429-430, et les § I et II du c. I du l. II du présent travail (p. 341-344 et 377-381 du préc. vol. *Mém. S. A. L.*)

(3) Voir le préc. vol., *Mém. S. A. L.*, p. 341-344 et 377-381.

(4) Trois chartes de Sophie pour Saint-Mihiel, l'une sans date, la deuxième de 1080, la troisième de 1091 (Calmet, *H. E. C. L.*, 1^re^ éd., t. I, pr., col. 476, 2^e^ éd., t. II, pr., col. CCCL, Archives de la Meuse, série H., fonds Saint-Mihiel, *Cartulaire* J^1^, n° LIX, p. 130, [reproduit dans les pièces justificatives de ce travail], *Musée des Archives départementales*, *Atlas*, pl. XIX, n° 27, *Texte*, p. 58), charte d'Udon, évêque de Toul, pour Saint-Gengoul, de 1065 (Calmet, 1^re^ éd., t. I. pr., col. 457, 2^e^ éd., t. II, pr., col. CCCXXVIII), charte d'Ermentrude (voir la note précédente) ; *Genealogia e stirpe s. Arnulfi*, c. 3 (*SS.*, t. XXV, p. 382).

Digitized by Google

Béatrice, bien que mariée deux fois (1), ne laissa point d'héritier direct, et une partie des biens qui lui venaient de sa mère et par celle-ci de son grand-père Frédéric II, devait être recueillie par les descendants de Louis et de Sophie.

Dans le partage des domaines patrimoniaux qui s'était fait entre les filles de Frédéric II, il semble que le plus gros morceau ait été attribué à Sophie, qui eut dans son lot les comtés situés dans le diocèse de Toul, l'abbaye de Saint-Mihiel et les terres qui en dépendaient (2).

Quant au duché de Haute-Lorraine, il passa en d'autres mains. L'on comprend du reste fort bien que l'empereur n'ait pas confié à de toutes jeunes filles, à des enfants, l'administration d'une province menacée par le comte de Troyes. Il investit de la Mosellane Gozelon, déjà duc de Basse-Lorraine, et cousin de Frédéric (3). On s'étonnera peut-être que Conrad ait ainsi augmenté la puissance d'un homme qui avait été autrefois son ennemi. L'intérêt supérieur de l'Etat fit sans doute oublier à Conrad ses ressentiments et lui dicta son choix. Gozelon parut à l'empereur le seul homme capable de protéger le pays contre les attaques du comte de Champagne. Il se trouva par bonheur que Conrad avait vu juste, et que Gozelon se montra digne de la confiance qu'on avait mise en lui. La grande victoire que Gozelon et son fils Godefroy le Barbu remportèrent en 1037 sur Eudes, qui fut tué dans l'action (4), rendit quelque

(1) Mathilde épousa successivement son cousin Godefroy le Bossu, duc de Basse-Lorraine, fils de Godefroy le Barbu et de Doda, puis le duc Welf V de Bavière. On pourrait donc l'appeler la « duchesse » Mathilde.

(2) C'est ce qui ressort de nombreux documents, que nous avons cités au cours de cette étude.

(3) SIGEBERT DE GEMBLOUX, *Chron.*, 1034 (1033), LAURENT DE LIÉGE, *Gesta ep. Vird.*, c. 2 (*SS.*. t. VI, p. 357, t. X, p. 492). Cf. BRESSLAU, *op. cit.*, t. II, p. 73-74, RICHTER et KOHL, *op. cit.*, p. 299 et n. b.

(4) Sur cette bataille consulter D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *H. D. C. C.*, t. I, p. 338-343, BLÜMCKE, *Burgund unter Rudolf III und der Heimfall der burgundischen Krone an Kaiser Konrad II*, p. 71, LANDS-

Digitized by Google

tranquillité à la Haute-Lorraine, si longtemps troublée par les incursions du comte de Troyes. Gozelon et son fils réussirent donc à s'acquitter d'une tâche qui avait dépassé les forces de leurs prédécesseurs, Thierry et Frédéric II.

S'il est naturel qu'à la mort de leur père Béatrice et Sophie aient été, en raison de leur sexe et de leur âge, écartées du gouvernement de la Mosellane, on comprend moins qu'en 1047 Henri III, après avoir enlevé ce duché à Godefroy le Barbu, ne l'ait pas donné à Louis, mari de Sophie (1). La conduite du souverain est d'autant plus inexplicable qu'au cours des troubles provoqués par Godefroy ou par d'autres seigneurs Louis était resté fidèle au fils de Conrad II (2). On se serait donc attendu à voir Louis en 1047 revêtu de la dignité ducale qu'avait possédée son beau-père. Nous ignorons les motifs pour lesquels l'empereur lui préféra successivement les comtes Adalbert et Gérard, de la maison d'Alsace. Pourtant, ni Sophie ni son mari n'avaient renoncé au duché de Mosellane. et, quand Gérard mourut en 1070, Louis revendiqua la dignité ducale, non pour lui, mais pour l'aîné de ses fils, héritier des droits de son grand-père maternel Frédéric II. Les prétentions de Louis ne furent admises ni par les seigneurs lorrains ni par Henri IV, et Thierry, fils de Gérard, resta en possession de la Mosellane (3).

Évincés, les comtes de Bar devaient rompre bientôt les liens qui les unissaient au duché de Haute-Lorraine, et acquérir vis-à-vis des descendants de Gérard d'Alsace une indépendance absolue, en attendant qu'ils devinssent les

BERGER, *Graf Odo I von der Champagne*, p. 56-60, BRESSLAU, t. II, p. 267-273, RICHTER et KOHL, *op. cit.*, p 318, 319 et n. d., LEX, *Eudes II*, *Mémoires de la société académique de l'Aube* t. LV, [1891], p. 235-238, DUPRÉEL, *op. cit.*, p. 17, POUPARDIN, *Le royaume de Bourgogne*, p. 171.

(1) Boniface, margrave de Toscane, était naturellement hors de cause.

(2) HERMANN DE REICHENAU, *Chron.*, 1044 (*SS.*, t. V, p 125).

(3) Se reporter à la n. 4 de la p. 173 du préc. vol. *Mém. S. A. L.*

Digitized by Google

rivaux et les adversaires des ducs lorrains. On sait que vers le milieu du XIVe siècle, ils obtinrent à leur tour l'érection en duché du petit État féodal qu'ils avaient, durant quelques centaines d'années, gouverné en qualité de comtes. Enfin, le siècle suivant vit s'effectuer l'union de la Lorraine et du Barrois, qui, tout en gardant leur autonomie, vécurent désormais sous l'autorité des mêmes souverains, issus en ligne masculine de Gérard d'Alsace, et, par les femmes, de la maison de Bar. Ainsi fut supprimée l'une des conséquences les plus désastreuses qu'avaient entraînées pour la Mosellane d'abord la fin prématurée de Frédéric II, mort sans postérité mâle, puis l'exclusion de la dignité ducale de son gendre Louis de Mousson et de son petit-fils Thierry II.

Digitized by Google

CONCLUSION

I

Si, à l'époque mérovingienne, il a probablement existé un *ducatus Moslinsis*, ce duché n'avait pas de limites aussi étendues que la Mosellane ; rien ne prouve d'ailleurs que Brunon ait songé à restaurer une ancienne circonscription territoriale.

C'est en 959 que l'archevêque-duc institua la Haute-Lorraine et probablement aussi la Basse ; son but fut de rendre les révoltes plus rares et en même temps plus faciles à réprimer. Frédéric, qui avait été placé à la tête de la Mosellane, n'eut jamais le gouvernement de la Lotharingie entière ; seule, la partie méridionale de ce royaume fut soumise à son autorité.

La Haute-Lorraine ou Mosellane comprenait — selon toute vraisemblance — les *pagi* de la province ecclésiastique de Trèves qui se trouvaient à l'ouest du Rhin, ainsi que plusieurs *pagi* de l'archidiocèse de Reims : les uns et les autres avaient autrefois dépendu de Lothaire II.

Si, en principe, la dignité ducale était une fonction publique, si même, dans une certaine mesure, elle demeura telle, on la voit petit à petit prendre aussi le caractère d'un fief héréditaire dans la maison de Frédéric. C'est ainsi que Thierry, quoique mineur, devint en 978, à la mort de son père Frédéric I[er], duc de Mosellane sous la tutelle de sa mère Béatrice, et que Frédéric II fut, avant 1019, associé à son père, auquel il succéda en 1027 (1). Toutefois, cette

(1) Ou en 1026.

Digitized by Google

hérédité — de fait, et non de droit, remarquons-le — ne s'étendait pas aux femmes, qui ne pouvaient alors exercer les fonctions ducales. Aussi, quand en 1033 Frédéric II mourut, ne laissant que des filles en bas âge, Conrad II transmit-il la Mosellane à Gozelon, déjà duc de Basse-Lorraine et cousin issu germain de Frédéric. Pourtant, si l'une des filles de Frédéric avait été mariée en 1033, et mariée à un comte de la Haute-Lorraine, celui-ci aurait sans doute succédé à son beau-père dans le gouvernement de la province.

Les ducs avaient pour mission de juger les causes royales, c'est-à-dire celles où les églises, les abbayes, les comtes et d'autres personnages encore se trouvaient engagés, de châtier les brigands et les perturbateurs de la paix publique, d'assister aux assemblées que convoquaient les rois ou les empereurs, d'amener à ceux-ci les contingents militaires de la province, et de repousser les attaques des ennemis extérieurs. Il ne semble pas d'ailleurs que Frédéric et ses deux successeurs aient mis beaucoup de zèle à faire la police de leur duché.

Les ducs perçoivent des revenus qu'il est difficile de préciser, ils sont avoués de plusieurs abbayes royales de la province. Il est probable qu'ils n'ont jamais frappé monnaie en tant que ducs, et que la désignation des évêques ou des comtes de la Mosellane ne rentrait pas dans leurs attributions. Pourtant, comtes et prélats, ceux-ci comme seigneurs temporels, se trouvent subordonnés aux ducs et tenus de répondre à leurs convocations. Les ducs s'occupent de la réforme de quelques abbayes, en particulier de celles dont l'avouerie leur appartient.

II

Les trois premiers ducs de Mosellane possédaient dans la province des comtés, des villages, des abbayes à titre d'alleux ou de bénéfices héréditaires, transmissibles même

Digitized by Google

à des femmes, d'autres fiefs attachés, semble-t-il, à la dignité ducale, d'autres enfin qui n'appartinrent qu'à l'un ou à l'autre d'entre eux.

C'était surtout dans le sud-ouest de leur duché que Frédéric Ier, son fils et son petit-fils avaient leurs biens patrimoniaux. Au comté épiscopal de Metz, qui leur échappa dès le début du XIe siècle, ils joignaient le Scarponnois, Amance, un morceau du Saintois et du Soulossois, l'Ornois, le Barrois et l'abbaye de Saint-Mihiel-en-Verdunois. C'est grâce à la possession du *pagus Barrensis*, de l'*Odornensis*, du *Scarponensis*, et de l'avouerie de Saint-Mihiel qu'ils disposaient d'une puissance matérielle assez considérable ; ces territoires formèrent en outre les éléments constitutifs du comté féodal de Bar, qui finit par englober — avec les bassins de l'Ornain, de la Haute-Meuse et du Mouzon — ceux du Rupt-de-Mad, de l'Orne et de la Chiers.

Toutefois, on ne saurait affirmer que nos ducs aient organisé le comté féodal de Bar, tel qu'on le voit constitué au XIIe siècle ; ils n'ont certainement pas créé la division en bailliages ; tout au plus peut-on leur attribuer l'institution des prévôtés et des châtellenies. Nous pouvons d'autre part considérer comme certaine l'existence d'un comte de Bar, subordonné au duc, et la présence à Bar même d'un châtelain antérieurement à 1033.

Après avoir été à l'origine des fonctionnaires publics, les comtes s'étaient peu à peu transformés en vassaux. Frédéric Ier avait dû recevoir d'Otton le Grand ou de Brunon la dignité comtale sur le Barrois, l'Ornois, le Scarponnois, ainsi que l'avouerie de Saint-Mihiel. Ces comtés prirent peu à peu, sans d'ailleurs qu'aucune décision royale fût intervenue, le caractère de fiefs héréditaires et même de fiefs que des femmes pouvaient posséder. C'est ainsi qu'à la mort de Frédéric II ses deux filles, Béatrice et Sophie, se partagèrent les comtés et les domaines

Digitized by Google

qu'avait possédés leur père. Finalement, Mathilde, fille unique et héritière de Béatrice, étant morte sans postérité, les descendants de Sophie recueillirent la presque totalité des territoires qui avaient constitué le lot de Béatrice.

En tant que duc de Haute-Lorraine, Frédéric avait reçu en bénéfice les abbayes de Saint-Martin de Metz, de Moyenmoutier et de Saint-Dié; les deux dernières furent réformées par ses soins. Otton Ier les ayant données ou restituées à l'église de Toul, Frédéric n'en conserva plus que l'avouerie, qu'il transmit à ses descendants avec tous les droits que cette fonction comportait. En particulier, nous savons qu'ils battirent monnaie comme avoués de Saint-Dié.

Thierry Ier obtint en fief d'Otton III, ou plus probablement d'Henri II, le domaine royal d'Andernach, qui ne semble avoir appartenu ni à son père ni à son fils; on possède de Thierry des deniers frappés à Andernach.

Nos ducs n'ont certainement pas eu l'avouerie de Senones; quant à celle de Remiremont, nous ne pouvons rien affirmer.

III

Le premier duc de Haute-Lorraine, Frédéric, fils du comte Voiry (Wigeric) et de Cunégonde, eut pour sœurs Liutgarde, (Eve et Berthe), pour frères Gozlin, Adalbéron Ier, évêque de Metz, Gilbert, (Sigebert), et Sigefroy, comte de Luxembourg.

Alors qu'il n'était encore que comte, Frédéric construisit un château en un endroit nommé Fains, qui appartenait au roi de France, Louis IV d'Outremer.

Béatrice, que Frédéric épousa en 954, avait pour parents Hugues le Grand et Avoie De cette union naquirent Henri-Hezelin, Adalbéron II, évêque de Metz, et Thierry, qui, bien que le plus jeune des trois, succéda en 978 à son père. Henri en effet, qui semble avoir été l'aîné des fils de

Digitized by Google

Frédéric, mourut avant 978, et le cadet, Adalbéron, avait été déjà destiné à l'Église.

Il ne se produisit aucun événement de quelque importance au cours des dix-neuf années pendant lesquelles Frédéric conserva la dignité ducale.

Durant la minorité de Thierry, au nom duquel sa mère Béatrice gouverna le duché, la Mosellane fut en butte à de nouvelles attaques de la part du Carolingien Lothaire, roi de France, qui réussit à s'emparer de Verdun ; toutefois, peu après son avènement, en 987, Hugues Capet restitua cette ville. Thierry lui-même, fait prisonnier dans Verdun, avait auparavant recouvré sa liberté.

Sous le règne d'Henri II, Thierry, qui fut d'ailleurs le serviteur fidèle de ce prince, eut à subir plusieurs disgrâces. L'évêché de Metz fut enlevé à son jeune fils Adalbéron; lui-même perdit le comté de Metz, et se laissa prendre par l'usurpateur du siège épiscopal de cette ville ; enfin, quelques années plus tard, il tomba dans une nouvelle embuscade, d'où il ne se tira qu'avec peine.

Richilde, que Thierry avait prise pour femme, était probablement la fille d'un comte Folmar, qui lui laissa la forteresse d'Amance. Frédéric II, né de cette union, fut avant 1019 associé à son père, et semble avoir joué dès lors le principal rôle dans le duché. Son père et lui eurent à lutter en particulier contre le comte de Blois, de Chartres, de Meaux et de Troyes, Eudes II, qui avait des terres dans la Mosellane et qui cherchait, semble-t-il, à les agrandir. Il fallut l'intervention et la médiation d'Henri II pour mettre fin à ces querelles.

Frédéric II avait épousé une de ses cousines, Mathilde, qui d'un premier mariage avait eu un fils, Conrad le Jeune. Quand en 1024 Henri II mourut sans enfant, Frédéric essaya, mais sans succès, de faire élire son beau-fils ; ce fut un autre Conrad, cousin-germain du précédent, qui obtint la couronne.

Digitized by Google

Frédéric et Thierry, soutenus par Gozelon, duc de Basse-Lorraine, cherchèrent en France des ennemis au nouveau roi, mais leurs alliés ne firent presque rien pour eux, et force fut aux ducs lorrains de se résigner à reconnaître Conrad II pour souverain. Thierry mourut peu de temps après, soit en 1026, soit en 1027.

On retrouve encore Frédéric II mêlé à des intrigues ourdies contre l'autorité de Conrad ; il ne semble pas pourtant qu'il ait pris les armes, comme le firent Conrad le Jeune et le duc Ernest de Souabe. Toujours est-il que Frédéric conserva la Haute-Lorraine jusqu'à sa mort, arrivée en 1033. Sa femme, Mathilde, lui avait donné un fils, mort avant 1033, et deux filles, Béatrice et Sophie, qui recueillirent les comtés paternels, mais non la dignité ducale, donnée à Gozelon.

IV

Quel rôle nos ducs ont-ils joué, quelle est pour leur famille ou pour la Mosellane l'importance de l'œuvre qu'ils ont accomplie, dans quel état enfin laissaient-ils la province, telles sont les questions auxquelles il convient de répondre en terminant cette étude.

Il nous faut bien convenir qu'à aucun égard Frédéric Ier, son fils et son petit-fils ne peuvent être comparés à leurs cousins, comtes de Verdun et ducs de Basse-Lorraine, les Gozelon et les Godefroy. S'agit-il des affaires générales de l'Allemagne et de la Lotharingie, on ne voit pas que nos ducs aient joui d'un grand crédit auprès des souverains : ils n'ont pas pris une part importante au gouvernement de l'Etat, non plus qu'aux guerres entreprises durant cette période par les rois d'Allemagne et de Lorraine.

Exception doit être faite pour Béatrice, l'homme de la famille. Alors qu'elle exerçait la régence au nom de son fils Thierry, la duchesse déploya la plus grande activité, travaillant à réconcilier l'ex-duc de Bavière avec Otton III

Digitized by Google

et à rétablir la paix entre les souverains de la France et de l'Allemagne. Mais, si l'on met à part Béatrice, on doit reconnaître que les trois premiers ducs de Mosellane sont constamment demeurés au second plan. A d'autres égards, ils nous paraissent être restés au-dessous de la tâche qu'ils avaient mission de remplir.

Nous avons constaté que Thierry Ier et Frédéric II avaient été impuissants à repousser victorieusement les attaques du comte de Champagne Eudes. L'honneur de débarrasser la Lorraine de ce voisin incommode reviendra en 1037 à Gozelon et à son fils Godefroy le Barbu.

D'autre part, la situation de nos ducs vis-à-vis du roi d'Allemagne et de Lotharingie s'est modifiée à leur avantage de 959 à 1033 ; Thierry et son fils ont une liberté d'allures que n'avait pas connue Frédéric Ier. Seulement, à l'intérieur même de la Mosellane un mouvement analogue s'est produit au détriment de l'autorité ducale. En principe, roi, ducs, évêques et comtes gardent les mêmes prérogatives et les mêmes obligations ; en fait, chacun s'efforce de se soustraire à ses devoirs, et par contre éprouve quelque peine à jouir de ses droits.

Il nous semble que Frédéric Ier était surtout un fonctionnaire, un représentant du roi ou de l'empereur, d'autant mieux obéi que, d'une part, le souverain était plus redouté et que, d'autre part, lui, Frédéric, se montrait plus fidèle. Thierry Ier et Frédéric II sont encore, si l'on veut, des fonctionnaires, mais chez eux se montre aussi le caractère de vassaux, si même il ne prédomine pas. Ils jouissent d'une plus grande indépendance à l'égard du chef de l'État, mais en retour ils obtiennent plus difficilement l'obéissance des comtes et des évêques. D'où proviennent ces changements ? De diverses causes.

D'abord, il faut relever la faiblesse ou l'éloignement habituel des souverains. Otton le Grand, avec une indomptable énergie, avait brisé toutes les résistances ; aussi,

Digitized by Google

dans les dernières années de son règne, personne, ni en Lorraine, ni en Allemagne, n'ose plus braver son autorité ; partout il est obéi et respecté. La situation se modifia sous les successeurs d'Otton Ier ; les uns, comme Otton II et surtout Otton III, passèrent de longues années en Italie, poursuivant la réalisation de rêves chimériques ; d'autres, tel Henri II, n'avaient ni l'énergie, ni la décision, ni la ténacité qui avaient permis à Otton le Grand de consolider son pouvoir. Nous avons, au cours de cette étude, constaté à diverses reprises la faiblesse et l'impuissance du dernier prince de la maison de Saxe.

Les conséquences de la mollesse ou de l'éloignement des souverains ne tardent pas à se faire sentir du haut en bas de l'organisation politique et administrative. Les ducs en prennent à leur aise avec le roi ou l'empereur ; mais eux-mêmes, mal soutenus par celui-ci, n'arrivent pas à se faire obéir.

A ces causes générales qui agissent en Allemagne et en Lotharingie, il faut en joindre d'autres spéciales à nos ducs, à leur caractère, à la situation de leurs domaines. Nous l'avons dit, et nous croyons devoir le répéter, Frédéric Ier, son fils et son petit-fils ne semblent pas avoir possédé les qualités remarquables d'intelligence et d'énergie qui distinguent leurs cousins de la maison d'Ardenne ou de Verdun. Peut-être aussi disposaient ils d'une puissance matérielle insuffisante. En outre, leurs possessions se trouvaient groupées dans le sud et le sud-ouest de la Mosellane ; c'était là tout naturellement qu'ils résidaient de préférence. Le nord et le nord-est de la province, où ils ne se montraient que rarement, où d'ailleurs les points d'appui leur faisaient défaut, devaient peu à peu, par la force des choses, se considérer comme étrangers au duché, et tendre à s'en détacher.

Assurément, Frédéric II aurait pu regagner — au moins en partie — le terrain perdu, s'il avait réussi à faire

Digitized by Google

monter sur le trône d'Allemagne et de Lorraine son beau-fils Conrad le Jeune. L'échec de sa tentative et sa révolte contre l'autorité du successeur d'Henri II eurent pour effet de diminuer encore son autorité et son prestige.

Nous croyons donc qu'avant 1033 le duché de Mosellane commençait à se désagréger ; il n'avait plus la cohésion qu'il possédait trois quarts de siècle auparavant, au moment où il se constituait sous l'autorité de Frédéric Ier.

Il se trouva par surcroît que nos ducs avaient — sans le vouloir — travaillé à précipiter le morcellement de la Haute-Lorraine. On leur doit, en effet, et c'est là leur œuvre capitale, la création ou du moins le développement du comté féodal de Bar, qui joua un rôle important aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Mais leur famille seule en profita. Le malheur voulut en effet que les comtes de Bar, comme d'ailleurs les évêques et quelques-uns des seigneurs laïcs de la Mosellane, se rendirent indépendants des ducs de la province, et devinrent pour trois siècles leurs plus redoutables adversaires.

En définitive, il eût mieux valu pour la Haute-Lorraine ou que la dignité ducale restât dans la descendance féminine de Frédéric II, ou que le comté de Bar ne se constituât pas.

Si la maison de Verdun, qui en 1033 reçut le duché de Haute-Lorraine, avait pu le conserver, elle aurait été assez puissante pour y maintenir quelque unité, pour paralyser l'action des forces dissolvantes qui tendaient à morceler le pays. Seulement, une sorte de fatalité s'acharnait depuis deux cents ans sur la malheureuse Lotharingie. Godefroy le Barbu se vit enlever par Henri III la Mosellane, qui fut donnée successivement au comte Adalbert d'Alsace, puis à son neveu Gérard. Pas plus que la maison de Bar, la nouvelle dynastie ducale ne fut à la hauteur de sa tâche ; elle ne sut pas préserver la Haute-Lorraine du démembrement qui la menaçait. Et durant trois siècles, la région

Digitized by Google

lotharingienne offrira le spectacle lamentable de luttes incessantes, où s'épuiseront les forces du pays, pour le plus grand profit des comtes de Champagne d'abord, et plus tard des Capétiens ou des Valois.

A partir de René II, il est vrai, la Lorraine et le Barrois n'auront plus qu'un même souverain ; toutefois, la région ne recouvrera pas complètement son unité politique, les villes épiscopales ayant continué de vivre de leur existence indépendante ; en outre, René II et ses successeurs sentiront jusqu'à la fin peser lourdement sur eux les effets désastreux d'événements qu'avait produits ou rendus possibles l'émiettement de l'ancienne Mosellane.

Digitized by Google

APPENDICES

APPENDICE I

La Lotharingie formait-elle encore en 959 un royaume autonome, distinct de l'Allemagne ?

La Lotharingie était-elle en 959 une simple province de l'Allemagne, ou constituait-elle encore un royaume distinct de ce dernier État, et destiné à former après 962, avec l'Allemagne elle-même, avec l'Italie, et plus tard avec la Bourgogne, le Saint-Empire-romain-germanique ?

Disons tout de suite que l'idée d'un empire territorial englobant un nombre déterminé d'États ou de provinces n'avait pas encore pris naissance, ou du moins n'était pas encore nettement conçue, ni, à plus forte raison, généralement acceptée. Aux IXe et Xe siècles, le mot « imperium » désignait bien plutôt l'ensemble des attributions et des devoirs de l'empereur que les contrées soumises à son autorité. Et cela s'explique sans peine. D'abord, on admet à cette époque que l'autorité de l'empereur s'étend en principe sur l'ensemble du monde chrétien. En outre, de 800 à 924, les empereurs avaient appartenu à quatre familles différentes (1), et les États qu'ils gouver-

(1) En dehors de la dynastie carolingienne, qui a fourni la plupart des empereurs du IXe siècle, citons les maisons de Frioul (Bérenger Ier), de Provence (Louis l'Aveugle) et de Spolète (Guy et Lambert). Tandis que la deuxième et la troisième se rattachaient par les femmes à la famille de Charlemagne, la quatrième n'avait avec celle-ci aucun lien de parenté.

Digitized by Google

naient effectivement, avaient sans cesse varié de composition et d'étendue (1) ; il n'y avait que le royaume d'Italie qui eût toujours, nominalement sinon de fait, dépendu de ces princes (2). De 962, il est vrai, à 1033, seuls les souverains allemands reçurent la couronne impériale, et de plus, tous la portèrent. N'empêche que de 983 à 996, puis de 1002 à 1014, enfin de 1024 à 1027, l'empire resta vacant, un intervalle plus ou moins long s'étant écoulé entre les avènements respectifs d'Otton III, d'Henri II et de Conrad II au trône d'Allemagne et le moment où ces trois princes devinrent empereurs. Par deux fois d'ailleurs, au cours de ces interrègnes, en 1002, ainsi qu'en 1024-1025, les Italiens

(1) Louis le Pieux avait, comme son père Charlemagne, possédé la totalité de la monarchie franque. Mais Lothaire Ier (840-855) n'a eu que la *Francia media*, une partie de la Bourgogne, la Provence et l'Italie. La péninsule seule appartenait à Louis II (855-875), qui n'acquit qu'en 863 la Provence à la mort de son jeune frère Charles. Charles le Chauve (875-877) était maître de la France occidentale, de la Bourgogne, de la Provence et de l'Italie. Charles le Gros n'était encore que souverain de la Souabe, d'une partie de la Lotharingie et de la Bourgogne, ainsi que de l'Italie, quand il fut, en 881, couronné empereur, et ce ne fut pas son titre impérial qui lui valut d'étendre son autorité sur le reste de la monarchie carolingienne. Guy et son fils Lambert, couronnés empereurs, le premier en 891, le second en 892, ne possédaient que l'Italie ; Arnulf qui, du vivant de Lambert, reçut en 896, du pape Formose, la couronne impériale, n'était à cette date maître que de la Germanie ; seulement, son fils Zwentibold en Lotharingie, Eudes et Charles le Simple dans la France occidentale, Rodolphe Ier en Bourgogne, Louis l'Aveugle en Provence, Bérenger Ier, le compétiteur de Guy et de Lambert, en Italie, reconnaissaient nominalement — sinon de fait — la suzeraineté d'Arnulf. Louis l'Aveugle, qui devint empereur en 901, joignait la Provence à l'Italie ; enfin, Bérenger Ier, qui se fit couronner empereur en 915, n'étendait pas son autorité au-delà des limites de l'Italie.

(2) On peut ajouter que le titre d'empereur n'a conféré à la plupart des princes qui l'ont porté aucune autorité, aucune suprématie effective ni sur les autres souverains de l'occident chrétien, ni même sur les rois qui partageaient avec eux les débris de la monarchie franque. Arnulf, il est vrai, nous l'avons dit à la note précédente, a joui d'une prééminence, plus nominale que réelle, à l'égard des *reguli* qui gouvernaient les Etats nés du démembrement de l'empire carolingien ; encore doit-on faire observer que cette supériorité, il la possédait avant d'être empereur, et qu'il la devait à sa qualité de Carolingien.

Digitized by Google

tentèrent de se donner un souverain distinct de celui de l'Allemagne, ce qui prouve que, durant le premier quart du XI^e^ siècle, on ne croyait pas encore que la possession de l'Italie et de la couronne impériale fût l'apanage exclusif des rois germains (1). En 1002, Ardouin, marquis d'Ivrée, se fit proclamer roi d'Italie, et seule l'opposition d'une partie de ses compatriotes l'empêcha d'arriver à l'empire. Vingt-deux ans plus tard, après la mort de saint Henri, les Italiens offrirent successivement la couronne à Robert le Pieux et à Guillaume V, duc d'Aquitaine, qui la refusèrent l'un et l'autre, tant pour eux-mêmes que pour leurs fils (2). Nul doute que si l'un de ces princes avait répondu à l'appel des évêques et des seigneurs transalpins, il eût poussé jusqu'à Rome pour s'y faire couronner empereur (3). Ainsi, à deux reprises, peu s'en est fallu que

(1) C'est ce que reconnaît BRYCE, *Le Saint Empire romain germanique et l'Empire actuel d'Allemagne* (traduction DOUMERGUE), p. 192. Quand WAITZ, *D. VG.*, t. V, p. 119, dit : « Que l'empire appartînt de droit au roi allemand, et à lui seul, il n'y avait alors là-dessus aucun doute », ceci n'est vrai que pour une époque postérieure à celle dont nous nous occupons ; des deux sources, auxquelles WAITZ renvoie à la n. 3 de la p. 119, les *Ad Heinricum IV imperatorem libri VII*, de BENZO, et le *Ligurinus*, la première date du dernier quart du XI^e^ siècle, et la seconde a été écrite au plus tôt sous le règne de Frédéric Barberousse.

« A cette époque [antérieurement au règne d'Henri III], ajoute WAITZ, aucun pape n'a songé à établir un autre empereur [c'est-à-dire un empereur autre que le roi d'Allemagne] ». L'assertion est exacte ; pourtant, si Ardouin avait été assez fort pour imposer son autorité aux évêques et aux seigneurs de l'Italie, et qu'il fût ensuite arrivé à Rome, le pape alors régnant aurait-il refusé de le couronner empereur ? Evidemment non. Il en aurait été de même pour le fils de Guillaume le Grand duc d'Aquitaine, au cas où ce prince eût franchi les Alpes et se fû fait reconnaître par les grands de la péninsule.

(2) Voir ci-dessus, p. 149-152.

(3) D'après une lettre écrite par HILDEGAIRE, écolâtre de Poitiers, à l'évêque Fulbert de Chartres, les évêques et les seigneurs italiens offraient à Guillaume, pour son fils, la couronne royale d'Italie, et promettaient en outre de faire leur possible pour que le jeune prince obtînt la couronne impériale (*Rec. H. Fr.*, t. X, p. 488-489.)

Digitized by Google

la série des empereurs allemands ne fût interrompue (1). Il n'y avait donc pas de raison pour que l'idée d'un empire territorial, comprenant, avec l'Italie, les États ou les provinces possédés au nord des Alpes par les souverains allemands, idée née peut-être dans le cerveau de quelques clercs épris du passé (2), eût pu prendre corps, se répandre et se faire universellement adopter.

Toutefois, de ce que le Saint-Empire-romain-germanique n'avait pas encore d'existence officielle au xᵉ siècle, ni tout

(1) Plus tard, au cours du XIᵉ siècle, il y eut des tentatives faites par les Italiens ou par les papes pour enlever l'empire aux Franconiens. Ainsi, en 1037, les grands de l'Italie, mécontents de Conrad II, offrirent la couronne impériale au comte de Blois et de Troyes, Eudes II, qui disputait alors la Bourgogne à l'empereur (ANNALISTA SAXO, 1037, *Ann. Altahenses majores*, 1037, *SS.*, t. VI, p. 680, t. XX, p. 792). Suivant BENNON, *Gesta romanæ ecclesiæ*, l. II, c. 7 (*Libelli de lite imperatorum et pontificum*, t. II, p. 378), Benoît IV aurait envoyé la couronne impériale à Pierre, roi de Hongrie, et LÉON DU MONT-CASSIN attribue à Etienne IX (X), le projet de couronner empereur son frère Godefroy le Barbu (*Chronica monasterii Casinensis*, l. II, c. 97, *SS.*, t. VII, p. 694).

(2) Silvestre II et à son instigation Otton III rêvaient, semble-t-il, de ressusciter l'ancien empire romain dans sa constitution et dans son étendue.

Il est curieux de voir que, suivant les circonstances et les besoins du moment, Gerbert donne aux mots « imperium romanum » tantôt un sens, tantôt un autre. Prenons la lettre dans laquelle il se justifie (984) auprès de Thierry Iᵉʳ de Metz des attaques qu'il a dirigées contre lui au nom de Charles de Basse-Lorraine (à supposer, ce qui n'est nullement certain, que libelle et apologie émanent de Gerbert); le « romanum imperium », dont le prélat est l'honneur, doit être identifié avec les États soumis à l'autorité des Ottons. Par contre, en 988 (?), le même Gerbert, chargé par le roi de France, Hugues Capet, d'écrire aux empereurs grecs Basile II et Constantin VIII, désigne sous le nom d' « imperium romanum » l'empire byzantin. Enfin, quand en 997 Gerbert adresse à Otton III son *Libellus de rationali et ratione uti*, il lui dit dans la préface : « nostrum, nostrum est romanum imperium » (*Lettres de Gerbert*, nᵒˢ 33, 111 et II, p. 32, 10 et 237). Voilà donc Gerbert revenu à sa première opinion, qui lui paraîtra bientôt d'autant meilleure qu'il montera dans la chaire de saint Pierre. On sait que pour le Sosie de Molière « le véritable Amphitryon est l'Amphytryon où l'on dîne. » De même, le pape Silvestre II ne pouvait manquer de regarder comme le véritable empire romain celui où il partageait la première place avec son ancien élève Otton III.

Digitized by Google

au début du XI^e^ (1), on aurait tort d'en rien conclure pour la situation où se trouvait alors la Lotharingie à l'égard de l'Allemagne. En vue d'arriver à bien connaître, à déterminer aussi exactement que possible cette situation, posons-nous les deux questions suivantes : la Lotharingie avait-elle conservé une chancellerie particulière, comme c'avait été le cas par exemple au temps de Louis l'Enfant et de Charles le Simple (2) ? Les princes saxons ou franconiens se faisaient-ils couronner deux fois, d'abord comme souverains de l'Allemagne, puis en tant que rois de Lorraine ?

Après bien des vicissitudes, que nous avons racontées ailleurs, le royaume de Lothaire II était tombé de 923 à 925 au pouvoir du roi d'Allemagne Henri I^er^. L'archevêque de Trèves, Roger, qui avait été sous Charles le Simple, comme son prédécesseur Radbod, archichapelain (archichancelier) pour la Lotharingie (3), conserva jusqu'à sa mort cette dignité (4), qui fut donnée ensuite à Robert (931-956) (5). Pourtant, du vivant de Robert, on rencontre des diplômes concernant la Lorraine contresignés au nom

(1) BRYCE, *Le Saint Empire*, etc., p. 103-104, 133 et 187, fait d'Otton le Grand le créateur du Saint-Empire ; nous concédons à cet auteur qu'Otton a jeté les bases du nouvel *imperium romanum*, mais celui-ci, selon nous, n'a qu'au milieu du siècle suivant atteint son développement complet et bien pris conscience de lui-même. L'*imperium romanum*, dont parlent WIPON, *Gesta Chuonradi imperatoris*, c. 1, p. 9-10, et VUIBERT, *Vita s. Leonis IX*, l. I, c. 14 (WATTERICH, *Pontificum romanorum vitæ*, t. I, p. 145) est déjà le Saint-Empire-romain ; seulement, avec ces deux auteurs nous atteignons et nous dépassons même la fin de la première moitié du XI^e^ siècle. Ajoutons que l'épithète de « saint » appliquée à l'empire romain ne date que du règne de Frédéric Barberousse (BRYCE, *op. cit.*, p. 261, KLEINCLAUSZ, *L'Empire carolingien*, p. 555 et n. 3.)

(2) Voir notre *Ro. L. C.*, p. 558 et n. 2, p. 597-599, et MÜHLBACHER, *Reg. Kar.* (2^e^ éd.), Vorbemerkungen, p. C-CI et CXIV-CXV.

(3) *Ro. L. C.*, p. 598-599.

(4) SICKEL, *DD. Sax.*, t. I, p. 37, BRESSLAU, *Handbuch der Urkundenlehre*, t. I, p. 307, PARISOT, *Ro. L. C.*, p. 671.

(5) SICKEL, *op. cit.*, p. 37 et 81, BRESSLAU, *op. cit.*, p. 307.

Digitized by Google

de l'archevêque de Mayence, archichapelain ou archichancelier du royaume d'Allemagne. Les successeurs de Robert n'héritèrent pas des droits qu'il avait exercés en qualité d'archichapelain. Si l'archevêque de Cologne, Brunon, posséda les fonctions d'archichapelain pour la Lotharingie, dont il eut en outre comme duc l'administration (953-965), il y a pourtant durant cette période de nombreux actes relatifs à la Lorraine au bas desquels on lit le nom de l'archevêque de Mayence Guillaume, fils naturel d'Otton Ier (1). Après la mort de Brunon, les diplômes concernant la Lotharingie furent, aussi bien que ceux ayant trait à l'Allemagne, contresignés au lieu et place de l'archevêque de Mayence (2). Donc, plus d'archichapelain (archichancelier) particulier pour la Lorraine à partir de 965.

L'ancien royaume de Lothaire II conserva-t-il au moins le droit d'élire à part et de faire couronner par un de ses métropolitains le souverain qui la gouvernait en même temps que l'Allemagne ? Henri Ier, qui d'ailleurs avait jugé inutile de se faire sacrer lors de son avènement, en 919 (3), ne paraît pas avoir légitimé sa prise de possession de la Lorraine par une cérémonie spéciale. Otton Ier, à la différence de son père, voulut être couronné; mais la solennité, qui eut pour théâtre Aix-la-Chapelle en Lorraine (4), visait — aussi bien que ce dernier pays — les territoires transrhénans. En ce qui concerne Otton II, il y eut bien deux élections distinctes, l'une à Worms pour l'Allemagne, l'autre à Aix-la-Chapelle pour la Lorraine; seulement, on ne signale qu'un seul couronnement, qui eut lieu dans cette dernière ville (5). Élu à Vérone dans une assemblée où se rencon-

(1) Sur les droits respectifs de Brunon et de Guillaume en tant qu'archichapelains (archichanceliers) consulter Sickel, *op. cit.*, p. 81-82, Bresslau, *op. cit.*, p. 309-311.

(2) Sickel, p. 82, Bresslau, p. 311.

(3) Waitz, *Jahrb. H. I*, p. 39-40.

(4) Köpke et Dümmler, *K. O. G.*, p. 26-41.

(5) Uhlirz, *Jahrb. O. II*, p. 4 et n. 5.

Digitized by Google

traient des prélats et des seigneurs lorrains, allemands et italiens, Otton III fut couronné quelques mois plus tard dans la ville de Charlemagne (1). Nous voyons Henri II successivement reconnu par les Franconiens et par une partie des Lorrains, par les Thuringiens, par les Saxons, par le reste des Lorrains et enfin par les Souabes ; mais il ne semble pas que ce prince, couronné à Mayence par l'archevêque Wiligis, ait cru devoir faire renouveler la cérémonie à Aix-la-Chapelle (2). Enfin, les prélats et les seigneurs laïcs des deux Lorraines se rendirent en 1024 à Camba, pour la désignation du successeur d'Henri II, et si, en fin de compte, la plupart d'entre eux s'abstinrent de prendre part au vote, ce fut uniquement par hostilité à l'égard de Conrad l'Ancien. Celui-ci reçut à Mayence la couronne des mains de l'archevêque de cette ville, Aribon, et, pas plus pour lui que pour son prédécesseur, il n'y eut à Aix-la-Chapelle un deuxième sacre (3). Ainsi, l'on constate parfois une élection double ou même triple, mais jamais deux couronnements, l'un pour l'Allemagne, l'autre pour la Lotharingie. La cérémonie, qu'elle ait lieu à Mayence en territoire allemand, ou à Aix-la-Chapelle en Lorraine, vaut pour l'ensemble des contrées — cisrhénanes et transrhénanes — qui dépendaient des Ottoniens ou des Saliens (4).

Dans ces conditions, il nous semble difficile de prétendre qu'au moment où Brunon divisa en deux duchés la Lotha-

(1) Voir les textes à la n. 5 de la p. 59.

(2) Pour l'avènement d'Henri II, se reporter à Hirsch, *Jahrb. H. II*, t. I, p. 215-216, 221-223, 228-229.

(3) Voir plus haut, p. 145 et n. 1.

(4) Outre l'élection et le sacre il y avait l'intronisation, c'est-à-dire l'installation solennelle du nouveau souverain sur le trône de Charlemagne dans l'église d'Aix-la-Chapelle (Waitz, *D. VG.*, t. VI, p. 206-207) ; et l'on procédait à cette cérémonie, alors même que le roi avait déjà été, comme ce fut le cas d'Henri II et de Conrad II, sacrés dans une autre ville.

Digitized by Google

ringie celle ci constituait encore officiellement un royaume autonome.

Est-ce à dire cependant que l'on doive considérer la Lorraine comme l'équivalent de la Souabe, de la Bavière ou de la Saxe ? Nous ne le croyons pas. Tout s'opposait du reste à ce que pareille assimilation fût faite. Le Rhin, à l'ouest duquel s'étendait la presque totalité de l'ancien royaume de Lothaire II, avait jadis formé la limite entre la Gaule et la Germanie, et le souvenir de cette ancienne distinction subsistait encore (1). Durant la période franque, les contrées riveraines de la Moselle et de la Meuse avaient été le noyau, le centre de l'Austrasie mérovingienne, puis de l'empire carolingien ; plus tard elles avaient formé le royaume autonome de Lorraine ; c'était là justement que se trouvaient d'anciennes capitales. Trèves, Metz, Aix-la-Chapelle, qui rappelaient aux habitants du pays et l'indépendance dont leurs ancêtres avaient joui, et le haut degré de puissance auquel ils s'étaient élevés. La civilisation, beaucoup plus avancée sur la rive gauche du Rhin qu'à l'est du fleuve, créait encore des différences entre les deux contrées, que la langue parlée dans la Lorraine occidentale contribuait encore à séparer l'une de l'autre.

D'autre part, il y a lieu de se demander de quelle façon, à l'intérieur de la Lorraine et au dehors, les gens du x^e^ et du xi^e^ siècles envisageaient les choses (2). Les Lorrains se regardaient-ils comme appartenant à la même nation que les Allemands ? Ceux-ci voyaient-ils dans les Lorrains des compatriotes ? Pour les étrangers, les habitants de la rive gauche du Rhin ne formaient-ils avec ceux de la rive droite qu'un seul et même peuple ? En d'autres termes,

(1) Nous citons plus loin des textes de Constantin (p. 194 et n 5.), de Richer (p. 199 et n. 4) et de Gerbert (p. 199, et n. 5), qui ne laissent à cet égard aucun doute.

(2) En réalité, nous ne pouvons guère espérer connaître que l'opinion du clergé, puisque les documents qui nous sont parvenus de cette époque ont pour auteurs des gens d'Eglise.

Digitized by Google

aux yeux des Lorrains, des Allemands et des Français la Lorraine était-elle une simple province de l'Allemagne ou formait-elle au contraire un État autonome?

S'il n'est pas facile de trouver dans les textes des x^e^ et xi^e^ siècles une réponse à ces questions, il y a pourtant quelques remarques intéressantes à tirer de l'examen, soit des diplômes impériaux ou royaux délivrés à des églises et à des abbayes lorraines, soit des annales, des chroniques, des vies de saints ou des chartes écrites dans les contrées situées entre le Rhin, l'Escaut et la Meuse. Les termes dont se servent les auteurs lorrains pour désigner le pays qu'ils habitent, le prince qui les gouverne, ou ceux de leurs évêques qui sont venus d'Outre-Rhin, ainsi que la manière dont sont datées les chartes, nous montreront que l'esprit particulariste a toujours animé de nombreux clercs ou moines de la Lotharingie, et que le souvenir de l'ancienne indépendance ne s'est point perdu parmi eux.

Prenons tout d'abord les actes royaux ayant trait à la Lorraine : ils ne nous fournissent que bien peu de renseignements, et de plus les indications qui s'y trouvent nous apprennent moins la manière de voir officielle de la chancellerie allemande que celle des destinataires lorrains de ces privilèges, qui en ont, semble-t-il, rédigé en grande partie le texte. C'est le cas du diplôme d'Otton I^er^ pour Saint-Pierre de Metz, où ce prince est qualifié de « rex Lotaringensium Francorum atque Germanorum » (1). Deux actes du même souverain et un autre de son fils, en faveur de Gembloux, nous offrent les suscriptions suivantes : «Otto rex (imperator) Lothariensium et Francigenum (2) ». Si le premier de ces quatre documents, qui est d'ailleurs authentique, a eu probablement pour rédacteur un moine de

(1) B. O. 282, O.^I^ 210, *DD. Sax.*, t. I, p. 289. L'acte est du 3 juin 960.

(2) B. O. 141 et 153, St. 736 a, O.^I^ 82 et 438, O.^II^ 187, *DD. Sax.*, t. I, p. 161 et 591, t. II, p. 213. Ces diplômes sont datés respectivement du 20 septembre 946, du 29 juin 947 et du 3 avril 979.

Digitized by Google

Metz, les trois autres sont des faux fabriqués à Gembloux même (1). D'autre part, la mention du « regnum Lotharii » se rencontre dans la date d'un diplôme d'Otton II pour Saint-Vanne, et dans le dispositif d'un acte du même souverain pour Gorze (2) ; enfin, un privilège de Conrad II pour Bouxières nous fournit l'expression « regnum lotharіense » (3). Mais nous ignorons si l'emploi de ces termes est imputable à la chancellerie allemande, ou aux abbayes lorraines qui lui ont fourni les notes nécessaires à la rédaction des diplômes dont nous venons de parler.

Passons maintenant aux documents annalistiques ou diplomatiques qui ont été certainement rédigés en Lorraine, et occupons-nous d'abord de ceux qui ont eu pour auteurs des clercs ou des moines de la Mosellane.

L'archidiocèse de Trèves nous fournira peu de chose pour la période qui fait l'objet de notre étude. Si quelques-unes des chartes de Robert (930-956) sont datées des années d'Otton Ier « super regnum quondam Lotharii » (4), aucun archevêque après lui ne suivra son exemple. Il est vrai que Robert avait la dignité d'archichapelain pour la Lotharingie, dignité dont ses successeurs n'hériteront pas. Signalons encore une donation du comte Sigefroy Ier de Luxembourg à Saint-Pierre de Trèves, ainsi datée: « anno vero domni Ottonis gloriosi regis XIX super regnum quondam Lotharii » (5).

Enfin on remarque que plusieurs chartes, rédigées dans

(1) Voir Sickel, *DD. Sax.*, t. I, p. 289, 161, 591, t. II, p. 213.

(2) St. 765 et 825, O.II 218 et 280, *DD. Sax.*, t. II, p. 247 et 326. Le premier de ces deux documents est du 3 juin 980, le second du 26 septembre 982.

(3) St. 1965, Calmet, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. I, pr., col. 403, 2e éd. t. II, pr., col. CCLV.

(4) En voici deux exemples: d'abord une charte de précaire, consentie par Robert en faveur d'Ada en 936, puis une donation faite à Guy par le même prélat le 29 février 952 (*MR. UB.*, t. I, nos 173 et 193, p. 237 et 255).

(5) Charte du 12 septembre 964 (*MR. UB.*, t. I, no 220, p. 279).

Digitized by Google

des abbayes de l'archidiocèse de Trèves durant la période comprise entre le couronnement d'Otton II à Aix-la-Chapelle et la mort de son père, indiquent les années de règne du jeune prince, ou seules (1), ou jointes à celles d'Otton Ier (2). Il y a là une manifestation d'esprit particulariste, que nous rencontrerons dans d'autres diocèses lorrains, une tendance à voir dans Otton II le roi propre de la Lotharingie.

Bien plus intéressants pour la question qui nous occupe sont les témoignages que nous apportent les sources messines. Dans les *Miracula sancti Gorgonii*, de Jean de Gorze, il est question d'un « dux Lotharii regni » (3) ; le biographe de cet abbé de Gorze, Jean de Saint-Arnoul, nous apprend que les moines réformés furent introduits à Gorze en 933 par Adalbéron Ier « obtinente partem Franciæ regni quondam Lotharii Heinrico Germanorum rege » (4). Pour Constantin, il y a opposition entre le « Lotharii regnum » et la Germanie (5). Les auteurs messins des *Gesta episcoporum Mettensium* et de la *Chronica universalis Mettensis* voient des rois de Lorraine dans Henri Ier et dans Otton Ier (6) ;

(1) C'est le cas de la donation d'Uda à Saint-Maximin, du 18 mai 963 : « secundo anno regnante Ottone filio imperatoris Ottonis » (*MR. UB.*, t. I, n° 212, p. 272).

(2) Voir l'échange entre le comte Sigefroy et Saint-Maximin, du 17 avril 963 : « anno... Ottonis regis et patris sui Cæsaris principatum tenentis II », ainsi qu'une donation du comte Hermann à Saint-Martin de Munstermaifeld, du 10 juin 963 : « regnante Ottone regulo anno II ejusque patre imperium possidente feliciter » (*MR. UB.*, t. I, nos 211 et 213, p. 271 et 273). Ajoutons que Gozlin, frère de Frédéric Ier, est appelé « miles quidam ex nobilissimis regni Chlotarii ducens prosapiam » dans la donation faite en 943 par sa veuve Uda à Saint-Maximin (*MR. UB.*, t. I, n° 179, p. 241).

(3) *Mir. s. Gorg.*, c. 20 (*SS.*, t. IV, p. 245).

(4) *V. Joh. Gorz.*, c. 43 (*SS.*, t. IV, p. 349).

(5) « Domnus Heinricus rex... tertio Ottoni... in tota Germania, quæ citra Hrenum est, et in Lotharii regno, quod cis Rhenum est, successerat » (*V. Adalberonis II*, c. 15, *SS.*, t. IV, p. 663).

(6) *SS.*, t. X, p. 542 et t. XXIV, p. 509-510.

Digitized by Google

enfin, d'après le *Chronicon sancti Clementis Mettensis*, du XIIIe siècle cependant, il y a toujours un roi de Lorraine, qui est en même temps empereur (1). Ce sont les années de règne du souverain allemand *en Lorraine* que l'on trouve comptées dans les chartes suivantes du diocèse de Metz : donations du comte Rambaud à Saint-Arnoul (16 juin 958) (2), d'Amédée à Gorze (2 juin 973) (3), de Benoît, abbé de Saint-Arnoul à Ripaud (24 novembre 986) (4), échange entre l'abbé de Gorze Immon et Gondeland (1006) (5). L'échange entre Bérard, abbé de Saint-Martin, et le comte Rambaud (24 février 965) (6), ainsi que la charte de Jean, abbé de Saint-Arnoul, en faveur des serfs de Morville-sur-Seille (16 août 967) (7), bien que rédigés du vivant d'Otton Ier, sont datés des années de règne d'Otton II.

Dans le diocèse de Toul on ne relève qu'une seule charte où soient comptées les années de règne d'Otton II en Lorraine ; elle émane de saint Gérard et concerne l'abbaye de Saint-Mansuy (7 juin 988) (8). Un autre acte du même prélat pour le prieuré de Salone (6 octobre 971), rendu

(1) « Et reducto Aquisgrani imperio, a regibus Lotharingiæ usque in hodiernum diem imperatum est Romæ » (*SS.*, t. XXIV, p. 497).

(2) « Regnante Ottone rege in regno Lotharii regis » (*H. M.*, t. III, pr., p. 73).

(3) « Anno primo Ottonis imperatoris junioris in regno Lotharii » (*Cart. Gorze*, *Mett.*, t. II, n° 111, p. 205).

(4) « Domno Ottone tertio imperatore in regno Lothariensi feliciter regnante » (*Jahrb. G. L. G.*, 13e année, 1901, p. 228).

(5) « Imperante Lotharingis gloriosissimo rege Heinrico anno quarto regni ejus » (*Cart. Gorze*, *Mett.*, t. II, n° 122, p. 220). Ajoutons que l'échange conclu entre l'abbaye de Gorze et Amolbert est daté : « ducatum administrante Hlotharii regni Deoderico » (*Ibid.*, n° 117, p. 214).

(6) « Anno quarto regni domni Ottonis junioris gloriosi regis » (*H. M.*, t. III, pr., p. 66, et aux pièces justificatives du présent travail, n° II).

(7) « Anno imperii serenissimi augusti Ottonis VI, regni vero junioris inclíti Ottonis regis VII » (*H. M.*, t. III, p. 79).

(8) « Regnante Ottone juniore Lothariensium rege anno (?) regni ejus » (Calmet, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. I, pr., col. 393, 2e éd., t. II, pr., col. CCXLIII).

Digitized by Google

avant la mort d'Otton Ier, est quand même daté des années de règne de son fils (1).

A Verdun, le Continuateur de Bertaire et Laurent de Liége ont soin de dire à propos des évêques Wicfrid, Haymon et Thierry qu'ils sont des « Teutonici » (2), et le moine qui a rédigé le *Chronicon sancti Michaelis* place Berkem (Bergheim) « in Theutonica terra » (3). Si, chez Laurent de Liége, « natura » est très certainement synonyme de « patria », si par conséquent ce chroniqueur, en qualifiant Thierry de « vir natura Teutonicus », veut dire que l'évêque était originaire de l'Allemagne, par contre, nous ne savons pas au juste quel sens le Continuateur de Bertaire et l'auteur du *Chron. s. Michaelis* donnent au mot « teutonicus » : désigne-t-il la nationalité ou la langue maternelle tant des prédécesseurs de Thierry cités plus haut que des habitants de Bergheim ? Le moine de Saint-Vanne, auquel on doit la *Vita sancti Ricardi*, connaît encore le « Lothariense regnum » (4). Si nous passons aux chartes, nous constatons que celles de l'abbé Eudes de Saint-Mihiel, pour son monastère (972) (5), de l'évêque Haymon en faveur de Saint-Vanne (995) (6), de Hugues pour sa femme (1071) (7) portent

(1) « Regnante Ottone augusto et serenissimo imperatore, ejusque filio equivoco » (*De prima domo*, p. 135 ; voir encore aux pièces justificatives du présent travail, n° III).

(2) « Domnus Wicfridus episcopus de Bawariorum partibus, vir Teutonicus » ; « Ecclesia Virdunensis... pastorem... Haymonem meruit a Teutonica » (Continuateur de Bertaire, *Gesta ep. Vird.*, c. 3 et 7, *SS.*, t. IV, p. 46 et 47). « Hic (Thierry) natura Teutonicus » (Laurent de Liége, *Gesta ep. Vird.*, c. 1, *SS.*, t. X, p. 491).

(3) *Chron. s. Mich.*, c. VII, p. 11.

(4) C'est à la France que la *V. Ricardi*, c. 7, oppose la Lorraine (*SS.*, t. XI, p. 283).

(5) « Regnante Ottone imperatore in regno Lotharii » (de l'Isle, *H. S. M.*, p. 435). Une charte de Thierry pour Saint-Mihiel, du 25 décembre 1005, porte à la date : « Theoderico Lothariensis regni ipsius duce » (*Id.*, *ibid.*, p. 446).

(6) « In regno Lotharii regnante Ottone rege augusto » (*Jahrb. G. L. G.*, 10e année, 1898, p. 416).

(7) « Regnante in Lotharingico regno rege Heinrico » (*Jahrb. G. L. G.*, 14e année, 1902, p. 83).

Digitized by Google

respectivement les années de règne d'Otton Ier, d'Otton III et d'Henri IV dans le « Lotharii (Lotharingicum) regnum ». Enfin, on a daté, non point du règne d'Otton le Grand, mais de celui de son fils, la charte de l'évêque Wicfrid pour Saint-Mihiel (25 février 966 ou 967) (1) et celle d'Amaury pour Saint-Vanne (12 mai 967) (2).

Venons maintenant à la Basse-Lorraine ; dans l'archidiocèse de Cologne et le diocèse d'Utrecht nous ne trouverons que bien peu de témoignages. La *Vita Brunonis*, de Roger, parle du « Lotharicum regnum » (3), la *Vita Heinrici II imperatoris*, par l'évêque d'Utrecht Adalbold, du « regnum Lothariense » (4), mais sans opposer pourtant la Lorraine à la Germanie.

Il en va autrement du diocèse de Liége. Sigebert de Gembloux, dans sa *Chronographia*, à l'année 1096, distingue la Lorraine de la France, de la Bourgogne et de la Germanie (5) Au milieu du XIIe siècle, Wibald, abbé de Stavelot, écrivant à l'archevêque de Cologne Arnold II, lui dit : « Inde est quod regnum Lotharingiæ vestrum est » (6). Dans deux échanges conclus par l'abbaye de Stavelot, l'un avec Saint-Martin de Metz (1033), l'autre avec Saint-Maximin de Trèves (1035 [?]), Gozelon (Ier) est qualifié de « dux Lothariensis (Lotharingensis) regni » (7). Une charte de la reine Gerberge pour Saint-Remy de Reims, rédigée en Basse-Lorraine le 12 (10) février 968 (8), ainsi que trois

(1) « Regnante Ottone rege, filio domini Ottonis imperatoris » (DE L'ISLE, *H. S. M.*, p. 443).

(2) « Anno VII regnante Ottone rege » (*Jahrb, G. L. G.*, 10e année, 1898, p. 405).

(3) ROGER, *V. Brunonis*, c. 24, 37, 46, cf. c. 21, p. 25, 38, 47, 22.

(4) *V. Heinrici II*, c. 5 et 12 (*SS.*, t. IV, p. 684 et 686).

(5) *SS.*, t. VI, p. 367.

(6) WIBALD, *Epistola* 381 (JAFFÉ, *Bibl. Rer. Germ.*, t. I, p. 512).

(7) CALMET, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. I, pr., col. 415, 2e éd., t. II, pr., col. CCLXIX, *MR. UB.*, t I, n° 306, p. 359.

(8) « Anno tricesimo secundo regnante domino Ottone, inclyto imperatore... filio quoque ejus æquivoco regnante anno septimo » (*Rec. H. Fr.*, t. IX, p. 666).

Digitized by Google

chartes de Stavelot, datées respectivement du 1er novembre 965 (966), du 17 mars 966 et du 13 février 968 (1), indiquent à la fois les années d'empire d'Otton Ier et les années de règne d'Otton II, qui n'était encore à cette date souverain que de nom.

A Cambrai on sait distinguer la Lorraine de la Germanie, comme le prouvent et les *Gesta episcoporum Cameracensium* (2) et le *Chronicon sancti Andreæ* (3). La Lorraine constitue pour l'auteur des *Gesta* un État autonome, dont le souverain, qu'élisent les princes du pays (4), est qualifié par lui de « rex Lothariensis » ou de « rex Lotha-Karlensium » (5); il est même question dans un passage des *Gesta* du « Lotharingum imperium » (6). Deux chartes en faveur de l'abbaye cambrésienne du Saint-Sépulcre, l'une de l'évêque

(1) « Anno domini et gloriosi Ottonis imperii V, regni vero XXXVIII (*sic*), filio ejus Ottone regnante V »; « imperante glorioso Ottone anno V, et filio ejus equivoco regnante anno simul V »; « imperante domno Ottone anno VII, regnante filio ejus equivoco et imperante anno VI » (Ritz, *NR. UB.*, p. 44, 41 et 43).

(2) « Theodericus (Thierry, évêque de Cambrai)... translatus est in Germaniam »; « Berengarius (Bérenger, évêque de Cambrai), cum in Germaniam profectus aliquamdiu moraretur.. » (*Gesta ep. Camer.*, l. I, c. 49 et 81, *SS.*, t. VII, p. 418 et 431).

(3) Hinc (il s'agit de l'assassinat de Charles le Bon, comte de Flandre) dolet Italia — totaque Sicilia,
Duraque Germania — atque Lotharingia (*Chron. s. Andreæ*, l. III, c. 34, *SS.*, t. VII, p. 548).

(4) « Principes Lothariensium Heinricum (Henri II) sibi legunt ad regni imperium » (*Gesta ep. Camer.*, l. I, c. 114, *SS.*, t. VII, p. 451).

(5) « Et si ego Gerardus (Gérard, évêque de Cambrai) vocatus episcopus, antequam reddatur filius, mortuus fuero, reddatur patri (il s'agit du châtelain de Cambrai, Gautier) servatis tandem conventionibus supradictis, et si regi Lothariensi talem securitatem fecerit unde securus esse possit »; « Henricum regem Lotha-Karlensium adeunt Liethertus... aliique archidiaconi » (*Gesta ep. Camer.*, l. III, c. 43 et Continuatio, c. 3, *SS.*, t. VII, p. 482 et 490).

(6) Ut sui judicaverint
fratres et coepiscopi
Lotharingi imperii » (Serment des Cambrésiens à leur évêque Gaucher dans les *Gesta Galcheri episcopi Cameracensis*, c. 18, strophe 377 *SS.*, t. XIV, p. 200).

Digitized by Google

Liébert (1004), l'autre de son successeur Gérard II (1079), sont ainsi datées : « regnante Heinrico rege Lotharien-sium » (1).

On voit par ce rapide exposé, qui n'a nullement la prétention d'être complet, qu'à Metz, à Verdun, à Liége et à Cambrai le souvenir du royaume de Lorraine et l'esprit particulariste sont restés plus vivaces qu'à Trèves, à Toul, ainsi que dans deux sur trois des diocèses lorrains de la province ecclésiastique de Cologne. Exception faite pour l'évêché de Toul, ce sont les régions lotharingiennes de langue allemande qui ont, semble-t-il, perdu le plus vite le sentiment de leur ancienne indépendance.

Quant aux sources allemandes du x^e^ et du xi^e^ siècles, il y a peu à en tirer pour connaître le point de vue transrhénan. L'auteur des *Miracula sancti Oudalrici*, Gérard, mentionne un certain « Luterius » du « regnum Lotharii » (2), et Thietmar parle également du « regnum Liutharicum » (3), sans que l'on voie du reste si, au jugement de ces deux écrivains, la Lotharingie était un État distinct de l'Allemagne.

Le chroniqueur rémois Richer ne confond jamais la Belgique et les Belges, entendez par ces mots la Lorraine et les Lorrains, avec la Germanie et les Germains (4). Pour Gerbert, dont la correspondance nous offre à plusieurs reprises les mots « Lothariense (Lotharienſium) regnum » (5), nous pourrions renouveler l'observation que nous venons de faire à propos de Gérard et de Thietmar. Henri IV est qualifié de « rex Lotharingorum » par les *Annales s. Ger-*

(1) *Gal. Christ.*, t. III, pr., col. 118 et Le Glay, *Revue des opera diplomatica de Miræus*, p. 54).

(2) *Mirac. s. Oudalrici*, c. 17 (*SS.*, t. IV, p. 422).

(3) *Chronicon.*, l. I, c. 23, l. II, c. 23, l. V, c. 19, p. 14, 32 et 118.

(4) *Historiæ*, l. II, c. 19, 86, l. III, c. 1, 67, 99, p. 49, 82, 87, 110 et 123.

(5) *Lettres de Gerbert*, n^os^ 31, 35, 57, 63, 138, V, p. 28, 34, 54, 61, 124 et 242. Pourtant Gerbert distingue la Belgique, c'est-à-dire la Lorraine, de la Germanie (n^os^ 44 et 217, p. 42 et 229.)

Digitized by Google

mani minores (1), et Henri V de « rex Lotharingiæ » par l'auteur qui a donné à la *Chronographia* de Sigebert de Gembloux le supplément connu sous le nom d'*Auctarium Laudunense* (2). Plus tard, il est vrai, tandis que, dans certaines parties de la France, l'on continue de regarder la Lorraine comme un État autonome (3), ailleurs on voit en elle une province de l'Allemagne, du « regnum teutonicum ». Nous avons déjà signalé une chronique angevine, les *Gesta Ambaziensium dominorum*, qui traite les Lorrains d'Allemands (4), et nous pourrions citer bien d'autres exemples de cette confusion entre les habitants de la rive gauche du Rhin et ceux de la rive droite (5).

En résumé, durant les x^e^ et xi^e^ siècles, la Lotharingie, aux yeux des habitants de la moitié occidentale du pays, forme toujours un État distinct de l'Allemagne (6). Au contraire, la Lotharingie orientale, celle de langue allemande, paraît avoir assez rapidement oublié son ancienne indépendance. Nous ne trouvons pas de preuves qu'à l'est du Rhin on ait considéré la Lotharingie et l'Allemagne

(1) *SS.*, t. IV, p. 4.

(2) *SS.*, t. VI, p. 445.

(3) Dans le nord, un moine de Saint-Bertin, auteur de la *Flandria generosa* s'exprime ainsi : « Scaldis namque fluvius a fonte suo usque ad mare discernit regnum Lothariense a comitatu Flandriæ, qui est de regno Franciæ... Rex Lothariensis (Henri III), qui cæsar et imperator augustus etc. » (*Fl. gen.*, c. 10, *SS.*, t. IX, p. 320.).

(4) Voir ci-dessus, p. 133 et n. 2-4.

(5) Remarquons pourtant que les mots « regnum Teutonicum » prennent parfois un sens très étendu et qu'ils peuvent désigner, avec l'Allemagne proprement dite et la Lorraine, certaines parties de l'Italie ; on lit par exemple dans une continuation française de Sigebert de Gembloux, à l'année 1198 : « Post mortem Heinrici imperatoris... optimates regni Theutonici, de rege substituendo diffidentes, Suavi, Baioarii, Alemanni, Apulienses vel Sicilienses Philippum elegerunt ; Saxones autem et Lotharingi Othonem in regem sublimaverunt » (Sigeberti *Continuatio Aquicinctina*, *SS.*, t. VI, p. 434).

(6) Waitz, *D. VG.*, t. V, p. 172 et t. VI, p. 206, reconnaît que la Lorraine — et le grand érudit ne distingue pas les territoires de langue romane de ceux où l'on parlait l'allemand — se considérait comme un royaume autonome.

Digitized by Google

comme deux États différents, unis par la personne du souverain. Enfin, pour les chroniqueurs français du xe et du xie siècles, la Lotharingie semble toujours constituer un royaume autonome ; plus tard, la manière de voir variera d'une province à l'autre.

APPENDICE II

La mère de Frédéric Ier.

Dans son *Wicman II* (1), M. Depoin a soutenu que le duc Frédéric Ier avait pour mère Amalrade et pour frère utérin Thierry Ier, évêque de Metz (2). Le c. I du l. III de nos *Origines*, où nous nous occupons de la famille de Frédéric, était déjà imprimé quand on nous a communiqué le travail de M. Depoin : nous sommes donc forcé de rechercher dans un appendice si vraiment cet auteur était fondé à faire d'Amalrade la mère du premier duc de Mosellane.

L'hypothèse que nous examinons s'appuie sur le passage suivant de Sigebert de Gembloux : « Deoderico Metensi episcopo defuncto, successit ei Adalbero fratruelis ejus » (3). Traduisant « fratruelis » par « fils d'un frère », M. Depoin voit dans Adalbéron II le neveu de son prédécesseur. Frédéric Ier serait donc le frère de l'évêque de Metz ; mais il était déjà, nous le savons, celui d'Adalbéron Ier : comment expliquer cette double fraternité, étant donné que les parents de Thierry s'appelaient Eberhard et Amalrade, ceux d'Adalbéron Voiry et Cunégonde ? Voici la solution que M. Depoin propose de donner au

(1) Le titre complet du travail de M. Depoin est *Wicman II, comte du Hamaland, bienfaiteur de Saint-Pierre de Gand au Xe siècle*. Il a paru au t. II des *Annales du XXe congrès de la fédération archéologique et historique de Belgique*, p. 315-351.

(2) *Op. cit.*, p. 329-331.

(3) *Chronographia* (*SS.*, t. VI, p. 358).

Digitized by Google

problème : après avoir perdu Cunégonde, Voiry prit pour seconde ou pour troisième femme Amalrade, qui, devenue veuve, se remaria d'abord avec le comte de Verdun Ricuin, puis avec Eberhard : Frédéric naquit de la première union d'Amalrade, Thierry de la troisième (1).

La phrase que cite notre contradicteur se trouve en effet dans Sigebert de Gembloux ; par malheur pour M. Depoin, elle s'applique à l'année 1046, et, dans les prélats messins qu'elle mentionne, nous devons voir non point Thierry Ier (2), ni Adalbéron II, mais bien Thierry II et Adalbéron III ; ce dernier, fils du comte Frédéric, était effectivement le neveu de son prédécesseur (3).

Nous pourrions nous en tenir là, et ne pas discuter plus longuement l'hypothèse de M. Depoin : ne s'effondre-t-elle pas d'elle-même, privée qu'elle est de la seule base solide — au moins en apparence — sur laquelle l'avait échafaudée son auteur (4) ?

(1) *Wicman II* (*Annales*, etc., t. II, p. 329-330).

(2) M. Vanderkindere, *H. F. T. P. B.*, t. II, p. 425, qualifie par inadvertance Adalbéron III de neveu de Thierry Ier : serait-ce là l'origine de l'erreur qu'a commise M. Depoin ?

(3) M. Vanderkindere, *H. F. T. P. B.*, t. II, p. 231-232, fait de Frédéric un comte de l'Ardenne septentrionale. Le père d'Adalbéron III s'appelant Frédéric, comme celui d'Adalbéron II, on comprend mieux encore la confusion où est tombé l'auteur de *Wicman II*. Sur le comte Frédéric voir encore du Chesne, *Histoire de la maison de Luxembourg*, p. 10, 13, 18, Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. III, p. 37-39,46-47,94-95, etc.

(4) M. Depoin croit qu'au xe siècle « germanus » avait le sens de « frère de père », et que Frédéric se disant (en réalité c'est un diplôme d'Otton Ier qui le qualifie ainsi) « germanus » d'Adalbéron Ier, le duc et l'évêque avaient le même père, mais non la même mère. Seulement, trois lignes plus loin, M. Depoin relève dans la *Vita Johannis Gorziensis* l'expression « germani de matre », qui nous paraît détruire son assertion précédente. Le texte de la *V. J. G.* indique plutôt, à notre avis, que pour l'auteur de cette biographie « germanus » avait le sens général de « frère ». Du reste, au xe siècle, on ne se piquait ni de précision, ni de propriété dans le choix des termes.

Un vers de l'épitaphe composée par Gerbert pour Frédéric fournit à M. Depoin un autre argument en faveur de son hypothèse : « Quem (Frédéric) proavi fudere duces a sanguine regum ». « Si, dit M. Depoin,

Digitized by Google

Ajoutons pourtant que l'assertion de M. Depoin avait contre elle un passage de la *Vita Johannis Gorziensis*, où il est dit d'Adalbéron Ier : « Ob rei familiaris inopiam, qua *secundis matris nuptiis* laborabat, etc. » (1). Comme Adalbéron Ier avait certainement pour mère Cunégonde (2), c'était bien celle-ci — et non une autre — qui avait épousé en secondes noces le comte de Verdun. La *V. Johannis Gorziensis* ne se trompait donc pas, quand elle qualifiait Ricuin de *vitricus* d'Adalbéron (Ier) (3).

Ainsi, en fin de compte, M. Depoin devra reconnaître que ses devanciers avaient raison de dire que Frédéric Ier était fils de Cunégonde (4).

Et naturellement tombent, en même temps que l'hypothèse principale de notre contradicteur, toutes celles qu'il y avait rattachées ou qu'il avait cru pouvoir en tirer. Nous en rappellerons une, car elle concernait Avoie, mère de la duchesse Béatrice. Du moment que, selon M. Depoin, Frédéric était fils d'Amalrade, il devenait le neveu de la reine Mathilde, le cousin-germain d'Avoie, l'oncle à la mode de Bretagne de Béatrice ; mais l'Eglise interdisait les

Frédéric eût été fils de Cunégonde, il aurait eu un « proavus rex », ce que Gerbert n'aurait pas manqué de relever de préférence. » Voilà qui nous semble bien subtil. Déclarer que Frédéric a des rois parmi ses « proavi », ou que les ducs ses ancêtres sont issus du sang des rois, n'est-ce pas dire exactement la même chose ?

(1) *V. Joh. Gorz.*, c. 40 (*SS.*, t. IV, p. 348).

(2) Voir ci-dessus, p. 7 et n. 2.

(3) *V. Joh. Gorz.*, c. 107 (*SS.*, t. IV, p. 367).

(4) M. L. Willems, qui a fait au Congrès de Gand (*Annales*, etc., t. Ier, p. 290-298), en ce qui concerne la Basse-Lorraine, la critique du travail de M. Depoin, a cru devoir à la fin (p. 297-298) louer l'auteur de *Wicman II* des « conclusions intéressantes » qu'il avait présentées dans la « partie vraiment neuve de son étude », celle qui était consacrée à la Haute-Lorraine : d'après lui, M. Depoin « s'est servi de textes, qui n'ont été utilisés ni par M. Vanderkindere, ni par M. Parisot ». Le passage de Sigebert de Gembloux est probablement l'un de ces textes que notre regretté collègue et nous-même avions laissés de côté. Au surplus, nous rechercherons ailleurs dans quelle mesure sont fondés les éloges que M. Willems a un peu légèrement décernés à M. Depoin.

Digitized by Google

mariages entre parents aussi proches. Puisqu'elle n'avait élevé aucune objection contre l'union de Frédéric et de Béatrice, M. Depoin en concluait que le duc et sa femme n'étaient pas cousins; au lieu d'être fille de Mathilde, Avoie aurait eu pour mère Hatheburge, concubine plutôt qu'épouse légitime d'Henri Ier. Elle n'était donc à aucun degré parente des enfants d'Amalrade (1). M. Depoin n'ayant pas apporté de preuve directe à l'appui de cette deuxième hypothèse, qu'il n'a formulée que pour rendre plus vraisemblable celle qui concernait la mère de Frédéric, nous avons le droit de la rejeter, sans qu'il soit nécessaire de la soumettre à un examen en règle.

APPENDICE III

Enfants et second mari faussement attribués à la duchesse Béatrice.

Les questions traitées dans cet appendice sont étroitement liées l'une à l'autre : tout d'abord, c'est la même source qui mentionne les faits dont nous allons parler, et, de plus, ces faits présentent entre eux une connexion étroite.

Suivant les *Acta Murensia* (2), il faudrait allonger de deux noms la liste des enfants de Frédéric Ier et de Béatrice, et y ranger Werner (Garnier), évêque de Strasbourg (1001 [?]-1028 [?]) (3), ainsi qu'Ita (Ida), femme de Rade-

(1) *Wicman II* (*Annales*, etc., t. II, p. 332).

(2) Les *Acta Murensia* ont été en dernier lieu publiés par le père Martin Kiem dans le tome III des *Quellen zur schweizer Geschichte*; c'est à cette édition que nous renvoyons toujours.

(3) Ni la date de la consécration de Werner ni celle de sa mort ne sont exactement connues. Werner, successeur d'Alewich († 3 février 1001), a été nommé évêque par Otton III († 23 janvier 1002); d'autre part, l'on sait bien que le prélat a fini ses jours un 28 octobre, mais est-ce en 1027, en 1028 ou en 1029 ? L'hésitation est permise, les sources indiquant soit l'une, soit l'autre de ces trois années; Hauck croit pouvoir se prononcer pour 1028 (*KG. D.*, t. III, p. 990).

Digitized by Google

boto (Radbod), comte de Klettgau (1). D'après les *Acta* en effet, le duc Thierry de (Haute-) Lorraine aurait été le frère de Werner et d'Ita; en outre, le même document donne à Ita comme frère utérin Chuono de Rheinfelden (2), dont le fils, Rodolphe, fut de 1077 à 1080 opposé à Henri IV en Allemagne par le parti grégorien. Chuono serait donc né d'un second mariage de Béatrice. D'autre part, la *Genealogia* jointe aux *Acta* fait de Chuono un frère de Thierry et d'Ita (3), mais sans ajouter s'il est issu des mêmes parents qu'eux, ou s'il a eu simplement la même mère.

Les *Acta Murensia* ont déjà été l'objet de nombreux travaux, et l'on peut supposer que la liste s'en allongera encore par la suite. Quel est l'auteur des *Acta*, de quelle façon ont-ils été rédigés, quel degré de confiance méritent-ils, telles sont les questions sur lesquelles les érudits n'arrivent pas à s'entendre. Tandis que les uns considèrent les *Acta* comme une source des plus suspectes (4), d'autres croient pouvoir accorder à leur témoignage une grande valeur, et voient en eux l'une des plus précieuses histoires monastiques des XI^e^ et XII^e^ siècles qui

(1) C'est Radeboto qui a construit le château de Habsbourg.

(2) « Idem vero Radeboto, cum sibi congruum visum est ut uxorem duceret, accepit de partibus Lotharingorum uxorem nomine Itam, sororem Theodrici ducis ac Wernharii Argentinæ civitatis episcopi..... Atque ad hoc comitem Chuono, fratrem suum (d'Ida) de matre, patrem autem Ruodolfi regis elegerunt (les paysans de Muri) » (*Acta Murensia*, p. 19).

(3) « Theodericus dux Lotharingorum et Chuono comes de Rinfelden fratres fuerunt. Horum soror Ita comitissa de Habspurg reperatrix (*sic*) hujus Murensis cenobii.

« Genuit autem Theodricus Gerhardum ducem : Ille vero genuit Gerhardum de Egisheim patrem Udelrici et Stephani (*sic*) » (*Acta Murensia*, p. 3).

(4) Nous pensons surtout à Th. von Liebenau, *Die Anfänge des Hauses Habsburg* (*Jahrbuch des heraldisch-genealogischen Vereins Adler in Wien*, 9^e^ année, 1882, p. 127-134), qui a rejeté au XIV^e^ siècle la rédaction des *Acta Murensia* et vu dans cette chronique une sorte de pamphlet contre les Habsbourgs.

Digitized by Google

nous soient parvenues (1). A cette dernière catégorie appartiennent MM. H. Hirsch (2) et H. Steinacker (3), qui tout récemment se sont occupés des *Acta Murensia*. L'un et l'autre sont d'anciens élèves de l'Institut historique autrichien : c'est dire que leurs travaux présentent les qualités scientifiques qui caractérisent les études sorties de l'Ecole des chartes viennoise.

Malgré des divergences assez sérieuses en ce qui concerne et la rédaction des *Acta*, et l'époque ou les motifs de la fabrication de la fausse charte mise sous le nom de l'évêque Werner, tous deux s'accordent à reconnaître que les *Acta* sont un document historique des plus sérieux (4). Sous leur forme actuelle, les *Acta* auraient été composés vers le milieu du XII^e^ siècle par un moine ou plutôt par un abbé de Muri (5). Seulement, tandis que, d'après Hirsch, l'auteur anonyme des *Acta* aurait utilisé — pour la partie historique de ce document — quelques notes écrites (d'ailleurs en petit nombre), ainsi que des chartes et des traditions orales (6), Steinacker croit qu'il s'est contenté de reproduire, en le remaniant, un travail antérieur, écrit vers 1119 (7). Les deux savants autrichiens

(1) C'est le cas du père Martin Kiem qui, tout en plaçant au XIII^e^ siècle la rédaction définitive des *Acta*, croyait que l'auteur de celle-ci avait eu sous les yeux un premier travail écrit cent ans plus tôt (*op. cit.*, p. 167 et suiv., et *Entgegnung auf die Anfange des Hauses Habsburg* von Th. von Liebenau, parue dans le *Jahrbuch der k. k. Gesellschaft Adler*, 11^e^ année, 1884, p. 3 et suiv.). Liebenau devait riposter par l'article *Zur Frage über die Anfange des Hauses Habsburg* (*Jahrb. d. k. k. G. A.*, 12^e^ année, 1885, p. 110-111), où il maintient à l'encontre de Kiem ses premières affirmations.

(2) *Die « Acta Murensia » und die ältesten Urkunden das Klosters Muri* (*Mitth. I. Œ. GF.*, t. XXV, 1904, p. 209-274 et 414-454).

(3) *Zur Herkunft des Hauses Habsburg* (*Zft. G. OR.*, N. F., t. XIX, p. 181-244, p. 367-433).

(4) Voir en particulier Hirsch, p. 441-442, et Steinacker, p. 386.

(5) Hirsch, p. 220-240 et p. 443-446, Steinacker, p. 367-378.

(6) *Die « Acta Murensia »* etc., p. 245-256.

(7) *Zur Herkunft* etc., p. 369-378.

Digitized by Google

attribuent à l'Anonyme la *Genealogia* dont nous avons déjà parlé; mais, Hirsch dit simplement que le moine — ou l'abbé — de Muri a dû se servir des *Acta* (1); Steinacker, précisant davantage, affirme que l'auteur a eu pour uniques données celles que lui fournissait la source reproduite par lui dans la première partie des *Acta* (2).

A l'égard de la fausse charte de l'évêque de Strasbourg, Hirsch et Steinacker ont des opinions encore plus différentes. Pour le premier, c'est au début du XII^e^ siècle, peut-être vers 1106-1108, peut-être plus tard, que la pièce a été fabriquée à l'aide d'une bulle de saint Léon IX et de quelques autres documents; le faussaire travaillait dans l'intérêt de la famille de l'avoué, et voulait en même temps contrecarrer la réforme monastique (3).

Par contre, Steinacker place un peu avant 1086 la confection du faux, dont l'auteur aurait eu pour unique modèle la bulle de saint Léon IX. La pièce aurait été fabriquée après entente entre les moines de Muri et le comte Werner I^er^ de Habsbourg, dans le but de faire échec aux prétentions des comtes de Lenzbourg sur l'avouerie de Muri (4).

Hirsch ne s'est pas préoccupé des indications généalogiques fournies par les *Acta* (5); mais Steinacker, qui avait à examiner d'une façon toute spéciale les origines de la maison de Habsbourg, a recherché dans quelle mesure étaient exactes les données des *Acta* concernant l'évêque Werner, Ita et le second mariage de Béatrice. Et, chose surprenante de la part d'un érudit de cette valeur,

(1) *Die « Acta Murensia »*, p. 242-244.

(2) *Zur Herkunft*, p. 387-389.

(3) *Die « Acta Murensia »*, p. 422-441.

(4) *Zur Herkunft*, p. 395-418.

(5) Il fait de l'évêque Werner un Habsbourg, non pas le frère, mais l'oncle paternel de Radeboto (*Die « Acta Murensia »*, p. 450-451).

Digitized by Google

il s'est prononcé dans un sens favorable aux *Acta Murensia* (1).

Notre intention n'est pas d'intervenir ici dans le débat auquel a donné lieu le mode de rédaction, soit des *Acta* eux-mêmes, soit de la charte de Werner. Toutefois, à propos de ce dernier document, nous croyons devoir formuler une objection contre la théorie de Steinacker. Cet auteur prétend, nous venons de le dire, que le comte Werner Ier de Habsbourg et les moines de Muri se sont concertés pour fabriquer le faux (2). Mais M. Steinacker nous paraît oublier que Werner Ier était le propre fils d'Ita et de Radeboto : comment le comte de Habsbourg aurait-il admis sans protestation une supercherie qui, à ses yeux, devait avoir le double tort :

1° D'enlever à ses parents, pour le reporter sur un de ses oncles, l'honneur d'avoir fondé Muri ?

2° De faire entrer indûment l'évêque Werner dans la maison de Habsbourg ?

(1) *Zur Herkunft*, p. 386-395. Avant Steinacker, si tous les érudits avaient rejeté les données des *Acta* relatives à Werner et fait de l'évêque de Strasbourg un Habsbourg, ils avaient par contre, à l'exception de Liebenau, admis qu'Ita était fille de Frédéric Ier et de Béatrice, et que cette dernière avait eu Chuono d'un second mariage. Citons en particulier Eccard, *Origines habsburgicæ*, p. 77, Gfrörer, *Papst Gregor VII*, t. I, p. 320, Grund, *Die Wahl Rudolfs von Rheinfelden zum Gegenkönig*, p. 3-4, Kiem, *Das Kloster Muri* (*Quellen zur schweizer Geschichte*, t. III, 3e fascicule, p. 6, n. 3 et p. 10, n. *a*) et *Entgegnung auf Die Anfänge des Hauses Habsburg* (*Jahrb. d. k. k. G. Adler*, 11e année, 1884, p. 8), Schulte, *Geschichte der Habsburger in den ersten drei Jahrhunderten*, p. 138, Gisi, *Der Ursprung der Hauser Zähringen und Habsburg* (*Anzeiger für schweizerische Geschichte*, N. F., t. V, 1888, p. 272-275 et 288), Krüger, *Zur Herkunft der Habsburger*, Tableau généalogique (*Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, t. XIII, 1888), Redlich, *Rudolf von Habsburg*, p. 8, et Tableau généalogique, p. 766.

Comme nous le disions plus haut, Liebenau est le seul érudit moderne qui se refuse à voir dans Ita une fille de Frédéric Ier et de Béatrice (*Die Anfange des Hauses Habsburg*, et *Zur Frage über die Anfange des Hauses Habsburg*, dans le *Jahrb. des heraldisch-genealogischen Vereins Adler in Wien* [plus tard *k. k. Gesellschaft Adler*], 9e année, 1882, p. 124, et 12e année 1885, p. 109-110).

(2) *Zur Herkunft*, p. 409-411.

Digitized by Google

Voilà ce que nous ne parvenons pas à comprendre. Supposons que Werner Ier et les moines de Muri aient été animés des intentions que leur prête Steinacker, ils auraient obtenu le résultat désiré d'une façon beaucoup plus naturelle et beaucoup plus simple, en mettant le faux sous les noms d'Ita et de Radeboto : quel besoin de substituer l'évêque Werner à sa sœur et à son beau-frère ?

De toute évidence, l'auteur du faux a eu ses motifs — que nous ignorons — pour mettre Werner en avant ; mais ces motifs n'existaient pas, croyons-nous, en 1085-1086, pour les moines de Muri, ni surtout pour le comte Werner. L'hypothèse — à l'aide de laquelle Steinacker prétend expliquer la date et les raisons de la fabrication de la charte apocryphe — nous paraît donc difficilement acceptable. C'est à une autre époque que la pièce a dû être fabriquée, et, dans tous les cas, nous rejetons comme improbable l'intervention ou la connivence des comtes de Habsbourg.

Accordons pourtant à notre contradicteur que l'évêque Werner est bien le frère d'Ita, et que la maison de Habsbourg n'a pas le droit de le revendiquer. Serons-nous par là-même obligé de l'introduire, ainsi qu'Ita, dans la première dynastie ducale de la Haute-Lorraine ? En aucune façon. Werner et Ita, à supposer que la comtesse soit la sœur de l'évêque, peuvent fort bien être étrangers à l'une aussi bien qu'à l'autre des deux maisons mises en cause.

Nous ferons remarquer tout d'abord que la *Genealogia* a commis une grosse erreur, en faisant de Gérard d'Alsace un fils de Thierry Ier, de la maison de Bar (1). M. Steinacker a bien senti que c'était là une arme redoutable entre les mains de ses contradicteurs, et il a essayé de la leur arracher. A l'en croire, l'auteur de la *Genealogia* aurait simplement mal interprété les données fournies par la

(1) *Acta Murensia*, p. 3.

Digitized by Google

source ancienne qu'il utilisait pour les *Acta* : il ne faudrait pas chercher une autre raison de l'erreur dont il s'est rendu coupable (1). Quoi que vaille cette explication, il n'en subsiste pas moins que la *Genealogia* s'est grossièrement trompée en donnant Thierry Ier comme père à Gérard d'Alsace : n'est-on pas alors en droit de soupçonner d'inexactitude d'autres renseignements, généalogiques ou biographiques, qui par eux-mêmes n'offrent aucune vraisemblance ? Justement, c'est le cas de ceux qui ont trait à l'évêque Werner, à Ita et à Béatrice elle-même.

Nous allons à présent rechercher s'il est possible :

1° Que Werner et Ita soient les enfants de Frédéric Ier et de Béatrice ;

2° Que Béatrice, une fois sortie de la prison où son fils Thierry l'avait renfermée, se soit retirée en Alsace ;

3° Que la veuve de Frédérie Ier ait contracté en Alsace un second mariage.

1° Et d'abord, comment se fait il que les noms de Werner et d'Ita aient été complètement oubliés dans la Haute-Lorraine ? Comment les chroniqueurs de cette province n'en ont-ils conservé aucun souvenir ? Steinacker ne répond pas directement à cette objection (2) ; il se contente de dire qu'en ce qui concerne Werner et Ita, plus jeunes que Thierry et qu'Adalbéron, on ne doit rien conclure du fait qu'aucune source ne les donne d'une façon expresse comme enfants à Frédéric et à Béatrice. Antérieurement à 978. ajoute-t-il, nous ne savons des autres enfants de Béatrice rien que les noms, et ce sont deux chartes conservées par hasard qui nous les font connaître ; après 972, il n'est plus question d'eux jusqu'au moment où ils commencent à jouer un rôle historique (3). — D'accord, mais en

(1) *Zur Herkunft*, p. 388-391.

(2) Déjà Liebenau l'avait formulée dans les articles que nous avons cités plus haut, p. 208, n. 1.

(3) *Zur Herkunft*, p. 394.

Digitized by Google

dehors des chartes de Saint-Mihiel de 962 et de 972, il y a de nombreux documents qui nous apprennent que Thierry Ier et Adalbéron II avaient pour parents Frédéric et Béatrice (1); rien de pareil, ni pour l'évêque de Strasbourg, ni pour Ita.

Le silence des sources lorraines à l'égard de ces deux personnages nous paraît d'autant moins explicable qu'ils arrivèrent à une haute situation dans un pays voisin de la Mosellane. Werner en particulier, qui monta sur le siège de Strasbourg, devint le collègue de son prétendu frère Adalbéron II, évêque de Metz (2) ; comment le biographe de ce dernier prélat aurait-il ignoré la parenté d'Adalbéron et de Werner, comment n'en aurait-il rien dit ?

M. Steinacker, d'autre part, ne nous explique pas pourquoi Frédéric et Béatrice auraient appelé deux de leurs enfants Werner et Ita, et c'eût été cependant bien nécessaire. Ni le hasard ni la mode ne déterminaient au xe siècle le choix des noms que l'on donnait aux membres des grandes familles. S'il n'y avait pas de règle fixe, absolue (3), il existait tout au moins des usages dont on ne

(1) Se reporter aux notes 2 et 3 de la p. 27.

(2) C'est en 1001 ou tout au début de 1002, nous l'avons dit plus haut (p. 204, n. 3), que Werner fut promu à l'évêché de Strasbourg, et Adalbéron II ne mourut que le 14 décembre 1005 (n. 1 de la p. 115).

(3) Dans un des chapitres de son remarquable travail, intitulé *Die genealogische Verwendung der Vornamen* (*Zur Herkunft*, p. 195-204), Steinacker s'élève contre la prétendue loi de la transmission héréditaire de certains noms dans les grande familles, loi qu'ont formulée quelques historiens, et en vertu de laquelle ils ont dressé des arbres généalogiques fantaisistes. Nous accordons à M. Steinacker que, dans une région donnée, il y a eu des personnages de même nom appartenant à des familles différentes, étrangères les unes aux autres ou simplement apparentées par les femmes ; de ce qu'un seigneur porte un certain nom l'on n'a pas le droit de conclure qu'il se rattache à une maison de la même province où ce nom est fréquent. Les observations de M. Steinacker nous semblent donc renfermer une grande part de vérité ; mais n'est-il pas lui-même allé trop loin en combattant les excès imprudents de quelques généalogistes ?

Digitized by Google

s'écartait guère ; un enfant recevait le nom qu'avait porté ou que portait soit l'un de ses ascendants, soit l'un de ses proches, soit encore un grand personnage, qui avait été pris comme parrain. Prenons par exemple la famille ducale de Haute-Lorraine, nous verrons qu'elle se montre fidèle à cette coutume. Comment s'appellent les trois fils que l'on peut avec certitude attribuer à Frédéric et à Béatrice ? Henri, Adalbéron et Thierry : le premier a reçu le nom de son arrière-grand père, le roi d'Allemagne, le second celui de son oncle, l'évêque de Metz, le dernier, celui de son cousin l'évêque Thierry Ier (1).

Il en sera de même pour les enfants de Thierry et de Richilde : Frédéric II a le nom de son grand-père. Adalbéron celui de son oncle ; quant à la fille, Adèle ou Adelaïde, on peut supposer qu'elle avait eu pour marraine l'impératrice Adelaïde, seconde femme d'Otton Ier (2). Frédéric II avait appelé son fils Frédéric, l'une de ses filles Béatrice en souvenir de sa grand'mère, l'autre Sophie; ce dernier nom était celui d'une fille d'Otton II, qui fut abbesse de Gandersheim (3).

Si encore l'un des deux personnages que M. Steinacker veut donner comme enfants à Frédéric Ier et à Béatrice portait un nom que l'on retrouvât soit chez les ancêtres, soit chez les alliés du premier duc de Haute-Lorraine ou de sa femme, l'on pourrait concevoir quelques doutes, hésiter à rejeter le témoignage des *Acta Murensia*. Mais, ni dans la famille de Frédéric, ni dans celle de Béatrice il n'y a pas plus de Werner (Garnier) que d'Ita. Force nous est donc

(1) Il est du moins permis de le conjecturer.

(2) A moins que le nom d'Adelaïde ne fût celui de la mère ou de la grand'mère de Richilde.

(3) Sophie était à la fois cousine de Frédéric II et de Mathilde : de Frédéric II, puisque son grand-père Otton Ier avait pour sœur Avoie, bisaïeule du dernier duc de Haute-Lorraine de la maison de Bar ; — de Mathilde enfin, petite-fille de Conrad le Pacifique, dont Sophie était la petite-nièce par sa grand-mère, l'impératrice Adelaïde.

Digitized by Google

d'exclure l'évêque de Strasbourg et la comtesse de Klettgau (Habsbourg) de la première maison ducale de Mosellane (1).

2° Béatrice est-elle réellement partie pour l'Alsace après avoir recouvré sa liberté ? Aucune source ne le dit, et le fait n'a par lui-même aucune vraisemblance. Pourquoi Béatrice aurait-elle choisi l'Alsace comme lieu de refuge ? On ne se l'explique pas : rien en définitive ne l'attirait dans cette province. Nous admettons qu'à la suite des violences dont Thierry s'était rendu coupable à son égard (2) le séjour de la Haute-Lorraine lui fût devenu insupportable (3). Mais, si elle voulait absolument s'éloigner de son fils, c'était à la France qu'elle devait demander un asile, puisqu'elle était originaire de ce pays, et que, de plus, son frère Hugues Capet venait d'y être élu roi (4). Autant le retour de la duchesse en France nous semblerait chose naturelle, autant nous trouverions extraordinaire qu'elle eût cherché un refuge en Alsace. Il eût fallu que M. Steinacker nous fît connaître les motifs qui avaient déterminé Béatrice à venir dans la vallée de l'Ill.

S'il est invraisemblable que Béatrice ait choisi l'Alsace comme lieu de retraite, il l'est par conséquent que Werner et Ita soient ses enfants, car l'élévation de l'un sur le siège épiscopal de Strasbourg et le mariage de la seconde avec

(1) Nous allons bientôt produire un autre argument en faveur de notre opinion.

(2) M. Steinacker (*op. cit.*, p. 393) parle en outre de la politique personnelle que Thierry aurait adoptée en 987, en opposition avec celle que sa mère avait suivie, et il cite à l'appui de son dire la lutte engagée par le jeune duc avec son oncle Hugues Capet. Cette dernière assertion de Steinacker repose sur une simple hypothèse ; notre contradicteur songe évidemment à l'attaque dirigée par Thierry contre Stenay ; mais nous ignorons (voir ci-dessus, p. 94 et 95) le véritable caractère de cette agression, et d'ailleurs il est à peu près impossible que Stenay ait appartenu au premier roi Capétien.

(3) Steinacker, p. 394.

(4) Béatrice aurait encore pu aller retrouver Adelaïde ou Théophano. « La cour d'Allemagne et celle de France lui étaient également ouvertes », déclare M. Steinacker, p. 394 ; l'observation est très juste, seulement ni l'une ni l'autre cour ne résidaient en Alsace.

Digitized by Google

le comte Radeboto donnent lieu de supposer qu'ils étaient nés en Alsace, ou tout au moins qu'ils étaient venus s'y fixer de bonne heure. Nous avons ainsi un nouveau motif de n'admettre ni Werner, ni sa sœur à figurer dans la première maison ducale de la Haute-Lorraine.

3° D'un autre côté, du moment que Béatrice n'est pas allée s'établir entre les Vosges et le Rhin, il faut rejeter du domaine des faits réels le second mariage que, d'après les *Acta Murensia*, elle aurait contracté avec un seigneur alsacien ou plutôt bourguignon.

Au surplus, cette seconde union n'offre en elle-même aucune vraisemblance. Elle ne s'accorde guère avec l'âge probable de la duchesse. Fiancée en 951 à Frédéric, Béatrice n'épousa le comte de Metz que trois ans plus tard (1) : on avait sans doute attendu qu'elle eût atteint l'âge nubile. Béatrice avait donc, en 954, 14 ou 15 ans (2), ce qui nous permet de placer sa naissance en 939 ou en 940. A quelle époque avait eu lieu l'internement de la duchesse ? En 987 au plus tôt, et encore, n'avons-nous pas la certitude que l'événement soit de cette année (3). Nous ne savons pas davantage combien de temps Thierry a maintenu sa mère en prison, ni à quel moment Béatrice a quitté la Mosellane (4).

(1) Se reporter à ce que nous avons dit, p. 21 et 24-26.

(2) Steinacker, p. 392, croit qu'elle pouvait n'avoir que de 12 à 13 ans. Il nous paraît plus vraisemblable d'admettre que Béatrice était en 954 déjà formée, ce qui lui suppose de 14 à 15 ans. A propos de l'âge de Béatrice, relevons une hypothèse erronée de M. Steinacker. Il suppose à tort, p. 392, qu'Adalbéron et Henri pourraient bien être nés d'un premier mariage de Frédéric. Les chartes de Saint-Mihiel de 962 et de 972, que M. Steinacker (p. 392, n. 1) déclare d'ailleurs n'avoir pu consulter, font expressément d'Henri et d'Adalbéron des fils de Béatrice (voir ci-dessus, p. 27, n. 1 et 2), et d'autres documents viennent appuyer leur témoignage.

(3) Le silence qui se fait sur Béatrice à partir du milieu de 987 paraît à Steinacker, p. 393, la preuve que l'emprisonnement de la duchesse doit se placer dans le courant de cette année.

(4) M. Steinacker, p. 394, dit simplement que Béatrice quitta la Mosellane, lorsqu'elle sortit de prison, mais ne fait aucune hypothèse sur la durée qu'aurait eue son internement.

Digitized by Google

Elle n'aurait donc pu arriver en Alsace que postérieurement à 987 ; mais alors elle avait au moins 47 ou 48 ans (1). Ce n'est plus l'âge de se remarier, et cette récidive est encore moins vraisemblable pour Béatrice que pour une autre femme. Ambitieuse, passionnée pour le pouvoir, la mère de Thierry n'était pas de ces quadragénaires romanesques et sentimentales capables, même sur le retour, de faire encore des folies (2). Si, au moins, le second époux qu'on lui attribue avait pu lui offrir une situation égale ou supérieure à celle qu'elle avait eue jadis! Mais c'est bien tout le contraire. Imagine-t-on Béatrice, fille de Hugues le Grand, petite-fille du roi de France Robert, du roi d'Allemagne Henri Ier, veuve d'un duc de Mosellane, consentant à se remarier avec un comte obscur, dont le nom n'est pas même parvenu jusqu'à nous ? Pour notre part nous refuserons de l'admettre, tant que l'on ne nous en aura pas fourni des preuves péremptoires.

La fécondité tardive de Béatrice ne nous trouve pas moins sceptique que les secondes noces qu'elle est censée avoir contractées. A 48 ans la duchesse aurait encore été mère ? Nous avons peine à le croire.

On voit donc combien peu de vraisemblance offrent les dires des *Acta Murensia*, concernant Werner, Ita et le second mariage de Béatrice.

Mais d'où provient l'erreur commise par les *Acta* ? Nous ne pouvons à cet égard faire que des hypothèses. Il n'y a d'ailleurs pas lieu de s'étonner que l'anonyme de Muri, qui vivait au XIIe siècle, ait été mal renseigné sur les origines de Werner, d'Ita et de Chuono. Ne constate-t-on pas que

(1) M. Steinacker, p. 393, lui donne en 987 47 ans au plus.

(2) Nous pensons à Eadgyfu (Ogive), veuve de Charles le Simple, qui en 951 épousa en secondes noces Herbert III de Vermandois (Lauer, *Le règne de Louis IV*, p. 220 et n. 1). Cette princesse, à la différence de Béatrice, était une personne insignifiante, qui n'a joué aucun rôle politique.

Digitized by Google

la *Genealogia*, qui a été rédigée par l'auteur même des *Acta*, se trompe en rattachant la maison d'Alsace à celle de Bar, en faisant de Gérard un fils de Thierry Ier ?

En définitive, nous croyons que ni Werner ni la comtesse Ita ne sont les enfants de Frédéric Ier et de Béatrice, que Béatrice, une fois rendue à la liberté, n'a pas cherché asile en Alsace, qu'enfin elle ne s'est pas remariée avec un seigneur bourguignon.

Au reste, nous convenons de notre ignorance en ce qui concerne la retraite de Béatrice après sa sortie de prison, et nous nous gardons bien de soutenir que Werner soit un Habsbourg. Disons simplement que le prélat appartenait, ainsi qu'Ita, à une maison comtale qui nous est inconnue. N'y a-t-il pas beaucoup d'autres personnages de la période médiévale qui se trouvent dans le même cas, et dont on ne parviendra jamais à déterminer la famille ?

Seulement, il peut se faire que la mère de Werner et de Béatrice ait été originaire de la Haute-Lorraine, et qu'elle se soit nommée Béatrice : on s'expliquerait ainsi l'erreur des *Acta Murensia* ou de la source à laquelle a puisé l'auteur de cette chronique.

APPENDICE IV

L'échange conclu le 24 février 965 entre Bérard, abbé de Saint-Martin de Metz, et Rambaud, comte du *pagus Mortisna*, est-il un faux ?

Nous avons précédemment (1) admis comme exactes les données de la charte qui relate un échange conclu entre le comte Rambaud et Bérard, abbé de Saint-Martin de Metz (2). Il nous faut revenir sur ce document, qui présente des particularités curieuses, et qui, authentique pour le fonds, est un faux quant à la forme.

(1) Voir le préc. vol. *Mém. S. A. L.*, p. 242 et 395-396.

(2) Rambaud abandonnait à Saint-Martin ce qu'il possédait à Œutrange (Lorraine, Thionville, Cattenom).

Digitized by Google

L'original, ou, pour mieux dire, le pseudo-original de l'échange se trouve aux Archives de Meurthe-et-Moselle (1). Il suffit d'y jeter un coup d'œil rapide pour voir qu'on n'est pas en présence d'une charte du x^e^ siècle.

Le parchemin sur lequel l'acte a été écrit nous en fournit une première preuve, avec sa couleur d'un jaune brun assez foncé, avec sa hauteur (0,535) plus grande que sa largeur (varie de 0,373 à 0,362) enfin avec son réglage à la mine de plomb ; d'habitude, au contraire, pour les chartes lorraines du milieu du x^e^ siècle, on s'est servi de parchemins assez blancs, plus larges que haut, et réglés à la pointe sèche ; l'encre nous paraît également plus foncée que celle dont on faisait usage à la même époque.

D'une façon générale, l'écriture de l'acte n'est pas celle du x^e^ siècle (2) ; toutefois, à cet égard, il y a lieu de distinguer les différentes parties de l'échange.

Nous constatons d'abord que deux lignes, la première et l'avant-dernière, celle où se trouvent les souscriptions du roi et du chancelier, sont écrites en caractères allongés, hauts de 0,007 à 0,010 et tels, ou à peu près, que les traçaient les scribes de la chancellerie d'Otton I^er^ ; pourtant, ils sont un peu plus gros, le moine auquel est dû le document ayant appuyé sur son *calamus* plus qu'on ne le faisait d'ordinaire au x^e^ siècle, et nous avons l'impression que ces lettres sont l'œuvre de quelqu'un qui s'appliquait — avec plus ou moins de bonheur — à reproduire un modèle ; il y a dans cette imitation de la lourdeur et quelque gaucherie.

Le corps même de l'acte, les souscriptions, rangées sur cinq colonnes, enfin la dernière ligne, qui contient une

(1) Série G., fonds Saint-Martin de Metz, n° 548. Comment le savant archiviste de la Lorraine, M. Wolfram, a-t-il pu dire à M. Ottenthal que le pseudo-original ne se trouvait plus actuellement ni à Metz, ni à Nancy (*Reg. südhs.*, n° 148, p. 75) ?

(2) On consultera le fac-simile joint au présent appendice.

Digitized by Google

deuxième formule de date, sont écrits en caractères qui présentent entre eux, à côté de quelques différences, une ressemblance assez marquée. Les lettres de ces parties de l'échange ne rappellent nullement celles qu'employaient vers l'an 950 les scribes lorrains. Nous ne possédons aucune des chartes écrites à Saint-Martin durant les x^e^ et xi^e^ siècles, mais il existe aux Archives de Meurthe-et-Moselle l'original d'une donation faite en 958 à Saint-Arnoul par le même comte Rambaud (1) ; en le plaçant à côté du pseudo-original que nous étudions, on voit tout de suite combien diffèrent l'une de l'autre les deux écritures. Celle du pseudo-original se distingue par la hauteur (0,003) et surtout par la largeur (0,001) des jambages ; ici encore on constate que le scribe avait la main plutôt lourde. Les lettres *a*, *c*, *d*, *e*, *f*, *o*, *r*, *s*, *t* présentent non les formes habituelles du x^e^ siècle, mais bien celles de la fin du xi^e^ ou du commencement du xii^e^ : pas de hastes élancées finissant en pointe ; les *f* et les *s* se terminent vers le haut par des boucles telles qu'en traçaient les scribes lorrains aux temps des ducs Thierry II, Simon I^er^ et Mathieu I^er^ ; il en est de même de plusieurs majuscules, et notamment du *D*, de l'*E*, du *Q* et de l'*S*.

Si nous prenons ensuite les lignes où sont rangés en cinq colonnes les noms des témoins, nous retrouvons des lettres de même forme, mais plus petites (0,0025 au lieu de 0,0030), et avec des pleins moins larges ; plusieurs majuscules et les petites lettres *a*, *c* et *d* sont tracées comme les caractères similaires du x^e^ siècle, et l'on peut faire la même remarque pour les lettres de la deuxième formule de date (dernière ligne du document).

Enfin, si le chrismon placé en haut et à gauche de l'acte a bien les apparences d'une contrefaçon, le monogramme d'Otton I^er^ ressemble à ceux que l'on voit sur les diplômes authentiques de ce prince.

(1) Série E., fonds Morville-sur-Seille, n° 107. Voir le fac-simile.

Digitized by Google

Par conséquent, de l'examen des signes extrinsèques de la charte qui nous occupe nous avons le droit de conclure :

1° Que le pseudo-original date de la fin du XI^e^ siècle ou de la première moitié du XII^e^ ;

2° Que le scribe qui l'a écrit avait sous les yeux des documents du X^e^ siècle, et en particulier un diplôme royal d'Otton I^er^ ;

3° Que dans certaines parties (mots de la première ligne, monogramme, souscription du roi et *recognitio* du chancelier), on constate un effort visible pour reproduire la forme des caractères dont se servait au X^e^ siècle la chancellerie allemande ;

4° Qu'ailleurs (énumération des témoins et deuxième formule de date) le scribe qui a écrit le pseudo-original, tout en se servant d'une charte privée du X^e^ siècle, ne s'est pas astreint le plus souvent à en imiter les lettres.

Considérons à présent les formules de l'acte, nous n'y remarquons rien de suspect, et cela qu'il s'agisse de l'échange lui-même ou de la confirmation royale (1). Après l'indication des témoins se trouve, nous l'avons dit, la souscription d'Otton I^er^ et la *recognitio* d'un fonctionnaire de la chancellerie de ce prince : l'une et l'autre sont correctes. Brun n'est autre que Brunon, le frère cadet du souverain allemand, le futur archevêque-duc ; depuis 940 jusqu'à son élévation sur le siège métropolitain de Cologne, il dirigea la chancellerie d'Otton (2). Dans Robert il faut voir l'archevêque de Trèves, archichapelain pour la Lotharingie, au nom duquel ont été contresignés de nombreux

(1) C'est ce que fait justement observer Ottenthal (*Reg. sächs.*, n° 148, p. 75), qui repousse la qualification de « faux des plus grossiers » appliquée par Stumpf-Brentano, *Die Wirzburger Immunitäten*, t. I, p. 27 et n. 39 (cf. p. 30, n. 54), à notre document.

(2) Voir Sickel, *DD. Sax.*, t. I, p. 81-82, Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre*, t. I, p. 310.

Digitized by Google

diplômes d'Otton Ier concernant ce royaume (1). Enfin, la formule de date par laquelle se termine le document est empruntée, elle aussi, à un diplôme royal ; toutefois, elle est incomplète de l'indication de lieu.

Si nous examinons enfin le fonds même de l'acte, nous n'y relevons rien qui soit de nature à le rendre suspect. Bérard nous est connu par une autre charte de Saint-Martin, où on l'appelle Gérard dans la suscription et Bertard dans la souscription ; l'acte est de 945 ou de 960 (2). Quant à Rambaud, comte du *pagus Mortisna*, il a été question de lui à diverses reprises ; nous le voyons figurer dans plusieurs documents du xe siècle, faire en 957 une donation à Gorze et l'année suivante une autre donation à Saint-Arnoul (3).

Six des moines de Saint-Martin dont les noms figurent au bas de l'échange conclu par Bérard avec Rambaud ont souscrit la charte de 960 (945) dont nous venons de parler. Ces six personnages, Froinus (Eromus), Frédéric, Lantbert, Fredulfe, Adelramne, Amard ou Ainard, qui sont qualifiés de prêtres dans notre document, ne portent au contraire aucun titre dans l'acte de 960 (945), sauf pourtant Fredulfe, qui est traité de prévôt, alors qu'en 965 cette charge était occupée par Amard (Ainard). Nous ne savons rien des autres témoins ecclésiastiques, dont les noms sont énumérés dans l'échange que nous étudions.

Quant aux témoins laïcs, il est facile d'en identifier

(1) Consulter Sickel, *op. cit.*, p. 81, et Bresslau, *op. cit.*, p. 307-311 et 319.

(2) MM. Halkin et Roland ont adopté cette dernière date (*Recueil des chartes de Stavelot-Malmedy*, t. I, n° 78, p. 177). Grâce à l'obligeance de notre éminent collègue M. Pirenne, nous avons eu communication de quelques-unes des bonnes feuilles de cet ouvrage, qui ne se trouve pas encore en librairie au moment où nous écrivons.

(3) Se reporter au préc. vol. *Mem. S. A. L.*, p. 253-255 et 293. Les chartes de Rambaud se trouvent, celle de Gorze dans le *Cartulaire de Gorze* (*Mettensia*, t. II, n° 106, p. 194), et celle de Saint-Arnoul dans l'*H. M.*, t. III, pr., p. 71.

Digitized by Google

plusieurs (1). Sans parler de Frédéric, qui n'est autre que le premier duc de Mosellane, du comte Sigefroy, dans lequel il faut voir le comte de Luxembourg, nous rencontrons parmi eux Odacer, comte du *p. Saroensis*, Richard, comte d'une partie du *p. Mettensis*, Thiébert, comte du *p. Dertrensis*, deux comtes Renard, dont l'un est sans aucun doute celui du Scarponnois. Le comte Hugues de notre document doit-il être identifié avec le comte Udo de la charte de 960 (945)? Nous ne le pensons pas. Par contre, les comtes Thierry, Auger, Robert, Wioland, Etienne et Boson ne nous sont pas connus ; il est cependant possible que Robert ne fasse qu'un avec un personnage du même nom qui figure parmi les assesseurs de Frédéric, lors du procès d'Aquin avec l'abbaye de Gorze ; on trouve aussi un Thierry et un Auger comme témoins de la donation faite par la comtesse Hildegonde à Saint-Pierre d'Amel.

Cependant l'acte offre certaines particularités, certaines anomalies, qu'il importe d'examiner. L'une d'elles ne nous arrêtera pas longtemps. Dans l'échange de 965 la femme de Rambaud s'appelle Frédelinde, tandis que les donations faites à Gorze (957) et à Saint-Arnoul (958) donnent à l'épouse du comte le nom de Bertrude. Toutefois, de 957-958 à 965 Rambaud avait eu le temps de perdre Bertrude et de se remarier avec Fredelinde. On ne peut donc de ce chef formuler aucune objection sérieuse contre l'authenticité de notre document.

Mais voici une contradiction apparente entre deux des indications fournies par l'échange lui-même. D'une part, en effet, il est dit dans le dispositif que l'échange a été conclu avec l'approbation de l'*empereur* Otton, et d'autre part la pièce est datée de la 4e année du règne du *roi*

(1) On se reportera aux notes qui accompagnent le texte de notre charte (Pièces justificatives, n° II).

Digitized by Google

Otton le Jeune. La contradiction, toutefois, est plus apparente que réelle. Si le fils d'Otton Ier et d'Adelaïde avait été reconnu roi et sacré à Aix-la-Chapelle le 26 mai 961, si pendant l'absence de son père, qui séjourna plusieurs années en Italie, il exerça nominalement le pouvoir royal sous la direction de son oncle Brunon et de son demi-frère Guillaume, archevêque de Mayence (1), Otton n'en conservait pas moins la haute main sur les affaires de l'État (2), son approbation avait une valeur plus grande encore que celle de son héritier présomptif, à peine âgé de dix ans en 965. Pourquoi donc l'échange de Bérard et de Rambaud donne-t-il les années de règne du jeune souverain ? Pourquoi d'autres chartes lorraines sont-elles datées de la même façon ? Nous voyons là une manifestation de l'esprit particulariste qui persistait sur la rive gauche du Rhin, où l'on considérait le pays comme constituant un État à part, distinct de l'Allemagne. Otton le Jeune, sacré à Aix-la-Chapelle, dans la Lotharingie, apparaissait aux yeux des habitants de ce royaume comme leur souverain propre (3).

Il est par contre plus difficile d'expliquer la présence, après l'énumération des témoins, de la souscription du roi Otton Ier, de la *recognitio* de Brunon, enfin d'une deuxième formule de date. Assurément, les exemples ne manquent pas de chartes privées confirmées par le souverain ; la chancellerie royale — ou impériale — y transcrivait les formules à l'aide desquelles elle authentiquait et datait ses propres diplômes. Seulement, ce qui rend singulière et suspecte l'addition que porte la transaction

(1) Voir Kopke et Dümmler, *K. O. G.*, p. 322-323, Uhlirz, *Jahrb. O.*[II], p. 5. C'est à Guillaume que l'enfant-roi fut confié.

(2) Uhlirz, *op cit.*, *ibid.*, fait observer que, même quand il s'agissait de questions peu importantes, Otton II ou plutôt ses conseillers demandaient, avant de prendre une décision, l'avis de l'empereur.

(3) Voir l'Appendice I : La Lotharingie formait-elle encore en 959 un royaume autonome, distinct de l'Allemagne ?

Digitized by Google

intervenue entre Rambaud et Bérard, c'est que l'échange lui-même est de 965 et la confirmation royale de 947 !

Voici comment nous croyons pouvoir résoudre le problème (1). Le pseudo-original, nous l'avons dit plus haut, date de la fin du XI^e^ siècle ou de la première moitié du XII^e^, et le moine qui l'a écrit s'est servi pour modèles d'un diplôme royal et d'une charte privée ; il a fait un amalgame de ces deux documents (2), sans remarquer que leurs dates ne concordaient pas et qu'il faisait confirmer en 947 par Otton le Grand un échange conclu dix-huit ans plus tard ! Il a d'ailleurs copié fidèlement, sans faire d'additions ni de modifications, les actes qu'il avait sous les yeux ; la contradiction que nous avons relevée entre les dates est la preuve de la bonne foi — relative — du moine qui a fabriqué notre pseudo-original.

Quel était le diplôme d'Otton I^er^ que notre faussaire a utilisé pour la circonstance ? Concernait-il Saint-Martin de Metz ? On peut le supposer. Avait-il trait à l'échange ? Nous ne le pensons pas, le document qui nous est parvenu ne se présentant pas comme la répétition d'un acte antérieur (3).

(1) Ottenthal, *Reg. sächs.*, p. 75, explique cette anomalie par un de ces renouvellements de chartes, comme il s'en produisait assez fréquemment en Lorraine. Mais les places qu'occupent les deux formules de dates ne nous permettent pas de nous rallier à l'opinion du savant professeur de l'Université de Vienne.

(2) Si Ottenthal avait vu le pseudo-original, il n'aurait sans doute pas rejeté bien loin, ainsi qu'il l'a fait (*Reg. sächs.*, p. 75), l'hypothèse d'une juxtaposition de deux documents différents.

(3) La charte de 960 (945) parle d'un *præceptum*, c'est-à-dire d'un diplôme, que les moines de Saint-Martin avaient obtenu d'Otton I^er^, pour contraindre les habitants d'un village voisin de Cologne (MM. Halkin et Roland supposent avec raison qu'il s'agit de Waldorf) à s'acquitter vis-à-vis d'eux de leurs obligations. Ne serait-ce pas de ce *præceptum*, conservé dans les archives de l'abbaye, que le faussaire du XII^e^ siècle aurait tiré le protocole final qui termine le pseudo-original de l'échange conclu par Bérard avec le comte Rambaud ? Toutefois, une difficulté se présente ici. La charte qui énumère les

Digitized by Google

Il nous faut enfin chercher la solution d'un double problème : à quelle époque et pour quels motifs les moines de Saint-Martin ont-ils refait la charte d'échange, en imitant à la première ligne l'écriture de la première ligne d'un privilège délivré par la chancellerie d'Otton Ier, et en reproduisant à la fin le protocole final de ce même diplôme? Nous allons présenter une hypothèse, une simple hypothèse, l'histoire de Saint-Martin de Metz ne nous étant pas suffisamment connue pour que nous soyons en mesure de donner une réponse certaine aux deux questions posées.

Le premier document original authentique concernant Saint-Martin qui nous soit parvenu est une charte d'Albéron (Adalbéron) de Montreuil, archevêque de Trèves (1131-1152), charte où il est justement question d'Œutrange et des difficultés qu'Henri, comte d'Arlon et duc de Limbourg, avait suscitées à l'abbaye pour ce domaine, qu'elle avait acquis du comte Rambaud en 965 (1). Notre pseudo-original n'aurait-il pas été fabriqué lors de ce conflit à l'aide de documents authentiques? Il est fort possible que les moines de Saint-Martin, jugeant la charte privée qu'ils possédaient insuffisante pour appuyer leurs droits

droits de Saint-Martin sur Waldorf ne porte pas d'autre indication chronologique que « IIIa indictio ». Comme Otton est qualifié de roi dans la formule de date, l'année de l'Incarnation comprise dans la période qui va de 937 à 961 inclusivement, et correspondant d'autre part à la 3e indiction, est ou bien 945 ou bien 960 : nous avons vu que MM. Halkin et Roland se prononcent en faveur de cette dernière année. Si la charte est de 945, le diplôme royal, nécessairement antérieur à cette date, ne peut avoir été délivré en 947 : au cas où elle se placerait en 960, on aurait peine à comprendre qu'entre les ordres donnés par Otton sur la demande de l'abbaye et les dispositions arrêtées par Bérard il se fût écoulé un intervalle de 13 années. Nous n'oserions donc affirmer que le diplôme d'Otton pour Waldorf eût servi de modèle au moine de Saint-Martin qui a si maladroitement combiné un privilège royal et une charte privée.

(1) L'original se trouve aux Archives de Meurthe-et-Moselle, série G., fonds de Saint-Martin, n° 548. L'acte a été publié par Lepage *L'abbaye de Saint-Martin-devant-Metz* (*Mém. S. A. L.*, t. XXVIII, 1878, p. 200.)

Digitized by Google

— très réels cependant — sur Œutrange, l'aient transformée — ou à peu près — en un diplôme royal, par l'imitation partielle d'un privilège d'Otton Ier et par la reproduction de formules empruntées à ce document.

La charte d'Albéron de Montreuil ne porte point d'indications chronologiques, mais on en trouve d'autres, qui permettent de la dater, au moins d'une façon approximative. Albéron, en effet, justifie son intervention dans le débat survenu entre Saint-Martin et le comte-duc Henri par l'absence de l'évêque de Metz Etienne, alors en route pour Jérusalem ; l'acte est donc contemporain de la deuxième croisade. Or, Etienne, qui avait quitté Metz en juin 1147 (1), revint probablement dans son diocèse vers le milieu de l'année 1149 (2).

C'est donc au second semestre de 1147, ou bien à l'année 1148, ou encore aux premiers mois de 1149 qu'appartiennent et la décision rendue par Albéron en faveur de Saint-Martin contre Henri de Limbourg, et la fabrication de notre pseudo-original, qui est nécessairement un peu antérieure à la sentence de l'archevêque.

Quoi qu'il en soit, et bien que sous le rapport de la forme notre acte doive être regardé comme un faux, nous avions le droit d'en utiliser les données pour écrire l'histoire du xe siècle, puisque c'est à l'aide d'éléments empruntés à des actes authentiques qu'un moine de Saint-Martin l'a fabriqué vers le milieu du xiie siècle.

(1) Louis VII, avec lequel Etienne se mit en route pour la Terre-Sainte, devait se trouver à Metz dans la seconde quinzaine de juin ; il était à Worms le 29 de ce mois (LUCHAIRE, *Etudes sur les actes de Louis VII*, p. 171, n. 1).

Albéron administra le diocèse de Metz durant l'absence d'Etienne (*H. M.*, p. 272-273).

(2) C'est ce que conjecturent les bénédictins, *H. M.*, p. 273, qui croient que le prélat ne quitta la Terre-Sainte qu'après avoir célébré à Jérusalem la fête de Pâques.

Digitized by Google

APPENDICE V

Les dates de l'entrevue de Brisach et des deux sièges de Verdun par Lothaire.

En étudiant les événements qui ont suivi la mort d'Otton II, nous avons adopté dans ses grandes lignes l'ordre chronologique qu'avait proposé J. Havet (1) ; le classement nouveau que cet érudit avait donné des lettres de Gerbert lui avait permis de rétablir l'ordre dans lequel se sont succédé les faits des années 984 et 985. Les théories de J. Havet ayant été, il y a quelques années, l'objet d'une critique approfondie de la part de J. Lair (2), nous croyons devoir soumettre la question à un nouvel examen ; notre attention se portera en particulier sur la lettre dans laquelle Gerbert annonce à Notker, évêque de Liége, que les rois de France sont en route pour Brisach, où ils doivent rencontrer, le 1er février, l'ex-duc de Bavière, Henri le Querelleur. Suivant que l'on attribue à ce document une date ou une autre, la chronologie des événements qui ont eu lieu en 984 et en 985 se transforme pour ainsi dire, les faits se déplacent, et, par suite, changent de physionomie, leurs rapports entre eux diffèrent du tout au tout. Il importe donc de déterminer aussi exactement que possible l'époque à laquelle Gerbert a informé l'évêque de Liége des négociations engagées entre Henri de Bavière et les Carolingiens.

J. Havet datait cette lettre de novembre ou de décembre 984 (3) ; pour J. Lair aussi elle serait de 984, mais du mois de janvier (4). Bien qu'adoptant d'une façon générale les

(1) Voir ci-dessus, p. 59 et suiv.

(2) *Etudes critiques sur divers textes des Xe et XIe siècles*. T. I. *Lettres de Gerbert*, p. 122-132 et 149-159.

(3) *Lettres de Gerbert*, p. LXXII et p. 37, n. 2 et 4.

(4) *Etudes critiques*, t. I, p. 154.

Digitized by Google

conclusions de l'éditeur de Gerbert, nous faisons pourtant une exception en ce qui concerne la lettre à Notker (1). Au moment où Gerbert écrit, les rois de France se dirigent vers Brisach ; pour aller de Laon à la forteresse rhénane, il ne faut pas plus de dix jours, même en hiver. J. Lair n'a donc pas eu de peine à montrer combien il était invraisemblable que Lothaire et Louis V eussent quitté leur résidence en novembre ou en décembre, c'est-à-dire deux mois avant l'entrevue (2). Sans aucun doute, ils ne sont partis que dans la seconde quinzaine de janvier, entre le 20 et le 25 par exemple.

Mais, cette concession faite à Lair, nous repoussons pour le reste le système chronologique qu'il a proposé, système d'après lequel le voyage de Lothaire et de son fils à Brisach, ainsi que le premier siège de Verdun appartiendraient à 984, le second siège de la même ville à l'année suivante (3). Havet plaçait les trois événements en 985 ; nous persistons à croire qu'il avait raison (4).

Voyons maintenant quels sont les arguments de Lair et de ceux qui placent en janvier 984 l'avis adressé par Gerbert à l'évêque de Liége (5). Ils sont au nombre de cinq : nous

(1) D'ailleurs, nous ne croyons pas devoir prendre parti dans la question du minutier, et nous nous gardons bien de soutenir que celui-ci ait existé, comme le prétend HAVET.

(2) *Op. cit.*, p. 154.

(3) *Op. cit.*, p. 159.

(4) *Lettres de Gerbert*, p. XIV-XV, LXXII, etc.

(5) C'est le cas de presque tous les historiens, lorrains, français ou allemands, qui se sont occupés de la question : qu'ils admettent un ou deux sièges de Verdun par Lothaire, ils placent l'entrevue de Brisach au 1er février 984, et la lettre de Gerbert dans le mois de janvier de cette même année. Citons en particulier HOCK (traduit par l'abbé AXINGER), *Histoire du pape Sylvestre II et de son siècle*, p. 139, WILMANS, *Jahrbücher Ottos III*, p. 12 et 175-177, DIGOT, *H. L.*, t. I, p. 203, D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *H. D. C. C.*, t. I, p. 158, CLOUET, *H. V.*, t. I, p. 351, OLLERIS, *Lettres de Gerbert*, p. LXXI, MOURIN, *Les comtes de Paris*, p. 309, D.-J. WITTE, *Lothringen etc.*, p. 55, SEPET, *Gerbert et le changement de dynastie* (*R. Q. H.*, t. VII, p. 478 et 481), GIESEBRECHT, *G. D. K.*, t. I, p. 617, REUSS, *Das Leben des Bischofs Theoderich I von*

Digitized by Google

allons les passer successivement en revue, laissant pour la fin le plus sérieux, le seul même qui mérite une réfutation en règle.

1° « Si l'on adopte pour l'entrevue de Brisach l'année 985, il faut admettre qu'après la réconciliation de Worms (octobre 984), Henri le Querelleur avait derechef pris une attitude hostile à l'égard d'Otton III ou plutôt du gouvernement de la régence (1). »

La nouvelle brouille de l'ex-duc de Bavière avec Adelaïde et Théophano s'explique pourtant de la façon la plus naturelle. Du moment qu'on ne lui avait pas rendu son ancien duché, et nous savons de bonne source que cette restitution eut lieu seulement en mai 985 (2), il n'y a pas lieu de s'étonner que, mécontent du mauvais vouloir des impératrices et des difficultés que lui créait celui-là même qui l'avait supplanté en Bavière, Henri le Querelleur ait songé à se rapprocher de Lothaire.

2° « Pendant l'hiver de 984-985, Henri était retenu en Bavière par les démêlés qu'il avait avec Henri le Jeune, son successeur ; il ne se trouvait donc pas en mesure d'engager des pourparlers avec le roi de France, ni de lui proposer une entrevue (3). »

Metz, p. 46, Richter et Kohl, *Annalen des deutschen Reichs im Zeitalter der Ottonen und der Salier*, p. 143. Pour le père Colombier, la date du 1er février s'applique non point à l'entrevue de Brisach, mais à la sentence par laquelle les Allemands auraient déclaré Henri ennemi public ; le même auteur place entre le 1er février et le 16 mars 984 la lettre de Gerbert à Notker (*Gerbert. Sa vie jusqu'à son élévation au siège de Ravenne*, et « *Regestum* » *de Gerbert*, dans les *Études religieuses, historiques, littéraires, par des Pères de la Compagnie de Jésus*, 14e année (1869), 4e série, t. III, p. 99 et 607, t. IV, p. 307). Etant donnée la place que les mots « kal. febr. » occupent dans la phrase de Gerbert « Henricus rei publicæ hostis dictus kal. febr. occurrit », ils ne se rapportent pas à « hostis dictus » mais à « occurrit ». D'ailleurs, le père Colombier est le seul, parmi les érudits contemporains, qui ait adopté l'interprétation que nous venons de combattre.

(1) Nous résumons Lair, *Etudes critiques*, t. I, p. 155-156.

(2) Thietmar, *Chron.*, l. IV. c. 8, p. 69.

(3) Lair, *op. cit.*, p. 155 et n. 1.

Digitized by Google

Comment croire que le conflit qui avait surgi entre le Querelleur et son homonyme ait constitué pour le premier un obstacle insurmontable à l'ouverture de négociations avec le prince carolingien ? Toutefois, il se peut que ce différend l'ait au dernier moment empêché de se rendre à Brisach ; nous ne serions pas éloigné d'y voir une des causes du manque de parole d'Henri.

3° « Au moment où le prêtre Hugues brigua la succession de Wicfrid, évêque de Verdun, mort en septembre 983 (1), les domaines de l'évêché se trouvaient dans le plus misérable état (2) : or les dégâts qu'ils avaient soufferts ne pouvaient avoir été causés que par les troupes de Lothaire durant le premier siège de Verdun, qui est postérieur à l'entrevue manquée de Brisach (3). »

Remarquons tout d'abord que Wicfrid a fini ses jours non en 983, mais en 984 (4). De plus, si le Continuateur de Bertaire mentionne les ravages causés par l'armée du Carolingien autour de la ville (5), il ne dit nullement que les terres de la mense épiscopale aient eu à en souffrir. C'est un écrivain postérieur, Hugues de Flavigny, qui a tiré cette conclusion du texte du Continuateur de Bertaire (6). La dévastation des domaines de l'évêché pouvait avoir, du reste, une autre origine. Nous savons que Wicfrid avait eu des démêlés avec un comte Sigebert, qui le fit prisonnier (7) : cela suppose des luttes dont les propriétés épiscopales avaient probablement subi le contre-coup.

(1) Lair, p. 130 et 162.

(2) Continuateur de Bertaire, *Gesta ep. Vird.*, c. 5 (*SS.* t. IV, p. 47). Lair, p. 130-131, a le tort de citer non cet auteur, mais Hugues de Flavigny, qui n'a fait que le copier, en le dénaturant.

(3) Lair, p. 130-131 et 162.

(4) L'année 984 est fournie par les *Ann. necrol. Fuld*, codices 1 et 2 (*SS.*, t. XIII, p. 205).

(5) Voir ci-dessus, p. 77.

(6) *Chronicon Virdunense* (*SS.*, t. VIII, p. 367).

(7) Continuateur de Bertaire, *Gesta ep. Vird.*, c. 3 (*SS.*, t. IV, p. 46).

Digitized by Google

Enfin, le terme *exterminatio* qu'emploie le Continuateur de Bertaire doit-il être traduit par « dévastation » ? Il est permis d'en douter, car nous ne trouvons pas ce sens indiqué dans le *Glossaire* de du Cange (1).

4° « Les *Gesta episcoporum Cameracensium* (2), ajoute Lair, mentionnent le siège de Verdun par Lothaire avant la remise d'Otton III à sa mère (3). »

La remarque est juste ; seulement, il arrive aux *Gesta ep. Camer.* de commettre des inexactitudes, chronologiques ou autres. Voici les faits de cette période que rapportent les *Gesta* ; nous les donnons dans l'ordre où cette chronique les place : mort d'Otton II, capture d'Otton III par l'ex-duc de Bavière Henri, ambition de Lothaire et d'Henri, qui convoitent tous deux la Lotharingie, mort de l'évêque Wicfrid, prise de Verdun par le roi de France, menaces de celui-ci contre Cambrai, remise d'Otton III à Théophano, restitution de Verdun à Otton III et mise en liberté du comte Godefroy par Lothaire.

Relevons tout d'abord les erreurs et les lacunes du récit des *Gesta* : c'est Hugues Capet, et non Lothaire, qui a rendu Verdun à Otton III (4) ; l'élargissement de Godefroy dépendait et a été l'œuvre, non du roi lui-même, mais des comtes Eudes et Herbert (5). De plus, les *Gesta* ne parlent que d'un siège de Verdun, alors qu'il y en a eu deux (6) ; enfin, ils ignorent que Lothaire avait commencé par se déclarer en faveur du petit roi d'Allemagne (7).

(1) Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, éd. Henschel, t. III, p. 169, col. 3, donne comme synonymes d' « exterminatio » les mots « terminus, limes, finis », qu'il faut prendre ici avec l'acception de « territoire délimité. »

(2) *Gesta*, l. I, c. 105 (*SS.*, t. VII, p. 444-445).

(3) Lair, p. 128-129 et 156.

(4) Voir ci-dessus, p. 91 et n. 5.

(5) V. p. 81 et 92-93.

(6) V. p. 76-81.

(7) V. p. 61-62, 64 et 69.

Digitized by Google

En ce qui concerne l'ordre chronologique, nous constatons que les *Gesta* se sont trompés, et cela que l'on adopte ou que l'on rejette le système de Lair. Celui-ci croit en effet que Wicfrid est mort en 983 ; pourtant, le chroniqueur cambrésien ne relate l'événement qu'après avoir parlé des intrigues de Lothaire et d'Henri. Si, d'autre part, comme nous le supposons, Wicfrid a fini ses jours en 984 (31 août), c'est la remise d'Otton III à sa mère (29 juin) qui ne se trouve pas mentionnée à sa place, car elle aurait dû, dans le récit, précéder la fin du prélat et le siège de Verdun. Par conséquent, d'une façon comme de l'autre, les *Gesta* ont commis des erreurs chronologiques ; seulement, elles ne sont pas dans notre hypothèse les mêmes que dans celle de J. Lair.

Aussi, en raison des inexactitudes de toutes sortes que l'on relève dans les *Gesta* à propos des événements qui ont suivi la mort d'Otton II, sommes-nous d'avis que l'on n'a pas le droit d'invoquer le témoignage de cette source ; nous l'estimons irrecevable.

5° « Le système de J. Havet, objectent enfin nos contradicteurs, a le grave défaut de resserrer en moins de deux mois des événements qui ont dû en prendre quatre ou cinq pour le moins. Que l'on calcule le temps qu'il a fallu à Lothaire pour revenir de Brisach dans son royaume, pour s'entendre avec les comtes Eudes et Herbert, pour réunir des troupes, les amener jusqu'à Verdun et prendre cette ville, à Godefroy et à Thierry pour rassembler des soldats et réoccuper Verdun, à Lothaire pour constituer une nouvelle armée, franchir une seconde fois la distance entre Laon et Verdun, faire de nouveau le siège de cette dernière place, ramener en France ses prisonniers, l'on arrivera certainement à un total de plusieurs mois. Or, si l'on admet que Gerbert a écrit à Notker en 985, les faits que nous venons d'énumérer se seraient passés entre la rencontre avortée de Brisach, fixée au 1er février, et la visite

Digitized by Google

de Gerbert à Godefroy, alors prisonnier d'Eudes et d'Herbert, visite qui est du 31 mars. Comment admettre que tant d'événements aient pu se produire dans un espace de temps aussi court (1) ? »

L'objection, nous n'hésitons pas à le reconnaître, est des plus sérieuses, et nous convenons sans peine que voilà beaucoup de choses pour huit semaines, surtout à une époque où les communications étaient plutôt difficiles.

Toutefois si, dans le but de se soustraire aux invraisemblances qu'entraîne l'adoption du système J. Havet, on date de 984 la lettre de Gerbert, l'entrevue de Brisach, le premier siège de Verdun, et que l'on renvoie à 985 le deuxième siège de cette ville, si par conséquent l'on donne à Lothaire le temps de revenir des bords du Rhin, de prendre et de reprendre Verdun, il se trouve par contre qu'avec cette hypothèse beaucoup d'autres événements auraient eu lieu coup sur coup dans le courant de janvier 984

C'est le 7 décembre 983 qu'Otton II termine prématurément son existence. La mort de l'empereur n'est pas encore connue à Aix-la-Chapelle le 25 décembre, quand les archevêques de Ravenne et de Cologne couronnent dans cette ville le petit Otton III (2). Une fois la funeste nouvelle parvenue en Allemagne, Henri le Querelleur recouvre sa liberté, se rend à Cologne, se fait remettre par l'archevêque son jeune cousin, dont il revendique la tutelle, avec l'espoir secret de lui enlever un jour la couronne.

(1) Comme précédemment, nous résumons Lair, p. 157-159

(2) Se reporter à la p. 59. La plupart des auteurs contemporains croient que la triste nouvelle arriva le jour même du couronnement, un peu après la cerémonie. Mais, si la phrase de Thietmar (*Chron.*, l. III, c. 26, p. 64) sur laquelle ils s'appuient « et completo hoc officio, mox legatus tristi nuncio tanta perturbans gaudia advenit » ne contredit pas leur interprétation, elle ne nous semble pas l'imposer non plus. Le « mox » dont se sert l'évêque-chroniqueur peut fort bien indiquer qu'entre les deux événements, sacre d'Otton III et arrivée du messager, il s'est écoulé un intervalle d'un, de deux ou même de trois jours.

Digitized by Google

Ses vraies intentions une fois dévoilées, une sérieuse opposition se manifeste contre lui en Allemagne et en Lotharingie ; même le roi de France Lothaire se montre hostile aux projets d'Henri et disposé à défendre les droits d'Otton III. Les évêques et les seigneurs lorrains se réunissent, se prononcent en faveur du petit roi, et livrent en gage de leur fidélité des otages à Lothaire. Mais, le Carolingien change d'avis, écoute d'une oreille favorable les ouvertures d'Henri, accepte de s'aboucher à Brisach avec lui. Ces négociations sont découvertes par Gerbert, qui annonce l'entrevue de Brisach à Notker, dans l'espoir que le gouvernement de la régence s'efforcera d'empêcher la rencontre de Lothaire et d'Henri (1). Que d'événements dans l'espace d'un mois ! Car, c'est à la fin de décembre que, dans le nord de la Lotharingie, on a connu la mort d'Otton II, et d'autre part Gerbert a écrit à Notker quelques jours avant le premier février, date de l'entrevue de Brisach (2). Si donc il paraît — non sans raison — malaisé d'admettre que, durant les mois de janvier et de février 985, Verdun ait été pris par Lothaire, réoccupé par les Lorrains, repris par le roi de France, il l'est encore plus de renfermer dans le seul mois de janvier 984 la mainmise d'Henri sur Otton III, les déclarations de Lothaire en faveur de son petit cousin, la réunion des prélats et des seigneurs lorrains, la délivrance d'otages au Carolingien, la volte-face de celui-ci à la suite de l'embassade que lui adresse l'ex-duc de Bavière, la découverte enfin par Gerbert de l'alliance conclue par Lothaire avec Henri.

Au surplus, nous n'en sommes pas réduit à retourner à l'adresse de nos contradicteurs l'objection qu'ils avaient

(1) Pour tous ces faits voir le § I du c. II du l. III.

(2) Gerbert écrit à l'évêque de Liége que les rois de France (Lothaire et Louis V) sont en route pour Brisach : « Germanum Brisaca Rheni litoris Francorum reges clam nunc adeunt, Henricus rei publicæ hostis dictus kal. febr. occurrit » (*Lettres de Gerbert*, n° 39, p. 37).

Digitized by Google

formulée contre la date de novembre (décembre) 984, proposée par Havet pour la lettre de Gerbert. Quelques faits demeurent incompréhensibles, au cas où l'on place en janvier 984 ce dernier document.

1° Nous avons dit plus haut que les grands ecclésiastiques et laïcs de la Lotharingie s'étaient réunis ; ceux de l'Allemagne avaient fait de même. Qu'est-ce qui avait pu amener ces hauts dignitaires à se concerter, à prendre des mesures contre l'ex-duc de Bavière ? Avait-il suffi que le Querelleur revendiquât la tutelle du petit roi ? Evidemment non. Pour qu'un mouvement de protestation se dessinât, il a fallu qu'Henri, découvrant les projets qu'il avait eu tout d'abord la prudence de cacher, se posât en prétendant à la couronne. C'est la proclamation d'Henri comme roi à Quedlinburg qui a ouvert les yeux aux partisans d'Otton III, qui les a déterminés à s'unir pour faire échec aux projets de l'usurpateur. On comprend qu'après la cérémonie de Quedlinburg ils se soient émus ; auparavant l'on aurait peine à s'expliquer leurs inquiétudes et leurs protestations. Or, l'ex-duc de Bavière ayant été salué roi par ses partisans le 23 mars 984 (1), les assemblées de prélats et de seigneurs laïcs doivent avoir eu lieu postérieurement à cette date ; en outre, nous admettrions volontiers que Lothaire n'a pris position en faveur d'Otton III qu'après la manifestation de Quedlinburg. Comment — dans ces conditions — supposer la lettre de Gerbert écrite au mois de janvier 984 ?

2° D'ailleurs, lorsqu'Henri, dissimulant ses ambitions, se contentait de réclamer la tutelle du petit roi, et qu'il ne rencontrait vraisemblablement aucune opposition sérieuse, quel besoin aurait-il eu du secours de Lothaire ? Aucun, et même c'eût été de sa part, croyons-nous, une grave mala-

(1) Lair, p. 126, semble placer le 7 avril 984 la proclamation d'Henri comme roi par ses partisans ; en réalité, l'événement se produisit le jour de la fête de Pâques, qui en 984 tombait le 23 mars.

Digitized by Google

dresse que de faire appel au Carolingien ; cette fausse manœuvre n'eût pas manqué de rendre l'ex-duc de Bavière suspect aux Allemands, et de ruiner sûrement ses projets.

Plus tard, au contraire, quand le Querelleur, déjà frustré dans son espoir de régner, eut la mortification de ne pas même recouvrer la Bavière, on s'explique fort bien que, décidé à jouer le tout pour le tout, il se soit rapproché du roi de France. A la fin de 984, Henri, qui n'avait plus rien à perdre, pouvait brûler ses vaisseaux ; au mois de janvier de la même année, il n'en allait pas de même, et nous nous refusons à supposer que, par une démarche inconsidérée, il ait alors rendu impossible le succès de ses intrigues.

3° Pourquoi Lothaire, après s'être déclaré le protecteur d'Otton III, aurait-il, quelques jours plus tard (1), exécuté une brusque volte-face et lié partie avec l'ex-duc de Bavière? Nous cherchons en vain un motif à ce revirement, qui nous paraît, au contraire, tout naturel vers la fin de 984, quand le Carolingien s'aperçut que sa première attitude ne lui avait rapporté aucun profit.

4° Un des griefs formulés par le roi de France contre l'archevêque de Reims est qu'Adalbéron avait permis à son neveu et homonyme, fils du comte Godefroy, de solliciter d'un prince étranger — Otton III — l'évêché de Verdun, que Lothaire considérait comme lui appartenant (2). Or,

(1) Dans le système de Lair, c'est au plus tard entre le 15 et le 20 janvier 984 que Lothaire a traité avec les représentants du Querelleur. Nous savons, en effet, qu'Henri devait se trouver à Brisach le 1er février 984 ; au temps dont il avait besoin pour effectuer ce voyage, il faut ajouter celui que nécessitait le retour en Saxe de ses envoyés. D'un autre côté, comme la mainmise d'Henri sur le petit roi est de la fin de décembre 983, le roi de France n'en a pu être informé qu'en janvier 984. Il a réfléchi, il s'est renseigné, avant de prendre le parti d'Otton III. On voit donc que Lothaire aurait à peine eu le temps de se déclarer en faveur de son jeune parent au moment où, suivant Lair, il adoptait une politique toute contraire en acceptant l'alliance de l'ex-duc de Bavière.

(2) « Perfidiæ ac infidelitatis crimine in regiam majestatem arguor detineri, eo quod nepotem meum, clericum videlicet meæ ecclesiæ,

Digitized by Google

Wicfrid de Verdun ne mourut que le 31 août 984 (1), et, dans son mémoire justificatif, l'archevêque répond qu'à l'époque où son neveu avait obtenu le siège de Verdun, Lothaire n'avait encore élevé aucunes prétentions sur la Lotharingie (2). Par suite, la nomination du fils de Godefroy à l'évêché de Verdun est antérieure, sinon aux pourparlers engagés par Henri avec Lothaire, du moins à l'accord intervenu entre les deux princes et à la connaissance qu'en eut Gerbert : cette nomination ayant été faite à la fin de 984 (3), il faut nécessairement rejeter en 985 l'entrevue qui devait réunir un 1er février le roi de France avec le Querelleur, ainsi que la lettre par laquelle Gerbert informait de l'événement l'évêque de Liége.

5° Voici une dernière raison, non moins décisive, à faire valoir contre le système de J. Lair. L'écolâtre de Reims, qui annonce à Notker que les rois de France viennent de se mettre en route pour Brisach, où ils doivent rencontrer Henri le 1er février, a écrit sa lettre quelques jours avant cette dernière date, entre le 20 et le 25 janvier,

licentia donaverim, quia et palatium adierit, et dono alterius regis episcopatum acceperit ejus regni, quod senior meus Lotharius rex in proprium jus revocaverat, quodque gradus ecclesiasticos ei postmodum contulerim absque licentia et auctoritate senioris mei » (*Objectio in Adalberonem* dans les *Lettres de Gerbert*, n° 37, p. 54).

(1) Se reporter à la n. 1 de la p. 66.

(2) « Cum senior meus rex Lotharius Lothariense regnum nec haberet, nec revocaret, fratris mei filium vix tandem sic obtinui, fide interposita, ut, si usus aliquando exposceret, sibi suisque absque pertinacia redderem. At cum ageretur ut senior meus imperatoris filio advocatus foret, eaque de causa dati obsides essent, frater meus crebris legatis filium repetivit, me segniter accipientem fidei violatorem increpitans, rem suam a multis interturbari, cum se statum perdere dicit..... Ego, quoniam senior meus de revocatione regni nihil mihi dixerat, sed de sola advocatione, nec dandi licentiam clerico interdixerat, sed insuper benevole consenserat, ut a legatis meis intellexi, si ea facere vellet, quæ pater suus spoponderat, et proficiscentem absolvi, et ut id, pro quo obsides dati erant, sincerissime conservaret, fidem exegi, quam et hactenus obtulit, et adhuc, ut credimus, offert » (*Purgatio Adalberonis*, dans les *Lettres de Gerbert*, n° 37, p. 54-55).

(3) Se reporter à la n. 2 de la p. 76.

Digitized by Google

par exemple. Seulement, dans la seconde quinzaine de janvier 984, Gerbert se trouvait-il, pouvait-il se trouver à Reims? Nous n'en avons aucune preuve, et même nous croirions assez volontiers qu'à ce moment il n'avait pas encore quitté l'Italie.

Quand Otton II mourut le 7 décembre 983, Gerbert était dans la péninsule (1), où l'empereur défunt lui avait donné l'abbaye de Bobbio. Mais ce ne fut pas tout de suite après avoir perdu son protecteur que Gerbert résolut de revenir en France. Il fallut toute une série de circonstances fâcheuses, la révolte de ses moines et des vassaux de son abbaye, le refroidissement d'Adelaïde à son égard (2), la tournure défavorable que prenaient en Allemagne les affaires d'Otton III (3), pour décourager Gerbert et le décider à retourner auprès de l'archevêque Adalbéron. A quel moment prit-il ce parti? Pas avant la fin de décembre 983 ou le début de janvier 984 (4); en outre, le voyage de Bobbio à Reims ne s'est pas fait en un jour. Rappelons-

(1) C'est contre toute vraisemblance, et sans apporter de preuve sérieuse à l'appui de leur dire, qu'Olleris, *Œuvres de Gerbert*, p. LXIV, et Sepet, *Gerbert et le changement de dynastie* (*R. Q. H.*, t. VII, p. 474) font revenir Gerbert en France dès le mois de novembre 983.

(2) Havet, *Lettres de Gerbert*, p. XII.

(3) La remise d'Otton III à l'ex-duc de Bavière n'ayant eu lieu que dans les derniers jours de 983, c'est au milieu de janvier 984, pas plus tôt, qu'en Italie l'on a pu avoir connaissance de l'événement.

(4) D'après le père Colombier, Gerbert a quitté l'Italie dans les derniers jours de 983 ou les premiers jours de l'année suivante, et il est arrivé à Reims vers le milieu de janvier 984 (*Gerbert. Sa vie jusqu'à son élévation sur le siège de Ravenne* et « *Regestum* » *de Gerbert*, dans les *Etudes... par des Pères de la Compagnie de Jésus*, 14e année (1869), 4e série, t. III, p. 94, n. 1, et t. IV, p. 305). Nous avons vu précédemment, p. 227, n. 5, que le père Colombier croit, à tort du reste, la lettre de Gerbert à Notker écrite non point avant le 1er février, mais entre cette date et le 16 mars. Havet, *op. cit.*, p. XII et n. 11, place plus vaguement dans les « premiers mois de 984 » le retour de Gerbert. Lair cite l'opinion de Havet, qu'il discute, puis celles du père Colombier, d'Olleris et de Sepet, mais il évite de se prononcer, déclarant « qu'on ne sait pas exactement à quelle époque Gerbert revint d'Italie en France » (*op. cit.*, p. 133-134).

Digitized by Google

nous que, le 25 décembre 983, on ne savait rien encore à Aix-la Chapelle de la mort d'Otton II, survenue le 7 du même mois : il s'est donc écoulé au moins dix-huit jours entre l'événement lui-même et le moment où il a été connu dans la Lotharingie du nord. Ceci nous donne une idée du temps qu'a dû mettre Gerbert pour se transporter de Bobbio à Reims. On était en plein hiver, et les passages des Alpes, obstrués par la neige, étaient difficiles à franchir. En mettant les choses au mieux, Gerbert n'a pu arriver à Reims qu'à la fin de janvier 984. Nous ne serions pas surpris, du reste, qu'en raison de la rigueur de la température Gerbert eût retardé son départ et attendu le mois de mars pour entreprendre ce grand voyage. Dans tous les cas, il n'était probablement pas à Reims au moment où, suivant J. Lair, il avisait Notker de l'entrevue qui allait réunir le roi de France et Henri le Querelleur.

Aussi croyons-nous devoir adopter pour la lettre de Gerbert la date de 985 (1), quelques difficultés que l'on éprouve d'ailleurs à caser en huit semaines les événements que nous rappelions plus haut. Notre système comporte des invraisemblances, cela ne fait aucun doute, mais celui de nos contradicteurs n'en offre pas moins, et, ce qui est plus grave, il se heurte à de véritables impossibilités.

S'il y avait moyen de supposer que les dates indiquées par les manuscrits pour l'entrevue de Brisach ou pour la visite de Gerbert au comte Godefroy ne sont pas les bonnes, si l'on pouvait, par exemple, avancer le premier de ces événements ou retarder le second, la période durant laquelle ont eu lieu la prise et la reprise de Verdun par Lothaire se trouverait allongée de quelques semaines, et les invraisemblances signalées plus haut — sans dispa-

(1) Nous avons dit plus haut, p. 227, et n. 1 et 2, pour quels motifs nous avions rejeté la date (novembre ou décembre 984) proposée par Havet et acceptée par Lot.

Digitized by Google

(1) (Bertre). (1) (Eve).

Régnier
comte de *Bastogne*.

Gozelon
comte de *Bastogne*.

Bardon.

Adalbéron (Ascelin)
évêque de *Laon*
de 977 à 1030.

II. — Ta

Otton Ier
roi d'*Allemagne* et empereur † 973
épouse { 1° Eadgyda, fille d'Edouard Ier, roi d'*Angleterre*.
2° Adelaïde, fille de Rodolphe II, roi de *Bourgogne*, et veuve de Lothaire, roi d'*Italie*.

Henr
duc de *Bavi*

(1) Liudolf
duc de *Souabe* † 937.

(1) Liutgarde † 953
épouse Conrad le Roux
duc de *Lotharingie* † 955.

(2) Otton II
roi d'*Allemagne*
et empereur † 983
épouse Théophano.

Henri le Qu
duc de *Bavi*

Digitized by Google

Digitized by Google

raître tout à fait — s'atténueraient de façon très sensible. Nous doutons fort, disons-le tout de suite, que « febr. » ait pris la place du nom d'un autre mois. Par contre, la conférence de Gerbert avec le comte de Verdun n'aurait-elle pas eu lieu le 30 avril, et non le 31 mars ? Il se peut que Gerbert, ayant dans l'esprit ce nom d'avril, ait, par distraction, écrit « II kal. aprilis » (31 mars), alors qu'il aurait dû mettre « II kal. maii » (30 avril). C'était là une espèce d'erreur assez fréquente avec le système de compter à reculons alors usité, système en vertu duquel on indiquait les 15, 16, 17 ou 18 derniers jours d'un mois d'après les calendes du mois suivant. Toutefois, nous n'osons pas attacher beaucoup d'importance à une hypothèse qui ne s'appuie sur aucune preuve.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES [1]

I

Constitution d'un douaire, par Gilbert, au profit de sa fiancée Raintrude.

17 janvier 949.

Gilbert, fils de Géry, constitue en douaire pour sa fiancée Raintrude ce qu'il possède à Lixières, dans le comté de Verdun (2).

Original aux archives départementales de la Lorraine, série H., fonds Saint-Arnoul, liasse 284, n° 1 ; le parchemin mesure 0,295 de haut sur 0,205 de large. Au dos se lit l'inscription suivante : « Testamentum quod fecit Gislebertus Raintrudi uxori suç, quod postea sancto Arnulfo datum est. »

[1] Dulcissime atque amantissime sponse mee puellç nomine RAINTRUDI (3) filiç STEPHANI (3) | [2] GISLEBERTUS (3) filius GERRICI (3). Quia per voluntatem tuam vel parentum tuorum te

(1) Les noms de personnes qui se rencontrent dans les textes reproduits ici ont été imprimés en PETITES CAPITALES, ceux de lieux en *italiques*.

Il y a deux sortes de notes, indiquées les unes par des lettres, les autres par des chiffres : on trouvera dans celles-ci des explications historiques ou géographiques, tandis que les premières ont trait à l'écriture, à la forme des caractères, ou bien encore donnent les variantes.

(2) Les biens dont il est question dans notre document furent plus tard donnés par Gilbert à Saint-Arnoul, comme l'indique un diplôme d'Otton II, du 11 mai 977 (ST. 707, O.[II] 158, *DD. Sax.*, t. II, p. 178), en faveur de cette abbaye.

(3) Tous ces personnages nous sont également inconnus.

Digitized by Google

sponsavi et | [3] modo quam celerius dicto, si DEO placuerit, quod te in conjugium sociare cupio, ideoque in DEI | [4] nomine dono tibi per hanc cartulam, libellum dotis, sicut parentes tui et boni homines | [5] spondiderunt, hoc est dono tibi mansum indominicatum una cum casa desuper stabilita | [6], in comitatu *Virdunensi* in loco nuncupante qui dicitur ad *Lescherias* (1), quicquid ego habeo | [7] de illo manso cum integritate cum omnibus adjacentiis ad illum mansum pertinentibus in tectis | [8], horreis et alia mansione dimidia in ipsum mansum; et dono tibi meam portionem de mea | [9] ecclesia ad *Lescherias* medietatem omnem, sicut ego teneo, tibi et — infantes tuos si DEUS dedit | [10] — illis; et dono tibi meam portionem de meo molendino cum integritate; et dono | [11] tibi comminam (2) unam cum integritate et brolium unum cum integritate, meam portio- | [12] nem et de comminam et de brolium; et dono tibi meum alodum quicquid ad illum | [13] mansum meam portionem pertinet ad integritatem, quicquid visus sum habere in | [14] silvis, pratis, terris cultis et incultis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, his fi- | [15] nibus terminatum: ex uno latere, est ratio *sancti Arnulfi* (3) ad *Nugaredum* (4), ex alio, | [16] ratio *sancti Petri* (5) ad *Maricium* (6); et dono tibi

(1) Lixières, aujourd'hui hameau de la commune de Fléville (Meurthe-et-Moselle, Briey, Conflans), appartenait jadis au diocèse de Verdun et au Barrois (DE BOUTEILLER, *Dict. top. Moselle*, p. 85, col. 1 et p. 146, col. 2).

(2) On peut rapprocher de ce mot, qui a le sens de domaine rural, celui de « cumina », que l'on rencontre dans une charte d'Hermann, évêque de Metz, pour l'abbaye de Saint-Clément (CALMET, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. I, pr., col. 394, 2e éd., t. II, pr., col. CCXLIII). La charte est de 1090 et non de 991 (990 dans la 2e éd. de l'*H. E. C. L.*), comme l'a indiqué par erreur CALMET, et comme l'a répété le *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* de DU CANGE, au mot « cumina » (éd. HENSCHEL, t. II, p. 698, col. 3).

(3) L'abbaye messine de Saint-Arnoul, à laquelle devaient être donnés plus tard les biens mentionnés dans notre charte.

(4) Norroy-le-Sec (Meurthe-et-Moselle, Briey, Conflans). Autrefois ce village faisait partie du diocèse de Verdun et du Barrois (DE BOUTEILLER, *op. cit.*, p. 188, col. 1).

(5) L'abbaye Saint-Pierre de Metz.

(6) Mairy (Meurthe-et-Moselle, Briey, Audun-le-Roman) était jadis de l'archidiocèse de Trèves et du Barrois (DE BOUTEILLER, p. 154, col. 1).

Digitized by Google

mancipia quatuordecim his nominibus : | [17] CERMŒRUM et uxorem ejus HILDIARDEM cum infantibus V, FOLRADUM, | [18] WALTERUM, WINEBERTUM, ADELAIDEM, FOLCRADAM, OLBERGAM, | [19] FREDIARDAM. Ista omnia superius nominata, quando te in DEI nomine | [20] ad conjugium accepero uxorem, omnia in tuam recipies potestatem perpetu- | [21] aliter in Dei nomen habendi, tenendi, donandi, vendendi, commutandi | [22] et quicquid de eo superius nominato facere volueris liberam ac firmissi- | [23] mam in omnibus habeas potestatem faciendi. Et ut cartula, libellum dotis, | [24] firmior sit, manu propria subter signavi et qui subscriberent vel sig- | [25] narent in presenti rogavi stipulatione subnixa. Actum sub die | [26] XVI kl. feb., anno XIII regnante OTTONE rege, filio HEINRICI regis, comite | [27] RODULFO (1). Signum GISLEBERTI, qui hanc cartulam, libellum dotis, fieri | [28] et firmare rogavit. Signum BIVINO consentiente + t. (*a*) AMALRICUM | [29] + t. GOZPERTUM + t. ADELARDUM + t. TIETBOLDUM + t. BETTONEM | [30] + t. RAIMBERTUM + t. LEDERUM + t. HADEMARUM + t. ANGELELMUM | [31] + t. URSIONEM + t. ACHARDUM + t. ARLARDUM + t. (*sic*).

[32] Ego BENEDICTUS (2) presbiter atque cancellarius relegi et [subscripsi]. [*Ruche*].

II

Echange entre Bérard, abbé de Saint-Martin de Metz et le comte Rambaud.

24 février 965. Aix-la-Chapelle.

Bérard, abbé de Saint-Martin de Metz, et le comte Rambaud concluent entre eux un échange avec le consentement de l'empereur Otton (I[er]) et du duc Frédéric (I[er] de Mosellane). Le village de Removille, dans le *pagus Solocensis*, dont le comte Renard

(*a*) Abréviation de « testem ».

(1) Sur Rodolphe, comte de Verdun, voir VANDERKINDERE, *H. F. T. P. B.*, t. II, p. 340-343, et le préc. vol. *Mém. S. A. L.*, p. 260-261.

(2) Benoît ainsi que les témoins de l'acte nous sont inconnus.

Digitized by Google

avait jadis fait don à Saint-Martin, est cédé par Bérard en toute propriété au comte Rambaud, qui lui abandonne en retour Œutrange dans les mêmes conditions.

Pseudo-original aux Archives de Meurthe-et-Moselle, série G., fonds de Saint-Martin de Metz (dans celui de la Primatiale de Nancy), liasse 548. Nous avons donné, p. 216 et suiv., une description détaillée ainsi qu'un fac-simile partiel du pseudo-original ; celui-ci, haut de 0,535, large de 0,373-0,362, avait reçu un sceau plaqué, comme le prouvent et une incision cruciale et le changement de couleur, à cet endroit, du parchemin.

Imprimé par les BÉNÉDICTINS, dans l'*Histoire de Metz*, t. III, pr., p. 65, et partiellement par LEPAGE, à la suite de son étude sur *L'abbaye de Saint-Martin-devant-Metz* (*Mém. S. A. L.*, t. XXVIII, 1878, p. 197) ; analysé par OTTENTHAL dans les *Reg. sächs.*, n° 148, p. 75.

[1] (*Chrismon*). Ordo rationis jure expostulat ut quotiens mundanarum rerum probabis (*a*) commutatio certum obtinere nititur tramitem | [2] adhibita inviolabilis caritas exhibitione, illud quod invicem largiflua caritas impertiri non abnuit, scriptis omnimodis roboretur. Unde et | [3] quod prudentissima sanxit antiquitas nec minus fragilioris evi posteritas, hoc idem inconvulsa apicum annotatione satagit quati- | [4] nus rationabiliter collata nullo modo possint rerum varietate turbari. Quam obrem placuit atque convenit inter domnum BERHAR- | [5] DUM (1) abbatem monasterii *sancti Martini*, quod est situm in suburbio

(*a*) Pour « probabilis ».

(1) Sur Bérard consulter *Gal. Christ.*, t. XIII, col. 827, *H. M.*, t. II, p. 57-58, LEPAGE, *L'abbaye de Saint-Martin-devant-Metz* (*Mém. S.A.L.*, t. XXVIII, 1878, p. 159). Bérard n'est évidemment pas un personnage différent de ce Gérard-Bertard que mentionne une charte de St-Martin, de 960 (945), dont nous avons parlé plus haut (p. 220 et n. 2, p. 223, n. 3), et l'on a peine à comprendre les hésitations de LEPAGE, qui se demande si l'on doit identifier Gérard-Bertard avec Bérard.

Digitized by Google

Mettensi, fratresque ejusdem congregationis, ac RAINBAIDUM (1) (*a*) | [6], illustrem virum, et uxorem ejus BERTRUDEM (2) ut quasdam res, pro ambarum partium oportunitate (*b*), inter se commutare debe- | [7] rent, quod ita et fecerunt. Dedit igitur prefatus abbas BERHARDUS et fratres predicti monasterii supradicto RAINBALDO (*a*) | [8] illustri viro, et conjugi ejus BERTRUDI in pago et comitatu *Solocinse* (3) (*c*) in *Ramaldi villa* (4) (*d*), per consensum et auctoritatem domi- | [9] ni gloriosissimi imperatoris OTTONIS (5) et ducis FRIDERICI (6), qui eidem monasterio dominari videtur, ecclesiam et capellam unam cum | [10] omni dote sua et mansum indominicatum et XXIIII mansos ad eum aspiciendos et quicquid ad ipsum mansum aspicit tam in edi- | [11] ficiis quam in mancipiis, in vineis, in pratis, in campis, in silvis, aquis aquarumve decursibus, cultis et incultis totum ad integrum, |

(*a*) Rambaldum (*H. M.*).

(*b*) Opportunitate (*ibid.*).

(*c*) Salocinse (*ibid.*).

(*d*) Rainaldi villa (*H. M.*).

(1) Sur Rambaud, comte du *pagus Mortisna*, consulter le préc. vol. *Mém. S. A. L.*, p. 253-255, et le présent vol., p. 216 et suiv.

(2) Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, p. 221, Rambaud avait épousé en premières noces Frédelinde, que nous font connaître les donations de ce comte aux abbayes de Gorze (957) et de Saint-Arnoul (958) [*Cart. Gorze*, *Mett.*, t. II, n° 106, p. 195, et *H. M.*, t. III, pr. p. 71]. Bertrude et Frédelinde nous sont également inconnues.

(3) Sur le Soulossois on consultera ce que nous avons dit au préc. vol. *Mém. S. A. L.*, p. 255 et 348-352.

(4) L'acte porte *Ramaldi* et non *Rainaldi*. Les Bénédictins, qui ont édité cette charte, avaient lu *Rainaldi* (*H. M.*, t. III, pr., p. 65), mais n'avaient d'ailleurs pas cherché à identifier cette localité (*H. M.*, t. II, p. 57). LEPAGE, après avoir adopté la même leçon, et traduit *Rainaldi villa* par Rainville (Vosges, Neufchâteau, Châtenois) [*L'abbaye de Saint-Martin-devant-Metz*, dans les *Mém. S. A. L.*, t. XXVIII, 1878, p. 150, 197 et 236], reconnut ensuite que le nom de la localité était écrit *Ramaldi villa*, et en conséquence il identifia celle-ci avec Removille (Vosges, Neufchâteau, Châtenois) [*Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790*. T. IV. *Archives ecclésiastiques. Série G.*, 1880, p. 65, col. 1, et T. VI. *Troisième partie. Table des noms de lieux*, 1891, p. 122, col. 1].

(5) Otton Ier.

(6) Frédéric Ier de Haute-Lorraine.

Digitized by Google

[12] quod RAINARDUS (1) comes pro remedio animç (*a*) suç (*a*) quondam ad partem *sancti Martini* de jure proprietatis suç (*b*) contulerat. Econtra red- | [13] diderunt RAINBALDUS (*c*) et conjux ejus BERTRUDIS tem in edificiis quam in mancipiis, vineis, pratis, campis, silvis, aquis aquarum- | [14] ve decursibus, cultis et incultis in *Otringas* (2) tenuerunt, eo vero tenore ut quicquid pars juste et rationabiliter alteri contu- | [15] lit parti jure hereditario succedat et de collatis rebus unaquçque (*d*) pars, quicquid facile decreverit, scilicet tenendi, donandi, | [16] vendendi, commutandi, ab hac die presenti in futuro sine ullius contradictione, in omnibus libero potiatur arbitrio. Si quis | [17] vero, quod fieri non credimus, hanc commutationem infringere aut violare temptaverit, primo DEI indignationem incurrat, et sanctorum | [18] suorum societate privetur, et a liminibus sanctç (*e*) DEI çcclesiç (*e*) alienus existat, et auri libras quinque et argenti talenta quindecim | [19] persolvat; insuper quod reppetit evindicare non valeat. Et ut hçc (*f*) commutatio omni tempore firma et stabilis permaneat, manu | [20] propria illam roboravimus et manibus nostrorum fidelium ceterorumque bonorum hominum roborare precepimus stipulatione subnixa. Actum | [21] publice *Aquas* (3) sub die VI^to^ kl. marcii, anno quarti regni domni OTTONIS (4) junioris gloriosi (*g*) regis feliciter.

(*a*) Animæ suæ (*ibid.*).

(*b*) Suæ (*ibid.*).

(*c*) Rambaldus (*ibid.*).

(*d*) Unaquæque (*ibid.*).

(*e*) Sanctæ ecclesiæ (*H. M.*).

(*f*) Hæc (*ibid.*).

(*g*) Gloriosissimi (*ibid.*).

(1) Ce Renard ne peut évidemment être identifié avec le comte du Scarponnois, que mentionnent des chartes de Saint-Mihiel (972) et de Gorze (973). Voir le préc. vol. *Mém. S. A. L.*, p. 342 et n. 2.

(2) Œutrange (Lorraine, Thionville, Cattenom).

(3) Aix-la-Chapelle.

(4) Otton II. Ce prince ayant été couronné le 26 mai 961, le 24 février de la 4^e^ année de son règne correspond au 24 février 965.

Digitized by Google

[22] + Signum BERHARDI + DODONIS (*e*) presbiteri + SILVESTRI diaconi + Signum RAINBALDI comitis et BERTRUDIS uxoris ejus qui hanc commutationis cartam fieri et firmari rogaverunt
abbatis (*A*)

[23] + AINARDI (1) (*a*) prio- + ANSOLDI presbiteri + ARNULFI subdiaconi
positi et presbiteri

[24] + ADALRAMNI (1) + ELYÆ presbiteri + IBINI subdiaconi + Signum FRIDERICI + Item RAINARDI
presbiteri ducis comitis

[25] + FREDULFI (1) + DOMINICI presbiteri + DOMINICI subdiaconi + SIGEFRIDI (2) (*i*) + ALGERI (3)
presbiteri comitis

[26] + FRIDERICI (1) + BLADINI (*f*) presbiteri + ANSTEI (*g*) subdiaconi + TEODERICI (3) (*j*) + ROBERTI (3 (*m*)
presbiteri comitis

[27] + RATFRIDI (*b*) + EVERINI diaconi + VULFRIDI + ODACRI (4) (*k*) comitis + WIOLANDI (3) (*m*)
presbiteri

[28] + LANTBERTI (1) (*c*) + MARTINI diaconi + MARTINI + HUOGONIS (5) comitis + AG... (*m*)
presbiteri

[29] + HILDERICI presbiteri + SALECHONIS diaconi + ENGELBERTI + RICHARDI (6) comitis + TURI... (*m*)

[30] + RATMANNI presbiteri + GODEFRIDI diaconi + VINDONIS (*h*) + TIETBERTI (7) comitis + STEPHANI (3) (*m*)

[31] + FROINI (1) (*d*) + BERNEFRIDI diaconi + RAINFRIDI + RAINARDI (8) (*l*) + BOSONIS (3) (*m*)
presbiteri comitis

(*A*) Voir les notes à la page suivante.

Digitized by Google

(*a*) Aimardi (*H. M.*).

(*b*) Roerfridi (*ibid.*).

(*c*) Lamberti (*ibid.*).

(*d*) Fromi (*ibid.*).

(*e*) Odonis (*ibid.*).

(*f*) Baldini (*ibid.*).

(*g*) Austri (*ibid.*).

(*h*) Vuidonis (*ibid.*).

(*i*) Sigifridi (*ibid.*).

(*j*) Teodorici (*ibid.*).

(*k*) Odateri (*ibid.*).

(*l*) Reinardi (*ibid.*).

(*m*) L'*H. M.* ne reproduit pas ces noms.

(1) Les noms de ces moines-prêtres de Saint-Martin se retrouvent au bas de la charte du 1er juin 960 (ou 945), par laquelle Bérard détermine les droits de son abbaye dans le village de Waldorf, près de Cologne (HALKIN et ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*, t. I, n° 78, p. 177). Seulement, dans ce dernier acte, c'est Fredulfe, et non Ainard, qui est qualifié de prévôt; nous croyons que le « Froinus » de notre charte ne fait qu'un avec l' « Eromus » de 960 (945).

(2) Evidemment Sigefroy Ier de Luxembourg, frère de Frédéric.

(3) Inconnus. On rencontre un Robert parmi les assesseurs qui, en 959, jugèrent sous la présidence de Frédéric le procès d'Aquin avec l'abbaye de Gorze; la même année un Thierry et un Auger souscrivirent la donation de la comtesse Hildegonde à Saint-Pierre d'Amel.

(4) C'est le comte du *p. Sarcensis*.

(5) Nous ne pensons pas que ce comte Hugues soit le comte Udo de l'acte de 960 (945).

(6) Nous avons vu au préc. vol. *Mém. S. A. L.*, p. 293, n. 7, qu'il y avait à cette époque plusieurs Richard; mais on peut supposer que celui de notre charte est le comte qui, à un titre ou à un autre, détenait une partie du *p. Mettensis*.

(7) Le comte du *p. Dextrensis*.

(8) L'un des deux Renard ici mentionnés est certainement le comte du *p. Scarponensis* (Voir le préc. vol. *Mém. S. A. L.*, p. 342 et n. 2).

Digitized by Google

32 Signum domni Ottonis (1) (*Monogramme*) invictissimi regis : 7 (*a*) Brun (2) cancellarius ad vicem Rodberti (3) (*b*) archicapellani recognovi : 7 (*a*).

33 Data VI[to] kl. martii anno dominicæ incarnationis DCCCCXLVII, indictione VI.

III

Restitution ordonnée par saint Gérard, évêque de Toul, en faveur du prieuré de Salone.

9 octobre 971. Toul.

Sur la réclamation du prévôt Aubry et des chanoines du prieuré Saint-Denis de Salone, en vertu du témoignage d'un homme et de plusieurs prêtres dignes de foi, et après avoir fait appel à l'épreuve du fer chaud, saint Gérard, avec l'approbation de son clergé, réuni en synode à Toul, décide que les dîmes des terres que le prieuré de Salone possédait à Essey et à Malzéville seront restituées à ce prieuré.

Copie prise sur l'original le 10 avril 1788 par dom Michel Colloz, sous-prieur de l'abbaye Saint-Airy de Verdun (Paris, Bibliothèque Nationale, *Collection Moreau*, t. 11, f° 27 r[o]).

La charte a été imprimée dans notre thèse latine *De prima domo* etc., p. 134-135.

Ego Gerardus divino favente juvamine humilis presul. Notum sit omnibus presentibus atque per succedentia tempora futuris

(*a*) A ces deux endroits on trouve dans le pseudo-original un signe qui a la forme d'un sept.

(*b*) Roaberti (*H. M.*).

(1) Otton I[er].

(2) Brunon, frère cadet d'Otton I[er], qui devint en 953 archevêque de Cologne et duc de Lorraine.

(3) Robert, archevêque de Trèves (931-956), archichapelain pour le royaume de Lorraine.

Digitized by Google

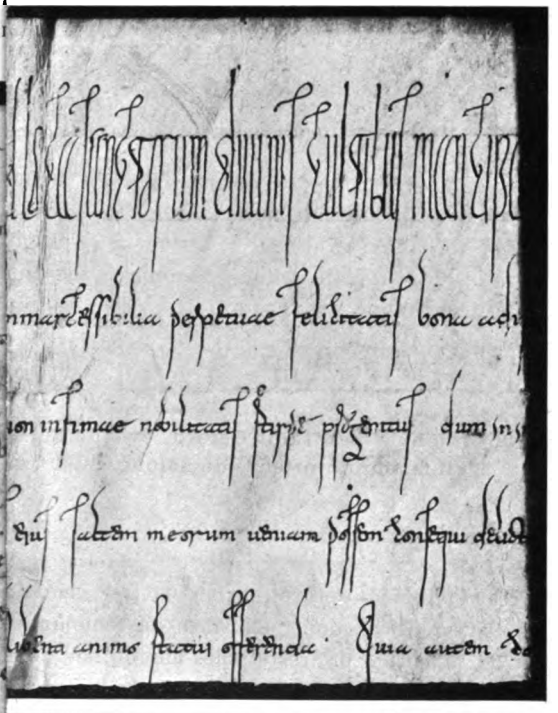

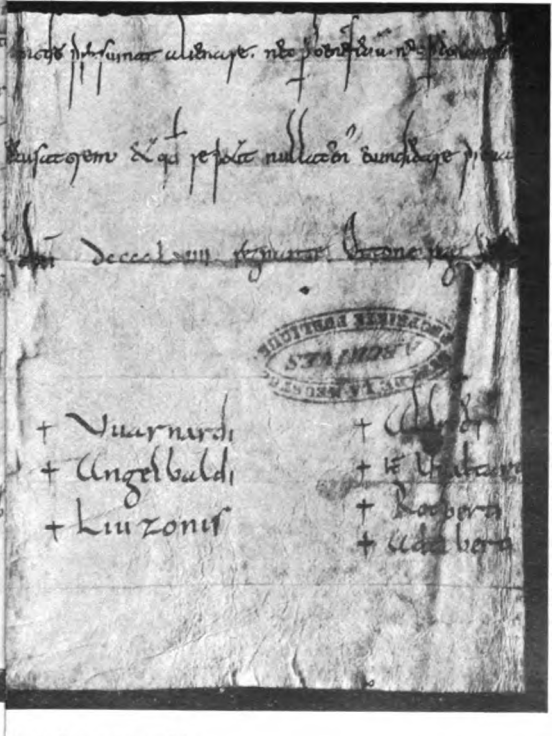

+ Vuarnardi
+ Angelbaldi
+ Liuzonis

CHARTE DE SAINT-ARNOUL (958)

(Pseudo-omis) de l'original, réduite aux 3,5 (61/100).

ÉTABLISS^T ALBERT BARBIER – NANCY
Digitized by Google

Digitized by Google

quod, cum residerem in gremio matris ac sanctæ ecclesiæ *Tullensis sanctæ Mariæ sanctique Stephani* protomartyris, adiit nostram presentiam ALBRICUS (1), cujusdam loci *sancti Dionisii* martyris prepositus nomine *Salomna* (2), proclamens (*a*) se simul et fratres sibi commissi ejusdem ecclesiæ canonici super quadam decimatione eisdem subtracta. Nam, irruente insanissima paganorum infestatione, cœnobium illud depopulatum atque destructum erat, et per incuriam et negligentiam ipsa decima et aliis suis usibus privatum. Unde rei veritatem perquirentes, invenerunt hominem qui illis temporibus istam decimationem ad hospitale fratrum jam dicti loci jussu conduxit; quod audientes, ut nullus esitationis (*b*) scrupulus in audientium remaneret cordibus, consultu fidelium nostrorum, tam clericorum quam et laicorum, judicio ferri igniti statuimus perquiri, Deo igitur justo judice illud demonstrante, presente LANTBERTO (3) nostro archidiacono, presbiteris quoque circummanentibus. Iterum repetentes nostram serenitatem cum idoneis atque veridicis testibus, *Tulli* in plena synodo suam deposcunt a nobis conservari rectitudinem. Quorum annuentes petitioni et legitimo juri, conlaudantibus fidelibus nostris archidiaconis, canonicis atque presbiteris totius synodi, concessimus eis decimationem, peracto testimonio in nostra presentia probabilium presbiterorum canonica institutione et legitima jussione. Unde cum sacramento retulerunt testes idonei, sicut jam dictum est, in nostra synodo, quod ipsæ

(*a*) Pour « proclamans ».

(*b*) Pour « hæsitationis ».

(1) Aubry n'est mentionné dans aucun autre document, à moins toutefois qu'il ne s'identifie avec un personnage du même nom, qui a souscrit deux chartes de saint Gérard en faveur de l'abbaye Saint-Mansuy de Toul, de l'année 982 (pour ces chartes se reporter plus bas, à la n. 3).

(2) Salone ou Salonne (Lorraine, Château-Salins). Il a été question au préc. vol. *Mém. S. A. L.*, p. 339-341, du prieuré qui se trouvait dans cette localité, et qui, après avoir dépendu de la grande abbaye française de Saint-Denis, fut ensuite rattaché à celle de Saint-Mihiel.

(3) Lambert figure avec le titre d'archidiacre dans quatre chartes de saint Gérard pour Saint-Mansuy, deux de 982, une de 986 et une dernière de 988 (CALMET, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. I, pr., col. 389, 391, 392, 393, 2e éd., t. II, pr., col. CCXXXV, CCXXXVII, CCXLII, CCXLIII).

Digitized by Google

decimæ terræ sancti Dionisii in villa quæ dicitur *Accis* (1) et in *Maliseicilla* (2) sitæ legitime pertinerent ad hospitale fratrum supra memorati cœnobii, quam ad alterius cujusque æcclesiæ opus; eorum igitur perspicientes rectitudinem, jussimus eis fieri, ut firmiorem firmitatis obtinerent vigorem, has synodicas litteras et manu nostra fideliumque nostrorum muniri et subter roborare decrevimus, et ut deinceps nullus audeat molestando nostræ notitiæ violare firmitatem, auctoritate divina nostroque ministerio nobis a Deo concesso prohibemus, sed stabilis et inconvulsa omni permaneat tempore. Acta pridie nonas octobris *Tulli* in plena synodo, anno Dominicæ Incarnationis DCCCCLXXI, indictione XV, ordinationis vero nostræ X (3), regnante Ottone augusto et serenissimo imperatore, ejusque filio equivoco (4). S. Fridrici (5) ducis + Signum domni Gerardi (6), venerandi antistitis, qui hanc fieri jussit notitiam. S. Adelbaldi (7) primicerii. S. Lantberti (8). S. Anstei (9) decani. S. Grimbaldi (10). S. Bernefridi. Odelrici. Bovo-

(1) Essey-les-Nancy (Meurthe-et-Moselle, Nancy-Est).

(2) Malzéville (ibid., ibid.).

(3) Si, le 6 octobre 971, la 15e indiction avait déjà commencé, par contre on n'était à cette date que dans la 9e année de l'épiscopat de saint Gérard, qui avait été consacré le 29 mars 963 (voir ci-dessus, p. 36 et n. 3).

(4) On remarquera que, dans la formule de date, Otton II est associé à son père. Cf. p. 194 et suiv.

(5) Frédéric Ier, duc de Haute-Lorraine.

(6) Saint Gérard, évêque de Toul.

(7) Un archidiacre nommé « Hildebaldus » figure comme témoin dans deux chartes de saint Gérard de 971, l'une, fausse, pour Saint-Etienne de Toul, l'autre, tout au moins remaniée, pour Saint-Mansuy (*Gal. Christ.*, t. XIII, col. 457, Calmet, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. I, pr., col. 385, 2e éd., t. II, pr., col. CCXXVI).

(8) Nous avons plus haut, p. 249, n. 3, parlé de Lambert.

(9) La charte de saint Gérard pour l'abbaye de Bouxières, de 968, est souscrite par l'archidiacre Anstée (Calmet, 1re éd., t. I, pr., col. 381, 2e éd., t. II, pr., col. CCXXV). Un Anstée, qui ne prend aucune qualification, souscrit les deux chartes déjà citées du même prélat pour Saint-Mansuy, de l'année 982.

(10) « Grim(b)aldus » est qualifié de princier par les chartes de saint Gérard pour Saint-Etienne, de 968 (Calmet, 1re éd., t. I, pr., col. 380, 2e éd., t. II, pr., col. CCXXIV); les deux chartes citées plus haut du même évêque pour Saint-Etienne et pour Saint-Mansuy, de 971, donnent

Digitized by Google

NIS (1). ALBRICI (2) prepositi. ROCHISI. HILDULFI. S. ERMENRAMNI. BERALDI. HERMARI. VULFRADI. WINTRAMNI. S. GOZFRIDI. NANTERI (3). PETRI. MORINGI. RAGENARDI.

Hi quorum hæc sunt nomina : ALBRICUS. ERMENRAMNUS. AMBRICO. BERIRICUS. VULFARDUS. TORPERUS. TERALDUS. HELDULFUS. WIDRICUS.

Ego AREMFRIDUS (4) cancellarius scripsi.

IV

Donation de Thiébert à l'abbaye de Saint-Mihiel.

1002.

Thiébert donne, en toute propriété, à l'abbaye de Saint-Mihiel un manse et vingt-trois serfs à Ville-sur-Saulx, dans le *pagus* et le comté de Bar.

Copie du *Cartulaire de Saint-Mihiel* du XII[e] siècle (Archives de la Meuse, série H., fonds Saint-Mihiel, J[1], n° LV, p. 125). En tête se trouve l'inscription suivante : « Donatio Tyeberti de alodio suo apud Vilercel, super aquam Salt, in pago Barrense. »

La charte a été imprimée dans notre *De prima domo* etc., p. 137.

Cum humana ac mortalis vita variis casibus subjaceat, diuque permanere non valeat, debet quisque in quantum potest pro adquirenda vita laborare et pro salute animę suę sollicite vigi-

aussi à « Grim(b)aldus » le titre de princier; enfin, d'après les deux chartes de saint Gérard pour Saint-Mansuy de 982 (voir la n. 3 de la p. 249), « Grim(b)aldus » aurait à cette date rempli les fonctions de bibliothécaire.

(1) En 982 Bovon était chantre du chapitre de Saint-Etienne (chartes de 982 pour Saint-Mansuy).

(2) Aubry, le prévôt du prieuré de Salone.

(3) Une charte de saint Gérard en faveur de Saint-Mansuy, celle de 971, est souscrite par le prêtre Nantère.

(4) « Aremfridus » était, en 986 et en 988, doyen du chapitre et archidiacre, d'après les chartes de saint Gérard pour Saint-Mansuy.

Digitized by Google

lare. Quapropter ego THYBERTUS (1), pro respectu Dei et remedio animę meę dono ad locum juxta *Mosam* fluvium in honore *beati Archangeli Michaelis* consecratum, mansum unum in villa *Vilercel* (2) nominata in *parrochia sancti Martini* in pago et comitatu *Barrense* super aquam *Salt* (3) dictam, ad quem decem jugera de terra appendunt, in cujus superiori parte jacet terra GENGULFI, in inferiori parte terra HELDRADI et ALBRICI, ex utroque latere terra *sancti Michaelis*. Dono etiam mancipia XXIII, quorum sunt nomina : ALBRICUS, per quem donationem feci, et uxor ejus HELDRADA cum prolibus V, JOZPERTO, GEVA, HELDULFO, EMGRAMNO, FRANGERADA cum filiis IIII, HELDULFO, LAMBERTO, VOLFAUDO, HIEDALDA, ANSTANSIA cum prolibus IIII, OFFICIA, DURANDO, RICULFO, STEPHANO, THAILINA cum prolibus tribus, ANGELRADA, JOHANNE, ALGELBERT, ODELENDA, BILIERDIS. Si masculus ex eis natus fuerit, dat ad altare *sancti Michaelis* in ejus festivitate denarios IIII, si femina, duos. Hec concedo ut jure hereditario habeant, teneant, possideant, precorque ut nullus ex heredibus meis, propter amorem DEI et sancti MICHAELIS, hanc donationem infringere audeat.

Testes vesturę : SEIARDUS (4), LYETARDUS (5), ROHARDUS, SAROWARDUS (6), TIEDRICUS, HUGO, RICHERUS, EGRONUS. Actum

(1) Thiébert est d'ailleurs inconnu ; peut-être ne fait-il qu'un avec le personnage du même nom que mentionne la charte du comte Thierry pour Saint-Mihiel (1005), en tête des témoins ayant assisté à la transmission du domaine concédé à l'abbaye (DE L'ISLE, *H. S. M.*, p. 446). Toutefois, l'acte de 1005 nomme immédiatement après Thiébert son fils Liétard ; nous rencontrons aussi un Liétard dans la donation de Thiébert que nous reproduisons, mais il n'est pas qualifié de fils du bienfaiteur, et il ne vient que le second parmi les témoins de la « vestitura ».

(2) Ville-sur-Saulx (Meuse, Bar-le-Duc, Ancerville). Cf. MAXE-WERLY, *Le « pagus Barrensis »* (*Mém. S. L. B. D.*, t. VI, 1876, p. 166).

(3) La Saulx, affluent de gauche de l'Ornain.

(4) Ce Séjard doit-il être identifié avec un personnage de même nom qui fit, à la fin du x^e^ siècle ou au début du xi^e^, donation d'une serve à l'abbaye de Montier-en-Der ? Nous parlons de lui un peu plus loin (p. 253, n. 1).

(5) Serait-ce le fils de Thiébert ? Voir ci-dessus, n. 1.

(6) Saroward figure également comme témoin de la transmission du domaine concédé à Saint-Mihiel, dans la donation du comte Thierry (DE L'ISLE, p. 440).

Digitized by Google

ab Incarnatione dominica anno M° II, indictione XV, regnante Roberto rege anno regni ejus VIII (1). S. Teoderici ducis (2). S. Teoderici comitis (2). S. Adelberti abbatis (3). S. Wlfrini prepositi (3). S. Seymundi (4). S. Richardi (4). S. Eremberti S. Haydonis (4). S. Bosonis. S. Azilini. S. Bernardi.

(1) La 15e indiction correspond bien à l'année 1002, mais non la 8e année de règne de Robert, qui n'a commencé que le 24 octobre 1003, sept ans après la mort de Hugues Capet († 24 oct. 996).

On ne voit pas pourquoi la formule de date donne les années de règne du roi de France : ni l'abbaye de Saint-Mihiel, ni Ville-sur-Saulx ne dépendaient, en effet, de Robert. Quant à l'explication qu'a donnée M. Davillé de cette anomalie, nous avons dit plus haut (p. 113, n. 1), qu'elle nous semblait inacceptable. Ce n'est pas du reste la seule charte de Saint-Mihiel où l'on constate des mentions du même genre. Parfois, les années de règne du roi de France se trouvent jointes à celles du souverain allemand qui gouverne la Lotharingie : c'est le cas de la destruction de la chapelle de Maizerais (944), des donations de l'abbé Eudes (972) et de Vaufroy (1067 ou 1068), où l'on trouve respectivement associés dans la date Louis IV et Otton Ier, Lothaire et Otton Ier, Philippe Ier et Henri III (IV). Mais en revanche, dans les donations d'Amaury (943) et du comte Thierry (1005), comme dans celle de Thiébert, il n'est question que du roi de France, Louis IV en 943, Robert en 1005 et en 1002. En ce qui concerne la charte d'Amaury, la chose est toute naturelle, puisque Louis IV possédait alors le Barrois, où étaient situées les terres concédées à Saint-Mihiel.

Une charte par laquelle un certain Séjard donne une serve à l'abbaye de Montier-en-Der présente la même particularité : « Actum apud castellum Barrum publice XIIII kl. octobris, imperante Ottone in regno [Saxonum], Roberto in regno Francorum » (Archives de la Hte-Marne, série H., fonds de Montier-en-Der, *Cartulaire* du XIIe siècle, t. I, n° XXIV, f° XLV r°). L'acte est du 18 septembre 997 au plus tôt, et du 18 septembre 1001 au plus tard, puisque l'avènement de Robert est du 24 octobre 996 et qu'Otton III mourut le 23 janvier 1002. Le « castellum Barrum », d'où est datée la pièce, est-il Bar-le-Duc ou Bar-sur-Aube ? Nous pencherions volontiers pour la première hypothèse, la mention d'Otton III, dans un acte rendu à Bar-sur-Aube, étant beaucoup plus extraordinaire que celle de Robert dans une charte rédigée sur les bords de l'Ornain.

(2) Le premier des deux Thierry mentionnés ici est le duc de Moselland, le second le comte de Bar, dont nous avons déjà longuement parlé.

(3) L'abbé Albert et le prévôt « Wlfrinus » figurent aussi dans la donation du comte Thierry (De l'Isle, p. 446), où le prévôt est appelé « Wlfricus ».

(4) Ces trois personnages, probablement des moines de Saint-Mihiel, ont souscrit la charte du comte Thierry (De l'Isle, p. 446).

Digitized by Google

V

Echange entre les abbayes de Saint-Arnoul et de Sainte-Glossinde.

13 janvier 1012. Metz.

Benoît, abbé de Saint-Arnoul, et Ermentrude, abbesse de Sainte-Glossinde, font entre eux un échange de terres à Lay-Saint-Christophe.

A) Original à Paris, Bibliothèque nationale, *Collection lorraine*, t. 980, n° 4. Au dos du parchemin on lit la notice suivante : « Ratio commutationis terrarum inter domnum abbatem Benedictum et abbatissam Ermentrudem, que facta est Laio de terra sancti Arnulfi et sancte Glodesindis. »

B) Copie dans les *Antiquitates Arnulfinæ*, p. 274 (Bibliothèque municipale de Metz, ms. n° 62).

Edité d'abord par nous, d'après l'original, dans le *De prima domo* etc., p. 138-139, puis par M. Müsebeck, archiviste-adjoint de la Lorraine, à la suite de son travail *Die Benediktinerabtei St. Arnulf von Metz in der ersten Hälfte des Mittelalters* (*Jahrb. G. L. G.*, 13e année, 1901, p. 228), d'après les *Antiquitates Arnulfinæ*. M. Müsebeck ne semble pas avoir eu connaissance de notre reproduction, qu'il ne cite pas.

[1] Quotiens quelibet res inter aliquos commutantur, hoc in augmentum sibi ab utrisque creditur provenire. Temporibus itaque domni Benedicti (1) abbatis *cœnobii sanctissimi* (*a*) | [2] [*con*] (*b*)

(*a*) Dans l'original les mots de la première ligne sont écrits en caractères allongés.

(*b*) En découpant le long du bord gauche de l'original une bande de parchemin, on a enlevé le premier mot ou une partie du premier mot de chaque ligne ; nous avons pu combler les lacunes à l'aide de la copie du document qu'ont donnée les *Antiquitates Arnulfinæ*. Les *Ant. Arn.*, et Müsebeck à leur suite ont remplacé l'ç cédillé par « æ » partout où il se présentait.

(1) Sur Benoît consulter le *Gal. Christ.*, t. XIII, col. 902. Cet abbé nous est connu par une autre charte, de 986, par laquelle il donne un

Digitized by Google

fessoris Arnulfi et dominę HERMENTRUDIS (1) abbatissę *monasterii sanctę Glodesindis* gloriosę Virginis facta est commutatio inter utrosque mutua oportunitate sibi complacita et | [5] [adpro]bata. Dedit ergo supradictus domnus abbas BENEDICTUS predictę abbatissę de terra *sancti Arnulfi* curti *Laio* (2) adjacenti nuncupato *Arnullus* (*a*) pertiras inter longitudinem | [4] [et la]titudinem centum triginta (*b*) quattuor. Reddidit vero econtra eadem domina abbatissa ad partem sancti Arnulfi de terra *sanctę Glodesindis* quę jacet juxta aquam *Asmantiam* (3) vo- | [5] [cata]m in loco qui dicitur *Petrosus vadus* (4) habentem perticas inter longitudinem et latitudinem centum decem et octo, ea videlicet ratione ut a die presenti in reliquum quicquid | [6] [un]a pars accepit ab altera absque ulla contradictione teneat ac liberum ex his quod voluerunt faciendi in omnibus habeant potestatem. Actum *Metis* (*c*) publice sub die iduum janua- | [7] [ri]i anno Incarnationis Domini millesimo XII, indictione X, regnante HEINRICO imperatore, ipsius imperii Romani primo anno (5), domno autem DEODERICO sanctę *Mettensis* ecclesię pontificali in cathedra pastore gratia | [8] [divin]a constituto. Et ut hęc nostrę mutuę commutationis descriptio firma et stabilis persistat, uterque firmavimus : + Signum domini BENEDICTI abbatis, qui hanc

manse à l'un des hommes de Saint-Arnoul (publiée par MÜLLEBECK dans le *Jahrb. G. L. G.*, t. XIII, 1901, p. 227).

(*a*) Arnulfus (MÜLLEBECK).

(*b*) Quadraginta (M.).

(*c*) A partir d' « actum » les lettres employées pour former les mots dans l'original deviennent plus petites et sont en outre tracées avec une encre plus pâle.

(1) Le *Gal. Christ.*, t. XIII, col. 930, ne parle d'Ermentrude que d'après notre charte.

(2) Lay-Saint-Christophe (Meurthe-et-Moselle, Nancy-Est).

(3) L'Amezule, petit affluent de droite de la Meurthe, qui vient se jeter dans cette rivière au pied de Bouxières-aux-Dames.

(4) Piroué, sur l'Amezule, où s'élève un moulin, est un écart de la commune de Dommartin-sous-Amance (Meurthe-et-Moselle, Nancy-Est).

(5) Si la 12e indiction correspond bien à l'an de l'Incarnation 1012, par contre, c'est le 14 février 1014 seulement qu'Henri II fut couronné empereur. L'acte a donc dû être expédié non en 1012, mais quelque temps plus tard, par un moine qui ne se rappelait plus exactement en quelle année Henri avait reçu la couronne impériale.

Digitized by Google

commutationem fecit cum voluntate et consensu fratrum Deo et sancto | [9] [Arnul]fo servientium. Signum dominç HERMENTRUDIS abbatissę quç hanc cartam fieri rogavit. Signum HILDRADĘ sanctęmonialis. Signum RINZA (*a*) sanctęmonialis + Signum HERIMANNI monachi + Signum AMALGERI monachi | [10] [+ Signum GERARDI monachi + Signum ADALBERTI monachi + Signum GODEFRIDI monachi Signum THEODERICI ducis (1) Signum HEINRICI ducis (2) Signum GIRARDI comitis (3) Signum FULMERI comitis (4), ecclesiarum DEI illo in tempore advocati Signa et nomina laicorum partis *sanctę Glode-* | [11] [*sindis*] ODELRICUS prepositus *Ingentis curtis* (5) + ROTHARDUS (*b*) major + BERTOLDUS scabinus + BAUVICIUS decanus + Ex parte *sancti Arnulfi* + HARINUS (*c*) presbiter + RIPALDUS major + RAINERUS et WIHERUS scabini + LAMBERTUS decanus Signum (*d*) ROHARDI | [12] [hujus] cartę scriptoris.

(*a*) Riwza (MÛSEBECK).

(*b*) Rotlandus (MÛSEBECK).

(*c*) Arinus (M).

(*d*) + (M).

(1) Thierry Ier, duc de Mosellane.

(2) Henri IV(V), duc de Bavière, frère de Cunégonde, et beau-frère d'Henri II.

(3) Gérard appartenait à une famille comtale du Nordgau alsacien. Il épousa Eve, fille de Sigefroy II, comte de Luxembourg, et sa sœur Adelaïde se maria avec Conrad l'Ancien, qui devint en 1024 roi d'Allemagne L'évêque de Metz, Thierry II, beau-frère de Gérard, fit de lui en 1006 un comte épiscopal de Metz ; il est possible que Gérard fût un descendant par les femmes des Matfrid, qui avaient autrefois été comtes du *pagus Mettensis*. Adalbert, que l'empereur Henri III nomma en 1047 duc de Haute-Lorraine, et Gérard, qui, l'année suivante, obtint la même dignité, étaient respectivement neveu et petit-neveu du comte Gérard. Sur le comte Gérard, voir CALMET, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. I, col, CXII, CXIII, CXV, 2e éd., t. I, col. CXLVIII, CXLIX, CL, CLIV, WITTE, *Genealogische Untersuchungen*, et CHATELAIN, *Le Comté de Metz* (*Jahrb. G. L. G.*, t. V, 2e partie, 1893, p. 52-58, t. XIII, 1901, p. 295), enfin VANDERKINDERE, *H. F. T. P. B.*, t II, p. 331, 334-335, 407-408, 424-425.

(4) Folmar, de la maison des comtes de Lunéville. On peut consulter sur lui CALMET, *op. cit.* 2e éd., t. I, col. CLVI, WITTE, *Gen. Unt.*, et CHATELAIN, *Le Comté de Metz* (*Jahrb. G. L. G.*, t. VII, 1re partie, 1895, p 83-88, t. XIII, 1901, p 298), ainsi que VANDERKINDERE, *H. F. T. P. B.*, t. II, p. 405-408.

(5) Agincourt (M.-et-M , Nancy-Est), sur l'Amezule, au-dessous de Dommartin-sous-Amance et au-dessus de Lay-Saint-Christophe.

Digitized by Google

VI

Réglementation des droits de l'avoué d'Houécourt et de Jainvillotte.

1080.

La comtesse Sophie, à la suite d'une réclamation que lui avait présentée Sigefroy, abbé de Saint-Mihiel, contre les violences et les exactions commises par Boson de Viocourt à l'égard des serfs de Houécourt et de Jainvillotte dont il était l'avoué, fixe, après avoir entendu les parties, les redevances que cet avoué aura désormais le droit de prélever.

Copie du *Cartulaire de Saint-Mihiel*, du XII[e] siècle (Archives de la Meuse, série H., fonds Saint-Mihiel, J.[1], n° LIX, p. 129-130). En tête de l'acte se lit l'inscription : « De advocatia Wahericurtis et Gedanis villę ».

Edité par L. VIELLARD, *Documents et mémoire pour servir à l'histoire du territoire de Belfort*, n° 87, p. 133.

In nomine summę *(a)* et individuę TRINATATIS noverint omnes tam presentes quàm futuri quod me SOPHIAM comitissam apud *Montiacum* adiit SYGIFRIDUS (1) abbas *sancti Michaelis*, querimoniam faciens super injuria et prejudiciis quę faciebat Boso de *Wiocort* (2) *(b)* rusticis suę advocationis, scilicet *Wahericurtis* (3) et *Janiville* (4). Collatione autem facta utrarumque partium in mea presentia diffinitum est non plus debere unamquamque domorum nisi modium avenę mensuratę in dominicali

(a) VIELLARD a substitué « æ » à l'ę cédillé, partout où celui-ci se présentait.

(b) Viocort (V.).

(1) Sigefroy aurait été abbé de Saint-Mihiel de 1078 (?) à 1094 d'après DE L'ISLE (*H. S. M.*, p. 63-75).

(2) Viocourt (Vosges, Neufchâteau, Châtenois).

(3) Houécourt (Vosges, Neufchâteau, Châtenois).

(4) Jainvillotte (Vosges, Neufchâteau).

Digitized by Google

modio ejusdem villę *Wahericurtis* et unum panem, pullum et denarium unum et fasciculum feni in festivitate sancti MARTINI (1). Si autem ab aliquibus ista non possunt persolvi, in judicio ministralium erit quantum debeat remitti. In festivitate vero sanctę MARIE candelarum (2) communiter debent V solidos obsonii aut servitium X militum unius noctis : *Janicillę* non debent fasciculum feni, nec plus quam II^{or} solidos obsonii. Ab hoc debito liberi sunt ministrales, scilicet villicus, decanus, primus allector id est schevinus, et casalis, et cellerarius. Advocatus nullam districtionem in his faciet, nisi ab abbate aut preposito interpellatus, vadia non disponet, II^{or} denarios districtionis accipiet cum tertia parte justificationis. Facta sunt hęc anno ab Incarnatione DOMINI M^{o} octogesimo et sacramento confirmata, scripto etiam tradita Testes autem hi fuerunt tam nobiles quam etiam de familia ejusdem comitissę TEODERICUS (3) et LODUWICUS (4) filii ejus, ALBERTUS *Barrensis* castellanus, WYDO et PETRUS fratres, RODULFUS cum filiis, GUIRICUS de *Belran* (5) (*a*) et LYETHARDUS frater ejus, TIEBERTUS *Montiacensis* (6) cum WARINO filio. De familia vero ejusdem comitisse HARVINUS, UDO, ROBERTUS, item HARVINUS. De familia vero *sancti Michaelis* TEOBALDUS, WIRICUS, INFRIDUS, RODULFUS, ANSCHERUS.

(*a*) Belram (V.).

(1) Le 11 novembre.

(2) La Chandeleur, ou fête de la Purification de la Sainte Vierge, 2 février.

(3) Thierry, comte de Montbéliard après la mort de son père, de Bar, après celle de sa mère, était l'aîné des fils de Louis et de Sophie (DU CHESNE, *Histoire de la maison de Bar-le-Duc*, p. 12 et 14-17, CALMET, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. I, col. CXCIII-CXCIV, 2^{e} éd., t. I, col. CCLXXXVI, TUEFFERD, *Histoire des comtes souverains de Montbéliard* [*Mém. Soc. Em. Montbéliard*, 3^{e} série, t. I, 1877, p. 9-15]).

(4) Louis n'est pas mentionné par DU CHESNE dans l'ouvrage cité à la note précédente ; CALMET, *H. E. C. L.*, 1re éd., t. I, col. CXCIII, 2^{e} éd., t. I, col. CCLXXXVI, QUIQUEREZ, *Histoire des comtes de Ferrette* et TUEFFERD, *op. cit.* (*Mém. Soc. Em. Montbéliard*, 2^{e} série, t. I, 1862-1864, Tab. gén. 1, vis-à-vis de la p. 264, et 3^{e} série, t. I, 1877, p. 9-10), ainsi que L. VIELLARD, *Documents et mémoire pour servir à l'histoire du territoire de Belfort*, Tab. gén., p. 23, 126 et 133, connaissent au contraire Louis, fils de Sophie.

(5) Belrain (Meuse, Commercy, Pierrefitte).

(6) Adjectif tiré de *Montiacum*, Mousson (M.-et-M., Nancy, Pont-à-Mousson).

Digitized by Google

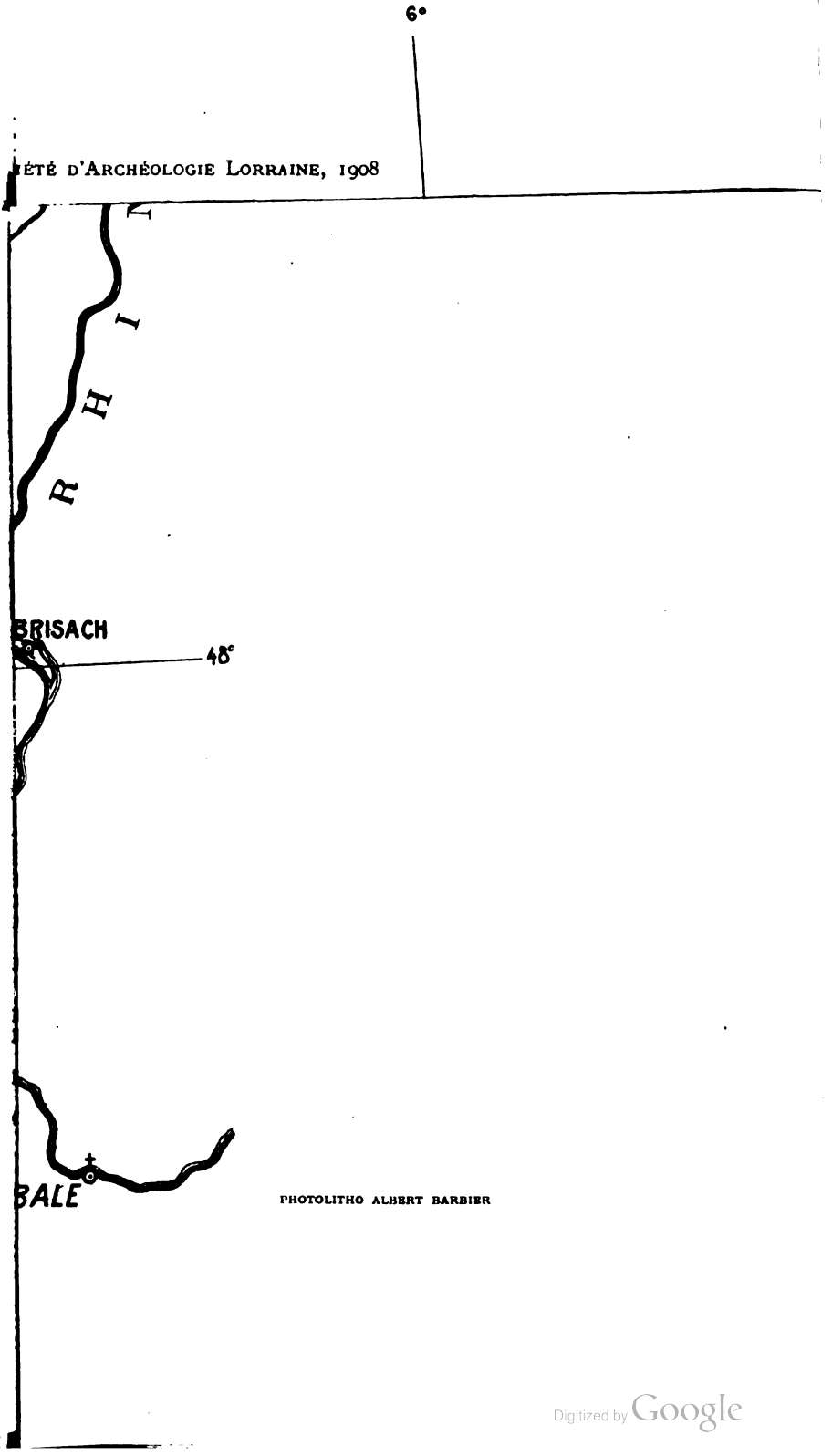

PHOTOLITHO ALBERT BARBIER

Digitized by Google

Digitized by Google

VII

Lettre du comte Thierry II de Montbéliard à Hillin, archevêque de Trèves.

[1152-1155 (1156)].

Thierry II, comte de Montbéliard, certifie à l'archevêque de Trèves Hillin que le prieuré de Salone, que Thierry était accusé auprès de l'archevêque de détenir injustement, avait été concédé à l'abbaye de Saint-Mihiel, dont le comte avait l'avouerie, par la comtesse Sophie, sa grand'mère.

A) Original aux archives départementales de la Meuse, série H., fonds Saint-Mihiel ; il est collé sur la page 360 du registre J², du XVII^e siècle, qui contient la transcription de nombreux documents concernant l'abbaye de Saint-Mihiel. Le parchemin mesure 0,058 de haut sur 0,167 de large et ne porte aucune trace de sceau.

B) Copie prise sur l'original le 18 mars 1789, par dom Michel Colloz, sous-prieur de Saint-Airy de Verdun (Paris, Bibliothèque Nationale, *Collection Moreau*, t. 61, f° 1 r°).

[1] H. (1), Dei gratia *Treuirensi* archiepiscopo, T. (2) de *Monte Beligardi* (3) comes salutem cum obsequio Relatum nobis est | [2] quod quidam super *ecclesiam sancti Michaelis* vobis conquesti fuerint quod *Salonam* (4) et quædem alia injuste obtinerem. | [3] Ego vero, predictę ęcclesię advocatus, diligentie vestre beni-

(1) Hillin fut consacré archevêque de Trèves le 31 janvier 1152 et mourut le 23 octobre 1169 (Hauck, *KG. D.*, t. IV, p. 922).

(2) Thierry II, comte de Montbéliard, fils de Thierry I^er et d'Ermentrude, aurait régné de 1103-1104 à 1162 d'après Tuefferd, *Histoire des comtes souverains de Montbéliard* (*Mém. Soc. Em. Montbéliard*, 3^e série, t. I [1877], p. 15-21) et U. Chevalier, *Bio-bibliographie*, 2^e éd., col. 4461.

(3) Montbéliard, ch. l. d'arr^t du Doubs.

(4) Salone (Lorraine, Château-Salins).

Digitized by Google

gnitatem exposco uti ecclesiam ad presens | [4] in pace permitti faciatis, donec, expeditus regalibus (1) negotiis quibus implicitus teneor, in partes illas | [5] transire possim, et in presentia vestri vel ubi decuerit, quod juste tenuerit teneat, quod autem injuste | [6] relinquat. Testis enim sum quod ava mea venerande memorie SOPHIA, paterque meus, ejus filius, ecclesię | [7] *sancti Michaelis Salonam* submitti constituerunt, et quadraginta annis sine legitima inquie- | [8] tatione jam ten[uerit] (*a*). Valete.

(*a*) L'original ne porte que « ten », un trou dans le parchemin n'ayant pas permis au scribe d'achever le mot; dom M. COLLOZ l'a complété dans sa copie.

(1) Le terme de « regalibus » pourra peut-être nous aider — non pas à préciser — mais à resserrer entre d'étroites limites la date de la lettre de Thierry II. Celle-ci, nous le savons déjà, a été écrite après le 31 janvier 1152 (consécration de l'archevêque) et avant l'année 1162 (mort du comte). D'autre part, le souverain qui avait confié une mission à Thierry, doit être — non pas Conrad III, qui termina son existence le 15 février 1152, — mais Frédéric I[er] (Barberousse); ce dernier ayant été couronné empereur le 18 juin 1155, le comte de Montbéliard, si sa lettre était postérieure à cette date, se serait-il servi du terme « regalibus »? Nous ne le pensons pas, et nous sommes amené ainsi à placer entre le 15 février 1152 et le 18 juin 1155 les explications adressées par Thierry à l'archevêque de Trèves Est-il possible de préciser davantage l'époque où fut écrite la lettre de Thierry? Nous trouvons le comte de Montbéliard à Spire le 17 janvier 1154 : à cette date il figure parmi les témoins d'un privilège accordé par Frédéric Barberousse à l'évêque de Genève Arducius (ST. 3680). Toutefois, il serait téméraire d'affirmer que notre lettre est contemporaine de la diète de Spire.

Supposons maintenant que Thierry, faisant abstraction de la dignité impériale, n'ait considéré dans Frédéric que le roi de Bourgogne; on aurait dans ce cas le droit de reculer le *terminus ad quem*. Ne pourrions-nous admettre, par exemple, que l'un des « regalia negotia » dont parle Thierry dans sa lettre était le projet d'union entre Frédéric et l'héritière du comté de Bourgogne, Béatrice? D'après M. P. FOURNIER (*Le royaume d'Arles*, p. 21-22), le comte de Montbéliard avait peut-être été mêlé aux négociations qui précédèrent le mariage de l'empereur. C'est en juin 1156 que Frédéric s'unit à Béatrice dans la ville de Würzburg (SIMONSFELD, *Jahrbücher Friedrichs I*, t. I, p. 435 et n. 86 et 87).

Digitized by Google

ADDITIONS ET CORRECTIONS

I. — Additions et corrections se rapportant à l'Introduction ainsi qu'aux livres I et II, parus dans le précédent volume des *Mémoires*.

P. 160, *la note* (1) *a été par erreur marquée* (2).
P. 204, l. 15 et 16, *au lieu de* saint Arnoul, *lire* Saint-Arnoul.
P. 255, l. 3, *supprimer* « Rainaldivilla » ou.
P. 256, n. 7, l. 2, *au lieu de* Molesme, *lire* Vaucouleurs.
P. 258, l. 1, *au lieu de* Thiébaut, *lire* Thibaud.
— l. 22, *au lieu de* châteaux-forts, *lire* villages.
P. 265, n. 3, l. 5, au lieu de *Vorbernerkungen*, lire *Vorbemerkungen*.
P. 272, au lieu de *Moslenses* ou *Muselenses*, lire *Moslenses*, *Muselenenses* ou *Museleni*.
— n. 3, l. 2, au lieu de *Muselenses* dans THIETMAR, *Chron.*, l. V, c. 11, lire *Muselenenses* et *Museleni* dans THIETMAR, *Chron.*, l. V, c. 11 et 27, p. 114 et 122.
P. 287, n. 2, l. 1, *au lieu de* n. 2, *lire* n. 12 de la p. 286.
P. 302, n. 2, l. 2, *au lieu de* Saint-Mihiel, *lire* Bouxières-aux-Dames.
P. 339, n. 4, l. 11, *au lieu de* doyenné, *lire* archiprêtré.
— n. 7 (340), l. 4, Ley *faisait partie du canton de Vic.*
P. 340, l. 18, *au lieu de* 1169, *lire* 1155 (1156).
P. 345, n. 4, l. 9, *au lieu de* Thiaucourt, *lire* Viéville-en-Haye.
— l. 10, *au lieu de* 556, *lire* 607.
— n. 6, *ajouter à la fin* Pont et Vertuzey faisaient partie du Barrois, Gironville de la Lorraine.
P. 367, l. 8, *au lieu de* Frédéric, *lire* Hugues.
P. 371, n. 1, l. 8, *au lieu de* 1006, *lire* 1005.
P. 373, l. 11-12, *effacer* Rupt-devant-Saint-Mihiel, Villotte-devant-Saint-Mihiel. *Ces deux localités appartenaient en effet au diocèse de Toul et au doyenné de Belrain.*
— n. 5, *ajouter au début* Aujourd'hui Apremont.
P. 383, n. 6, l. 13-14, *au lieu de* Archives de la Meuse... n° LIX, p. 129, *lire* L. VIELLARD, *Documents et mémoire pour servir à l'histoire du territoire de Belfort*, n° 87, p. 134.
P. 390, n. 1, *faire la même rectification qu'à la* p. 383, n. 6.
P. 392, n. 3, l. 3, *au lieu de* J[1], p. 129, lire L. VIELLARD, *op. cit.*, p. 134.
P. 396, l. 10, *au lieu de* XI[e] siècle, *lire* XII[e] siècle.

Digitized by Google

P. 414, n. 1, l. 7-8, *au lieu de* il se trompe également en faisant d'Hermann un duc de Lorraine ; Hermann était en réalité duc de Souabe, *lire* il se trompe également en faisant de Conrad un fils d'Hermann, et d'Hermann un duc de Lorraine ; en réalité Conrad avait Udo pour père, et aucun duc lorrain ne s'est appelé Hermann.

II. — Additions et corrections se rapportant au livre III, à la Conclusion, aux Appendices et aux Pièces justificatives parus dans le présent volume des *Mémoires*.

P. 10, l. 11, *au lieu de* 922, *lire* 923.
P. 12, n. 7, *au lieu de* Ou, *lire* En réalité.
P. 13, n. 4, *ajouter au début* Ou Ricuin.
P. 16, l. 19, *au lieu de* Saint-Anoul, *lire* Saint-Arnoul.
P. 19, n. 5, l. 9, *au lieu de* n° III, *lire* n° IV.
P. 47, *remplacer la note* (1) *par ce qui suit :* Nous avions primitivement (*De prima domo*, p. 9 et n. 9) adopté pour la date de la mort de Frédéric Ier le jour, 17 juin, proposé par J. Havet, qui était arrivé à ce résultat par une interprétation ingénieuse des vers de Gerbert.
P. 52, l. 7, *au lieu de* cinq, *lire* quatre.
P. 59, l. 26, *au lieu de* cinq, *lire* trois.
P. 61, l. 4, *au lieu de* Quedlinbourg, *lire* Quedlinburg.
— n. 1, l. 4, au lieu de *Queldinburgenses*, lire *Quedlinburgenses*.
— n. 4, l. 6, *au lieu de* Gérard, *lire* Géraud.
— — — *au lieu de* Auviller, *lire* Aurillac.
P. 77, n. 2, l. 12-13, *au lieu de* les érudits allemands, *lire* des érudits allemands.
P. 96, l. 2-3, *au lieu de* elle aurait quitté la Mosellane avec sa fille Ita, *lire* elle aurait quitté la Mosellane avec son fils Werner et sa fille Ita.
— l. 6-7, *au lieu de* De la seconde union de Béatrice seraient nés Werner, évêque de Strasbourg, et Cuno (Conrad) de Rheinfelden, *lire* De la seconde union de Béatrice serait né Chuono (Conrad) de Rheinfelden.
— l. 10-11, *au lieu de* non contents de rejeter Ita du nombre des enfants de Frédéric et de Béatrice, *lire* non content de rejeter Werner et Ita, etc.
P. 123, l. 9 et 13, *au lieu de* Régnier IV, *lire* Régnier V.
P. 141, n. 4, l. 2, *au lieu de* les Picks *Monatschrift*, *lire* la Picks *Monatschrift*.
P. 162, n. 6, l. 3, *au lieu de* f° 21, r° N 1, *lire* N 1, f° 21 r°.
P. 167, n. 3, l. 1, *au lieu de* morbis, *lire* morbo.
P. 179, l. 9-10, *au lieu de* comme le firent Conrad le Jeune et le duc Ernest de Souabe, *lire* comme le fit le duc Ernest de Souabe.

Digitized by Google

P. 185, l. 1, *supprimer la virgule après* effectivement.
P. 187, n. 1, l. 8, *au lieu de* Benoît IV, *lire* Benoît IX.
— n. 2, l. 20, *au lieu de* l'Amphytryon, *lire* l'Amphitryon.
P. 189, l. 6, *au lieu de* (953 965), *lire* (953-965).
P. 190, n. 4, l. 5, *au lieu de* sacrés, *lire* sacré.
P. 197, l. 24, *au lieu de* Saint-Remy, *lire* Saint-Remi.
P. 199, l. 1, *au lieu de* (1004), *lire* (1064).
P. 216, l. 18, *au lieu de* Béatrice, *lire* Ita.
P. 221, l. 21, *au lieu de* Frédelinde, *lire* Bertrude.
— l. 23, *au lieu de* Bertrude, *lire* Frédelinde.
— l. 25, *remplacer* Bertrude *par* Frédelinde *et* Frédelinde *par* Bertrude.
P. 256, n. 3, l. 3, *au lieu de* Adelaïde se maria avec Conrad l'Ancien, *lire* Adelaïde fut la mère de Conrad l'Ancien.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE III

Les trois premiers ducs de Haute-Lorraine, Frédéric Ier, Thierry Ier et Frédéric II ; leur famille ; leur rôle politique et militaire (959-1033) 5

CHAPITRE PREMIER

Frédéric Ier (9??-978) 6
§ Ier. — Les ancêtres et la famille de Frédéric 6
§ II. — Premières années, mariage et enfants de Frédéric . 20
§ III. — Frédéric, duc de Haute-Lorraine (959-978). . . . 28

CHAPITRE II

Thierry Ier (978-1027 [?]) 50
§ Ier. — Thierry sous la tutelle de sa mère Béatrice (978-9??) 51
§ II. — Thierry seul duc (9??-101?) 97
§ III. — Thierry et Frédéric II (101]?-1027 [?]) 126

CHAPITRE III

Frédéric II seul duc (1027[?]-1033) 158

Conclusion. 174

APPENDICES

I. — La Lotharingie formait-elle encore en 959 un royaume autonome, distinct de l'Allemagne ? 184
II. — La mère de Frédéric Ier 201
III. — Enfants et second mari faussement attribués à la duchesse Béatrice. 204
IV. — L'échange conclu le 24 février 965 entre Bérard, abbé de Saint-Martin de Metz, et Rambaud, comte du *pagus Mortisna*, est-il un faux ? 216
V. — Les dates de l'entrevue de Brisach et des deux sièges de Verdun par Lothaire 226

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — Constitution d'un douaire, par Gilbert, au profit de sa fiancée Raintrude (17 janvier 949) 240
II. — Echange entre Bérard, abbé de Saint-Martin de Metz et le comte Rambaud (24 février 965) 242
III. — Restitution ordonnée par saint Gérard, évêque de Toul, en faveur du prieuré de Salone (9 octobre 971) 248
IV. — Donation de Thiébert à l'abbaye de Saint-Mihiel (1002) . 251
V. — Echange entre les abbayes de Saint-Arnoul et de Sainte-Glossinde (13 janvier 1012) 254
VI. — Réglementation des droits de l'avoué d'Houécourt et de Jainvillotte (1080) 257
VII. — Lettre du comte Thierry II de Montbéliard à Hillin, archevêque de Trèves (1152-1155 [1156]) 259

Additions et Corrections. 261

Table des Matières. 264

TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE

Tableaux généalogiques 238
Fac-similé du pseudo-original de l'échange conclu entre le comte Rambaud et Saint-Martin de Metz 248
La Haute-Lorraine (Mosellane) de 959 à 1033 (carte). 260

Digitized by Google

NOTE

SUR LA

STATION FUNÉRAIRE DE LA GARENNE

A LIVERDUN [1]

PAR

M. A. GRENIER

Le grand intérêt que j'ai pris à la communication de M. Beaupré, sur ses belles découvertes de l'an dernier, à Liverdun, est la seule raison que j'aie de revenir, après lui, sur ce sujet. Son amitié a bien voulu m'autoriser à vous soumettre les quelques remarques que m'a suggérées son exposé. Je voudrais seulement essayer de mettre en relief l'importance de ce monument archéologique pour la préhistoire lorraine.

Un seul tumulus contenait les 36 sépultures exhumées par M. Beaupré ; et ces tombes, de genres divers, appartiennent à des époques fort différentes (2), depuis l'âge néolithique probablement, dit-il, jusqu'à celui de la Tène. Mais ne peut-on pas arriver à déterminer quelles sont celles

(1) Voir l'article du comte J. Beaupré, *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, LVII (1907), p. 428-458.

(2) M. Beaupré distingue, en effet, dans le tumulus 4 époques différentes (p. 431) : 1° les restes d'une allée couverte, probablement de la fin de l'époque néolithique ; 2° des sépultures par incinération, attribuables à l'âge du bronze ; 3° des sépultures peut être hallstattiennes ; 4° des sépultures par inhumation de la Tène I.

Digitized by Google

des populations, ayant autrefois occupé notre pays, à qui l'on peut attribuer ces tombes successives ?

Essayons d'abord de préciser comment a été formé le tumulus, et combien d'époques différentes y ont en réalité laissé leurs traces.

« Le noyau du monument était constitué par une allée de dalles plates dont les dimensions varient de 0,60 à 1m10 de long, sur 0,60 à 0,70 de large. Ces dalles ont dû être primitivement plantées de champ, en deux rangées parallèles dans la direction du nord au sud. Presque toutes avaient été déplacées. Mais au centre du tumulus, on a encore retrouvé en place les deux dernières dalles. L'une d'elles a seulement fléchi, ce qui a amené la chute de la pierre couvercle placée en équilibre sur ces deux supports, en manière de dolmen (1). »

Ce petit dolmen, précédé d'une allée, couverte ou non-couverte, (l'inégale hauteur des dalles indiquerait plutôt une allée non-couverte), était en réalité une tombe, comme d'ailleurs tous les dolmens. Et en effet, sous les trois dalles encore en place gisait un squelette, déposé au niveau du sol. L'espèce de chambre funéraire que formait le dolmen devait donc être recouverte d'un amas de terre. Le tumulus n'est que l'enveloppe du dolmen. On sait d'ailleurs qu'il en était généralement ainsi. La construction dolménique disparaissait sous une butte artificielle « ainsi que les grottes se dissimulent dans les montagnes. On pourrait dire de ces tombes, qu'elles étaient des cavernes naïvement stylisées (2). »

Du moment que la formation du tumulus a été déterminée par la nécessité de recouvrir le dolmen, les deux tombes à incinération A et B, creusées dans le sol vierge, « de telle façon que la partie supérieure du vase cinéraire

(1) Beaupré, *article cité*, p. 431-432, *passim*.
(2) Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 150.

Digitized by Google

se trouvât à une dizaine de centimètres au-dessous du niveau du sol » (1), ne peuvent être que contemporaines de la sépulture sous le dolmen, ou antérieures à elle. Une particularité soigneusement relevée par M. Beaupré, confirme cette supposition. « Au-dessus des tombes la couche de sable étendue sur les résidus charbonneux, a été fortement piétinée et damée, de façon à former une masse très dure, épaisse de 0,10 à 0,20 (2). » Aurait-on pris la peine de se livrer à ce travail, aurait-on pu, même, piétiner l'emplacement de la tombe au niveau du sol naturel, si le tumulus avait existé au moment où furent creusées ces tombes ?

Un indice d'un autre genre nous porte à croire que les sépultures A et B, ne sont pas antérieures à la construction du dolmen, mais datent exactement du même moment. Que l'on se reporte au plan du tumulus publié par M. Beaupré. On notera que ces deux tombes sont placées symétriquement, et à peu près à même distance du dolmen, vers l'est et vers le sud. A se trouve à environ 2 mètres au sud du centre du tumulus, marqué par le dolmen, sur le prolongement direct de la rangée de dalles qui devait border à l'ouest le couloir d'accès. B se trouve exactement sur le prolongement de la ligne formée par le dolmen même, et à 2 mètres environ de la dalle support, du côté est. Une telle disposition n'indique-t-elle pas que ces deux tombes sont en relation avec la sépulture cachée sous le dolmen (3)? Peut-être à l'ouest du dolmen, une troisième tombe à incinération faisait-elle pendant à B. Mais vers ce point, la présence d'une touffe de chênes a empêché les recherches. Peut-être aussi, d'ailleurs, cette 3e tombe à incinération,

(1) Beaupré, *article cité*, p. 433.

(2) *Ibidem*, p. 433.

(3) L'incinération est, en effet, employée en même temps que l'inhumation à l'époque préhistorique. Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 149. Déchelette, *Manuel d'Archéologie préhistorique*, I; p. 465-467.

Digitized by Google

qui compléterait la symétrie, est elle représentée par la tombe C, qui s'est rencontrée à 2m50 au nord-ouest du dolmen. Cette tombe, remarque M. Beaupré, paraît avoir été bouleversée et déplacée ; les cendres et les charbons s'étendaient sur un plus grand espace. Elle se trouvait en outre à une profondeur moindre que les deux autres tombes à incinération A et B. Nous croyons donc qu'il convient de réunir en un même groupe, et de dater de la même époque, la sépulture d'inhumé placée sous le dolmen, et les deux, peut-être même les trois tombes à incinération, creusées dans le sol naturel, autour du dolmen (1).

Ces tombes étant reconnues contemporaines, de quelle époque pouvons-nous les dater ? On s'accorde généralement pour attribuer les constructions dolméniques à l'époque néolithique, ou au premier âge du bronze (2). En Lorraine, le seul monument de ce genre que l'on ait retrouvé jusqu'ici, celui de Bois-l'Abbé, est très nettement daté de l'âge néolithique (3). Le dolmen de Liverdun semble postérieur. Il contenait en effet un petit anneau de bronze ou de cuivre, ainsi qu'un bijou indéterminé, dans lequel s'associaient sans doute le bronze et le verre, et dont il ne reste plus qu'un fragment de verre blanc très irisé (4). Les trois tombes à incinération qui appartiennent à la même couche archéologique que le dolmen, contiennent de même, de menus fragments et de petits objets de bronze (5). Dans ces quatre sépultures, le métal se ren-

(1) Il ne nous convient pas de risquer quelque hypothèse sur les raisons possibles de cette disposition de 3 tombes contemporaines autour d'un dolmen. Que l'on se souvienne cependant que les premiers habitants de toute l'Europe furent de « féroces immolateurs d'hommes ». JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, I, p. 144.

(2) Voir DÉCHELETTE, *Manuel d'Archéologie préhistorique*, I, p. 374 et suiv.

(3) BEAUPRÉ, *Mémoires Soc. Arch. lorraine*, 1905, p. 375... 379, 380.

(4) BEAUPRÉ, *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1907, p. 437.

(5) Dans la tombe A, trois petits anneaux de bronze ou de cuivre, une feuille de bronze extrêmement mince formant cylindre, et une

Digitized by Google

contre, mais à l'état de trace pour ainsi dire. Quant aux vases, si on met à part le grand vase de la tombe C (1), ils sont tous d'une pâte assez grossière et mal cuite. Façonnés à la main, sans l'aide du tour, ils sont ornés de simples lignes incisées et de zig-zags en dents de loup (2). C'est la technique, c'est la décoration, communes à la fois à l'âge néolithique et au 1er âge du bronze (3).

Le 1er âge du bronze, auquel appartiennent, sans aucun doute possible, le dolmen de la Garenne et les trois tombes inférieures du tumulus, n'était jusqu'ici représenté en Lorraine par aucun monument. « Les peuples de cette région », dit M. Beaupré (4), « paraissent être passés presque sans transition, de l'époque de la pierre polie à la période intermédiaire entre le bronze et le fer, connue sous le nom de Hallstatt. L'absence presque complète du bronze est une conséquence de la pauvreté des populations locales. » La trouvaille de Liverdun confirme parfaitement cette théorie, et permet de la préciser davantage.

La rareté du métal, dans ces tombes de l'âge du bronze, tient, non pas à la pauvreté des sépultures, mais à la pauvreté générale de la population locale. Si modestes que soient en effet les dimensions du dolmen, cette sépulture, qu'entourent trois autres tombes disposées symétriquement autour d'elle, est un tombeau monumental. Si le bronze y fait presque complètement défaut, c'est qu'il était, encore à cette époque, un métal extrêmement rare. Il est rare en Lorraine, non pas tant parce que l'usage du métal était une invention de date encore récente, mais parce

petite tige de bronze. En b une épingle. En c un petit morceau de bronze complètement oxydé. BEAUPRÉ, *ibid*, p. 434, 435, 436.

(1) *Ibid*, p. 436, et pl. IV, fig. 43.

(2) *Ibid*, p. 434, 435, 437, 438.

(3) DÉCHELETTE, *Manuel d'Archéologie préhistorique*, I, p. 345 et suiv.

(4) *Les Etudes préhistoriques en Lorraine*, de 1889 à 1902, p. 27.

Digitized by Google

qu'aucune des voies du commerce du bronze à l'époque préhistorique ne traversait la région (1). L'absence de tout objet de silex ou de pierre polie sous le dolmen, la grossièreté même de tous les vases des tombes environnantes, sauf un seul, montrent, en effet, que depuis longtemps était passée la belle période de l'âge néolithique. Les circonstances qui ont amené la transformation de la civilisation de la pierre en celle de bronze, avaient exercé déjà leur plein effet. Elles avaient développé en certaines régions, par exemple en Armorique, une prospérité nouvelle. En d'autres provinces, au contraire, elles avaient provoqué une période de déchéance complète, sans cesse plus accusée. C'est cette décadence que marque, en Lorraine, le 1er âge du bronze. Cette période, plus récente. n'est, dans notre pays, que le prolongement sans éclat de l'âge néolithique.

Cette basse époque, à laquelle appartiennent les premières tombes du tumulus de la Garenne, se prolonge jusqu'à l'aube des temps historiques. La même race d'hommes que les débuts de l'histoire trouvent, au VIe siècle avant notre ère, en possession du sol que nous habitons aujourd'hui, l'occupait depuis le début de l'âge néolithique. Aucun indice en effet ne saurait mettre en relation l'introduction du métal en Gaule, avec une invasion conquérante (2).

Nous pouvons suivre au contraire, de l'époque de la pierre à celle du bronze, la parfaite continuité de l'architecture et des rites funéraires (3), aussi bien que des tra-

(1) Ces voies sont, d'une part, celles qui de l'île de Bretagne, par l'Armorique, se dirigent vers les Alpes et les Pyrénées, d'autre part, celles qui des pays Scandinaves, par les côtes de la mer du Nord et de la Baltique, gagnent l'Europe centrale.

(2) Déchelette, *Manuel d'Archéologie préhistorique*, I, p. 487 : « Nous ne nous trouvons pas, au début de l'âge du bronze, en présence de hordes guerrières pénétrant sur un sol conquis, à la faveur d'un armement nouveau.... L'aurore de l'âge du bronze ne se colore pas, à nos yeux, du reflet de quelque extermination sanglante. »

(3) Comparer, par exemple le dolmen de la Garenne, avec celui de Bois-l'Abbé, découvert par M. Beaupré en 1905. *Mém. Soc. Arch. Lorr.*, 1905, p. 348-378.

Digitized by Google

ditions industrielles et artistiques. La position même du corps sous le dolmen de Liverdun, est un indice de cette liaison qui unit les âges extrêmement anciens, à des périodes bien plus récentes.

Quoique le squelette, en effet, ait été écrasé sous le poids de la dalle couvercle, les dents, bien conservées et en place, et les fragments des os longs, permettaient de reconnaître que le cadavre avait dû être placé sur le côté droit, les jambes repliées vers le menton. Or cette attitude du cadavre se remarque, dans le bassin de la Méditerranée dès l'époque quaternaire (1). Durant toute l'époque néolithique, on continue à ensevelir les corps dans la position recoquillée (2). Ce mode de sépulture ne cesse en Europe qu'avec les invasions indo-européennes. En France, le désordre de la plupart des ossuaires néolithiques rend difficiles les observations précises à ce sujet (3). Mais en Italie, le recoquillement du cadavre est caractéristique de la race Ligure à laquelle appartenaient les premiers occupants de la Péninsule (4). Or nous savons que les Ligures ont aussi peuplé la France, avant l'arrivée des Gaulois, et que leur domaine, traversant le Rhin, s'étendait dans une bonne partie de l'Europe centrale (5). C'est donc aux Ligures, que sans hésitation aucune, nous pouvons attribuer, dans notre pays, les monuments de l'âge néolithique, aussi bien que ceux du premier âge du bronze, le dolmen de Liverdun, aussi bien que celui de Bois-l'Abbé (6). Les

(1) Grotte de Grimaldi (Baoussé Roussé), près de Menton.

(2) Déchelette, *Manuel d'Archéologie préhistorique*, I, p. 471.

(3) *Ibid.*, p. 473.

(4) Modestow, *Introduction à l'Histoire Romaine*, Paris, 1907, p. 26, 74, 76, surtout 113 et suivantes.

(5) d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, I, p. 308 et suiv., II, p. 46-216, — Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 111-119.

(6) Notre avis est certainement celui du Dr Manouvrier, qui reconnaît dans les ossements trouvés dans le tumulus néolithique de Bois-

Digitized by Google

Ligures étant demeurés les maîtres incontestés de notre pays, jusque vers le VI^e^ siècle avant notre ère, c'est à une époque assez voisine de cette date extrême, que nous serions tentés d'attribuer une sépulture de basse époque, telle que celle de Liverdun.

En l'an 530 avant notre ère, environ, les Celtes quittent les rives de la Baltique et de la mer du Nord, et se mettent en route vers l'Occident (2). Ces émigrants étaient en possession de la civilisation dite de Hallstatt, qui, de la vallée du Danube jusqu'à la mer Baltique, se développait précisément à cette époque, dans toute l'Europe centrale. L'irruption violente de ces Transrhénans marque le début de l'histoire dans notre pays. Nous n'avons plus maintenant qu'à suivre le récit si précis que M. Jullian vient de donner des Origines gauloises, pour voir s'éclairer d'une vive lumière les monuments archéologiques et leurs diverses particularités.

« C'est au bord du Rhin que les envahisseurs rencontrèrent les premières tribus ligures. Les indigènes vaincus et épouvantés gagnèrent l'intérieur des terres, les forêts et les montagnes du haut pays, les brousses des Ardennes et les rochers de la Meuse, de la Moselle ou du Rhin (2). » Cette première invasion ne fit d'ailleurs que passer en Lorraine. « La Celtique constituée par ces émigrants fut comme un vaste cercle de 125 lieues de diamètre, dont les rayons finiraient vers Rodez, Saintes, Angers, Rouen, Soisson, Reims, Besançon et Lyon, et dont Bourges marquerait le centre. Autour d'eux, les Ligures revinrent dans leurs anciens domaines (3). » Il

l'Abbé ceux « d'une race de taille médiocre, mais fortement charpentée » (*Mém. Soc. Arch. Lorr.*, 1905, p. 374). Ce sont là les traits caractéristiques des populations ligures. Cf. JULLIAN, *Hist. de la Gaule*, I, p. 127-131.

(1) JULLIAN, *ibid.*, p. 244.

(2) *Ibid.*, p. 224.

(3) *Ibid.*, p. 245 et 246.

Digitized by Google

ne semble pas, en effet, que la civilisation de Hallstatt, ait jamais reçu quelque développement dans nos régions.

« Deux cent cinquante ans plus tard, environ, le désir qui avait poussé les premiers Celtes vers la Gaule, gagna naturellement les tribus de même race restées au-delà du Rhin. Une dizaine d'entre elles, associées sous le nom de Belges, parvinrent à franchir le fleuve, et à pénétrer dans les vallées de la Gaule du nord. Ce qui restait de Ligures, fut définitivement conquis.

« ... Il y avait dans cette région et notamment au-delà des Ardennes, des champs admirables que les Belges convoitaient. Ils ne s'arrêtèrent qu'à quelque distance de la Seine dont le cours moyen et inférieur ne fut pas enlevé aux Celtes. Ce ne fut que vers le Levant, que les Transrhénans, Belges ou autres, gagnèrent sur le midi. Par la trouée de Belfort, les cols du Jura, ou la ligne des lacs suisses, les envahisseurs se déversèrent dans les vallées du Doubs et de la Saône, et le long des lacs de Neufchâtel et de Genève (1). » Ce sont là précisément les régions où l'archéologue relève les premières traces de la civilisation qu'il appelle *Marnienne*, ou de *la Tène*.

A cette période, qui peupla de « Transrhénans, Belges ou autres », le nord et l'est de la Gaule, appartiennent les 32 sépultures supérieures du tumulus de la Garenne. L'utilisation d'un tumulus de l'âge du bronze, pour des sépultures d'époque postérieure et notamment de l'âge du fer, est un fait assez fréquent (2). On sait d'ailleurs, combien il est vrai que les mêmes lieux, par une sorte de prédestination, se trouvent, à des moments très différents, affectés aux mêmes usages. Le cimetière reste cimetière, de même que l'église s'élève sur les fondations du temple paien. Les Belges, ou autres, établis à Liverdun,

(1) *Ibid.*, p. 315.

(2) Déchelette, *Anthropologie*, 1906, p. 334.

Digitized by Google

à l'époque gauloise, en vinrent tout naturellement à ensevelir leurs morts, dans le tumulus élevé pour abriter le dolmen ligure. Les pierres du couloir d'accès furent utilisées par eux comme matériaux pour la construction des premières tombes (tombes 1, 2, 5, 8). La tombe 8 était recouverte par la dalle trouée, qui très souvent forme un des côtés des dolmens (1). Rien n'est plus naturel (2).

L'abondance des bijoux de bronze dans ces sépultures, indique que les conditions économiques de la région ont été complètement transformées depuis l'époque ligure. La vallée de la Moselle, en effet, est devenue à ce moment, la grande voie de communication entre la vallée du Rhône au sud, la vallée de la Marne à l'ouest et les deux rives du Rhin. Des relations nombreuses unissaient à l'époque gauloise ces différents pays, habités par des peuples de même race et de même civilisation. Les Leuques, les Médiomatrices et les Trévires ont largement profité du courant de prospérité et de civilisation que les relations commerciales faisaient circuler le long de leurs routes.

***

UN BRACELET BRISÉ DE LA TOMBE 27.

« La sépulture 27, dit M. Beaupré, contenait deux bracelets à tampons et à ailettes. L'un pesant 0,90 est cassé en deux, et la cassure date de l'époque... En rapprochant les deux morceaux, on constate une ouverture de 0,04 entre les deux extrémités. »

(1) Déchelette, *Manuel d'Archéologie préhistorique*, I, p. 420.

(2) Il est d'ailleurs fort possible, comme l'indique M. Beaupré (*Mém. Soc. Arch. Lorr.*, 1907, p. 432) que l'allée du dolmen soit demeurée visible, et n'ait pas été complètement ensevelie sous le tumulus.

Digitized by Google

Du caractère ancien et intentionnel de cette cassure, il ne résulte pas que le bracelet n'appartienne pas à une sépulture et soit une simple offrande funéraire. La présence dans les tombes d'objets intentionnellement brisés est un fait assez fréquent et qui se remarque dans les régions et aux époques les plus diverses. Ce rite exprime évidemment touchant la vie d'outre-tombe, quelque

Paire de bracelets brisés, dont les fragments sont passés dans une lame de couteau tordue. Tombe villanovienne de Bologne.

(Cf. *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, XXVII (1907), p. 493.)

croyance généralement admise dans la plus grande partie de l'Europe ancienne.

En Gaule, ce sont surtout des épées qui se retrouvent tordues et brisées en 2 ou 3 morceaux (1). M. Beaupré a

(1) Cf. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, II, p. 171, et la bibliographie de la question, note 3. En particulier : S. REINACH, *L'Epée de Brennus*, *Anthropologie*, XVII (1906), p. 351 et suiv.

Digitized by Google

eu déjà plusieurs fois l'occasion de signaler des trouvailles de ce genre (1).

En Italie, à l'époque villanovienne, dont la civilisation est, on le sait, étroitement apparentée avec celle de Hallstatt, on rencontre brisés dans les tombes, non seulement des épées et des haches (2). mais aussi, assez fréquemment, des bracelets (3). Il est d'ailleurs tout naturel que dans les tombes de femmes on déposât leurs parures brisées, comme auprès des guerriers morts, on déposait les fragments de leurs armes. Cette analogie exclut l'hypothèse parfois exprimée que l'épée brisée dans une tombe, fût le signe que le guerrier avait été tué au combat, ou avait succombé dans une défaite. Le symbole exprimé par cette coutume était à la fois plus général et plus vague. On brisait les objets, comme la mort avait brisé l'homme. Qu'à ce symbolisme très simple fussent associées d'autres idées plus particulières, on ne saurait le nier absolument. Ces croyances accessoires ont pu d'ailleurs et ont dû varier suivant les pays et avec les époques. Essayer de les déterminer avec quelque précision, serait pur jeu d'hypothèse. Qu'il nous suffise de constater l'identité d'un rite funéraire, en Italie, au VIII^e^ siècle avant notre ère, et en Gaule, à l'époque immédiatement antérieure à la conquête romaine.

Un second tumulus se trouve, à Liverdun, dans le voisinage immédiat de celui qui fut fouillé l'an dernier. M. Beaupré

(1) *Etudes préhistoriques en Lorraine*, p. 47, 48, et *Nouvelles observations sur les sépultures sous tumulus en Lorraine*, *Jahrbuch für Lothringische Geschichte u. Altertumskunde*, 1906, p. 233.

(2) MOUTELIUS, *La civilisation primitive en Italie*, I, pl. 73, fig. 14; pl. 76, fig. 23, 24; pl. 77, fig. 6; pl. 78, fig. 1 et 12; pl. 95, fig. 3.

(3) GOZZADINI, *Di un sepolcreto scoperto presso Bologna*, p. 25; *Notizia degli Scavi*, 1884, p. 77; *Fouilles de l'Ecole française à Bologne*, *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, XXVII (1907), p. 403.

Digitized by Google

se propose de l'explorer cette année. Les découvertes que sans doute il lui réserve, décideront du sort des hypothèses que j'ai pris dès maintenant la liberté de vous soumettre.

Digitized by Google

Digitized by Google

GRAVURE ET IMP. ALBERT BARBIER - NANCY

Digitized by Google

ALPHONSE DE RAMBERVILLERS

ET LE

BAILLIAGE DE VIC AUX XVI^E & XVII^E SIÈCLES

PAR

ÉMILE DUVERNOY

ARCHIVISTE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

AVANT-PROPOS

Magistrat, artiste, écrivain en vers et en prose, en français et en latin, longtemps et bien à tort oublié, Alphonse de Rambervillers a été récemment rappelé à l'attention des lettrés par diverses études parues, soit à Nancy dans les publications de notre Société (1) et dans la *Lorraine artiste* (2), soit à Paris dans le *Bulletin du bibliophile* (3). Même après ces recherches très méritoires, on ne peut prétendre que la vie et les œuvres d'Alphonse soient bien connues : il y a encore dans sa biographie des lacunes, des obscurités, des erreurs même. Ses écrits ont été l'objet de louanges un peu vagues, mais n'ont pas encore été étudiés sérieusement. Sa généalogie a été établie avec soin, ce qui n'est pas sans intérêt pour la connaissance d'un écrivain,

(1) *J. S. A. L.* 1895, p. 105 (A. BENOIT) ; 1899, p. 193 (G. de BRAUX), 273 (A. de GIRONCOURT) ; *B. S. A. L.* 1901, p. 66 (L. GERMAIN) ; 1904, p. 75 et 227 (L. GERMAIN) ; 1907, p. 190 (R. HARMAND).

(2) Trois articles de Gaston SAVE dans le vol. de 1893, p. 701, 759, 786.

(3) Année 1896 ; ce travail de M. l'abbé Charles URBAIN a été publié en brochure sous le titre *Un amateur lorrain correspondant de Peiresc, Alphonse de Rambervillers*, Paris, Téchener, 1896, in-8 de 46 pages.

Digitized by Google

puisque chaque homme est plus ou moins déterminé par ses ascendants, mais personne n'a encore songé à étudier le milieu très spécial et circonscrit où il a vécu, et à retracer ses occupations professionnelles, qui ont bien dû remplir la moitié de ses journées, les lettres et l'art n'étant pour lui que le délassement des heures de loisir. Sur ses nombreuses relations littéraires, nous ne sommes guère mieux instruits ; nous savons seulement qu'il fut en correspondance pendant un an et demi avec l'illustre Fabri de Peiresc.

Nous devrions avoir, et ce secours serait inappréciable, une notice sur Alphonse de Rambervillers, écrite par un quasi contemporain : Guillaume Colletet, mort 26 ans après lui, en 1659, lui avait fait une place parmi les 397 *Vies des poètes français par ordre chronologique depuis 1209 jusqu'à 1647 ;* par malheur, ce recueil resté manuscrit a été brûlé avec la bibliothèque du Louvre en 1871, et la notice du poète lorrain n'est pas du petit nombre de celles dont il subsiste des copies ou des extraits (1). Pour y suppléer nous emploierons les lettres d'Alphonse de Rambervillers à Peiresc, publiées, comme nous l'avons dit, par M. Urbain, les documents d'archives négligés jusqu'à présent et surtout les registres de ce bailliage de Vic où le magistrat-poète fit toute sa carrière (2). Laissant de côté l'étude des œuvres, que traitera ailleurs un de nos confrères plus compétent que nous en critique littéraire, nous retracerons

(1) Voir les tables de l'ouvrage de Colletet données par Léopold Pannier dans la *Revue critique*, 1870, t. II, p. 338, et par Paul Bonnefon dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1895, p. 76.

(2) Ces registres conservés aux archives de Meurthe-et-Moselle ne sont pas encore inventoriés et numérotés, ce qui nous obligera à les désigner par leurs dates : il y a en général un registre par année. Outre les sentences des juges du bailliage, les greffiers y transcrivaient des ordonnances des évêques de Metz et des rois de France, des règlements, des nominations à divers emplois, des lettres de noblesse, de grâce et de rémission, etc. Nous les citerons ainsi en abrégé : Sentences Vic, 1610.

Digitized by Google

la vie de l'auteur, nous chercherons quels ont été ses moyens d'existence, ses amitiés, quelle réputation il a eue de son temps. Et pour reconstituer le milieu où il a vécu, nous parlerons en premier lieu de cette ville de Vic où il résida près d'un demi-siècle et où il mourut, et de ce bailliage dont il fut l'honneur, d'abord comme avocat, puis, pendant 40 ans, comme lieutenant général.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

Le bailliage de Vic à la fin du XVI[e] siècle et dans le premier tiers du XVII[e].

Lorsque la révolution communale eut rendu le séjour de leur ville épiscopale peu commode aux évêques de Metz, ils fixèrent leur résidence et le siège de leur administration à Vic, petite localité située au centre de leur temporel: Conrad de Scharpenneck, 61[e] évêque, de 1212 à 1224, y construisit un château, et entoura les maisons de murs et de fossés (1), c'est-à-dire qu'il transforma le bourg en ville. A Vic fut établi le bailliage épiscopal, sans doute dès sa création dont la date est par malheur inconnue, mais doit être fort reculée, car un mémoire que la ville de Vic adressa au roi en 1817 pour être maintenue en possession de son tribunal, dit qu'on ne peut fixer l'époque de l'établissement de ce bailliage (2). A coup sûr, il était déjà

(1) *Chron. de Philippe de Vigneulles*, dans CALMET, *Hist. de Lorraine*, 2[e] édit., t. III, preuves, col. 131.

(2) LEPAGE, *Statistique de la Meurthe*, t. II. p. 603. — Un mémoire antérieur nous renseignerait peut-être sur cette question d'origine et sûrement sur plusieurs autres, c'est le *Mémoire sur l'état et les prérogatives du bailliage de l'évêché de Metz à Vic*, rédigé en mars 1764 par BAUQUEL, lieutenant général, et cité par LEPAGE, *ibid.* Nous avons en vain cherché ce mémoire dans les archives de M.-et-M., à la B. N., dans les bibliothèques municipales de Nancy et de Metz, et dans celle de la Société d'archéologie lorraine, dans le *Catalogue des collections Noël* et dans la *Bibliothèque historique de la France* de LELONG-FONTETTE ; tout porte à croire qu'il est resté manuscrit et que les copies en sont rares, si même il en existe encore. Son auteur, Philippe Bauquel, a dans la *Biographie du Parlement de Metz* d'Emmanuel MICHEL, p. 19, une notice que nous résumons et complétons ici afin d'aider à retrouver le mémoire en question: ayant fait son droit à l'Université de Strasbourg, il fut reçu avocat au Parlement de Metz le 1[er] août 1731, et nommé lieutenant général à Vic le 9 mai 1761 ; les registres de sentences du bailliage montrent qu'il avait d'abord été

Digitized by Google

ancien quand Alphonse de Rambervillers y parut pour la première fois. Sa juridiction s'étendait sur tout le vaste temporel de l'évêché de Metz, soit sur plus de 250 communautés, à la vérité très disséminées, et souvent fort éloignées du chef-lieu.

Quant à la compétence judiciaire de ce bailliage, elle est définie sommairement dans un rapport adressé en 1607 au cardinal de Givry, qui venait d'être nommé évêque de Metz, pour lui faire savoir la constitution et les droits de son évêché : le bailliage connaît en première instance de toutes causes civiles et personnelles entre personnes nobles ou de qualité franche, résidant soit sur le domaine direct de l'évêque, soit sur les terres de ses vassaux, et, en certains cas privilégiés, des causes entre toutes personnes, nobles ou roturières ; en appel, il connaît de toutes actions civiles, et il y a appel au bailliage des sentences de toutes les justices inférieures, soit du domaine épiscopal, soit des terres des vassaux, si ce n'est pour les fiefs au-delà de la Sarre, et pour quelques-uns en deçà, qui ont privilège contraire (1).

En vertu d'un diplôme impérial du 3 mai 1563, le bailliage épiscopal juge souverainement et sans appel en toutes causes où le principal n'excède pas la valeur de 500 florins d'or du Rhin, soit 1.500 fr. de Lorraine (2). Quand la cause

conseiller, en 1758 au plus tard, et qu'il cessa ses fonctions de lieutenant général entre 1776 et 1782. — Un autre travail que nous regrettons de n'avoir pu consulter est la thèse d'Ecole des chartes soutenue en 1888 par Alfred Bourgeois, *Etude sur l'organisation du domaine des évêques de Metz* : Bourgeois est mort en mai 1898 avant de l'avoir publiée (*Annales de l'Est*, 1898, p. 459) ; elle s'étendait du VIII[e] au XIII[e] siècle et devait retracer l'origine du bailliage épiscopal.

(1) *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 1898, p. 163.

(2) Lepage, *Statist.*, t. II, p. 603, d'après le *Mémoire* de Bauquel cité plus haut. — En 1563, le franc de Lorraine ou franc barrois valait 2 fr. 35 de notre monnaie, valeur intrinsèque, d'après les tables de Riocour, dans *M. S. A. L.* 1883, p. 102.

Digitized by Google

est plus importante, les parties ont le droit d'appeler à la Chambre Impériale de Spire. On croirait à tort que ce droit était devenu purement théorique depuis l'occupation de Metz et d'une partie de l'évêché par les rois de France: il s'exerça très effectivement jusqu'à la création du Parlement de Metz par cet édit du 15 janvier 1633, qui substitua l'appel devant une cour française à l'appel devant une cour allemande. Jusqu'à cette date, qui coïncide presque avec la fin de la carrière d'Alphonse de Rambervillers, on trouve des exemples, peu nombreux à la vérité, d'appels à Spire ; mention en est faite à la suite ou en marge de la sentence du bailliage, ainsi le 7 septembre 1583: « Incontinent après la prolation de la sentence cy dessus, maistre André Pœrson, procureur pour les sieurs acteurs, a appellé d'icelle à la Chambre Impérialle à Speyr, à laquelle appellation le sieur lieutenant a defferé (1). » Cette formule d'appel était de rigueur, car on la retrouve toute pareille, sauf le nom du procureur, à côté d'une sentence du 7 mai 1597 (2). En 1615, nous voyons un arrêt (en latin) de la Chambre de Spire transcrit sur le registre du bailliage (3), ce qui indique qu'il est rendu dans une affaire jugée d'abord par ce tribunal, et dans cette cause les parties sont justement des habitants de Vic en étroites relations avec le chef du bailliage: l'appelant est Claude Ginet, docteur en médecine, qui avait composé trois pièces en vers latins pour être placées en tête du principal livre d'Alphonse, *Les dévots élancemens du poète chrestien ;* ses adversaires sont César et Nicolas Liégeois, le premier conseiller au bailliage. L'arrêt déclare que les premiers

(1) Sentences Vic, 1583-84, fol. 121 v°. — *Acteur* désigne le demandeur, *lieutenant* le lieutenant général du bailliage qui présidait les audiences.

(2) *Ibid.*, 1597, fol. 63.

(3) *Ibid.*, 1615, fol. 3.

Digitized by Google

juges ont mal jugé, donne raison à l'appelant, et le renvoie absous (1).

A ses attributions judiciaires, le bailliage de Vic joint quelques attributions administratives : ainsi, le 3 avril 1566, à la requête du procureur général, il fait un règlement sur la vente des vins, afin d'obvier à leur grande cherté (2) ; il taxe dans quelques cas les amendes infligées par les justices locales (3) ; longtemps, il connut des difficultés relatives à la levée des impôts, qui maintenant appartiennent aux tribunaux administratifs, et qui, en Lorraine à cette époque, revenaient à la Chambre des Comptes ; mais, le 14 mars 1627, l'évêque de Metz décida que ces affaires seraient jugées par son Conseil privé (4) ; puis, en 1637, il rendit au bailliage, au moins pour certains impôts, la connaissance de ces affaires (5).

Au total, les juges du bailliage, assez nombreux, nous le verrons plus loin, ne sont pas accablés de besogne, et paraissent même en avoir pris à leur aise avec leurs fonctions : ils s'absentaient trop volontiers, et, dès l'année 1600, l'évêque de Metz est obligé de faire une ordonnance pour les en empêcher (6). Comme il arrivait alors fréquemment, cette ordonnance fut oubliée ou éludée et, il fallut la renouveler en la précisant : les juges devront résider dans la localité où ils exercent leurs fonctions ; il leur est interdit de s'éloigner de leur résidence plus de quinze jours sans cause légitime et sans avoir averti le sieur de Gournay,

(1) Notons ici que le duché de Lorraine était aussi du ressort de la Chambre Impériale de Spire, et contribuait à son entretien : pour l'année 1623, cette contribution s'éleva à 310 reisdallers qui font 1.134 fr. de Lorraine (Arch. de M.-et-M., B. 1448, fol. 153).

(2) Sentences Vic, 1565-66, fol. 129.

(3) Ordonnance épiscopale du 25 févr. 1579, *ibid.*, 1579-80, fol. 22 v°.

(4) *Ibid.*, 1627, fol. 151 v°.

(5) *Ibid.*, 1637, fol. 210 v°, 276, 277.

(6) Nous n'avons plus cette ordonnance du 26 juin 1600, mais elle est visée dans une lettre de nomination de 1606 (*ibid.*, 1606, fol. 217 v°).

Digitized by Google

bailli et gouverneur de l'évêché (1). Cette seconde ordonnance est datée du 6 janvier 1633 ; l'une et l'autre sont donc contemporaines des fonctions d'Alphonse de Rambervillers à la tête du bailliage ; nous en inférons qu'il manquait d'autorité pour retenir ses magistrats à leur poste ; sans doute lui-même ne leur donnait-il pas trop l'exemple : nous dirons ailleurs qu'il fit de nombreux voyages, qui peut-être n'avaient pas tous la « cause légitime » requise par l'évêque de Metz. Et voici un document fort curieux qui explique comment, lorsqu'il séjournait à Vic, Alphonse eut le loisir d'écrire en prose et en vers, de peindre, graver, émailler, calligraphier, collectionner des antiques, et de réserver encore beaucoup de temps aux œuvres de piété et de charité : c'est une ordonnance signée à Vic même par l'évêque de Metz, Charles, cardinal de Lorraine, le 24 octobre 1605, et dont nous transcrivons les parties essentielles :

Nous ayant esté remonstré de la part de noz chers et bien amez les advocatz au siège du bailliage de nostre évesché de Metz que les journées ordinaires de plaidz dudict siège estant comme elles sont limitées seulement ez mecredys de chascune sepmaine, sauf ez temps des vaccances, de sorte qu'en l'année il n'y pouvoit avoir plus de vingt huict ou trente jours plaidables, lesquelz ne pouvoient suffire pour y vuider les causes qui s'y intentent, les affaires s'y augmentant journellement de plus en plus, et la justice y estant à ce moien tellement retardée que noz subjectz en reçoipvent de très grandes incommoditez, et nous ayantz lesdictz remonstrans très humblement supplié d'y vouloir apporter quelque provision convenable, après avoir ouy sur ces remonstrances noz très chers et féaulx, les gentz de nostre Conseil privé estably en cestuy nostre dict évesché, mesmes nostre procureur général en iceluy, de l'advis des gentz de nostre Conseil, avons, pour plus grand bien de la justice, abréviation d'icelle et soulagement du publicq, dict, statué et ordonné, disons, statuons et ordonnons par ces présentes que doresnavant, le jeudy matin suyvant le dernier mercredy plaidable de chascun mois, se tiendra audiance par les gentz de la justice dudict siège en laquelle se décideront et vuyderont toutes causes et matières de récréance et mainlevées provisionnelles et touttes demandes et

(1) *Ibid.*, 1633-34, fol. 52 v°.

Digitized by Google

instances d'oppositions n'excédentz la somme de cent frans ; esquelles audiances aussy comme plusieurs abusent de lettres de bailly (1) qu'ilz demandent le plus souvent pour fatiguer aultruy, les laissant après suranner, nous permectons aux inthimés de reproduire ces lettres surannées pour en obtenir esdictes audiances renvoy avec despens. Et pour ce que, à audiancer lesdictes causes et matières de peu d'importance, le nombre de noz conseilliers audict siège n'est pas nécessaire comme il a de coustume d'estre ès aultres causes plus importantes, nous donnons pouvoir et authorité par cesdictes présentes au lieutenant général audict siège du bailliage, ou en son absence à celuy des conseilliers dudict siège qui aura à le représenter, de tenir au jour susdict lesdictes audiances, à l'assistance de deux autres conseilliers dudict siège au moins, et appellé avecq eulx le greffier d'iceluy, voulant que les sentences et jugements qui seront par eulx rendus ez cas susdictz soient de pareille force et vertu que sy ilz avoient esté rendus ledict siège revestu du nombre accoustumé (2).

Il est bon d'observer que chaque semaine, à côté de ce jour réservé aux plaidoiries verbales, il y en avait un autre pour les procès par écrit ; les gens du bailliage ont soin de le rappeler dès 1590 dans une supplique qu'ils adressent à l'évêque pour obtenir d'être payés plus régulièrement. Ceci nous amène à rechercher quels pouvaient bien être leurs appointements, ou, comme on disait alors, sans que l'expression choquât personne, leurs gages, et nous étendrons cette recherche à tout le haut personnel de l'évêché de Metz pour trouver des points de comparaison : le bailli, qui portait en même temps les titres de gouverneur et surintendant de l'évêché, et dont les fonctions étaient à la fois judiciaires, administratives et militaires, touchait par an 600 fr. de Lorraine (3) ; le trésorier général de l'évêché recevait aussi 600 fr., le chancelier de l'évêché 400 fr., le procureur général et le lieutenant général au bailliage

(1) Les lettres de bailli ou commissions sont des sentences provisoires rendues par les baillis, ce qu'on nomme aujourd'hui les ordonnances de référé (*Mém. Acad. Stanislas*, 1868, p. LXXIX).

(2) Sentences Vic, 1606, fol. 102 v°.

(3) *Ibid.*, 1620, fol. 161.

Digitized by Google

300 fr. chacun, le substitut au procureur général 50 fr. seulement (1). Quant aux simples conseillers au bailliage, ils sont payés, non pas en argent, mais en nature ; et, comme Vic est au centre de salines dont beaucoup appartenaient à l'évêché (2), chacun d'eux reçoit par an un muid de sel ; le greffier du bailliage reçoit également un muid par an (3). Loin de se plaindre de ce mode de payement, les conseillers réclament son maintien dans la supplique de 1590 que nous venons de citer, et protestent contre les agissements du trésorier épiscopal qui prétend les payer en argent et leur allouer 30 fr. par an, ce qui au cours actuel, disent-ils, n'est que le prix d'un demi-muid. Et l'évêque, par ordonnance du 23 décembre 1590, décide que le payement continuera à se faire en nature (4).

Ce traitement fixe ne pouvait, on le conçoit, suffire aux magistrats du bailliage, et il s'y joignait une sorte de casuel, les épices. En France, les épices avaient été taxés dès 1502 (5) ; nous ne connaissons pas dans l'évêché de Metz de taxes semblables (6), nous voyons seulement que

(1) *Ibid.*, 1609, fol. 193-195, 240, 248.

(2) En 1637, les deux salines de Moyenvic et de Marsal rapportent à l'évêque 400 muids de sel (*Ibid.*, 1633-38, fol. 336.

(3) *Ibid.*, 1606, fol. 218 ; 1609, fol. 196 v° ; 1607, fol. 1 v°. — Stemer, dans son *Traité du département de Metz*, Metz, 1756, in-4, p. 124, nous apprend que le muid en usage à Vic est de 280 pintes. Comme la pinte valait généralement 1 litre 22 dans notre région (*M. S. A. L.*, 1884, p. 38, 39), le muid correspond donc à 341 litres 60.

(4) *Ibid.*, 1591, fol. 5. — La même personne peut cumuler deux charges et deux traitements : ainsi, en 1609, Charles de Berry est à la fois trésorier général de l'évêché avec 600 fr. et conseiller au bailliage avec le muid de sel (*Ibid.*, 1609, fol. 195).

(5) Par règlement du 18 mai 1502, dit Guyot, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence*, t. VII (1784), in-4, p. 50.

(6) Plus tard, par règlements du 15 février et du 1er juillet 1637, l'évêque fixera les rétributions dues aux greffiers et aux sergents pour leurs opérations (*ibid.*, 1633-38, fol. 225 v° et 284 v°), mais ceci n'a rien de commun avec les épices dues aux juges — A défaut d'un renseignement précis, nous pouvons faire une induction : au XVIe et au

Digitized by Google

le 15 avril 1598, l'évêque en régla ainsi la répartition entre les intéressés :

Sur les remonstrances qui nous auroient esté cy devant faictes de la part de noz chers et féaulx les lieutenant général et conseilliers au siège du bailliage de nostre évesché de Metz estably à Vic, de ce que les deniers qui se payent par les partyes litigantes audict siège pour leurs espices et sallaires se mectant comme l'on a faict dans une boitte commune dont l'ouverture ne se faict qu'une fois l'an, ce qui s'y trouve se distribuant à chascun des dictz conseilliers par esgalle portion, ceux qui rendent peu d'assiduyté audict siège, et n'assistent à la décision et vuidange des procès, se trouvans au jour de l'ouverture de ladicte boitte, prennent autant d'esmolumens que ceux qui journellement vacquent à l'administration de la justice, nous ayant par mesme moyen faict supplyer y vouloir ordonner telle provision que nous trouverions raisonnable ; après avoir le tout bien et meurement considéré, et recognoissant qu'il n'est raisonnable que ceux qui n'apportent point de subjection audict siège y prennent autant de drois et émolumens que ceux qui y sont assiduellement ; pour ces causes, et affin de donner plus d'occasion à nosdictz conseilliers d'apporter la subjection qui est requise pour l'advancement des procès, de l'advis des gens de nostre Conseil, avons dict et ordonné, disons et ordonnons par ces présentes que doresnavant, et à commencer du jour de la publication de ceste nostre présente ordonnance, tous les deniers prouvenantz desdictes espices et taxes des procès seront distribuez et délivrez par esgalle portion, dans huictaine après la prononciation des sentences et jugementz, entre les conseilliers qui auront esté présens et assistans, sans que les absens y puissent participer, desquelz deniers les procureurs des partyes obtenans gain de cause seront responsables en leurs propres et privez noms, pour en faire la paye dans ladicte huictaine, à peine de prompte exécution (1).

Tous ces officiers prêtent serment de bien remplir leur office ; le bailli, le trésorier, le chancelier, le procureur général, le lieutenant général entre les mains de l'évêque lui-même, les simples conseillers entre les mains du bailli

XVII[e] siècle, on voit constamment de fort petites gens soutenir des procès au bailliage de Vic ; c'est donc que les frais de justice étaient très faibles, ou que les plaideurs pauvres en étaient dispensés.

(1) Sentences Vic, 1598, fol. 111 v°.

Digitized by Google

ou du lieutenant général, et d'habitude mention est faite dans le registre, en marge du feuillet où est transcrite la lettre de nomination, que cette formalité a été accomplie (1). Voici la teneur du serment prêté par le bailli :

Je jure et fais bon et loyal serment à Dieu et à monsieur le révérendissime évesque de Dardanie, suffragant et administrateur de l'évesché de Metz, sur les sainctes Evangiles que présentement je touche, qu'en l'estat et office de bailly dudict évesché duquel je suis pourveu par mondict sieur, je m'y gouverneray sagement, prudemment et fidellement selon mon pouvoir ; qu'au siège du bailliage je jugeray touttes affaires, causes et procès meus et à mouvoir selon le droict, équité, ordonnances, status et louables coustumes du pays, sans avoir esgard ny aucun respec à parenté, amitié ou inimitié, dons, proffictz et émolumentz ny utilité quelconque, du riche non plus que du pauvre ; que je ne donneray conseil, faveur, aide ny support en sorte que ce soit aux partyes litigantes par devant moy, ne communicqueray ny révéleray à personne, quelle elle soit, ce qui sera dict, traicté, conclud, arresté, ordonné et jugé, tant au Conseil privé qu'audict siège, qui puisse apporter préjudice à monseigneur mondict sieur, aux délibérantz ou aux partyes, soit avant ou après sentence, décret ou ordonnance données. Pareillement je jure et promès soubz le mesme serment que je seray bon et loyal serviteur à mondict seigneur et à mondict sieur pendant son administration en la charge de gouverneur et surintendant dudict évesché ; que je soustiendray et advanceray de tout mon pouvoir fidellement le bien, honneur, proffict, authorité et grandeur de mondict seigneur et de sondict évesché, le tout sans fraude ny déception (2).

On a dû remarquer que les différentes pièces que nous avons transcrites ou citées dans les pages précédentes sont toutes rédigées en français. Il en est ainsi pour tous les documents provenant du bailliage de Vic, à l'époque que nous étudions : le français était la langue officielle, on peut dire unique, de cette juridiction. Pas un mot de latin, quoiqu'on fût en terre d'Eglise, et pas un mot d'allemand,

(1) *Ibid.*, 1609, fol. 193-196, 240.

(2) Sentences Vic, 1620, fol. 161 v°. — Au chapitre suivant, nous donnerons le serment prêté par Alphonse de Rambervillers comme lieutenant général.

Digitized by Google

bien que cette langue fût seule parlée dans une partie du temporel de l'évêché. Depuis la mort de Georges de Bade en 1484, tous les prélats qui s'étaient succédé sur le trône épiscopal de Metz avaient été français, sinon de nationalité, car plusieurs venaient du duché de Lorraine, du moins de langue et d'éducation, et ils avaient fait prédominer notre idiome. Les dignitaires de l'évêché, les conseillers du bailliage ont tous des noms bien français, et si quelques-uns savaient sans doute l'allemand, cette langue ne devait pas être leur langue maternelle. Ceci n'était pas sans causer quelque gêne, sans retarder parfois le cours de la justice : en 1595, Thomas Kœnigsdorfer, châtelain à Vellange, qui a un procès avec les habitants de Puttelange devant le bailliage de Vic, est obligé de demander un délai pour présenter sa défense, parce que, dit-il, il est « ignorant de la langue françoise » (1).

***

L'organisation judiciaire et administrative dont nous venons d'esquisser les grandes lignes était, semble-t-il, encore assez récente à l'époque envisagée. En 1554, les offices de chancelier et de lieutenant général étaient toujours réunis sur une seule tête (2) ; les offices de procureur général et de trésorier général furent créés dans le courant du XVI[e] siècle (3). Vers le milieu de ce siècle, les sentences du bailliage sont rendues par un nombre de juges assez élevé, treize ou quatorze : le chef s'appelle lieutenant ; les autres sont dénommés maires, échevins, etc., sans que le titre de conseiller paraisse ; de même le bailliage n'a pas

(1) Sentences Vic, 1595, fol. 101 v°. — Vellange, aujourd'hui Villing, ancienne Moselle, cant. Bouzonville. Il y a deux Puttelange, tous deux dans l'ancienne Moselle, l'un cant. Cattenom, l'autre cant. Sarralbe.

(2) Sentences Vic, 1552-54, fol. 120.

(3) Indication donnée par A. Bourgeois dans les *Positions* de sa thèse précitée.

Digitized by Google

de greffier, mais un clerc juré (1). Au temps où Alphonse de Rambervillers exerce ses fonctions (1593-1633), les tâtonnements sont finis, et le bailliage possède la composition qu'il gardera jusqu'à la fin de l'ancien régime, et que Stemer a brièvement décrite en 1756 (2). Il n'y a plus que huit juges, dont l'un, comme il a été dit, est en même temps greffier, et ils portent tous un titre pareil et plus honorifique, celui de conseillers. Nombre de registres de ces années donnent la liste des membres du bailliage consignée sur leur feuillet de garde : ces listes sont uniformes, sauf les changements inévitables des noms des titulaires (3). Les noms des hauts fonctionnaires de l'évêché y figurent aussi, et parmi eux nous voyons paraître, en 1627, 1630, un nouvel emploi, celui de commis de bailli, dont les attributions ne sont pas marquées. Ces personnages, si élevés soient-ils, sont considérés comme faisant partie du bailliage, et y rendent à l'occasion des services : ainsi, le trésorier, le chancelier, siégent aux audiences et sont parfois nommés commissaires pour étudier une cause et en faire rapport.

Les registres du bailliage nous montrent assez bien où se recrutaient ces magistrats. Leurs origines étaient fort diverses : les uns avaient commencé par être avocats au bailliage, et c'est ainsi que débuta Alphonse de Rambervillers lui même (4). D'autres étaient pris dans le clergé et recevaient un siège de conseiller sans perdre leur bénéfice ecclésiastique : tels Didier Petit et Christophe Didelot,

(1) Sentences Vic, 1535-38, fol. 135 ; 1552-54, fol. 49.

(2) *Loco cit.*, p. 123.

(3) Nous donnons plusieurs de ces listes en appendice. — Par exception, on voit neuf conseillers en 1617, et jusqu'à onze en 1633 ; c'est sans doute parce que des remaniements ont eu lieu dans le cours de l'année, et qu'on a ajouté les noms des nouveaux conseillers sans effacer ceux des anciens.

(4) Deux avocats deviennent conseillers en 1633 (Sentences Vic, 1633-34, fol. 98 v°. 111).

Digitized by Google

curé de Vic, Pierre Ytain, doyen de la collégiale de Vic, Hugues de La Coste, promoteur de l'officialité diocésaine à Vic (1). D'autres enfin s'étaient fait connaître et apprécier dans divers emplois administratifs : c'est ainsi que deviennent conseillers au bailliage noble homme David Bourguignon, Paul Richard et Jean Martin, tous trois maires de Vic, noble homme Jean Triplot, gouverneur des salines de Salone, noble Jean Dietreman, gruyer de Vic, Albestroff, La Garde et Fribourg, enfin, ce qui est plus curieux, Humbert Gilles, ancien « modérateur des écoles » de Vic (2). Les laïques comme les clercs cumulaient parfois l'ancienne place et la nouvelle : par exemple, Nicolas Guerrard était à la fois conseiller au bailliage et clerc juré de la justice locale de Vic ; Jean Dietreman, nommé plus haut, resta gruyer après sa nomination ; Jean Coignet réunissait les trois places de conseiller au bailliage, apothicaire et valet de chambre de l'évêque; enfin Jean Aubertin, chancelier de l'évêché, etait en même temps garde du sceau du tabellionnage de la châtellenie de Vic (3). Il y eut sans doute alors bien d'autres cas de cumul que ceux-ci, mais qui n'ont pas laissé de traces écrites. Cette pratique du cumul permettait de n'affecter à chaque charge qu'un traitement fort modique, et de n'avoir, contrairement aux apparences, qu'un assez petit nombre de fonctionnaires ; en retour, elle obligeait à ne pas être exigeant sur l'instruction professionnelle des magistrats : beaucoup des conseillers dont il vient d'être

(1) Sentences Vic, 1583-84, fol. 113 ; 1633-38, fol. 169 bis, 236 ; 1614, fol. 4 v°.

(2) *Ibid*, 1595, fol. 52 v°, 142 v° ; 1606, fol. 217 v° ; 1609, fol. 240 v° ; 1588, fol. 105 v° ; 1614, fol. 4 v°.

(3) *Ibid.*, 1565-66, fol. 105 ; 1621, fol. 4 ; 1579-80, fol. 14 ; 1587, fol. 7. — Cette charge lucrative est donnée le 16 janvier 1587 à Jean Aubertin, sa vie durant. et après lui à son fils Siméon, pour le récompenser des bons services qu'il a rendus à l'évêque, spécialement en allant en Allemagne mener des négociations ou prendre part à des diètes impériales.

Digitized by Google

question ne devaient pas avoir fait d'études de jurisprudence, et un autre conseiller, Humbert Gilles, n'était certainement pas non plus gradué en droit, puisque sa nomination mentionne son titre de maître ès arts, sans plus (1).

Au bailliage de Vic, les fonctions d'avocats et de procureurs étaient réunies dès le XVIe siècle, et le sont encore au XVIIIe, quand Stemer en parle. Leur entrée en charge était entourée de certaines formalités et consignée sur le registre de l'année. Voici l'une de ces inscriptions:

Du mercredy 2e décembre 1598.

Maistre Jean Le Changeur a esté receu au nombre et rang des advocats de ce bailliage, suivant la rescription de honnoré seigneur Jean de Porcellets, seigneur de Maillanne, etc., bailly et superintendant de l'évesché de Metz, avec l'adveu du sieur procureur général et consentement des sieurs lieutenant général et conseilliers dudict bailliage; et à cet effect a presté le serment ordinaire des advocats qui se reçoibvent au Conseil d'iceluy bailliage (2).

Parmi ces avocats, plusieurs étaient nobles, comme Alphonse de Rambervillers, qui débuta par le barreau, et dont la noblesse avait une date déjà ancienne; d'autres étaient anoblis après leur entrée en fonctions, et à raison des services qu'ils y avaient rendus, comme Jean Drouart que ses lettres de noblesse, datées du 16 juillet 1617, louent d'avoir étudié le droit aux Universités de Pont-à-Mousson et de Toulouse, et d'avoir toujours exercé au contentement des juges et de ses clients (3). Il faut bien dire que les juges n'étaient pas également contents de tous les avocats: plusieurs de ceux-ci se laissaient aller à des violences de langage, inséraient dans leurs plaidoiries des « trais piquans, aigres et satiriques », ce qui dénotait « irrévé-

(1) *Ibid.*, 1593, fol. 4.
(2) *Ibid.*, 1598, fol. 179.
(3) *Ibid.*, 1613-23, fol. 158

Digitized by Google

rance du siège de justice ». Le bailliage fut obligé de leur prescrire, sous des peines assez graves, de plaider « modestement, révéremment, et avec respect » (1).

Il y a peu à dire des notaires, qui du reste entretenaient avec le bailliage des rapports moins directs que les avocats : dans une ordonnance du 31 juillet 1633 qui crée des notaires dans les châtellenies de Hombourg et de Saint-Avold, l'évêque de Metz expose que pour assurer la bonne rédaction des contrats, ses prédécesseurs ont, il y a environ 60 ans, érigé dans chaque châtellenie de leurs domaines un tabellionage en titre d'office, et il rappelle les bons résultats de cette création (2). L'année suivante, l'évêque instituait un garde-notes résidant à Vic, qui devait conserver les registres des notaires décédés de tout le temporel (3).

Enfin, le bailliage comptait un certain nombre de sergents, que nous appellerions aujourd'hui des huissiers, qui prêtent serment et versent caution. Pour eux aussi le cumul est en vigueur : l'un est messager à cheval du bailliage ; deux autres ont le titre de messagers ordinaires de l'évêché et touchent des gages assez élevés, 103 fr. 4 gr. de Lorraine par an ; Jacques Chamant, clerc d'Alphonse de Rambervillers, alors lieutenant général, devient sergent au bailliage en 1609 (4). Quelques règlements insérés dans

(1) Voir le texte de ce règlement de 1594 dans *B. S. A. L.*, 1906, p. 295. — Voici l'indication de deux autres reglements relatifs au métier d'avocat-procureur : en janvier 1587, le bailliage ordonne aux procureurs de faire inventaire de leurs pièces (Sentences Vic, 1587, fol. 14 v°) ; le 8 novembre 1614 le Conseil privé de l'évêque décide que les requêtes devront être signées des avocats. (*Ibid.*, 1614, fol. 184.)

(2) *Ibid.*, 1633-38, fol. 224. — Le notaire nouvellement installé prête serment entre les mains du lieutenant général du bailliage « de bien, dheuement et fidèlement concepvoir et rédiger par escript les contractz que les parties stipuleront par devant luy ». (*Ibid.*, 1588, fol. 88.)

(3) Ordonnance du 10 novembre 1634. (*Ibid.*, 1633-34, fol. 245). — Dans le duché de Lorraine, les gardes-notes avaient été établis dès le 2 avril 1619 (François de Neufchateau, *Anciennes ordonnances de Lorraine*, t. I, p. 164).

(4) Sentences Vic, 1613-23, fol. 167 v° ; 1609, fol. 248-250.

Digitized by Google

les registres des sentences visent l'exercice de leur profession : celui de 1583 leur enjoint de garder une copie des commissions qui leur seront remises, et de se comporter modestement en leurs exécutions ; celui du 14 mars 1627 taxe les frais de ces exécutions ; celui du 4 décembre 1638 les oblige à s'acquitter sans délai des commissions qu'ils reçoivent (1).

L'espace d'environ un demi-siècle que nous venons d'étudier est le beau moment du bailliage de Vic : ce tribunal est déjà arrivé à son plein développement, son organisation devenue stable et régulière ; et, d'autre part, il n'est pas encore limité et amoindri par la création de ces envahissantes justices royales qui achèveront la réunion à la France des Trois-Evêchés commencée par la force des armes. En janvier 1633, sera créé le parlement de Metz qui attirera à lui les appels des autres juridictions ; l'année suivante, on essayera même d'établir à Vic un bailliage royal, à côté du bailliage épiscopal, et en opposition avec lui (2). Combien était moins gênante la Chambre Impériale de Spire, à laquelle les plaideurs obstinés eux-mêmes n'appelaient qu'assez rarement, parce qu'elle était plus loin, et en pays de langue allemande (3) !

(1) *Ibid.*, 1583-84, fol. 23 v°, 37 v° ; 1627, fol. 153 v° ; 1633-38, fol. 423 v°.

(2) Lepage, *Statistique de la Meurthe*, t. II, p. 603

(3) En 1607, des bourgeois de Toul se plaignent qu'il faille traduire du français en latin les actes que l'on envoie à Spire ; de plus, disent-ils, les procédures de cette cour sont « longues et immortelles ». (Pimodan, *La réunion de Toul à la France*, Paris, 1885, in-8, p. 364.)

Digitized by Google

CHAPITRE II

Alphonse de Rambervillers jusqu'à sa nomination de lieutenant général.

Comme Ronsard, Du Bellay, Baïf et autres poètes français du XVI^e^ siècle, le poète lorrain Alphonse de Rambervillers était de bonne et ancienne noblesse : sa famille avait pris le nom de la petite ville, dépendant alors de l'évêché de Metz, dont elle possédait la vouerie. On trouve des Rambervillers dès le début du XII^e^ siècle (1) ; mais, avec la fin du XIV^e^ seulement, on reconnaît qu'ils appartiennent bien à une même famille, et quand il obtiendra confirmation de sa noblesse en 1617, Alphonse n'établira sa filiation qu'à dater de 1383. Deux siècles de noblesse authentique, c'était encore assez pour faire de lui le rejeton d'une race sélectionnée et affinée, d'autant plus que, de bonne heure, à côté des hommes d'épée, on voit dans cette maison nombre d'hommes de plume : ecclésiastiques, magistrats, officiers municipaux, qui, même avant le début de la Renaissance, devaient avoir quelque inclination aux plaisirs de l'esprit (2).

Essaimant dans toute la région mosellane par-dessus les frontières politiques, qui du reste à cette époque étaient un si faible obstacle, cette famille eut assez tôt une de ses branches fixée à Toul : Mengin de Rambervillers était procureur général de l'évêché de Toul dans la première moitié du XV^e^ siècle ; son fils, Nicolas-Mengin, devint maître-

(1) Léon GERMAIN, dans *B. S. A. L.*, 1904, p. 78 : un acte de 1187 nous fait connaître Thierry, voué de Rambervillers, et nous montre l'ancienneté de cette charge.

(2) Voir *ibid.* la liste des Rambervillers connus qu'a dressée M. Léon GERMAIN.

Digitized by Google

échevin de la ville (1). Enfin, au siècle suivant, Claude de Rambervillers, écuyer, fut procureur général, non plus de l'évêché, mais de la cité de Toul ; il avait du goût pour les lettres et écrivit en latin divers ouvrages qui restèrent inédits (2) ; il épousa Marguerite Boileau (3), et de leur union naquit celui qui est l'objet de cette étude.

Dès le début, la vie du futur poète présente des obscurités : si nous sommes certains qu'il est né à Toul (4), nous ignorons en quel jour et quel mois, et nous ne sommes même pas bien sûrs de l'année. Il n'y a pas à les chercher dans l'état civil de Toul, dont les plus anciens registres ne remontent qu'à 1593. En 1749, un avocat d'Epinal, H.-A. Regnard, qui par sa grand-mère descendait de la famille de Rambervillers, envoya à dom Calmet, pour servir à la préparation de sa *Bibliothèque lorraine* (qui paraîtra en 1751), un *Mémoire instructif sur l'histoire de la vie de M. Alphonse de Rambervillers* (5) : il ignorait

(1) *B. S. A. L.*, 1904, p. 81, 83.

(2) Son fils Alphonse les conserva pieusement, et les mentionne dans son testament.

(3) De Braux, dans *J. S. A. L.*, 1899, p. 197. — Un ms. de la Bibliothèque de Saint-Dié que nous allons citer appelle cette dame au fol. 54 Marguerite de Bribreau, et sur une pièce intercalaire entre les fol. 53 et 54 Catherine de Bribseau. Un certain Mengin Boileau, fils de Thomas, fut anobli en 1437 par Isabelle, duchesse de Lorraine (dom Pelletier, *Nobiliaire de Lorraine*, p. 61), armes : *de gueules à 5 besants d'argent, en chef un lambel et en pointe une étoile de même* ; il reconnait en 1441 tenir du duc de Lorraine les fiefs de Gondreville, Dombrot et Dommartin-sous-Amance (Arch. M.-et-M., B. 641, n° 24). Nous ne savons si Marguerite Boileau ne se rattache pas à cette famille noble. — Quant à Claude de Rambervillers, en 1586, il est ou mort ou en retraite, car son neveu Regnault Du Pasquier lui succède dans sa charge de procureur général de la cité de Toul. Voir les *Mémoires de Jean Du Pasquier*, Toul, 1878, in-8, p. 29.

(4) Dans son testament, il léguera 25 fr. à la cathédrale de Toul, parce que, dit-il, cette ville est celle de sa naissance.

(5) Ce *Mémoire* est actuellement relié aux fol. 54 à 57 du ms 80-VII de la Biblioth. de Saint-Dié, ms. qui ne figure pas au Catal. de cette Biblioth. publié en 1861. Il a été signalé en premier lieu par Gaston Save dans la *Lorraine artiste* de 1893.

Digitized by Google

déjà la date exacte, et se contente de dire qu'Alphonse naquit à Toul vers 1552. Autant que cette date, nous aimerions savoir les noms des parrains de l'enfant : ils expliqueraient peut-être ce prénom d'Alphonse qui lui fut donné, et qui paraît avoir été inusité en Lorraine au moyen âge et au XVI[e] siècle (1).

La jeunesse d'Alphonse nous serait tout à fait inconnue, comme les circonstances de sa naissance, s'il ne nous apprenait lui-même, dans la première de ses lettres à Peiresc, qu'il fit son droit à Toulouse, où il eut entre autres professeurs Roaldès, et parmi ses condisciples Guillaume Du Vair, qui devait être plus tard garde des sceaux de Louis XIII, et où il prit le bonnet de docteur en l'un et l'autre droit (2). Il ne dit pas pourquoi ses parents l'envoyèrent si loin achever ses études, mais il ne pouvait alors les terminer en Lorraine : l'Université de Pont-à-Mousson ne fut fondée qu'en 1572, installée qu'en 1574, et la faculté de droit ne s'ouvrit que plus tard encore, en 1582. Nous le perdons ensuite de vue jusqu'en 1587, où nous le trouvons avocat-procureur au bailliage de Vic. Il était appelé là par son oncle, Eucaire de Rambervillers (3),

(1) Il n'est, ni dans la liste des prénoms usités à Metz, donnée par Lorédan LARCHEY à la suite du *Journal de Jean Aubrion*, p. 501, ni dans *Les noms de personnes d'une ville lorraine* par le d[r] FOURNIER (*Annales Soc. émul. Vosges*, 1902). On sait que saint Alphonse, honoré le 23 janvier, fut évêque de Tolède au VII[e] siècle, et que son nom, comme il est naturel, a eu surtout de la vogue en Espagne. Faut-il supposer que quelque personnage espagnol passant ou séjournant à Toul aura servi de parrain à l'enfant ? La Lorraine séparant deux possessions espagnoles, la Franche-Comté et les Pays-Bas, était souvent parcourue par des hommes de cette nation..

(2) Ch. URBAIN, *Un amateur lorrain*, p. 16. — Dans sa thèse sur *Guillaume Du Vair*, Paris [1908], in-8, M. RADOUANT écrit, p. 24 : « il n'est pas douteux que Du Vair dut faire à Paris même ces études juridiques ». Devant l'affirmation si nette d'Alphonse, ceci devient plus que douteux. Du Vair était un peu plus jeune que son condisciple lorrain : son épitaphe le fait naître le 7 mars 1556.

(3) D'après M. de BRAUX, Eucaire était l'aîné de trois frères ; le second, Hugues, fut prévôt de Liverdun ; Claude, le père d'Alphonse,

Digitized by Google

qui y avait fait une brillante carrière : lui aussi avait commencé comme procureur à Vic, et il est cité avec cette qualité dès 1566 (1), puis il était devenu fonctionnaire épiscopal, d'abord comme procureur général de l'évêché de Metz (2), puis comme lieutenant général du bailliage et membre du Conseil privé de l'évêque (3). C'est sans doute alors qu'il occupait déjà cette haute situation, que son jeune neveu vint s'installer à Vic et y débuter comme avocat.

***

Il semble que Vic devait être une triste résidence pour un jeune homme qui avait fait ses études dans la grande et brillante ville de Toulouse, qui était enthousiaste de beaux-arts et de belles-lettres, composait des vers, peignait, collectionnait les médailles et les objets antiques, éprouvait en un mot toutes les préoccupations intellectuelles si variées de la Renaissance finissante. Vic est aujourd'hui

est le plus jeune (*J. S. A. L.*, 1899, p. 196-7). Les Sentences de Vic de 1572-73, fol. 138 v°, mentionnent noble écuyer Hugues de Rambervillers, demeurant à Rambervillers, mais ne renseignent pas autrement sur lui.

(1) Sentences Vic, 1565-66, fol. 145. — Eucaire est mentionné encore dans les registres des années suivantes, en particulier dans celui de 1572-73, où son nom paraît à chaque feuillet. C'est lui sans doute qui a écrit une longue lettre datée de Vic et du 24 janvier 1576, n. st., signée *de Ramberviller* sans prénom, et adressée au comte Paul de Salm, premier gentilhomme du duc de Lorraine, pour le renseigner sur ses droits au ban de Gosselming, cant. Fénétrange (Arch. de M.-et-M., B. 946, n° 32)

(2) Au plus tard en décembre 1580, car il est mentionné alors avec cette qualité dans le registre de 1579-80, fol. 194.

(3) Au plus tard en avril 1586, puisqu'on trouve alors un ordre donné par lui, ès qualités de lieutenant général, au premier sergent du bailliage (Arch. de M.-et-M., H. 617). Il est qualifié pour la première fois de conseiller de l'évêque dans le registre de 1588, fol. 62. — Eucaire devait s'appeler aussi Balthasar, car une analyse de l'inventaire de Dufourny (B. N., ms. fr. 4884, p. 8941) cite une commission du 19 avril 1587 donnée par Balthasar de Rambervillers, lieutenant général.

Digitized by Google

une petite ville dans toute la force du mot, simple chef-lieu de canton, dont la population dépasse à peine 2000 habitants, sans animation, sans importance administrative ou économique, sans vie de l'esprit, toute de souvenirs; mais au temps d'Alphonse de Rambervillers, Vic était à la tête d'un petit état féodal quasi indépendant, dont l'étendue égalait presque celle d'un département français moyen. Nous n'essayerons pas d'évaluer sa population, les éléments faisant défaut, et ce genre de calculs exposant toujours à de graves erreurs ; mais son importance relative est indiquée par ce fait que, le moulin banal ne suffisant pas à la fournir de farine, l'évêque permit en 1596 à son secrétaire, Adrien Poynet, d'en bâtir un autre, qu'il lui inféoda en fief noble et perpétuel (1). Nous avons dit ce qu'était le bailliage épiscopal de Vic ; à côté de lui fonctionnent d'autres rouages administratifs : c'est à Vic que se réunit, sinon toujours, du moins fréquemment, le Conseil de l'évêque de Metz ; on le voit y siéger entre autres le 4 avril et le 19 septembre 1579, le 4 juillet 1583, le 11 août et le 8 novembre 1614, le 10 mai 1615 (2). En 1562 se tient à Vic un synode général du diocèse de Metz où viennent 300 ecclésiastiques (3). Les Etats du temporel s'y rassemblent également, par exemple en 1599, 1623, et, dans ce cas, le prieur de Saint-Christophe de Vic a le droit et le devoir d'y assister, ce qui indique que ce lieu de réunion était alors assez habituel (4). Les évêques de Metz frappent monnaie à Vic, comme l'avaient fait autrefois les rois d'Austrasie, et en 1624 encore, Henri de Bourbon-Verneuil y émet une monnaie d'or (5) ; ils y résident aussi et, à l'épo-

(1) Sentences Vic, 1598, fol. 66, 68 v°.

(2) Sentences Vic, 1579-80, fol, 14, 15, 40 ; 1583-84, fol. 120 ; 1614, fol. 162 v°, 184 ; 1613-23, fol. 85 v°.

(3) *Histoire de Metz*, t. III, p. 82.

(4) *M. S. A. L.*, 1869, p. 533-534 ; Arch. de M.-et-M., B. 1429, fol. 248.

(5) Lepage, *Statist. Meurthe*, t. II, p. 606.

Digitized by Google

que qui nous occupe, ces séjours des évêques sont fréquents, parce que des conflits avec les gouverneurs français de Metz les forcent, comme autrefois la turbulence bourgeoise, à éviter cette dernière ville : le cardinal de Givry, qui fut évêque de 1608 à 1612, et qui soutint contre le duc d'Epernon une âpre lutte pour l'indépendance de son temporel, passa les dernières années de sa vie à Vic, et embellit le château épiscopal et son parc ; Coëffeteau, qui fut suffragant du diocèse de 1617 à 1621, y habita à plusieurs reprises (1). Tout aboutit à Vic et tout en part : on y porte les comptes des nombreuses châtellenies épiscopales, qui y sont vérifiés par la Chambre des Comptes, et quand, dans une de ces châtellenies, doit avoir lieu une exécution capitale, on s'adresse à Vic où réside le bourreau, et on le fait venir assez loin, à Rambervillers, par exemple, pour remplir son office (2).

Aussi Vic était avant tout une ville de fonctionnaires où habitaient nombre d'hommes distingués et instruits avec lesquels un lettré, comme Alphonse de Rambervillers, pouvait avoir des relations attrayantes: nous avons vu quel personnel multiple vivait dans le bailliage et autour du bailliage ; à côté de cette juridiction laïque existait une juridiction ecclésiastique, l'officialité ou cour spirituelle de Vic, sur laquelle nous savons peu de choses, et qui devait avoir elle aussi un personnel de quelque importance (3) ; puis, une juridiction inférieure, celle de la châtellenie de Vic, dont les juges ne percevaient qu'un

(1) Ch. URBAIN, *Nicolas Coëffeteau*, Paris, 1893, in-8, p. 96. — Il y vint par exemple le 24 février 1622 pour la fondation du couvent des dominicaines.

(2) *Inventaire Sommaire des archives des Vosges*, G. 2557, 2563, 2605.

(3) Par mesure d'économie, elle l'empruntait en partie à une justice voisine : ainsi, Jean Virion est à la fois échevin de la justice locale, et greffier de l'officialité (Sentences Vic, 1606-12, fol. 108) ; l'official lui-même est souvent le curé de Vic.

Digitized by Google

demi-muid de sel (1), moitié moins que ceux du bailliage, mais ne devaient pas être moins considérés que ceux-ci, car ils y passaient assez fréquemment par voie d'avancement, et plusieurs d'entre eux possédèrent la noblesse, ou bien la reçurent à raison de leur charge (2). Nobles aussi, la plupart des maires de Vic, dont quelques uns sont en même temps conseillers au bailliage (3). La présence de cette juridiction supérieure assure à Vic plusieurs notaires ou tabellions, alors que chaque autre châtellenie n'en possède qu'un seul (4), et la réunion dans cette ville d'une nombreuse population bourgeoise lui vaut un corps médical sérieux : nommons les médecins Jean de La Piconne, qui reçut en 1620 de l'évêque de Metz des lettres de noblesse (5); Claude Ginet, un nancéien, docteur non seulement en médecine, mais aussi en philosophie, dont Alphonse de Rambervillers était l'ami et sans doute le client, et sur lequel nous reviendrons (6); noble Dominique

(1) Registre de la justice locale de Vic, 1615-18, fol. 22.

(2) On trouve les noms de noble Claude Martin et de noble Dominique Martiny, châtelains de Vic (Sentences Vic, 1615, fol. 2 v°; 1621, fol. 142); par lettres du 25 avril 1598, l'évêque anoblit Jean Roydat, maitre échevin en la justice locale de Vic depuis 12 ans; ses armes sont : *un écu d'or à 2 hures de sanglier au naturel, la défense d'argent embouchée de gueules en chef et en pointe, et en flanche d'azur, à 2 gerbes de blé d'or, timbré de 2 éventoirs armoriés des armes de l'écu, et au milieu une hure de sanglier au naturel, supportée d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux couleurs et métaux de l'écu.* (*Ibid.*, 1598, fol. 86 v°).

(3) Noble Henri Pierson, maire de Vic (*Ibid.*, 1583-84, fol. 126); noble David Bourguignon, conseiller au bailliage, maire de Vic (*Ibid.*, 1599, fol. 8 v°); noble Jean Martiny, conseiller au bailliage et maire de Vic (*Ibid.*, 1627, fol. 24).

(4) Nous relevons les noms de Jacquin Ferquel en 1576, Antoine Poirson en 1584, Adrien Poynet, jusqu'alors secrétaire de l'évêque, nommé en 1588, à la place du sieur Des Combles, Jean de Chauldenet nommé aussi en 1588, Didier Richier et Adam Chapelier en 1593, Nicolas Poirson en 1609.

(5) Publiées dans *B. S. A. L.* 1907, p. 64.

(6) Claude Ginet est encore mentionné en 1611. (Sentences Vic, 1606-12, fol. 163 v°). — Cf. le chap. IV.

Digitized by Google

Delosier, avec lequel il avait également des rapports affectueux, puisqu'Alphonse fut parrain de sa fille en 1621 (1). A côté d'eux exercent plusieurs chirurgiens (2) et apothicaires (3). Enfin, ce qui devait intéresser davantage une homme passionné pour les beaux-arts et qui les pratiquait lui-même à l'occasion, Vic abritait des artistes et ouvriers d'art : un peintre, Claude Dogoz, fixé à Vic dès 1611 (4), qui y mourut en 1636, à 56 ans, avec le titre honorable de peintre de l'évêque de Metz (5), un sculpteur, le sieur Fiacre (6), enfin des orfèvres (7) qu'Alphonse de Rambervillers dut avoir plaisir à fréquenter, puisqu'il s'amusait à émailler, et discutait volontiers sur la technique de ce métier (8). Et n'oublions pas que Vic posséda quelque temps un imprimeur, Claude Félix, auquel notre auteur s'adressa en 1624 pour publier ses *Actes de saint Livier*, et qui était l'imprimeur officiel de l'évêché de Metz (9).

(1) Etat civil de Vic.

(2) Mentions de Julien Bertrand en 1616, Jacques Tanneur en 1618, Pierre Tazin en 1622, cette dernière dans l'obituaire de Vic. (Arch. de M.-et-M., G. 896).

(3) Mentions de Pierre Cherron en 1599, François Aubertin et Thomas Leclerc en 1620, Nicolas Baucourt en 1621.

(4) Sentences Vic, 1606-12, fol. 195, où on le nomme à tort Dogue; les textes cités dans les deux notes suivantes écrivent Dogoz.

(5) Voir son épitaphe publiée par Louis Benoit dans *J. S. A. L.*, 1873, p. 157.

(6) Ces deux artistes coopérèrent en 1633 à la construction d'un maître-autel dans la collégiale Saint-Etienne de Vic : Fiacre reçut 900 francs de Lorraine pour la sculpture et la dorure, Dogoz toucha 300 francs pour la peinture du rétable. (Arch. de M.-et-M., G. 891, p. 24).

(7) Mentions de Guillaume Forget en 1573, Nicolas Thomas en 1577 et 1583, Claude Hannequel en 1633 (*Ibid.*, p. 19), noble Charles Roidat en 1637.

(8) Voir ses lettres à Peiresc publiées par Urbain, dans *Un amateur lorrain*, p. 31, 33, 39.

(9) Claude Félix imprima encore à Vic en 1626 un ouvrage du chirurgien Marion Rolland ; il se transporta à Metz en 1628, y devint imprimeur de la ville et y mourut sans doute en 1646, lisons-nous dans une plaquette s. l. n. d. d'Arthur Benoit, *L'imprimerie à Vic au XVII^e siècle*, 2 pages in-8.

Digitized by Google

A Vic, les cadres ecclésiastiques n'étaient pas moins bien remplis que les cadres judiciaires et administratifs. Cette ville avait une seule paroisse, placée sous le vocable d'un saint peu connu, saint Marien, et dont chaque curé joignait à cette charge une ou deux autres fonctions, official, chanoine à la collégiale, conseiller au bailliage (1); mais on n'y trouvait pas moins de cinq maisons religieuses fondées: le prieuré bénédictin Saint-Christophe vers 1120, la collégiale Saint-Etienne avant 1212, le couvent des cordeliers vers 1420, le couvent des capucins en 1613, le couvent des dominicaines en 1619 (2). La collégiale était composée d'un doyen et de douze chanoines (3); l'un de ceux-ci faisait fonction d'écolâtre et veillait sur les écoles de la ville dont le maître avait le titre assez singulier de modérateur (4). Enfin, un hôpital dont le « gouverneur » était un bourgeois de la ville, remontait, comme la plupart des monastères indiqués, au moyen âge (5). A proportion, Vic

(1) Voici la liste des curés de Vic au temps d'Alphonse de Rambervillers : Didier Petit, mentionné dès 1577, meurt le 30 septembre 1591 (Arch. de M.-et-M., G. 896); il a pour successeur François Boucher, natif de Verdun, qui meurt le 18 septembre 1617 (*Ibid.*); on trouve ensuite Christophe Didelot, qui est, lui, chanoine du vieux Saint-Pierre de Strasbourg (Sentences Vic, 1621, fol. 184; 1633-34, fol. 42 v°).

(2) Après la mort d'Alphonse de Rambervillers s'établiront encore à Vic deux autres couvents, celui des religieuses de la Congrégation en 1634, celui des Carmes en 1675. Cf. dans *M. S. A. L.*, 1871, p. 200, une étude de l'abbé Pierson, qui se trompe, en plaçant, d'après la *Statist. de la Meurthe* la création de la collégiale vers 1240: on a aux Arch. de M.-et-M., G. 868, une charte s. d. de Bertram en sa faveur; or cet évêque a occupé le siège de Metz de 1180 à 1212.

(3) Art. I des Statuts de 1526 (*Ibid.*, G. 869); au XVII.e siècle, ce nombre sera réduit à six (Lepage, *Statist. de la Meurthe*, t. II, p. 604).

(4) Sentences Vic, 1593, fol. 85, 99. Le modérateur est alors Jean Vincent, deux ans auparavant il s'appelait Humbert Gille (*Ibid.*, 1591, fol. 51 v°); ce n'est qu'en 1747 que sera fondé à Vic un véritable collège (Lepage, *ibid.*, p. 603.)

(5) Il est cité dans un acte d'acensement du dimanche après l'octave du Saint-Sacrement 1393 (Arch. de M.-et-M., G. 882). Quand donc Lepage, *ibid.*, p. 604, parle de la fondation d'un hôpital en 1715, il faut

Digitized by Google

n'avait pas moins d'établissements religieux que la ville neuve de Nancy, dont on a pu dire que le duc Charles III l'avait fondée pour des moines.

Et dans toutes ces maisons, comme dans la population laïque elle-même, la vie religieuse était alors réelle et intense, bien des faits l'attestent : une confrérie du Saint-Sacrement établie dans l'église collégiale est mentionnée dès 1581 (1). Cette collégiale bénéficie d'assez nombreuses libéralités : en 1628, Didier Perrin, chanoine et official, y fonde une solennité en l'honneur de saint Didier ; elle reçoit en 1620 un legs de 100 francs, en 1632 un legs de 1.200 pour construire ce maître-autel dont il a été question plus haut (2). Renauld Liégeois, procureur général du bailliage, et membre du Conseil privé de l'évêque, mort avant 1599, avait laissé 240 francs à la paroisse, 600 à l'hôpital, 300 à la ville pour l'entretien d'une école (3), fortes sommes pour le temps, et pour un pays où les grosses fortunes étaient rares. On constate un réveil du mysticisme : les pèlerinages de saint Christophe et du bienheureux Bernard de Bade, qui se font d'ancienneté à Vic, conservent toute leur vogue (4) ; à une lieue de là, Salival attirera des milliers de pèlerins en 1624, et une profonde émotion secouera tout le pays au récit des miracles qui s'y opèrent (5) ; une religieuse dominicaine de Vic, morte en 1636, avait des visions (6).

entendre que, ruiné par les guerres du XVII[e] siècle, il a été alors rétabli. En tous cas, il existait et fonctionnait au temps d'Alphonse, car il est mentionné en 1617 par les Sentences de Vic 1613-23, fol. 155, qui donnent aussi le nom de son gouverneur, Jean Fournier.

(1) Arch. de M.-et-M., G. 889, fol. 16 v°.

(2) *Ibid.*, G. 896, aux 23 mai, 14 mars, 14 août.

(3) Sentences Vic, 1599, fol. 108 v°.

(4) *M. S. A. L.*, 1849, p. 70 ; 1862, p. 17-27.

(5) Voir le travail de M. René HARMAND sur les miracles de Salival dans *B. S. A. L.*, 1907, p. 190-195.

(6) *M. S. A. L.*, 1871, p. 208.

Digitized by Google

Enfin, ce qui n'est pas moins significatif, la contre-réformation catholique qui opéra si puissamment dans toute la Lorraine au début du XVII^e^ siècle, faisait aussi son œuvre à Vic : une mission qui y fut prêchée en 1620 par un jésuite de Pont-à-Mousson eut des résultats durables en amenant la conversion de beaucoup d'ivrognes et d'usuriers (1). Et, non contents de corriger leurs ouailles, les clercs tâchent à se réformer eux-mêmes : à la collégiale surtout, l'autorité est vigilante et sévère, et réprime des manquements auxquels elle n'eût même pas fait attention un demi-siècle plus tôt ; elle punit un chanoine qui va à la chasse, un autre qui est d'humeur hargneuse et a malmené un de ses confrères ; elle prononce 15 jours de prison et 10 francs d'amende contre un troisième qui a logé chez lui une fille de mauvaises mœurs ; le doyen même, Jacques Hellot, qui est souvent absent et néglige ses fonctions, se voit condamné à payer 400 francs d'indemnité (2). Alphonse de Rambervillers, qui paraît avoir toujours été un catholique très décidé, se fixait donc dans une ville profondément catholique. C'est sans doute dès le commencement de son séjour à Vic qu'il a écrit, ou tout au moins pensé et senti, *les Dévots élancemens du poète chrestien*, puisque la première édition de cet ouvrage est de 1600 ; c'est alors certainement qu'il a composé l'épitaphe de Fouquet de La Routte, le gouverneur ligueur de Marsal, tué en 1589 (3). Il n'est pas sans intérêt de constater que le milieu où sont éclos ces vers de foi ardente vibrait à l'unisson avec l'auteur.

***

Mais la poésie ne fait pas tort au barreau, et le jeune avocat au bailliage de Vic plaide continuellement : son

(1) Ch. Urbain, *Nicolas Coëffeteau*, p. 103.

(2) Arch. de M.-et-M., G. 890, p. 106, 110 bis, 114.

(3) Publiée par Aug. Digot, dans *J. S. A. L.*, 1852, p. 118.

Digitized by Google

nom se lit à toutes les pages des registres du baillage, à propos de l'appel des affaires dont il est chargé ; ce ne sont là d'ailleurs que de brèves mentions, les plaidoiries ne sont pas transcrites ni même résumées, et rien ne nous fait connaître la nature de son talent. Soit que ce talent fût hors de pair, et fortifié d'une réelle science juridiqne, soit que son oncle, lieutenant général du bailliage, le recommandât aux principaux plaideurs, nous trouvons Alphonse de Rambervillers pourvu presque toujours de causes importantes, et défendant les intérêts de personnages notables. Voici les noms de quelques-uns de ses clients : dès 1587, l'année, semble-t-il, où il se fixe à Vic, il plaide pour le maire de cette ville, noble homme Henri Pierson, contre Gaspard de Schomberg, et pour Marguerite de Ludres, doyenne de Remiremont (1) ; en 1588, il plaide pour les échevins des justices de Marsal et de Moyenvic, le châtelain de Morhange, le garde des salines de Moyenvic et le receveur de Rambervillers, tous fonctionnaires assez élevés de l'évêché de Metz, pour les communautés de Lorquin et de Châtel-Saint-Germain, pour Christophe de Bassompierre, seigneur d'Haroué, pour les seigneurs de Cerney et de Pompinville, enfin pour deux hauts officiers du roi, Jean Du Châtelet, gouverneur de Langres, et Fouquet de La Routte, gouverneur de Marsal, le même dont il écrira bientôt l'épitaphe (2) ; en 1589, il plaide pour le châtelain de Moyen contre la corporation des cordonniers et tanneurs de Rambervillers, enfin pour une personne de sa famille, Nicole de Rambervillers, veuve de noble homme Louis Fériet, demeurant à Salone (3) ; en 1590, il plaide pour

(1) Sentences Vic, 1587, fol. 30 v°, 47, 128 v°. — Ce Schomberg était depuis 1569 colonel général de la cavalerie allemande ; il prendra part à la rédaction de l'édit de Nantes, et mourra à Paris en 1599.

(2) *Ibid.*, 1588, fol. 5, 9 v°, 15, 33 v°, 45 v°, 67 v°, 73 v°, 79, 97.

(3) *Ibid.*, 1589-90, fol. 3 v°, 16, 75 v°, 96.

Digitized by Google

l'antique abbaye de Haute-Seille, pour le comte de Westerbourg, seigneur de Réchicourt-le-Château, et pour David de Gaignières, capitaine de la garnison de Vic (1) ; en 1591, il plaide pour la communauté de Cirey, pour le rhingrave Otton, seigneur de Bey, pour la baronne de Kœnigseck, veuve du comte d'Eberstein, pour André de La Routte (2), tuteur des enfants de son frère Fouquet, — il est décidément l'avocat attitré de cette famille, — enfin pour l'abbé de Saint-Avold (3) ; en 1592, il plaide pour Jean Du Halt, sergent-major, c'est-à-dire chef d'état-major, à Metz, pour Balthasar Rennel, chancelier du duc de Mercœur, pour les seigneurs de Bathelémont-lès-Bauzemont et de Jeandelaincourt, pour les gens de police de Baccarat, pour le prieuré de Saint-Quirin (4) ; en 1593 enfin, il plaide pour les dames d'Haussonville et de Pixerécourt, pour les communautés de Salone et d'Ars-sur-Moselle, pour Jean Lignarius, abbé de Senones (5). Défendre d'aussi sérieux intérêts mettait en vue Alphonse de Rambervillers, lui créait des relations flatteuses, lui assurait des appuis.

Aussi, lorsqu'Eucaire de Rambervillers, lieutenant général du bailliage de Vic, remit sa démission, sans doute pour raison d'âge (6), l'évêque de Metz, Charles de

(1) *Ibid.*, fol. 97 v°, 114 v°, 126.

(2) Mort en 1620 ; cf. *B. S. A. L.* 1908, p. 281.

(3) *Ibid.*, 1591, fol. 42 v°, 47, 50 v°, 57 v°, 60 v°, 62 v°. — La dernière cause est une de ces affaires de sorcellerie alors si fréquentes l'abbé de Saint-Avold et le sieur de Helmstadt se disputent une nommée Brigide, inculpée de sortilège, et que chacun prétend avoir seul le droit de juger ; elle ne nous apprend pas ce qu'Alphonse de Rambervillers pensait des sorcières ; sans doute partageait-il à leur égard les préjugés de tous ses contemporains.

(4) *Ibid.*, 1592, fol. 27, 32, 66 v°, 114. — C'est peut-être par Rennel, son client, qu'Alphonse de Rambervillers aura été mis en rapports avec le duc de Mercœur, qu'il célébrera bientôt dans trois opuscules.

(5) *Ibid.*, 1593, fol. 12, 33, 41, 59, 72.

(6) Il ne vécut pas longtemps dans la retraite, car en 1597 il es

Digitized by Google

Lorraine, lui donna pour successeur son neveu, Alphonse, par lettres patentes datées de Nancy et du 24 juillet 1593, dont voici le passage essentiel :

Pour les bons tesmoingnages qui nous ont esté donnés de la personne de nostre cher et bien amé maistre Alphonce de Ramberviller, docteur en droictz, et advocat au siège du bailliage de nostredict évesché de Metz, et de ses sens, suffisances, loyauté, preudhommie, expérience, diligence et autres louables parties, qualités et mérites, à icceluy, pour ces causes et autres bonnes et justes considérations nous mouvans, avons donné et octroié, donnons et octroyons par ces présentes, l'estat et office de lieutenant général au siège du bailliage de nostredict évesché de Metz, vaccant à présent par la libre démission et résignation volontaire qu'en a faicte entre noz mains maistre Euchaire de Ramberviller, dernier possesseur dudict estat, pour par ledict Alphonce de Ramberviller doresnavant l'avoir, tenir, posséder, exercer et en joyr et user aux honneurs, auctorités, prérogatives, prééminences, franchises, libertés, gages de trois cens frans, monnoie de Lorraine, droictz, proffictz, revenus et esmolumens audict estat appartenant, tout ainsy et en la forme et manière qu'en ont cy devant joy ses prédécesseurs audict estat, mesme ledict Euchaire de Ramberviller, et ce tant qu'il nous plaira. Si donnons en mandement à nostre très cher et féal conseiller, le sieur de Mailhanne, bailly et superintendant de nostredict évesché de Metz, à noz chers et féaulx, les gens tenans le siège dudict bailliage, et tous noz autres justiciers et officiers qu'il appartiendra, que, prins et receu par ledict sieur de Mailhanne dudict Alphonce de Ramberviller le serment en tel cas requis et accoustumé, iceluy mettent et instituent, ou facent mettre et instituer en possession et saisine dudict estat de lieutenant général audict siège, et d'iceluy, ensemble des honneurs, auctorités, prérogatives, prééminences, franchises, libertés, gages, droictz, proffictz, revenus et esmolumens dessusdictz, le facent, souffrent et laisse joyr et user plainement et paisiblement sans luy faire ny souffrir lui estre faict, mis ou donné aucun trouble, destourbier ou empéchement au contraire (1).

question de sa veuve, dame Prisce Touppet (*Ibid.*, 1597, fol. 165). Et d'après des copies d'épitaphes en français et en latin du ms. 259 de la Biblioth. de la Soc. d'Archéol. lorr., fol. 15, il serait mort le 25 ou le 27 juillet 1593, au moment même où son neveu était nommé à sa place.

(1) Sentences Vic, 1593, fol. 73 v°.

Digitized by Google

Le serment prescrit par l'acte de nomination fut prêté par le nouveau titulaire quatre jours plus tard, entre les mains du bailli, qui résidait alors à Nancy, où Alphonse dut se rendre pour cette formalité :

Ce jourdhuy, vingt huictième jour de juillet mil cinq cent quattre vingtz et treize, maistre Alphonce de Ramberviller, dénommé ès lettres de l'autre part escriptes, a presté entre noz mains le serment de bien fidellement et songneusement servir Monseigneur en l'estat de lieutenant général au siège du bailliage de l'évesché de Metz. Faict à Nancy les an et jour que dessus. Ainsy signé : J. Des Pourcelets de Malllane, bailly de l'évesché de Metz (1).

Et le même jour, le bailli annonçait aux intéressés cette nomination par une missive ainsi conçue :

A Messieurs, Messieurs du Conseil du bailliage de l'évesché de Metz.

Messieurs, il a pleu à Monseigneur donner l'estat de lieutenant général à maistre Alphonce de Ramberviller, présent porteur, en conformité de quoy j'ay ce jourdhuy reçeu son serment de bien et fidellement se comporter en sa charge. Et affin que la justice ne soit retardée, et qu'il puisse octroier toutes provisions deppendans de son estat pour le soullagement du publicque, vous ferés bien de vous assembler au lieu de l'audiance, et faire publier ses provisions, et les enregistrer selon la coustume. N'estant la présente à autre effect, je me recommanderay humblement à voz bonnes grâces, et supplie Nostre Seigneur vous donner, Messieurs, [en] toute prospérité les siennes sainctes. De Nancy ce 28e juillet 1593. Vostre très affectionné amy à vous servir : Maillane (2).

(1) Ce procès-verbal de serment était consigné au dos de l'original scellé des lettres de nomination ; le greffier du bailliage l'a transcrit sur son registre à la suite des lettres elles-mêmes.

(2) Cette pièce est transcrite sur le même registre à la suite des précédentes. La hâte que met le bailli à installer son subordonné fait penser que celui-ci a dû prendre sans délai possession de ses fonctions ; néanmoins, Alphonse continua à s'occuper des causes qu'il avait en mains : en septembre, il agit encore comme procureur de la dame de Pixerécourt (*Ibid.* 1593, fol. 96 v°).

Digitized by Google

Il paraîtra surprenant qu'Alphonse de Rambervillers, simple avocat-procureur au bailliage, soit arrivé d'emblée à la charge de lieutenant général, sans passer d'abord par celle de conseiller, mais cette manière de faire était assez habituelle dans l'évêché de Metz : la dignité du procureur général égalait en somme celle du lieutenant général, puisque le traitement était le même : or précédemment, Eucaire de Rambervillers, avocat au bailliage, était devenu directement procureur général sans passer par les fonctions de conseiller ou de substitut ; et, dans la suite, trois autres avocats seront élevés de la même façon à cet office de procureur général, Balthasar Rouyer en 1596, Jean d'Abocourt en 1609 et Thierry Dietreman en 1634 (1). Alphonse de Rambervillers n'était donc pas l'objet d'une grâce bien exceptionnelle ; mais, à coup sûr, ce lui fut une puissante recommandation d'être le neveu d'Eucaire de Rambervillers, qui, en résignant son office, dut le signaler à la bienveillance de l'évêque de Metz. A Vic comme ailleurs, se formaient de véritables familles judiciaires où se transmettaient les traditions du métier, et dans lesquelles le souverain puisait de préférence pour pourvoir aux places vacantes : outre Eucaire et Alphonse, la famille de Rambervillers donnera encore deux des siens, Jean et Louis, au bailliage de Vic, et ces derniers y entreront comme conseillers quand Alphonse en sera encore lieutenant général. A la même époque, nous voyons dans ce tribunal deux Liégeois, Regnauld et César, deux Dietreman, Jean et Thierry, deux Aubertin, Jean et Siméon (2). Alphonse avait donc presque un titre à la place de lieutenant général dans son étroite parenté avec le dernier titulaire, et comme il avait fait ses preuves d'aptitude en plaidant

(1) Sentences Vic, 1596, fol. 97 ; 1609, fol. 240 ; 1633-34, fol. 223.

(2) Voir l'appendice I à ce travail. — Liégeois est le nom primitif en Lorraine de la famille d'Hoffelize.

Digitized by Google

au moins six ans devant le bailliage, sa nomination put n'étonner personne, et même être accueillie avec faveur (1).

(1) Remarquons, à titre de simple rapprochement, que cette même année 1593 où il devint lieutenant général vit un autre Rambervillers, Jean, élu évêque de Verdun par le chapitre ; il l'avait déjà été en 1587, mais ni l'une ni l'autre de ces élections ne fut confirmée. (Roussel, *Histoire de Verdun*, Paris, 1745, in-4, p. 478, 486.)

Digitized by Google

CHAPITRE III

Alphonse de Rambervillers, depuis sa nomination de lieutenant-général.

Le haut emploi qu'Alphonse de Rambervillers venait de recevoir de la confiance de l'évêque de Metz, assurait son existence matérielle, l'exemptait de toute préoccupation d'avenir, lui donnait aussi plus de loisirs qu'il n'en avait eus auparavant dans la profession d'avocat. Dès lors, il peut se laisser aller sans scrupules à son goût pour les lettres, et en particulier pour la poésie. Il commence par produire des morceaux de circonstance, où il commente des événements récents, et où il se montre un peu bien courtisan ; mais un débutant ne devait-il pas, pour attirer l'attention sur lui, prodiguer quelque encens aux puissances ? C'est ainsi qu'il célèbre la convalescence de ce cardinal de Lorraine, évêque de Metz, dont il était le fonctionnaire (1596) ; qu'il adresse ses adieux aux gentilshommes qui vont combattre les Turcs en Hongrie (1597), et chante la mort du baron de Boppart, tué dans cette campagne (1598) ; qu'il déplore une autre mort, cette fois naturelle, celle du comte de Salm (1600) (1) ; qu'une nouvelle expédition de Hongrie se préparant, il versifie la prière guerrière que prononcera avant de partir son chef, le duc de Mercœur (1600), puis célèbre ce général qui a succombé à ses fatigues (1602) ; qu'il console de la mort d'un fils Jean Des Porcelets de Maillane, bailli de l'évêché de Metz, son chef direct, par conséquent (2). Il est même possible qu'il ait

(1) Jean, comte de Salm, baron de Vivier, maréchal de Lorraine, gouverneur de Nancy, mort le 14 janvier 1600.

(2) Tous ces morceaux sont réunis à la fin des *Dévots élancemens*, édition de 1610, sauf les *Larmes publiques* sur la mort de Mercœur,

Digitized by Google

fait monter son encens plus haut, et cherché à se faire bien venir à la fois de la cour de France et de celle de Lorraine : le 31 janvier 1599 était célébré le mariage d'Henri, fils aîné du duc Charles III, avec Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV. Cet hymen, qui achevait de réconcilier deux princes et deux Etats longtemps séparés par les guerres de religion, fut chanté avec enthousiasme par les poètes du temps et, entre leurs nombreuses productions, il en est une, un sonnet anonyme, que l'on attribue à Alphonse de Rambervillers (1) ; il est inscrit au bas d'une estampe allégorique : trait d'esprit contestable, l'estampe représente un pont que les jeunes époux s'apprêtent à franchir, et le mot *pont* revient dans chaque quatrain et dans chaque tercet, parce qu'Henri de Lorraine avait le titre de marquis de Pont-à-Mousson (2).

Un an plus tard, Alphonse réussissait à atteindre Henri IV lui-même et à s'en faire connaître avantageusement. Il avait achevé de composer *Les dévots élancemens du poète chrestien*, quatre ou cinq mille alexandrins qui traitent de la confession, de la communion, de la mort, et d'autres sujets de piété. Il calligraphia de sa main une copie luxueuse de ce poème sur cent feuillets de parchemin de petit format (3), de manière qu'on pût le mettre en poche

qu'il faut chercher dans l'édition de 1603 ; on en trouvera les titres exacts au n° 3 de l'appendice au présent mémoire. Nous reviendrons au chapitre IV sur les vers adressés à M. de Maillane.

(1) Aug. Digot, *Hist. de Lorr.*, t. IV, p. 304, admet cette attribution, puis la rejette, pour des raisons purement subjectives, par suite sans grande valeur.

(2) Cette estampe très rare figure dans la collection Hennin de la B. N. (t. XII, nos 1137-39) : on n'en trouve aucun exemplaire dans les collections publiques de Nancy, mais l'estampe et les vers sont reproduits dans le *Magasin pittoresque* de 1850, p. 81 ; nous devons cette utile indication à notre obligeant confrère M. Robert Parisot. — Fréd. Lachèvre ne signale pas ces vers dans sa *Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700*, Paris, Leclère, 1901-1905, 4 in-4.

(3) Le ms. mesure 183 mm. de haut sur 115 de large ; ce serait un in-12 de peu de largeur.

Digitized by Google

comme un livre d'heures : les feuillets 1 et 2, 6 à 92 sont en parchemin blanc, et le texte qui les couvre est écrit à l'encre noire, sauf les lettres initiales et les mots *Dieu*, *Sauveur*, *Rédempteur*, etc., qui sont en caractères d'or ; les les feuillets 3, 4 et 5, contenant les stances dédicatoires au roi, sont en parchemin bleu et entièrement écrits en lettres d'or ; les feuillets 93 à 100, où se trouve la prière pour les âmes des morts, sont en parchemin noir et écrits en caractères blancs, sauf les initiales et les mots consacrés, qui sont en or comme sur les feuillets blancs. Le manuscrit fut doré sur tranches et recouvert de fine toile bleue, semée de fleurs de lis d'or, avec les armes de France et de Navarre émaillées, et orné par Alphonse lui-même de nombreuses et belles miniatures en rapport avec les sujets traités (1). Pour rassurer la conscience timorée qu'il supposait au royal destinataire, il demanda l'approbation de l'autorité ecclésiastique, et le sieur Fournier, docteur en théologie, primicier de l'église de Metz, vice légat en Lorraine, libella en dix lignes, au feuillet 91, un certificat daté de Vic et du

(1) Ce ms. existe encore sous le n° 25.423 du fonds français de la B. N., mais sa couverture bleue a été remplacée par une reliure en maroquin rouge aux armes de France. C'est le poète lui-même qui nous fait connaître la reliure primitive dans une note (B. N, ms. fr. 9543, fol. 120), reproduite par M. URBAIN, à la p. 9 d'*Un amateur lorrain*. — Nous compléterons la description de ce curieux ms. en disant que l'écriture en est parfaitement nette, et plus lisible assurément que les mauvais caractères de l'édition de 1610; que les miniatures sont analogues dans l'ensemble aux gravures de cette édition, mais en diffèrent dans le détail ; que le poète a signé les stances dédicatoires en faisant suivre son nom de ses titres de docteur en droit et de lieutenant-général au bailliage, et qu'il a reproduit cette signature au feuillet 91 ; qu'en haut des pages, il y a un titre courant, écrit en lettres rouges, sur l'un et l'autre feuillet à la fois, et en abrégé, par exemple :

La disp. du péni — à la conf. sacr.
L'invoc. des âmes — bien-heureuses.
La consid. — de la mort.

Enfin, ce ms. ne contient ni les épîtres liminaires, dont il sera question au chap. IV, ni les pièces de vers de circonstance dont nous avons parlé au début de celui-ci, et qui figurent dans les éditions avant et après le texte des *Dévots élancemens*.

Digitized by Google

17 mars 1600, portant que l'ouvrage est conforme à la doctrine catholique, et peut servir à l'édification du peuple chrétien (1). Et le volume étant ainsi irréprochable à tous égards, Alphonse partit pour Paris : le jeudi saint, 30 mars de l'année 1600, il fut reçu par Henri IV au château de Vincennes et lui offrit le manuscrit qui était si pleinement son œuvre, puisqu'il en avait composé les vers, calligraphié les feuillets, dessiné et peint les miniatures (2). Il nous rapporte lui-même (3), avec complaisance et peut-être avec quelque exagération, le plaisir que ce cadeau fit au roi : « Durant le service du jeudy saint, il s'occupa à le lire, et lorsqu'il rencontroit quelques stances qui luy venoient à

(1) Cette approbation est reproduite, suivie de quatre autres, dans l'édition de 1603, mais pas dans celle de 1610 (qui ne contient que trois approbations, toutes empruntées à la précédente), sans doute parce que Fournier (Antoine) était mort le 25 novembre de cette même année (*Gallia christiana*, t. XIII, col. 810, 816).

(2) Notons ici qu'il existe à la Bibliothèque de l'Arsenal, sous le n° 3636, un autre ms. des *Dévots élancemens* qui paraît aussi un autographe de l'auteur, et qui est également de petit format, 193 mm. de haut sur 138 de large. Bien moins luxueux que celui de la B. N., il est doré sur tranches, relié en maroquin vert, sans armoiries, et compte comme l'autre cent feuillets, mais en papier assez commun, au lieu de parchemin, avec encadrements rouges. L'écriture est très nette, tout entière à l'encre noire, avec les mots *Dieu*, *Sauveur*, etc., tracés complètement en majuscules. Au lieu de miniatures, on a vingt dessins lavés, reproduisant les mêmes sujets et signés *A. de Ramb. inv.* ou *AR inv.* La teneur de ce ms. est la même que dans celui de la B. N. A la fin (fol. 99 et 100), sont trois approbations : de Fournier, primicier de Metz, 17 mars 1600 ; de Didier Priquet, docteur en théologie, doyen de la collégiale de Vic, 16 mars 1600 ; de Claude Jenin, gardien des Cordeliers de Toul, professeur en théologie, 16 mars 1600 (toutes trois reproduites dans l'édition de 1603, la seconde avec une autre date, celle du 22 décembre 1600). Ce ms. provient de la bibliothèque des dominicains de Paris ; peut-être Alphonse l'aura-t-il exécuté pour l'offrir à un religieux de cet ordre, et peut-être a-t-il fait encore d'autres copies de son œuvre pour des amis. Il est assez curieux de constater que deux autres volumes sont entrés dans la bibliothèque des dominicains de Paris, après avoir appartenu à Alphonse de Rambervillers, un imprimé, l'*Optica regularium*, de Servais de Lairuels (cf. Schmit, dans *J. S. A. L.*, 1868, p. 82), et un ms., les *Heures de la Vierge* (cf. Urbain, *ibid.*, p. 6, n. 1, et *infra*, chap. IV).

(3) Dans la note dont nous parlions plus haut, et qu'a publiée M. Urbain.

Digitized by Google

goust, il partoit de sa place et les alloit lire et monstrer aux princes voisins qui estoyent lors Mgr le duc de Mayenne, M. le Grand (1) et autres » ; et plus tard, Henri en fit présent à la reine Marie de Médicis.

Bien entendu, l'auteur espérait être récompensé de sa peine autrement que par des remerciements et des compliments ; le Béarnais s'acquitta, mais en monnaie de Gascon : tout d'abord, il eut l'idée ingénieuse de faire payer sa dette par d'autres, et il écrivit à son « frère », le duc de Lorraine, et à son « neveu », le cardinal de Lorraine, évêque de Metz, des lettres où il leur annonçait le don des *Dévots élancemens* et le plaisir qu'il en avait eu, et les priait de gratifier l'auteur lorsque l'occasion s'en présenterait (2). Quelque temps après, il promit de donner une abbaye de Picardie au fils du poète, mais l'abbaye ne se trouva pas vacante ; en 1603, Alphonse étant venu de nouveau à Paris, évidemment pour solliciter, le roi lui fit don des droits de quint et de requint, s'élevant à 5 ou 6.000 écus à prélever sur la vente d'un fief, mais le fief ne fut pas vendu (3).

Est-ce le peu de succès lucratif obtenu par sa tentative auprès du roi qui détermina Alphonse de Rambervillers à chercher ailleurs un protecteur et un mécène ? On peut le croire, car la même année il se tourne vers ce duc de Mercœur qu'il avait déjà célébré en vers, et il écrit, mais cette fois en prose, une courte relation de la campagne que

(1) Roger de Saint-Lary, marquis de Seurre, puis duc de Bellegarde en 1619, grand écuyer de France.

(2) Alphonse de Rambervillers n'a pas manqué d'insérer ces lettres si flatteuses pour lui, dans les éditions de 1603 et de 1610 (p. 162 et 163, de cette dernière) des *Dévots élancemens* ; elles sont reproduites par Berger de Xivrey au t. V, p. 218-9 du *Recueil des lettres missives de Henri IV*, qu'il a publié dans la *Collection de Documents inédits sur l'histoire de France*. — Aucune autre des innombrables lettres de Henri IV publiées, soit par Berger de Xivrey, soit depuis, ne parle d'Alphonse de Rambervillers.

(3) Alphonse raconte ces déconvenues dans la même note ; cf. Urbain, *Un amateur lorrain*, p. 10.

Digitized by Google

ce général a conduite en Hongrie, aux mois de septembre et d'octobre de l'année 1600 (1). Récit si précis et si topique qu'il paraît l'œuvre d'un témoin oculaire : on est tenté de croire qu'Alphonse aura quitté quelque temps ses pacifiques fonctions pour suivre Mercœur, comme plus tard Racine et Boileau, historiographes de France, suivront, un peu malgré eux, Louis XIV au siège de Namur. Mais il n'en est rien : un registre du bailliage de Vic (2) mentionne la présence du lieutenant-général à un jugement du 27 septembre 1600, alors que depuis quinze jours l'armée chrétienne était entrée en Hongrie.

Ces travaux littéraires, soit en vers, soit en prose, ne faisaient pas tort à la jurisprudence : le 6 avril 1601, les Etats de l'évêché de Metz se réunirent à Vic pour la rédaction des coutumes générales du temporel et des coutumes locales de Rambervillers, Baccarat et Moyen ; Alphonse, en qualité de lieutenant-général, présida la commission de cinq personnes qui fut chargée du travail effectif auquel les Etats donnèrent leur approbation (3). Dans cette période de sa vie, Alphonse est l'objet de marques de confiance variées et déploie une réelle activité : il est notaire impérial (4) ; quand Henri IV vient à Metz en mars 1603, les habitants de Vic le chargent d'aller présenter leurs hommages au roi (5) ; le 20 septembre 1610, il écrit aux habitants de la petite ville de Rambervillers, dont sa famille

(1) Publiée la même année à Paris, chez P. Chevallier, in-12 de 16 pages (n° 11.337 du fonds lorrain de la Biblioth. de Nancy).

(2) Sentences d'appel de 1594 à 1600, fol. 155 v°.

(3) Bourdot de Richebourg, *Nouveau coutumier général*, Paris, 1724, 4 in-fol., t. II, p. 414-425. — Les autres membres de la commission sont le procureur général au bailliage et un représentant de chacun des trois ordres.

(4) La copie d'une charte de l'évêque de Metz de l'an 1000 pour l'abbaye de Senones est signée par lui ès dites qualités (Arch. de M.-et-M., B. 488, n° 3) ; cette copie n'étant point datée, nous ne savons pas au juste quand il reçut ce titre.

(5) Lepage, *Statist. de la Meurthe*, t. II, p 602.

Digitized by Google

avait pris le nom, pour les prier d'envoyer deux députés qui exposeront les oppressions dont ils sont victimes (1). Le cardinal Charles de Lorraine, qui l'avait nommé, étant mort, son successeur, le cardinal de Givry, qui fut évêque de Metz d'octobre 1608 à avril 1612, le maintint en place : tout d'abord, par lettre du 18 mars 1609 il invita les fonctionnaires du temporel à continuer leurs fonctions ; puis, le 19 août de la même année, il donna à Alphonse une nouvelle investiture, lui maintint son traitement de 300 francs, et reçut son serment (2). Il ne s'en tint pas là et eut avec le magistrat poète des rapports tout à fait amicaux, dont témoigne le cadeau qu'il lui fit d'un luth d'ivoire et d'ébène (3).

Seulement, les honneurs n'allaient pas sans des ennuis et des difficultés, et parfois même, la situation ambiguë où se trouvait le temporel de Metz vis-à-vis de la France exposait à de réels périls les hauts fonctionnaires de ce petit Etat. Tant que l'évêché fut gouverné par le cardinal Charles de Lorraine, fils d'un prince indépendant et assez puissant pour devoir être ménagé, le gouvernement royal se montra discret, mais Charles mourut le 24 novembre 1607, et fut remplacé par un sujet du roi, le cardinal de Givry, précédemment évêque de Lisieux ; dès le 22 juillet 1609, Henri IV prescrivait que le gouverneur français de Metz et son lieutenant feraient seuls fonctions de gouverneurs dans toutes les places fortes de l'évêché, et Louis XIII renouvelait cet ordre le 14 octobre 1613 (4). C'était étendre à tout le temporel le régime d'annexion de fait, établi à Metz seul depuis 1552. Cette même année 1613,

(1) Arch. commun. de Rambervillers, EE. 1.

(2) Sentences Vic, 1609, fol. 72, 193.

(3) Alphonse le mentionne dans son testament.

(4) Ces deux lettres patentes sont publiées dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 1893, 2e partie, p. 195, 196.

Digitized by Google

le duc d'Epernon, gouverneur de Metz, rencontrant de la résistance chez les officiers de l'évêque, menaça le vice-président et le procureur général de l'évêché de les faire fouetter, ou même pendre (1), et, par ces procédés violents, il obligea à lui prêter un véritable serment de fidélité les chanoines qui administraient le diocèse au nom d'Henri de Bourbon-Verneuil, successeur encore enfant du cardinal de Givry (2). Serment prêté à regret, car dès l'année suivante, 1614, se tint à Vic, en présence du comte de Zollon, représentant de l'empereur, une assemblée des vassaux de l'évêché pour protester contre les entreprises du duc d'Epernon (3), et le lieutenant général au bailliage dut y assister, peut-être même la présider (4).

Mal vu sans doute des agents du roi pour la part qu'il prit à la résistance, Alphonse de Rambervillers était au rebours l'objet d'attentions flatteuses dans des pays voisins : il avait acquis, comme nous l'expliquerons plus loin, le fief de Forcelles en terre lorraine ; or, la coutume de ce pays réservait aux nobles le droit de tenir des fiefs (5), et on ne pouvait être admis à faire reprises, foi et hommage, si on n'avait au préalable établi sa qualité de gentilhomme.

(1) *Ibid.*, p. 192 ; l'auteur de ce travail, M. Sauerland, a le tort de ne pas indiquer où il a pris ces faits un peu surprenants ; l'*Histoire de Metz* n'en parle pas. — Il y a doute si par vice-président il faut entendre le lieutenant-général, ou bien le bailli lui-même, qui devait être vice-président du Conseil privé de l'évêque, et, par suite, nous ne savons si Alphonse de Rambervillers eut à entendre personnellement ces menaces.

(2) Voir le texte de ce serment, *ibid.*, p. 197.

(3) Lepage, *Statist. de la Meurthe*, t. II, p. 602.

(4) Ce qui le fait penser, c'est que plus tard, en juin 1627, il préside à Vic une autre assemblée du clergé et de la noblesse, qui a pour objet de répartir sur l'évêché une somme de 60.000 francs accordée à l'évêque par ses vassaux pour réparer le château de Vic. Le temporel de Metz compte alors 7972 conduits. (Arch. de la Lorraine, G. 216 ; l'*Inventaire-Sommaire* analyse inexactement cette pièce).

(5) Titre V, art. 2 : « roturiers ne sont capables de tenir fiefs en propre ».

Digitized by Google

Cette qualité pouvait être mise en doute pour Alphonse, parce que, dit-il, depuis 80 ou 100 ans, ses ascendants n'étaient plus domiciliés dans le duché ; il sollicita du duc Henri II la reconnaissance de sa noblesse, et celui-ci, après avoir fait examiner ses titres par le maréchal de Lorraine et le maréchal du Barrois, déclara, dans ses lettres patentes du 28 septembre 1617, qu'Alphonse était gentilhomme, issu d'ancêtres qui depuis 1383 avaient vécu noblement, joui du titre d'écuyers, tenu des fiefs, porté des armoiries à timbre ouvert et grillé (1). A une date qui ne nous est pas connue, il entrait de même en relations, non plus comme noble, mais comme artiste, avec l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II, qui fut la souveraine presque indépendante des Pays-Bas espagnols de 1598 à 1633, date de sa mort : il lui avait envoyé pour son oratoire un médaillon en cristal de roche, qu'il avait peut-être taillé lui-même ; il en reçut en retour une chaîne d'or, que plus tard il léguera à son fils aîné comme une preuve de la bienveillance de cette princesse envers sa famille (2).

Et ce qui fait honneur à notre poète, c'est qu'aux mêmes années de sa vie où s'accroissent ainsi sa situation sociale et sa notoriété, il ne se désintéresse pas des affaires de sa petite ville : en 1615, il représente les habitants de Vic pour l'achat d'une maison à l'abbé de Gorze (3). Un peu

(1) Ces lettres sont publiées dans *J. S. A. L.* 1899, p. 202-204, d'après le registre B. 89, fol. 284 v° des Arch. de M.-et-M. — Le descendant d'un cousin du poète, Regnard de Gironcourt, dans un *Mémoire* qu'il rédigea pour dom Calmet, nous apprend ce détail curieux que, sur l'original en parchemin de ces lettres, Alphonse fit en miniature le portrait d'Henri dans le jambage supérieur de l'*H* initial. (Biblioth. de Saint-Dié, ms. 80-VII, fol. 54-57).

(2) Testament d'Alphonse. — L'infante vivait encore quand il le rédigea, et mourut le 1er décembre 1633, quatre mois après lui.

(3) Lepage, *Archives communales de la Meurthe*, p. 274 ; nous n'avons pas retrouvé ce document dans les archives de Vic en juillet 1906. — L'abbé de Gorze était décimateur à Vic et collateur de la cure (Stemer, *Département de Metz*, p. 125).

Digitized by Google

plus tard, quand se fonde à Vic un couvent de dominicaines sous l'invocation de Notre-Dame de Bethléem, il signe comme témoin le contrat d'acquêt d'une maison par ces religieuses, le 15 octobre 1618, puis l'acte du 16 février 1620 qui les exempte du payement d'un cens dû par cette maison (1). Enfin, il compose et publie en 1624 deux petits volumes d'un intérêt tout local, les *Actes admirables du bienheureux martyr sainct Livier*, et la *Vérification des miracles* dus à ce saint, où il raconte, plutôt sur le ton de la légende que de l'histoire, la vie de ce Messin du v^e^ siècle, enterré près de l'abbaye de Salival, à une lieue de Vic, et énumère les guérisons opérées sur sa tombe en 1623 et 1624 (2). Le second livre est dédié au duc de Lorraine, Henri II, auquel l'auteur devait la reconnaissance de sa noblesse, et qui était venu lui-même en pèlerinage au tombeau de saint Livier, mais il est surtout écrit pour la plus grande joie des prémontrés de Salival qui desservaient la chapelle du saint, et avec lesquels Alphonse avait depuis longtemps, semble-t-il, de bonnes relations de voisinage et d'amitié (3).

***

Les dernières années de cette vie longue et bien remplie durent être assombries par des préoccupations politiques : Alphonse, nous l'avons indiqué à plusieurs reprises, était un catholique fervent et sincère ; à ce titre, il avait pleine

(1) Arch. de M.-et-M., H. 2721. — L'abbé Pierson, dans son étude sur ce monastère (*M. S. A. L.*, 1871, p. 203), avance même que le premier acte fut dressé dans la maison d'Alphonse ; nous ne savons où il a pris ce détail.

(2) Sur ces deux ouvrages et la polémique à laquelle ils donnèrent lieu, voir l'étude de M. René Harmand dans *B. S. A. L.*, 1907, p. 190-212.

(3) D'après une note déjà citée de Schmit (*J. S. A. L.*, 1868, p. 82-87), Alphonse était l'ami, peut-être même le parent de Mathieu Bonnerbe, abbé de Salival, mort bien avant ces faits, le 4 décembre 1610.

Digitized by Google

sympathie pour les puissances qui soutenaient la cause catholique, l'Espagne, la Lorraine, l'Empire surtout (1), dont il était du reste le sujet, et il avait composé un poème en l'honneur des victoires des Impériaux au début de la guerre de Trente Ans (2). Or, la politique de Richelieu, qui commençait à se dessiner, était nettement dirigée contre ces puissances, et n'hésitait pas à mettre en jeu des alliances protestantes. Combien les accointances d'un cardinal de l'Eglise romaine avec l'hérésie devaient scandaliser le pieux citoyen de Vic, puisque nombre de Français de vieille souche leur furent toujours hostiles et ne comprirent jamais les profondes conceptions de Richelieu ! Ce fut la Lorraine, si voisine du temporel de Metz, qui reçut les premiers coups, et Alphonse eut la douleur de voir de ses yeux l'abaissement d'une dynastie à laquelle il était très attaché, dont il avait reçu des bienfaits, et dont il avait célébré naguère la valeur et la foi (3) : à la fin de

(1) Cf. ses lettres à Peiresc publiées par M. URBAIN, *Un amateur lorrain*, surtout aux p. 24, 25, 36. — Ces mêmes lettres, p. 38, 39, 41, 42, nous font voir du reste qu'il a autant de sympathie pour la France quand celle-ci lutte contre l'hérésie : ainsi, en 1621, enthousiasmé par la campagne de Louis XIII contre les huguenots du Midi, il projette d'écrire une œuvre, sans doute en vers, où il glorifiera le roi dans la personne de son ancêtre, saint Louis, et Peiresc lui envoie une édition de Joinville pour l'aider dans ce dessein.

(2) Il nous apprend lui-même, dans une lettre à Peiresc (*ibid.*, p. 43), que l'impression de ce poème et la gravure des planches lui a coûté 2 ou 300 écus, mais qu'il a fait cela pour la gloire de Dieu. Ses convictions étaient sérieuses, puisqu'elles allaient jusqu'à la bourse inclusivement.

(3) Dans la prière qu'il avait composée en 1600 pour le duc de Mercœur, prince d'une branche cadette de la maison de Lorraine, il lui fait prononcer ces paroles qui montrent bien la nature des sentiments du poète à l'égard de cette maison restée toujours si orthodoxe.

. . . . . ,

Je te loue et rends grâce, ô Dieu, puisqu'il t'a pleu
Me faire naistre prince extrait du sang esleu
Des grands roys de Solyme et des ducs de Lorraine.
Je te rends grâce aussi que mon âme est esprise
Du soin qui bouillonnoit au cœur de mes ayeux,
Qui n'estoient en leur temps de rien ambitieux
Que de porter partout l'honneur de ton Eglise.

(*Dévots élancemens*, édit. de 1610, p. 168).

Digitized by Google

1631, les maréchaux de La Force et de Schomberg s'emparaient de Vic, et, le 6 janvier de l'année suivante, le duc Charles IV venait y trouver Louis XIII et y signait un traité qui sacrifiait l'indépendance diplomatique et militaire à peu près complète dont son duché avait joui jusqu'alors (1). A dater de ce jour, la paisible petite ville sera la place d'armes des troupes françaises, et c'est de Vic que le maréchal de La Force partira en 1634 pour envahir l'Allemagne (2). Ce qui frappa plus directement encore le vieux magistrat, ce fut la création du Parlement de Metz par édit du 15 janvier 1633 : elle portait atteinte au prestige et à l'autonomie du bailliage de Vic, rendait les appels des jugements de ce siège plus faciles, par suite plus fréquents, et le soumettait donc à un contrôle perpétuel, d'autant plus blessant que les magistrats tout français du Parlement avaient une autre jurisprudence et une autre procédure que ceux du bailliage. Alphonse dut s'opposer de tout son pouvoir à cette création ; ce qui nous le fait croire, c'est que, tant qu'il vécut, l'édit ne fut pas enregistré au bailliage de Vic, et que cet enregistrement fut fait sans difficulté par son successeur, dix jours après sa nomination (3).

Aux soucis publics s'ajoutaient les soucis domestiques, et ceci nous amène à dire le peu que nous connaissions de la famille d'Alphonse de Rambervillers : il fut marié deux fois ; sa première femme s'appelait Claude ou Claudine Lallemant, et nous ne savons rien sur elle ni sur sa famille (4). Nous sommes mieux renseignés sur sa seconde

(1) Digot, *Hist. de Lorraine*, t. V, p. 187-190.

(2) *Recueil de documents sur l'hist. de Lorraine*, 1867, p. 157.

(3) L'édit fut enregistré le 30 septembre 1633 (Sentences Vic, 1633-34, fol. 105).

(4) Dans son testament, Alphonse parle de ses deux femmes, sans nommer la première, mais nous trouvons le nom de celle-ci dans un autre document contemporain et sûr, l'acte de profession religieuse d'une de ses filles dont nous parlerons plus loin, et qui nous apprend aussi que Claude vivait encore en 1604.

Digitized by Google

femme : elle se nommait Anne Raoul et était fille de Gérard Raoul, marchand, demeurant à Lunéville, anobli par Charles III le 7 février 1572 (1), et de Marie Lenerf (fille elle-même de Lucas Lenerf, aussi marchand à Lunéville, et anobli en 1536) ; Anne avait d'abord épousé Nicolas Berman ou de Bermand, seigneur de Pulligny, Ceintrey et Voinémont, dont elle n'avait pas eu moins de onze enfants entre 1587 et 1601 (2) ; son mari étant mort le 29 mars 1603 (3), elle se remaria à une date qui ne nous est pas connue, mais sûrement avant 1618, avec Alphonse de Rambervillers (4) ; elle mourut la première puisque dans son testament le poète demande à être enterré auprès d'elle. Ce vœu, et le fait que le 28 juillet 1625 Alphonse signait au contrat de mariage de Claude, l'une des filles d'Anne Raoul (5), donnent à penser qu'il n'eut pas à se plaindre d'elle et des enfants qu'elle avait de Nicolas Berman.

Il ne semble pas avoir eu autant à se louer de ses propres enfants : il en eut quatre, ou du moins il en avait quatre vivants quand il rédigea son testament, où il nomme ses deux fils, Louis et Nicolas ou Jean-Nicolas, et ses deux filles, Marie-Charlotte et Anne Barbe-Aldegonde. De celles-ci, il y a peu à dire ; leur père nous apprend dans ce même testament que la première est religieuse professe au monastère de la Congrégation de la ville neuve de Nancy, la seconde religieuse professe dans une congrégation fondée à Luxembourg qu'il ne désigne pas plus expli-

(1) Arch. de M.-et-M., B. 42, fol. 274 ; dom Pelletier, *Nobiliaire de Lorraine*, p. 676.

(2) Enumérés par Charles Denis, *Inventaire des registres de l'état civil de Lunéville*, p. 9-13 ; elle n'avait sans doute plus tous ces enfants quand elle se remaria, car alors beaucoup d'enfants mouraient jeunes, faute de soins.

(3) Ch. Denis, *ibid.*, p. 16.

(4) En effet, le 10 juillet 1618, elle est qualifiée sa femme dans un acte de baptême où elle figure comme marraine (Etat civil de Vic).

(5) Urbain, *Un amateur lorrain*, p. 3, n. 2.

Digitized by Google

citement. Nous avons en outre l'interrogatoire auquel dut répondre, suivant l'usage, Marie-Charlotte, au moment de faire profession au couvent de Nancy, le 29 août 1622 : elle déclara être âgée de 18 ans (ce qui la fait naître en 1604), être fille d'Alphonse de Rambervillers et de Claude Lallemand, et porter l'habit depuis le 1er août 1621 (1). Jean-Nicolas suivit la carrière militaire, fit, semble-t-il, ses premières armes en Bohême, dans l'armée impériale, et prit une cornette ennemie à la bataille de Prague le 8 novembre 1620 (2) ; puis il passa au service du roi de France et, en 1633, il appartenait à la compagnie des chevaux légers de sa garde ; dans son testament, Alphonse sollicite encore pour lui, et rappelle qu'il y a un an, à Pont-à-Mousson, en juillet 1632, le roi lui a promis de récompenser ce jeune homme (3).

Reste Louis, que nous prenons le dernier, bien qu'il fût certainement l'aîné des fils (4). C'est sans doute à lui qu'Henri IV aurait eu le dessein, en 1600 ou en 1601 de donner une abbaye (5). Son père le poussa dans la même carrière qu'il avait suivie, lui fit étudier le droit à Pont-à-Mousson, à Fribourg-en-Brisgau, à Paris, à Orléans (6),

(1) Arch. de M.-et-M., H. 2571, fol 4 v°.

(2) Lettre d'Alphonse à Peiresc, dans URBAIN, *ibid.*, p. 37.

(3) Selon M. de GIRONCOURT (*B. S. A. L.*, 1899, p. 275), Jean-Nicolas aurait pris une femme du nom de Marie Touppet le 26 septembre 1633, deux mois après la mort de son père ; il serait le père d'Henri-Livier, Jean-Auguste et Alphonse-Etienne qu'Alphonse de Rambervillers désigne dans son testament comme ses petits-fils, et les aurait donc eus d'un premier mariage. Mais le testament ne nomme pas le père de ces trois garçons, et nous croyons qu'ils sont plutôt les enfants de Louis, l'aîné des fils du poète, qui, nous allons le voir, était alors marié depuis dix ans au moins.

(4) Alphonse le dit dans son testament, et dans une lettre à Peiresc. (URBAIN, *ibid.*, p. 18).

(5) D'après une note d'Alphonse publiée *ibid.*, p. 10.

(6) Testament et lettre à Peiresc, *ibid.*, p. 18. — Louis soutint en 1619 à l'Université de Fribourg sa thèse de docteur en droit, qui est écrite par SCHMIT dans *J. S. A. L.*, 1875, p. 12-16. Il était resté quatre dans et demi à Fribourg (URBAIN, *ibid.*, p. 29.)

Digitized by Google

lui fit apprendre l'allemand, l'envoya à Peiresc en janvier 1621 pour qu'il le poussât auprès du garde des sceaux de France (1), et harcela son illustre correspondant de sollicitations en faveur de ce jeune homme. Tous ces soins furent inutiles ; Louis resta très peu de temps à Paris, car, au mois de décembre de la même année 1621, on le voit à Vic prêtant serment comme avocat au bailliage (2). On n'a pas la peine de chercher à deviner ce qui s'était passé, le père nous le laisse assez entendre : dans ses lettres à Peiresc, il parle de la prodigalité extrême de son fils, de son penchant à l'inconduite, de la nécessité de le tenir d'une main ferme (3); dans son testament, il rappelle avec quelque amertume les fortes sommes que ce fils lui a coûtées pendant ses études, le grand nombre de livres que Louis a achetés sans nécessité, — et peut-être pour les revendre, en sorte que le procédé ne daterait pas de notre siècle, — les admonitions qu'il lui a prodiguées pour le salut de son âme et l'honneur de sa maison. Tout cela nous donne l'impression d'un fils de famille qui a mal tourné, et d'un bourreau d'argent. Revenu à la maison paternelle, Louis, par un arrangement que l'on rencontre fréquemment dans l'ancienne société française, épousa Anne Berman, fille de sa belle-mère (4), et devint, par là seigneur de Pulligny, Ceintrey et Voinémont en partie (5). Cité encore comme avocat en 1627, en

(1) *Ibid.*

(2) Sentences Vic, 1621, fol. 328.

(3) URBAIN, *ibid.*, p. 18, 30, 35.

(4) Il est donc fils de la première femme, puisqu'il épouse une fille de la seconde. Nous avons vu qu'Anne-Charlotte, elle aussi, est fille de Claude Lallemand ; quant aux deux autres enfants, rien ne nous indique de quel lit ils sont. — Ce mariage était conclu avant le 25 juillet 1623, date où paraît comme marraine dans l'Etat civil de Vic Anne Berman, femme de noble Louis de Rambervillers, avocat. — Dom PELLETIER, *ibid.*, p. 48, indique cette union. Anne Berman est née le 3 juin 1596, d'après Ch. DENIS, *ibid.*, p. 12.

(5) De cette même année 1623 date le dénombrement d'un gagnage que Louis possède du chef de sa femme, et qui s'étend sur les bans de Ceintrey et de Voinémont (Arch. de M.-et-M., H. 133). Anne Berman

Digitized by Google

1630, Louis devint conseiller au bailliage avant 1633 (1) ; et enfin, grâce au crédit dont il jouissait auprès de l'évêque de Metz, son père finit par lui assurer une situation au-dessus de ses mérites peut-être : par lettres patentes du 13 mai 1633, l'évêque, ayant égard aux bons services qu'Alphonse de Rambervillers rend depuis plus de 40 ans, nomme son fils Louis, conseiller au bailliage, à l'office de chancelier de l'évêché, exprime l'espoir qu'il s'efforcera d'imiter les vertus de son père (2), espoir que le père lui-même ne semble pas trop partager, puisque dans son testament, rédigé un mois auparavant, il lui prodigue encore les remontrances, et l'adjure en termes pathétiques de les mettre courageusement à profit.

C'était là pour le père une cause réelle de chagrin, mais non la seule : aucun de ses fils n'éprouvait ces préoccupations intellectuelles qui avaient fait l'honneur et le charme de sa vie ; il le note avec mélancolie dans son testament, et dispose de ses collections en conséquence : il lègue seulement ses armes et quelques livres d'art militaire à Jean-Nicolas, le soldat ; quant à ses médailles et antiques, il ordonne de les vendre à des amateurs et d'en remettre le produit aux cordeliers de Vic pour la fondation d'une messe basse quotidienne (3), « en quoy, ajoute-t-il,

possédait aussi un gagnage à Rehainviller, près de Lunéville (*Ibid.*, H. 1554), et il passa à Etienne de Rambervillers, son fils, le même sans doute que cet Alphonse-Etienne nommé dans le testament, qui était né à Lunéville, le 25 février 1630. (Ch. Denis, *ibid.*, p. 23).

(1) Il est nommé avec cette qualité dans l'état civil de Vic, le 2 janvier 1633.

(2) Sentences Vic, 1633-34, fol. 80 ; on voit là que Louis prête serment à Paris, le 27 mai, entre les mains de l'évêque. — A cette date, Louis de Rambervillers devait être veuf, car, peu après, il épousera Françoise Chamant, fille de Jean Chamant, écuyer, conseiller au bailliage de Vic, et leur contrat de mariage, daté du 17 janvier 1634, se trouve aux fol. 45-50 du ms. Rambervillers conservé sous le n° 259 dans la Biblioth. de la Société d'archéol. lorr. Un enfant issu de ce mariage, Marguerite, est baptisé à Vic le 26 août 1647.

(3) L'inventaire de ces médailles est dans le même ms. 259, fol. 37-39 ; nous en parlerons au chap. IV.

Digitized by Google

je n'entend faire chose déplaisante à mes enfans, parceque je n'ai reconnu qu'ils ayent aucunes inclinations à prendre plaisir à telles choses »; les livres non plus n'ont aucun attrait pour eux, car il laisse ses livres de théologie à des religieux, et ordonne de vendre le reste; il vend aussi ses instruments de musique parce qu'aucun de ses enfants n'a voulu apprendre à s'en servir. Ce père clairvoyant reconnaissait donc, non sans tristesse, qu'il n'était compris d'aucun des siens; et, pour ce motif et d'autres assurément, il termine ses dispositions dernières en protestant solennellement, devant Dieu et devant les hommes, qu'il a fait pour l'éducation de ses enfants tous efforts dépendant d'un bon et charitable père, et que, si ses desseins n'ont pas mieux réussi, ils en savent assez bien la cause. C'était peut-être la pire douleur que fût capable de ressentir un homme de sa valeur morale, et, arrivé au terme de sa vie, il pouvait, avec une plus amère conviction, répéter ces beaux vers qu'il écrivait 30 ou 40 ans auparavant dans l'*Invocation des âmes bienheureuses*:

> Comme hommes, vous pouvez avoir la souvenance
> De ce que l'homme porte icy bas de souffrance,
> Car vous l'avez souffert avant qu'entrer au port (1).

Quelques allusions voilées de ce testament, auquel nous avons fait maint emprunt, et qui est une pièce longue et intéressante (2), donnent à penser qu'Alphonse était déjà

(1) *Dévots élancemens*, édit. de 1610, p. 122.

(2) On le trouve aux fol. 21 à 36 du ms. Rambervillers; ce n'est pas l'original, c'est une copie sur papier in-4 datée du 10 août 1726, et fort mauvaise: non seulement beaucoup de mots sont altérés, mais d'autres et des membres entiers de phrases sont passés, ce qui rend certains passages incompréhensibles, et nous empêche de le publier, comme nous l'aurions voulu. Nous avons cherché, mais en vain, l'original aux archives de la Chambre des notaires de Nancy, dans les minutes des tabellions Mauljean et Bracard qui délivrèrent la copie de 1726. — Ajoutons qu'Alphonse désigne pour ses exécuteurs testamentaires ses deux neveux, Jean Changeur, conseiller au Conseil privé et trésorier général de l'évêché de Metz, et noble Jean Drouart, licencié en droit,

Digitized by Google

malade quand il l'écrivit, le 4 avril 1633. Il mourut quatre mois après, le 31 juillet 1633, âgé de plus de 80 ans, si toutefois nous acceptons la date de naissance proposée sans grande conviction par Regnard de Gironcourt. Il n'y a pas lieu de chercher la date de sa mort dans l'état civil de Vic, qui remonte bien à 1591, mais, comme il arrive souvent, n'inscrit d'abord que les baptêmes, et où les décès ne sont enregistrés qu'à dater de 1668; elle se trouve dans un document tout aussi sûr, le nécrologe de ce couvent des cordeliers de Vic auquel Alphonse avait fait divers legs:

XXXI julii, anno 1633, ex hac vita migravit, venerabilis senectute, vir nobilissimus, dominus Alphonsus de Rambervillers, episcopatus Metensis a publicis sanctioribusque consiliis, et forensium controversarium prætor, qui, dum viveret benefactor ordinis minorum et singularis conventus Vicensis, sepultus jacet in sacello beatæ Mariæ Virginis, cujus fundator extitit (1).

La chapelle mentionnée à la fin de ce bref éloge funèbre l'est aussi, et plus longuement, dans le testament d'Alphonse: il l'avait fondée, sous le vocable de Notre-Dame du Miracle, dans l'église des cordeliers ou observantins de Vic, « mes chers voisins », comme il les appelle affectueusement. Il y avait ménagé un caveau où reposait déjà sa seconde femme, Anne Raoul, et il demandait à y être enterré auprès d'elle, ajoutant que ses obsèques devaient

écuyer, seigneur de Daltroff, lisez d'Altroff (arr. Château-Salins, cant. Albestroff), et du Toupet (arr. Sarrebourg, cant. Réchicourt, comm. Azoudange).

(1) Cet extrait du nécrologe nous est conservé dans le *Mémoire* de Regnard de Gironcourt de la Biblioth. de Saint-Dié, ms. 80-VII, fol. 54-57: ce *Mémoire* était rédigé pour dom Calmet et lui fut adressé en effet, comme le montre la lettre d'envoi du 17 septembre 1749, insérée au même ms. entre les fol. 53 et 54; de plus, Calmet lui-même s'y réfère à la fin de sa notice sur Alphonse de Rambervillers dans la *Bibliothèque lorraine*. C'est donc par suite, ou d'une faute d'impression, ou d'une négligence inconcevable, que le bénédictin écrit dans cette notice (col. 781) qu'Alphonse est mort le 13 juillet 1623.

Digitized by Google

avoir lieu simplement, sans faste et au milieu de la nuit, si toutefois cela pouvait se faire sans scandale et murmure du peuple, parcequ'il avait toujours eu aversion pour la parade vaine. Le nécrologe du monastère de Vic nous apprend que le premier au moins de ces vœux fut exaucé. La chapelle existait encore au XVIII^e siècle, à main droite en entrant dans l'église, et, sur les vitraux, on voyait les armoiries du pieux et noble fondateur (1).

(1) *Mémoire* de REGNARD DE GIRONCOURT. — Par un motif de convenance sans doute, il ne fut pas immédiatement pourvu à la charge de lieutenant-général vacante par la mort d'Alphonse. C'est seulement le 20 septembre 1633 que l'évêque de Metz nomma Jean d'Abocourt père, jusqu'alors procureur général de l'évêché, à cet office de lieutenant-général, qui, dit-il, est un des plus importants de son état. (Sentences Vic, 1633-34, fol. 120).

Digitized by Google

CHAPITRE IV

La fortune d'Alphonse de Rambervillers, ses amitiés, sa renommée littéraire.

En dehors de ce que lui rapportait sa charge de lieutenant général au bailliage de Vic, Alphonse de Rambervillers avait une fortune de quelque importance, sur laquelle nous ne manquons pas de renseignements : tout d'abord, il avait hérité de ses parents : et, comme cette branche des Rambervillers était fixée depuis plusieurs générations à Toul, c'est dans le temporel de cet évêché qu'ils avaient leurs biens ; dans son testament, il indique des gagnages patrimoniaux qu'il possède à Chaudeney et à Bainville-sur-Madon (1).

Ensuite, Alphonse hérita, semble-t-il, de son oncle, Eucaire de Rambervillers, qui lui avait déjà laissé sa place de lieutenant général au bailliage ; mais Eucaire ayant sans doute assuré l'usufruit de ses biens à sa femme, Prisce Touppet (2), la succession ne s'ouvre qu'à la mort de celle-ci, vers 1615, et en cette année, Alphonse et ses cohéritiers ont un procès au sujet de cette succession (3).

Vers la fin de sa vie, nous voyons Alphonse de Rambervillers qualifié de seigneur de Dalem et Vaucourt en partie, deux fiefs situés dans le temporel de Metz, qui n'étaient

(1) Ces deux villages sont dans le canton de Toul-Sud, et faisaient partie du domaine des évêques de Toul.

(2) De Braux l'appelle Princeon et nous dit que Touppet n'est qu'un surnom de la famille Herbel (*J. S. A. L.*, 1899, p. 196). Le père de Princeon, Etienne Touppet, était trilleur à la saline de Dieuze. Princeon épousera en secondes noces N. Lallemand (dom Pelletier, *Nobiliaire*, p. 794).

(3) Sentences Vic, 1615, fol. 51

Digitized by Google

qu'à trois et à quatre lieues de Vic (1) ; il est peu probable qu'ils lui soient venus de ses parents ; ou bien il les aura trouvés dans l'héritage de son oncle, Eucaire, ou bien il les aura acquis à prix d'argent.

Il acheta de la sorte à la même époque un autre fief, mais celui-ci dépendant du duché de Lorraine : par acte passé à Vic le 20 avril 1615, Jean d'Ourches, seigneur de Delouze, constitua un procureur spécial pour vendre à Alphonse, moyennant 3.500 fr. barrois, tout ce qu'il possédait dans le fief de Forcelles (2). Comme nous l'avons dit au chapitre précédent, cette acquisition obligea le lieutenant général à faire reconnaître sa noblesse par le duc de Lorraine, et les lettres du 28 septembre 1617 qu'il reçut à cet effet nous apprennent que le fief de Forcelles se composait de terres et de rentes dans les villages de Romont, Saint-Maurice, Haillainville, Damas-aux-Bois, Fauconcourt (3). Selon les règles du droit féodal (4), le vassal devait faire reprises foi et hommage de ses fiefs chaque fois qu'un nouveau prince montait sur le trône ducal ; c'est ce qu'Alphonse fit en personne pour ce fief de Forcelles le 30 juillet 1625, entre les mains de Charles IV et de Nicole (5).

(1) Dalem, aujourd'hui Dalhain, Lorraine annexée, cant. Château-Salins ; Vaucourt, M.-et-M., arr. Lunéville, cant Blâmont. — Cf. Sentences Vic, 1620, fol. 324 v°.

(2) Arch. de M.-et-M., H. 2568, orig. parch. — Le franc de Lorraine, ou franc barrois valant alors 1 fr. 72 en valeur intrinsèque (cf. de Riocour, dans *M. S. A. L.* 1883, p. 102), cette somme équivaut à 6.020 fr. de notre monnaie ; comme il faut multiplier au moins par 4 pour avoir la valeur relative, le fief acquis par Alphonse représenterait environ 25.000 fr. de maintenant.

(3) Toutes ces communes sont dans les Vosges, arr. Epinal, cant. Rambervillers et Châtel-sur-Moselle.

(4) Coutume de Lorraine, titre V, art. 4, 10.

(5) Arch. de M.-et-M., B. 699, n° 90. — Les lettres de réversales, que le vassal doit remettre au suzerain, d'après l'art. 6 du même titre de la Coutume, sont du 18 sept. 1625, et jointes aux lettres ducales ; dans H. 2568 sont des copies de ces documents, et une pièce nous faisant connaître que le reste de la seigneurie de Forcelles était possédé par le

Digitized by Google

Remontant plus haut, nous voyons que, par acte du 25 juin 1598, Claude Chaurgeon, jésuite, chargé des affaires du séminaire de Pont-à-Mousson, laisse à bail à Alphonse de Rambervillers les dîmes de Grémecey et de Pettoncourt (1), moyennant 350 fr. barrois par an, à payer à la saint Martin d'hiver, et il déclare passer ce bail « en considération des bons offices qu'icelluy séminaire a receu du sieur preneur et espère en recepvoir (2) ». Enfin, nous dirons plus loin qu'il possédait un gagnage à Tarquimpol, à quatre lieues de Vic (3). Et, dès lors, nous connaissons sans doute toute la fortune territoriale de notre poète, formée peu à peu, patiemment. dont une partie était située tout autour et à proximité de sa résidence de Vic : à l'ouest (Grémecey et Pettoncourt), au nord (Dalhain), à l'est (Tarquimpol), au sud-est (Vaucourt) ; dont le reste était plus éloigné, aux environs de Toul et de Rambervillers, mais toujours assez près pour qu'il pût veiller à la bonne exploitation de son domaine.

Et, de fait, nous avons quelques actes d'administration prouvant que, chez l'auteur des *Dévots élancemens*, la poésie, même mystique, ne faisait pas tort au sens pratique : le 15 mars 1623, un tabellion de Rambervillers donne à cens en son nom un terrain devant l'église du village de Saint-Maurice ; le 13 janvier 1624, c'est Alphonse au contraire qui prend à cens un bien à Romont ; le 4 mai 1626, il amodie pour neuf ans à trois laboureurs de Romont tout ce qu'il a sur le ban de ce village dépendant de la sei-

sieur de Bildstein de Magnières, et que le tout était indivis entre Alphonse et lui ; dans cette même liasse, il y a encore un autre aveu rendu par Alphonse le 8 juin 1627 pour des rentes qui paraissent dépendre du même fief.

(1) Ces localités sont en Lorraine annexée, cant. Château-Salins, toutes voisines l'une de l'autre et à deux lieues de Vic.

(2) Arch. de M.et-M., B. 965, n° 161.

(3) Lorraine annexée, arr. Château-Salins, cant. Dieuze.

Digitized by Google

gneurie de Forcelles, moyennant 20 fouraux (1) de blé et 20 d'avoine qu'ils devront lui amener tous les ans à la saint Martin, en son domicile de Rambervillers (2), contrat curieux parce qu'il nous apprend qu'Alphonse avait conservé ou acquis une maison dans la petite ville qui était le berceau de sa famille. Et l'adage « qui terre a guerre a » étant au moins aussi vrai au XVII^e^ siècle qu'au XX^e^, nous constatons encore que ces possessions valurent à leur maître quelques tracas et contestations ; en 1614, il plaide devant un siège lorrain, le bailliage d'Allemagne, contre Christophe et Jean Mussiel, seigneurs de Berg (3) ; en 1619 et 1620, il est en procès devant son propre bailliage avec noble Balthasar Rennel, conseiller d'Etat de Son Altesse, et président de la Chambre des Comptes de Lorraine (4) ; en 1627, il se plaint au duc de Lorraine, que, bien qu'il ait repris régulièrement le fief de Forcelles, et qu'en qualité de vassal il ait été appelé et ait siégé aux Etats généraux du duché, néanmoins le procureur général du bailliage de Châtel a fait saisir ce fief (5).

A côté des revenus normaux et fixes, qui provenaient de la propriété foncière, Alphonse de Rambervillers en avait d'éventuels que lui valait son talent d'écrivain ; sans nour-

(1) Le fourau, mesure spéciale à Rambervillers, vaut environ 27 litres.

(2) Ces trois pièces, comme d'autres que nous avons déjà indiquées, sont dans la liasse H. 2568, faisant partie du fonds du couvent de la Congrégation de Nancy ; une des filles d'Alphonse, Marie-Charlotte, était religieuse dans cette maison, et sa part était sans doute imputée sur ces biens, ce qui explique que les titres et contrats s'y rapportant aient été remis au couvent.

(3) Arch. de M.-et-M., B. 932, n° 17. — Berg, Lorraine annexée, arr. Thionville, cant. Cattenom. Sur cet acte, Alphonse est qualifié par erreur conseiller, au lieu de lieutenant général ; en 1614, il n'y a pas de Rambervillers conseiller au bailliage de Vic.

(4) Sentences Vic, 1619, fol. 14 ; 1620, fol. 166 v°, 179 v°, 196 v°.

(5) Arch. de M.-et-M., H. 2568 ; la supplique d'Alphonse n'est pas datée, mais est suivie d'un ordre du Conseil au procureur de Châtel de faire un rapport sur la question, et cet ordre est du 10 avril 1627.

Digitized by Google

rir son homme comme maintenant, la littérature était alors déjà quelque peu rémunérée. Par mandement du 15 avril 1600, le duc Charles III lui alloua 25 écus sols, valant 118 francs 9 gros de Lorraine, pour l'aider à imprimer ses *Dévots élancemens ;* puis, par un autre mandement du 26 février 1603, il lui accorda encore pareille somme, « dont pour ce coup nous luy avons faict don et octroy à la présentation qu'il nous a fait d'un poème par luy composé, intitulé *Les dévotz eslancemens du poète chrestien* (1) ».

Le duc Henri II, par mandement du 14 mai 1616, lui accorda 200 francs « en considération des frais qu'il a exposé au project qu'il auroit faict de mettre sur la presse les pompes funèbres de feu Son Altesse (2) ». Ces générosités de la maison de Lorraine dédommagèrent le poète du peu de succès qu'il avait eu auprès de la maison de France. Il dut recevoir des subventions analogues du duc de Mercœur, au service duquel nous avons dit qu'il mit sa plume en plusieurs occurrences, et comme ses livres se vendaient bien, puisque les *Dévots élancemens* par exemple eurent de son vivant quatre éditions, en 1600, 1603, 1610, 1617, il put encore trouver là des ressources appréciables.

Nous n'ajouterons que pour mémoire des recettes tout à fait exceptionnelles, par exemple 150 résaux de blé et autant d'avoine qu'Alphonse reçoit en 1604 à titre d'exé-

(1) Arch. de M.-et-M., B. 1264, fol. 31 v° ; B. 1275. — Il est probable que le premier de ces mandements se rapporte à l'édition de 1600 (Paris, Pacard, in-12), signalée par Beaupré dans ses *Recherches sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine*, Nancy, 1845, in-8, p. 228 ; le second viserait plutôt l'édition de 1603 (Pont-à-Mousson, Melchior Bernard, petit in-8, n° 11.336 du fonds lorrain de la Biblioth. de Nancy).

(2) *Ibid.*, B. 1371, fol. 264. — On sait que le *Discours des cérémonies, honneurs et pompe funebre* de Charles III, mort en 1608, a été publié en 1609 par Claude de La Ruelle (n° 555 du fonds lorr.) ; nous ignorons si Alphonse de Rambervillers avait dès lors travaillé en concurrence avec lui, ou bien si, comme la date du mandement semble l'indiquer, il se mit à la tâche ultérieurement pour faire mieux. Quoiqu'il en soit, son livre n'a jamais paru, et n'a peut-être même jamais été entièrement écrit.

Digitized by Google

cuteur testamentaire du sieur de Haraucourt de Parroy, capitaine de l'artillerie ducale (1) ; trois pistoles que lui assigne sa cousine, Catherine de Rambervillers, habitant Lunéville, pour exécuter son testament daté du 6 mai 1630 (2) ; mais nous citerons encore un document, qui permet d'apprécier dans l'ensemble sa situation de fortune : en août 1621, une de ses filles, Marie-Charlotte, était entrée comme novice au couvent de la Congrégation de Nancy, et son père avait promis de lui donner une dot de 5.000 francs de Lorraine (3) ; il avait déjà versé 1.400 francs lorsque le passage de l'armée de Mansfeld aux environs de Vic l'empêcha d'achever de s'acquitter, et le 29 août 1622, le jour même où sa fille fit profession, se présentant devant les grilles du monastère, il constitua, en place du surplus, une rente annuelle de 252 francs, et pour sûreté du payement engagea aux religieuses son gagnage de Tarquimpol (4). Enfin, dans ces mêmes lettres à Peiresc où il se plaint un peu trop souvent de la grande dépense qu'il a faite pour ses deux fils, où il gémit sur la prodigalité de l'aîné, Alphonse ne laisse pas d'ajouter que, Dieu merci, il n'est pas dans la nécessité, et parle négligemment des 2 ou 300 écus qu'il a dépensés pour l'impression de son dernier livre (5). De tout ceci, nous conclurons qu'Alphonse de Rambervillers pouvait se livrer à son goût pour les lettres sans être troublé par les soucis d'argent, que même il lui était loisible de satisfaire la passion, en tout temps coûteuse, du collectionneur.

(1) *Ibid.*, B. 5750, fol. 111. — Nous ne savons pourquoi ce payement en nature lui est fait par le receveur ducal à Einville, sur ordre du duc du 22 mars 1605. — Le résal valait 117 litres.

(2) *Ibid.*, H. 1520. — La pistole valait alors 20 fr. 60.

(3) Ce qui ferait 8.600 francs de maintenant, valeur intrinsèque, et environ 35.000 francs, valeur relative, à calculer comme plus haut.

(4) Arch. de M.-et-M., H. 2559.

(5) Urbain, *Un amateur lorrain*, p. 30, 36, 37, 34, 43.

Digitized by Google

Il ne s'en fit pas faute : l'analyse de son testament a déjà renseigné sur ses collections de toute sorte ; nous avons en outre le catalogue de son médailler (1), où nous voyons qu'il possédait vingt monnaies d'or et une centaine de monnaies d'argent. Ces dernières sont toutes des monnaies romaines ; les pièces d'or sont aussi romaines, sauf quatre que le catalogue qualifie gothiques (2), ce qui veut dire du moyen âge, une médaille « moderne de la reine mère », c'est à-dire de Marie de Médicis, et « une autre vieille monnaie ». Alphonse ne paraît donc pas avoir recherché les monnaies lorraines et messines. Quant à sa bibliothèque, nous n'en avons pas le catalogue, mais trois livres qui en proviennent ont été retrouvés : à la Bibliothèque Nationale est *l'Optica regularium, seu commentarii in regulam sancti Augustini* de Servais de Lairuelz, sur le titre duquel est écrit à la main le nom d'Alphonse de Rambervillers (3) ; à la bibliothèque Mazarine sont conservés un plaidoyer de Sébastien Rouillard, imprimé en 1628, et signé de la même façon (4), et un volume plus précieux encore, puisqu'il est manuscrit, les *Heures de la Vierge* en latin, écrites au xv^e^ siècle à l'usage du diocèse de Toul (5).

(1) Il est placé à la suite de son testament, aux fol. 37-39 du ms. 259 de la Biblioth. de la Soc. d'archéol. lorr. C'est une transcription assez mal faite, terminée ainsi : « copié sur 6 feuillets d'écriture gothique, qui sont aux archives des cordeliers à Vic, avec les autres papiers de la chapelle de M. de Remberviller encor en 1763 ».

(2) Alphonse emploie aussi ce terme dans une de ses lettres à Peiresc (URBAIN, *Un amateur lorrain*, p. 31) ; cette même lettre et d'autres *Ibid.*, p. 33, 39) nous apprennent qu'il connaissait et pratiquait au besoin la technique des monnayeurs et des émailleurs. Nous avons déjà dit qu'il savait peindre et graver ; enfin une lettre à Peiresc (*Ibid.*, p. 23) nous le montre encore faisant une collection d'histoire naturelle.

(3) Voir au n° 4 de l'appendice.

(4) Indiqué par M. URBAIN, *ibid.*, p. 6.

(5) C'est le ms. 503 (854) de cette bibliothèque, in-18 de 113 feuillets en parchemin ; il donne ainsi les noms de ses anciens possesseurs : P. Millinus, Hector de Rambervillers, Alphonse de Rambervillers, Toussanus Rammillus. Le nom d'Alphonse est écrit une fois au début

Digitized by Google

Alphonse put également, grâce à cette même aisance, faire des voyages dont beaucoup n'ont sans doute pas laissé de traces, mais ceux que nous connaissons sont encore assez nombreux. Il va à Metz en mars 1603 pour saluer Henri IV au nom des habitants de Vic (1). Il est le 26 juillet 1600 à Saint-Nicolas de Port et y offre son *Polémologue* au duc de Mercœur, qui part pour guerroyer contre les Turcs (2). Il se rend à Nancy le 28 juillet 1593 pour prêter son serment de lieutenant général (3) ; il y va encore le 10 juillet 1620 avec d'autres membres du bailliage, et signe là des lettres patentes de l'évêque de Metz (4) ; il y retourne le 29 août 1622 pour la prise de voile de sa fille aînée (5), et les 30 juillet et 18 septembre 1625, 8 juin 1627, pour les reprises de ses fiefs lorrains (6). Enfin, il a fait plusieurs fois le long voyage de Paris : il s'y est déjà rendu en 1600, puisque le 30 mars de cette année, jour du jeudi saint, il assiste à la messe du roi au château de Vincennes, et lui offre le précieux manuscrit de ses *Dévots élancemens* (7) ; il y est de nouveau et salue encore le roi en 1603 (8) ; dans une lettre de février 1622, il parle d'y

du ms. et deux fois à la fin. A la fin également on voit de nouveau le nom Toussanus Rammillus, précédé de « Plus penser que dire », devise de la ville de Bar-le-Duc. Quant à Hector de Rambervillers, son nom est répété quinze ou vingt fois sur les feuilles de garde, en caractères de diverses grandeurs et quelquefois ornés de dessins, mais il a négligé d'ajouter qui il était et quand il vivait, et de notre côté, nous n'avons rien trouvé sur ce personnage que M. URBAIN, *ibid.*, p. 6, suppose à tort le père du poète. Ce ms. appartenait au couvent des dominicains de Paris avant d'entrer à la Mazarine.

(1) LEPAGE, *Statist. de la Meurthe*, t. II, p. 602.

(2) *Dévots élancemens*, édit. de 1610, p. 167.

(3) Voir à la fin du chap. II.

(4) Sentences Vic, 1620, fol. 249 v°.

(5) Arch. de M.-et-M., H. 2559.

(6) *Ibid.*, B. 699, n° 90 ; H. 2568.

(7) Cf. URBAIN, *ibid.*, p. 9. et la Harangue imprimée à la suite du titre des *Dévots élancemens* dans l'édit. de 1610.

(8) URBAIN, *ibid.*, p. 10.

Digitized by Google

venir pour visiter l'évêque de Metz qui y fait sa résidence habituelle, et aussi pour s'entretenir avec Peiresc (1); nous ne savons s'il donne suite cette année même à ce dessein, mais en mai de l'année suivante, 1623, il est certainement à Paris puisqu'il assiste au service funèbre de Coëffeteau (2). Aussi connaissait-il tout de la capitale, le mauvais aussi bien que le bon : si dans une lettre il exprime sa joie de s' « enfoncer aux délices des singularités et raretés que la France fait abonder en cet Océan de merveilles » (3), dans d'autres il explique qu'il est « très dangereux d'envoyer des jeunes gens en un lieu plain de corruption,... car la corruption de Paris est si grande que je diray avec le poète : omnia tuta timet (4) ». N'est-il pas curieux de constater que maintenant encore beaucoup d'étrangers portent sur Paris ce même jugement en partie double?

***

Quand on ouvre *Les dévots élancemens du poète chrestien*, on y trouve, avec une pagination spéciale de 19 pages qui aujourd'hui seraient marquées en chiffres romains, d'abord la harangue et les stances dédicatoires adressées par l'auteur au roi, puis treize petits morceaux en prose ou en vers, en latin ou en français, émanant de dix auteurs différents, qui font un éloge, souvent hyperbolique, du poème et du poète. C'était l'usage, au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle, de placer en tête d'un livre ces épîtres liminaires, de même qu'aujourd'hui l'écrivain obtient une préface de tel ou tel personnage en vue, qui le recommande au public. Nous trouvons donc là les noms des principaux amis d'Alphonse de Rambervillers, formant ce qu'il y aurait quelque prétention à appeler son groupe littéraire, et il

(1) *Ibid.*, p. 44.
(2) URBAIN, *Nicolas Coëffeteau*, p. 378.
(3) URBAIN, *Un amateur lorrain*, p. 23.
(4) *Ibid.*, p. 21, 35.

Digitized by Google

est à propos de donner sur eux de brèves indications, en les prenant dans l'ordre même où ils sont placés dans l'édition de 1610.

M. de Selve est qualifié conseiller d'État et chancelier à Madame (1). Il s'agit sans aucun doute de Lazare de Selve, seigneur de Breuil et Marignan, qui était conseiller du roi en son Conseil d'État et privé, fut nommé en mars 1606 à cette charge de président royal à Metz, qu'avait créée le roi en 1569 pour juger les différends entre les soldats et les bourgeois, et mourut dans cette ville le 18 août 1623. Les bénédictins auteurs de l'*Histoire de Metz* nous disent qu' « il fut ferme à maintenir la police extérieure de la religion catholique, quant à l'observation des fêtes et à l'abstinence de viande aux jours prescrits. Il composa et fit imprimer à Metz en 1607 des sonnets spirituels sur les évangiles du carême (2). » Lazare de Selve avait donc tous les motifs de se lier avec Alphonse de Rambervillers, puisqu'il était comme lui magistrat, poète, et poète chrétien. Sa famille, originaire du Limousin, avait du reste fourni à l'Église deux prélats, Jean-Paul de Selve, évêque de Saint-Flour et ambassadeur à Rome sous Henri II, et Georges de Selve, évêque de Lavaur, ambassadeur à Venise, en Angleterre et en Espagne (3).

Jean-Jacques Boissard est aussi un étranger devenu messin d'adoption : né à Besançon en 1528, il s'établit à Metz vers 1560, y publia de savants ouvrages d'archéologie

(1) La princesse à laquelle il était ainsi attaché est Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV, qui épousa le 31 janvier 1599, Henri de Lorraine, fils aîné du duc Charles III, et mourut le 13 février 1604. Cf. *Annales de l'Est*, 1901, p. 404.

(2) *Hist. de Metz*, t. III, p. 184-185. Cf. *Chronique de Buffet*, publiée par Aug. Prost, Paris, 1884, in-12, p. 82 ; Emmanuel Michel, *Hist. du Parlement de Metz*, Paris, 1845, in-8, p. 11 ; abbé Poirier, *Metz, Documents généalogiques*, Paris, 1899, in-4, p. 585.

(3) Moréri, *Dictionn. histor.*, t. VI, p. 404 ; *Lettres de Catherine de Médicis*, dans la *Collect. de doc. inéd. hist. France*, t. I, p. 111.

Digitized by Google

classique, mais malheureusement y fabriqua aussi nombre d'inscriptions romaines fausses pour gagner de l'argent (1), et y mourut le 4 octobre 1602 (2). Il avait adopté la Réforme, sans doute pendant un long voyage qu'il fit en Allemagne, où il suivit les leçons de Melancthon vers 1550, et c'est afin d'échapper à la persécution qu'il avait quitté Besançon, ville espagnole, pour Metz, où les protestants étaient nombreux et tolérés (3). Mais il semble que ses convictions protestantes ne furent jamais bien sérieuses (4), puisqu'elles ne l'empêchèrent pas, en 1556 et 1557, de s'attacher au cardinal Charles Caraffa, et à la fin de sa vie, de décerner un éloge complet, sans aucune réserve, à ce livre ardemment catholique des *Dévots élancemens*, dans lequel la doctrine protestante est prise plusieurs fois à partie avec quelque vivacité (5).

Jean Du Halt, qui a fait deux pièces de vers à lui seul, se qualifie simplement « gentilhomme messin ». Peut-être, doit-on l'identifier à Jean Du Halt, sergent-major, c'est-à-

(1) Voir la longue étude que M. Keune a faite de ces faux dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 1896, 1re partie, p. 1-118, en particulier aux p. 34-36, 48 et 112.

(2) C'est donc sans doute pour la première édition, celle de 1600, qu'il a composé son épître liminaire, reproduite dans les éditions de 1603 et 1610.

(3) Il nous dit lui-même dans son autobiographie, qui a été publiée, par M. Keune, *ibid.*, p. 95-96, que « religionis gratia in periculum veniens, patriam deserere coactus est ». Les inscriptions de son mariage, des naissances de ses enfants et de sa mort dans les registres de la communauté réformée de Metz (*Ibid.*, p. 96-97) viennent à l'appui de ce renseignement. Voir aussi abbé Poirier, *ibid.*, p. 83, et Haag, *La France protestante*, 2e édit., t. II, col. 704-718.

(4) C'est pour cela sans doute que les auteurs de l'*Hist. de Metz*, t. III, p. 161, se demandent de quelle religion il était, mais ne se prononcent pas, tandis que Moréri, *ibid.*, t. I, p. 295, et dom Calmet, *Biblioth. lorr.*, col. 130, 131, ne se posent même pas cette question. Boissard manquait-il de sincérité dans les choses de la conscience comme dans celles de l'érudition ?

(5) Entre autres à la p. 64, strophes 16 et 17 de l'édit. de 1610.

Digitized by Google

dire chef d'état-major de la garnison de Metz, mort le 8 mai 1610 (1) ou bien à un autre Jean Du Halt, écuyer, cité en 1621 comme trésorier général de l'évêché de Metz (2).

Siméon Aubertin fut nommé chancelier de cet évêché le 10 janvier 1602, à la place de Jean Aubertin, son père (3). Il était donc le collègue d'Alphonse de Rambervillers ; s'il ne consacre que quatre vers latins à le louer, il le fait avec emphase, puisqu'il le compare à Socrate pour la vertu, à Pindare pour le talent.

C'est encore à Pindare que pense Didier Marsal, bachelier en théologie, avocat au bailliage de l'évêché de Metz, quand, en tête du sonnet qu'il a écrit, il place l'anagramme d'Alphonse de Rambervillers : « l'embrasé Pindar revolé ». Nous ne savons rien sur ce personnage.

Nous sommes mieux renseignés sur Jean Hordal, qui descendrait de Pierre d'Arc, troisième frère de la Pucelle : né en 1542, docteur en droit, nommé professeur à la faculté de droit de l'Université de Pont-à Mousson en 1587, conseiller d'État du duc de Lorraine, qui lui donna confirmation de sa noblesse le 10 juillet 1596, il mourut le 10 août 1618, après avoir écrit en latin une histoire de Jeanne d'Arc (4).

Servais de Lairuels est le seul qui ait écrit simplement

(1) *Chron. de Buffet*, p. 126-8. — Nous avons dit au chap. I qu'en 1592 Alphonse plaidait pour ce personnage.

(2) Sentences Vic, 1621, fol. 185.

(3) *Ibid.*, 1602, fol. 12 v°.

(4) De Bouteiller et de Braux, *La famille de Jeanne d'Arc*, Paris, 1879, in-12, p. 107 ; abbé Eug. Martin, *L'Université de Pont-à-Mousson*, Nancy, 1891, in-8, p. 68. — Le premier ouvrage nous assure que Jean Hordal (Jean I^er^, pour le distinguer de son fils et de son petit-fils qui ont le même prénom) devint doyen de la faculté de droit, mais le second ne le nomme pas dans la liste des doyens, p. 430. On aura sans doute confondu avec Jean III, qui fut doyen de 1663 à 1691. — Le livre d'Hordal sur Jeanne d'Arc a paru à Pont-à-Mousson en 1612, in-4 (fonds lorr., n° 3454).

Digitized by Google

en prose française son épître liminaire : toutes les autres sont en vers français ou latins. Abbé de Sainte Marie-Majeure à Pont-à-Mousson, et réformateur de l'ordre des prémontrés auquel il appartenait, le personnage est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'insister (1). Remarquons simplement qu'entre le religieux prémontré et le lieutenant général au bailliage de Vic, il y avait échange de politesse : lorsqu'en 1603, Servais fit paraître à Pont-à-Mousson son *Optica regularium*, qu'il avait écrite pour ranimer la ferveur primitive chez ses religieux, Alphonse de Rambervillers lui envoya une épître liminaire en vers latins, qui est imprimée en tête de ce volume (2).

Claude Ginet, qui n'a pas fait moins, à lui seul, de trois pièces en vers latins, est qualifié docteur en philosophie et en médecine, noble, Nancéien, ce qui veut dire qu'il était né dans cette ville (3), car il habitait Vic (4), et rien n'empêche de supposer qu'Alphonse de Rambervillers fût son client, mais un client un peu frondeur, et qui, déjà un demi-siècle avant Molière, ne croyait guère à la médecine, et proclamait qu'il fallait avant tout compter sur la nature : en 1621, il exprime à Peiresc son regret « en ce que vostre indisposition vous contraint de passer par les mains des médecins et de souffrir l'examen de tant de

(1) Voir sur lui abbé Eug. MARTIN, *Servais de Lairuels et la réforme des prémontrés*, Nancy, 1893, in-8. — Servais n'est pas né en Lorraine, mais en Hainaut, vers 1562 ; il mourra le 18 octobre 1631 à Sainte-Marie-au-Bois, son abbaye d'origine. Dans son épître, il loue Alphonse de Rambervillers d'avoir marié en son esprit les muses avec Bartole. Bartole ou Barthole, né en Ombrie en 1313, mort en 1357, est le plus célèbre jurisconsulte du moyen âge ; ses œuvres complètes venaient d'être réimprimées à Venise, 1590, 10 in-fol., et cette édition encore récente l'avait remis en honneur.

(2) Voir à l'appendice n° 4.

(3) Sa famille y était fixée, et en 1613, un autre Ginet Albert, obtint l'autorisation de fonder une teinturerie de draps dans la ville neuve (LEPAGE, *Archives de Nancy*, t. I, p. 319).

(4) Il est nommé à la date de 1611 comme exerçant à Vic (Sentences Vic, 1606-12, fol. 163 v°).

Digitized by Google

sortes de médicamens et de remèdes, ayant recongnu par expérience estre trop meilleur de s'en abstenir, et laisser faire la nature. qui tâche à sa conservation, que non pas de la surcharger par tant d'artifice des hommes, qui se trompent le plus souvent à la congnoissance des maladies (1). Nous avons plaisir à trouver chez notre auteur cette indépendance de jugement, assez rare alors, croyons-nous, à l'égard de la médecine et surtout de la pharmacie de son temps, et à l'entendre protester ainsi contre l'abus des drogues.

Les deux derniers auteurs d'épîtres liminaires sont deux religieux carmes, fr. Macé Trempler (2), et fr. Christophe Leroy ; ce dernier avait le grade de bachelier de Paris. Nous ne savons rien sur eux, et ils ne devaient pas habiter Vic, car il n'y eut un couvent de carmes dans cette ville qu'en 1675. Nous avons vu d'ailleurs que nombre des amis littéraires d'Alphonse de Rambervillers étaient étrangers à Vic.

A côté de ces dix personnages, laïques ou ecclésiastiques, qui se sont intéressés à la publication des *Dévots élancemens*, Alphonse de Rambervillers avait sans doute d'autres amis que nous ne connaissons pas tous. Nous avons dit qu'il fut en relations épistolaires avec Fabri de Peiresc, ce qui n'est pas pour surprendre : Peiresc, que Bayle a qualifié le procureur général des savants de tous

(1) URBAIN, *Un amateur lorrain*, p. 32.

(2) Outre le sonnet qu'il a placé à la page liminaire 16, Trempler (ou Templer) en a encore mis un autre à la page 2 de la pagination définitive, pour servir d'introduction à la première partie des *Dévots élancements*. Si l'on compte cette pièce parmi les épîtres liminaires, le nombre s'en élèvera à 14, celui des auteurs restant de 10. — Ce compte est fait sur l'édition de 1610 ; dans celle de 1603, il y a 11 auteurs: Lairuels et Christophe Leroy n'ont rien donné, et on trouve à leur place Jean Le Changeur et Claude Breton, avocats au bailliage de l'évêché de Metz, et Nicolas Romain, docteur en droit, secrétaire de Mgr de Vaudémont ; de plus, ces épîtres liminaires se suivent dans un ordre un peu différent.

Digitized by Google

pays, se liait très facilement avec les lettrés et les érudits, plus encore pour leur rendre des services que pour leur en demander. On possède seize lettres qu'Alphonse lui écrivit en 1620, 1621, 1622; il dut y avoir un nombre à peu près pareil de lettres du magistrat provençal au magistrat lorrain, car le second en accuse réception au premier, et il serait intéressant de les retrouver, si elles peuvent encore l'être. Dans ses missives Alphonse n'entretient pas seulement Peiresc de questions de littérature et d'art; il lui donne aussi des nouvelles politiques, et l'informe des grands événements qui se passent alors en Allemagne, et qu'il peut mieux connaître, grâce aux relations suivies de la Lorraine et de l'évêché de Metz avec ce pays; il lui envoie même une gravure représentant la bataille de Prague, du 8 novembre 1620, où son fils cadet s'est trouvé (1). Mais, en même temps, il n'oublie pas ses intérêts, et nous devons reconnaître qu'il sollicite un peu trop: dès sa première lettre, il prie son correspondant de le recommander au garde des sceaux, et il revient à la charge dans les lettres 2, 3, 4. 6, 7; puis, dans les lettres 10, 11, 12, 13, 15, il demande à Peiresc de lui faire obtenir une récompense du roi Louis XIII. Et pourquoi cette récompense? Pour le fameux manuscrit des *Devots élancemens*, calligraphié et enluminé par lui, et qu'il avait offert le jeudi saint 1600 au roi Henri IV. Réclamer encore le prix d'un cadeau donné 21 ans auparavant, c'est faire preuve de plus de persévérance que de bon goût, et Alphonse paraît l'avoir au moins soupçonné, car il s'en excuse en disant que « en ce temps et en France, qui ne sollicite rien n'a rien (2) », remarque qui n'a peut-être pas tout à fait cessé d'être vraie. Un moment, Peiresc avait manifesté le dessein de faire un voyage en Lorraine, et Alphonse ravi lui écrit le 6 novem-

(1) URBAIN, *Un amateur lorrain*, p. 32. Voir aussi p. 36-38.
(2) URBAIN, *ibid.*, p. 33.

Digitized by Google

bre 1620 : « Je ne penseroys recevoir jamais un plus grand honneur que de vous voir, et vous avoir pour hoste en mon petit logis, et alors j'auroys ce rare bonheur de jouyr du doux fruit de vostre présence » (1). Mais le voyage n'eut pas lieu, et Alphonse ne vit jamais son ami, à moins qu'il ne l'ait rencontré en 1623 dans la capitale, pour laquelle Peiresc quittait assez souvent sa résidence habituelle d'Aix.

On s'écrivait beaucoup au XVI[e] et au XVII[e] siècles, les missives tenant lieu de journaux, et la correspondance avec Peiresc n'est pas la seule qu'entretint Alphonse de Rambervillers : il eut aussi avec le comte Hermann Adolphe de Salm un échange de lettres, dont une seule, écrite par le comte en 1622, nous est connue : elle parle de la guerre et des négociations en cours, et nous fait regretter de ne pas posséder les autres (2). Enfin, nous aimons à voir que ce catholique convaincu et militant n'était pas du tout exclusif, et qu'il avait un commerce d'amitié et de lettres avec un érudit luthérien de Strasbourg, Jean-Jacques Luck, dont il parle à plusieurs reprises à Peiresc (3).

A côté de ces amis, qu'il ne pouvait entretenir que par écrit, Alphonse en avait d'autres plus rapprochés, qu'il devait voir régulièrement : Metz où ses fonctions l'appelaient fréquemment était de son temps un centre intellec-

(1) *Ibid.*, p. 23.

(2) Cette lettre est publiée par M. URBAIN, *ibid.*, p. 45. — Ce comte de Salm est souvent cité dans les *Pièces sur la guerre de Trente Ans en Lorraine*, publiées par SCHMIT dans le *Recueil de doc. sur l'hist. de Lorraine*, mais l'éditeur n'a pas pris la peine d'expliquer qui il était. Son nom ne figure pas dans les généalogies de la maison de Salm de dom CALMET (*Hist. de Lorraine*, 2[e] édit., t. VII, prélim., col. 179-200), de Gaston SAVE (*Bull. de la Soc. philom. vosgienne*, 1890-91, p. 77), de LEHR (*Alsace noble*, t. I, p. 339-361), de MORÉRI (*Dictionn. histor.*, v° rhingrave).

(3) URBAIN, *ibid.*, p. 33, 36. — Cette correspondance serait, elle aussi, à retrouver, si toutefois elle n'était pas à la Bibliothèque de Strasbourg, détruite par le bombardement de 1870.

Digitized by Google

tuel assez vivant, plus vivant sans doute que Nancy. Nous avons déjà dit que plusieurs de ceux qui s'inscrivirent en tête de son poème y demeuraient ; à leurs noms, il faut ajouter ceux de deux prélats, suffragants de Metz, c'est à-dire faisant les fonctions épiscopales pour Henri de Bourbon-Verneuil, trop jeune ou retenu à Paris : Nicolas Coëffeteau, dominicain, évêque *in partibus* de Dardanie, et Martin Meurisse, capucin, évêque *in partibus* de Madaure. Tous deux étaient des hommes très lettrés, et des écrivains féconds, dont le premier a surtout cultivé l'éloquence et la théologie (1), le second l'histoire ; ils furent certainement en relations avec le lieutenant général au bailliage de l'évêché, et, pour Coëffeteau, ces relations furent si intimes que, lorsqu'il mourut en 1623, Alphonse composa en latin son épitaphe (2). Un peu au-dessous par la situation sociale et par le talent, était André Valladier, prédicateur et poète latin renommé à cette époque : le cardinal de Givry l'amena à Metz et en fit son grand vicaire, puis il devint en 1611 abbé de Saint-Arnould de Metz, et y mourut en 1638 (3).

La société laïque comptait peut-être moins d'hommes

(1) Il est assez bon écrivain pour que M. URBAIN ait intitulé le livre qu'il lui a consacré en 1893 : *Nicolas Coëffeteau, un des fondateurs de la prose française.*

(2) Publiée dans le livre de M. URBAIN sur Coëffeteau, p. 378-380. — Remarquer que Coëffeteau était aussi en rapports avec Peiresc ; il en reçoit deux lettres datées de septembre 1621, c'est-à-dire de cette même époque où Peiresc et Alphonse de Rambervillers entretenaient une correspondance suivie (TAMIZEY DE LARROQUE, *Lettres de Peiresc*, dans la *Collect. de doc. inéd. hist. France*, t. VII, p. 962-963). Peut-être est-ce l'un des deux qui aura mis l'autre en relations avec Peiresc.

(3) Sur ces trois auteurs, outre le livre de M. URBAIN, voir la *Bibliothèque lorraine* de dom CALMET, qui cite 21 ouvrages de Valladier. Remarquer qu'aucun n'est d'origine lorraine : Coëffeteau est né dans le Maine, Meurisse en Picardie, Valladier en Forez. A Metz se rencontraient donc alors des beaux esprits de diverses parties du royaume, et ils s'y plaisaient assez pour y rester longtemps, ou jusqu'à leur mort.

Digitized by Google

de talent que l'Eglise ; nous ne citerons ici qu'un personnage, parce qu'Alphonse de Rambervillers paraît avoir eu avec lui des rapports particulièrement affectueux : c'est Jean Des Porcelets de Maillane, qui était bailli de l'évêché de Metz, et en cette qualité devait résider plus ou moins souvent à Vic (1). Il possédait déjà cet office en 1593 quand Alphonse fut nommé lieutenant général, et il reçut son serment ; à une date que nous ne connaissons pas, mais en tous cas antérieurement à 1603 (2), son fils, Paul, âgé de 18 ans, se noya par accident. Alphonse, qui paraît avoir été très dévoué à ses amis, était toujours prêt, dans l'occasion, à mettre son talent d'écrivain à leur service : nous avons vu qu'il recommanda au public un livre de Lairuels et qu'il fit l'épitaphe de Coëffeteau ; il voulut aussi consoler le malheureux père de la mort de cet enfant, qui, si on peut l'en croire, était un jeune homme accompli, et, il s'y essaya dans une pièce de près de 300 vers. Au milieu de l'éloge du fils, il insère l'éloge du père dans un passage assez bien venu pour être cité ici :

(1) La famille Des Porcelets de Maillane est d'origine provençale et, à la même époque, un de ses membres portant aussi le prénom de Jean occupa le siège épiscopal de Toul de 1607 à 1624 ; la généalogie de celui-ci est dans le *J. S. A. L.* 1878, p. 103, 152 et dans l'*Hist. du dioc. de Toul* de l'abbé Eug. Martin, t. II, p. 101, mais ne nous apprend pas quelle pouvait être sa parenté avec le bailli messin. Ce dernier s'intitulait : « Jean Des Porcelets, seigneur de Maillane, Valhey, Gussainville, conseiller d'Etat et chambellan de Son Altesse, bailli et superintendant de l'évêché de Metz ». (Sentences Vic, 1602, fol. 15). Il est très malaisé de se reconnaître parmi les Des Porcelets de ce temps, parce qu'ils portent tous les prénoms d'André et de Jean ; de plus, les documents omettent souvent leurs prénoms, par exemple un acte du 4 janvier 1609, par lequel le duc Henri II nomme gouverneur de Marsal le sieur de Valhey, bailli de l'évêché de Metz (Arch. de M. et M., B. 79, fol. 1). Est-ce le même dont nous parlons ici, ou un autre, cet André qui aurait aussi été bailli de cet évêché, d'après M. l'abbé Martin ?

(2) En effet, la pièce de vers que nous allons citer figure déjà dans l'édit. de 1603 des *Devots élancemens*, mais elle n'est pas datée, comme le sont les autres pièces de circonstance réunies à la suite de ce poème.

Digitized by Google

Failloit-il donc, hélas ! qu'un si grand personnage
Fût ainsi poignardé sur le plus beau de l'âge
Par un désastre tel ? Auroit-il mérité
Par quelque sien meffait d'estre ainsi visité ?
Non las ! Non, sa vertu est à nous trop notoire,
Son renom est trop clair, trop célèbre est sa gloire.
Car c'est ce bon seigneur duquel la piété,
Le solide sçavoir, la pure intégrité,
La fervente justice et la prudence sage
Dissipe peu à peu les brouillars de notre âge ;
C'est ce vaillant esprit, qui en guerre et en paix
Soulage le public de notables bienfaictz (1).

Portrait flatteur, et qui, s'il est véridique, vaudrait à Jean Des Porcelets de Maillane d'être mis par l'histoire sur le même pied que son parent et homonyme, l'évêque de Toul.

***

Ainsi, Alphonse de Rambervillers trouva, soit dans le pays qu'il habitait, soit même au dehors, un certain nombre d'amitiés flatteuses et sûres parmi les écrivains en renom, et il le méritait, mais il n'arriva pas à la grande notoriété, peut-être parce qu'il avait le tort d'habiter une très petite ville, à demi étrangère au royaume,et il ne fut jamais qu'une gloire tout à fait provinciale. A part Peiresc, homme universel et ami de tout le monde, comme nous l'avons dit, tous les grands épistoliers de son temps sont muets sur lui : Etienne Pasquier a laissé 22 livres de lettres qui sont précieuses pour l'histoire de son temps (2), et où il n'est pas question du poète lorrain, dont la principale œuvre avait eu cependant trois éditions quand Pasquier mourut en 1615. Malherbe est tout à fait le contemporain d'Alphonse, puisqu'il a vécu de 1555 à 1628, et il n'en

(1) *Dévots élancemens*, édit. de 1610, p. 191.

(2) On les trouve dans l'édition complète imprimée à Amsterdam en 1723, 2 in-fol.

Digitized by Google

parle pas davantage dans ses nombreuses et curieuses lettres (1). Rien non plus dans les lettres de ceux qui, ayant survécu à Alphonse de Rambervillers, ont pu connaître tous ses livres et tout son mérite, Gui Patin mort en 1672 (2), Voiture mort en 1648 (3), Chapelain mort en 1674 (4), Guez de Balzac, mort en 1654 (5); le silence de ce dernier est d'autant plus surprenant qu'il avait pu connaître Alphonse de Rambervillers, ou tout au moins entendre parler de lui: en effet, en mai 1618, le duc d'Epernon, gouverneur des Trois Evêchés, avait amené à Metz comme secrétaire Balzac alors âgé de 21 ans, et pendant ce séjour, Balzac se lia avec Coëffeteau, qui, nous l'avons vu, était lui-même en relations suivies avec Alphonse (6). Tallemant des Réaux ne le nomme pas dans ses *Historiettes* (7). Enfin, quand Alphonse meurt, la *Gazette* de Théophraste Renaudot, si informée pourtant de tout ce qui se passe en Lorraine, ne mentionne même pas cet événement.

Et aussitôt disparu, le pauvre poète tombe dans l'oubli le plus profond; les générations qui le suivent font plus que le dédaigner, elles l'ignorent. Il ne figure pas dans ces utiles et copieux répertoires de notre littérature

(1) Edit. des *Grands écrivains de la France* (Hachette).

(2) Le premier volume de la nouvelle édition de ses lettres, donnée par le Dr Paul Triaire, Paris, Champion, 1907, in-8, s'étend de 1630 à 1649.

(3) *Les œuvres de M. de Voiture*, 4e édit., Paris, 1654, in-8. — Noter que Voiture était venu en Lorraine avec Gaston d'Orléans à la maison duquel il appartenait.

(4) Ses lettres, allant de 1632 à 1672, ont été publiées par Tamizey de Larroque en 2 in-4, 1880-83 dans la *Collect. de doc. inéd. sur l'hist. de France.*

(5) Ses lettres se trouvent, partie dans l'édition de Paris, 1665, 2 in-fol., partie dans les *Mélanges historiques*, t. I, 1873, publiés dans la même *Collection.*

(6) Urbain, *Nicolas Coëffeteau*, p. 92.

(7) Edit. Monmerqué et P. Paris, 1854-60, 9 in-8.

Digitized by Google

ancienne ou récente (1) publiés par Charles Sorel (2), Niceron (3), Rigoley de Juvigny (4), et encore bien moins dans les grands dictionnaires de Trévoux, de Moréri, de Pierre Bayle (5). Au moins, les historiens lorrains à qui il est plus facile de n'omettre personne, puisque le cercle de leurs recherches est plus limité, le retrouveront-ils et lui rendront-ils justice ? Lorsque dom Calmet publie la première édition (1728) de son *Histoire de Lorraine*, il lui accorde ces trois lignes dans le *Catalogue alphabétique des écrivains de Lorraine* (6) :

Remberviller, Histoire de Saint Livier, composée par M. Remberviller, et dédiée au bon duc Henry.

ignorant donc et son prénom, et les dates de sa vie, et son principal ouvrage, *Les dévots élancemens*, et le titre exact de celui qu'il indique, *Les actes admirables en prospérité, en adversité et en gloire du bienheureux martyr sainct Livier, gentilhomme d'Austrasie*, et sa profession de magistrat. Il s'en serait tenu là, car il reproduit ces quelques mots dans sa seconde édition sans y rien changer (7), si Regnard de

(1) Nous avons dit au début de cette étude que Guillaume Colletet lui avait consacré une notice, malheureusement perdue, dans un répertoire analogue, mais Colletet, mort en 1659, était encore à peu près un contemporain d'Alphonse. Il est le seul, à notre connaissance, qui lui ait fait cet honneur.

(2) *La bibliothèque françoise*, Paris, 1664, in-12, où sont énumérés les écrivains qui ont marqué, en prose ou en vers, depuis un siècle environ.

(3) *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de la république des lettres*, 1727-45, 43 in-12.

(4) Nouvelle édition de la *Bibliothèque françoise* de La Croix-du-Maine, et de celle d'Antoine Du Verdier, publiée avec additions à Paris, 1772-73, 6 in-4.

(5) Et ce dernier connaissait son existence, car, dans sa notice sur Paul Ferri, il cite (t. II, p. 1169, note C) la critique du *Saint Livier* d'Alphonse de Rambervillers par cet érudit.

(6) Tome I, prélimin., col. 92.

(7) Tome I (1745), prélim., col. 128. — Cependant, dans l'intervalle entre ces deux éditions, Calmet a découvert le prénom, Alphonse, et il le donne ici.

Digitized by Google

Gironcourt, descendant d'un cousin du poète, n'était pas intervenu fort à propos en lui fournissant des renseignements détaillés (1) avec lesquels l'abbé de Senones rédigera pour sa *Bibliothèque lorraine* (1751) une notice assez convenable, mais non exempte d'erreurs (2). Deux ans après, l'abbé Goujet résume le travail de dom Calmet dans sa *Bibliothèque françoise* (3) : il énumère exactement les œuvres d'Alphonse, mais sans donner sur elles la moindre appréciation, et il est visible qu'il ne les a pas lues. Et il est le seul à profiter du travail de dom Calmet : ni les bénédictins auteurs de l'*Histoire de Metz* (4), ni Chevrier dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine* (5), ni La Harpe dans son volumineux Cours de littérature (6) ne disent un mot de l'auteur des *Dévots élancemens*. Il est clair qu'on ne le lit plus ; si on le lisait d'ailleurs, on ne le comprendrait plus, et, pour simplifier, on l'ignore.

Avec ses goûts de recherches érudites, le XIX^e^ siècle lui est un peu plus favorable. Il obtient quelques lignes résumées de la *Bibliothèque lorraine* dans la *Biographie des hommes marquants de l'ancienne province de Lorraine*, par Louis-Antoine Michel (7) ; quelques lignes, qui ne procèdent pas de la même source dans la *Biographie du Parlement de Metz* d'Emmanuel Michel (8) ; quelques lignes

(1) Voir au n° 2 de l'Appendice une lettre de Regnard à dom Calmet.

(2) Nous avons dit qu'il se trompe de dix ans sur la date du décès d'Alphonse, qu'il place en 1623 au lieu de 1633. Cette notice occupe les col. 780-782 de la *Bibliothèque*, et les col. 84, 85 du supplément.

(3) Paris, 1741-56, 18 in-12 ; la notice sur Alphonse de Ramberviliers est au t. XV (1753), p. 137-9 ; Goujet y reproduit la date inexacte 1623.

(4) Metz, 1769-90, 6 in-4.

(5) Bruxelles, 1754, 2 in-12.

(6) Paris, 1825-26, 18 in-8.

(7) Nancy, 1829, in-12, p. 436 (v° Remberviller). — Fait surprenant chez un auteur d'habitude fort inexact, Michel corrige l'erreur de dom Calmet, et donne 1633 comme date de la mort d'Alphonse.

(8) Metz, 1853, in-8, p. 446.— Emm. Michel signale les *Actes de saint*

Digitized by Google

encore exactes, mais insuffisantes, dans le tableau des lettres au début du XVII^e^ siècle de l'*Histoire de Lorraine* de Digot (1). Puis, ce qui vaut mieux, ses ouvrages sont étudiés de près, au point de vue bibliographique par Beaupré, et les diverses éditions des *Dévots élancemens* comparées avec la méthode et le soin habituels à cet excellent érudit (2). Ces résultats sont reproduits par Brunet dans son *Manuel du libraire* (3) et par Noël dans son *Catalogue* (4) ; enfin, un quatrième bibliographe, Viollet-Le-Duc, le père, signalant dans le catalogue de sa bibliothèque l'édition de 1617 des *Dévots élancemens*, nous dit que « les vers ne sont pas beaucoup plus mauvais que tant d'autres », ce qui est fort injuste, et que l'auteur obtint l'emploi de lieutenant général à la recommandation d'Henri IV, auquel il avait présenté le manuscrit de ce poème, ce qui est une grosse erreur (5).

On le voit, les ouvrages locaux et les ouvrages spéciaux s'occupent plus ou moins heureusement d'Alphonse de

Livier, qui intéressent spécialement Metz où il habitait, mais ne parle pas des *Dévots élancemens*, ni des autres livres d'Alphonse.

(1) Tome V (1856), p. 141 ; Alphonse est encore nommé au tome IV, p. 299, 300, 304.

(2) *Recherches sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine*, Nancy, 1845, in-8, p. 227-231, 516-518 ; *Nouvelles recherches de bibliographie lorraine*, Nancy, 1856, in-8, chap. III, p. 20-23.

(3) 5^e^ édit., t. IV (1863), col. 1093-94 et suppl., t. II (1880), col. 390. — BRUNET signale une estampe de Callot représentant saint Livier, qui, dit-il, a peut-être été gravée pour le petit volume d'Alphonse de Rambervillers sur ce saint. C'est sans doute celle qui fait partie de la suite des *Images de tous les saints et saintes, et des fêtes mobiles de l'année*, et qui est cataloguée par Edouard MEAUME dans ses *Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot*, Paris, 1860, 2 in-8, t. II, p. 191, n^o^ 431.

(4) *Catalogue raisonné des collections lorraines de M. Noël*, Nancy, 1850-55, 3 in-8, n^o^ 4302. — Les indications que Noël donne ici sur le ms. des *Dévots élancemens* offert à Henri IV sont en partie inexactes.

(5) *Catalogue des livres composant la bibliothèque poétique de M. Viollet-Le-Duc*, Paris, 1843-47, 2 in-8, t. I, p. 390-391.

Digitized by Google

Rambervillers, mais les ouvrages d'ensemble, les grands dictionnaires, que le XIXe siècle a produits en si forte quantité, le laissent résolument de côté : rien sur lui (1) dans les vastes *Biographies* de Michaud et d'Hœfer, dans le *Dictionnaire des littératures* de Vapereau, dans le *Dictionnaire historique de la France* de Lalanne, dans *La Grande Encyclopédie* et dans le *Dictionnaire Larousse*, ouvrages qui, s'ils ne donnent pas la renommée, du moins la consacrent. Rien non plus dans les publications de nos nombreuses sociétés savantes lorraines, ou dans les revues historiques et littéraires de la province, sauf les courtes études du *Journal* et du *Bulletin* de notre Société, et de la *Lorraine Artiste*, que nous avons signalées tout au commencement du présent mémoire. Ainsi, Alphonse de Rambervillers a été très vite oublié, méconnu, dédaigné, bien à tort selon nous, car sa vie et ses écrits auraient dû conserver son souvenir, et le pays où il est né aurait quelque droit d'être fier de lui. Il est donc nécessaire de le tirer de cet oubli, de le remettre en lumière, non pas pour en faire un grand homme et un écrivain du premier rang, mais pour montrer qu'il mérite une place honorable parmi les auteurs du second ordre, aussi bien et mieux que tant d'autres auxquels la postérité a été plus indulgente.

(1) En cherchant à Rambervillers ou à Rembervillers.

Digitized by Google

APPENDICE

I

LISTES DES MEMBRES DU BAILLIAGE DE VIC (1).

1602. — Noms et surnoms de Messieurs tenantz le siège au bailliage de l'évesché de Metz.

Honnoré seigneur Jean Des Pourcelletz, seigneur de Maillane, Valhey, etc., bailly et superintendant de l'évesché.

Monsieur Alfonse de Ramberviller, lieutenant de bailly.
Jean Aubertin, conseiller d'Estat
Siméon Aubertin, chancelier de l'évesché
Baltasar Royer, procureur général de l'évesché
Claude Lefebvre, trésorier de l'évesché
François Lescamoussier
César Liégeois
François Boucher
Jean Tripplot
Humbert Gilles
David Bourguignon (mourut le 12 de septembre 1602)
Didelot Didelot
Jean Chamant (le 25 septembre 1602 fut faict conseiller en la place de David Bourguignon)
Jean Vauchier greffier

***

1620. — Noms et surnoms de Messieurs du bailliage.

Honnoré seigneur Henry de Gournay, seigneur de Marcheville, etc., bailly.

(1) Nombre des registres des sentences du bailliage ont sur leur feuille de garde, immédiatement après la couverture, une liste des personnes attachées à ce bailliage. Il serait inutile de les reproduire toutes, puisque, d'une année à l'autre, il n'y a souvent aucune modification dans le personnel. Nous donnons seulement les listes de 1602, 1620, 1633, qui montrent la composition de ce tribunal vers le début, au milieu et à la fin de la période que nous avons étudiée. Ces listes sont de plus en plus complètes : la première ne fait connaître que les chefs du bailliage et les conseillers, la seconde ajoute les noms des sergents, la troisième nomme en plus les avocats.

Digitized by Google

Messieurs : de Ramberviller, lieutenant
Aubertin, chancellier
d'Abocourt, procureur général
Du Halt, trésorier.
Liégeois (est allé de vie à trépas le vendredy 13 de mars 1620).

Didelot	Vauchier
Chamant	Martini
Gillet	Tietreman

Sergents

Estienne Gremelz	Gaspar Coupdelance
Claude Recourt	Honnoré Guérin
Jacques Chamant	Florentin Grandrichier
Jacques Dumoulin	Thiriet Thiriet, dict Bondieu
Jean Gossel	Daniel Ladroye
Noël David	

***

1633. — Les noms et surnoms de Messieurs tenans le siège du bailliage de l'évesché de Metz.

Honoré seigneur Pierre de Gournay, seigneur de Secourt, bailly et gouverneur de l'évesché de Metz

Les sieurs : Alphonse de Ramberviller, lieutenant général
Jean d'Abocourt, procureur général
Jean Le Changeur, trésorier général
Jean d'Abocourt, conseiller
Jean Chamant, »
Jean Martini »
Claude Serrier »
Jean de Ramberviller, conseiller
Claude Tabourel »
Louys de Ramberviller »
Gérard Vauchier »
François Gillet »
Jacques Battel »
Sébastien Didelot »

Advocatz.

François de Bourgoing[1]	Sébastien Didelot (faict conseiller)
Jean Huin	Théodorique Dietreman
Jean Derand	Gérard Vernesson
Jacques Battel (faict conseiller)	Jean Huin le jeune
Jean Drouart	Jean Vauchier
Jean Vitou	Jean Petitjean

Digitized by Google

Sergents.

Claude Recourt	Claude Thiebay
Jacques Chamant	Henry Colin
Jean Gossel	Nicolas Geronville
Gaspard Coupdelance	Claude Brichoux
Honoré Guérin	Marien Larcher
Florentin Grandrichier	François Phulpin
Jean Gérard	César Rouyer
Toussaint Praquat	Claude (*illis.*)

II

CORRESPONDANCE DE REGNARD DE GIRONCOURT AVEC DOM CALMET AU SUJET D'ALPHONSE DE RAMBERVILLERS.

Nous devons à Regnard de Gironcourt une partie de ce que nous savons sur Alphonse de Rambervillers, et c'est grâce à lui, comme nous l'avons expliqué, que dom Calmet a pu consacrer au poète de Vic une notice assez étendue dans sa *Bibliothèque lorraine* (1751). Il est donc nécessaire de dire quelques mots de ce personnage.

Dans la lettre que nous publions plus loin, il signe H.-A. Regnard : ses prénoms étaient Henri-Antoine, d'après Arthur Benoit (1). Cet érudit a dressé sa généalogie, mais il a voulu à tort le faire descendre d'Alphonse par les femmes, et, pour cela, il donne son ascendant Jean de Rambervillers, écuyer, conseiller au bailliage de Vic, comme un fils de cet Alphonse, alors qu'il n'en était que le cousin (2). Sa famille paternelle avait été anoblie par Charles III (3). Il naquit à Bouzonville le 13 juin 1719, et

(1) *J. S. A. L.*, 1895, p. 105-112.

(2) L'erreur a été signalée par M. A. de Gironcourt, *ibid.*, 1899, p. 273-77.

(3) Voir ses armes et d'autres détails sur lui dans A. de Maheut et Ed. Des Robert, *Essai de répertoire des ex-libris des bibliophiles lorrains*, Nancy, 1906, in-4, p. 270. (Nous rectifions les lieux et date de naissance donnés par cette ouvrage grâce aux indications orales de notre confrère, M. A. de Gironcourt). Voir aussi Emm. Michel, *Biogra-*

Digitized by Google

mourut à Varangéville le 10 janvier 1786. Il était seigneur de Vomécourt (1), fut avocat à Epinal, puis conseiller au bureau des finances de Metz, et écrivit divers travaux sur l'histoire de Lorraine (2). Il devait avoir entre les mains des papiers relatifs à Alphonse de Rambervillers, et, choqué de la légèreté avec laquelle dom Calmet parlait de cet écrivain dans son *Histoire de Lorraine* (3), il lui écrivit la lettre que voici (4) :

A Epinal, le 17 septembre 1749.

Monsieur,

J'ay l'honneur de vous envoyer un mémoire beaucoup plus circonstancié que celuy que je vous ay laissé à Senones touchant l'histoire de la vie de M. Alphonse de Ramberviller. Je ne crois pas que dans ce mémoire il y ayt des inutilités : tout y est vray et conforme aux pièces. Le public sera charmé de connoître parfaitement un si grand homme ; en tout cas je laisse le tout à vos savantes lumières. et me soumettray toujours avec joye à la sagesse de votre critique.

Au sujet du diplôme de 1003 (5) dont j'ay eu l'honneur de vous laisser les corrections, j'ay une délicatesse à vous proposer : je suis avocat contre le chapitre d'Epinal ; j'ay relevé fortement l'infidélité du titre qui vous a été communiqué en 1725, et qui se trouve imprimé dans vos deux éditions de l'*Histoire de Lorraine* ; j'ay lieu de craindre que si vous faites imprimer le second plus correct que je n'ay eu l'honneur de vous communiquer, que pour pouvoir scavoir la raison

phie du Parlement de Metz, Metz, 1853, in-8, p. 444, et une notice de Justin Lamoureux dans la *Biographie universelle* de Michaud, t. XVI, p. 590-91.

(1) Vosges, arr. Mirecourt. cant. Charmes.

(2) La Biblioth. de la ville de Nancy, et celle de notre Société possèdent plusieurs mss. de lui.

(3) Voir ce que nous en disons à la fin du chap. IV.

(4) Cette lettre se trouve dans le ms. 80-VII de la Biblioth. de Saint-Dié, entre les fol. 53 et 54 ; étant de format plus petit que le reste du ms., elle n'est pas foliotée. Elle a été publiée en partie seulement par Gaston Save dans la *Lorraine-artiste*, 1893, p. 761. L'adresse manque, mais les mentions de Senones et de l'*Histoire de Lorraine* montrent bien qu'elle est écrite pour dom Calmet qui depuis juillet 1728 était abbé de Senones.

(5) C'est un diplôme de l'empereur Henri II pour l'abbaye d'Epinal, imprimé par dom Calmet dans la 1re édit. de son *Hist. de Lorr.*, t. I, col. 564 des preuves, et dans la 2e éd., t. III, col. 105 des preuves.

Digitized by Google

d'une si grande différence, le chapitre ne le trouve pas bon, et ne dise malgré ma conduite innocente de quoy je me suis mêlé, n'ayant reçu de luy aucune commission pour faire cette correction. Je laisse cela, Monsieur, à votre prudence. Je fais des recherches continuelles pour enrichir votre nobilier. Je ne tarderay pas à avoir l'honneur de vous renvoyer la brochure que vous avez eu la bonté de me confier. Je fais décrire la liste des villes et villages de Lorraine, etc. Mille nouveaux remercimens, Monsieur, des amitiés dont vous m'avez honnorez à Senones.

J'ay l'honneur d'être avec un très profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H.-A. Regnard.

Vous m'obligerez infiniment si vous voulez bien, ainsi que vous m'avez fait l'honneur de me le promettre, mettre l'annotation que vous trouverez au bas de ces mémoires qui comencent par ces mots : ces instructions.

J'ay l'honeur de vous envoyer la copie sincère des lettres reconoisant la gentillesse d'Alphonse.

A l'aide du mémoire annexé à cette lettre (1), fut rédigée la notice consacrée à Alphonse de Rambervillers dans la *Bibliothèque lorraine*, mais Regnard de Gironcourt n'en fut pas satisfait, et, le 13 octobre 1751, il lui écrivit une seconde lettre pour le prier d'insérer dans le supplément à cette *Bibliothèque* des additions et des rectifications (2). Dans cette lettre, Regnard de Gironcourt se plaint avec quelque aigreur d'un M. Nicolas à qui il attribue la rédaction de la notice et la responsabilité des erreurs et appréciations fâcheuses qu'elle contient. Ce Nicolas est le libraire de Nancy bien connu depuis la publication de son *Journal* par M. Pfister (3) ; homme instruit, Jean-François Nicolas ne se contentait pas de fournir au bénédictin des livres et des documents : il collaborait avec lui, et c'est surtout à la

(1) Ce mémoire est dans le même ms. de la Biblioth. de Saint-Dié, fol. 54-57.

(2) Cette lettre a une adresse : à M. l'abbé de Senones; elle est entièrement publiée par G. Save, *ibid.*, p. 761. — Les rectifications demandées ont été faites par dom Calmet dans le supplément.

(3) *M. S. A. L.*, 1899, p. 216-386.

Digitized by Google

Bibliothèque lorraine que sa collaboration a été active (1) ; il n'y a rien d'improbable à ce qu'il ait rédigé la biographie d'Alphonse, qui, nous l'avons dit à plusieurs reprises, ne fait pas grand honneur à son auteur.

III

TABLE DES « DÉVOTS ÉLANCEMENS DU POÈTE CHRESTIEN ».

Une des raisons qui ont fait tomber cet ouvrage dans l'oubli, en détournant les lecteurs de l'ouvrir, est la disposition défectueuse de ses éditions, de celle de 1610 surtout. Celle-ci est extrêmement difficile à lire ou à consulter : les fautes d'impression y sont assez nombreuses et assez graves pour rendre parfois le texte inintelligible ; le caractère est sans netteté et tellement fin que l'imprimeur est arrivé à faire tenir jusqu'à 35 vers par page dans ce très petit volume de 143 mm. de haut ; enfin, il n'y a pas de table qui permette de se retrouver dans cet ensemble assez complexe.

L'édition de 1603 est imprimée plus correctement et en caractères un peu plus gros, en sorte que, le format étant pareil, elle n'a que 30 vers par page, là où ces vers ne sont pas répartis en strophes. Il y a quatre tables, une pour chaque partie de l'ouvrage ; mais elles ne sont pas réunies à la fin du volume, et chacune est placée en tête de la partie à laquelle elle se rapporte, de manière qu'on a bien de la peine à les découvrir et à en faire usage.

Il nous a paru utile de donner ici une table des *Dévots élancemens* pour faire connaître les éléments dont ils se composent, et le plan adopté par l'auteur. Nous faisons cette table synoptique aux deux éditions de Pont-à-Mousson, 1603, et de Toul, 1610, afin de montrer également

(1) Voir ce qu'en dit M. l'abbé MANGENOT, *ibid.*, 1900, p. 86.

Digitized by Google

en quoi ces deux éditions diffèrent, ce qui se trouvant dans l'une manque à l'autre. L'exemplaire de 1603 se trouve à la Bibliothèque de Nancy (n° 11.336 du fonds lorrain) ; celui de 1610 appartient à notre confrère M. Robert Parisot, qui a bien voulu, avec une obligeance extrême, nous le communiquer et le laisser entre nos mains, malgré sa rareté, tout le temps fort long qu'ont duré nos recherches sur Alphonse de Rambervillers.

Notons encore que l'édition de 1603 a une seule pagination du commencement à la fin du volume. Celle de 1610 en a deux, une première de 1 à 20 pour les stances dédicatoires, épîtres liminaires, etc., et une seconde de 1 à 210 pour le texte même du poème (1) ; ces deux paginations sont en chiffres arabes ; mais, pour prévenir la confusion, nous marquerons la première en chiffres romains, — comme on le ferait du reste si le livre était imprimé aujourd'hui, — dans le tableau qui suit :

	ÉDITIONS DE 1603	ÉDITIONS DE 1610
Harangue prononcée par l'autheur devant le roy, luy présentant son œuvre au chasteau de Vincennes le jeudy saint de l'année 1600.		I-III
Stances dédicatoires [au roi].	5-8	V-VII
Epîtres liminaires	9-21	VIII-XVII
L'autheur aux lecteurs (en prose).	22-24	XVIII-XIX
Privilège du roi (résumé).		XX
PARTIE I		
Table de la première partie	27	
La desplaisance du pécheur contrit.	29	5
Les regrets du pénitent pour le péché réitéré . .	39	13

(1) L'incorrection typographique de cette édition s'étendant même à la pagination, les dernières pages du volume sont numérotées 204, 105, 106, 107, 108, 109, 116.

Digitized by Google

	ÉDITIONS DE 1603	1610
La disposition du pénitent à la confession sacramentale	51	23
L'esjouissance du pénitent confessé et absolut	59	31
La résolution du pénitent à la satisfaction	67	39
PARTIE II		
Table de la seconde partie	79	
L'acheminement du pénitent à la saincte Eucharistie	81	51
La ferveur du communiant adorant la saincte Eucharistie	91	61
La démission du chrestien sur le point de la communion	103	71
Le contentement du communiant ayant receu son Créateur	109	75
L'action de grâces du catholique demandant les effects de la saincte Eucharistie	119	85
PARTIE III		
Table de la troisième partie	131	
La consolation du chrestien affligé à soy mesme	135	97
La subvention du catholique au repos de l'Eglise en temps d'hérésies	147	109
L'invocation des âmes bienheureuses	161	121
L'intercession pour le soulagement des catholiques deffuncts	175	133
La considération de la mort	189	145
La parénèse	206	160
Lettres du roi de France au duc de Lorraine et à l'évêque de Metz pour leur recommander l'auteur	209-210	162-3
PARTIE IV		
L'autheur aux lecteurs (en prose)	211	164
Table de la quatrième partie	215	

Digitized by Google

	ÉDITIONS DE 1603	1610
Le polémologue, ou prière guerrière de... Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, ...général de l'armée impériale en Hongrie, allant en guerre contre le Turc, à luy présenté par l'autheur à Sainct-Nicolas en Lorraine, le 26 juillet 1600.	217	167
Advertissement au lecteur (en prose).	231-34	
Les larmes publiques sur le trespas de feu ... Philippe-Emanuel de Lorraine, duc de Mercœur.	235	
L'imprimeur au lecteur (en prose)	252	180
Sur la convalescence d'illustrissime et révérendissime prince, Charles, cardinal de Lorraine, évesque de Metz, Strasbourg, langraff d'Elsace, etc., en l'année 1596.	253	181
L'extaze sur le trespas de feu Paul Des Pourcelletz, ... fils second de ... Jean Des Pourcelletz, seigneur de Maillane, Valhey, etc., bailly et surintendant de l'évesché de Metz.	258	185
L'adieu aux généreux seigneurs, gentilhommes et soldats allans en Hongrie contre le Turc en l'année 1597	268	194
Stances funèbres sur le trespas de feu ... George, baron de Boppart, seigneur d'Albe, Teintru, etc., colonel du régiment des soldats Lorrains en la guerre d'Hongrie contre le Turc, occis au siège de Bude en l'an 1598.	278	201
Les plaintes (1) de la Lorraine sur le trespas de feu ... Jean, comte de Salm ... mareschal de Lorraine, gouverneur de Nancy, etc., décédé le 14 janvier 1600.	282	204
Approbations de théologiens	287-91	208-210
Privilèges du roi et du duc de Lorraine (in-extenso).	292-95	

(1) L'édit. de 1610 écrit : Les larmes.

Digitized by Google

IV

Vers latins écrits par Alphonse de Rambervillers pour l' « Optica regularium » de Servais de Lairuels.

Nous avons dit au chapitre IV qu'Alphonse de Rambervillers avait des relations amicales avec Servais de Lairuels, abbé de Sainte-Marie-Majeure de Pont-à-Mousson et réformateur des prémontrés. En 1603, ce religieux imprima à Pont-à-Mousson l'*Optica regularium, seu commentarii in regulam sancti Augustini*, petit in-4 de 422 pages, sans compter la préface et les épîtres liminaires du début, qui ne sont pas paginées, et la table des matières étendue qui clot l'ouvrage, et ne l'est pas non plus (1). Selon l'usage du temps, ses amis prirent la plume pour louer son ouvrage et le recommander au public, en sorte qu'en tête de l'*Optica*, après la préface, Servais put imprimer vingt épîtres liminaires, toutes en vers latins, sauf la dernière qui est en vers français. La quatrième est d'Alphonse de Rambervillers ; elle peut passer pour inédite, à raison de la rareté de ce volume qui ne se trouve pas dans les bibliothèques de Nancy (2), et c'est pourquoi nous la donnons ici. Ces vers montrent qu'Alphonse de Rambervillers, comme tant de ses contemporains du reste, était un latiniste distingué ;

(1) Coïncidence à noter, Alphonse de Rambervillers imprimait la même année, dans la même ville, et chez le même imprimeur, Melchior Bernard, la seconde édition de ses *Dévots élancemens*.

(2) A la B. N., il est coté H. 5590. Diverses particularités de cet exemplaire de la B. N. ont été étudiées par Schmit dans le *J. S. A. L.*, 1868, p. 82-87. Ce volume a appartenu à Alphonse de Rambervillers lui-même, et lui est venu de la bibliothèque de Salival, abbaye de l'ordre de Prémontré : Schmit suppose qu'Alphonse était parent de Mathieu Bonnerbe, alors abbé de Salival, et l'aura eu par héritage ; il nous paraît plus probable que les religieux le lui auront offert pour le remercier d'avoir écrit ses opuscules sur saint Livier et sur les guérisons miraculeuses de Salival.

Digitized by Google

leur coupe rappelle beaucoup celle des vers d'Ovide, au jugement de notre confrère M. Harmand. On remarquera plusieurs allusions au vêtement blanc des religieux prémontrés, et, au 9e vers, le jeu de mot : servas, Servati.

Eidem pererudite de reformatione scribenti, Alphonsus de Ramberviller, I.V.D. (1) et in episcopatu Metensi propræses his versiculis congratulatur.

Ordine pro niveo non est satis ergo pudicis
Moribus, et factis irradiare piis.
Non satis est populum doctis pavisse loquelis ;
Nec satis est dubias tot remeasse vias.
Nunc calamo pugnas novus ecce Athleta, novumque
Condis opus, scriptis armaque sacra moves
In vitium arma moves et dogmata prisca reducens
Præmonstratenses ad meliora vocas.
Sic fratres servas, Servati, et candidus ordo
Lumine jam per te candidiore micat.
Perge, precor, lætus, cæptoque incumbe labori
Ut digna accipias præmia, perge, precor.
Te geminata manet merces, te namque beabit
Gloria parta solo, gloria parta polo.

V

NOTES ICONOGRAPHIQUES.

M. de Braux a reproduit dans le *J. S. A. L.*, 1899, p. 192, le dessin d'une médaille qui représente Alphonse de Rambervillers. et qui doit être un portrait fidèle, car c'est lui-même qui l'avait fait frapper, à Metz sans doute. Cette médaille est probablement la même que décrit dom

(1) Juris utriusque doctor.

Digitized by Google

Calmet dans le Supplément à la *Bibliothèque lorraine*, col. 84.

Nous aurions voulu trouver un autre portrait du poète à rapprocher de celui-là, et il est plus que probable qu'il y en a eu, — bien que Soliman Lieutaud n'en indique pas dans son catalogue (1), — car, à cette époque, tous les personnages de quelque importance se faisaient reproduire, soit en gravure, soit aux crayons. Mais nous l'avons en vain cherché dans les collections publiques de Nancy, et à Paris, dans le cabinet des estampes de la B. N., si riche en portraits du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle, et où les effigies de personnages lorrains ne sont pas rares. Le jour où l'image d'Alphonse serait découverte dans quelque autre dépôt public, ou dans une collection particulière, il serait à désirer qu'on la publiât pour qu'elle pût être comparée à celle de la médaille reproduite par M. de Braux.

A défaut d'un portrait, nous donnons deux spécimens de sa signature assez différents, parce qu'ils sont pris à

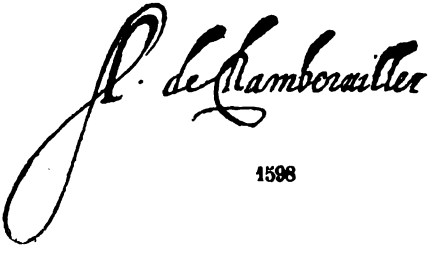

près de trente ans de distance. La première, de décembre 1598, se trouve dans un de ces registres de Sentences du bailliage de Vic qui nous ont fourni tant de renseigne-

(1) *Liste alphabétique de portraits... de personnages nés en Lorraine, pays messin...* 2^e^ édit., Paris, 1862, in-8.

Digitized by Google

ments (1) ; la seconde figure au bas d'un acte du 8 juin 1627 par lequel Alphonse avoue avoir repris du duc Charles IV des rentes dépendant du fief de Forcelles (2). Il y a des traits communs à ces deux signatures, mais l'écriture n'a pas laissé de se transformer assez visiblement.

1627

La vue d'ensemble de la petite ville de Vic que nous donnons en tête de ce travail provient de la Bibliothèque municipale de Nancy (3). C'est une gravure exécutée sans doute au XVII^e^ siècle, et mesurant 0,14 de haut sur 0,32 de large. On peut la rapprocher du plan de Vic qui se trouve dans le petit atlas de Tassin (4).

Les frontispices de deux des ouvrages d'Alphonse de Rambervillers, *Les devots élancemens du poëte chrestien*, édit. de Pont-à-Mousson, 1603 et les *Actes admirables de saint Livier*, Vic, 1624, sont reproduits dans le *Trésor du bibliophile lorrain* (5), planches 40 et 55.

(1) Registre de 1596, fol. 184.

(2) Arch. de M.-et-M., H. 2568, orig. papier.

(3) N° 3182 du fonds lorrain.

(4) *Plans et profils des principales villes du duché de Lorraine*, Paris, 1633, in-12 oblong.

(5) Nancy, Sidot, 1889, grand in-4.

Digitized by Google

Notre confrère, M. Edmond Des Robert, si expert en art héraldique, a bien voulu dessiner les armes de la famille de Rambervillers que nous donnons ici : *d'azur à la fasce d'argent, accompagnée de 3 glands montants d'or, posés 2 et 1.*

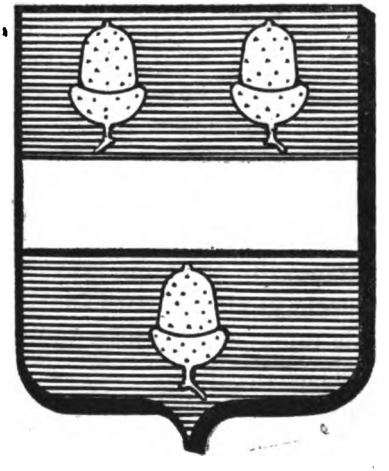

Digitized by Google

LE

TUMULUS

DU

BOIS DE SAINTE-MARIE

Forêt de Bezange-la-Grande

(Meurthe-et-Moselle)

PAR

LE Cte J. BEAUPRÉ

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Quand on se rend de Moncel à Bezange-la-Grande par la route parallèle au cours d'eau appelée « *la Loutre noire* », on pénètre dans la forêt domaniale de Bezange par le bois dit de « *Sainte-Marie* », qui est limité au Nord-Ouest et à l'Ouest par le ruisseau nommé « *Ruisseau des prés Thiébaut* ». A moins de deux cents mètres de la lisière, on aperçoit sur la droite un tumulus dont les pentes orientales viennent aboutir au fossé de la route. Son diamètre atteint une vingtaine de mètres, et son relief environ 1m 70 au-dessus du sol environnant.

Il ne portait aucune trace de remaniements trahissant des fouilles antérieures, mais il était aisé de voir, à de légers affaissements, qu'on y avait extrait des souches. L'absence de traces de remaniements ne prouve souvent pas grand'-chose, car, dans les forêts domaniales, les préposés

Digitized by Google

forestiers tiennent la main à ce que le terrain soit remis soigneusement en état et repiqué, chaque fois qu'il y a eu extraction de souches ou autres travaux forestiers. Comme ces arrachages de racines sont quelquefois assez superficiels, il était à espérer que la couche archéologique n'avait pas été atteinte aux endroits où des travaux de ce genre avaient laissé des traces. Dans tous les cas, selon toutes vraisemblances, certaines parties du tumulus pouvaient être demeurées indemnes. Malheureusement, le mal était plus grand qu'il n'y avait lieu de le craindre ; à peu près tout ce qui avait été dérangé dans les mobiliers funéraires avait en outre été enlevé.

Comme d'habitude, le tumulus du bois de Sainte Marie a été construit au moyen de matériaux recueillis au pied même de ses pentes : l'emprunt est encore très visible à l'Ouest et au Sud. Le terrain étant dépourvu de pierres, la terre seule a été employée : elle est de coloration jaunâtre, assez mêlée de sable gréseux, ce qui a rendu le travail facile à ses constructeurs. Un pareil sol pouvait être, *a priori*, considéré comme absolument défavorable à la bonne conservation des ossements, et l'on était assuré d'être, de ce fait, privé d'utiles matériaux pour la détermination des modes de sépulture, les orientations, etc..., indépendamment de la perte de documents anthopologiques précieux, parce qu'ils sont encore en très petit nombre dans l'Est de la France.

Il était d'autant plus intéressant de fouiller ce tumulus que j'avais exploré, en 1899, avec mon collègue, M. A. Poirot, la station funéraire de *Rosebois* (1), distante de 3 kilomètres, à vol d'oiseau, du tumulus du bois de Sainte-Marie, dans la direction du Nord Ouest, et que la Société

(1) J. Beaupré. Compte-rendu des fouilles exécutées, en 1899, dans des tumulus situés sur le territoire de Moncel-sur-Seille. (*Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, 1899.)

Digitized by Google

d'histoire et d'archéologie lorraine de Metz avait fouillé une autre station, que je lui avais signalée en Alsace-Lorraine, à 3 kilomètres également, dans la direction du Nord-Ouest. On pouvait se demander s'il n'existait pas une communauté d'origine entre une partie au moins des sépultures de ce groupe, dont aurait fait partie une autre station non encore exploitée, sise à la même distance, dans une autre direction, et auxquelles on aurait pu rattacher la station funéraire de Serre, explorée par moi en 1902. On comprendra aisément combien il était important d'observer, réunis pour ainsi dire sur un même point, des vestiges de civilisations successives, assez séparés cependant pour qu'ils ne soient pas mêlés entre eux. La station de Rosebois est hallstattienne ; les deux épées que nous y avons trouvées ne laissent aucun doute à cet égard : ce sont, en effet, de grandes épées de fer pistilliformes à soie plate, avec trous de rivets, et à crans à la base de la lame. La station des bois de Chambrey a donné des poteries hallstattiennes, si mes souvenirs sont exacts. Quant à celle de Serre, elle pourrait être attribuée en partie, à l'Age du bronze, en partie aux époques de Hallstatt et de la Tène.

Il semble que l'on ait utilisé, pour y élever le tumulus du *Bois Sainte-Marie,* une légère ondulation de terrain. Dans sa partie centrale, l'amoncellement de matériaux terreux atteint $1^{m}20$ au-dessus du sol en place : c'est la hauteur vraie du tertre, car la différence entre ce chiffre et le relief apparent de $1^{m}70$, est constituée par la profondeur de l'excavation circulaire d'où proviennent les matériaux de rechargement. Il en résulte que, dans un rayon supérieur à 5 mètres, la masse terreuse n'a plus assez d'épaisseur pour protéger efficacement des corps; les recherches se trouvent, en conséquence, limitées à la région centrale.

Digitized by Google

Dès les premiers coups de pioche, à 0m 30 de profondeur, on découvrit au point A un fragment de lame d'épée en fer, long de 0m 09. Ce fragment semble appartenir à une

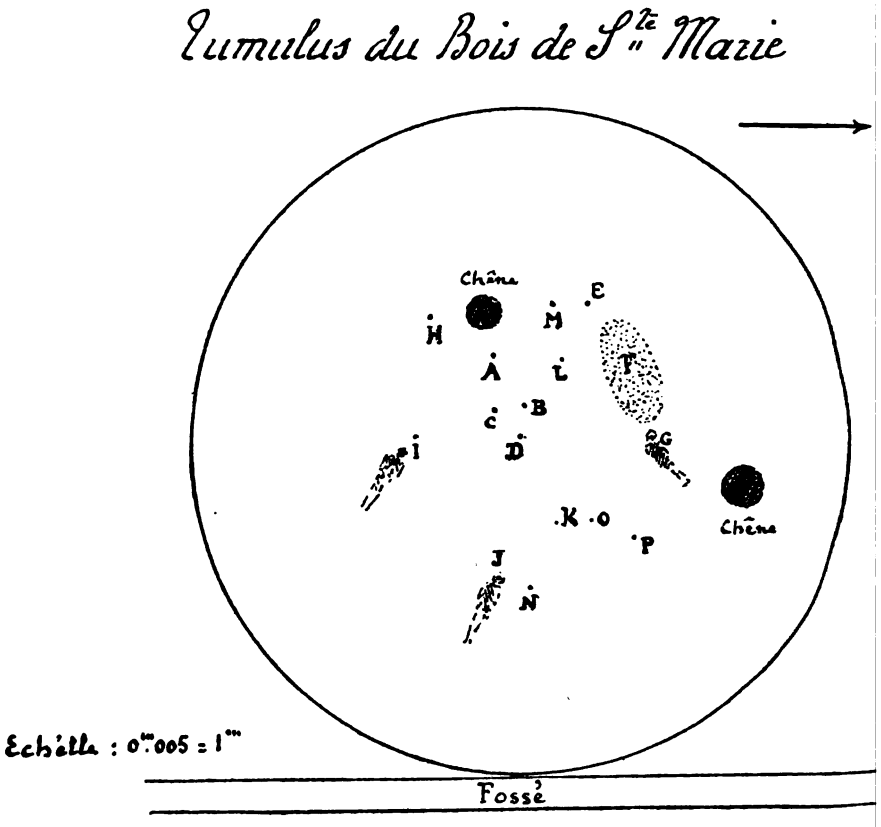

partie de la lame fort proche de la pointe; sa largeur est de 0m 035 à l'une des extrémités, et de 0m 03 à l'autre.

A la profondeur de 1 mètre, au point B, apparut un

Digitized by Google

grand morceau d'une épée de fer, posée horizontalement et orientée du Nord-Ouest au Sud-Est, la poignée tournée vers le Nord-Ouest, légèrement inclinée en contre-bas de l'autre extrémité. En dessous, le sol a été manifestement battu ou piétiné fortement, sur un espace long d'environ 2 mètres sur 0m 80, orienté à peu près de l'Est à l'Ouest. Cette épée, où plutôt ce fragment d'épée, puisqu'il mesure 0m 45 seulement, et que toute la partie comprenant la pointe manque, est dans un état de conservation fort mauvais : le métal est fortement oxydé. Il est néanmoins facile de voir qu'elle est dans son fourreau, mais comme celui ci est en grande partie détruit, on constate que la lame est à double tranchant, large de 0m 055 à la naissance de la soie. A l'autre extrémité, à l'endroit de la cassure, elle mesure 0m 05 de largeur. A la lame adhère encore 0m 03 de la soie, sous la forme d'une tige mince : le reste de celle-ci, cassée en plusieurs morceaux, porte des empreintes du bois de la poignée. Le bouton terminal de la soie a été également retrouvé, ainsi que l'anneau servant à fixer le fourreau au baudrier.

Le fourreau se composait d'une plaque de fer repliée, dont les bords sont rapprochés vers le milieu d'un des côtés de la lame. L'épaisseur de la plaque métallique paraît avoir été de 0m 0015 seulement; aussi, est-elle en grande partie détruite par la rouille.

Sur les deux faces, on remarque des morceaux de tissus empâtés dans l'oxyde. Malheureusement, le fourreau ne peut guère être observé que sur une face, et sur une longueur de 0m 15, le côté reposant sur le sol étant complètement fragmenté.

Le tissu recouvrant la face supérieure est formé de fils de 0m 0015 de diamètre, semblant avoir été tressés.

Une empreinte longue de 3 à 4 centimètres existe sur un fragment de la face inférieure du fourreau : c'est celle d'une étoffe plus fine, d'une trame différente de la première.

Digitized by Google

Ici, les fils, de moitié moins épais, sont tendus parallèlement et maintenus en place par d'autres fils bien plus fins qui leur sont perpendiculaires.

Cette epée est bien l'épée de la Tène, mais comme l'extrémité du fourreau manque, il est impossible, d'après ce qui en reste, de déterminer exactement à quelle période de cette époque il y a lieu de la faire remonter.

Si l'on examine l'arme soigneusement, on s'aperçoit qu'elle est légèrement courbée, comme si on avait fait un effort pour la casser en deux. On est à se demander si c'est avec intention que l'épée a été brisée, ou s'il faut voir là l'effet d'une mutilation accidentelle provenant d'un remaniement du tumulus.

En premier lieu, il faut chercher à se rendre compte si l'arme a jamais été déplacée.

Je ne le crois pas, et voici pourquoi. Il est de toute vraisemblance que si l'épée avait été touchée, des parties aussi abîmées que le fourreau, aussi fragiles que la soie et l'anneau de suspension, auraient été séparées du reste. Or, tout cela était bien à sa place : il faut donc écarter toute idée de remaniement, en ce qui concerne cette partie de l'arme.

Si le fragment dont nous venons de parler reposait sur un sol dur, certainement non remanié, la partie manquante correspondait au contraire à un endroit où le sol était fort meuble. L'endroit de la cassure se trouvait à la limite des deux terrains. Il y a donc lieu de supposer que l'arme a été cassée, soit par un coup de pioche, soit en faisant effort pour la retirer avec la main, ce qui expliquerait du même coup, sa mutilation et la présence d'un morceau de la partie antérieure d'une lame d'épée au point A, et la légère courbure du morceau demeuré en place, sans qu'il soit besoin de recourir à l'hypothèse d'une cassure intentionnelle de l'arme au moment des funérailles.

Cette hypothèse d'un remaniement est encore renforcée

Digitized by Google

par la découverte qui fut faite au point C, dans la terre meuble, à 0m10 en contre-bas du niveau de l'épée, de la moitié d'un bracelet à tampon, à 0m10 en dessous duquel on recueillit un petit anneau de bronze plat, large de 0m003, épais de 0m002, dont le diamètre intérieur est de 0m008 (1). Ce dernier reposait dans la couche archéologique, tandis que le demi-bracelet ne se trouvait pas dans les mêmes conditions.

En résumé, on aura arraché une grosse souche dont le centre devait se trouver aux environs du point D. On est tombé sur une sépulture de femme placée au point C, et à laquelle appartenait la moitié de bracelet à tampon, et le petit anneau, Ce dernier, grâce à sa petitesse n'a pas été dérangé, mais il n'en a pas dû être de même du reste du mobilier qui devait être riche, étant donné la beauté du demi bracelet qui a dû lui-même avoir échappé aux recherches, ainsi qu'une petite boule de bronze provenant d'un bracelet cassé.

Du même coup, la sépulture du guerrier occupant à peu près le centre du tumulus s'est trouvée en partie découverte et a dû être partiellement saccagée.

Le bracelet incomplet se compose d'une tige ronde, épaisse de 0m005, ornée de légers renflements, larges de 0m005, disposés à 0m007 les uns des autres, et formant une saillie de 0m0015. Le tampon terminal en forme de clochette de même que les parties saillantes du bracelet, porte des dessins gravés au trait.

Au point D, sous la bande de terre dure que j'ai signalée, reposait sur le sol en place un vase *incomplet*, brisé en un grand nombre de morceaux, intentionnellement à ce qu'il m'a semblé. Comme *tous* les morceaux ont été soigneuse-

(1) Comme ornementation, il porte gravées sur une de ses faces, des ellipses coupées en deux, dans le sens de leur grand axe et légèrement espacées.

Digitized by Google

ment recueillis et rapprochés il est facile de se rendre compte de l'état dans lequel il se trouvait primitivement.

Avant d'être mis hors d'usage, il devait mesurer 0m17 de diamètre à la panse, 0m045 à sa base, et 0m12 à son orifice : la hauteur était de 0m10. Le col atteignait 0m02 d'élévation. La pâte en est brune, assez irrégulièrement cuite, d'inégale épaisseur. Il était recouvert en partie d'un enduit noirâtre à reflet légèrement métallique. Sa décoration consiste en deux traits gravés parallèlement d'une

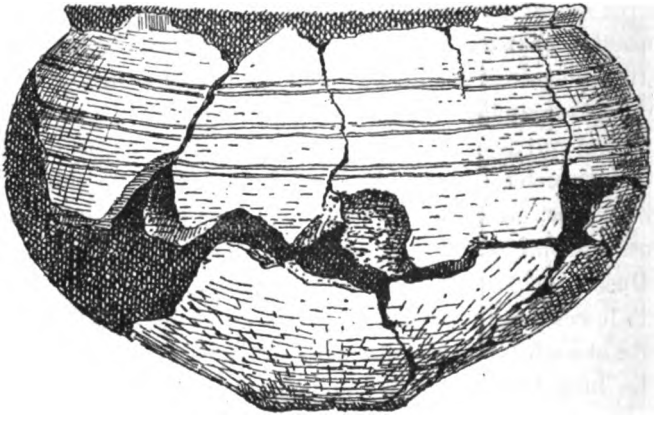

façon peu soignée : ce motif se repète trois fois à 0m01 d'intervalle autour du vase, entre la partie la plus proéminente et la base du col. Cette poterie me paraît être la pièce la plus ancienne de toutes celles trouvées dans le tumulus : elle était proche d'un petit fragment de fer très plat, fortement oxydé, semblant avoir appartenu à un rasoir brisé.

Au point L, à 0m,80 de profondeur, se trouvait dans un sol très meuble un fragment de meule en porphyre quartzifère, de très petite dimension. Cette roche a servi à peu près exclusivement dans l'Est, comme je l'ai signalé, à la

Digitized by Google

fabrication des meules jusqu'à l'époque de la Tène I inclusivement. Le basalte n'a guère été mis en œuvre qu'aux époques suivantes, d'après les observations que j'ai pu faire jusqu'ici.

A 0m40 de profondeur, au point F, se trouvait la moitié d'un torque à tampon ; la cassure avait tous les caractères d'une cassure assez ancienne. Il est fortement attaqué par l'oxydation.

Au point M, à 0m90 de profondeur, au niveau du sol en place, on remarquait quelques morceaux de charbon, dont un était épais de 0m03 à 0m04, long de 0m20, large de 0m09 environ. Ces charbons, comme tous ceux qui furent recueillis, çà et là, dans le tumulus provenaient de bois de chêne.

Au point F, à 0m 75 de profondeur, il y avait un emplacement de foyer de forme ovale, dont le grand axe mesurait 3 mètres de longueur et le petit axe 2 mètres environ. Il portait la trace d'un feu intense, le sol étant cuit au rouge sur une épaisseur de 0m20 à 0m30. Toutes traces de cendres et de charbons avaient disparu, sauf de très rares parcelles charbonneuses. Ce foyer était orienté suivant son grand axe du Sud-Ouest au Nord-Est.

Au point G, se voyait une sépulture, marquée par un torque de bronze de formes grêles, à tampons, dont l'oxyde avait assuré la conservation partielle de deux grosses molaires humaines, dont l'émail seul avait échappé à la destruction. Deux bracelets, également à tampons, donnaient l'orientation et la position du corps. En effet, ils se trouvaient au Nord-Ouest du torque, et par conséquent la morte était orientée les pieds au Nord-Est, la tête au Sud-Ouest. Elle était couchée sur le côté, car les bracelets au lieu de se trouver sur un même plan horizontal, étaient sur un plan vertical. Les débris d'un ressort de fibule se voyaient auprès du torque, à hauteur du haut du sternum.

Digitized by Google

Cette sépulture m'a paru fort ancienne, et remonter aux débuts de la Tène : non seulement les formes du torque et des bracelets sont archaïques, mais leur état de décomposition est bien plus avancé que celui des autres objets de bronze rencontrés sous le reste du tumulus.

Le torque se compose d'une tige de bronze épaisse de 0m0035. terminée par deux petits tampons très plats de 0m009 de diamètre.

Sa décoration est assez simple, localisée aux environs immédiats des tampons, autant qu'on en peut juger par son état d'oxydation profonde. Comme diamètre, il mesure 0m15, et celui des bracelets 0m055 et 0m047. Ces derniers consistent en une tige de mêmes dimensions que celle du torque, et terminée de la même manière. Ils sont en très mauvais état de conservation. L'un d'eux était incomplet.

Au point P, on avait extrait récemment une souche, mais certaines racines étaient demeurées en place. Néanmoins, on ne découvrit pas autres choses que des charbons et de menus éclats de poterie grossière. Ces débris se rencontrèrent surtout en profondeur.

Aux endroits désignés par les lettres K et O, on recueillit dans les déblais deux petits morceaux d'os ayant subi l'action du feu : ce sont des restes d'incinération. L'un est un fragment d'occipital humain, et l'autre un débris d'os long, indéterminable. Comme ils ne furent pas aperçus immédiatement, il est impossible de préciser avec exactitude l'endroit où ils se trouvaient en terre. On peut dire cependant, qu'ils devaient provenir des couches moyennes, et n'étaient pas ensemble. Ils avaient déjà été dérangés à une époque antérieure.

Au point N, dans une couche de terre meuble, voisine du sol en place, on voyait quelques débris d'une fibule. Cet objet de petites dimensions, très peu épais de métal, complètement oxydé, avait été cassé en morceaux dispersés dans plus de soixante centimètres cubes de terre.

Digitized by Google

Une inhumation se trouvait au point J, à environ 0m60 de profondeur, orientée Nord-Ouest, Sud-Est.

Le mobilier se composait d'un gros torque, de deux bracelets et d'une fibule.

Le torque, dont la tige mesure 0m0075 d'épaisseur, se termine par deux tampons : son diamètre est 0m12. Il est d'une jolie ornementation, comme on peut le voir sur la planche 3 (fig. J).

Les bracelets se composent d'une tige épaisse de 0m005, garnie dans l'un de 25, et dans l'autre de 29 ailettes épaisses de 0m03. formant une saillie de 0m0015 à 0m002 tout autour de la tige, sur laquelle elles sont placées à 0m004 de distance les unes des autres. Des tampons terminent les extrémités des tiges. Le diamètre de ces bracelets est de 0m005. D'après leurs positions, le corps a dû être placé le bras droit ramené vers les épaules, la main posée au-dessus du sein. Le bras gauche était étendu le long du corps, mais l'avant-bras était placé de telle sorte que la main devait reposer sur les fausses côtes.

En découvrant le torque, nous constatâmes qu'il était au milieu d'une masse relativement plus considérable que d'ordinaire de débris injectés d'oxyde de cuivre. Je retirai le tout en une seule motte et dégageai avec précaution la masse verdâtre de son enveloppe terreuse.

En-dessous du torque se trouvaient une demi-douzaine de dents, grosses et petites molaires, dont l'émail seul était conservé, sauf celui de la couronne. Il y avait également les restes d'une fibule.

Au-dessus du torque, en contact avec les tampons d'une part, et de l'autre en surélévation de 0m04 s'élevait un conglomérat à surface légèrement bombée, long d'une huitaine de centimètres. large de 4 à 5, formé de débris imbibés fortement d'oxyde de cuivre. Ce sont des débris végétaux : de la mousse recouverte d'écorce et de feuilles

Digitized by Google

de chêne, parfaitement reconnaissables. Il est à supposer qu'il se trouvait là quelque ornement de tête; probablement une sorte de plaque mince ou un bandeau de bronze (1).

Il résulte de cette observation que le corps avait été recouvert de mousse et de feuilles de chêne. Je l'avais remarqué à plusieurs reprises sur d'autres gisements, à Chaudeney (2) et à Liverdun (3) principalement, mais je n'avais pas encore de données aussi nettes.

Au point I se trouvait également une sépulture orientée Nord Ouest. Sud-Est, comme l'indiquaient un torque, un bracelet et trois fibules : ces dernières paraissent avoir été placées comme d'ordinaire près des épaules. On peut en conclure que le costume, alors porté par les femmes, était analogue au costume grec ; ces fibules servaient à maintenir réunies la partie du voile tombant dans le dos à celle qui couvrait la poitrine ; c'est le διπλοιδιον que l'on voit représenté sur les vases grecs de la même époque.

Le torque est très beau, et il est tout à fait extraordinaire de voir une aussi belle pièce associée à un bracelet plutôt modeste. Il est décoré de dessins en relief terminés par une palmette alors que les autres portent plutôt des ornements gravés au trait (4). Il se termine par des tampons larges de 0m03, épais de 0m009 précédés d'un renflement de la tige de 0m01 de diamètre. Le diamètre du torque est de 0m13, l'épaisseur de sa tige de 0m008.

Le bracelet est épais de 0m0045 au centre, et augmente de

(1) Le conglomérat, après avoir subi la préparation habituelle, a été laissé tel qu'il a été recueilli. J'estime qu'en cet état, il présente plus d'intérêt qu'un ornement, dont il ne reste peut être rien d'ailleurs.

(2) J. Beaupré. Compte rendu des fouilles exécutées en 1904 dans les tumulus de Chaudeney (*Mémoires de la Soc. d'arch. lorraine*, 1904).

(3) J. Beaupré. La station funéraire de la Garenne à Liverdun (*Mémoires de la Soc. d'arch. lorraine*, 1907).

(4) Malheureusement ces dessins ne sont pas visibles sur la planche.

Digitized by Google

volume vers ses extrémités, terminées par des tampons de 0m008, sur lesquels on distingue quelques gravures fort simples : son diamètre est de 0m052 et 0m0045.

Sur les 3 fibules, deux sont en partie intactes ; la troisième est non seulement incomplète, mais son arc est cassé en plusieurs morceaux. L'une mesure 0m06 de longueur, elle est sans ornements : l'extrémité du porte-agrafe, indépendante de l'arc, est garnie d'une petite boule et se termine en pointe aplatie au bout, de façon à s'appliquer sur l'arc, sans cependant se souder avec lui.

Cela paraît être un type intermédiaire de fibule entre la fibule typique de la Tène I et celui de la Tène II.

L'autre fibule est ornée de côtes transversales : elle est un peu plus petite. L'extrémité du porte-agrafe complètement oxydé n'a pu être recueilli. Il était également indépendant de l'arc.

Au point H, au niveau du sol vierge, mais dans un sol remanié, on recueillit la moitié d'un torque volumineux, terminé par un gros tampon avec dessins gravés : sa tige est ornée de renflements sphériques assez espacés.

De l'ensemble de ces observations, nous croyons pouvoir conclure, mes collègues (1) et moi, que l'on est ici en présence d'un tumulus dont quelques parties sont demeurées en leur état primitif, mais dont beaucoup d'autres ont été remaniées accidentellement, par suite de l'extraction de souches ayant appartenu à de grands arbres. Ces remaniements sont anciens et peuvent dater de plus d'un siècle, comme l'atteste l'âge du chêne s'élevant entre les points H, A, et M ; aussi ne faut-il pas s'étonner, si de mémoire d'homme, on ne se souvient pas dans le pays que des trouvailles aient été faites dans le sol forestier, d'antiquités alors

(1) MM. A. de Novital et A. Poirot ont bien voulu me prêter leur concours cette fois-ci encore, bien que cette exploration, ait eut lieu en plein mois de décembre, et qu'elle ait duré 3 jours.

Digitized by Google

considérées comme à peu près sans valeur, et que bien des gens de la campagne ne ramasseraient même pas de nos jours.

On ne peut guère expliquer autrement la présence des objets incomplets recueillis par nous, dans certaines parties du tumulus correspondant à des affaissements de sa surface encore assez apparents, au milieu d'un sol dont le peu de consistance accuse l'existence d'un remaniement à des yeux exercés.

Je sais bien qu'on pourrait voir ici une pratique bien connue de l'Antiquité, d'après laquelle les parents ou amis du mort jetaient quelques objets dans la tombe au moment de la dernière séparation. Mais alors, s'il en avait été ainsi, pourquoi ces objets isolés n'ont-ils pas également été rencontrés aux endroits ne portant aucune trace de remaniement, comme par exemple aux alentours des points I, J, G, F ? Si nous avons eu quelques motifs de croire à l'existence de cette coutume sur certains gisements lorrains de la même époque, rien ne semble nous autoriser à reconnaître la trace d'un semblable rite dans le tumulus de la forêt de Bezange.

A mon avis, ici comme en beaucoup d'endroits, le tumulus a primitivement servi d'abri à une sépulture probablement unique, d'une époque antérieure à l'ensemble des autres sépultures, et dont l'existence me paraît attestée par les restes de vase découverts encore en place au point D, c'est-à-dire au centre même du tumulus, et à laquelle pourraient bien avoir appartenu les fragments d'os humains, imparfaitement incinérés, recueillis aux points K et O.

Cette sépulture, que je désignerai sous le nom de sépulture D, me paraît hallstattienne, et par suite contemporaine de celles du groupe de Rosebois et de Chambrey. Elle a été bouleversée en partie à l'époque de la Tène I

Digitized by Google

probablement, puisque c'est à cette dernière époque qu'on s'est servi de la masse terreuse du tumulus pour y ensevelir divers personnages. A proprement parler on a encore utilisé ici, un tertre déjà existant, uniquement parce qu'il était facile à travailler, et peut-être en a-t-on un peu augmenté les dimensions primitives.

Si un guerrier, sans doute un chef de quelque importance, a été inhumé au centre du tumulus à l'époque de la Tène I, c'est à-dire dans l'espace de temps qui s'est écoulé entre les années 450 et 250 avant J.-C., ce sont des femmes qui, à la même époque, ont été inhumées dans le reste de la masse terreuse. La nature des mobiliers funéraires ne laisse aucun doute à cet égard.

La disposition de ces sépultures me semble avoir été la suivante : à côté du guerrier, orienté face à l'Est, se trouvait une femme dont la tombe a été saccagée, et du mobilier de laquelle provenait le petit anneau demeuré en place, et la moitié du bracelet trouvée au point C. Les autres corps étaient rangés en cercle, chacun à 4 mètres environ du centre du tumulus. Cela ressort nettement de la position des sépultures non remaniées découvertes aux points G, J, I, et de la présence d'objets isolés trouvés aux points H et E.

J ai dit que les deux fragments d'os à demi brûlés, épars dans la masse terreuse du tumulus aux points K et O, devaient provenir d'une incinération. L'emplacement du bûcher semblerait marqué par le grand foyer reconnu au point F, et il est de toute vraisemblance, puisqu'il est sous le tumulus, au niveau du sol vierge, qu'il est antérieur à la construction du tertre.

S'il y a corrélation entre l'existence de ce foyer et l'une des sépultures, ce ne peut guère être qu'entre lui et la sépulture la plus ancienne. J'inclinerais à considérer ce foyer comme hallstattien, et à supposer que la sépulture

Digitized by Google

primitive, dont l'emplacement devait être au point D, était une incinération datant aussi du Premier âge du fer. Cette dernière aurait, comme je l'ai dit, été saccagée à l'époque de la Tène, ce qui expliquerait la présence de fragments de poterie grossière aussi bien aux environs des points D, A, etc... qu'en beaucoup d'autres endroits, et à des niveaux variés, comme aussi celle des deux débris d'ossements aux points K et O.

Bien qu'il ne soit resté aucune trace du corps du guerrier de la Tène, cela n'implique nullement l'idée d'une incinération. Je tiens à le faire remarquer. Dans un pareil terrain, complètement décalcifié, les tissus osseux ne laissent aucune trace de leur existence, qu'il s'agisse d'incinérations ou d'inhumations. Nous l'avons toujours observé, et je le répète encore, seuls sont conservés dans une certaine mesure les ossements en contact immédiat avec des objets métalliques ou des pierres calcaires. Or, notre tumulus est presque absolument dépourvu de pierres, et s'il en existait quelques-unes, de petites tailles, perdues dans la masse terreuse, c'est à cette circonstance seule qu'il faut attribuer la conservation des deux fragments d'os à demi incinérés, qui se seront trouvés accidentellement placés en contact avec quelques unes d'entre elles.

Nous avons constaté d'ailleurs qu'à part des dents, dont l'émail avait échappé à la destruction, grâce à l'action des composés cuivriques, il ne restait aucune trace d'ossements dans les sépultures demeurées intactes.

Dans un pareil milieu, l'examen attentif des matériaux entourant les objets, et surtout l'observation à la loupe des parties de ceux-ci encroûtées par l'oxydation, peuvent seuls apporter quelque lumière. Or, en ce qui concerne la sépulture du guerrier, nous n'avons d'autres sources d'information que l'épée. Bien examinée, celle-ci ne porte aucunes traces de tissus osseux, ni de matières charbon-

Digitized by Google

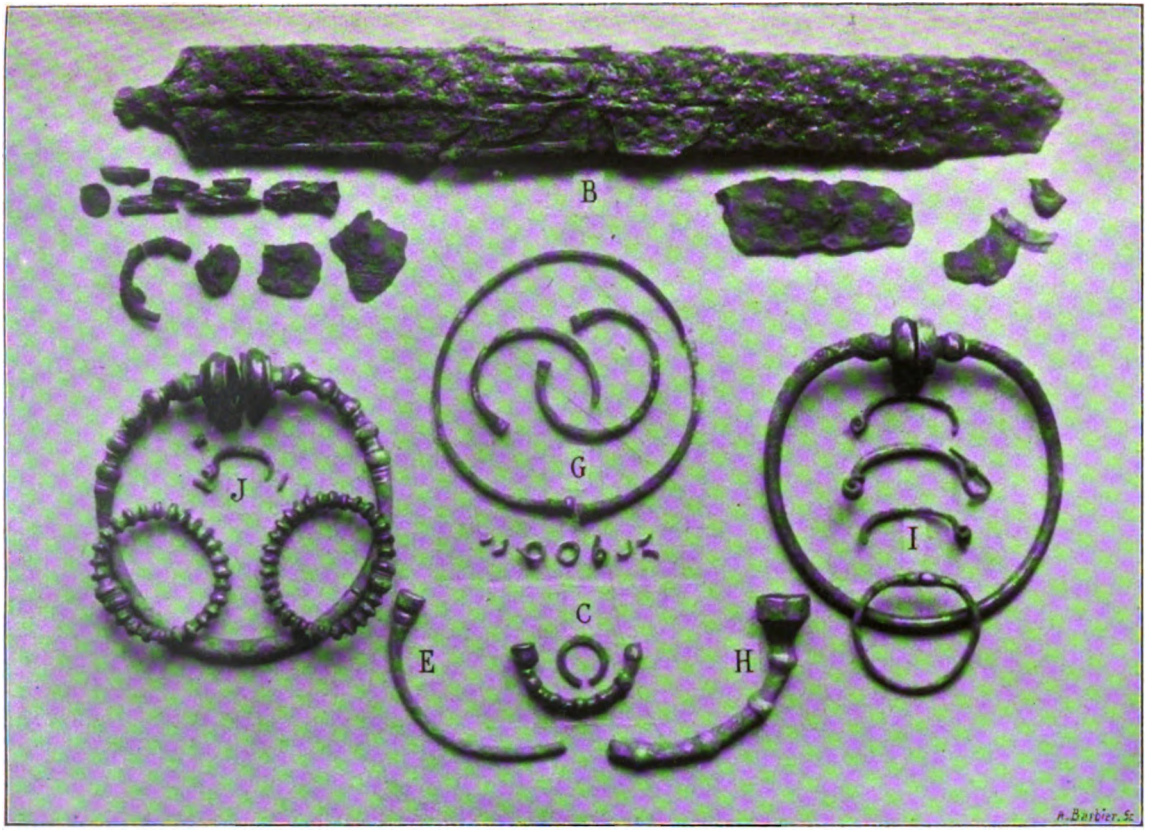

Objets trouvés dans le Tumulus du bois de Sainte-Marie

Gravure et imp. Albert Barbier Nancy

Digitized by Google

Digitized by Google

neuses imprimées sur ses faces profondément oxydées ; elle n'a donc pas reposé sur des restes d'incinération, charbons ou fragments d'os. Par contre, nous avons signalé à sa surface l'existence de deux étoffes, empâtées dans l'oxyde de fer. Il y a donc lieu de considérer ces empreintes comme ayant été laissées par les vêtements du guerrier, ce qui semble exclure toute idée d'incinération.

Pourquoi d'ailleurs supposer qu'on ait incinéré le guerrier, alors qu'on avait manifestement inhumé les femmes? A moins d'indices contraires, on ne saurait admettre facilement cette différence capitale.

Quoi qu'il en soit, c'est la première sépulture de guerrier de l'époque de la Tène I relevée d'une manière certaine en Lorraine. Pour ma part, je n'avais en effet reconnu aucune sépulture de ce genre, sur aucun gisement du second âge du fer ; les nombreuses sépultures découvertes appartenaient toutes à des femmes. Aussi est-il regrettable qu'elle ait été en partie dérangée antérieurement à nos fouilles.

Comme type d'objets composant les mobiliers funéraires, il n'existe aucune différence entre ceux-ci et ceux des stations lorraines de la même époque. Mêmes formes de torques et de bracelets, fibules semblables, mais par contre, absence complète d'anneaux de bras et de jambes. Ici également on ne rencontre aucune poterie dans les sépultures, à l'inverse des observations faites en Champagne, où la présence de nombreux et riches vases, est un des caractères de l'Époque marnienne. A quelle cause faut-il attribuer cette curieuse différence? Est-ce à une cause provenant d'une divergence de conception des rites funéraires, ou faut-il en chercher l'explication dans la disparition des poteries, occasionnée par la décomposition de leur pâte, comme l'avait laissé entendre M. Fourdrignier? Je ne saurais me rallier à cette dernière opinion, car des poteries

Digitized by Google

aussi bien conditionnées que celles de la Tène ne sauraient avoir disparu sans laisser de traces, quand celles de l'Époque de Hallstatt par exemple, et même de l'Age du bronze, ont, sinon complètement résisté, du moins ont laissé des traces certaines de leur présence dans les couches les plus profondes, comme aussi dans les plus superficielles de nos tumulus lorrains.

Digitized by Google

LA PLUS ANCIENNE DESCRIPTION

DE LA

LORRAINE

PAR

PAUL PERDRIZET

Parva quaedam Lotharingiae delineatio.

Ni la *Moselle* d'Ausone, ni la description des Vosges écrite vers 1260 par Richer, moine de Senones (1), ne peuvent passer pour des descriptions de la Lorraine. Pour en trouver, les lotharingistes descendaient jusqu'au *Recueil et chroniques des histoires d'Austrasie* composé en 1510 par le lyonnais Symphorien Champier, au *Traicté des singularitez du parc d'honneur* de Nicolas Volcyr, publié en 1530, et à l'*Elogium in laudem Lotharingiae* (2) de Thierry Alix, composé en 1565. Ils ignoraient la description qu'a faite de leur province, au milieu du XIIIe siècle, un des plus notables encyclopédistes du Moyen Âge, Barthélémy l'Anglais, minorite, au chapitre 92 du quinzième livre du *De proprietatibus rerum*. On trouvera plus loin tous les détails nécessaires sur l'auteur et l'ouvrage. Je crois répondre à la

(1) *Monumenta Germaniae. Scriptores*, t XXV, p. 258.

(2) Publié par M. A. COLLIGNON, dans les *Mem. de la Soc. d'archéologie lorraine*, 1898, pp. 501-510.

Digitized by Google

curiosité du lecteur en lui mettant d'abord sous les yeux le chapitre dont il s'agit. Outre le texte latin, établi d'après les manuscrits de la Bibliothèque Nationale, grâce à l'aide amicale de M. Gaston May, j'en donne la traduction française, d'après la version faite pour le roi de France Charles V par frère Jean Corbechon (1) et revue, au siècle suivant, par frère Pierre Ferget ou Farget, pour Matthieu Husz, l'imprimeur de Lyon (2).

Lotoringia Germanie est quasi ultima et finalis provincia, rege Lotario nominata. Hec ab oriente habet Retiam sive Brabantiam, a meridie Renum et Alsatiam, ab occidente Galliam Senonensem, a septentrione Galliam Belgicam. Hanc Mosa fluvius preterfluit. In hac civitas Metis consistit. Est autem regio in multis locis fructifera, vinifera, fontibus et amnibus irrigua, montuosa, silvestris et nemorosa, feris, pecudibus et armentis fecunda. Gens est mixta ex Gallis et Germanis. Fontes habet mirabiles et medicinales, ex quo-

Lorraine est ainsi comme la derniere province d'Alemaigne et est appelee Lorraine pour le roi Lotharre qui y regna. Lorraine par devers orient a Brabant, et par devers midy elle a la rivierè du Rin et le pays d'Ausay, et par devers occident elle a France. En Lorraine court la riuiere de Meuse, et si y est la cité de Metz qui est forte et riche et puissante. Lorraine est une region en aulcuns lieux moult habondante en bledz, en vins, en fontaynes et en riuieres, et si y a moult de montaignes et de bestes priuees et sauluaiges. Les gens de Lorraines sont mesles des Francoys et des

(1) *Corbechon* est la vraie forme du nom de ce traducteur, qui a été souvent appelé *Corbichon :* deux manuscrits de la Mazarine (n° 181, recueil de Postilles ; n° 849, quatrième livre des Sentences) portent un ex-libris autographe ainsi conçu : *iste liber est fratris Johannis Corbechon, sacre pagine professoris.* M. Franklin l'a reproduit en fac-similé dans ses *Anciennes bibliothèques de Paris*, t. II, p. 112, et M. Léopold Delisle l'a cité dans ses *Recherches sur la librairie de Charles V* (Paris, 1907), t. I, p. 92.

(2) M. Léopold Delisle a traduit ce passage dans l'*Hist. litt. de la France*, t. XXX, p. 359.

Digitized by Google

rum potu langores curii sanantur.

Alemans. Et si y a fontaines merueilleuses et medecinables guerissant de diverses maladies quant on en boyt (1).

Le lecteur qui n'est pas habitué à la sécheresse des textes médiévaux, sera déçu par cette notice indigente. Il en pensera d'abord ce qu'Antoine Le Pois pensait de la carte de la Lorraine par Waldseemüller : *parva quaedam Lotharingiae delineatio* (2). C'est comme un de ces dessins archaïques de l'album de Villard de Honnecourt : le contour en est anguleux et raide. Evidemment nous sommes encore loin, avec Barthélémy, de nos géographes d'à présent. Mais, après tout, à quoi sert de comparer ces maigres lignes aux pages où Vidal-Lablache, par exemple (3), a buriné

(1) Je cite la traduction de Corbechon d'après l'édition de 1487, dont la Bibliothèque municipale de Nancy possède un exemplaire donné à tort comme un exemplaire de l'édition de 1556 par M. Collignon, *Mém. de l'Acad. de Stanislas*, 1907, p. 104. Voici l'*explicit* de cette édition : *Cestuy livre de proprietes des choses fut translaté de latin en francoys l'an de grace mil CCC lxxii par le commandement de tres puyssant et noble prince Charles le quint de son nom regnant en ce temps en France paisiblement. Et le translata son petit et humble chappellain frere Jehan Corbichon, de l'Ordre sainct Augustin, maistre en theologie, de la grace et promotion dudit prince et seigneur tres excellent. Et a esté revisité par venerable et discrete personne Frere Pierre Ferget, docteur en theologie du couvent des Augustins de Lion. Et imprimé audit lieu de Lion par honorable homme maistre Mathieu Husz, maistre en l'art de impression le vii jour d'avril, l'an mil CCCC lxxxvii.* Ferget, que d'autres *explicit* appellent Farget, était, d'après Claudin (*Hist. de l'imprimerie en France au* XV^e *et au* XVI^e *siècle*, t. III, p. 202) « grand pourvoyeur de copie des imprimeurs de Lyon ». On a supposé à tort (*Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, VI^e série, t. I, 1890, p. 380) que Pierre Ferget avait révisé la traduction de Corbechon dans la première moitié du XV^e siècle.

(2) Lettre du 25 mars 1575, à Abraham Ortelius. Cf. *Abrahami Ortelii epistulae*, éd. Hessels (Cambridge, 1887), cité par Auerbach, *La carte de Lorraine sous le duc Charles III*, dans la *Revue de géographie*, 1898, II, p. 321.

(3) *Histoire de France* publiée sous la direction d'É. Lavisse, t. I, 1, pp. 188-210.

Digitized by Google

l'image de la Lorraine ? Pour comprendre l'ancienne ébauche, il faut l'étudier en elle-même, et mettre à cette étude de la bonne volonté, un peu de soi, et un peu, aussi, de ce respect que méritent les très vieilles choses naïves et candides. L'ébauche n'est pas exacte en tous points, tant s'en faut : l'orientation en est fantaisiste ; on dirait d'une très vieille carte, comme celle de Peutinger. Barthélémy dit bien que la Lorraine est bornée à l'O. par la Gaule Sénonaise, c'est-à-dire par l'archidiocèse de Sens, mais au lieu de dire qu'au S. elle est bornée par la Gaule Séquanaise, c'est-à-dire par l'archidiocèse de Besançon, il place de ce côté l'Alsace et le Rhin ; et il distingue, on ne sait pourquoi, de la Gaule Belgique, au Nord de la Lorraine, le Brabant qu'il place à l'Est. Passons condamnation là-dessus. Le reste n'est-il pas vrai ? Ne dit-il pas l'essentiel ? Voici les cours d'eaux de la Lorraine, *regio fontibus et amnibus irrigua*, et d'abord le plus grand de tous, la rivière de Meuse. Voici Metz, antique capitale et métropole de l'Austrasie. Voici les productions du pays, les chevaux et le blé du plateau lorrain, les vins de la vallée mosellane, *regio in multis locis fructifera, vinifera, pecudibus et armentis fecunda.* Voici les grandes forêts remplies de gros gibier, *regio silvestris et nemorosa, feris fecunda.* Au Midi et au Levant, à l'horizon, se profilent les montagnes des Vosges, *regio montuosa.* Ce vaste terroir est, pour son malheur, une marche entre France et Germanie, *Germaniae quasi ultima et finalis provincia.* Une population à double face y vit, romane à l'Ouest, germanique à l'Est, agrégat d'Allemands et de Français, *gens mixta ex Gallis et Germanis.* Et, pour finir, voici les eaux merveilleuses, les « fontaines médicinables, guérissant de diverses maladies, quand on en boyt ».

C'est peu de chose, sans doute, mais ce peu a, si je puis ainsi dire, la valeur d'un germe. La description de la Lorraine par Barthélémy, avant de tomber dans l'oubli, a été

Digitized by Google

lue souvent. On verra plus loin quel a été le succès du *De proprietatibus* : jusqu'au XVIe siècle, cette encyclopédie des sciences naturelles fut classique dans les écoles; toute bibliothèque en possédait un exemplaire; celle du duc Antoine en contenait un, en français (1). Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'en 1510, lorsque Symphorien Champier, médecin lyonnais, venu en Lorraine, comme y viendra plus tard Rabelais, pour soigner le mal de Naples, voulut introduire dans ses *Chroniques d'Austrasie* une description de la Lorraine, il se soit rappelé celle de Barthélémy, et en ait reproduit le contour général et les traits caractéristiques, en l'agrémentant seulement de quelques détails nouveaux.

Lorrayne est une partie de Gaule Belgique et est appellée Lorrayne pour le roy Lothaire, fils du roy de France Loys le débonnayre, qui y régna.... De ceste province sortent plusieurs nobles et grans fleuves comme Saune qui descent à Lyon et se joing au Rosne, Meuse, Meselle, Marne et plusieurs aultres sans lesquels plusieurs princes et cités auroyent grant indigence de biens. Pareillement est ceste province magnifiquement décorée de beaucoup de manières de fontaines, les unes sont chauldes. Aux aultres sont trouvé perles belles a merveilles, les aultres sont medicinales comme celles qui sont à Plumieres (2). Et si y a moult de manieres de mines, comme argent, asur et fer, pareillement y a plusieurs fontaines sallees, desquelles est fait le sel en si grande habondance qu'il souffit à fornir tout Lorrayne, Barroys et une grande partie de Alemaigne, dont le prince a grant revenu et en vivent plusieurs gens. La terre de Lorrayne est très bonne à blé et vin et à porter divers fruitz, où il y a aussi grant habondance de bestes et grant multitude de cerfs et d'aultres bestes sauvaiges... Pource que leur terre moyenne entre

(1) Voir l'inventaire de cette bibliothèque, publié par F. DE CHANTEAU (*Mém. de la Soc. d'archéol. lorraine*, 1880, p. 328) ; et COLLIGNON, dans les *Mém. de l'Acad. de Stanislas*, 1907, p. 204.

(2) *Plumieres* = Plombières.

Digitized by Google

France et Alemaigne, aussi du François ilz (*les Lorrains*) tiennent humanité, libéralité et solertie en guerre ; des Alemans, corpulente force et ordre en guerre (1).

Cette description de la Lorraine par S. Champier a servi de source principale au géographe flamand Abraham Œrtel (Ortelius), pour la notice qui, dans le *Theatrum orbis*, publié pour la première fois en 1570 et souvent réimprimé depuis, en latin et en français, à Anvers, chez Plantin, accompagne la carte de Lorraine (2). Ortelius se réfère à « Symphorien Campegius, médecin lorrain, jadis de grande renommée » (3). Campegius, c'est Champier, qui a pris ce nom dans un de ses trop nombreux ouvrages, parce que ce prétentieux polygraphe et fâcheux cacographe prétendait à une parenté avec l'illustre famille bolonaise des Campegi. Mercator (4) et Merula (5) empruntent aussi leurs renseignements sur la Lorraine à Symphorien Champier, soit directement, soit par l'intermédiaire du *Theatrum orbis*. Or, comme Champier n'a fait que s'approprier, en l'enrichissant de quelques détails, la notice de Barthélémy, il en résulte que, jusque dans la première moitié du XVII^e^ siècle, la géographie descriptive de la Lorraine a été tributaire du chapitre que lui avait consacré, trois cents ans auparavant, le minorite anglais.

***

Le *De proprietatibus rerum* du minorite Barthélémy est

(1) *Le recueil ou croniques des hystoires des royaumes d'Austrasie...*, ch. I.

(2) Feuille 25.

(3) Ce témoignage a échappé au biographe de Champier, P. Allut (*Etude biog. et bibliogr. sur Symphorien Champier*, Lyon, 1869), mais non à M. Auerbach (voir son travail, cité ci-dessus : *La Carte de la Lorraine sous Charles III*, dans la *Revue de Géographie*, 1898, II, pp. 321-333).

(4) *Atlas*, éd. d'Amsterdam, 1628, p. 317.

(5) *Cosmographia*, éd. d'Amsterdam, 1621, p. 483.

Digitized by Google

une encyclopédie en dix-neuf livres (1). Les trois premiers traitent des êtres incorporés, Dieu, les anges, l'âme humaine ; les suivants, de la nature corporée : le corps de l'homme, avec ses maladies (l. IV-VII) ; le ciel (l. VIII) ; le temps, les saisons et les mois (l. IX) ; la matière (l. X) ; l'air (l. XI) ; les oiseaux, y compris les abeilles (l. XII) ; l'eau (l. XIII) ; la géographie (l. XIV-XV) ; les métaux et les pierres (l. XVI) ; les arbres et les plantes (l. XVII) ; les animaux (l. XVIII) ; les propriétés des choses, couleurs, odeurs, saveurs, plus la métrologie et la musique (l. XIX). On voit que cette encyclopédie est assez mal nommée. Son titre *De proprietatibus rerum* — d'où l'on a tiré, au XV^e^ siècle, pour les éditions de la traduction française, le titre de *Propriétaire*, par analogie avec *Bestiaire*, *Herbiaire*, *Volucraire*, *Lapidaire* — ne convient vraiment qu'à une partie du dernier livre.

Il n'est pas exact de dire (2) que le *De proprietatibus* soit d'intention uniquement théologique et morale. L'auteur ne semble pas avoir été de ces allégoristes à qui le monde sensible apparaissait comme « une forêt de symboles ». L'intention allégorique est si faible dans tout l'ouvrage qu'on éprouva le besoin, à la fin du XIII^e^ siècle, de le « moraliser » (3), preuve qu'il était tout autre chose, sous sa forme originale, qu'une *moralizatio*. Cette production, beaucoup moins « bizarre » (4) qu'on ne l'a dit, somme toute plus

(1) Non pas en neuf, comme le dit M. COLLIGNON (*Mém. de l'Acad. de Stanislas*, 1907, p. 104).

(2) Comme l'a fait par exemple PITSEUS suivi par WADDING (*Annales Minorum*, t. VIII, p. 203), et de notre temps M. DELISLE (*Hist. litt. de de la France*, t. XXX p. 356) ainsi que l'auteur de l'article *Glanville* dans le *Dictionary of national biography*.

(3) *Liber de proprietatibus rerum moralizatio*, ouvrage franciscain anonyme, que NARDUCCI a cru la source de Barthélémy (*Atti della R. Acc. dei Lincei*, 18 janv. 1885) : la vérité, comme l'a montré M. DELISLE (*l. l.*, p. 334 sq), est exactement le contraire.

(4) Cette qualification est de M. COLLIGNON, *Mém. de l'Acad. de Stanislas*, 1907, p. 13.

Digitized by Google

honorable qu'on ne pourrait croire, est à classer, non à la symbolique religieuse, mais à l'histoire des sciences (1).

Elle a joui, dans les trois derniers siècles du Moyen Age, d'un immense succès. C'était l'un des ouvrages classiques dans les Universités, l'un de ceux que devaient tenir les libraires de Paris et dont l'*alma mater Parisiensis* avait tarifé le prix de location (2). Dans le langage de la gent écolière, le nom de l'auteur avait disparu devant le surnom de *magister de Proprietatibus* (3), de même que le nom de Pierre Lombard, l'auteur du *Liber sententiarum*, disparaissait devant l'appellation de « maître des Sentences », ou le nom de Pierre de Troyes, l'auteur de l'*Historia scolastica*, devant l'appellation de « maître des Histoires » (4). Le *De proprietatibus* est pour l'histoire naturelle la source du Roman d'Alexandre (5). Jacques de Varazze, qui écrivait dans la deuxième moitié du XIII^e^ siècle, paraît s'en être servi pour sa *Légende dorée* (6).

(1) Cf. E. Meyer, *Geschichte der Botanik*, t. IV, p. 87 ; V. Carus, *Hist. de la Zoologie*, trad. française (Paris, 1880), p. 195-197. — Les remarques de F. A. Pouchet (de Rouen), *Histoire des sciences naturelles au Moyen Age ou Albert le Grand et son époque* (Paris, 1853), p. 485, ne valent pas la peine d'être lues.

(2) Denifle, *Chartularium Univ. Paris.*, t. I, p. 644 : *Librorum theologiae et philosophiae et juris pretium ab Universitate Parisiensi taxatum quod debent habere librarii pro exemplari commodato scholaribus... Item, liber de Proprietatibus rerum, continet C et ij pecias : iiij sol.*

(3) Ainsi dans Bibl. Nat., mss lat. 16785, f° 172, col. 1 : *explicit liber septimus decimus Magistri de proprietatibus rerum.* Cf. Pierre Bersuire, *Reductorium morale*, l. VIII, ch. 1 : *Item secundum Magistrum de proprietatibus, pugnae sunt inter animalia et aves.* Ces deux indications sont données par Delisle, *op. l.*, p. 365.

(4) Cf. Ludolphe de Saxe, *Vita Christi*, II, ch. 64 : *dicit Magister in Historiis, quod stabat diabolus supra brachium crucis, donec Christus expiravit.*

(5) Cf. Barbier de Xivrey, *Légendes tératologiques* (Paris, 1836), p. LIV et 445. Sur cet érudit et sur le peu de valeur de ses recherches relatives à la légende d'Alexandre, cf. Paul Meyer, *Alexandre le Grand dans la litt. fr. du M. A.*, t. I, p. X.

(6) Ch. VI, p. 45 Grässe : *ut Bartholomaeus, in sua compilatione*

Digitized by Google

Les manuscrits latins (1) du *De proprietatibus* abondent et aussi les traductions. En 1309, Vivaldo Belcalzar, de Mantoue, en fait une traduction italienne, que Dante a dû lire, et dont le manuscrit original est conservé au Musée Britannique (2). En 1372, Jean Corbechon (3) en fait une traduction française pour Charles V (4).

refert, vineae Engaddi, quae proferunt balsamum, floruerunt, fructum protulerunt et liquorem dederunt.

(1) 18 exemplaires à la Bibl. Nat. énumérés par DELISLE, *op. l.*, p. 364. Ste-Geneviève n° 1024. Arsenal. n° 696 (daté de 1321). Séminaire d'Autun, n° 32. Pour les mss latins conservés en Italie, cf. CIAN, dans le *Giornale storico della litteratura italiana*, suppl. n° 5 (Turin, 1902), p. 67.

(2) Cf. le travail de M. CIAN, cité ci-dessus.

(3) Corbechon a une notice, par DU PETIT-THOUARS, d'après MORERI, DU VERDIER et LA CROIX DU MAINE (*Les bibliothèques françaises*, Paris, 1773, t. IV, p. 398), dans la *Biographie universelle*. Cette notice serait à refaire. M. LÉOPOLD DELISLE, dans ses admirables *Recherches sur la librairie de Charles V* (Paris, 1907), t. I, p. 91 et 92, a signalé deux documents concernant la biographie de Corbechon : le 6 février 1369, Urbain V le recommande au chancelier de Paris, comme faisant depuis dix ans des leçons à la faculté de théologie (DENIFLE, *Chartul. Univ. Paris.*, t. III, p. 186, n° 1353) ; ce document apprend que Corbechon faisait partie de l'ordre, non des chanoines, mais des ermites de saint Augustin. Un compte de François Chanteprime mentionne à la date de 1372 une gratification que le roi fit donner à Corbechon pour avoir traduit le *De proprietatibus* (VAN PRAET, *Inventaire de l'ancienne bibliotheque du Louvre, par Gilles Maret*, p. 114).

(4) La Bibliothèque Nationale, à elle seule, possède 17 exemplaires manuscrits de cette traduction : voir L. DELISLE, *Inventaire général et méthodique des mss fr. de la Bibl. Nat.* (Paris, 1878), t. II, p. 170, n°s 1693 (cf. DELISLE, *Recherches sur la librairie de Charles V*, t. I, p. 230), 216, 217, 9141 (cf. DURRIEU, *Revue de l'art ancien et moderne*, 1906, t. XX, p. 21 sq.) 11342, 22531, 22534, 134, 135-136, 9140, 219-220, 22532, 22533, 221, 19091, 1115, 218. Sept ont été décrits par Paulin Paris, *Les mss français de la Bibl. du Roi*, I, p. 260-266 ; II, pp. 217-222. Adde MARTIN, *Cat. des mss de la Bibl. de l'Arsenal*, III, p. 142, n° 2886 ; KOHLER, *Cat. des mss de la Bibl. Ste-Geneviève*, t. I, p. 475, n° 1028 ; JANVIER, dans les *Mémoires de la Soc. des antiquaires de France*, VI^e^ série, t. I (1890), pp. 373-392, à propos du ms. 399 d'Amiens ; VAN DEN GHEYN, *Cat. des mss. de la Bibl. royale de Belgique*, t. V, p. 356, n° 2933 (DURRIEU, dans *Le Manuscrit*, t. II, p. 164) ; DELISLE, *Recherches sur la librairie de Charles V*, t. I, p. 232-235, t. II, p. 246 et 302. Plusieurs de ces mss, notamment Bibl. Nat., fr. 9141, où M. Durrieu a

Digitized by Google

A la même époque fut faite une version provençale, probablement pour Gaston Phébus, comte de Foix, mort en 1391 (1). En 1398, Jean de Trévise en fait une traduction anglaise. Au XVe siècle, l'ouvrage est traduit en espagnol (2) et en hollandais (3). Une quinzaine d'éditions incunables de l'ouvrage latin sont décrites par Hain (4) et Brunet (5), et la liste n'est pas complète. La première est celle de Bâle vers 1470. En 1609, le *De proprietatibus* trouvait encore un éditeur à Francfort : certaines productions « gothiques » continuèrent d'avoir des lecteurs, dans les milieux attardés du catholicisme, jusqu'au XVIIe siècle.

La première édition de la traduction française est celle de Mathieu Husz, à Lyon (6), en 1482; d'autres éditions du *Propriétaire* à Lyon en 1485, 1486, 1487, 1492, 1500, et sans date chez Syber ; à Paris sans date chez Vérard, puis en 1510, 1518, 1525, 1539, 1556 ; à Rouen en 1512. La traduction anglaise de Jean de Trévise fut imprimée par Wynkyn de Worde vers 1495, par Berthelet en 1535 et par Thomas East en 1582, avec des additions de Batman. Douce a montré que l'édition de Batman devait avoir été lue par

reconnu la main du Maître des Heures de Boucicaut, ou encore le manuscrit de Ste Geneviève (commencement du XVe siècle, enluminé par Jehan de Nizières), celui d'Amiens (qui fut enluminé en 1447 par Etienne Sauderat, d'Auxerre) et le ne 9140 de la Bibl. Nat. (enluminé à la fin du XVe s. par Evrard d'Espinques), contiennent des miniatures remarquables.

(1) KOHLER, *Cat. des mss de Sainte-Geneviève*, t. I, p. 476, ne 1029; cf. *Zeitschrift für roman. Philologie*, t. XIII, p. 225 ; *Romania*, t. XIV, p. 226; t. XVIII, p. 628.

(2) Traduction imprimée à Toulouse en 1498 et à Tolède en 1529. Cf. BRUNET, *Manuel*5, t. II, col. 1623, et suppl. I, col. 551.

(3) Traduction imprimée à Harlem en 1485. Cf. BRUNET5, t. II, col. 1623, et suppl., t. I, col. 551.

(4) *Repertorium*, nos 2504-2511.

(5) *Manuel*5, t. II, col. 1619-23; suppl. I, col. 550-1.

(6) Sur les éditions lyonnaises du *Propriétaire*, cf. CLAUDIN, *Hist. de l'imprimerie en France au XVe et au XVIe siècle*, t. III, p, 200-203, 246-249 ; 287-291.

Digitized by Google

Shakespeare (1) : par exemple, le couplet sur les abeilles que débite l'archevêque de Canterbury dans *King Henry V* (acte I, scène II), est certainement inspiré du XII^e^ livre de Barthélémy (2).

Ainsi, dans une histoire qui étudierait les œuvres littéraires, non pour leur valeur artistique, mais pour l'influence qu'elles ont eue sur la culture générale, le *De proprietatibus* aurait une place assez belle. On ne peut regarder comme curieuses et vaines des recherches consacrées à un auteur qui a été classique pendant trois cents ans.

A quelle date a-t-il vécu ? On est surpris qu'un manuel aussi informé que celui de Gröber (3) ne se hasarde pas à décider si Barthélémy est du XIII^e^ ou du XIV^e^ siècle ; ou que Claudin (4) ait pu croire que le *De proprietatibus* était une compilation faite au milieu du XIV^e^ siècle, à l'aide surtout du *Speculum naturale* de Vincent de Beauvais. Les érudits anglais du XVI^e^ siècle, notamment John Pits (5), le faisaient fleurir vers 1360. Cette erreur, qui a passé dans la *Bibliothèque* de Fabricius (6) et le *Manuel* de Brunet (7), dans le *Répertoire bio-bibliographique* de Chevalier, (8) et finalement dans la notice de M. Collignon sur la bibliothèque du duc Antoine (9), provient probablement de Trithème (10),

(1) Francis Douce, *Illustrations of Shakespeare and of ancient manners*, a new edition (Londres, 1839), p. 487.

(2) Alice D. Greenwood, dans *The Cambridge History of English Literature* (1908), t. II, p. 77.

(3) *Grundriss der romanischen Philologie* (Strasbourg, 1902), II, 1, p. 257.

(4) *Op. laud.*, t. III, p. 200.

(5) Joannis Pitsei Angli, sacræ theologiae doctoris, Liverduni in Lotharingia decani, *Relationum historicarum de rebus Anglicis*, t. I^er^. (Paris, 1619), p. 494.

(6) *Bibliotheca latina* (Padoue, 1754), I, p. 179.

(7) *Manuel*[5], t. II, col. 1621.

(8) *Bio-bibliographie*[2], t. I, col. 446.

(9) *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1907, p. 13 et 104.

(10) Trithemius, *Catalogus scriptorum ecclesiasticorum*, édit. de Cologne, 1531, f° CXVI r°.

Digitized by Google

qui est, de l'aveu même de Pits (1), l'un des auteurs dont celui-ci s'est servi. Trithème ne date pas Barthélémy, mais la notice qu'il lui a consacrée est intercalée entre celles de deux écrivains dont l'ἀκμή est datée, pour l'un de 1350, pour l'autre de 1360.

Quétif et Échard (2) avaient pourtant, depuis longtemps, remarqué que l'âge de plusieurs des manuscrits latins du *De proprietatibus* interdit de placer Barthélémy au XIVe siècle. Un manuscrit d'Oxford (Ashmolean, 1512), fut copié en 1296; un manuscrit de la bibliothèque Sainte Geneviève (n° 1029), date certainement du XIIIe siècle; des dix-huit manuscrits de la Bibliothèque nationale, quelques-uns sont de la fin de ce siècle (3). Nous avons déjà vu que la *moralizatio* du *De proprietatibus* remonte à la fin du XIIIe siècle, et que la traduction italienne du mantouan Belcalzar est de 1309. D'ailleurs, Amable Jourdain a montré que Barthélémy lisait Aristote dans une traduction latine faite d'après la version arabe, laquelle traduction latine fut abandonnée dès 1260 environ (4), et que si Barthélémy cite les commentaires aristotéliciens d'Albert le Grand, qui a enseigné jusque vers 1248, il ne se réfère jamais aux grands docteurs de la deuxième moitié du XIIIe siècle, Vincent de Beauvais, Thomas d'Aquin, Roger Bacon ou Gilles de Rome. Voici d'autres preuves encore : d'abord, le témoignage du chroniqueur parmesan, fra Salimbene, qui, en 1283, à propos de l'éléphant de l'empereur Frédéric II, renvoie son lecteur au *De proprietatibus* de Barthélémy : *Horum animalia in Aethiopia magna copia est, quorum natura et proprietates frater Bartholomaeus Anglicus, ex ordine Minorum, in libro quem de proprietatibus rerum fecit, sufficienter exposuit,*

(1) *Decerpsi non pauca ex Joanne Trithemio* (Pits, *op. l.*, p. 10).

(2) *Scriptores ordinis Praedicatorum* (Paris, 1719), t. I, p. 486.

(3) Delisle, dans l'*Hist. litt. de la France*, t. XXX, p. 364.

(4) *Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote* (Paris, 1819), p. 35, 398-400.

Digitized by Google

quem etiam tractatum in XIX libellos divisit. Magnus clericus fuit et totam Bibliam cursorie Parisius legit (1). Dans un texte cité par Sbaralea (2), on voit Niccolò Boccasini, plus tard pape sous le nom de Benoît XI, donner à un couvent de Dominicains un exemplaire du *De proprietatibus*. « En 1329, écrit M. Delisle (3), le pape Jean XXII fait acheter à deux cisterciens de l'abbaye de Candeil au diocèse d'Albi, un exemplaire du *Liber de proprietatibus rerum*, qu'il paya neuf florins d'or (4). Sous les règnes de Charles V et de Charles VI, il y en avait au moins quatre copies dans la librairie du Louvre (5). Un formulaire du xv^e^ siècle nous a transmis le sauf conduit que Charles VI fit délivrer à un franciscain de Londres, qui voulait emporter en Angleterre un exemplaire du *De proprietatibus rerum* acheté à Paris (6). »

Dans un tarif de location imposé par l'Université de Paris à ses libraires, vers 1275-1286, figure le *De proprietatibus*. La plus ancienne mention que nous ayons, sinon de l'ouvrage, du moins de l'auteur, se trouve, à la date de 1231, dans les *Annales Minorum* de Wadding ; le ministre général de l'Ordre écrit au ministre provincial de France de vouloir bien se priver du concours de frère Barthélemy l'Anglais, lequel doit aller en Saxe pour y professer la théologie aux frères mineurs (7). Ainsi, l'auteur du *De proprietatibus* appartient à la seconde génération franciscaine.

(1) *Chronica Parmensis fr. Sambimbenis* (Parme, 1857., p. 48.

(2) *Supplementum ad Scriptores trium ordinum S. Francisci*, p. 115.

(3) *Hist. litt. de la France*, t. XXX, p 363-4.

(4) *Reg. Clem. V*, t. I, p. CCI.

(5) DELISLE, *Cabinet des mss*, t. III, p. 136.

(6) Bibl. Nat. ms. fr. 14371, fol. 111 v°.

(7) T. II, p. 248 de l'éd. de Rome, 1732. *Scripsit minister generalis ad Franciae ministrum, ut fratrem Joannem Anglicum Saxoniae administrationi, fratrem Bartholomaeum Anglicum lecturae praeficiendum dimitteret.* Cf. p. 274 : *Missi hoc anno* (1231) *a fratre Jor-*

Digitized by Google

D'où était-il ? Les bibliographes et les historiens littéraires ont l'habitude invétérée de l'appeler Barthélémy *Glaunville*, *Glanville* ou *de Glanville*. Pourtant, ici encore, Quétif et Échard avaient, depuis deux cents ans, fait justice de l'erreur traditionnelle (1). « J'ignore, écrivait en 1836, Paulin Paris, sur quelle autorité est fondé ce surnom de *Glanville* qui a prévalu : toutes les leçons manuscrites que j'ai pu consulter portent seulement *Bartholomaeus Anglicus* (2). » C'est exactement la remarque de Quétif : « *An Glanvillani agnomen ei adhaeserit, et si levioris momenti sit qua estio, hoc solum dico in nullo codice manuscripto me invenisse sic prima manu scriptum. In quibusdam codicibus anglis additur agnomen Glanville, sed dubium est an prima manu et qua aetate* » (3). Le nom de Glanville apparaît pour la première fois dans Leland (4), qui ne l'appuie d'aucune référence. Bale, en 1557, l'emprunte à Leland (5). John Pits (6) reproche à Henry Willot (7) d'avoir changé Glaunvillus en

dano custode Thuringiae, in virtute potestatis sibi factae a generali ministro, frater Joannes de Penna et frater Deodatus Lutetium ad Franciae ministrum pro conducendis fratribus Joanne Anglico generali jam constituto Saxoniae ministro, et Bartholomaeo item Anglico, ut in eadem provincia fratribus sacram legeret theologiam ; qui statim concessi a Franciae ministro, provinciam Saxonicam egregie decorarunt.

(1) *Script. Ord. Praedicatorum* (Paris, 1719), t. I, p. 486-7.

(2) *Les mss. françois*, t. I, p. 261.

(3) *Scriptores O.*, loc. laud.

(4) J. Lelandi antiquarii *Collectanea* (Londres, 1774), t. IV, p. 24, inventaire sommaire de la bibliothèque de St Peter's College, Cambridge : « *frater Bartholomaeus de Glaunvyle Anglicus de ordine Minorum scripsit justum volumen de proprietatibus rerum* ». Cf. du même les *Commentarii de scriptoribus Britannicis* ex autographo Lelandino nunc primus edidit Antonius Hall, t. III, p. 336 : « *Bartholomaeus Glennovillanus ex nobilissimo, ut ego colligo, genere comitum Sudovolcarum ejusdem appellationis originem duxit* ». Leland est mort en 1552.

(5) J. Bale, *Opera*, éd. de Bâle, 1559, p. 461-2. Bale copie les *Commentarii* de Leland, qu'il a dû lire en manuscrit.

(6) *De rebus anglicis*, p. 494.

(7) *Athenae orthodoxorum sodalitii Franciscani*, opera rev. Henrici

Digitized by Google

Graunvisius. Tous ces compilateurs, Bale, Willot, Pits, prétendent, à la suite de Leland, que Barthélémy Glaunville tirait son origine de l'illustre famille des Suffolk, laquelle, sauf erreur, ne date que du siècle suivant. Wadding (1) ne manque pas d'emprunter à John Pits cette assertion, si flatteuse pour l'ordre séraphique, touchant l'origine aristocratique de Barthélemy.

Ainsi, cette légende nobiliaire a sa source dans la phrase de Leland *(Bartholomaeus Glannoviollanus ex nobilissimo, ut ego colligo, genere comitum Sudovolcarum)*, et je ne vois pas qu'on puisse remonter plus haut, d'après les termes mêmes de Leland, *ut ego colligo*, qui signifient sans doute, non pas « d'après les documents que j'ai rassemblés », mais « d'après mes inductions ». L'origine aristocratique de Barthélémy n'était donc pour Leland qu'une supposition vraisemblable ; ce n'était pas une vérité démontrée. Concluons de tout cela que la généalogie aristocratique prêtée à Barthélémy est tout juste aussi digne de foi et aussi fâcheuse que celle dont les hagiographes ont gratifié tant d'illustres personnages de l'histoire ecclésiastique ; n'ont-ils pas fait descendre saint Antoine de Padoue tantôt d'un roi des Asturies, tantôt de Godefroi de Bouillon, et imaginé une parenté entre saint Dominique et Blanche de Castille ?

Les manuscrits et les imprimés du *De proprietatibus* et de ses traductions s'accordent avec les documents allégués par Wadding ainsi qu'avec Salimbene et Trithème pour attester l'origine anglaise de Barthélémy. Seul, M. Léopold Delisle (2) s'est inscrit en faux contre cette tradition una-

Willot, Belgae, theologi Parisiensis, ordinis Minorum, provinciale Flandriae provincialis (Louvain, 1598), p. 57 : « *Bartholomaeus Graunvyse, familia comitum Sudovolgiorum origem ducens...* (la suite comme dans Leland et Bale).

(1) *Annales Minorum*, t. VIII, p. 202.

(2) *Hist. litt. de la France*, t. XXX, p. 354.

Digitized by Google

nime. Mais il n'a pas expliqué comment elle aurait pu naître et s'imposer. Aussi ne doit-on pas s'étonner que les trois derniers érudits qui se soient occupés de Barthélémy n'aient pas souscrit à la théorie proposée par M. Delisle (1).

Celui-ci se fondait sur le témoignage d'un franciscain pisan, mort en 1401, Albizzi (2) : *Bartholomaeus, qui librum edidit de proprietatibus rerum, de provincia Franciae fuit* (3). Et il pensait trouver une preuve interne de l'origine française de notre auteur dans la précision des renseignements que donne le XV^e^ livre du *De proprietatibus* sur quelques parties de la France.

En réalité, le texte d'Albizzi ne dit pas que Barthélémy fut français de naissance ou sujet du roi de France, mais qu'il était un moine mendiant, appartenant à la province de France de l'ordre franciscain. Nous pouvons même préciser davantage. Barthélémy appartint à la province de France seulement dans la première partie de sa vie, jusqu'en 1231. C'est avant cette date qu'il dut faire à Paris le grand cours sur la Bible dont parle Salimbene : *totam Bibliam cursorie Parisius legit.* Il était venu à Paris attiré, comme tant d'autres théologiens des ordres mendiants, par les écoles de la montagne latine, parce que Paris était alors le foyer le plus ardent de la vie intellectuelle. En 1231, le général de son ordre le transféra de la province de France dans celle de Saxe.

Assurément, le *De proprietatibus* contient, sur quelques-unes de nos provinces, sur l'Ile de France et la Picardie,

(1) Miss Toulmin Smith, dans le *Dictionary of national biography* t. XXI (1890), s. v. Glanvilla. Alice Greenwood, dans *The Cambridge History of English Literature* (1908), t. II, p. 71, 76, 444. Cian, dans le *Giornale storico della litteratura italiana*, suppl. n° 5 (Turin, 1902), p. 38.

(2) Cf. U. Chevalier, *Bio-bibliographie du M. A.*, 2^e^ éd., s. v.

(3) Cité par Sbaralea, *Supplementum et castigatio ad scriptores trium ordinum S. Francisci a Waddingo aliisve descriptos* (Rome, 1806), p. 115.

Digitized by Google

sur la Flandre et la Lorraine, sur le château de la Rochelle et les goitreux des Alpes, des renseignements précis qui semblent bien avoir été recueillis par l'auteur lui-même, des « choses vues », aurait dit V. Hugo. Mais pour les recueillir, était-il nécessaire d'être né en France ? Rappelons-nous ce qu'était au XIIIe siècle la vie d'un de ces docteurs des ordres mendiants. Nulle existence n'a été moins sédentaire, nulle n'a moins ressemblé à celle de tant de nos bureaucrates ou de nos professeurs d'aujourd'hui. C'est de ces moines surtout qu'il est vrai de dire que le Moyen Age a été gyrovague, toujours par routes et chemins, chemin de Rome ou de Paris, de Saint-Jacques ou de la Terre Sainte, du jubilé ou du concile.

Il y a, de l'origine anglaise de Barthélémy, une preuve bien curieuse, que l'on n'a pas encore remarquée.

En 1372, « a la requeste et commandement de tres puissant et noble prince Charles, le Quint de ce nom, roy de France, frère Jean Corbichon, de l'ordre de saint Augustin, solennel maistre en theologie, translata, mist et exposa le livre des proprietez des choses de latin en françois. » Ainsi s'exprime dans l'*explicit* du manuscrit de l'Arsenal no 2886 (1), Jehan de Bihays, maître ès arts, qui en 1472 copia la traduction de Jean Corbechon pour Nicolas de Blanchecourt, barbier juré et bourgeois de Paris (2). Jehan de Bihays dit encore : « L'auteur de ce livre des propriétez des choses ne s'est point voulu nommer pour son humilité, afin qu'il ne semblast aux lisans qu'il en eust voulu avoir gloire, mais *il appert par le langage d'au-*

(1) Cf. MARTIN, *Cat. des MSS de la Bibl. de l'Arsenal*, t. III, p. 142.

(2) Nicolas de Blanchecourt, en sa qualité de barbier, c'est-à-dire de chirurgien, s'intéressait au *Propriétaire*, à cause des livres IV-VII qui traitent de l'homme et de ses maladies. Cf. dans CLAUDIN, *Hist. de l'imprimerie en France*, t. III, p. 203 et 289, la gravure extraite des éditions illustrées, qui représente cinq docteurs en médecine occupés à disséquer un cadavre d'homme.

Digitized by Google

cuns des chapitres de ce livre qu'il estoit natif du royaume d'Angleterre. »

Il me paraît hors de doute que l'endroit du *De proprietatibus* où se décélait, selon Jean de Bihays, l'origine anglaise de l'auteur, est, au livre XV, le chapitre sur l'Angleterre, dont voici le texte latin, avec la traduction de Jean Corbechon, telle qu'on la lit, dans l'impression publiée par Mathieu Husz, à Lyon, en 1487 :

De Anglia

Anglia Oceani est insula maxima, quae circumfuso mari a toto orbe undique est divisa, quae quondam Albion ab albis rupibus a longe circa maris littora apparentibus est vocata ; quam, succedente tempore, quidam proceres de Trojae excidio discedentes, facta classe, Palladis, ut fertur, oraculo, ad praedictae insulae littora pervenerunt ; qui cum gigantibus, qui tunc terram possederunt, diutius pugnantes, arte pariter et virtute, insulam, superatis gigantibus, suo dominio subjecerunt, et a Bruto, qui illius exercitus erat princeps, terram vocaverunt Britanniam, quasi insulam a Bruto tunc temporis armis et potentia acquisitam ; a cujus Bruti prosapia reges potentissimi processerunt quorum opera magnifica si quem audire delectat historiam Bruti legat. Illa autem insula, post longa tempora, a Saxo-

De angleterre

Angleterre est une tres grant isle de mer qui est diuisee par la mer qui l'environne. Angleterre fut iadis dicte albion pour les blanches roches qui y apparoissent du loing au rivage de la mer. Apres la destruction de troie la grant aulcuns troyans se mirent en la mer. Et par le conseil de lung de leurs dieux qui auoit nom palade ils appliquerent au rivage de albion qui estoit plaine de ieans. Et se combatirent longuement contre eulx et les vainquirent par art et par force et mirent lisle en leur subiection et lappellerent bretaigne apres brute qui estoit prince de leur ost et de leur compaignie. De ce brute yssirent et de sa lignee aussi moult de roys tres puissans desquelz les noms et les fais sont en escript en lystoire de bruth. Ceste ysle fut apres conquise des saxons par plusieurs grandes et cruelles batailles et tuerent les bretons et les enchasserent et puis par-

Digitized by Google

nibus Germanicis, multis et variis intervenientibus saevissimis praeliis, est acquisita et a suis posteris est possessa, qui, Britonibus vel mortuis vel exulatis, insulam inter se diviserunt, et singulis provinciis secundum linguae suae proprietatem nomina imponentes, linguae et gentis suae memoriam reliquerunt, vocantes insulam Angliam, ab Angela regina, clarissimi ducis Saxonum filia, quae illam insulam post multa praelia possedit. Isidorus tamen dicit Angliam ab angulo dictam, quasi terram in fine vel quasi mundi angulo constitutam. Sed beatus Gregorius, videns Anglorum pueros Romae venales tempore paganorum, audiens quod essent Angli, alludens patrioe vocabulo, respondit: « *Vere, inquit, sunt Angli, quia vultu nitent ut angeli; illis oportet verbum annunciare salutis.* » *Nam, ut dicit Beda, terrae nobilitas adhuc in puerorum vultibus resultabat. De hac insula dicit Plinius multa, similiter et Orosius; sed Isidorus summatim tangit expressius quae alii obscurius retulere. Britannia, scilicet quae nunc dicitur Anglia, est insula*

tirent la terre entre eulx et mirent noms a toutes les parties du pais selon leur langue et appellerent toute lisle angleterre pour angelle la fille du duc de saxonne qui eut la seigneurie de celle ysle apres moult de batailles. Ysidore touttefoys si dit que on lappelle angleterre pource que cest la fin de la terre et langlet dicelle, mais sainct gregoire quant il vit a romme les enfans de angleterre que on vendoit ou temps quilz estoyent payens et il ouit quon les appellcyt angloys il dit vrayement sont ilz angloys, car ilz ont visage danges et a telz gens conuient il prescher la parolle de dieu, car si comme dit bede la noblesse de germanie ou dalemaigne dont ces enfans estoyent estrais relusoyt en leurs visayges. De ceste ysle dient ysidore (1) et plinius moult de choses, mais ysidore touche plus clerement ce que les anciens dient plus obscurement. Ysidore dit que la grant bretaigne qui maintenant est appellee angleterre est une ysle qui est assise contre le regart de france et de espaigne Ceste isle a de cercle iiii cens et viii foys lxxv lieues du pays et y a moult de grandes riuieres et de chaudes fontaines et moult de manieres de me-

(1) *Sic.* Corr. Orosius.

Digitized by Google

quae contra aspectum Galliae et Hispaniae est sita ; circuitus ejus obtinet quadragies octies LXXV milia ; multa et magna flumina sunt in ea ; fontes calidi, metallorum etiam larga copia. Gagades lapis ibi plurimus et margarita. Gleba optima et diversis fructibus valde apta. Ibi oves lanigerae in praecipua abundantia ; ibi ferarum et cervorum multitudo nimia invenitur ; pauci lupi vel nulli in insula reperiuntur, et ideo oves quae ibi maxime abundant tutius in caulis et in pascuis sine custodia relinquuntur, ut dicit Beda. Unde quidam, describens insulam Anglicanam, metrice sic dixit:

Anglia terra ferax et fertilis
[angulus orbis,
Insula praedices, quae toto
[vix eget orbe,
Et cujus totus indiget
[orbis ope ;
Anglia plena jocis, gens
[libera, apta jocari,
Libera gens, cui libera mens
[et libera lingua,
Sed lingua melior
[liberiorque manus.

Multas alias prosequitur gentis et insulae dignitates, quas hic interponere esset longum.

taulx. La y a grant copie de pierres precieuses que on appelle gagates et de perles aussi. La terre y est tres bone et able a porter divers fruictz, la a grant habondance de bestes a laine et grant multitude de cerfz et de bestes sauluaiges et en toute lisle dangleterre il nia nulz loupz, et pource les bestes y sont plus seurement si comme dit Ysidore (1). Ung versifieur mist les perfections dangleterre en vers dont vecy la sentence. Angleterre est vne terre qui porte moult de biens et si est vng anglet du monde. Cest vne ysle moult riche qui peu a mestyer du remenant du monde et tout le monde a mestier de son ayde. Angleterre est ung pais solacieux et les gens sont enclins a ioer et a esbastre. Les angloys ont le cœur et la langue liberale et la main encores plus. Le versifieur met plusieurs aultres choses a la loange du pays et des gens dangleterre qui moult seroyent longues a raconter.

(1) *Sic.* Lege *Beda.*

Digitized by Google

De tous les pays dont Barthélémy nous parle dans sa géographie, c'est à l'Angleterre qu'il donne le plus de louanges. Il tient pour véridique la fable accréditée depuis un siècle par le *Brut* de Wace, d'après laquelle les Bretons descendraient des héros de « Troye la grant ». Il loue, après Isidore de Séville (1), les richesses naturelles de l'Angleterre, les eaux thermales (de Bath), les mines (de Cornouaille), les vastes fleuves, les innombrables troupeaux de bêtes à laine, qui paissent sans peur des loups, car il n'y avait plus de loups en Angleterre, ou presque plus, au XIII^e^ siècle (2). Il rapporte, d'après Bède le Vénérable (3), les paroles du pape saint Grégoire I^er^, dont les yeux d'Italien furent un jour émerveillés par le frais visage, les yeux bleus, les blonds cheveux de *boys* anglais qu'un marchand d'esclaves vendait sur le marché de Rome : *Vere sunt Angli, quia vultu nitent ut Angeli !* Le vieux pape, ce jour-là, pensa avoir vu le visage des anges. Et son exclamation nous fait songer de ces ambassadeurs anglais, si jeunes, si beaux, qui dans les fresques de Carpaccio (4), viennent demander au roi de Bretagne la main de la princesse Ursule, comme il est dit dans la *Légende Dorée*.

(1) *Etymolog.* XII.

(2) Cf. la note de PAUL MEYER dans le *Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre* (publication de la Société des anciens textes français), p. 157.

(3) BEDAE VENERABILIS anglo-saxoni presbyteri *Historia ecclesiastica*, II, 1 (MIGNE, *Patrologie latine*, XCV, 80) : *Dicunt quia die quadam cum advenientibus nuper mercatoribus multa venalia in forum fuissent conlata, multique ad emendum confluxissent, et ipsum Gregorium inter alios advenisse, ac vidisse inter alia pueros venales positos, candidi corporis, ac venusti vultus, capillorum quoque forma egregia. Quos cum aspiceret, interrogavit, ut aiunt, de qua regione vel terra essent adlati... Responsum est, quod Angli vocarentur. At ille : « Bene, inquit ; nam et angelicam habent faciem, et talis angelorum in cœlis decet esse coheredes. »* Cf. la note de PAUL MEYER dans le *Débat des Hérauts d'armes*, p. 156.

(4) Cf. LUDWIG ET MOLMENTI, *Vittore Carpaccio*, p. 113 sq.

Digitized by Google

Particulièrement curieux sont les vers que Barthélémy cite à la gloire de l'Angleterre et qui sont empruntés à une suite de sept petites pièces élégiaques, écrites à la fin du XIIe siècle par un moine clunisien, Richard le Poitevin (1). Que disent ces vers ? Ils louent les traits séculaires de la race ; ils la louent d'être libérale, dans tous les sens du mot, *libera gens cui libera mens et libera lingua... liberiorque manus*. Et c'est justice : le libéralisme, le besoin et la pratique de la liberté, sont des inventions anglaises (2), et la libéralité de l'Angleterre n'est surpassée par nulle autre. Ils la louent aussi d'être gaie (*Anglia plena jocis*, « the merry England »), et encore de pouvoir se passer du reste du monde, vivre dans un isolement splendide, alors que le monde ne peut se passer d'elle : et c'est vrai qu'au moyen-âge, pour la laine dont on faisait les draps, le continent était tributaire de l'Angleterre (3).

Nos Français n'ont pas toujours reconnu avec impartialité les mérites de leurs voisins d'outre-Manche. Mais souvent leur anglophobie n'était que trop justifiée. Qu'au milieu de la guerre de Cent Ans par exemple, un Français détestât les « coués », les « godons », personne ne pourrait lui en faire reproche. Je n'en veux donc nullement à frère Jean Corbechon, solennel maître en théologie, de s'être échauffé dans son harnais quand il traduisit l'éloge de l'Angleterre que nous venons de rapporter. Il le traduisit fidèlement, sans en rien retrancher, comme doit

(1) Publiées, d'après une copie de PERTZ, par WATTENBACH (*Neues Archiv*, t. I, p. 601) qui n'en savait ni l'auteur ni l'origine. C'est L. DELISLE qui les a restituées à Richard de Cluny : cf. préface du *Débat des Hérauts d'armes de France et d'Angleterre*, p. XIV et *Romania*, XVIII, p. 628, mais surtout ÉLIE BERGER, *Richard le Poitevin, moine de Cluny, historien et poète*, p. 54 (dans le 6e fascicule de la *Bibliothèque des Ecoles d'Athènes et de Rome*).

(2) Cf. TAINE, *Hist. de la litt. anglaise*, 12e éd., p. 116 et suiv.

(3) Cf. GREENE, *A short history of the English people* (Londres, 1898), p. 224.

Digitized by Google

faire un bon traducteur. Mais le chapitre terminé, il ne put se contenir : nous l'entendons interrompre son auteur, non sans véhémence, mais non sans esprit :

A ce fait, fin lacteur quant à ce cha(pitre). Cest acteur monstre bien en ce chapitre qu'il fut angloys, car il loue fort angleterre a son cuider, car il veult eschever la condicion du prestre qui fut ars pource que il blasmoit ses reliques, mais il deust auoir pense que loange de personne en sa propre bouche enlaidist. Et pource dit leuangile saint iehan que les iuifz disoient a ihesu crist que son tesmoignaige nestoit pas vray pource que il donnoyt tesmoingnaige de soy mesmes. Secondement il cuide louer le pays et il le blasme, car il dit que ilz descendirent premiers des iaians et puis de bruth et de ceulx de troye la grant et puis des saxons et en disant ainsi il les fait bastars en leur donnant plusieurs peres. Tiercement il parle moult imperfectement en ceste matiere, car il laisse la conqueste faicte par le duc guillaume et par les normans qui si vaillamment conquesterent angleterre que encores en demeurent les enseignes (1) en armes et en coustumes et ce ne fut pas a oublier, car moins de honte leur est destre conquist par les francoys ou par les normans que destre conquist par les saxons. Si deust auoir vergoingne ces conquestes laisser pour couurir leur honte ou se il le tient a honneur il ne deuait pas oublier la conqueste du duc guillaume dont les roys des angloys portent les armes avec vng peu daiouste-ment.

Outre que ce passage me paraît achever de prouver que Barthélémy était bel et bien Anglais, il prend un intérêt singulier du fait qu'il fut écrit pour être lu à Charles V. La traduction du livre des *Propriétés* fut exécutée, nous l'avons vu, « par le commandement du roy Charles » : ainsi s'exprime, notamment, l'incipit du beau manuscrit de la Bibliothèque Nationale fr. 216 (ancien 6869) ; une

(1) Enseignes = signes, preuves, comme dans la locution *à telles enseignes*. La phrase signifie : « il en reste des preuves dans les armoiries et dans le droit coutumier. »

Digitized by Google

miniature de ce manuscrit représente Charles V qui remet l'ouvrage latin de Barthélémy à Jean Corbechon agenouillé devant lui ; deux vers sortent de la bouche du roi :

> Du livre les proprietez
> En cler françois vous translatez (1).

L'addition anglophobe que nous avons relevée dans la traduction de Corbechon nous apprend ce qu'on disait des Anglais au Louvre et à l'Université de Paris, en pleine guerre de Cent Ans, au moment des plus grands succès de Charles V, l'année où Du Guesclin reprend le Poitou et la Saintonge (2). On croit y entendre l'écho de propos échangés, dans la « librairie » du roi savant et sage, entre doc-

(1) Cité par BARBIER DE XIVRY, *Traditions tératologiques*, p. LV. La description de cette miniature dans BARBIER étant inexacte, je saisis l'occasion d'en donner une autre, que je dois à l'obligeance de M. OMONT :

« Au fol. 13, début du texte, après la table, miniature à 4 compartiments, occupant la moitié supérieure de la page (16 × 19 cent.).

1-2-3. Trois épisodes de la création du monde, avec les légendes suivantes sur des banderoles tenues par le Christ nimbé (non Dieu le Père, mais le Christ, conformément à la règle iconographique du moyen âge) :

> 1. *J'ai fait le ciel et la lumiere*
> *Pour estre à homme chamberiere.*
> 2. *J'ai fait le feu, l'air et la mer*
> *Pour homme : bien me doit amer.*
> 3. *J'ai fait la terre bien garnie*
> *Pour donner à homme la vie.*

4. Jean Corbechon, Augustin, à genoux, présente son livre au roi de France, assis sur son trône, avec trois personnages debout derrière lui. Le roi tient une banderole sur laquelle on lit :

> *Du livre les proprietez*
> *En cler françois vous translatez.* »

Un frontispice analogue se trouve dans Bibl. Nat. fr. 16993, 22533, 22534, Sainte-Geneviève 1028, Bruxelles 2953, et dans d'autres mss, sur lesquels cf. DELISLE, *Recherches sur la librairie de Charles V*, t. I, pp. 230-235.

(2) COVILLE, dans LAVISSE, *Histoire de France*, t. IV, p. 238.

Digitized by Google

teurs et hérauts d'armes. C'est une page piquante de l'histoire des relations entre Français et Anglais (1).

Et c'est aussi, accessoirement, une bonne preuve de l'importance qu'avait alors le blason, au moins dans des milieux comme celui pour lequel Jean Corbechon traduisit le livre du *Propriétaire*. Le blason faisait une large part de l'instruction des nobles et des princes. D'ailleurs Charles V, avant d'être roi, avait été duc de Normandie : il devait connaître et approuver la tradition à laquelle Jean Corbechon fait allusion, que les rois d'Angleterre portaient les armes de Normandie « avec un peu d'ajoustement ». Les armoiries des rois d'Angleterre sont de gueules à trois léopards d'or mis l'un sur l'autre ; et celles de Normandie, de gueules à deux léopards d'or mis l'un sur l'autre. On pensait que le duc Guillaume, devenu roi d'Angleterre, avait ajouté à ses armes un troisième léopard. Est-il d'ailleurs besoin de rappeler qu'au temps de Guillaume le Conquérant, l'usage des armoiries n'existait pas encore ?

En somme, les deux grands érudits, aussi critiques que savants, auxquels on doit l'Histoire littéraire des Dominicains, Quétif et Échard (2), voyaient juste quand ils soutenaient, il y a deux cents ans : 1° que Barthélémy avait vécu au XIII^e^ siècle, non au XIV^e^ ; 2° qu'il était Anglais, non Français ; 3° Franciscain, non Dominicain ; 4° qu'il s'appelait Barthélémy tout court, non Barthélémy Glanville. Les

(1) Dans l'inventaire des tapisseries de Charles VI, prises au Louvre et dispersées par les Anglais en 1421, figure un tapis de haute lisse nommé *Le duc Guillaume qui conquist l'Angleterre*. « Il avait, dit M. Jules Guiffrey, un prix particulier pour les Anglais » (*Hist. de l'art* publiée sous la direction d'A. Michel, III, 1, p. 363). La vérité est justement le contraire : c'est aux Français, aux princes de la maison de France, que cette tapisserie devait faire plaisir. Un inventaire des tapisseries de Philippe le Bon, rédigé en 1420, en indique une pareille (*Id.*, p. 365).

(2) *Scriptores ordinis Praedicatorum* (Paris, 1719), t. I, p. 486.

Digitized by Google

auteurs plus récents, bibliographes, compilateurs, ont tout brouillé (1). « Très souvent, sciemment ou non, nous revenons vers les sentiers de notre vieille école française. Notre érudition, nos découvertes sont du vieux neuf. Savetiers, et non cordonniers (2). » Ainsi s'exprimait, il y a quelque temps, M. Camille Jullian, notre bon maître.

(1) Je dois dire d'ailleurs que la solution vraie n'a pas échappé aux plus récents historiens des lettres anglaises : « Bartholomaeus Anglicus (*fl.* 1230-1250), sometimes eroneoulsy designated Bartholomewde Glanvil or Glanville, one of the friars minor, an English born scholar of Paris ». (*The Cambridge history of English literature*, edited by WARD and WALLER, Cambridge, 1908, t. II, p. 444). Je dois dire aussi que j'ai mis à contribution, pour préparer ce travail, la science obligeante de mon ami R. Huchon, depuis quelques mois maître de conférences à la Sorbonne, l'un des professeurs qui, par la solidité de son érudition comme par la droiture de son caractère, ont le plus honoré notre Faculté des Lettres dans les dernières années.

(2) *Revue des études anciennes*, 1908, p. 352.

Digitized by Google

LA VÉRITABLE ORIGINE

DE

L'ÉVÊQUE DE STRASBOURG WERNER Ier

ET DE

LA COMTESSE ITA DE HABSBOURG

D'après M. Hermann BLOCH

(Note servant de complément aux ORIGINES DE LA HAUTE-LORRAINE)

PAR

ROBERT PARISOT

Dans le troisième des Appendices joints à nos *Origines de la Haute-Lorraine* (2), nous avions cherché à prouver, contrairement aux dires des *Acta Murensia* et de la *Genealogia* qui y est jointe, que ni l'évêque de Strasbourg Werner, ni la comtesse Ita de Habsbourg (3) n'étaient les enfants de Frédéric Ier de Haute-Lorraine et de Béatrice. Notre argumentation avait été surtout dirigée contre M. Harold Steinacker (4) qui, dans un travail fort remar-

(1) M. Hermann BLOCH, longtemps attaché comme privatdocent à l'Université de Strasbourg, est maintenant professeur à l'Université de Rostock. Nous rappelons que c'est lui qui a publié, dans le *Jahrb. G. L. G.* (10e année, 1898. p. 338-449, et 14e année, 1902, p. 48-150), les anciennes chartes concernant l'abbaye Saint-Vanne de Verdun (*Die älteren Urkunden des Klosters S. Vanne zu Verdun*).

(2) *Enfants et second mari faussement attribués à la duchesse Béatrice* (V. ci-dessus, p. 206-218).

(3) Rappelons qu'Ita avait épousé Radeboto, comte de Klettgau et constructeur du château de Habsbourg.

(4) M. STEINACKER est privatdocent à l'Université de Vienne. Nous avions dit plus haut (p. 208-209) que, sur plusieurs points, M. STEINAC-

Digitized by Google

quable du reste, avait essayé de défendre le témoignage de la Chronique rédigée au XIIe siècle par un abbé de Muri.

Nos *Origines* étaient déjà complètement imprimées depuis quelques mois, quand la quatrième et dernière livraison de la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins* publia un long article du professeur Hermann Bloch, intitulé *Ueber die Herkunft des Bischofs Werner I von Habsburg und die Quellen zur ältesten Geschichte der Habsburger* (1).

Le savant professeur de l'Université de Rostock combat, lui aussi, en ce qui concerne la famille de Werner et d'Ita, la théorie de M. Steinacker. Pour lui, comme pour nous, ni la femme du comte Radeboto ni l'évêque n'ont rien de commun avec la maison des premiers ducs de Haute-Lorraine.

Toutefois, tandis que nous nous étions contenté de ces résultats négatifs, la recherche des véritables origines de Werner et d'Ita devant nous entraîner très loin du sujet que nous avions à traiter, M. Bloch avait le devoir, auquel il n'a pas failli, de s'appliquer à découvrir la ou les familles dont faisaient partie ces deux personnages. D'après M. Bloch, il convient de voir dans l'évêque, non point le frère d'Ita, mais un Habsbourg; pour ce qui est de la comtesse, elle se rattache, selon toute vraisemblance, à la maison des comtes de Metz, maison dite d'Alsace qui, avec Adalbert d'abord, puis avec Gérard, fut investie au

KER et M. H. HIRSCH n'étaient pas d'accord. Cette divergence d'opinions a suscité une polémique, d'ailleurs courtoise, entre les deux érudits, dont chacun maintenait sa manière de voir. L'article de M. HIRSCH, intitulé *Zur Kritik der Acta Murensia und der Stiftungsurkunde des Klosters Muri*, a paru dans le *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, t. 31, 1906, p. 69-107. C'est à la *Zft. G. OR.* (N. F., t. XXIII, p. 387-420), que M. STEINACKER a donné sa riposte, *Die älteren Geschichtsquellen des habsburgischen Hausklosters Muri*. Nous ne faisons ici que mentionner ces deux articles, où il n'est pas question des origines de Werner et d'Ita.

(1) *Zft. G. OR.*, N. F., t. XXIII, 1908, p. 640-681.

Digitized by Google

milieu du XI^e^ siècle du pouvoir ducal sur la Haute-Lorraine.

Il nous paraît aussi intéressant qu'utile de résumer brièvement, sinon l'article entier de M. Bloch, du moins les pages où cet érudit s'est occupé des origines de Werner et d'Ita, soit qu'il combatte le système de M. Steinacker, c'est-à-dire celui des *Acta Murensia*, soit qu'il développe ses propres hypothèses (1).

Son argumentation s'est, de préférence, portée sur Ita. Pour démontrer que la comtesse est étrangère à la première maison de la Mosellane, M. Bloch a employé quelques-uns des arguments dont nous nous étions servi, et cette rencontre de deux érudits, qui ont travaillé loin l'un de l'autre, sans se communiquer le résultat de leurs recherches, mérite, croyons-nous, d'être signalée. D'autre part, il y a chez M. Bloch des arguments auxquels nous n'avions pas songé, de même que nous en avons formulé d'autres, qui ont échappé à notre collègue.

Ainsi, M. Bloch relève comme nous le silence des sources, lorraines et autres, au sujet de certaines assertions des *Acta* concernant Béatrice, à savoir que la duchesse aurait eu pour enfants de son premier mari Werner et Ita, qu'elle se serait enfuie avec eux en Alsace, où elle aurait épousé un comte bourguignon et donné le jour à un dernier fils, Chuno de Rheinfelden (2).

Ce qui appartient en propre à M. Bloch, c'est d'avoir fait observer que l'âge d'Ita, dans l'hypothèse où elle serait fille de Frédéric I^er^, ne s'accorde pas avec celui des enfants qu'elle eut de Radeboto. Son plus jeune fils, le comte Werner de Habsbourg, ne mourut qu'en 1096. Pour qu'Ita, née avant 979 (3), si elle a Frédéric I^er^ pour père, puisse être

(1) *Ueber die Herkunft des Bischofs Werner I* (*Zft. G. OR.*, p. 648-656, 680, 681).

(2) *Ueber die Herkunft*, p. 651.

(3) En admettant qu'Ita soit une fille posthume de Frédéric, sa naissance se place au plus tard dans les premiers mois de 979.

Digitized by Google

sans invraisemblance la mère de Werner, il faut que ce dernier ait vu le jour vers 1020; dans ce cas, Werner aurait eu, en 1096, 75 ou 76 ans. Mais l'abbé de Muri, en relatant la mort du comte, la qualifie de « prématurée ». C'est tout au plus si pareille expression se comprendrait, appliquée à un homme de 50 à 60 ans. Supposons que Werner ait eu cet âge en 1096, il a dû naître alors entre 1035 et 1045; seulement, dans cette hypothèse, Ita elle-même aurait eu de 57 à 67 ans, quand son dernier fils serait venu au monde (1)!

En outre, deux des petits-enfants d'Ita, deux fils de sa fille Richenza, moururent, l'un en 1030, l'autre en 1033; comme, en 1086, ils étaient déjà des hommes, ils ont dû naître aux environs de 1060-1065; mais, à cette date, Richenza aurait été quadragénaire pour le moins. Ainsi, comme le dit non sans ironie M. Bloch, le privilège d'avoir des enfants, quand on avait dépassé la quarantaine, se serait transmis héréditairement de Béatrice à ses descendants en ligne féminine (2).

Par conséquent, si l'on s'obstine à introduire Ita parmi les enfants de Frédéric Ier et de Béatrice, on n'est plus en mesure de concilier son âge avec ceux de ses enfants et de ses petits-enfants.

Au contraire, dès que l'on renonce à faire d'Ita la fille du premier duc de Mosellane, rien n'oblige plus à placer la naissance de la comtesse avant 979; on peut l'avancer jusqu'au début du XIe siècle, et, dès lors, toutes les difficultés tombent, toutes les invraisemblances disparaissent (3).

Nous l'avons dit plus haut, M. Bloch, non content d'avoir prouvé que les *Acta Murensia* — et à leur suite M. Steinacker — s'étaient trompés en donnant Ita pour

(1) *Ueber die Herkunft*, p. 651-652.
(2) *Ibid.*, p. 652.
(3) *Ibid.*, p. 653.

Digitized by Google

fille à Frédéric Ier et à Béatrice, a émis l'hypothèse que la femme de Radeboto faisait partie de la maison des comtes de Metz, dite d'Alsace, devenue en 1047 la seconde — ou la troisième (1) — dynastie ducale de la Mosellane.

Suivant M. Bloch, on savait à Muri, mais d'une façon vague et imparfaite, qu'Ita se rattachait à cette famille. Les renseignements seraient venus à Muri de la Haute-Alsace, apportés par des frères convers originaires de Rouffach, village voisin du château d'Eguisheim. L'abbé de Muri, auteur de la *Genealogia* et des *Acta Murensia*, avait appris d'eux que son contemporain, le comte Ulrich d'Eguisheim, avait pour père Gérard, comte de Vaudémont et d'Eguisheim, pour grand-père Gérard, duc de Haute-Lorraine. Il ne lui restait plus qu'à trouver le père du duc Gérard, pour que la généalogie des Eguisheim eût dans son travail autant de degrés que celles des Habsbourgs et des Rheinfelden. Par malheur, l'abbé de Muri, qui n'avait aucune connaissance de l'histoire de la Mosellane, crut pouvoir chercher le père de Gérard parmi les ducs prédécesseurs de ce prince. Pourquoi choisit-il Thierry Ier de préférence à d'autres ? Peut-être d'abord parce que le duc Thierry Ier se trouvait mentionné dans une *Chronique universelle*, apportée de Saint-Blaise à Muri dans les premières années du XIIe siècle. Une seconde raison est sans doute que le fils et successeur de Gérard d'Alsace s'appelait Thierry II (2).

Quoi qu'il en soit, nous devons regarder comme une méprise de l'abbé de Muri le fait d'avoir donné Thierry Ier comme père à Gérard d'Alsace, comme frère à Ita. Cette dernière n'est point la fille de Frédéric Ier et de Béatrice, pas plus que Béatrice elle-même n'est la mère de Chuno

(1) La troisième, si l'on tient compte de la maison de Verdun — ou d'Ardenne — dont deux membres, Gozelon et Godefroy le Barbu, furent ducs de Haute-Lorraine.

(2) *Ueber die Herkunft*, p. 654.

Digitized by Google

Membres correspondants

—

Jadart (Henri), secrétaire général de l'Académie de Reims.

Juillac (le vicomte de), ancien officier supérieur, secrétaire de l'Académie de Toulouse (Haute-Garonne).

Lory, bibliothécaire archiviste de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

Werveke (Van), secrétaire de la section historique de l'Institut Grand-Ducal, à Luxembourg.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

PAGES.

Les origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale (959-1033), par M. Robert PARISOT *(suite et fin)* . . . 5

Note sur la station funéraire de la Garenne, à Liverdun, par M. A. GRENIER. 266

Alphonse de Rambervillers et le bailliage de Vic aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, par M. Emile DUVERNOY 279

Le Tumulus du bois de Sainte-Marie, forêt de Bezange-la-Grande (Meurthe-et-Moselle), par M. le comte J. BEAUPRÉ. . 371

La plus ancienne description de la Lorraine, par M. Paul PERDRIZET. 389

La véritable origine de l'évêque de Strasbourg Werner I^er^ et de la comtesse Ita de Habsbourg, d'après M. Hermann Bloch (Note servant de complément aux « Origines de la Haute-Lorraine »), par M. Robert PARISOT. 415

Liste des Sociétés savantes et établissements en rapport avec la Société d'archéologie lorraine. . . . . I à V

Liste des membres de la Société. . . . . VI à XXXII

PLANCHES ET FIGURES

Tableaux généalogiques pour servir à l'histoire de la Haute-Lorraine. 238

Fac-similé du pseudo-original de l'échange conclu entre le comte Rambaud et Saint-Martin de Metz. 248

La Haute-Lorraine (Mosellane) de 959 à 1033 (carte). 260

Paire de bracelets brisés; tombe villanovienne de Bologne . . 276

Vue ancienne de Vic. 279

Signature d'Alphonse de Rambervillers, 1598. 368

Signature d'Alphonse de Rambervillers, 1627 369

Armes de la famille de Rambervillers. 370

Plan du tumulus du bois de Sainte-Marie. 374

Poterie trouvée dans le tumulus. 378

Objets trouvés dans le tumulus. 386

Nancy. — A. CRÉPIN-LEBLOND, imprimeur-éditeur, 21, rue St-Dizier.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

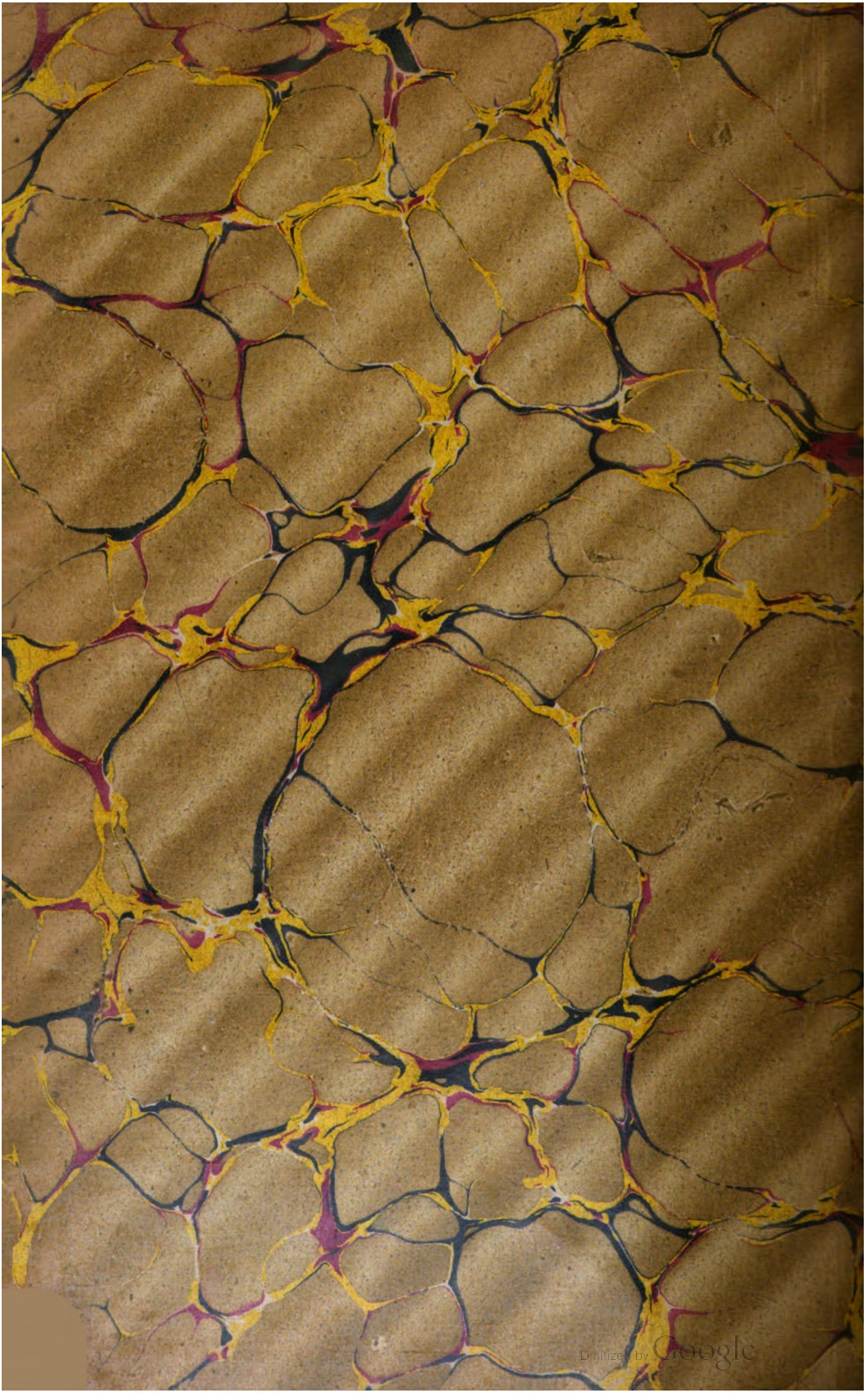
Digitized by Google

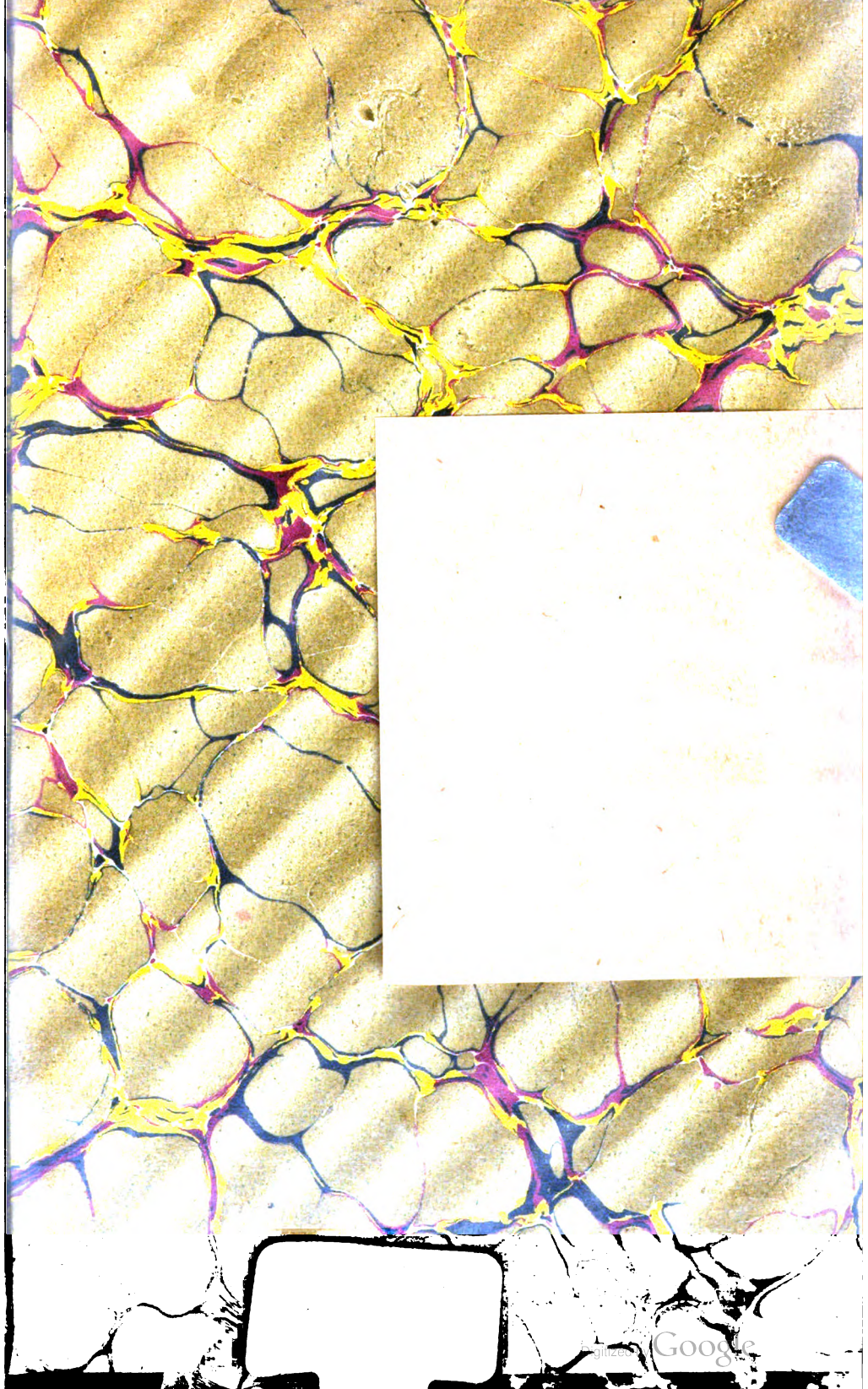
Digitized by Google

3 2044 100 914 092

Digitized by Google